

EDUCATION

Québec

Général



archives  
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

ENSEIGNEMENT

FRANCO-ONTARIENS

LES ECOLES DE LANGUE FRANCAISE, en Ontario

VOIR: POPULATION-Canada - Elements - Canadiens-  
Français - Groupements  
(Ontario)  
Archives mun. - Statistique administrative  
A

LES ORIGINES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE A MONTREAL

Article par Olivier Maurault, P.S.S.

Dans: Les Cahiers des Dix, Montréal, 1936, vol. 1

VOIR: BIBLIOTHEQUE ADMINISTRATIVE DES  
ARCHIVES MUNICIPALES, section L-e.



ANNO SEXTO-DECIMO

VICTORIÆ REGINÆ.

CAP. LXXIV.

Acte pour approprier certaines balances non dépensées du Fonds des Ecoles pour le Bas-Canada, et certaines autres sommes à prendre sur le Fonds des Biens des Jésuites pour les fins de l'Education dans le Bas-Canada.

[Sanctionné le 17 Mars, 1853.]

**A**TTENDU qu'il est expédient d'approprier pour les fins de l'éducation dans le Bas-Canada, les diverses sommes ci-après mentionnées : à ces causes, qu'il soit statué par la Très-Excellente Majesté de la Reine, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative de la province du Canada, constitués et assemblés en vertu et sous l'autorité d'un acte passé dans le parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, intitulé : *Acte pour réunir les provinces du Haut et du Bas Canada, et pour le gouvernement du Canada*, et il est par le présent déclaré et statué, par la dite autorité, que sur et à même la balance non dépensée ou non appropriée du fonds des écoles communes pour le Bas-Canada, pour l'année mil huit cent cinquante-et-un, il sera approprié et payé, en telles sommes et de la manière que l'ordonnera le gouverneur en conseil, une somme n'excédant pas trois mille louis courant, comme aide pour la construction ou complétion de maisons d'école dans le Bas-Canada, sous la direction des commissaires d'école, ou pour faire subir aux dites maisons des réparations considérables.

Préambule.

£3,000  
comme aide pour la construction ou complétion de maisons d'école dans le B. C.

II. Et qu'il soit statué, que sur et à même la dite balance il sera approprié et payé de la même manière une somme n'excédant pas cinq cents louis courant, comme aide pour la formation de bibliothèques de paroisse et de township, dans les localités du Bas-Canada où des contributions suffisantes pourront avoir été faites pour le même objet.

£500 comme aide pour des bibliothèques de paroisse et de township dans le B. C.

III. Et qu'il soit statué, qu'une somme n'excédant pas cinq mille louis courant sera prise et payée sur la dite balance, comme aide pour toutes appropriations qui pourront être faites par le parlement durant la présente session, pour le soutien de l'éducation dans le Bas-Canada.

£5,000  
comme aide pour le soutien de l'éducation dans le B. C.

IV. Et attendu qu'il est expédient de définir légalement le montant qui sera payé sur le fonds des biens des Jésuites, pour les

Citation.

les

14 et 15 V. c.  
97.Appropriation  
pour une école  
normale dans  
le B. C.

les années mil huit cent cinquante-deux et mil huit cent cinquante-trois, pour contribuer à la rémunération des inspecteurs d'école et à l'établissement et au maintien d'une école normale dans le Bas-Canada, en vertu de l'acte passé dans la session tenue dans les quatorzième et quinzième années du règne de Sa Majesté, intitulé : *Acte pour pourvoir à l'établissement d'une école normale, et pour mieux encourager l'éducation dans le Bas-Canada* : à ces causes, qu'il soit statué, que sur et à même le dit fonds il sera approprié et payé pour les fins susdites, une somme n'excédant pas deux mille louis courant pour chacune des dites années, la balance nécessaire pour tels services durant les dites années étant prise sur la balance non dépensée ou non réclamée du fonds des écoles communes, comme il y est pourvu par l'acte ci-dessus en dernier lieu cité.

£5,000  
comme place-  
ment à intérêt  
pour le site, la  
bâtisse et  
entretien de la  
dite école  
normale.

V. Et qu'il soit statué, que sur et à même le dit fonds des biens des Jésuites, il sera et pourra être payé, comme placement à cinq par cent d'intérêt par année, payable semi-annuellement, à compter du premier jour de janvier dernier maintenant passé, une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents louis courant, pour l'achat d'un site et d'édifices pour une école normale à Montréal, et une autre somme n'excédant pas cinq cents louis courant, pour les réparations nécessaires à faire aux dits édifices ; l'intérêt, comme susdit, devant être versé dans le dit fonds, sur et à même la dite balance non dépensée ou non réclamée du fonds des écoles pour le Bas-Canada, comme le premier item à prendre sur la dite balance, et à même tous deniers qui pourront ci-après être autrement appropriés par la législature pour la dite école normale.

Il sera rendu  
compte de  
l'emploi des  
deniers.

VI. Et qu'il soit statué, qu'il sera rendu compte de l'emploi des deniers appropriés par le présent acte à Sa Majesté, Ses Héritiers et Successeurs, par la voie des lords commissaires de la trésorerie de Sa Majesté, en telle manière et forme qu'il plaira à Sa Majesté, Ses Héritiers et Successeurs l'ordonner.

## CAP. LXXV.

Acte pour pourvoir à la construction d'un Pont Général de Chemins de fer sur le fleuve St. Laurent, à ou près la cité de Montréal.

[Sanctionné le 17 Mars, 1853.]

Préambule.

ATTENDU que la construction d'un pont de chemin de fer sur le fleuve St. Laurent, à Montréal, ou dans ses environs immédiats, qui servirait à des conditions équitables au passage de tous les chemins de fer des différentes parties de la province et des Etats-Unis, arrivant à la dite cité ou la traversant, serait du plus grand avantage pour les habitants de toutes les parties de cette province, et est essentiel pour le bon fonctionnement et le succès des dits chemins de fer en voie de construction dans toute la longueur et largeur d'icelle ; et attendu que plusieurs

827, 826, 825, 824, 823, 822, 821, 820, 819, 818, inclusivement, du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, autrefois de la concession de la Montagne des Ormes, dans le fief Grandpré; partie par le numéro 817, 816, partie par les numéros 815, jusqu'au numéro 806, inclusivement, du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, autrefois dans le fief Bégon;

Au sud-ouest, partie par le numéro 849 de la concession appelée la "Montagne des Ormes" autrefois dans le fief Grandpré, partie par le numéro 817, partie par le numéro 815, tous deux du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, autrefois dans le fief Bégon, partie par les numéros 793, 794, 805 (autrefois dans le fief de la Trinité) de la paroisse de Charlesbourg; partie par les numéros 10, 11, 22, 23, 26 du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, autrefois dans le fief de la Trinité."

Première  
élection gé-  
nérale.

3. La première élection générale du conseil pour ladite municipalité aura lieu dans les trente jours de la sanction de la présente loi et sera présidée par une personne nommée par la majorité des électeurs présents à l'assemblée; les élections subséquentes auront lieu à la date et de la manière prévues par le Code municipal.

Paiement des  
frais, etc.

4. Les frais, honoraires et déboursés encourus par l'adoption de la présente loi, seront à la charge de la municipalité de St-Dunstan.

Entrée en  
vigueur.

5. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

#### CHAP. 80

Loi amendant la loi érigeant en municipalité scolaire distincte la paroisse de Saint-Michel Archange de Montréal

(Sanctionnée le 14 mars 1912)

Préambule.

ATTENDU que la corporation des commissaires catholiques des écoles séparées de la paroisse de Saint-Michel Archange de Montréal, a, par sa pétition, représenté que les revenus qu'elle peut actuellement retirer en vertu de sa loi d'incorporation, ne suffisent pas pour rencontrer les besoins de sa corporation, et qu'il serait juste que tous les propriétaires, occupants, locataires ou contribuables, professant la religion catholique, parlant la langue anglaise, dans

les limites de sa municipalité scolaire, paient leurs taxes et cotisations scolaires à ladite corporation et que ladite corporation retire sa part des taxes perçues des corporations, et qu'il est à propos d'accéder à sa demande;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décreta ce qui suit:

1. La section 1 de la loi 6 Edouard VII, chapitre 86, 6 ET VII, c 86, s. 1, emp. est remplacée par la suivante:

"1. Les propriétaires, occupants, locataires ou contribuables, quel qu'en soit le nombre, professant la religion catholique, parlant la langue anglaise, dans n'importe laquelle des municipalités scolaires suivantes, savoir: ville Saint-Louis et Saint-Jean de la Croix, toutes deux dans le quartier Laurier de Montréal, Saint-Denis, Saint-Edouard, et la municipalité de Villeray, toutes dans le quartier Saint-Denis de Montréal, et la ville d'Outremont, toutes de l'île de Montréal, ou tous autres arrondissements scolaires qui peuvent être formés d'une partie ou de partie de quelques-uns des arrondissements scolaires susmentionnés, constituent, jusqu'à ce que lesdits arrondissements scolaires ou municipalités scolaires forment partie de la cité de Montréal, pour les fins scolaires, une corporation distincte, sous l'administration de trois commissaires spéciaux, ladite corporation devant porter le nom de "La Corporation des commissaires catholiques des écoles séparées de la paroisse de Saint-Michel Archange de Montréal", et cette dernière pourra établir et maintenir une ou plusieurs écoles séparées dans le territoire ci-dessus mentionné."

2. Les sections 3 et 5 de la loi 6 Edouard VII, chapitre 86, sont, par la présente loi, abrogées. Id., ss. 3 et 5, abrogées.

3. La corporation des commissaires catholiques des écoles séparées de la paroisse de Saint-Michel Archange de Montréal, recevra, des municipalités scolaires du contrôle desquelles elle a été détachée, une part des cotisations imposées et perçues sur les biens immeubles des corporations et des compagnies légalement constituées, dans la proportion, quant au montant perçu de ces arrondissements scolaires, du nombre d'enfants fréquentant ses écoles, par rapport au nombre total d'enfants fréquentant les écoles desdits arrondissements scolaires. Cotisations que devra recevoir la nouvelle municipalité.

4. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction. Entrée en vigueur.

## EDUCATION IN THE CITY OF MONTREAL

The City of Montreal as an educational centre occupies a foremost place on the North American continent. The means of education are easy and varied and every opportunity is given to the citizens for the proper instruction and training of their children. The different courses and grades, while complete in themselves, do not overlap so that there is a continuous system of education from the public elementary school to the university. For primary and secondary education the city has two school commissions—one Catholic and the other Protestant—the Provincial Government appointing four and City Council two members on each board. The school commissions derive their incomes principally from special school taxes assessed and collected by the city authorities. Each property owner pays his, or her, taxes into a fund, or panel, in accordance with his religion, Catholic or Protestant, but public and private corporations pay their school taxes into a neutral panel, the funds of which are distributed to the two school boards in proportion to the number of pupils enrolled.

The school taxes of the City of Montreal for 1920 amounted to \$4,552,278 or 21 per cent. of the total income of the City.

In addition to the public schools kept up by city funds there are a large number of private and religious institutions, colleges and provincial government schools that give special courses in classical, technical and commercial studies. Of the two universities, McGill University stands out as one of the greatest educational institutions in the world, while the new University of Montreal (Catholic) is enhancing the great reputation of its predecessor (Laval University), by the addition of courses more in keeping with the requirements of a new and commercial country.

### THE CATHOLIC SCHOOL ADMINISTRATION.

The Catholic School Commission, composed of a central board of eight members, and four district committees, has under its jurisdiction 169 schools with a total enrollment in 1919 of 77,690 and an attendance of 65,052, divided into 1,939 classes. The teaching staff numbers 2,146, as follows: Male, 581 religious and 333 lay teachers. Female, 889 religious and 343 lay teachers. The revenue of the board for the fiscal year ending June 30, 1919, amounted to \$4,071,094.87, and the disbursements \$4,021,955.69, leaving a surplus of \$49,139.18. The cost of teaching—based upon the

expenses incurred for the maintenance of schools and the administration of the four school districts—averaged \$26.34 per pupil; based upon the total expenses the average for 1919 was \$42.40. In comparison with the cost of teaching in other cities the cost of teaching the Catholic children in Montreal is very small though the schools are well built with the latest appliances and equipment and the education given is of the best and most practical. This is made possible by the employment of members of certain religious orders that specialize in teaching, who give of their best, at a very small cost to the community.

The total assets of the Catholic Commission of Montreal amount to \$17,270,649.24, and the total liabilities \$15,758,333.64, or a surplus of assets over liabilities of \$1,134,700.97.

The instruction given in the Catholic schools are Elementary, High, Technical and Commercial courses.

### THE PROTESTANT SCHOOL ADMINISTRATION.

The education of the Protestant and Jewish children of the city is under the control of the Protestant Board of School Commissioners, composed of six members, assisted by six executive officers and seven supervisors. The Board has under its administration three high schools, thirty-nine public schools and two subsidized schools, with a total enrollment of 27,520 pupils as follows:—Protestant, 15,909; Jews, 11,015; Roman and Greek Catholics, 259; Non-residents, 251; Subsidized, 86.

For teaching purposes the pupils are divided into 670 classes under a staff of 859 officers, of which 79 are men.

The above enrollment includes 1869 pupils who attend the three high schools of the Board of whom 292 hold scholarships and 20 have free tuition.

The revenue of the Protestant Board for the year 1919 amounted to \$1,378,030.07, and the disbursements to \$1,438,977.20, leaving a deficit of \$60,947.13.

The total assets of the Board amount to \$7,510,240, and the liabilities \$5,903,809.92, or a surplus of assets over liabilities of \$1,606,430.08.



## CHAPITRE 51

Loi pour défendre la garantie par certaines personnes  
des emprunts municipaux ou scolaires

(Sanctionnée le 15 mars 1933)

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Conseil  
législatif et de l'Assemblée législative de Québec, dé-  
crète ce qui suit:

1. Les Statuts refondus, 1925, sont modifiés en y s.r., c. 111B,  
ajoutant après le chapitre 111A, tel qu'édicté par la  
loi 22 George V, chapitre 56, le suivant:

### "CHAPITRE 111B

"LOI CONCERNANT LA GARANTIE PAR CERTAINES PER-  
SONNES DES EMPRUNTS MUNICIPAUX OU SCOLAIRES

"1. La présente loi peut être citée sous le titre de *Loi* Titre abrégé.  
*déendant la garantie par certaines personnes des emprunts*  
*municipaux ou scolaires.*

"2. Dans la présente loi:

1° Le mot "municipalité" désigne toute corporation  
municipale quelconque, qu'elle soit formée ou régie par  
une loi générale ou spéciale, et il comprend également  
toute corporation de commissaires ou de syndics d'écoles  
et généralement toute commission et tout bureau cons-  
titués en corporation pour fins d'administration d'écoles  
dans la province:

Interpréta-  
tion:  
"Municipa-  
lité":

2° Le mot "officier" désigne tout membre d'un con-  
seil municipal, tout commissaire ou syndic d'écoles, tout  
membre d'une commission ou d'un bureau constitué en  
corporation pour fins d'administration d'écoles dans la  
province, et il comprend également tout officier ou em-  
ployé d'une municipalité au sens du paragraphe 1° du  
présent article.

"Officier".

Garantie par  
un officier  
interdite.

“3. Un officier d'une municipalité ne peut, sous peine de nullité, se porter garant ni se rendre responsable personnellement, ni directement ni indirectement, pour cette municipalité.

Nullité.

Toute convention ou tout engagement contraire aux dispositions du présent article est nul et de nul effet.”

Entrée en  
vigueur.

2. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

## Notes sur l'organisation scolaire Le Canada de la province 24 août 1935

La rentrée des classes commencera dans quelques jours à peine. Les parents ont à faire face au problème difficile de l'éducation de leurs enfants. Ils savent que, dans le monde de demain, l'instruction sera essentielle à ceux qui auront l'ambition de se faire dans le monde la moindre place. La lutte pour la vie sera plus dure que par le passé. Et ce sont les mieux préparés qui réussiront. La difficulté pour les parents est d'orienter convenablement leurs enfants. Nous avons pensé que les renseignements ci-dessous, puisés dans l'Annuaire Statistique de Québec, viendraient, en temps opportun, leur remettre sous les yeux les diverses voies où ils peuvent les pousser de même que leur montrer les progrès de l'enseignement en ces vingt dernières années. Ces indications leur permettront de se rendre compte de l'importance toujours plus accentuée que les nôtres attachent à l'éducation.

La liberté d'enseignement existe dans la province de Québec. Les écoles, régies par la loi de l'instruction publique, sont ou catholiques ou protestantes. Le français ou l'anglais y sont enseignés. L'organisation scolaire est sous le contrôle du département de l'instruction publique, qui relève du secrétaire de la province. Un haut fonctionnaire permanent, le surintendant de l'instruction publique, a la direction générale du département; il est assisté de deux secrétaires, l'un de langue française, l'autre de langue anglaise, et de plusieurs fonctionnaires. Il veille à l'exécution de la loi, ainsi qu'à l'observation des règlements que le comité catholique ou le comité protestant du Conseil de l'instruction publique ont établis avec l'approbation de l'exécutif de la province; dans l'exercice de ses attributions, il doit se conformer aux instructions que lui donne le Conseil de l'instruction publique ou l'un des comités de ce Conseil.

On compte trois catégories d'écoles dans la province de Québec: les écoles d'enseignement primaire, les écoles d'enseignement secondaire et les écoles d'enseignement supérieur. Les institutions qui ne sont pas comprises sous une de ces rubriques sont des écoles spéciales d'enseignement technique ou professionnel. Plusieurs de ces écoles spéciales sont affiliées aux universités et la plupart sont soumises au contrôle direct du secrétaire de la province. Depuis le mois de septembre 1929, les maisons d'éducation primaire catholiques se divisent en cinq catégories: les "écoles maternelles", les "écoles primaires élémentaires", les "écoles primaires complémentaires", les "écoles primaires supérieures" et les "écoles ménagères". Les protestants conservent des écoles élémentaires, des écoles intermédiaires et des académies appelées "High Schools".

L'enseignement pédagogique est celui des écoles normales, l'enseignement secondaire, celui des collèges classiques et l'enseignement supérieur, celui des universités. Les écoles spéciales comprennent une école Polytechnique, les écoles des Beaux-Arts, une école des Hautes Etudes commerciales, deux instituts pédagogiques, les écoles techniques, les écoles d'agriculture, deux écoles moyennes d'agriculture, une école de laiterie, les écoles du soir, les écoles des arts et métiers, une école des arts domestiques, les écoles de coupe et de confection de vêtements, l'école La Jemmerais pour les arriérés mentaux, les écoles pour les aveugles et les sourds-muets, les jardins scolaires, une école des gardes forestiers, quelques écoles indépendantes où sont donnés des cours spéciaux et certains cours publics à Montréal et à Québec.

Des renseignements plus détaillés sont publiés tous les ans dans les "Statistiques de l'Enseignement", compilées par le Bureau des Statistiques de Québec.

Les chiffres suivants donnent une idée du développement de l'instruction dans la province de Québec depuis les vingt dernières années. L'augmentation dans les écoles est caractéristique. En 1913, le nombre des élèves fréquentant les maisons d'enseignement s'élevait à 434,113, au lieu de 672,861 en 1932. Le progrès accompli s'est donc affirmé par une augmentation numérique de 238,748 dans les inscriptions, soit 55 pour cent. Le personnel enseignant durant la même période a passé de 15,341 à 26,921 personnes, soit une augmentation de plus de 75.4 pour cent. La progression dans le nombre des écoles s'est accentuée dans le même sens; de 6,924 en 1913, les maisons d'enseignement comprenant les écoles primaires, les collèges, les universités et les écoles spéciales se sont accrues à 8,602, soit une augmentation de 25.6 pour cent.

Environ 25 pour cent de la population de la province fréquentaient les maisons d'enseignement ou suivaient des cours le soir en 1932. Cependant, ces chiffres ne comprennent pas les élèves qui ont des professeurs particuliers, dans les villes surtout, car il n'y a aucun rapport de fait de ces derniers.

Le Bureau des Statistiques dresse, chaque année, à l'aide des rapports transmis par les secrétaires-trésoriers des municipalités scolaires et les inspecteurs d'écoles, un état du nombre des enfants âgés de 5 à 18 ans. Tel recensement peut s'effectuer avec un certain degré d'exactitude dans les parties de la province où la population est restreinte, mais il est difficile d'obtenir un résultat précis dans les villes.

Pour éviter l'emploi onéreux du procédé de dénombrement à domicile, on a établi le nombre des enfants d'âge scolaire dans certaines villes comme Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, en se basant sur l'inscription aux écoles et le nombre d'enfants de 5 à 18 ans, dans les autres parties de la province. D'après cette méthode, on a fixé le nombre des enfants susceptibles de fréquenter l'école à 790,276 en 1932.

### ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES 24 août 1935

L'école primaire élémentaire comprend trois cours réguliers de deux années chacun: inférieur, moyen, supérieur. Une section préparatoire pour les enfants qui n'ont pas encore fréquenté l'école, prépare au programme élémentaire. Dans la section préparatoire et dans le cours inférieur, l'enseignement est purement oral. En 1931-32, il y avait 7,383 écoles élémentaires avec un personnel enseignant de 12,637 instituteurs et institutrices. On comptait alors un total de 376,288 élèves inscrits.

### ÉCOLES COMPLÉMENTAIRES CATHOLIQUES ET INTERMÉDIAIRES PROTESTANTES

Avant l'année 1931-32, les statistiques des écoles primaires complémentaires catholiques étaient données en regard de celles des High Schools protestants. Elles sont maintenant classées avec celles des écoles intermédiaires protestantes par suite de la création, en 1929, d'écoles primaires supérieures catholiques. En 1931-32, l'inscription à ces écoles s'élevait à 160,190, soit 154,010 dans les établissements catholiques et 6,180 dans les institutions protestantes.

## ECOLES PRIMAIRES SUPERIEURES ET "HIGH SCHOOLS"

Depuis 1923, les académies catholiques portent maintenant le nom d'écoles primaires complémentaires. En 1919, on a ajouté au programme de ces institutions trois années d'études (9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> années) qui constituent le cours primaire supérieur. Durant l'année scolaire 1931-32, il y avait 55,420 élèves inscrits dans 144 écoles. Les académies protestantes conservent l'appellation de "High Schools". Les élèves inscrits dans l'ensemble de ces écoles étaient au nombre de 76,385 en 1931-32.

Les écoles primaires représentaient, en 1932, 96% du nombre total des maisons d'enseignement de la province; il y avait dans ces écoles 126,663 élèves de plus qu'en 1919. Le nombre total des instituteurs et des institutrices de 16,213 en 1919 est devenu 22,247. Les trois tableaux des pages suivantes indiquent le nombre des écoles, des élèves et des professeurs des institutions d'enseignement primaire dans chaque comté de la province de Québec.

## ECOLES MATERNELLES

Avant de terminer la section des écoles primaires, il convient de signaler l'importance de ces établissements. L'école maternelle a pour objet de préparer l'enfant à l'école primaire élémentaire. Elle forme le passage de la famille à l'école, en même temps qu'elle initie l'enfant au travail et à la régularité de l'étude. Les écoles maternelles sont établies par les commissions scolaires et elles ont pour directrice une institutrice religieuse ou laïque. Elles sont soumises aux règlements établis par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et à la surveillance de l'inspecteur d'écoles du district. Le nombre de ces écoles était de 24, en 1931-32, et les inscriptions des élèves s'élevaient à 3,658.

## ECOLES NORMALES

La fondation des premières maisons d'enseignement pédagogique de la province remonte à 1857. Trois établissements inaugurés, cette même année, à Montréal (écoles Jacques-Cartier et McGill) et à Québec (école Laval) reçurent 192 élèves, soit 79 garçons et 103 filles. Le nombre de ces institutions s'accrut rapidement: en 1933, comptait 32 écoles normales établies dans les principaux centres. Onze d'entre elles sont des scolasticats de communautés de Frères enseignants, qui peuvent obtenir le titre d'école normale sur rapport favorable de l'inspecteur général. Les écoles Laval et Jacques-Cartier possèdent chacune deux départements: l'un pour les garçons et l'autre pour les filles. L'école McGill est une maison anglaise qui fut annexée au collège Macdonald, de Sainte-Anne-de-Bellevue, en 1908; les autres établissements sont catholiques.

Un nouveau programme d'enseignement conforme à celui des institutions primaires est en vigueur dans toutes les écoles normales depuis le mois de septembre 1923. Un séjour de deux ans dans un de ces établissements est désormais requis pour donner droit au brevet. Le diplôme élémentaire actuel équivaut donc à l'ancien diplôme modèle. L'ancien diplôme académique porte maintenant le nom de supérieur et les élèves peuvent l'obtenir à la fin de la troisième année. Une quatrième année, appelée cours supplémentaire et dont l'établissement est facultatif, donne droit à l'obtention du diplôme supplémentaire pour l'enseignement dans les écoles primaires supérieures.

## BREVETS DE CAPACITE

Le Bureau central des examinateurs catholiques fut fondé en 1895 pour remplacer les divers petits bureaux alors en existence. Sa fonction est de faire subir des examens aux catholiques de la province, qui se destinent à l'enseignement. Il existe un organisme séparé pour les protestants.

Au même jour et à la même heure, dans différentes localités de la province, des délégués du Bureau central font subir des examens aux candidats qui se présentent. La majorité des épreuves sont écrites. Elles sont corrigées par les membres du Bureau central.

## COLLEGES CLASSIQUES

On comptait, en 1933, vingt-neuf collèges classiques dans la province de Québec. Le caractère particulier de l'enseignement secondaire est la culture générale par l'histoire et les lettres, en même temps que par les sciences, les mathématiques et la philosophie.

## INSTITUTIONS INDEPENDANTES NON SUBVENTIONNEES

Les institutions indépendantes, non subventionnées, où l'on donne un cours classique, étaient au nombre de 10 en 1933.

A cette époque, 981 élèves fréquentaient ces institutions. Le personnel enseignant était de 111 professeurs, composé en majeure partie de prêtres. Dans l'ensemble des bibliothèques de ces institutions, il y avait en 1933 environ 40,000 volumes.

La plus ancienne de ces institutions est le collège Séraphique des Franciscains, aux Trois-Rivières, qui fut fondé en 1892.

## UNIVERSITES

Les universités de la province de Québec, au nombre de quatre, sont indépendantes du gouvernement. Celle de Laval, à Québec, est administrée par un comité composé des directeurs du séminaire de Québec et d'un certain nombre de professeurs laïques, sous la surveillance d'un conseil d'archevêques et d'évêques présidé par l'archevêque de Québec. L'université de Montréal est administrée par un sénat académique, un conseil universitaire, une commission administrative, une commission des études, un comité exécutif. Les officiers de la commission d'administration sont: le président, le recteur ou vice-recteur, un représentant des Messieurs de Saint-Sulpice au Canada, le secrétaire-général, deux délégués du sénat académique, un délégué du Conseil d'administration de chaque faculté et école fusionnées, au plus quinze représentants choisis par la commission d'administration, en dehors du personnel universitaire. L'université McGill, appelée ainsi du nom de son fondateur, est administrée par des syndics élus conformément à sa charte; elle est affiliée aux universités d'Oxford, de Cambridge et de Dublin. L'université du collège Bishop est sous la direction de l'Eglise anglicane.

L'université Laval fut fondée en 1852 par le séminaire de Québec; celle de Montréal, qui était une succursale de l'université Laval, obtint son autonomie par un ordre canonique de Sa Sainteté Benoît XV, le 8 mai 1919. La Législature lui accorda sa charte le 14 février 1920. L'université McGill existe depuis 1841 et le collège Bishop, à Lennoxville, depuis 1845.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

## How Is Education in Quebec Controlled?

Second of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of  
*Gazette* Quebec, 8 février 1936

There is no Federal Department of Education in Ottawa and no general system of Canadian education. No control over the provinces is exercised by the Dominion Parliament concerning education.

By the terms of the British North America Act of 1867, education was entrusted to the provinces. Article 93 of that Act is the educational Magna Carta for the provinces of the Dominion. It reads, in part: "In and for each province the Legislature may exclusively make laws in relation to education." Certain provisions are made, however, to the effect that nothing in any such law should prejudicially affect any right or privilege with respect to denominational schools, and that all the powers, privileges and duties conferred and imposed in Upper Canada on the separate schools should be extended to the Protestant and Roman Catholic dissentients in Quebec.

As a consequence of this Act, differences of administration appear in the several provinces. Prince Edward Island, Ontario and each of the western provinces have Ministers of Education in the Cabinet. Quebec, New Brunswick and Nova Scotia appoint Superintendents of Education. In Quebec, the Provincial Secretary, who also is in control of technical and industrial education, represents the Department of Education in the Legislature and in the Cabinet. However, by unwritten law, the English representative (or representatives) in the Cabinet is consulted on educational matters vitally affecting Protestants.

The post of Superintendent of Education in Quebec is non-political. For a few years during the last century, Quebec had a Minister of Education. However, as the opinion prevailed that the headship of the Department of Education should be continuous and non-political, the change to the present system was effected in 1876. Since then there has been no alteration in the title of the chief executive officer.

All matters concerning the public schools and normal schools are under the control of the Superintendent. He is supported by an English Secretary and a French Secretary who, in their capacity as deputy ministers, exercise under his direction the general control of the Department. The English Secretary receives all correspondence, whether Protestant or Roman Catholic, that is addressed to the Department

in English. The French Secretary has the same responsibilities concerning correspondence in French. However, there is much co-operation between the two sides of the Department. The Superintendents who have controlled the Department to date have, so far as the law allows, always placed the responsibility for the direction of Protestant education upon the English Secretary. In 1924, the English Secretary was, by statute, declared to be, at the same time, Director of Protestant Education. Then his sphere of service became recognized by law as it had for so long been acknowledged in fact through the generosity of the responsible Roman Catholic officials.

The budget of the Department of Education is prepared annually by its officers and submitted by the Superintendent to the Legislature to await its pleasure. Statistics and records are compiled and published for the legislators, showing the state of education in the province. The public school grants are divided in the Department according to the enrolment in the schools. An extensive correspondence is conducted with school boards concerning the administration of the school law and regulations and other matters pertaining to the welfare of the schools. It is the function of the Superintendent and of the Department, within the authority given by the Lieutenant-Governor-in-Council (which is in reality the Cabinet), to do everything concerning the en-

couragement and advancement of education, arts, letters and science.

The two divisions of our dual system are revealed not only in the Department of Education, but also by the provision made for the formation of two committees of the Council of Education, by the appointment of inspectors for schools of both faiths, by the foundation of separate normal schools for the preparation of teachers for Protestant and Roman Catholic schools, and by the erection of schools in each municipality where Protestants and Roman Catholics are present in sufficient numbers. The two committees are co-ordinated in a Council of Education, but the Council usually functions through the two separate committees.

The Roman Catholic committee of the Council of Education consists of the Bishops or heads of each Roman Catholic diocese in the province, an equal number of laymen, and four other members. The Protestant committee consists of a number of members appointed by the Lieutenant-Governor-in-Council (which number is equal to that of the

Roman Catholic lay members), together with seven associate members, one of whom is a representative of the Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec.

These committees sit separately, usually four times a year. They may, if they wish, sit together, either in the Council of Education or in sub-committees when their joint interests are concerned. Because their independent powers are so complete, however, such meetings are rare. However, all school questions affecting the joint interests of Roman Catholics and Protestants must, by law, come within the jurisdiction of the Council.

Regulations for the organization, administration and discipline of their respective public schools are made by the Protestant and Roman Catholic committees of the Council of Education. These committees also make regulations for the government of the normal schools, of the Central Board of Examiners and concerning the duties of public school inspectors. They also have the responsibility for authorizing the text-books that are to be used in the schools of their religious faith. Hence there is great uniformity in the text books used in the schools of each of the religious faiths, as no deviations may be made in this connection without authority from the committee concerned. Grants for superior education and to poor municipalities are distributed on the recommendations of each committee.

In every school municipality in the province there is a Board of School Commissioners. Any rate-payers or tenants of the religious belief different from that of the majority may, however, give notice of their intention to withdraw from the control of the majority board and form a minority one. This is the process in Quebec called "dissent." However, in certain of the larger centres, such as Montreal, Westmount, Quebec and Sherbrooke, independent boards of commissioners are selected for both Protestants and Roman Catholics. Usually, five members form a board of school commissioners and three a board of trustees.

Such an organization may appear to be complex. In practice it is quite workable, because the spirit necessary to secure its smooth running is present. For the Protestant minority the scheme is admirable. Because of these arrangements, the Government has responsible officials to whom it can look for information and advice. By virtue of this machinery, Protestants and Roman Catholics are able to conduct their own schools. It is difficult to imagine what the alternative to this dual system could be. How the minority would suffer from any other system can readily be conceived, for the control of the schools, training of teachers, course of study, textbooks and possibly the language of instruction would probably be altogether different from that which they desire.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

*Gazette*

## What Are the Duties of School Boards?

*Third of a Series of Articles by*

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of

15 février 1936 Quebec.

Roman Catholic cures, ministers of other religious faiths and non-resident ratepayers of twenty-one years of age and upwards who can read and write are eligible for election as members of school boards. Once in office, laymen must serve, and must do so for the full term unless they are over sixty years of age or have been school commissioners or trustees within four years.

To members of school boards is entrusted the responsibility for the engagement of teachers, choosing school sites and erecting buildings, when necessary, and maintaining suitable, well-kept and adequately heated school buildings. In their capacity as administrators of the local schools, school board officials bear a direct relationship to every child attending school. By their decisions, they possess the possibility of stimulating the lives of children or of leaving them intellectually undernourished and enfeebled. In addition, grave responsibilities for the physical, moral and social welfare of the young lie upon their shoulders, for they determine, in greater or lesser degree, many sundry conditions under which pupils live during their hours in school. All these have their reflex upon parents. In most school municipalities in the province, the school boards decide the rate of taxation and thus, in a measure, affect also the ratepayers in the community.

The duties of school boards are by no means completed when they have levied the tax rate, provided suitable accommodation and engaged teachers. The details of the expenditure of the funds take much time and skill. In the larger systems, indeed, executive officers perform much of this work, but the board is ultimately responsible. In addition, in the larger centres, much time of the board is taken up with making regulations and suitable provisions for the general management of the schools.

While exercising due control over expenditures, it is expected that school boards will make arrangements for the education of all children within the municipality. It is to be specially noted in this connection that children of tenants possess the same rights as children of ratepayers.

The boards must make provision for the attendance at school of resident children within their jurisdiction, providing transportation for those who live beyond a certain distance from the school. It is not reasonable, however, to expect boards to provide free transportation for pupils who dwell several miles away in isolated places. In cases where the children's homes are more than five miles from the nearest school of their religious belief, parents may be freed from paying taxes provided they do not send their children of school age to that school. The boards, moreover, are empowered to use their funds to supply, in whole or in part, free text books to pupils in case of proved need. Indeed, this service may be extended to all children in the municipality.

It is the duty of all school officials to comply with instructions received from the Department of Education. They must also see that the text books, as authorized by the committee of their religious faith, are followed in the schools under their charge.

The strength of our system of local control is that each school municipality can have the school it desires. Local pride can, therefore, play a large part. If a community wishes to own schools that will be inferior to none, it has merely to take measures to obtain them. On the contrary, the schools may be as weak as these representatives of the public wish to have them. If any community is satisfied with inferior schools, with poorly paid teachers, poor buildings and a shortage of

equipment, there is no denying the fact that such is its prerogative. The inspectors, of course, will report adverse conditions and the Department will exert the pressure that lies within its power, but the ultimate decisions rest with the representatives of the people.

Inspectors have frequently had occasion to complain of the neglect of school officials. That much improvement has been made is evident to anyone who is aware of the facts. Thirty years ago one of the inspectors wrote: "The school officials and parents take little or no interest in the progress of the schools." That is the kernel of the situation. Apathy begets neglect, neglect ignorance and ignorance retrogression. When wide-awake commissioners serve, responsibility ousts carelessness and illiteracy gives place to knowledge. That there have been many capable school commissioners since that time is evident from the progress made. It is remarkable, however, that the opportunities for service that are afforded in the schools are not sought more eagerly, and that men of the highest ability do not clamor for this chance to spend themselves for the benefit of their country.

In many cases, the most outstanding men of the municipality are in office. They give the best of their time and abilities to serve their municipalities and to justify the provisions of the Education Act pertaining to them. In many parts of the province, however, it is difficult to find men of the right type who are able and willing to serve.

Many of the Protestant municipalities have experienced the day of small things. Most of the superior schools, indeed, engaged only two or three teachers in their early days. In 1890, for example, on the staffs of the high schools of Cookshire, Lachine, New Richmond, Ormstown, St. Lambert and Three Rivers, only two teachers were engaged, while three teachers completed the staffs in Cowansville, Granby, Knowlton, Lennoxville, Magog and St. Johns. Today, large Protestant schools are established in these centres. Ninety years ago, in 1846, the Protestant Board of School Commissioners for the city of Montreal was first appointed.

The next year their total income was \$558.05, but this amount was invested at interest, "the board having no use to which to apply it." In 1871, the tax imposed on the Protestants in Montreal was one mill on the dollar and yielded \$22,816.95. In 1914-1915, the rate was four mills. In 1925, by act of the Legislature, it was placed at ten mills, where it has since remained.

Every school board must make every reasonable economy and spend the ratepayers' money to the best advantage, while at the same time presenting to the young the fullest opportunities within its power. The one is equally as important as the other. In general, ratepayers will support officials who are securing value for their money, for it is the ardent desire of an increasing number of parents to secure only the best for their children.

To save money at the expense of youth is the most thoughtless kind of economy, and the money thus saved is the poorest kind of legacy that one generation can bequeath to the next. If the children were old enough to plead for their rights, mature enough to determine their needs, or if they could make up the deficiencies and neglect in later life, the situation would not be irretrievable. But the children are helpless during the time when they are deprived of what is their birthright, and in most cases, if not in all, the waste of their best years for schooling and school discipline cannot be repaired.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

*Gazette*

*22 fev. 1936*

## What Services Are School Inspectors Rendering?

Fourth of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of  
Quebec.

School inspectors do not always tread smooth and easy paths, though the public are much more familiar with the work of these officials now than they were some time since. Forty years ago, one inspector wrote: "A few of the more indifferent school commissioners and trustees regard me as 'a spy, to see the nakedness of the land.'" Another stated: "The year did not pass very smoothly with me. There was an attempt to drag me before the courts for pointing out defects in teaching and for reporting the true condition of the school to the commissioners."

The attitude of the public towards inspectors has altered considerably since those days. It has come to be recognized that the function of an inspector is not to spy and to find fault but to assist in improving the management of the schools and enriching the quality of the instruction.

Candidates for the office of school inspector must be successful teachers of a certain maturity and training. No one may be appointed as inspector who has not taught school for at least five years. He must also hold a degree of Bachelor of Arts from an approved university and a first class high school diploma. Inspectors must be at least twenty-five years of age and have taught during the five years preceding appointment. Some exceptions to these conditions are allowed in the case of inspectors in remote regions.

Inspectors must of necessity be familiar with the subjects of the course of study and with the best methods of teaching. To this end, they must pass a satisfactory examination in the methods of teaching the subjects of the authorized course of study. As they are required to supervise classroom teachers they must also pass a test in the organization, discipline and management of schools. Since their duties bring them into close contact constantly with members of school boards and secretary-treasurers of school municipalities they are examined in the school law of the Province and the regulations of the Protestant Committee.

The characteristic commonly called personality is needed in an inspector as much as academic and professional qualifications. A thorough interest in his work is one of the unwritten requirements for office. Ability to teach is necessary, for he must give model lessons in the presence of teachers. He should also be a man of kindness and broad sympathy, one whom earnest teachers will welcome, because he will give serious consideration to their problem.

It is the duty of inspectors to study carefully the methods of instruction used by teachers, point out serious defects of all kinds, examine the pupils in some degree and classify the schools according to merit. Many a teacher who has been discouraged has received

stimulation from the visit of this official. Out of the richness of his experience he is able to diagnose the situation and to prescribe the remedy. Disciplinary troubles are the most frequent ones he meets, particularly in young teachers who find it hard to cope with the caprices of boys and girls bubbling over with life.

Elementary inspectors visit each school in their territory at least twice a session, but they often make more than two inspections in particular schools. As they have as many as ninety schools under their control, and as their districts of inspection are extensive, it is sometimes impossible to visit the schools as often as they would like. The district of the Inspector of High Schools extends from Noranda in the north-west of the Province to New Carlisle in the east. The assistant High School inspector has general direction of the intermediate schools. His territory stretches from Rouyn to Gaspé. As the two

last named officials have wide administrative duties also, they are unable to pay many second visits. In place of this, they sometimes stay a day and a half or two days in a school.

Much guidance is given to teachers in the annual conferences called by the Inspectors. At these, the problems peculiar to each inspectorate are discussed as well as those of more general interest, including methodology, discipline, time tables and other school routine. An official from the Department of Education in Quebec is frequently present at these conferences, and members of the staffs of the School for Teachers, McGill University or Bishop's University often furnish inspiration and inform the teachers of new techniques in education.

The fact that inspectors visit the schools is an incentive to teachers to do their best. They also frequently provide encouragement to pupils to do good work. Pupils and teachers merely display very human traits when they desire to show specimens of work performed to the best of their ability. A word of reassurance goes far from someone who understands the comparative abilities of the pupils.

In the rural districts, the inspectors give advice to school boards concerning the keeping of the accounts as well as the general management of schools. In addition, since the establishment of the special audits required by the Quebec Municipal Commission, the books of secretary-treasurers in certain poor municipalities may be audited by them. These audits have resulted in improvement in the systems of book-keeping in many municipalities.

In addition to the inspectors, supervisors are employed who are subject specialists. Supervisors usually visit the teachers more fre-

quently than the inspectors are able to do. They occupy themselves more particularly with assisting and encouraging the younger teachers but, owing to the expert character of their training and their broad experience, they are also able to render much valuable service to teachers who are more mature.

Another very good reason for the visits to teachers' classrooms of government inspectors, high school principals, superintendents and inspectors appointed by school boards, is to acquaint themselves with the success and mental growth of the teachers. Good teachers are always in demand, for parents are anxious that every year in each child's life shall be spent under the guidance of a teacher who is not only well qualified but who also is well disposed towards children and whose morals and manners are good. In addition, inspectors are always ready to recognize teachers of ability who by their own examples and by means of professional talks and articles may stimulate their fellows. These teachers are often selected during classroom visits by their superiors. Demonstration lessons, some of which are of incalculable value, are given by such teachers at conventions and professional meetings.

The visits of the inspectors and their reports are scarcely of less value to the boards than to the teachers. Besides reporting on the classroom efficiency of the teachers, these officials give school boards advice concerning choice of sites for new schools, building plans and repairs needed. They help the Boards, upon request, to secure desirable teachers and avoid those who are not likely to render the best service. Boards, teachers, pupils and parents are greatly benefited by the visits of efficient school inspectors and supervising officials who should be looked upon as the friends of all.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

How Has the Quality of Teachers  
*Gazette* Improved? 29 février 1936

Fifth of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of  
Quebec.

The idea that "teachers are born, not made" is almost axiomatic to many people. Such a statement, however, conveys only a half truth. Though some individuals doubtless have more of the characteristics necessary for successful teaching than others, many of the so-called born teachers may, without training, cut a sorry figure in a modern classroom. If suitable persons could not be trained as teachers, our normal schools should be closed without delay. However, it is the opinion of many who are acquainted with the facts that the teacher training institutions so far have justified their existence. Consequently, those who have the basic qualities needed for teaching continue to be needed to prepare themselves more fully for service in this important branch of public life.

It is difficult for people to visualize all the changes that occur from year to year, even if they are fairly familiar with them. They are too near to view them in their true perspective. However, the present generation can see unmistakable signs of the progress made in education in Quebec. An early historian, speaking of the schools in Megantic County before the establishment of the normal schools in this province, said: "There was nothing taught in the schools except Reading, Writing, Spelling and Arithmetic, and as late as the year 1852 the chief reading books in the schools were Bibles and Testaments."

In his account of the school at Elgin, Sellars states: "The main study was catechism. With the impartiality of indifference, the teacher heard each scholar recite from the catechism of the church to which he belonged, the strap descending when a word was missed. When a man was too lazy to wield an axe he took to teaching without the slightest regard for the qualifications of the position. Men who could not read words of many syllables and whose writing was atrocious were installed as masters of schools. Worse than their ignorance were the bad habits that characterized the majority, for drunkenness was common, and the teacher seen without a quid of tobacco in his mouth or smoking while setting a copy was exceptional. Discipline was deemed by this usurper of the teacher's office as the great qualification and their cruelty was beyond belief." Many of the early teachers in Quebec were itinerants from the United States whose habits or inclinations did not lead them to business or farming. Their qualifications were not tested in any way. Many were little ahead of their brightest pupils. Candidates for teaching positions did not need to undergo courses of training. They were judged by "common sense."

The incompetency of the teacher as much as the poverty of the people was given as a reason for the lack of support of the schools even in later years. The mediocrity of the elementary schools and their paltry contribution to the life of many communities rendered the public apathetic. When the female teacher entered the teaching ranks she could teach during the 'sum-

mer' term only, because many young men, some of whose manners were none too genteel, attended the 'winter schools. These schools, therefore, had still to be conducted by men. Though a little more highly qualified academically because they could work out the problems in the books in Arithmetic, most of the women lacked that "deeper knowledge which would enable them to apply formulas to the solution of problems" differing from those in the text books. The problems taught were generally of the very simplest kind.

The establishment of Normal Schools in Quebec revolutionized education and placed the element-

ary schools on a much better footing. The standards of admission, however, had to be in keeping with the qualifications of the applicants. For example, persons over sixteen years of age could enter upon a course of training for teaching in the McGill Normal School upon standards which must now be considered low. Until the dawn of the present century, professional training for teaching in Protestant schools was not obligatory because a back door to teaching remained open. Intending candidates for diplomas were not obliged to enter the McGill Normal School, but could obtain diplomas simply by writing examinations in which the questions asked were of an elementary character. The standards of marking the examination papers were not uniform and many candidates would present themselves at the centres which had the reputation for the greatest leniency in this respect.

For many years in some inspectorates only a small percentage of the teachers were Normal trained. The others either held diplomas presented on a basis of the few days' examinations, or none at all. First class Academy diplomas did not compare well with the high school diploma now issued, for those gained at McGill Normal School entitled the holder only to entrance to the second year in Arts at McGill University. Moreover, persons who had taken first class standing in Latin and Greek in the intermediate examinations, if they had taken either the regular course in the Art of Teaching at the McGill Normal School or a first class standing in the special professional examination provided for such graduates by the McGill Normal School, were awarded teachers' diplomas. In fact, after the establishment of the inspection system, teaching certificates could be obtained with little qualification other than the recommendation of an inspector.

In spite of the lack of uniform training, however, many fine teachers emerged, particularly in the superior schools. This has augmented the belief in the "born" teacher. These men and women have written their names indelibly in the hearts and lives of the citizens of this province. Sir William Dawson and Dr. Sampson P. Robins at McGill University and the McGill Normal School, themselves men of rare abilities, stamped their impress upon the province, setting up standards of scholastic and

personal attainment which had their influence not only upon those who entered these institutions but even upon those who never crossed the thresholds. The many failures became lost in the successes. Doubtless, however, thousands were hampered because of the shortcomings of their teachers.

Some children are suffering today from deficiencies of character, culture and training in their teachers. But this proportion is not nearly so large as in earlier days, nor are the defects so conspicuous. Moreover, almost all teachers realize that kindness is an essential classroom quality. If no greater giants are in the schools now than in those of half a century ago, there are fewer dwarfs in the intellectual, moral and cultural sense.

The quality of teachers has improved mainly because all persons who wish to teach must enter training institutions to prepare themselves for their work. The age for admission to the School for Teachers has been raised, and the academic qualifications necessary for entrance to all the courses have been increased. Consequently, more time can be devoted to principles of education, methods of teaching and other professional training necessary to fit teachers for the important task of training the youth of today that they may become useful citizens tomorrow.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

## How Are Teachers Trained for the Protestant Schools of Quebec?

Sixth of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of

Quebec. 7<sup>th</sup> March 1936

During the years that children are entrusted to the school, teachers are expected to assist as far as possible in their all-round development. For such an important responsibility adequate training is essential. The history of education in the Province of Quebec shows that the qualifications demanded of teachers have mounted steadily with the realization of the significance of their functions.

The Protestant Central Board of Examiners is the admitting body to the Protestant teacher training institutions. Though the Board no longer conducts special examinations for diplomas as it did in the nineteenth century, it accepts only those who have satisfied the requirements laid down for admission to the teacher training classes. Candidates must not only be academically proficient, but must be physically and morally sound. The Central Board reserves to itself the right of rejecting candidates who are not fit on these grounds.

Applicants for admission to teaching training classes should also be qualified by temperament. A right disposition is really indispensable, though it is not always possible for the Central Board of Examiners to satisfy itself fully concerning the presence of suitable qualities in all candidates before admitting them to training. Because of the status earned in recent years by members of the teaching profession, it is more or less assumed that aspirants are ladies or gentlemen and that they possess within themselves inner qualities of divine grace and ideals that they may have the privilege of endeavoring to implant in the plastic minds of children. The staffs of the training institutions look for these characteristics in the students throughout the period of training for their profession. Those who do not possess them are advised to seek occupation in another sphere of activity.

The classes leading to the kindergarten, elementary and intermediate diplomas are conducted in the School for Teachers at Macdonald College, Ste. Anne de Bellevue. Courses leading to the First Class High School diploma are given at McGill University, Montreal, and Bishop's University, Lennoxville. The elementary diploma is intended primarily as a preparation for teaching in the rural elementary schools. The High School Diploma is the highest teaching certificate recognized in the Protestant schools.

There is no charge for tuition in the School for Teachers. Candidates for admission must, however, promise to teach for three years in the province, after graduation. During their period of training, which extends from September to June, students are expected to live in the college and must pay the re-

quired charges for room and board as well as provide their own text books and incidental expenses. Bursaries of \$100 are paid to those who teach for three years in a rural school in the province. Fees are demanded in the courses at the universities, but there is no obligation to teach after receiving the High School diploma.

During their period of preparation, students are expected to extend their academic knowledge and have facilities for doing so. As the training is essentially vocational, however, much time is devoted to the theory and practice of teaching. Courses are given in the principles of education, history of education, educational psychology, technique of teaching, school law and regulations, class management, art and music, as well as in English, French, mathematics and other academic subjects. Much of the students' time is spent in the practice school, which is the laboratory of the potential teacher. Here they gain experience in the classroom by observing the regular teachers at work, watching the efforts of their classmates and by personally undergoing the test of practical teaching under expert observation and guidance. It is the most crucial test that intending teachers must pass. Those who do not demonstrate satisfactory ability in this respect are always refused diplomas.

One of the vital requirements is that each intending teacher must possess the power of securing discipline and holding a class under control. This does not involve the rigor of military obedience or the harshness of undue restriction. School discipline shows the skill of a teacher in keeping each member of a class at work along desirable lines, without interfering with others who are themselves supposed to be fully and profitably occupied.

It is desirable that, during their period of training, candidates for teaching diplomas should grow to like children more and to understand better their habits and attitudes. They should be unremitting in their efforts to set before pupils high ideals of life and service which children should learn day by day and year by year to embody in their own mental and moral natures.

Diplomas gained as the result of attendance at these courses are interim at issue. In order to have them made permanent, holders must teach to the satisfaction of an inspector during two out of their first three years of teaching and must obtain from him a recommendation for the endorsement of their diplomas. In addition, those who secure interim intermediate diplomas must successfully attend summer school at Macdonald College for three sessions before receiving permanent diplomas. Only holders of perma-

nent High School diplomas are eligible for engagement as Principals of High Schools. The institution of the summer school in 1931 was one of the most important factors in connection with the training of Protestant teachers. By means of this agency, many of our teachers have already raised their professional status considerably and have gained advanced diplomas. This fact should be realized by all who are interested in the schools. Persons who intend to be teachers should examine themselves closely before deciding to enter a training school in order to see if they possess the necessary qualities and aptitudes. The large majority of entrants are young enough to look at themselves through children's eyes and see the qualifications youth would like its teachers to possess. If intending candidates find that they have the requisite capacities they will probably be successful. If not they should either develop them or not pursue a course that will lead to limiting unduly the happiness of the young.

Boys and girls would not regard the willingness to accept low salaries as qualifications in the teachers of their choice. Probably the first characteristics the average child would look for would be the teacher's ability to be cheerful, to take a joke and show a reasonable sense of humor. High on the child's list of desirable characteristics would be his teacher's sense of fairness and his readiness to give each member of the class a square deal at all times. The teacher must have a spirit youthful enough to encourage the young in their sports. If he can also play games and show the child how to play them better he will have a greater chance of obtaining and maintaining their confidence.

Though probably not the first on the list of characteristics the child desires, certainly not the last is the teacher's knowledge of his work. No consistent hero worship awaits the person who cannot do his job thoroughly. If good manners can be added, for good measure, to the traits enumerated, the teacher will probably measure up to the child's standards. Though it may surprise many adults to know it, this characteristic is certainly looked for in teachers by most children.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

*Caazello*

*14-mars 1936*

## How Has the Course of Study in Protestant Schools Improved?

Seventh of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of  
Quebec.

Fifty years ago it was seriously claimed that a child of fifteen years of age should know the following:

1. How to read and spell well.
2. How to write a neat and legible hand.
3. The main points in the geography of the world, and the leading events in the country's history.

4. How to speak correct English and write a well-expressed letter of business or friendship.

5. How to work accurately any plain business question involving the four elementary rules in arithmetic, common and decimal fractions, and simple interest.

It may be that many a business man today would be glad if he could find a boy or girl for his store or office who is proficient in these five respects. Few people, however, would be satisfied if children aged fifteen had only the educational attainments enumerated. At the time the claim was made, the list given contained about the total of the academic expectation for children of that age, for the standards named above were set up as desiderata. It is perhaps as difficult for many adults of today to realize this as for them to recognize that forty per cent. of their great-grandparents in England a hundred years ago had to make their mark in the parish register because of their inability to sign their names. Yet that was the state of affairs at the time of Queen Victoria's accession to the throne.

At that time the whole elementary course of study in Quebec Protestant schools consisted of reading, writing and arithmetic; though geography and grammar found places soon afterwards. The plan of learning then was that of memorizing. When they had committed to memory such lists as, "so, not, well, up," pupils thought they had learned all the adverbs in the English language. They considered this as knowledge to be acquired for its own sake, not recognizing that the part of speech of many words depends upon their use in sentences. No question was asked concerning such futile labor. They also memorized any other facts that the individual teachers thought worth while or were capable of teaching. Pupils when learning to read were taught to spell every word first. Consequently, several terms were used in apprehending what the modern pupil acquires creditably during his first year in school by a combination of phonetics and the "look and say" method. In arithmetic, addition and subtraction examples of fifty figures were common in order that pupils might be kept busy, though during their school days they may never have had a practical problem to solve involving much more than

fifty cents. These facts are not surprising, for it is only sixty-five years since the haphazard methods of teachers were superseded by an organized course of study in the Protestant schools of Montreal. Several more years elapsed before the first course of study was laid down for rural schools.

If the proof of the pudding is in the eating, the proof of the improvement of the course of study and methods of teaching is to be found in the product of the school. The errors made in some visitors' registers in this province are not likely to be repeated by the children of the present day when they are old enough to sign them.

In 1875, a very pompous militia captain wrote: "I find this school better on the hole than I was in hopes of."

When spelling lessons formed a large part of the curriculum, the manager of one of the schools in the Eastern Townships announced his intention of visiting the school. The teacher thereupon informed his senior pupils that they must do their best, but he would not correct them so that they might not feel humiliated in the presence of the visitor. So far did their ability surpass that of the manager that before leaving he wrote: "They are doing fine. They spell like the Devil. Never missed a word."

The first printed courses of study contained outlines for five years in the city elementary schools (together with oral instruction in half-day preparatory classes) and for four classes in the rural schools. In the Montreal High School for Girls a few pupils followed the ten-year course that was provided. The course in the Boys' High School in Montreal lasted eight years. Before the introduction of courses of study, there were no grades in the schools. Pupils in academies and model schools could stay as long as they wished and pursue their studies as far as their teachers could take them. The present course of study is continuous and progressive for eleven years in all high schools and leads to the high school leaving certificate. In selected high schools a twelfth grade has recently been added.

The original courses in the elementary schools did not contain the substance of the curriculum of today. In the high schools, the classics were stressed and much attention was given to euclid and algebra. While not neglecting Latin, geometry and algebra, the courses now emphasize English, French, science and history. The present course is much more extensive than former ones and greater efforts are made to encourage independent thought.

Many people think that the modern curriculum is over-crowded. This is no new idea. Years ago parents were shocked at what they termed the "ignorance and stupidity of men who could so overload the minds of children." Though there are exceptions, the pass lists prove that the curriculum is well within the capacity of the large majority of the pupils. Much has been added to the content of the subjects in recent years, the method of approach has been greatly improved, and the treatment made more practical.

In the Protestant schools, within certain limits, there is a marked uniformity in the course of study. Since all text books must, according to law, be authorized by the Protestant Committee, this condition is likely to continue. There is no desire to hamper any progressive school board, however. But the system has advanced to the stage where improvements that can be made in one school probably will be found useful in others. As migration from one town to another is common and as parents must purchase text books for their children, a uniform course of study has decided advantages. Moreover, as teachers are trained for the elementary and intermediate diplomas in the one Normal School, instruction of a definite and practical character can be given concerning the common course. Coming movements can be prepared for in advance. This was done when the course of study in English was so radically changed five years ago. All but a few schools that have special permission to continue the old are now following a broad course of study which is taught by teachers many of whom were prepared for it in advance.

A careful comparison of the Quebec Protestant course of study with many of those in the other provinces of the Dominion and other English-speaking countries was made in 1931. As a result, it was discovered that the Protestant schools of Quebec do not suffer in the general comparison. Because of the important revision that has been proceeding during the past few years, this statement is probably truer now than it was then. It is the intention of the Protestant Committee, while maintaining its conservative attitude, to continue to improve the course as conditions allow.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

What Are the By-Products of the  
*Sazette* Classroom? 21-mars 1936

Eighth of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of  
Quebec.

The average adult usually thinks of the school merely as a place where children go to learn the contents of certain text-books and a few skills, such as writing and manipulating figures. A fact not so commonly recognized is that while youth is acquiring knowledge and techniques it is also developing many habits and attitudes as by-products of the process.

Though this phase of learning is of such vital importance, it is the one least thought of by the public at large. Sometimes the parent whose child benefits by the character of a teacher who is governed by the laws of duty and honor expresses his appreciation, for he knows that the influence of the true lady or gentleman is boundless. This aspect of school life, however, looms particularly large in the mind of the parent who can see the evil influence upon his child of the "unprofitable servant" who occasionally elbows his way into a classroom.

Companionship is presented to pupils when they register in school. This is needed to assist their all-round development. Without association with playmates, children fail to develop essential qualities, for they learn quickly from one another habits and skills that can only with difficulty, if at all, be learned from adults. Kindness of disposition may be developed in a happy environment, while perverse inclinations usually slacken with the thought that they may have to be paid for. The school has forces at its disposal for aiding the moral and social advancement of pupils. Many a child has been known to amend his conduct because of right influences in school. Without the guidance of a sympathetic and understanding teacher, however, destructive forces may replace potentially constructive agencies.

Occasions arise very often where honor, goodness and other necessary traits of a well-rounded character can be developed. Clean mouths, from which falsehood and profanity never proceed, are the rule, not the exception, in our schools. It is difficult to find a class where the pupils lack all or even most of the virtues. Capable teachers will select the right circumstances and bring to bear the influences that are lacking in the lives of particular pupils. Many teachers have the wisdom that enables them to trace deficiencies in their pupils and know how to apply suitable remedies.

Watching the success of a classmate or his methods of work may inspire a boy or girl to his or her greatest endeavors. Ambition is frequently born in the classroom. Seeing others cheerful may cause the despondent to discard their fancied ills. Spurred on by the courage of others, a timid little fellow may abandon his faint-heartedness. Concrete lessons on courtesy may re-shape the manners of a class. If given certain individual tasks to perform, children often learn self-reliance and dependability and may acquire other qualities that conduce to leadership. Honesty learned in one situation may become a trait of character. The habit of punctuality acquired during school days may continue as a life characteristic. Refined manners and correctness of speech can be acquired in a cultured environment.

Numberless parents encourage their children to learn habits of industry but meet with indifferent success. They recognize how vital is the power to grow mentally. The

school is the ideal collaborator with the parent. Moreover, it is not unusual for "teacher" to be obeyed more readily than mother or father, especially when the first-named has the confidence of the pupils. The teacher is not "owned" by the child in the same way that the parent is and does not give in unduly to the selfish fancies and freaks of any single child. The alert teacher can summon to his aid swarms of "busy bees." For the building up of right habits he can command school morality squads, toothbrush divisions, safety brigadiers and fresh air battalions. Such teachers who honestly and ardently try to live and move and have their being for the betterment of their pupils are many. They are worth their weight in gold.

Respect for property and for law is inculcated in school. The child sees there many articles which are not his and has to learn not to tamper with them. He finds that if he wishes to have his property protected he must preserve that of others. He discovers that the law of the school will come to his aid when his rights and privileges are infringed. It will soon be borne in upon him that the wrongdoer is punished; that lying, stealing and cheating are all taboo in well-regulated communities. He may not be able to comprehend the meaning of the maxim that "the wages of sin is death" with the same fullness that is possible to a mature adult, but the truth will gradually dawn upon him that cheating leads to lying, quarrelling to fighting, stubbornness and bad temper to disagreeable contacts with his neighbors. Furthermore, even while very young, he will realize in some degree that with what measure he metes it will commonly be measured to him again.

The commandments given by the lawgivers of old are not learned only in parrot-fashion in a classroom. In the dealings that they have with one another, children soon begin to appreciate their practical significance. The gravity of such dicta as "Thou shalt not kill" (by word or deed), "Thou shalt not steal" (morally or physically), "Thou shalt not bear false witness," is perhaps slowly but none the less surely apprehended. Though children use fitting means to teach these lessons to one another, they are not always ultra-kind in the selection of their methods of instruction. It is often necessary for teachers to point to the two supreme commandments of Jesus and to set the example of honoring the divine law and loving one's neighbors as one's self. These principles are not taught to children in a day or a year. Tender nursing is needed as the moral and social consciousness gradually unfolds. It is necessary for teachers to point out that misfits often appear, not because they lack brains or even ambition, but because they do not have a right conception of life, and that true morality can be acquired successfully.

Seldom have people tried to place advantages before children as adequately as the parents of the last few decades. And rarely has a generation needed them more than that of today. Youth has entered the world during a period of rush and excitement in which insufficient time is usually given for thought and where much instability and disquiet are on every side. So far they have met conditions well. A steadying school influence is needed to help them to retain a sane outlook.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

## What Lies Beneath the Surface of the Course of Study?

Ninth of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of

*Gazette*

Quebec, 28 March 1936

Children go to school to learn. But young and old alike are too much inclined to think that the knowledge acquired in school is contained within the pages of the textbooks from which most of their lessons are assigned. The main purpose of the textbooks is to give direction to children's learning, but in too many cases they appear to be the sum and substance of the course. Because examinations are usually based on the contents of the textbooks and because promotions are commonly dependent upon examination results, the belief prevails that gathering information from textbooks, remembering it and reproducing it is the beginning and end of education.

A child does not carry all his knowledge in his schoolbag. What every human being ought to know will never be found in school texts nor be taught in school. The modern school is not a typesetter's composition room where the copy is followed consistently. Every individual is encouraged to delve beneath the surface of each subject on the course of study to find its meaning for him.

Far more important, for many purposes, than the knowledge they acquire at school are the habits and attitudes that pupils build up while following the various subjects of the course of study. Efforts are being made in all schools, but more particularly in those taught by good teachers, to inculcate principles, ideals and habits that are inherent in the course of study in the best interests of children and for the present and future welfare of the nation.

English is necessarily taught both as a spoken and a written language. Each person is consciously or unconsciously given a rating every time he opens his lips to a stranger, and often when he speaks to a friend. He is judged also by his written communications. As pupils read literary selections they are therefore asked to consider the thought expressed and the manner of expression, that they may make the best thoughts in the language their own and thus increase the measure of their culture. They are urged to observe how writers use language so that they may reveal their own thoughts clearly and elegantly, both when they write and when they speak. A play of Shakespeare's, for example, is not taught merely that the child may appreciate the beauty and truth of the thoughts or of the elegance of the language. The good teacher tries to lead children to live in Shakespeare's time, become acquainted with the manners and customs of a previous age, recognize the greatness of the art of the greatest master in the language, live with him, think with him, and understand him.

The power to organize one's thoughts is afforded by English composition. One learns the necessity for careful observation and descriptive narrative when he writes an original press dispatch as he becomes in imagination a newspaper reporter. In correspondence, observance of the common formalities and even the choice of note-paper and method of folding it reveal much of the writer's culture. Paragraphing, punctuation, spelling, choice of words, phrases and sentences show the care with which the learner apprehends and mark the degree of his intelligence. The directness, clearness and smoothness of flow of his language reflect character. The independence or otherwise of his thought and judgment can be ascertained by the person who looks below the surface to the thinker himself. The discerning eye or ear can perceive the qualities of the workman. Carefulness, perseverance, thoroughness and other traits of industry and talent reveal themselves.

Because the student of history has made himself familiar with the process of human development he proves himself an interesting companion. He who has thought beyond the records of kings, dates and the catalogue of wars to the principles of living which have endured through the ages will learn to interpret the present by means of his knowledge of the past. If the information derived from the textbooks spurs him to read elsewhere, he has acquired a habit that should serve to brighten his life. Moreover, he may learn some lessons that will be of service to him in his relations with his fellow men. He will discover that, with individuals as with governments, it is usually true that justice will prevail and that tyranny will secure its deserts.

In the study of French, by-products are memory-training, accuracy of observance of detail, careful analysis, persistence and a greatly enlarged outlook upon life because of the introduction one obtains to another living language and literature. By the study of a second language one acquires a more precise knowledge of many words in his own tongue. In addition, he learns shades of meanings and fine discrimination between words in the two languages. Thus the development of clear thinking is essential. A resident of the Province of Quebec, through this second language, also acquires a knowledge of the manners and thoughts of a race closely linked with his. He secures a useful business asset. Those who travel in foreign lands have a source of added profit.

Learning French is indispensable to those English-speaking people in Quebec who desire to meet their French-speaking compatriots on equal terms. Otherwise they must

acknowledge some inferiority in their mutual relationships when the French-Canadian shows that he is bi-lingual. The course of study in this subject is not only cultural in Quebec, interwoven with that is its practical importance.

In such subjects as geography, nature study and science, the powers of observation are developed. In the first-named, children are taught the lesson of their dependence upon Nature, that the habits of people are conditioned by the climate, and that climate affects their habits. They discover that certain factors must be present before industries can locate in certain regions. They also learn the dependence of one people upon another, the necessity for the exchange of commodities among civilized races and the benefits of co-operation. When the studies of geography and history are combined they become even more convinced of these inter-relationships.

The mathematics demand clearness of thinking and penetrative analysis. The study of geometry furnishes practice in logical thinking which cannot be obtained by pupils through formal logic because of their immaturity. The methods of direct reasoning are necessary for the solution of the large numbers of exercises or "riders" that must be worked out by the pupil of today. The process of "reductio ad absurdum" reasoning opens up an entirely new mode of thinking which is invaluable in finishing the full implications of each new line of argument.

The object of the study of hygiene is not simply to learn certain facts concerning the bones and veins but to learn how to care for the body and the influence that its condition has upon the mind. Pupils are taught how to stand, sit and walk, what to eat, how to sleep, how to work and how to play. Habits are developed that should result in better living.

These are not the only subjects by means of which children are taught to think and to form good habits and attitudes. Every day, in every subject, the good teacher is encouraging, even compelling, pupils to think many times during the course of a lesson. Moreover, he is using his ingenuity to create in children the urge to let the initiative for each new piece of work come from themselves, wherever possible. This is both a mark of the teachers' efficiency and a justification of the course of study.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

*Suzette* ————— *4 avril 1936*  
How Has the School Programme Been  
Extended in the Elementary Grades?

Tenth of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of  
Quebec.

The modern school has extended its influence far beyond the limits of what was formerly considered to be its sphere. Many incidental activities have been added to the programmes of most of the Protestant schools in Quebec in order that children may receive a much broader development than would be possible if they merely followed routine courses of study and learned from text books only. As a consequence, school is usually a brighter and more attractive place for them than it was for their parents. By means of these enterprises the old barrier between teacher and pupil has been largely broken down. When teacher plays with child and shows that the latter's interest is his primary concern, friendship displaces less kindly feelings.

The small school with one or two pupils only of the same age is not as good a training ground for the newer activities as that in which all the members of a class are of relatively the same age and size. Nevertheless, even there efforts are made by modern teachers to introduce the more recent practices. In the better and larger schools many opportunities are present for bringing in the varied projects that appeal to the natural energies of a child and that direct his thinking and endeavor along lines that will yield him lasting satisfaction.

The purpose of the school in thus enlarging its sphere is to make use of the occasions that present themselves to develop the character, manners and good habits of children, to train them in the amenities of social life compatible with their age, and to strengthen their moral fibre. In the elementary school, story hours are frequent; plays and games that help them to understand and remember are introduced. Simple folk dances that improve carriage, give ease of movement and assist in social relationships are often taught. Birthday parties are common in many classrooms. Halloween and Christmas festivities and Valentine parties are annual events. In kindergarten and first-grade classes, rhythm bands of assorted toy instruments are quite popular. Among junior boys and girls harmonica bands are becoming customary. Assemblies are conducted every morning in some schools and weekly in others. These give tone to the school. Addresses on various topics are given by the principals, teachers, ministers, and other friends of the school. Sometimes items are provided by the pupils. The school choir is a feature of many of the elementary schools. It brightens the assembly upon occasion. The choir is distinct from

the singing lesson. The former is optional but the latter is part of the course of study. In city elementary schools it is not unusual for this voluntary feature of school life to include two hundred voices. Junior Red Cross programmes are followed in almost every school.

The hour when library books may be chosen is one of the most interesting of school periods. To listen to pupils as they endeavor to select books for extra reading is delightful. Not at random do even young people choose their authors. They want to know what a story is about before they decide to spend time on it. Pupils who have read a story are very frank in offering their opinions about it and, by so doing, they unconsciously develop the power of literary judgment.

Health programmes form a part of the curricular activities but they do not end with the study of books. In many schools medical service is provided. Medical inspection is common and the school nurse is a valuable addition to some staffs. Dental health is improved through the school. Regular inspection of teeth is a contribution of the school to the health, comfort and appearance of the pupils.

Children learn outside of the school under the direction of teachers as well as inside the building. In the country, nature study excursions are frequent during the spring and fall, when children study flowers, weeds, trees, shrubs, bird and animal life at first hand. Saturday hikes of teachers with pupils are frequent. In the cities and towns children are taken to factories, shops and other centres of interest. Large numbers avail themselves of the privilege of visiting the available museums, art galleries and historic buildings, such as the Chateau de Ramezay in Montreal. In addition to the exhibitions at the McCord Museum, special lectures are given in Canadian history by competent instructors who also deepen the interest of teachers and pupils by encouraging the asking of questions.

Safety Brigadiers are becoming a part of school life. Children going to and from school in populous centres have so frequently been the victims of accidents that extraordinary precautions for their protection were imperative. Special policemen are detailed for this service in the vicinity of some schools, but the conspicuous white belt and shoulder strap of the Safety Brigadier is now well known to the motorist. He obeys the youthful traffic official, who loves the responsibility and knows that it aids his mental growth.

Charitable work is also a feature of school activity in the cities. Rich

and poor alike help in humanitarian movements. Teachers bend every nerve to see that under-nourished pupils receive rations of milk and as much food as possible. They collect clothing for the needy. The Daughters of the Empire and the service clubs render most valuable assistance, and welfare and social service agencies co-operate. In several Montreal schools as many as two hundred and fifty half-pint bottles of milk are served to indigent and physically under-developed children every morning. Cod liver oil is also supplied in some of the schools to pupils who require it.

The clothing room operated for the benefit of needy families is a major contribution of the city schools. Without such an activity, many pupils would be wholly unable to attend school and would thus be deprived even of an elementary education. The good effects upon the future of Montreal of this assistance can only be visualized if one tries to imagine the situation that would arise if the school considered that rendering such service was outside of its scope.

Providing pupils with shoes presents one of the greatest difficulties in schools in poor districts. Though suffering salary reductions, devoted teachers in those districts set aside money for relief work. Most of it goes into shoes. Pupils arrange concerts on Friday afternoons, in some instances, to provide money to buy shoes as well as text-books, eye-glasses and even food for their poorer comrades.

Organized athletics do not hold the major place in the elementary school that they have in the high school. Nevertheless, all the common games are usually played wherever possible and an endeavor is generally made to have all the pupils participate.

Facilities are needed in order that the newer activities may be promoted. So important are they regarded in Quebec that no large school is now built without the school board considering the advisability of constructing library, gymnasium and assembly hall. In the country large playgrounds are considered essential. Without suitable equipment the efforts to develop children fully are seriously stultified.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

## What Is the Function of the Junior Red Cross in the Schools?

*Eleventh of a Series of Articles by*

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of  
Quebec.

*Gazette*

*11 avril 1936*

The most general type of non-curricular work encouraged in the elementary grades outside of the regular classroom hours is the Junior Red Cross. The Red Cross organization is international. Enrolled in the Junior division are millions of boys and girls of every race, nationality, creed and color. The objectives of the Junior Red Cross are both practical and desirable. They consist in striving to live hygienically, to learn the fundamentals of citizenship, and to lead lives of service. The motto of the Order is "I Serve." Each Canadian member takes the following pledge: "I promise to serve the King and to honor the flag of the British Empire and to work for the Red Cross, the emblem of service for peace." Junior Red Cross was organized in the schools during the Great War in order that school children might share in service activities for the soldiers at the front.

When representatives of the Great Powers gathered in Paris to discuss the terms of the Treaty of Versailles, many statistics gathered by several nations were compared. The figures relating to health showed that health conditions among the nations involved were little short of tragic. In Canada, for example, in the third year of the war a conscription came into force. It was found that only one man in three possessed a normal health rating. In England only one man in six possessed normal health. It was, therefore, decided by the leaders of the various governments that something radical must be done to give instruction in health education. The International Red Cross, at the request of their national governments, undertook this programme. In the Treaty appears a paragraph in which the League of Nations encouraged the establishment of Red Cross Organizations having as purposes "the improvement of health, the prevention of disease, and the mitigation of suffering." At a meeting of the International Red Cross attended by representatives from over sixty nations, the means for carrying out this programme were discussed and, as it was felt that one of the best ways for doing so would be by inspiring children to follow rudimentary rules of health, Junior Red Cross activities came into being.

The Junior Red Cross furnishes a means for bringing home to the young child, in a practical manner, the lessons he reads in his health books. The daily rules of health are practised and the building up of the necessary habits to ensure good health is encouraged. Team spirit, leadership and example work together to aid children to form habits of cleanliness, correct posture, accident prevention and good citizenship.

Each class in every Protestant school in the province is urged to form a group, but each is free to organize or not as it wishes. The movement is based upon the principle of self-government for each

unit. The teacher is called a director, but is expected only to give benign direction and to leave the operation of the branch in the hands of the pupils. For this purpose, officers, consisting of president, vice-president, secretary-treasurer and circulation manager (to care for the distribution of the magazine) are elected from among the children themselves. The whole group is therefore taught how to conduct meetings in approved style and the officers and members of committees, early in life, learn how to bear responsibility.

The spread of Junior Red Cross in the province of Quebec has been remarkable. This is largely owing to the encouragement given by the Department of Education since 1925. Previous to that time only forty groups were in existence with a membership of 1,344. The most recent figures show that 1,622 branches have been organized and that the enrolment has increased to 51,992 in the Protestant schools from Gaspé County to Temiskaming. So much has this organization justified its existence that many of the schools report enrolments of one hundred per cent., and have done so for several years past.

No fees are exigible in this province, though individuals may subscribe to the monthly magazine. Each member receives a badge which is his emblem of membership and which he values as he understands the meaning of the Red Cross. A certificate is issued to each class. Posters and news-letters keep the principles before the group. In the news-letters the members read the printed reports that they send in of their own work and learn of the activities of other branches in the province.

The co-operative efforts of the Junior Red Cross groups in the schools of the province render enormous benefits to the poor, the sick and the afflicted. Throughout the entire school session many individuals and families receive aid directly from the various branches. Frequently the Juniors give relief to their own members.

At Christmas time a great effort is made on behalf of the Crippled Children's Fund. This fund is made up of the pennies earned or saved by the several branches. In addition, members sell thousands of special calendars at ten cents each. These efforts result in happiness for many children whose futures would otherwise have been extremely problematical. The fund thus created finances the railway transportation, hospitalization, and other expenses that will enable young cripples to secure the medical aid they need. Last Christmas upwards of 29,000 toys and articles were sent to headquarters for distribution and almost \$4,400 was received from the sale of the calendars.

All kinds of cases are cared for by the Juniors. A group may work for the Crippled Children's Fund or for an individual patient. Reports concerning such patients are

published from time to time in the news-letters. In addition to the cripples, the Juniors have discovered and aided many cases of blind, partially blind, tubercular and other afflicted children and have reported them to headquarters. Every case so reported is investigated. Hundreds are benefited annually, the treatment sometimes extending over a year, but no patient is discharged so long as he can be helped. The Junior Red Cross will advise parents what steps to take and will arrange hospital accommodation for cases which come under the Quebec Public Charities Act.

Several projects undertaken by the Junior Red Cross in co-operation with the Department of Education are worthy of note.

Finding that suitable photographs of King George V. and Queen Mary could not be obtained, it became necessary in 1931 to request Their Majesties to do the honor of sitting for their photographs. This they did expressly for the school children of the Province of Quebec and the schools have been well supplied with their portraits since. When shown them recently, Lord Tweedsmuir stated that these photographs were extremely good likenesses.

In co-operation with the inspectors of the Department, the Junior Red Cross has undertaken a campaign for the beautifying of the schools. Excellent results have been obtained. Dark colors have almost disappeared from the walls of classrooms and have been replaced by those that lighten the rooms and save the pupils' eyesight. In the lower grades especially, plants, and drapes that beautify but do not darken, ornament the windows. Carefully selected pictures, which help to adorn classrooms and halls, are sold to schools without profit. Many school buildings have been re-painted. The grounds have been levelled, and trees and shrubs planted.

In order that patriotism may be further inculcated the Junior Red Cross is supplying to schools, at cost price, Union Jacks neatly mounted on suitable flag staffs for the interior of the school. It is hoped, by this means, that the Union Jack will be displayed constantly in every classroom.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

How Has the School Programme Been  
Extended in the High School Grades?

Twelfth of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of

Sagette

Quebec, 18 avril 1936

Though important additions have been made to the activities of children in the elementary grades with a view to deepening their interest in school life and preparing them better to take their places in the more rapidly moving world they have entered, it is in the high school grades that the most extensive additions of a more or less voluntary nature have been made to the programmes.

Libraries and reading rooms where children can browse at regular intervals have become an integral part of school equipment. The opportunity thus afforded for cultural reading, often closely allied to the usual type of school work, gradually leads pupils to develop individual tastes in literature and to form genuine study habits.

Related to the reading habit is the inclination on the part of pupils to express themselves in writing. Though the formal composition class still continues, its work is vivified, particularly in the upper grades, by the contributions that the members send to newspapers and periodicals. More than one Protestant school this year has taken full control of the issue of a local newspaper for a day. In many cases, the pupils contribute under their own names. This adds enormously to the diligence with which they work and greatly stimulates learning.

The "Annual" is a feature of Grade XI life in the large High Schools. This book records the activities of the graduating class in particular, but a number of pages are usually reserved for the other grades. Literary articles are included as well as those that are mainly descriptive. Even original humor is attempted. Art work by pupils and photographs of the classrooms and various activities of the school reveal a large diversity of interests. Enormous practical experience is gained by those who participate in such undertakings. The mechanics of writing assume an importance for the editorial staff hitherto unrecognized and much creative activity is called forth. Economy of space and selection of words are seen to be fundamental. Business procedure takes on a new meaning for the business manager and his assistants.

Public speaking, debating and dramatic clubs help pupils to express their thoughts while on their feet. This training is invaluable for those who will, later in life, occupy public positions. Audiences much more friendly and sympathetic are faced in school than can be counted on in adulthood, and those young people who profit by their opportunities are to be considered fortunate. Some of the plays dramatized by high school pupils have been commented upon very favorably by critics. Inter-class and inter-school debates are common.

School choirs are becoming more popular. Some are attempting very advanced work. Light operas and grand operas have been attempted and the presentation of some of them has met with marked success. Large audiences sometimes listen to school musicians, several of which have been broadcast. The choirs of the High School for Girls, West Hill and Baron Byng High Schools have well-deserved reputations in Montreal and their services are requested by important organizations outside of the school.

The school orchestra is inducing many pupils to continue their musical training. It provides a pleasant means for the more extended use of the talents of those who have already made some progress in this direction. Such a feature adds greatly to the enjoyment of the audiences at commencements, debates, parent-teacher and other gatherings connected with school life. Frequently, also, the orchestra enlivens the school assembly.

Cadet Corps, Boy Scouts, Girl Guides, Wolf Cubs and Sea Scouts are organized in connection with many of the schools. These organizations have excellent aims and, if well conducted, will lead to the formation of many valuable habits. In connection with the Cadet Corps, military officers frequently give instruction and the cadets learn signalling and rifle shooting in addition to physical drill.

Clubs of a distinctive kind are frequently fostered by teachers who have special talents. Stamp, camera, chess, radio, physics, chemistry, history, French, glee clubs and hobby groups are found here and there. In the High School for Girls, Montreal, knitting groups, classes in weaving, rug-making, linoleum block printing, furniture painting and dressmaking are held. At Coaticook, a high school revue was presented last year at the local opera house. At Huntingdon, the pupils take part in amateur night at the local theatre. At Westmount High School there is a lifesaving class and a St. John Ambulance Corps. A fencing class is conducted in the Montreal West High School. A home nursing course is given at Lennoxville. School fairs are annual events in many schools. Picnics, skating, skiing and sleighing parties are organized frequently and longer outings are arranged occasionally. A graduation dance often follows the graduation ceremony.

Foreign correspondence is occupying a large place in the lives of pupils. The number of requests from abroad for youthful correspondents increases annually. Pupils exchange stamps, picture postcards, photographs, railroad and steamship announcements and tourist guides with their correspondents. The letters from the United Kingdom

and Australasia have proved to be exceptionally well written and full of interest.

Games and sports are probably part of the life of every high school in the province. Girls generally play tennis, basketball and softball. Volleyball is becoming increasingly popular and badminton has made inroads where facilities are available. Swimming is a voluntary after-school activity in the pool at the Montreal High School. Boys play all of the above games as well as hockey, rugby and baseball. Leagues are established for many of the games and the competition is usually keen. Field and track events are held in the spring or fall for both boys and girls.

In the organized games encouraged in the schools of today lies a fertile source of character training. Sport has been emphasized traditionally in the English schools as a means of character development, and our schools recognize its worth. Therein, pupils learn to take hard knocks, physically and mentally, to improve their tempers and strengthen their morale. Unfortunately, the reverse is equally true. Bad tempers are easy to acquire and weak characters can be further enfeebled on the playground. Because of the excellent setting that games present for character training, guidance is required on the playing field more than anywhere else. The good sport loses, and loses so frequently when he gives in to the persistent poor sport that it is necessary to show, and to do so in very pointed terms, that there are values in life greater than the winning or losing of a game. In spite of the fact that the good sport often loses, the pupil must be shown that to be a good sport is highly desirable and that the spirit of good sportsmanship should be carried through life. For therein lies the secret of character, and on character is founded a success that lies deeper than a ball game or a ribband—one that will give more lasting satisfaction. The idea that one must win at any cost is morally dangerous and to compromise one's honor to obtain a passing victory is a price which no one should choose to pay.

In games a child learns team spirit. He learns the pleasure and the contentment gained from the long pull, the strong pull and the pull together. He knows that each person must pull his own weight in the boat and that no loafers or shirkers can be tolerated. He learns, moreover, when adversity comes, to "take it on the chin" and show that he is a man.

Not all schools encourage the same enterprises, but according to the possibilities of the pupils and the abilities of the teachers to stimulate and guide are the newer enterprises of value.

#-15

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

Gazette

## How Do Present School Buildings Compare With Those of Former Days?

May  
1936

Fifteenth of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of  
Quebec.

The early English settlers in Quebec felt strongly that their children should receive the elements of education. To this end "school" was usually opened shortly after each settlement began, though the accommodation provided was crude. Rooms in private homes were often regarded as satisfying all requirements.

The first schools in the Eastern Townships were opened about the year 1800. An early schoolhouse erected in the township of Shipton was built of round logs. The floor was made of basswood planks and the children sat on benches hewn from the same material. In 1809 the first school in Danville was held on the threshing floor of a barn. Later the pupils were taught in the attic of a distillery. In 1825 a school was built by voluntary contributions in Mystic. In 1832 the first log schoolhouse was erected in Montserrat County. It had a roof of spruce bark. No heating system was installed in the first year. Nevertheless, school was held as usual during the winter months.

Though the first school buildings in Quebec province were constructed either of logs or blocks, stone was used at an early date. One built of this material still stands near Melbourne, in Richmond County, and is now about 110 years old. The walls of this building are very thick. A huge fireplace stands at one end. The ceiling is low. Early school buildings were always small, badly ventilated and almost incessantly cold during the winter term. The pupils were invariably cramped for space, a room twenty feet square being common. Near the open fireplace warmth could be obtained, but in the remoter parts of the building the cold induced suffering and disease. Many children stayed away from school because they could not endure these hardships.

The old method of arranging the school was generally faulty. The schools were often square in shape. The seats were frequently around the walls, being the widest logs in buildings of that construction. These are allowed to project inside the room and the top half was split off to provide seats. Because the seats were placed all around the room, the master found that boys behind his back often played tricks while he taught those he faced. Because of the position of the children's seats, the master was obliged to turn himself frequently not only to keep order but to teach.

Though great improvements took place from the "thirties" to the "eighties" of last century, in no respects were the school buildings adequate. In 1871 the Minister of Education for the Province of Quebec advocated a law regulating the manner in which school should be built. He added: "If then it be painful for a teacher to have to pass his life in a house where he suffers incessantly from cold, humidity, bad ventilation and want

of room, it is not reasonable to suppose that parents will send their children to these schools at the risk of their contracting grave diseases. . . It is a notorious fact that many children do not attend school in winter simply because it is too cold."

In 1882 one of the Protestant inspectors wrote: "I have shown the contrast, in not a few cases, between the spacious church and the hovel close by which is in grave irony called a schoolhouse." Again he said: "There are but few schoolhouses in this inspection district worthy of the name; many of them being no better than hot-beds of disease." Another wrote: "The school room ought to be the best built and most cheerful room in the district, whereas it generally is the worst; low ceiling, no ventilation; truly a cheerless-looking hole."

In consequence of these conditions it was enacted that all plans and specifications for new buildings be submitted to the Department of Education for approval. This wise law marked the commencement of the improvement of the buildings. Unless it is specially stated to the contrary in the charters of towns and cities, all boards must still comply with these conditions. Though school buildings have many features in common, each school district generally wishes to follow an individual type of architecture.

In the large majority of school districts in Quebec, the school buildings are now in excellent condition. New rural elementary schools have been erected in central locations to suit present needs. In other places, modern buildings have been constructed on old sites to replace structures that have become obsolete. Recently, plans have been prepared from which very attractive buildings may be set up to replace the old box type rural school. Intermediate and high schools that are a credit to any place have been erected, thanks to progressive school commissioners and trustees, aided by generous legislative grants. Particularly fine schools have been constructed in Sherbrooke, Lennoxville, Windsor Mills, North Hatley, Magog, Howick, Cowansville, Lachine, Black Capes (Bonaventure County), Noranda, Arvida and Shawinigan Falls. Splendid additions have been made at Ormstown, Howick, Lachute, Three Rivers, Asbestos and Pointe Claire. The interiors of the high schools at Knowlton and Danville have been completely re-modelled. The intermediate school at Philipsburg is an artistic model. Thought was given unsparingly to make the building both practical and beautiful. Excellent new schools at Stanbridge East and Georgeville have replaced highly unsatisfactory structures.

The most recent town high school has been erected at Bedford. A

massive, modern, fireproof structure has replaced a frame building that was destroyed by fire. Every detail in the new edifice was cared for by an intelligent board who abandoned an old cramped site to provide spacious grounds in order that the children might have adequate room for recreation.

The Montreal, Westmount, West Hill, Baron Byng, Montreal West, Mount Royal, Strathcona, Verdun and Macdonald College High Schools, as well as many elementary schools on the island of Montreal, are structures of utility and beauty which reflect credit on the communities and those responsible for their construction.

The rude log and frame buildings of an earlier day, poorly lighted and ill equipped, do not meet the needs of this generation. The pioneer age has passed in this country as definitely for school children as it has for the large majority of the inhabitants. The days when children must shiver in schools without any heat whatever being provided have gone for ever. Modern hygienic equipment and carefully planned buildings have replaced the "hot-beds of disease" of a former generation. A kinder attitude of the public towards children prevails.

School buildings are the outward and visible signs of the inward and spiritual interest that each community takes in its children. By this means even the casual observer may know how a district regards its children, and the residents stamp themselves as progressive or otherwise. The "we care" or "we don't care" attitude is just as clearly legible in the condition of the school as if a sign bearing these words were placed on the building.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

What Equipment Is Needed for

*Gazette* • Modern Schools?

16 mai  
1936

Sixteenth of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of  
Quebec.

"There are few places in the Province where any attention has been paid in the erection of school-houses to the laws of hygiene, or even to comfort. There is generally but one predominating ideal: to build cheaply . . . and while the child is obliged to sit down he should not be forced into uncomfortable positions which may engender deformity."

This complaint, made by the Superintendent of Education in 1876, was readily taken up by the inspectors and other officers of the department. An intensive campaign was conducted primarily for desks with backs against which the pupils could rest and for those of sizes fitted to the heights of children so that the older ones would not be cramped and the younger not compelled to dangle their feet in air. Several years passed before the campaign yielded the results desired.

In the schools of last century desks were frequently the only equipment. The reports of the inspectors are illuminating. The schools are provided "with scarcely any proper apparatus, a total want of globes, great scarcity of maps." "The blackboards seldom contained sufficient paint to make them look black. Moreover, they were used infrequently, the chief purpose being the singing lesson." Very often the whole of the equipment, beyond the desks, consisted of an arithmetic book and a spelling book. A few Testaments and copies of the Catechism were sometimes available for advanced students. "A copy of Foxe's Book of Martyrs may appear when the teacher had literary leanings."

How different the furnishings of today are from those in the schools of the pioneers! The equipment of the modern school is as essential as the building itself. Individual desks, adjustable to the height of the pupil, prevent curvature of the spine and other ills. Large windows that throw the light over the left shoulders of pupils are the rule when the daylight is good, and plentiful lamps, well placed and surrounded with eyesight-protecting globes, are found in an increasing number of schools that are supplied with electric light. All buildings must be heated. Whenever practicable, furnaces are installed so that the heating may be more or less uniform throughout the school. Stoves in rural schools must be jacketed both to aid in the distribution of heat and as a protection against fire.

The rural elementary schools are not so well equipped, as a rule, as those in the city, but great progress is being made in them also. Hygienic conditions are being improved. Where a water system is available, school boards are encouraged to extend it to the schools and to install drinking fountains and sanitary equipment.

For those who stay in school during the noon recess tables are required, so that good habits of eating may be entrenched. In this connection, teachers are urged to supervise the luncheon hour whenever possible. Lunch-rooms are provided in most of the consolidated schools and in schools in many of the larger centres.

Special teaching material is necessary in the school of today. Fundamental is the library. For several years past, the Department of Education has been supplying books, in limited quantities, to schools. While the superior schools have not been neglected, attention has been centred upon the rural school. School boards usually play their part in building up the library, and pupils give special entertainments to provide funds for this purpose. Bookcases are to be found in every school and teachers are exhorted to arouse the interest of pupils in the contents. From the wealth of children's literature now available, every taste can easily be satisfied.

In the larger schools the library is a feature of the building. The copious shelves are well filled with books of almost every description, and librarians introduce book-lovers to the riches which they offer.

The classroom library is becoming a competitor of the general library. It has many advantages over its predecessor. It is less formal and much handier. Though it occupies only a corner in the room, the bookcase harbors friends of the boys and girls. These companions, if carefully chosen, are of their own age and grade and are always willing to share their information with their youthful associates.

Periodicals have also made their way into the schools. Though mostly confined to the general library, they appear with increasing frequency in the classrooms. For general information they are invaluable. As aids to current history and scientific advancement they deepen and intensify the interest. Pupils even read book reviews and editorials in newspapers and discuss them in class. These help to crystallize opinion and train for citizenship.

The equipment necessary for teaching multiplies with the knowledge and efficiency of the teacher. The new and inexperienced teacher may satisfy himself by explaining to his pupils the contents of a minimum number of text books. The real professional, out of the richness of his thought and experience, will be able to wander over far richer fields and take his pupils with him. His books of reference will be many. He will have something for every lesson with which to stimulate his co-workers in class.

Not only in literature is supplementary material required but in every other subject also. For the teaching of arithmetic are needed

measures, cubes, samples of simple shop materials, insurance forms and all the other business papers and forms which will illustrate at first hand the numerous problems in that subject.

For the teaching of geography a sand tray is indispensable. Picture post cards are invaluable. Circulars of steamship and railway companies, many of which are so well illustrated, make children realize that the places they read about in their books actually exist and that travellers can visit them. Journeys near and far can be taken, with guide book in hand, without too great a stretch of the imagination.

The science room is a feature of the modern high school. On the shelves are displayed test tubes, beakers, chemicals and the apparatus needed for demonstrating the principles of chemistry and physics.

In some of the larger city schools stereopticons and moving picture lanterns are provided. Since people learn many things much more quickly by sight than by reading or voice, the use of visual aids has been too long delayed. A few schools are provided with radio sets.

The gymnasium and the assembly hall are comparatively recent additions to the larger schools. Sometimes these are separate but frequently they are combined in the same room. It is recognized that play is necessary for boys and girls of all ages. If it is followed under the eye of an instructor who himself constantly affords an example of good sportsmanship, as well as being an adept in games, the children will learn lessons that will influence them for the remainder of their lives.

Schools are not considered to be fully equipped even when the interiors are complete. Exteriors also are usually made attractive. In addition, playgrounds are generally provided, except in the case of some city schools. Then arrangements are often made for special school hours on playing fields and rinks. Such facilities are now regarded as essential to the well furnished school in which progressive school boards attempt to provide youth with the opportunities it needs for its proper development.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

*Gazette*

23 mai 1936

## What Is the Consolidated School Movement and How Does It Function?

Seventeenth of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of Quebec.

"The district school system makes possible the poorest teaching on the market . . . Cheap teachers are the curse of rural schools. But consolidation stops this." These were forceful words, written as long ago as 1902.

The movement for the consolidation of Protestant rural schools in Quebec was initiated by the Provincial Department of Education at the turn of the present century. It was then discovered that in Stanstead, Barnston, Compton, Eaton, Newport and Clifton there were splendid opportunities for securing more efficient conduct of the schools. In 1904, a questionnaire was sent to each Protestant inspector asking for information regarding the schools that might be consolidated in his district. Altogether they then recommended the amalgamation of 160 schools. It is interesting to note that the number of schools consolidated to date has almost reached that figure, but some of them have taken thirty years in the process.

A partial consolidation is effected when two or three rural elementary schools are closed and the pupils conveyed to one central school of the same status. Such a procedure is not regarded with much favor. In its full sense, consolidation means the closing of several rural elementary schools and the conveying of the children to a school of higher rank. Under these circumstances, it is usual for the Government to make a substantial subsidy for the erection of a new intermediate or high school building and to help further by providing an annual grant to meet the difference between the cost of the old basis and the new in those cases in which an increase is inevitable owing to the charges that must be made for conveyance.

Changes in the school law, acceptable to Roman Catholics as well as Protestants, were necessary in order to provide for the closing of schools, amalgamation of districts, and the purchase, when necessary, of suitable vehicles for the transportation of pupils. One of the new articles stated that no district should exceed five miles in length or breadth unless the school commissioners have provided means for conveying children to school. As a school should be placed as near the centre of population as possible, this article had the effect of stipulating that the maximum distance

that children can be expected to walk is two and a half miles to or from school. When a bus is in operation it is usual for all attending the school to be picked up along the route. This plan allows even young children to attend a central school.

The first consolidation was effected at Kingsley in 1905. As the movement was new and untried in Quebec, opposition arose. So strenuous was it that litigation proceedings were opened to prevent the school board from completing the arrangements. The struggle lasted for several years but the opponents lost their action. Meantime, the court proceedings helped to bring the prejudices to light and the issue was joined in the public press.

The chief objections were that consolidation was too expensive for a few ratepayers, that conveyance would be impossible through the winter, and that giving children the advantages of superior education would educate them off the farm. Many people waxed sentimental about the deserted little red school-house with its treasured memories.

The movement was assisted in the first instance by the generosity of the late Sir William Macdonald, then continued and extended by the Government of the province. Conveyance grants became available in 1913 and building grants in 1925. These were the incentives necessary to give the required impetus to consolidation. The maintenance of open roads in winter has assisted the project considerably. So well is this cared for that very rarely are the buses late for the opening of school.

School boards may themselves

purchase buses, automobiles and equipment for the conveyance of pupils or may call for tenders for this service. In either case, provision must be made for the comfort of the children. Strong vehicles must be supplied, which must be covered, and be furnished with a door at the back so as to protect the occupants from wind and storm. Warm blankets or robes are also necessary. The recent amendment to the law allowing boards to make contracts for three years should result in improved service, as the expense of conveyance and equipment can be averaged over that period.

The van must leave the house farthest from the school in time to

arrive fifteen minutes before the opening hour every morning. Pupils must be ready to leave in the afternoon immediately after the closing hour. Children are expected to conduct themselves in a fitting manner while in the bus and to obey reasonable requests of the drivers, who themselves must be competent to take charge of the conveyance. As a rule, an excellent spirit prevails and the children enjoy the drive.

In order that consolidation may be a success, a right attitude should be in evidence on the part of all concerned. Amalgamation of districts and consolidation of schools is now only advocated where there is a general desire for improved educational facilities and where school boards have a sufficient sense of responsibility in the matter.

By means of this development of our educational system the eyes of the rural communities, where there is sufficient population to make consolidation feasible, have been slowly but steadily turned from the one-room rural school, in which schooling stops at the end of the seventh grade, to the intermediate and high schools, where children can procure education in the higher grades under several teachers. Rural inhabitants realize that their children may receive only one-sixth or one-seventh of the teacher's time in the elementary school, because one teacher is in charge of all grades, but will have the benefit of much more instruction in the consolidated school with its larger number of teachers. Thus rural children obtain an education approximating that offered in the city. This is as it should be.

Experience with the system has totally changed the views of former stout opponents, who have found their children more ready to attend the consolidated than the elementary school, have observed the effect of the more regular attendance, have noticed the wider companionship opened to their sons and daughters, have recognized that children no longer plough their way half-a-mile or more, waist deep in snow, to the school that in good weather seemed so much nearer than the site of the new consolidated school, and have realized that the problem of whether the children should go to school or not does not require solution afresh every morning. The school van passes at the usual hour and there is no question as to whether the children shall meet it or not.

Opening consolidated schools is much the best way of keeping the English population on the farms. Many Protestant families wish to remain on the land, but not all will do so in isolation, and few will stay if their children are to be long without good educational facilities. Provided, however, that a few neighbors continue to hold their farms, many of the Protestant farmers situated near consolidated schools have little idea of moving. They almost unanimously give credit to the consolidated movement—and do so in very decided language—for making it possible for them to retain their holdings. The average Canadian farmer realizes quite well that it is necessary to offer educational opportunities to his children and he does not intend to deny them their heritage.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

What Needs Is the Twelfth Grade  
*Gazette* Meeting? 30 mai 1936

Eighteenth of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of  
Quebec.

The frontiers of knowledge are ever widening. The extension of man's enlightenment will necessitate better trained and more fully furnished minds in the future than the education of even a generation ago provided.

Closely allied with the vast expansion of human learning is the situation caused by the acknowledged efficiency of the machine, which is demanding the reshaping of many long established conceptions of economic and social life. The perfecting of the machine is largely responsible for unemployment and, though all thinking people hope and expect that satisfactory readjustments will be made to remove rapidly its ill effects, the day has certainly dawned when men and women must expect to face a longer period of preparation for their work than has been necessary hitherto.

The ability to make the increased amount of knowledge serve useful ends in the interest of richer and happier living is the vital problem of the immediate future. In the solution of that problem, the school must naturally adapt itself to the changing circumstances if it is to perform its full service.

Undoubtedly the improvements in the methods of teaching and of keeping school have brought their weight to bear upon the question. A better attitude of children, parents and ratepayers towards the school and an improvement of the tools of learning have aided in the enrichment of the course of study. Nevertheless the stage has been reached where even these advances have proved to be insufficient to meet the needs of the day. Further facilities have become necessary, particularly in the high school grades, and the resources of the schools have had to be enlarged.

Youth in Quebec has not been slow to embrace the opportunities for further education thus offered. Despite a declining enrolment in the Protestant schools, the number of pupils in high school grades has increased greatly. In June, 1929, the high school leaving examinations were written by 701 pupils. In 1935, 1,363 pupils wrote the full examinations. This is an increase of almost 100 per cent. Such an expansion in the number of graduates, together with the impossibility of finding places for many of them in the ranks of the gainfully employed, made it incumbent upon the schools to seek yet further means for keeping them at their studies.

In most of the provinces of Canada, the school course of studies extends over twelve years, whereas that in the Protestant schools of Quebec was formerly completed in eleven years. The step was therefore taken in September last of adding an extra year to the programme. That the experiment was justified and that youth was again ready to advance is shown by the fact that 172 students entered the

new twelfth grade in nine high schools where wide-awake school boards were willing to help their graduates. In the number enrolled were 123 boys.

The institution of the twelfth grade is part of the contribution of Protestant education toward solving the unemployment problem for youth. It marks the climax of one of the most progressive movements that have taken place in these schools in more than a decade. Those who take advantage of the new opportunity show a great degree of foresight. Probably not all these students could have gone to the universities, because they may not all be fitted temperamentally or be able financially to enter upon a university career. The twelfth year is offering opportunities for a broad culture. At present the courses offered are English, extra English, French, extra French, Latin, history, mathematics, chemistry and physics. Further additions will be made as occasion demands. Among the subjects listed, students are allowed certain options. The full course in the new grade consists of four subjects as a minimum. Those who complete this number will receive senior high school leaving certificates. These may be presented at universities. At McGill they will be accepted "pro tanto" for admission to various faculties, as equivalent to the senior matriculation examinations.

The extra year of schooling is offered to students who may desire an opportunity to further their cultural education by carrying on more extended work in subjects that have already interested them in their previous school career. It enables students who have had an uneven high school course to fill up gaps in their knowledge and thus strengthen their academic training. It also presents to students the opportunity to receive advanced standing at the universities if they care to enter later. However, a large number of persons desire education who do not wish to enter a university. Those who want to prepare themselves more fully for life may do so in the maturing atmosphere of the new grade among familiar surroundings.

The students in the twelfth grade classes find that their time is well filled. The course of study tests the mental calibre of any youth or maiden. An analysis of the contents of each subject reveals its quality. In no other school system in the English-speaking world is the study of French so extensive as it is in Quebec, where at least nine years of French are offered. In each grade the subject is taught by the conversational method. French specialists are engaged in the large majority of high schools throughout the province, so that pupils may gain facility in hearing and speaking the second official language of the Dominion. Oral examinations are conducted by the Supervisor of

French in grade XI to guarantee a high standard of attainment by the graduates. This process will be continued in grade XII, but a higher degree of proficiency will be demanded. The course of study in English is modelled along lines similar to that of the first year at McGill University and is a course in literature from Chaucer to the present day. World history from the French Revolution to modern times is covered in the course in history. The books from which the pupils study in Latin and the limits in mathematics are identical with those in the university. In physics and chemistry, excellent texts have been secured that ensure advanced courses being taught. These facts should assure parents and all concerned of the quality of the course in grade XII.

There are no easy "snap" courses in the Protestant school system and it is not intended that there shall be such either in the older grades or in the new one. Though the all-round development of pupils is desired, an essential basis must be intellectual, for by their brains graduates can, in large measure, be expected to make progress after they pass beyond the schools. In the highest grade of the system it is imperative that the course should be especially sound in this respect.

The students in this grade receive special direction and inspiration because of their added age and maturity. It is to be hoped that they will acquire an increased taste for knowledge and learning that will adequately repay their parents and the State for the additional expenditures made on their behalf.

The twelfth year is important from the standpoint not only of those who complete their formal education by its means but from the point of view of the universities which it will feed. The stronger the schools, the more vigorous will be the universities which receive their product.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

How Are Examinations Conducted and  
Promotions Made in Protestant Schools?

Nineteenth of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of  
Quebec.

*Gazette*

6 juin 1936

Though examinations still have definite values, many people have ceased to think that the educational advancement of children should be too greatly hindered by their inability to hurdle a series of intensive tests conducted morning and afternoon for a week or ten days each year at the end of the session. Such a system is regarded with especial disfavor for the elementary grades. Some children are afraid of examinations and do not succeed well with them. Others may be ill during the annual testing period. Many are unable to attend at that time owing to family misfortunes. It seems absurd to allow good students to lose a year of school life for any such untoward reasons.

During the nineteenth century, the examination became a fetish. Standardization and even uniformity were aimed at in the schools, in order, it was thought, to raise the level of academic accomplishment. Many persons believed that this desirable end could be secured by setting uniform series of examinations at the close of the school session and that these would also show whether the teachers had covered the whole of the course. They also imagined that the work of pupils could be measured in this way with a high degree of accuracy and that those who were adequately prepared would be able to pass the test. Consequently, authorized examiners went from school to school with bundles of papers under their arms with which to try the abilities of pupils.

Standards were indeed raised by this means in the Protestant schools of Quebec. Competitive examinations were formerly held in the schools of Huntingdon and Chateauguay counties "to bring the light of these superior schools to bear on those of less note." However, the pendulum swung so far that, though a child might succeed in his work throughout the session, he failed to obtain promotion because he did not pass the June examinations. Not only was there a plea for uniformity in written work but, at one time, it was seriously contended that, for the old A.A. examinations, "the same person should hear all the reading himself. The same applies to dictation, so different is different people's manner of enunciation."

Since it has been proved that examination results are not unflinching indexes of the abilities of pupils; that many children do not do themselves justice in sessional examinations; that the results vary with the examiners, their training and possibly their moods, and that some give credit for method, neatness, spelling and what not according to their discretion, while others refrain from recognizing such qualities, less faith has been placed in them. Moreover, when teachers are judged solely by the number of their pupils who pass and by the percentages

they obtain, it is hard for them to resist the temptation to build all their classroom procedure around the examination and to over-emphasize that feature of school life, to the detriment of others that are of more permanent value.

Wisely used, examinations serve useful purposes and there is no immediate prospect of banishing them from the schools. They provide a motive for pupils to review intensively the work they have already done and, in so doing, to obtain a new view of it, at the same time interpreting the facts learned as a unified whole. From their new vantage point pupils can arrange more logically the subject matter which they have mastered. Frequently, during the review for the examination, they find the parts of the work in which they are weak. If they have not made up the lack before the test, it is probable that the teacher will discover it during the reading of the answer papers. If he advises the pupils accordingly, they will glean much useful information. This will be particularly true during the regular school session. If tests are given then, and subsequently discussed in class, the teacher will find the pupils in unusually receptive, inquisitive and critical moods.

In the lower grades in our schools, the teachers set and value the papers both during the term and at its close. Sessional examinations are conducted in the superior schools by the Provincial Department of Education. They begin about the sixteenth of June each year. Specially appointed examiners set papers for Grades VI to XII. Copies of these papers may be obtained by schools upon application. The answer papers of Grade X are usually sent to Quebec to be corrected by special examiners and many schools choose also to send those of Grade IX. The largest schools, being particularly well organized, have freedom to conduct their own examinations even in these grades. All pupils of Grade XI, however, are expected to write the high school leaving examination and the answer books must be forwarded to Quebec to be marked. The same procedure will apply to Grade XII. For Grades XI and XII supplementary examinations are held in Montreal, in all subjects, during the month of September. Arrangements are made, upon request, for pupils from high schools other than those in Montreal to write supplementary examinations at the same centre.

There is no longer any A. A. examination or university school leaving examination in this province. The A.A. examination was abolished in 1910. Pupils of Grade XI in the Protestant high schools, and in certain private schools that conform with the regulations, no longer write matriculation examinations in school and consequently do

not matriculate. They write the high school leaving examinations which are conducted by the Department of Education of Quebec. Those who obtain a minimum of fifty per cent. in the papers required are awarded high school leaving certificates. These certificates may be presented to colleges and universities by those graduates who wish to enter their halls.

The courses followed in the high school grades in the Protestant schools are no longer uniform. Within the subjects of the authorized curriculum offered by each particular school, pupils are allowed to make a selection. They should, therefore, make up their minds early as to the vocation they wish to follow and pursue the courses which are in accordance with their inclinations and abilities. Those who desire to continue their education after graduation should select with care the college and the particular faculty of the college they wish to enter, because different institutions set up varying pre-requisites. Pupils should, therefore, make their choice of subjects to meet the requirements demanded.

As a fetish, the examination has largely been destroyed in the official circles of the Protestant schools in Quebec. In its more practical aspects it still plays its part—one it is not likely to lose for some time. When better methods for testing the abilities of pupils are discovered and their merits proven, however, Quebec will probably be by no means the last to adopt them.

The June examination was for many years the one official means by which a pupil could be promoted from one grade to another. The system has recently been further modified, however, and promotions (but not graduation from high schools) are now definitely in the hands of the principal of each school. The criterion for promotion is the pupil's ability to do the work of the higher grade, but principals must satisfy themselves that each pupil has done thoroughly the work of one grade before promoting him to the next.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

What Is Being Done for Children in  
Remote Localities?

*Gazette.*

Twentieth of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of  
Quebec.

13 juin 1936

Where a few children of school age are gathered together, provision for their education is made in the Province of Quebec. After a teacher has been engaged in these regions, he frequently has to seek out some of the children and convince their parents of the necessity of allowing them to receive the benefits of schooling. In general, however, parents are keen upon their children being educated. It is touching to observe that the parent who has been denied education is, in many cases, as eager as the college graduate that his child should not experience the same handicap.

So vast is the area of the Province of Quebec that in remote areas it is still possible for children even of teen age to be ignorant of simple ideas of history and geography as well as of grammar and arithmetic. To many of their parents, education means little or nothing, as they have not been schooled themselves and are unacquainted with either its advantages or disadvantages. To them the all-important need of children is to learn the occupation of their fathers. The number of such people, however, is diminishing.

Much has been done for the education of children in the region known as Quebec Labrador. This is a strip of land on the north shore of the St. Lawrence, extending for a distance of some 250 miles southwest from the Straits of Belle Isle. The territory is very rugged. The rocks are barren but land and water combine to make exquisite scenery. There are no roads or railways in this territory. Travel among the bays and inlets is done by motorboat in summer and by dog team in winter. As recently as ten years ago the children of this coast almost completely lacked school privileges. A few denominational schools had been in operation for several years, but, though the teachers did splendid work, the pupils generally did not stay long enough to become very far advanced. Voluntary workers opened schools in a few districts during the summer but the term was so short that, in a year, most of the knowledge gained was lost.

In general, on this coast, the people are remarkably brave and well up to the average in intelligence. The children are responsive to education and their parents are anxious for them to learn. In 1922 the needs of these isolated people were laid strongly before the Department of Education. Subsidies were arranged and buildings constructed. The buildings are made from materials sent from Quebec already cut out, as there are no lumber or planing mills to be found on the Labrador. In 1931 the work had advanced to such an extent that the inspector wrote: "Practically every child in my inspectorate now has the opportunity of going to school." Instruction is given in both Protestant and Roman Catholic schools, all of which are under the control of the Department. The schools, being usually the only public buildings in the community and

generally the best suited for the purpose, are commonly used for church services. Upon occasion, it is necessary to erect leacherages in order that the teachers may have habitations.

The school teacher does not only teach school. In addition he must be visitor, confidant, social worker and sometimes even render first aid. As well as teaching children, it is not unusual for him to form classes for adults. Though the situation is better than it was a few years ago, many adults still need education. As the primer from which the pupils learned contained a selection headed "I See Sam" and easy sentences in connection therewith, the evening slogan among the members of the class became, "Are you going to 'I see Sam' tonight?" It was rather common for pupils of five years of age and those of fifty to be at the same stage in their reading.

The Magdalen Islands lie in the Gulf of St. Lawrence off the coast of New Brunswick. They are, however, part of Quebec territory. Protestant schools are to be found at Old Harry, Grindstone, Entry Island, Grand Entry and Grosse Isle. These are communities long established. Each has its own school board, and conducts its affairs as in other school districts of the province. Difficulty is experienced, however, in securing teachers with Quebec diplomas, and keeping a teacher in a school for longer than a single school session is a perennial problem.

On the Gaspé coast, for many years past, there have been several good Protestant schools, though their calibre has been improving greatly recently. At New Carlisle is located a splendid high school. In connection therewith a hostel is operated under the auspices of the Presbyterian Church. Intermediate schools are situated at Gaspé Village, Peninsula, Port Daniel, Escuminac, Hopetown, Shigawake and Metis Beach. Several of these are also consolidated schools. A new building was erected two years ago at Black Capes and another will probably be constructed at New Richmond shortly to replace the outworn building. The consolidated school building at Matapédia was destroyed by fire last winter, but efforts are now being made to rebuild it. In many communities elementary schools are situated, some being almost inaccessible, such as that at Rivière Bleue. So numerous are the schools on the Gaspé peninsula that an inspector is employed who gives his full time to their supervision.

In the vicinity of Lake St. John many Protestant schools are in session every year. A high school has been built at Kenogami and intermediate schools are in operation at Arvida, Isle Maligne, Riverbend and Dolbeau. A small elementary school is located at Chicoutimi.

In La Tuque a great interest in education is evidenced and a high school maintained. An elementary school is located at Parent on the

northern main line of the Canadian National Railway.

One of our largest high schools is built at Noranda and an intermediate school at the adjoining town of Rouyn. Until two years ago the school at Noranda had only eight classrooms. Then four additional rooms were added. The space is wholly occupied.

In mining and industrial regions it is usual for the companies to start schools. They generally obtain, from the Department of Education, help with the course of study and with problems of administration. In addition to the aid received from the company, the employees often make a contribution which is sometimes voluntary and sometimes imposed. In the classes may often be found people of twenty-five years of age and over.

When the territory becomes organized and employees own their own homes, school boards are established and these schools come under the control of the Department of Education. Those interested in the organization of a new municipality must apply for recognition by the Lieutenant-Governor-in-Council, who will set the boundaries and thus avoid future complications. In some of these places the airplane is the principal, and sometimes the only, means of transporting freight and passengers from railroad points. The school at Duparquet is an example of a splendid, steam-heated school built in a town located in a former wilderness.

Children who live at a distance from school find many interesting and sometimes novel means of transit. Skis are becoming increasingly popular and snowshoes have not lost much of their former attractiveness.

In unorganized territories such as the new colonization district in Timiskaming, the buildings are built immediately by the Government and help given towards securing and supporting teachers. In Joannes township, school will be opened during the present summer.

In still other communities where one or two isolated pupils reside, it is usual for the Department to give any help that is possible, sometimes furnishing courses of study and even text books, in cases of necessity.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

*Gazette*

How Are Children Taught to Care for  
20 June 1936 Their Safety?

Twenty-first of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of  
Quebec.

Statistics supplied by the Province of Quebec Safety League show that 105 children met death, by accident in the city of Montreal, last year and that, in the province approximately 350 children were accidentally killed. During the first four months of the present year, 209 children were killed or seriously injured while walking or playing on the highways and streets of the Province. Several hundred others were killed under other circumstances or injured in various ways. The number will run into thousands before the end of the year. In the Dominion of Canada last year automobiles caused the death of 1,100 people and maimed 17,500 others.

Accidents are responsible for the deaths of more children between three and eighteen years of age than any single disease. They are divided almost equally between the home, the school and the street. In the home, most accidents happen through falls, at school through play. On the street the greatest single cause of accident is the automobile. Young automobile drivers, in their teens, have an exceptionally bad accident record, that being about fifty per cent. worse than the average for all drivers. Young workers in industries have also a bad accident record, their accident frequency rate being higher than that of older workers.

Egotism, vanity, recklessness, stupidity, lack of courtesy and senseless haste have brought tragedy to many a home. Many a bright child's future has been blighted by actions that should have been better controlled. Many of the dangers of previous centuries remain in the present and to these have been added the perils due to an age in which speed has become a vital factor. The generation that has so speeded up its mode of living owes to its children an education that will enable them to escape its disadvantages. The danger that lurks on every hand must be combated much more vigorously than it has been if human life is to be valued at its real worth.

Not the least important of the features of the present course of study are the lessons taught concerning safety. Both in the school and out of it pupils are encouraged to develop habits that will prevent accidents. The rights of others are explained. Children are warned never to throw sticks, stones or

hard snowballs towards anyone, nor to play, in a dangerous manner, with peashooters, sling shots or pointed arrows. They are particularly warned against playing childish pranks on one another and are instructed in the necessity of exercising caution in all their movements. In the gymnasium and on the playing field they are shown by good teachers how to work and play with due regard for their safety and that of others.

In the text books in health and hygiene for Grades IV, V, VI and VII in the Protestant schools, chapters are devoted to safety education. During these lessons, which are suited to the mentality of the pupils of each of the grades and are extremely practical, teachers and pupils have every opportunity to discuss this important aspect of modern life. Pupils are taught the terrific cost of carelessness. By means of these lessons and those propounded by the Province of Quebec Safety League, they are warned to stop, look and listen before crossing streets and railroad crossings; to cross streets at intersections and at a walk, not on the run; to avoid playing around parked automobiles and trucks and to refrain from hitching on waggon and riding on running-boards of moving automobiles.

When travelling at night on the road in the country, pupils are advised to wear some white object, if only a handkerchief on the arm. The necessity for having lights and reflectors on bicycles is shown as well as the benefit of mudguards painted white in the rear. Those who ride bicycles are taught to signal for stops and turns as motorists do, and to stop at all grade crossings, main highways and boulevards. They are particularly warned against holding on to moving automobiles and against taking additional passengers with them on their bicycles.

Instruction is frequent concerning incidental dangers and the prevention of accidents. Children are urged not to push or trip one another in their play, not to skate on thin ice, not to loiter or play on railroad tracks nor to dart from behind parked cars. They are cautioned regarding the dangers of roller skating and climbing tall trees and poles. Lessons are given on picking up fruit peelings and depositing them in waste baskets and removing objects from stairs and

other places where people may be harmed by stepping on them. Pupils are shown the danger of carrying pens and pencils with the points exposed, of putting pins, needles and other sharp objects in their mouths, and of many other sundry practices that may cause harm. In many schools, plays are presented by pupils bearing on safety. Some impressive lessons are taught thereby. Pupils are also frequently asked to write compositions, make posters and hold debates on safety.

Periodical fire drill is required in the larger schools. Many schools attended by hundreds of children can be emptied within one minute. Two minutes is rather a long time for this process. Pupils are constantly advised not to play with matches, fire, firearms and other dangerous weapons. They are shown how to extinguish the flames if fire catches their clothes.

As a practical measure, and in order that children may acquire habits of caution in crossing city streets, "Safety Brigadiers" are appointed in many schools to assist the pupils to cross the streets in the vicinity of the schools. The Safety Brigadiers and the Safety League itself have been recognized by the provincial police and by the municipal police.

An annual "Safety Week" has been a feature of recent years. This has been generally adopted in the cities and larger towns. During that period, this aspect of the problem of living has been brought to the attention of all. The schools have co-operated extensively in the movement. But a special week set apart once a year is not sufficient. Habits must be established which will aid people at all seasons of the year and in all places. Parents can and do co-operate in the endeavor to protect their children.

Many accidents to children must be expected from the very nature of youth. But sensible people will not always endure the havoc and carnage that have visited so many homes in recent years as a consequence of man's recklessness. Parents look to the school to protect their children by giving group instruction regarding accidents and by teaching preventive methods. But they recognize that forces that will effectually prevent reckless destruction and curb speed demons lie mainly outside of school influence.

# Quebec Educational System

Star  
27<sup>th</sup> June  
1936

By W. P. Percival, M.A., Ph. D.

Director of Protestant Education For the Province of Quebec

## What is the Value of Home and School Associations?

THE mutual interests of parents and teachers demand that both parties work together for the benefit of the children. The close co-operation of the two should result in greater educational progress.

The formation of a Parent-Teacher or Home and School Association makes the community realize that the welfare of children is of supreme importance. Such an association encourages all influences that make for the development of the child, increases the interest of the parent and the potency of the teacher, demonstrates the value of co-operation between parent and teacher on behalf of the child, enables parents to understand better the purposes of the school, affords teachers an opportunity to learn about the life and character of the children in the home and reveals to parents the nature of the teacher's duties and responsibilities.

### THE SCHOOL BOARDS

In Quebec, the control of the schools is in the hands of the School Boards. Theirs is the responsibility for the school property, the management of the schools, the engagement of teachers and the amount of the school fees. All except a few Boards decide the annual rate of taxation. In view of these conditions one may well ask what interest parents have in the schools. As parents, they have no legal status in the administration of the schools. But as rate-payers they have the responsibility of the ballot. Moreover, school officials usually welcome the co-operation and constructive suggestions of persons who interest themselves in the general welfare of the schools. They appreciate any practical help that is voluntarily given. When the parents and friends of the school organize with a helpful purpose in mind, and when they ally themselves with the teachers the union can be a tower of strength to the Boards.

Such an association is a kind of alumni body which has a distinct interest in the school, sometimes because its members are graduates of the school, sometimes because children in the family are at present in attendance and often for both reasons. A group of this sort can easily help with the solution of problems. It can find out opinions on important matters, point out improvements that are necessary, assist in selecting the optional subjects best adapted to the pupils, work up an enthusiasm for the school and provide means for fulfilling needs.

### EXPLANATIONS

School practices, aims and ideals need constantly to be explained to the public. A Parent-Teacher Association furnishes an excellent

medium for such explanations. Teachers are generally willing to lay the claims of the children, the course of study and the ever widening equipment requirements before interested persons. Speakers of broad experience can often be secured to kindle enthusiasm and disseminate information.

A Parent-Teacher Association provides a forum for children to develop and exhibit their talents. Many of the extra-curricular activities require an outlet for the display of debating, dramatic, musical and other abilities which are increasingly being recognized as pertaining to the all-round development of the children. The resulting meetings furnish the opportunity for fraternal gatherings among parents, teachers and other friends of the school that are well nigh indispensable if the children are to receive maximum benefits. At these gatherings, the progress of pupils can be explained to parents in a more intimate manner than is possible from the examination of a report card with its cold figures.

By means of Parent-Teacher Associations parents can be shown how the course of study has been constructed, the options that are offered and the reasons for their introduction. They can be given a few explanations of the objectives of each subject. Afterwards, they can talk to their sons and daughters, find their aims, if they have any, and, if not, try to encourage some. This is especially necessary when children are in the High School grades where a wide range of options is possible and where the selections made often influence the young people's futures.

### DISCUSSIONS

Many profitable as well as pleasant evenings are spent at the meetings. In addition to the subjects already enumerated, discussions have taken place in Parent-Teacher Associations upon such

diverse topics as the text-books, the school law, visual aids, comic strips, the diet and the reading of children. The teaching of French by means of the gramophone was demonstrated at Montreal West. The Parent-Teacher Association in McMasterville sponsored the organization of Boy Scouts, Girl Guides, Wolf Cubs and Brownies. The improvement of the home, in some of its phases, has been studied. Suggestions and questions of parents placed in question boxes have formed the basis of much helpful study.

The Parent-Teacher organizations that are most active thrive best and appear to have the greatest chance to survive. In these, money is raised and gifts presented to the schools to give tangible expression to their interest. The library especially is favored as its needs and advantages are generally recognized. Athletic equipment, that Boards feel it beyond their sphere to provide, is often supplied by the Association. Additional prizes and bursaries for deserving pupils, drinking fountains, special cupboards and other accessories are furnished according to particular requirements. Clothing is collected and distributed to needy families and Christmas boxes sent out. Children have been supplied with glasses by these friends of the schools.

### COLLECTIONS

Funds for the Association are obtained from such sources as fees, collections, food and other sales, card parties and social gatherings. Sometimes contributions are made through the generosity of individuals. This is the case at the Sutton High School where one of the best activities of the local Association is the provision made for supplying hot lunches, in the winter months, for the pupils who remain in school during the noon recess.

That this movement is thriving elsewhere is shown by the fact that British Columbia issues a bulletin called the "Parent-Teacher News" and Nova Scotia publishes "The Parent-Teacher Quarterly." Ontario also has its Home and School periodical. In all of these, information is circulated relating the activities of the branches. But though groups have been formed from time to time in various centres in the Province of Quebec it cannot be claimed that the organization has ever flourished here. The interest in particular localities has usually waxed or waned according to the personality of the President and the amount of enthusiasm displayed by the teachers. A section of the 1935 Convention of the Provincial Association of Protestant Teachers, however, aroused some further sentiment in favor of the establishment of Home and School Associations. Since then the Status of Teachers' Committee has suggested that this organization should be formed where the local conditions will ensure its successful operation, where it will result in an increasing and intelligent interest being taken by the community in the work of the school and where it will become a potent factor in the life of the young people.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

## Why Should Visual Aids Be Used in Schools?

Twenty-third of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of

*Gazette*

Quebec. 4 juillet 1936

"Let me see it" is a common exclamation. One person reads to another but the hearer may not catch the full import of the words. The printed page becomes clearer to the latter when he sees it. A child asks a parent or teacher a question from his book and is asked to show the place. A pupil cannot remember spelling, so he is told to look at each word. One person describes a flower or plant and asks its name. The description given may be inadequate but the answer is readily forthcoming when the expert sees it. The salesman recognizes the value of displaying his goods and letting his client view them. Descriptions of events do not grip the public as do pictures and dress parades.

The sensible method of allowing children to become familiar with nature and life by sense perception is rapidly becoming a feature of their training. Parents and teachers both recognize its value. All good teachers persistently collect picture post cards, magazine illustrations and objects which will amplify their explanations. By means of pictures the past is brought to the present. The dress, surroundings and habits of ancient peoples accurately drawn from scholarly descriptions are brought before the onlooker. Unknown people possess a fascination all their own. Pictures of Indians, Eskimos and Zulus still thrill children. The glaciers of Alaska and the picturesque costumes and customs of the Near East, India and Africa are made very realistic through photographs.

The blackboard is being used much more extensively than formerly in all classes. Mouldings are placed around up-to-date classrooms upon which the teachers can display specimens of pupils' work as well as clippings from magazines and other sources to illustrate facts of interest. Artistic representations drawn with colored crayons appear in almost all junior grade classrooms. Globes and maps occupy prominent positions. Sand tables, on which can be shaped any desirable object from a farmyard to a mountain, are placed in most junior classrooms. The making of raised contour maps with a mixture of flour and salt is a common practice. Wire models have long been

used to illustrate the plane of the earth's orbit, and that of the moon, around the sun. Pupils are constantly exhorted to bring to class specimens of plants, weeds, butterflies and rocks to clarify prospective lessons. Even fossils and antiques are brought in from time to time. Teachers have long been accustomed to setting up a miniature store in the classroom for teaching the prices of ordinary commodities in connection with arithmetic problems, organizing make-believe post offices and banks, and using play money to give reality to business practices. Many branches of banks have been kind enough to supply the usual business forms, such as deposit slips and blank cheques, so that pupils may have first-hand experience with them. Avoirdupois and metric weights and measures are almost standard equipment in schools. Demonstrations to show equivalents of geometrical figures are frequent.

Drawing pictures is an old practice of mankind, whose first writings were in pictures. The Chinese still retain picture writing. Greek teachers wrote and drew on the sand. Some early school texts contained pictures, but it is difficult to see the reason for the long delay in introducing them more extensively. Publishers of textbooks now recognize so well the value of illustrations that practically all children's school books are copiously supplied with them.

History is a subject which lends itself admirably to the use of visual aids. Charts, diagrams and comparative tables are inserted in many history texts. Others can be purchased for small sums or even drawn by teachers and pupils. The genealogical tree marking the relations of dynasties and rulers has been in vogue for a long time. The history chart is a more recent development. It depicts, in graphic form, such important matters as general trends in history, the sequence of events, the complex relations of nations and the evolution of historical movements, particularly those which centre around outstanding figures. Charts, in which different colors are employed for different countries, illustrating concurrent events, enable pupils to see at a glance situations which might, otherwise, require

long explanations. A whole period in the distant past is oftentimes revived by enthusiastic teachers who have been sufficiently zealous to collect coins, seals or fragments of pottery.

In science, particularly, the need of demonstration and experiment has been felt. Two stages have been passed in the teaching of chemistry and physics and a third one reached. In the first stage little experimentation was attempted, the pupils mainly reading the text and being taught from the printed page. An advance upon this was made when the teachers demonstrated the textbook lessons. Now, however, most high schools, and many intermediate schools, possess science rooms which are equipped so that pupils may perform their own experiments at individual tables and sinks. Pupils thus become acquainted at first hand with force pumps, lift pumps, thermometers, barometers and the various kinds of apparatus used in physics classes. Batteries, dynamos and electric bells are often taken to pieces that their component parts may be discovered. Pupils come into contact with chemicals and see the transformations take place that they must record as equations. They are required to write in note books the details of the experiments they perform and to illustrate them profusely. In those schools in which household science is taught, the kitchens are equipped with practical and modern apparatus.

The camera has become a feature of modern life. For many years the photograph has been a popular means of making permanent records of events. The lantern film or slide is a newcomer to the field of visual education in the school and it has already proven its value as a teaching device. Some teachers are using the lantern to show to pupils pages of books and explain them while all can see clearly. By means of the lantern and the daylight screen, compositions and mathematical problems can be corrected in the full gaze of the class. The motion picture has followed the still picture and is extremely popular with young people. Even older folk are enthralled by it. There must be good reasons for its power of attraction.

Teaching by means of visual aids has placed many a young person on the path to learning. Since it is probable that about eighty-three per cent. of learning comes through the eyes, people are almost bound to learn as they sit and look. If the impressions can come through the senses at the same time, and if good teachers are at hand to give the explanations needed, encourage thinking and assist the imagination, the education of children may be pleasantly and effectively furthered.

24)

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

Can the Moving Picture Be Justified in the  
Classroom?

Twenty-fourth of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of  
Quebec.

Tests in Great Britain and the United States upon pupils who have been shown films record a substantial gain in their classroom rating for those who have viewed them compared with those who have not had this advantage. The attention of children is held and their mental alertness is aroused to a higher degree than when the lessons are presented in the usual manner. The pictures stimulate pupils to increased effort. Their ease in narrating what they have seen is greater and the details given are more accurate. Interpretation is helped and imagination quickened. Creative ability is developed. From the first-hand material presented to them, children are aided in their thinking. Testimony of this kind is given by the Chief Inspector of Schools for the London (England) County Council.

An experiment conducted in 1929 in the United States shows that, in geography and general science, in Grades IV to IX inclusive, teaching by the film is distinctly superior to the ordinary teaching practice. The committee in charge stated that no previous educational experiment had been so thoroughly conducted or so scientifically pursued as this. Approximately 11,000 pupils, in 300 classes in various States, took part.

The results further showed that the films were highly effective in awakening and sustaining the interest of the children. The films also prompted the children to an extraordinary degree to undertake other types of self activity, such as making models of the objects filmed. They increased the quantity and quality of the children's reading, caused greater facility and freedom in discussion and resulted in a greater amount of writing being done. The directors of the experiment, who are amongst the foremost educational experimenters, stated that, during their years of teaching, experience and observation of classroom practice, they had not observed such liveliness or such sustained discussion as that exhibited in these classes. Moreover, teachers contended that the pupils remembered the material longer, that it contributed to accuracy of knowledge and that the pupils obtained clearer information than they did from reading.

In Germany, France, Italy, Russia and other European countries

the film is being used extensively for educational purposes. Thirty-two of the forty-eight States of the American Union possess educational film libraries. In Great Britain much progress is being made by the educational film. One firm alone plans to issue sixty new films of educational value this year. During the past three years this firm has been producing films at the same rate. Geography, biology, science and physical education have been the easiest subjects to treat, but efforts are now being made to manufacture historical pictures. Teachers, professors and educational administrators are working together to plan series that will be of practical value.

Many other films have been produced that could be utilized to advantage in schools, though unfortunately very few are made in Canada. Some of Shakespeare's plays are ready for use, as well as "Les Misérables," "Uncle Tom's Cabin," Anna Sewell's "Black Beauty," Dickens's "Oliver Twist" and other well-known stories. The pictures of Disraeli and Pasteur that have had their run for adults could easily be procured for children. The Oberammergau Passion Play and many other religious pictures are available. Reels have been prepared on the aphids, frogs, moths, birds, wild flowers and the formation and growth of plants. The structure of the body, the blood, the circulatory system, the digestion, food and food values, how teeth grow and care of the teeth, posture, home nursing, first aid, sports and cartoons are subjects that can readily be purchased. Films concerning energy, power and work as applied to physics, the fundamentals of acoustics, atmospheric pressure, the molecular theory of matter, sound waves and their sources, heat, light and electricity need only to be bought to supply satisfactory media for teaching purposes. Over two hundred films are available in geography. Coal mining, tin mining, copper mining and smelting, the making of flax and rubber and the growing of cotton have been filmed. Many excellent pictures illustrate the scenery and products, manufactures and other industries of Quebec and other parts of Canada.

In many States of the American Union pamphlets on visual aids are being circulated by the Department

of Education. In some cities, as in Pittsburgh, Pa. there is a Director of Visualization. Unfortunately, Canada is not making as rapid strides in visual education as those which are being made in some other countries. However, the Canadian Government Motion Picture Bureau has an extensive collection of lantern slides and films depicting the resources, industries and attractions of the country. It also produces scientific, technical and special types of films. The Ontario Government formerly maintained a Motion Picture Bureau which contains a large library of films. The British Finance Act of 1935 allows for free trade in educational films within the Empire. A film produced by a resident in the British Empire is exempt from customs duty in Great Britain if the Board of Education is of the opinion that it is of an educational character. A ready means is therefore at hand for disseminating information about the British Empire and for the upbuilding of patriotism and desirable habits.

Teaching by film will not be sufficiently widespread until it is woven into the framework of the course of study. Then each teacher will know exactly the film which must be shown at a particular time, but it will be necessary for school boards to supply the materials. From many points of view it would appear that the still picture is a better teaching device than the motion picture and that both of these are usually preferable to the sound pictures.

In all the provinces of the Dominion the use of the film is being further investigated. Unfortunately, the unsavory odor spread abroad by many of the commercial moving pictures has cast its shadow over the educational film. The over-hasty arrival of the talking picture also hindered the more rapid investigation into the use of the film in the classroom. However, though there is no royal road to learning, this near approach to it cannot longer be neglected. The Roman Catholic School Commissioners of Montreal appear to be leading the way in this matter in Quebec Province, for they have many projectors, a film library and at least one regular demonstrator. The Protestant side of the Provincial Department of Education is encouraging the inspectors to make use of this means of education as they visit the schools. Several schools in the cities are provided with lanterns and slides or films. The films exhibited have amply justified the confidence of their sponsors. In the Commissioners' High School of Quebec City not only are lanterns installed and films purchased by the board, but slides are also made on the premises to illustrate that which is desired.

Though the printed page will ever retain its appeal, it is possible that, in the future, the advent of the film will be regarded as marking an advance in classroom practice comparable with that made when the printed book displaced the hand-written manuscript.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

## What Are the Aims of the Teaching of French?

Twenty-sixth of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of  
*Gazette* Quebec 25 juillet 1936

French is taught essentially for its practical value in the Protestant schools of the Province of Quebec. Though the pupils whose mother tongue is English are not expected to have as great a knowledge of French as of their own language, it is hoped that those who pass through the highest grades will attain such a degree of proficiency that they will be able to understand and be understood readily in that which can be well called, in Canada, the sister tongue.

Any resident of this province who is privileged to learn both official tongues in his youth is placed in the advantageous situation of being able to converse with practically every other resident. He will derive therefrom, both social and business assets. Conversely, he who has not had this opportunity is likely to suffer disadvantages in some degree. He who deliberately refuses to embrace opportunities that may be open to him in this respect is lacking in good judgment.

Though English is the medium of instruction in almost all the Protestant schools of the Province of Quebec, the importance of French is recognized to the extent that, in many schools, its study is begun in the first grade. It is compulsory in all schools from the third grade and must be continued until the end of the eleventh year. In the high school grades, certain options are permitted, but French is a required subject. The only exception to this rule is that pupils who enter the schools from elsewhere may qualify for the certificates of Grades X and XI by offering Latin instead of French, as it is not reasonable to expect them to complete, in a session or two, that which has taken Quebec pupils many years to accomplish.

Special teachers of French are employed in many schools and, in the large majority of high schools, French specialists are engaged who have been trained particularly for the work. The native tongue of many of them is French. Supervisors are appointed by the Department of Education to assist the teachers in high and intermediate schools in this subject and to oversee their work. In the upper grades in some schools little, if any, English is spoken during the whole of the French period.

Cercles Françaises are commonly formed under the direction of the special teacher, usually upon the request of the pupils. The meetings are generally held after school hours and are very well attended. They provide wonderful opportunities for increasing the vocabularies of the children, deepening their interest in the language and furnishing a means for oral practice on everyday topics.

Even in the lower grades, when the teacher is competent, much of the conversation during the French hour is conducted in the French language. As the pupils reach the higher grades in schools in which French specialists are engaged, and in many others also, speaking French is indispensable, because candidates for the high school leaving certificate are compelled to pass oral as well as written examinations in that tongue. The examiner goes to these high schools and conducts viva voce examinations. Every student must participate and must reach a reasonable standard of proficiency. The special supervisor of French in a report has stated: "My visits of inspection are each year more satisfactory because of the marked progress which I find in the character of the teaching, which is more vigorous and clear, and in the pupil's increasing desire to master, while at school, the principles of grammar and pronunciation, and the basic vocabulary which will prepare him to converse unhesitatingly with his French-Canadian compatriots." More recently the standard required to pass the oral examination has been raised further.

So long as the legislative appropriation is sufficient, a bonus is paid to Protestant high schools that employ French specialists. The specialist is responsible for the teaching of French in all the grades, whether he does all the teaching or not, and is expected to give all his time to the work in that subject. Specialists must teach by the direct method. In these schools, therefore, the children hear French from the day they take their first lesson and almost as soon, commence to speak it.

Acquiring a knowledge of a second language has not only utilitarian value. It has cultural benefit also. Through the study of a foreign language one is able to bring to bear all the faculties of the mind. The memory, the critical powers and those of analysis, synthesis and discrimination are all exercised by this study. A wide range of information, appreciation and enjoyment is also afforded. By the study of a second language one also acquires a more precise knowledge of many words in his own tongue. Thus the development of clear thinking is aided. A resident of the Province of Quebec through this second language, also obtains a knowledge of the manners and thoughts of a race closely linked with his own. To such, the literatures of France and French-Canada are opened up — symbols of the culture of two principal parts of the world. In addition, those who travel in foreign lands have an added source of pro-

fit and pleasure.

The French-Canadians are naturally courteous. They show this markedly in their dealings with their English-speaking fellow citizens. In large numbers, they learn English, read the English newspapers and magazines and a great deal of English literature. They take justifiable pride in their bi-lingual attainments and in the fact that they are at ease in both French and English environments. As they have opportunity they speak to the English-speaking citizen in his own tongue. The emphasis given to French in the Protestant schools, especially during the past few years, is an effort to reciprocate the courtesy, to solidify the "entente cordiale" and to meet the French-Canadian on his own ground. Canada, bylaw, is a bi-lingual country and its inhabitants must recognize this in order that good relationships may long be maintained.

An experiment has been in progress for some time with a view to improving the teaching of French through the medium of the gramophone. Records have been produced from which the children hear sentences spoken slowly. These are graduated in difficulty according to the grades into which they are introduced. The children repeat the sentences one by one as they are uttered and soon acquire a certain facility of expression. The method has had a measure of success whenever it has been tried under suitable conditions. It is particularly appropriate in the inceptive stages, in junior classes, and in those in which the native tongue of the teacher is not French.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

## What Are the Aims of the Teaching of Science?

Twenty-seventh of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of

*Gazette*

Quebec, 1 août 1936

The story of science is that of the self-sacrificing strivings of man to understand and appreciate Nature and her laws. The subject of science affords an intellectual training that, in many respects, is second to that offered by no other on the course of study. Patience, deliberateness of purpose and clarity of thought are necessary in order to follow through a bit of scientific reasoning or to succeed in an experiment of any difficulty. As a logical mind and a critical judgment are essential for success in human learning, the study of science must hold a high place in cultural development. Though it is not necessary for a person to be well informed in all branches of science, it is usual for educated people to possess a general knowledge of its outstanding facts. It is, indeed, difficult to escape some knowledge of science in the ordinary relations of life. Young people may expect to be influenced in increasing measure by its findings.

Much scientific information, once discovered, is so simple that its truth can be demonstrated to intelligent children in a short space of time. The relative rotundity of the earth is a reality that few now care to argue about. Yet, twenty-five hundred years ago, men commonly thought that the earth was a large disc floating in water. At another time, it was thought to be borne on the backs of elephants which themselves stood upon a huge tortoise. Christopher Columbus reasoned, from calculations previously made, that the distance from Europe to Asia was about one-third less than it actually is and was told that there could not be another side of the earth, that if there were the people would stand upside down and that, in any event, they would be very different from the sons of Adam. In the Middle Ages, the causes of plague were not understood. Consequently, life in cities became very uncertain. Nearly every high school student is now aware that rats carried the plague to man, though he is not so well acquainted with the fact that fleas conveyed the disease to rats; he knows that malaria and yellow fever are communicated to healthy persons by micro-organisms carried by mosquitoes, and that the discovery of these causes has made city life more secure and tropical

countries habitable.

Children are taught that there is nothing mysterious or magical in science, in spite of its high-sounding designation, but that it is simply a name for the knowledge of certain facts that have so far been found to be true, which man has discovered to occur in a fixed order or relationship of cause and effect and many of which he has stated as laws of nature.

It is an aim of the teaching of science to have pupils take a greater interest in their surroundings and thereby to make themselves more intelligent. "Give me understanding and I shall keep thy law" is not only a tenet of the Psalmist. From the study of science, children discover that Nature is inexorable in her judgment and inevitable in her sentence. When taught by an enthusiastic teacher, pupils may learn how much preferable life is in a world in which cause and effect can be accurately predicted than in an environment of caprice. Though science is a comparative newcomer to the field of secondary education, it has won its place because pupils learn the wonders and unity of Nature, and new inventions and discoveries constantly intrigue them. Science furnishes the key to the interpretation of natural phenomena. That which perplexes the uninitiated is an open book to the student of science. Knowledge of Nature has changed the attitude of man from fear to love of her and her works.

Pupils learn much in the classes in general science regarding the earth and its relation to other bodies in the universe. These lessons are followed by an explanation of weather conditions over the globe and their causes. Later, pupils learn how man protects himself from infections and contagious diseases, how he keeps himself in good physical condition, how energy is obtained from fuels, how falling water can be used to drive machinery, how a city is lighted, and much more information of popular interest.

In physical geography, pupils are concerned with the nature of the earth, the atmosphere, clouds, climate, the winds, the ocean and its tides, and the weathering of rocks. They learn the causes of glaciers, volcanoes, geysers, meteors, coral islands and, in short, both the usual and unusual physical features of the earth.

Biology deals with the general structure and function of living things and the needs for the sustenance of life. Some interesting facts are narrated concerning the continuance and reproduction of life, and the importance of a good heredity is clearly shown.

In physics, the mechanics of solids and fluids, properties of matter, heat and electricity are dealt with. In the chemistry classes pupils learn about combustion, the constituents of the atmosphere, the laws of gases and the chief elements of the earth. In both of these subjects, knowledge of mathematics is applied and deepened.

The advent of the laboratory method of teaching science has greatly increased the interest and value of the subject. No longer is the pupil merely lectured to. No longer even are demonstrations simply performed before him by the teacher. In the large majority of high schools, pupils experience the thrill of performing their own experiments, under adequate guidance. Before a pupil may commence an experiment, however, he must have in mind something of its nature, form some hypothesis and watch the development of the experiment so as to formulate a correct conclusion. In this way, he follows the true scientific method and learns to think scientifically. This phase of science teaching is of immense importance. As much of the value of geometry consists rather in the development of processes of thought than in the knowledge acquired, so correct observation, formation of a right hypothesis, stating a law according to the result of the experiment and verifying the results, give scope for a broad cultural benefit that must be of supreme importance to the learner. This combination of learning facts and acquiring a sound mode of thinking should awaken in the pupil the desire to search widely for truth and find the manner in which he can conduct the search most successfully.

The cultivation of the scientific attitude and the necessity for vigorous and exact thinking amply justify the placing of at least one science subject on the same compulsory level in Grades X and XI as English and French, which are the only two other required subjects in those grades. Though a minimum number of other subjects is demanded, only these three are obligatory upon pupils who follow the general course.

Few studies possess greater appeal than the lives of men. Biographies of scientists are extremely fascinating. Incidental to the knowledge of facts of science and the training in scientific method which pupils obtain is the information they gather concerning many people whose names are household words. Ptolemy, Aristotle, Bacon, Kepler, Galileo, Newton, Watt, Stephenson, Faraday, Darwin, Pasteur, Galton, Roentgen, Burbank, Edison and Einstein are among the many important thinkers and experimenters of whom pupils learn through a study of the sciences. A knowledge of the achievements of such great men may prove to be an inspiration in their own lives.

## QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

What Is the Fisher Trust Fund and What  
Is It Doing for Brome County?

Twenty-eighth of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of  
*Gazette* Quebec. 8 août 1936

It would not be fitting to omit from any explanation of the Protestant school system of the Province of Québec the contribution of the late Hon. Sydney A. Fisher, who was a member of the Protestant Committee of the Council of Education for several years and who left a legacy to Brome County that will make his name live so long as education is spoken of there.

The Fisher Trust Fund was established in 1921 under the will of the late Hon. Sydney A. Fisher and is under the management of a board of four trustees. Its purpose is the improvement of agriculture and of the Protestant schools in Brome County. Originally, the amount of the endowment was about \$70,000, but it was built up by the trustees during the first few years of the existence of the fund and now approximates \$100,000.

The board of trustees co-operates with the agriculturist in the County of Brome by contributing to the expenses of the office, providing prizes for the school fairs, encouraging the raising of hogs of bacon type, helping to organize calf and pig clubs for the boys and girls of the county, offering prizes for the permanent improvement of pastures, and supplying prizes for different purposes in connection with the Brome County Agricultural and Horticultural Societies. The cost of these undertakings is about \$650 per annum. A special grant is also made every year to the Brome County Fair.

The Fisher Trust trustees join forces with the ten Protestant school boards in the county with a view to the betterment of the schoolhouses, grounds and equipment, by complying both with the meaning and the intent of the Government regulations and adding to the comfort and health of both teachers and pupils. At the beginning of their labors, the trustees made a survey of all the schools that could benefit from the fund and the results were reported to the school boards concerned.

Five scholarships are offered to pupils of rural district schools in the county who are able to enter at least Grade VII, and who desire to continue their studies in a superior school. Over thirty such tuitions are now provided annually to pupils at a cost of more than one thousand dollars a year. In addition, regular attendance is encouraged in all schools by the presentation of prizes.

Teachers have been urged by the trustees to work for the amelioration of the health, manners and character of the pupils. In this connection, in the several school districts, prizes have been offered, from time to time, to teachers who submitted the best essays on subjects calculated to develop interest in these and allied subjects. Recently, the teachers wrote essays covering the history of the schools and districts in which they are teaching. So valuable is the information obtained that the essays have found a place in the Brome County Historical Museum.

School boards are urged to engage "standard" teachers. A "standard" teacher, as defined by the trustees, is one who holds a diploma, performs his duties to the satisfaction

of the inspector of the district, supervises the pupils during play periods and the noon recess, presents a favorable attendance record, writes a satisfactory essay on some phase of school work, and whose general attitude towards the improvement of the school is good. In addition, school boards are asked to lengthen the time their schools are in session until they remain open for the full term of ten months, and, in every particular, to comply with the regulations of the Protestant Committee, the wishes of the Department of Education and the school inspectors. Luncheon sets have been provided, where necessary, and hot lunches for children have been supplied. Copies of books for libraries and for teachers' desks have been donated generously, as well as other equipment. Athletic supplies have also been furnished for the Knowlton and Sutton High Schools and the Mansonville Intermediate School. In collaboration with the Knowlton Chapter of the Daughters of the Empire, medical examinations have been financed in the high school of that town.

Scholarships are offered to candidates entering Macdonald College from the superior schools of the county. Two of these are in the Faculty of Agriculture and each is tenable for two years. Two others are offered in the School of Household Science. For some years past, six bursaries have been placed at the disposal of teachers of Brome who successfully attend the summer session in the School for

Teachers and return to teach in the county.

From time to time the trustees have assisted at conferences of teachers and school boards and have defrayed much of the expenditure. Educational programmes of a practical nature are always provided on such occasions and the conferences have invariably produced good results.

In recent years a campaign for the improvement of school buildings and grounds has been very successfully conducted throughout the province by the Department of Education. The Fisher trustees have lent assistance to this enterprise by the gift of prizes to the schools that, in the opinion of the inspector, are the most attractive. Consequently, some work is done each summer upon a number of the buildings and grounds in Brome County. From the fund many grants have been made for the purpose of enlarging the grounds, thus adding to the playing space.

The school inspector co-operates with the trustees by paying an extra visit to each school every year, by collecting special statistics and information, and by making to the trustees a special report. It is not unusual for one or more of the trustees to accompany the inspector on these visits, to investigate conditions, make suggestions and recommend that financial help be given where such appears to be desirable.

The present trustees were well known to the late Sydney A. Fisher. They have, therefore, been able to lay the foundation for the administration of the fund in accordance with both the letter and the spirit of his bequest.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

What Is the Order of Scholastic Merit?

Twenty-ninth of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of  
Quebec.

*Parcels*

15 août 1936

The Order of Agricultural Merit (Merite Agricole) is probably known to every farmer in the Province of Quebec. It has been established for almost fifty years. It was inaugurated to encourage initiative and perseverance among the farmers. So greatly is its value esteemed that the Lieutenant-Governor of the Province and the Prime Minister are generally in attendance when the awards are distributed. Other Ministers, Deputy Ministers, and well known representatives of Church and State also show the importance of the Order by their presence at this annual ceremony.

The Order of Scholastic Merit is much less well known. It came into existence by statute in 1928. As the aim of the Order of Agricultural Merit is to recognize the abilities of the best farmers and inspire others to follow their progressive example, so the Order of Scholastic Merit was inaugurated to acknowledge publicly the talents exhibited by teachers and to spur on to greater endeavor younger members of the teaching profession.

Special boards administer this Order, one for Roman Catholics and one for Protestants. Each has its own rules governing its awards, and its own certificates and medals to give tangible expression to its decisions. The boards may confer the Order on teachers, school inspectors, normal school staffs and members of the Department of Education.

Three degrees of the award are given, the first being for merit, the second for great merit and the third, or highest, for distinguished merit. Those recommended for decoration by the boards must be approved by the Protestant or Roman Catholic Committee of the Council of Education.

Roman Catholic teachers who have served with success for thirty years automatically become members of the Order, receiving the degree granted for merit. The number of members in the second division must not exceed three hundred. The highest degree is restricted to a membership of fifty.

The Order was first organized for the Roman Catholics. Following this, the Provincial Association of Protestant Teachers strongly advocated its extension to its members, but only in 1931 were the first awards presented to Protestants.

The Order of Scholastic Merit may be granted, on the Protestant side of the Department, only to teachers who have served for at least twenty years, but no Protestant receives the decoration by virtue solely of length of service. In fact, the Protestant committee has been very sparing in granting the degrees of the Order. The first degree is bestowed upon teachers recommended by the board who have attained a definite measure of success as teachers or administrators. This degree is intended primarily for those master teachers who stamp themselves as being well above the average in ability in the classroom.

The second degree, for great merit, is likewise intended for teachers who are outstanding. But in addition to being successful in the classroom or the administrative office, those who win the higher award should have succeeded in advancing their status by academic or professional qualifications or by rendering services to the teaching profession of a meritorious character. This is an inducement to teachers to press onwards in securing an improvement in their qualifications and in becoming leaders in their chosen field of endeavor.

The third or highest degree is awarded only to those who have the qualifications previously named and who, in addition, have made some distinct contribution to the teaching profession by producing writings of merit or who have had their abilities recognized by the granting of advanced university degrees.

The awards are a public recognition of services rendered to the cause of education. They are given with confidence in the integrity of the recipients and in recognition of the fact that their lives are being spent for the public good. The first decorations were conferred by the Lieutenant-Governor of the Province.

The ceremony for conferring the awards has usually been held at Macdonald College in connection with the closing exercises of the School for Teachers. This is a particularly appropriate occasion on which to confer honors upon teachers. Those who are about to enter the profession hear and read the biographies of those whom the board has chosen to honor. This demonstrates to the former the fact that faithful teaching service may

have its rewards and shows them exactly the manner in which certain servants of the public have conducted themselves for the general welfare.

These awards have been very well received not only by those who have won them, but also by the general public. They have spurred the teachers on to even better work and have stimulated many others to follow in their steps. All feel that the Government of the Province and the public are behind them in their efforts to help the children entrusted to their care.

All recommendations for the awards of the Order must originate with the board. However, the inspectors of the Department and chief administrative officers of school boards are invited from time to time to make suggestions concerning teachers who, in their opinion, are performing their duty in an outstanding manner.

In this connection it is interesting to observe that His Late Majesty King George V recognized the importance of the teaching profession. In the honors conferred at his Silver Jubilee, on May 6, 1935, he specifically made awards to a goodly number of teachers. Among these, several were teachers in the Province of Quebec.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

What Provisions Are Made for Teachers'  
*Gazette* Retirement? *22 août 1936*

Thirtieth of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of  
Quebec.

Every teacher who is fifty-six years of age, who has been employed as a teacher in a Government school in the Province of Quebec for a period of twenty-five years or upwards and who has paid his contributions regularly to the Teachers' Pension Fund is entitled to an annual pension. The yearly assessment is three per cent. of the salary. Teachers, with or without diploma, who are engaged in the public and normal schools, and school inspectors must contribute to the fund. Payments are, however, optional for a few specialists, most of whom are only part-time officers.

The pension paid is based upon the average salary received. However, if a teacher has taught for more years than the minimum required, the pension is calculated upon the twenty-five years in which his salary was highest. Years of teaching in Quebec only are allowed for pension purposes. Two per cent. of the average annual salary is paid by the province for every year of service in Quebec up to thirty-five, the maximum therefore being seventy per cent. of the average salary received. In no case, however, must the pension exceed twelve hundred dollars, nor may it be lower than one hundred and fifty dollars. Teachers are further protected by the provision of the law which decrees that these pensions are neither assignable nor liable to seizure.

Serious accidents or enfeebled health entitle teachers to pensions, irrespective of their ages, if they have twenty-five years of service to their credit, provided that the accident or ill health has not arisen through improper conduct. Moreover, teachers who have taught for twenty-five years may discontinue teaching when they are fifty years of age, but should then give immediate notice of their intention to claim their pensions at fifty-six. Failure to give this notice will necessitate their teaching for two additional years, as pensions are not paid to those who have failed to teach for at least two out of the five years preceding their retirement. This article of the law is made to prevent indiscriminate retirement of teachers and sudden drains upon the Pension Fund.

A widow of a teacher will receive half of the pension to which her husband would have been en-

titled provided that, from the time of the marriage and a minimum of six years prior to his death, the teacher paid to the Fund an additional half of his pension payment, namely, a total of four and one-half per cent. of his annual salary. A widow is not allowed to make payments that her husband should have paid during his lifetime but neglected to do. Otherwise it is likely that the Pension Fund would lose by reason of the neglect of financially harassed husbands to protect their families sufficiently.

These provisions of the law should be known by the wife of every male teacher. Without their pensions, many widows would be

nearly destitute who, during many of their married years, have lived with their husbands and children on salaries insufficient to enable them to make suitable provision for old age. Recently the law was amended to allow teachers who have omitted to make the necessary payments on behalf of their wives to remedy the deficiency by July 30, 1937. This is a generous feature of the amendments to which due consideration should be given by those who are likely to be affected.

Pension payments are guaranteed by the Government of the Province of Quebec. The stoppages upon the teachers' salaries are paid into the Consolidated Revenue Fund, and the Provincial Treasurer is authorized to draw upon it for the necessary payments to pensioners. All pensions and all legitimate obligations upon the fund must be claimed within three years of the due date. Otherwise they are struck off the books.

The Pension Fund is administered by a commission of which the Superintendent of Education is chairman. The other members are representatives of teachers' associations, both Protestant and Roman Catholic.

Few teachers have built up a reserve that will enable them to live independently after their years of usefulness have ceased. While some school boards engage teachers for the year and pay them monthly, most teaching contracts are signed for the school session of ten months or even for shorter terms. The months in which teachers do not receive salary must be provided for. Usually, not much of their salaries remains at the commencement of each new session. Conse-

quently, the pension cheques that many teachers receive upon retirement constitute their sole means of support.

Teaching is an exacting occupation. Youth and maturity are both desirable in teachers. Those who are too immature are not altogether successful. Those whose physical youth is past will fail if they do not keep their spirits young. Since youth cannot be retained forever, it is in the public interest that a teachers' pension fund be maintained and that, while not generous, it should nevertheless be adequate.

The Pension Law, like all other statutes, is subject to change at the discretion of the Legislature. The Pension Act has been changed frequently. In fact, during the eighty years that a teachers' pension law has been in force in Quebec, three distinct acts have been put on the statute books. Generally, each has been more generous than its predecessor. In none, however, was the payment of pensions guaranteed by the Government until the change that was effected in 1935 when, for the first time, the stoppages upon teachers' salaries were paid into the Consolidated Revenue Fund of the province and any possible deficits were to be drawn from that fund.

# QUEBEC'S PROTESTANT EDUCATIONAL SYSTEM: AN EXPLANATION

Gazette

29 août 1936

## What Is the Mind of Quebec Concerning Education?

Thirty-first and Last of a Series of Articles by

W. P. PERCIVAL, M.A., Ph.D.

Director of Protestant Education for the Province of  
Quebec.

Quebec has made up its mind quite firmly concerning the educational system that it wishes to have. This system is to be dual and is to be based upon the religion of its people. Roman Catholics will attend to their wants and needs and Protestants will determine theirs. Each of the two large elements of the community desires to be left alone to follow its own tastes and wishes. Neither has the inclination to interfere with the rights and privileges of the other.

Observers wonder how people of two such different cultural origins can live so near together in harmony. All visitors who are inquisitive and intelligent marvel at it. Some doubtless think the present arrangement unwieldy but the wisest realize that it was fashioned by genius, continues through mutual goodwill and works to the satisfaction of both parties.

In a previous series of articles that I contributed to the press I endeavored to outline the main principles of education and much of the psychology of learning. The objectives of education, the part played by heredity and environment, the development of personality and the differences among individuals were discussed, as well as the importance of habit, the formation of ideals and right attitudes. Emphasis was placed upon the importance of the engagement of teachers of the right type.

The object of the present series has been to explain the educational system of the Province of Quebec, with practical reference to the organization of Protestant education. How education is controlled, the duties of school boards and inspectors, the qualifications and training of teachers, the improvements made in the course of study and what lies beneath its surface, the importance of the textbook as a basis of instruction, how examinations are conducted and promotions made, and the aims of the teaching of specific subjects have all been reviewed. This explanation has been written in order that citizens of Quebec may have information that will enable them to appraise their educational system. They may decide how far it conforms with the principles previously expounded and with their desires and aspirations.

The mind of Quebec today is more definite than ever concerning the necessity for educating the children of the province. This is true in spite of the statements of some who raise their voices for the restriction of the education of other people's children. It is, however, generally recognized that ideas and ideals are probably framed in school and from school contacts in at least as great a measure as they are in the home, and that a right school atmosphere is an effective combatant of the dangers of the street.

The three great principles of the French Revolution were Liberty, Equality and Fraternity. In a substantial degree these principles have been adopted by Western nations, though there is a great danger that, without thorough and adequate education, licence may displace liberty, equality be the aim of the indolent, and fraternity give way to self-seeking.

It requires little demonstration to show that the world is insufficiently educated, despite the desires of idealists, the labors of social workers and the statutory experiments of legislators. Recklessness not only with regard to physical safety but also towards moral well-being is only too apparent. Mighty though man's efforts have been to raise himself to higher levels of refinement, powerful forces are at

work to prevent any upward progress. Without the aid of the school the youth of today would almost certainly fight a losing battle in a world that is moving at the accelerated speed of our generation, where too few appear to have time to think deeply about their own modes of conduct, much less to give to youth the constant daily advice, exhortation and example that it requires.

If the school is to be effective it must play a leading part in the social and moral uplift of the nation by inculcating the highest principles of conduct and indicating the means of carrying them into effect. The school must make clear that the world has become transformed from one in which self-satisfaction is the aim of living to one in which each person plays his part in a community which to a large extent is corporate, one in which even the lowliest has his rights and privi-

leges, where the rich are subject to the same laws as the poor, and where protection from penalty for wrong doing should not be obtained at a price.

That the school has definitely changed in its fundamental aims must be obvious to all who pay any attention to the educational process. No longer is its main purpose to teach children only the rudiments of knowledge. Essentially it is recognized that the school is a medium for instructing the child in the whole art of living, that he may know how to live in peace with his companions, and how to adjust his mode of life as he advances in years. This is a much more radical departure from former practices than it may seem to be from this simple statement and it is much more important than it may appear to the casual reader.

In order to perform this function satisfactorily, the school must provide situations in which children will be less controlled by artificial restraints than formerly, where more freedom will be allowed, where playground activities will be encouraged and supervised, and where enterprises will be engaged in that are much broader than the limits of a prescribed curriculum. Opportunities also will be included that accord with the individual interests of pupils in order that their particular intellectual and aesthetic tastes and aptitudes may be developed.

The child will not get his bearings in the modern world by staying isolated in his own home or even by entering school when the bell rings, studying his lessons diligently, answering questions when asked and returning home alone. Forming school contacts and engaging in the various extra-curricular activities vie in importance for fashioning the lives of pupils with the strictly academic performances, even if they do not outrun them. The great traditions of British fair-play, of British sportsmanship and justice, of standing valiantly for truth and right, must be inculcated on the frequent occasions which present themselves in their relations as schoolmates and playmates, if youth is to realize itself fully. The policy of live and let live can best be learned by a nation through its children before they pass out of their teens. Such a spirit, and not bricks, mortar, desks and other equipment, makes a school and moulds the character of men.

That life is more than meat is a lesson that the schools of Quebec are endeavoring to teach. Their purpose is to assist in the development of healthy, industrious, social-minded, honest and patriotic citizens.

*Happy Days Of  
No Home Work  
Are No More*

*will start*

Catholic School Committee

Decides Pupils Do Not

Profit 1936  
*Sept.*

GONE are the hopes of certain children not to have any more home work during the present school year. The reason is simple—The Montreal Catholic School Commission has come to the conclusion that home work is better for the children and they base their decision on one year's observation and experimenting.

The decision of the commission follows the investigation of a special sub-committee which has just forwarded to the commission a lengthy report made public by Romeo Desjardins, secretary.

This decision is a serious blow to those who argued in favor of the abolition of home work.

\* \* \*

THERE are several reasons given for home work. First of all, classes are shortened by about three-quarters of an hour each day. As the curriculum is already heavy, teachers complain of the shortage of time. Then, of course, the allotted time in class is too brief to enable the pupils to do their work in a satisfactory way. Furthermore, the report points out, the hour is not at all convenient for real serious work. The children are tired. They have become nervous. There is not sufficient recess period between class and the study period.

\* \* \*

THE observation of the special committee also shows that oral lessons are not so well learned. This system abolished work at home. Teachers must make serious efforts to induce pupils to bring their textbooks home.

Children were in the streets more than ever during the temporary abolition of home work, the report adds. This idle period began at 4 o'clock in the afternoon and was responsible for the killing of all personal initiative.

## Chez les protestants

Réorganisation du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique — Sept démissions

10 sept 1937  
Québec, 10. — Le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique est complètement réorganisé. M. le Dr W.-P. Percival, directeur de l'éducation protestante, sous-ministre et secrétaire du comité, a demandé à sept membres de donner leur démission: MM. Howard Murray, O.B.E., de Montréal; Rév. Lennox Williams, ancien évêque de Québec; P.-G. Duboyce, notaire, de Richmond; Charles-B. Howard, député fédéral de Sherbrooke; Eric Fisher, et le Révérend A.-H. McGreer, principal et vice-recteur de l'Université Bishop.

Restent membres du comité: MM. Gordon W. Scott, président; Dr W. O. Rothney, professeur à l'Université Bishop; Malcolm T. Robb, de Valleyfield; le juge W.-L. Bond; Dr G.-W. Parmelee; le Révérend Leslie Pidgeon, de Montréal.

M. le Dr Milton Hersey a démissionné il y a quelque temps.

M. Scott avait offert sa démission au gouvernement qui a refusé en déclarant qu'il n'avait rien à y voir.

Le nombre total des membres est de dix-huit.

Interrogé, hier soir, sur l'affaire, M. Duplessis, premier ministre, a déclaré que ces démissions ont été demandées sans l'autorisation du gouvernement et, qu'au surplus, ce dernier n'a absolument rien à y voir. Le comité a toujours eu entière autonomie et le gouvernement ne s'ingère pas dans ses affaires.

Nous n'avons donné aucune instruction pour demander ces démissions et, je le répète, nous n'intervenons pas dans ces questions, a ajouté le premier ministre.

## PROTESTANT SCHOOL BOARD REINSTATED BY DUPLESSIS

SHAKE-UP 'ALL A MISTAKE'

Gazette — 13 Oct 1937  
Premier Cancels Whole Episode  
of Protestant Board

DENIES PART IN MATTER

Says Neither Government  
Nor Fisher Authorized  
Dismissal Letter

What has happened since early September when seven members of the Protestant Committee of the Council of Public Education were asked by Dr. Percival to resign and all that has happened since that time as far as the Quebec Government is concerned, is eliminated. The composition of the Protestant Committee stands today as it was prior to the outbreak of the trouble which rocked Protestant educational circles to their foundation.

The sponge has been drawn across the whole matter; the status quo ante is restored, and not until the competent Protestant authorities decide what should be done will any action be taken.

These are the highlights from a statement which Premier Duplessis made at the local Government offices yesterday.

"The incident is closed," said the Premier.

This means that Hon. Gordon Scott remains chairman and member of the Committee, and that the other members are still Howard Murray, O.B.E., Rt. Rev. Lennox Williams, P. C. Duboyce, H. R. Cockfield, Charles B. Howard, M.P.; R. Eric Fisher, Col. the Rev. A. H. McGreer (the seven asked to resign first, as announced in The Gazette of September 10); Dr. W. O. Rothney, Malcolm T. Robb, Mr. Justice Bond, Dr. G. W. Parmelee, Dr. Leslie Pidgeon, A. Kirk Cameron, Dr. W. L. Shurtleff, K.C., Dean Sinclair Laird, T. M. Dick, and Hon. Martin B. Fisher, Provincial Treasurer.

There were vacancies prior to the upheaval, three in all, which had not been filled.

If, and when, the Protestant Committee is to be reorganized, and changes made in the Protestant educational system, it will be when the competent Protestant authorities decide, declared the Premier most emphatically. He pleaded for co-operation of all men of goodwill to prevent educational matters being dragged into the quagmire of politics.

ADMITS ERROR COMMITTED.

Errors had evidently been committed, said the Premier frankly; what good would be done to seek for the person responsible? Why, he asked, prolong the discussion in view of the categorical declaration he was making as Premier of the province, the only authorized voice of the Government, to the effect that the Protestant community in Quebec had complete autonomy in the matter of education?

There was a word of thanks to Hon. Gordon Scott, "a political adversary," for the loyal manner in which he had acted in a recent speech (made in Montreal before the Protestant Teachers' convention) and in which Mr. Scott had absolved the Premier of interference in the matter.

Mr. Duplessis referred to this "regrettable incident" which was never authorized by the Government, and which the "Government deplores," when referring to the letter which had been sent to the members of the Protestant Committee calling on them to resign.

"We believe in respecting the rights of the minority in this province," said the Premier. "There is complete autonomy for the Protestant community. It is not the policy of the present Government to intrude into this question, but to give to the Protestant authorities all co-operation which may be necessary to carry out such action as they may deem appropriate. Their autonomy will be always safeguarded, and the principles upon which such respect rest will be put into application."

DENIES HE INTERFERED.

"The educational question is, and should remain, above politics," went on the Premier. "It is absolutely false to insinuate otherwise, and this is only done by some people who are in bad faith, people who love trouble, and thrive upon it, and say that the Prime Minister intervened."

(At a recent meeting in the city of Quebec Oscar Drouin, M.L.A. for Quebec East, charged that Premier Duplessis had ordered the dismissal of the members of the Protestant Committee.)

Mr. Duplessis added: "We have proclaimed very often that the two great races have their rights, and such rights shall be respected, and all receive that justice and equity which are so essential for the maintenance not only of the bonne entente, but for national peace as well."

The Premier recalled that some months ago Hon. Gordon Scott had sent in two resignations, one as member of the committee, and the other as chairman. Mr. Scott had told him, the Premier, that he submitted the resignations to be accepted if judged advisable, and left the Premier free to accept or refuse. Neither of the resignations had been accepted. He had told Mr. Scott that he considered that nominations to the committee should not be political appointments.

"I thank Mr. Scott for the loyal declaration which he recently made," said the Premier. "We have enough problems in the political world without bringing in educational matters. I know that the Protestant people possess rights, which we will maintain and safeguard, and I recognize also that they have the necessary competence to study their problems without the intervention of politics."

"As regards the members of the Protestant committee who received this regrettable letter, as published in the newspapers, and of which I knew only after my return to Quebec, I have asked them to pay no attention to it," said the Premier. "I am convinced that Mr. Fisher, who is a sincere and devoted Protestant, had not seen nor authorized the sending of this letter. As regards the Government, I consider that the status quo which existed prior to the sending of this regrettable letter should be restored, until the competent Protestant authorities in the exercise of their autonomy

should decide otherwise."

The Premier added that the Government was aware that the affair had aroused much discussion — sufficient discussion, he felt — and in view of the categorical declaration of the chief of the Government, he felt that the incident should be ended.

"Evidently errors were committed," he said. "They were repaired as soon as possible, and there is nothing to be gained for the cause of education by prolonging the discussion, or continuing the debate. Matters are as they were, and there will be no change until such changes are requested by the proper authorities. I want to emphasize that we will not tolerate any political intervention in the educational field. No one can blame the Government or the Prime Minister, and only those will do so who have advantage to gain. The good people will recognize that the letter was not authorized by the Government, or by Mr. Fisher."

In answer to a question, the Premier said that he took the view that in view of restoration of the situation, it was unnecessary to enquire as to anyone being considered guilty.

"I knew nothing about it; the Government was not aware of it. Why prolong a discussion which may lead to acrimony?" he asked. He ended with a plea for co-operation in the province.

#### Fisher Has No Comment

Quebec, October 12. — Provincial Treasurer Martin B. Fisher said today he had no comment to make "immediately" on Premier Maurice Duplessis's statement in Montreal of complete restoration of the status quo of the Protestant Committee of Quebec Council of Public Education.

Mr. Fisher said he did not "care to commit himself on such an important matter without first seeing the text of Premier Duplessis's statement."

He knew, he added, that the Government intended to take action as a result of resignations requested September 4 from several members of the Protestant Committee, but had no knowledge of what its course would be.

"I may have a statement later, but not today," the Provincial Treasurer concluded.

## "Le monde a changé et nous aussi il nous faut changer", dit M. V. Barbeau

Brillante conférence au cours de laquelle les méthodes actuelles d'enseignements passent au feu de la critique.—Manque de contact entre l'école et la famille.

L'Illustration

4 déc 1937

Au cours de son intéressante causerie intitulée "des hommes ou des polichinelles?" et prononcée hier soir devant le Cercle pédagogique DesRosiers, à l'école Normale, M. Victor Barbeau a démontré les innombrables déficiences de notre système d'enseignement.

Au début de ses remarques, l'éminent conférencier démontre qu'en examinant la situation actuelle il faut prendre l'enseignement comme point de départ. L'homme arrive dans la vie plus faible que n'importe quel animal. Il faut donc s'appliquer de le faire réintégrer la société aussi jeune que possible. La mission de l'orienter dans la vie revient à l'école. Cette dernière est une préparation indispensable à la vie.

Pour les parents, l'essentiel est que leur enfant puisse se suffire à lui-même. L'école devient une vaste usine pour mettre sur le marché des hommes heureux en affaires. M. Barbeau regrette ensuite que l'école et la famille ne soient pas en contact constant.

Il n'est pas tout de choisir les maîtres, de dresser un programme. Il ne faut pas qu'ils servent à former des polichinelles. Ces derniers sont des hommes sans conscience, sans fierté, sans caractère et sans opinion. Un polichinelle n'est pas nécessairement un illettré, un ignorant. Le trait essentiel du polichinelle, sa bosse, est la vanité, le manque de suite, l'instabilité. On ne peut être instruit et être polichinelle.

Comme individu et comme peuple nous manquons de flexibilité, de ténacité. C'est par hérédité que nous sommes catholiques, français et en politique, libéraux ou conservateurs. Il faut tout modifier car il y a danger d'inertie. Comme prévention, il nous faut une éducation apte à faire de nos enfants des hommes capables de penser et d'agir par eux-mêmes. Chaque époque nécessite des changements dans tous les domaines. C'est une erreur de croire que les méthodes anciennes gardent toute leur valeur. Le dehors et le dedans de notre vie social et économique ont changé.

Ainsi la famille est battue en brèche. Elle ne détient plus sa puissance et son autorité d'autan. Du haut en bas de l'échelle sociale on ne veut plus parler de la famille. Que sont devenus l'obéissance et le respect dus aux parents? Le foyer est devenu une salle à manger, où l'on cuve sa bière, se chamaille. Nous vivons dans la rue ou de préférence au cinéma, chez le grec du coin, à la salle de billard ou de danse et à la taverne. La famille cesse dans une forte mesure, d'être un pilier, un soutien. La société elle-même

donne des exemples d'anarchie. Autrement, l'atelier était un endroit intéressant. Le grand commerce a avili l'homme dans son moral et son spirituel. L'usine moderne exerce une influence pernicieuse.

Dans le domaine religieux, combien d'entre les nôtres n'ont plus qu'un simulacre de religion ou ont perdu toute foi. Pour se tenir debout aujourd'hui, il faut être cent fois plus courageux que dans le passé.

Le monde a changé. Nous n'avons pas le choix. Nous devons, nous aussi changer. Il faut être de son temps. L'enseignement actuel ne répond plus à nos besoins. De notre tendre enfance à la maturité nous rampons devant le principe de l'autorité. Nous traînons nos maîtres derrière nous dans la vie.

Dans le monde changeant constamment, il faut pratiquer la grande vertu de la force. Il vaut mieux pour le pays de posséder un cerveau bien trempé que mille autres qui ont retenu leurs leçons.

M. Barbeau donne de précieux conseils sur le traitement à accorder aux écoliers. Ces derniers ne doivent pas sentir la surveillance et la tyrannie constante de leur maître peser sur leurs épaules.

Nous avons l'instruction mais non pas l'éducation. Nos écoles rurales et urbaines ont appris aux enfants à aimer la plume et à détester l'outil. Il faut que cette situation change. "Un homme qui ne sait pas se servir de ses mains, est un illettré physique," d'ajouter M. Barbeau.

Le conférencier fut présenté par M. David Proulx et remercié par M. René Guénette.

156/ Education in Quebec, 1942

Sir.—A French-Canadian recently remarked to me that it was difficult to get the French-Canadian point of view presented in the English press. The reason lies in the basically different systems of Protestant and Catholic education. The Protestant is based on materialism, the Catholic on idealism. The genesis of the Catholic system can be traced back as far as human records and traditions go. The Protestant system arose with the English industrial revolution, and the French political revolution of 1789. The legitimate outcome of materialism was Marx's materialist Socialism and Russian Communist atheism. This letter will present my objections to Mr. J. V. O'Brien's proposal for a nationally controlled system of education as outlined in his letter published June 5, and my arguments will partially cover the objections which would be raised by my French-Canadian compatriots.

A Dominion system of education would not provide for the teaching of religious philosophy, and once the system was established it would be almost impossible to change its base from materialism to idealism. My objection and the Catholic objection would not be based, as Mr. O'Brien would infer, upon provincial jealousy, religious intolerance and human prejudice, but because such a system would perpetuate the superficial nature of the education given in our Protestant schools and would do away with the more fundamental education given in the Catholic classical colleges.

Our Protestant graduates of high schools and universities, apart from those who studied philosophy or in the divinity colleges, cannot comprehend the nature of the educational attainments of the priests of ancient Egypt, of the priests of Israelite Palestine, of the Druids of old Celtic Britain. Their teachings have come down to us in fragments for they were castes which kept their knowledge a secret from the common people. These ancient priests knew the power of mind action.

Plato, the great Greek philosopher, left Greece in 399 B.C. and for twelve years wandered the ancient world seeking knowledge. On his return he wrote his philosophical works on idealism which have come down to us thus indirectly preserving some of the ancient knowledge. Aristotle, his pupil, was equally great. Aristotle was taught in the universities in the Middle Ages in Europe and is still taught in Quebec. Outside the Church many philosophers have developed idealistic theories, including the French Descartes, the Jewish Spinoza and the German Kant. When the deepest thinkers of our race during the past four thousand years and more have been idealists, surely their views are worth investigating. Herbert Spencer (1820-1903) was perhaps the greatest protagonist and scientific exponent of nineteenth century material thought. Twenty years after he died professors of Oxford University, England, were using his writings, classic examples of how not to reason.

Briefly, materialism says there is a material world and physical, material bodies pertaining to living creatures. Students are taught to regard trees and houses and the universe as material things. Idealism says there is no matter as such, but that the universe and all in it is purely mental, or states of consciousness.

I can say to a Catholic priest, "You know, father, there are no physical bodies, no material houses, cities, rocks. There is nothing but Mind, God, and the manifestation of God's divine ideas," and he will say, "But certainly, that is true." I can talk with Protestant ministers and they will say that the same ideas were taught them at college. I can

talk to a French-Canadian mechanic who has been to a classical college, and he will agree with me that our whole universe is mental. But when I talk to our high school graduates and with lawyers trained in the Protestant way, and say there is no matter in reality, they look at me as though I were a mental freak. I have learned to keep quiet.

My own experience shows me why the French-Canadians cannot present their point of view to English people. Their viewpoint would be looked upon as the odd product of Catholic teaching. Quite a few English persons look upon themselves as superior to the French because they think their Protestant education is better. This supercilious attitude but exposes their fundamental ignorance. I once asked a Protestant minister why, if he knew the world was mental and not material he did not preach it. He replied, "My congregation would not stand for it." He, too, like the French-Canadians and myself, had to keep quiet simply because our Protestant schools have not included in their curriculum a course on religious philosophy.

The Protestants prided themselves on having a more practical educational system than the French, but they can do so no longer. The technical schools and the French universities offer just as practical courses now as the English system provides, and I can warn my English-speaking fellow citizens that unless they do equal the French classical colleges in teaching fundamental religious philosophy, they will not be able to keep step with the French-Canadians in onward progress. The reason is obvious.

If one considers the world to be dead matter, and we have to struggle with inert bodies, rocks, forests, then we are weighted down at the thought of the task. Our spirits sink within us. But if we look upon all visible nature not as material, but as the manifestation, the form, the countenance of God, that the Divine breathes and moves in all and is a loving Father, then our spirits leap within us and we face life confident and uplifted—have what the French call l'elan d'esprit. And life, or God, responds to our uplifted spirit.

*Gazette* W. U. COTTON.  
Cowansville, P.Q., June 5.

# L'enseignement primaire et ses progrès récents

Revue des initiatives prises dans ce domaine —  
L'action du Comité catholique de l'enseignement —  
Réorganisation et multiplication des écoles normales —  
Multiplication des inspectorats, etc. — Vue  
d'ensemble par l'inspecteur général des Ecoles  
normales, M. C.-J. Magnan

*Le Devoir*

14 mai 1938

A l'occasion de la collation des grades de l'Institut pédagogique de Montréal, l'inspecteur général des Ecoles normales, M. C.-J. Magnan, a dressé un tableau des progrès récemment réalisés dans le domaine de l'enseignement primaire catholique. Il y a là une vue d'ensemble que l'extrême encombrement du lendemain de la fête ne nous a pas permis de donner intégralement, mais qu'on nous saura gré de donner ici dans sa substance.

Après avoir rendu à Soeur Sainte-Anne-Marie et à son oeuvre, l'Institut Pédagogique, un émouvant hommage, M. Magnan s'est ainsi adressé aux jeunes diplômées: "Je vous souhaite bonheur, succès et persévérance dans la carrière si belle, si noble, si utile de l'enseignement primaire et primaire supérieur. Vous avez acquis dans cet Institut, comme le dit sa constitution, "des connaissances propres à assurer à l'enseignement primaire un personnel enseignant de premier ordre et capable d'élever le niveau des études dans la province de Québec."

Nul doute, Mesdemoiselles, que vous saurez mettre en pratique ce que vous avez appris dans cette maison et que vous serez fidèles à ses enseignements aussi sages que variés, qui vous ont valu la possession de l'art de l'enseignement, le calme de l'esprit et la force de la volonté.

Je viens de parler des efforts faits pour assurer à notre enseignement un personnel enseignant de mieux en mieux préparé et capable d'élever le niveau des études primaires.

La fondation de l'Institut pédagogique fut, parmi plusieurs autres initiatives, une réalisation opportune et vraiment progressive. Elle avait été précédée, en 1922, de la refonte du programme des écoles primaires et de celle des écoles normales, élevant le niveau des études et préparant les voies aux réformes de 1937 et 1938, je veux dire la réorganisation des écoles normales de filles, précédée d'une refonte complète du programme des écoles primaires. A compter de septembre prochain, la chose est presque certaine, le caractère professionnel des écoles normales de filles sera notablement accentué et le niveau d'entrée dans ces institutions de pédagogie, élevé de deux années.

Le programme des écoles normales de garçons, à son tour, avait été profondément modifié, il y a à peine cinq ans, élevant lui aussi le niveau d'entrée et augmentant la durée du cours d'une année: cinq ans au lieu de quatre.

Il n'y a pas encore une décade, tous les Scolastiques des Frères enseignants furent officiellement organisés en écoles normales, suivant le programme édicté par le Conseil de l'Instruction publique, et ils sont désormais soumis au contrôle du département de l'Instruction, quant aux examens des élèves et à l'octroi des diplômes.

Les communautés de religieuses enseignantes sont entrées dans la même voie, et, déjà, treize d'entre elles ont obtenu, après enquête, l'autorisation d'ouvrir dans chaque Maison-Mère ou Maison provinciale, un Scolasticat-Ecole normale pour les jeunes professes de leur Institut respectif. Ce nombre sera bientôt porté à seize dès cette année, et, avant longtemps, toutes nos congrégations enseignantes de femmes, si progressives, si méritantes, posséderont une école normale officielle où les jeunes religieuses feront un stage avant d'entrer dans l'enseignement.

Voilà pour le personnel enseignant.

Et la perspective très prochaine pour nos normaliennes d'être les seules admises dans l'enseignement est déjà un stimulant qui attire des maintenant de nombreuses recrues dans nos maisons de formation à l'enseignement.

Dans un avenir rapproché, toutes les institutrices et tous les instituteurs, religieux et laïques, se seront préparés à l'enseignement dans une école normale.

A ce stimulant il convient d'ajouter la hausse des traitements. Dès cette année, 90 pour cent des municipalités scolaires rurales et des petites villes ont payé au moins trois cents piastres aux institutrices. Ce n'est pas encore énorme, mais cette augmentation constitue quand même un progrès notable. Et, récemment, le secrétaire de la province a prédit qu'avant longtemps nos dévouées institutrices recevront au moins quatre cents piastres de traitement annuel.

D'autres progrès ont aussi été réalisés dans le domaine scolaire, chez nous. La critique, parfois nécessaire, si elle est faite avec équité et dans un but constructif et non de polémique, n'a pas toujours tenu compte de ces progrès, qui ont été plutôt tenus dans l'ombre.

Sait-on que de 1928 à 1938 le nombre des inspecteurs d'écoles a été porté de 54 à 90, dont huit inspecteurs régionaux?

Sait-on que les écoles ménagères régionales sont au nombre de 19 aujourd'hui?

Sait-on que de 1927 à 1936 le niveau des études s'est élevé très sensiblement? En voici la preuve empruntée aux statistiques officielles de l'enseignement:

**Ecoles primaires catholiques:**  
Nombre d'élèves dans les cours de 6e, 7e, 8e, 9e, 10e et 11e années. (En 1926-27 et en 1935-36):

	6e	7e	8e	9e	10e	11e
1926-27	18,342	9,662	5,897	1,319	231	39
1935-36	31,373	18,281	11,340	4,652	1,709	534

Sait-on qu'en 1932 le Certificat d'études primaires a été officiellement établi pour toute la province, sur la recommandation du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique?

Voici, à ce sujet, quelques chiffres officiels:

Certificats décernés dans la province, moins Montréal:

	6e année	8e année	Total
1932	4,322	369	4,691
1933	5,618	586	6,204
1934	6,016	956	6,972
1935	6,924	1,133	8,057
1936	8,597	1,273	9,870
1937	9,304	1,748	11,052

En 1932, 532 commissions scolaires avaient pris part au concours; en 1937, 922 municipalités y ont participé.

Il faudrait ajouter aux chiffres ci-dessus les milliers de certificats de 6e, 7e, 8e, 9e, 10e et 11e années accordés, après examen sérieux, par la Commission scolaire catholique de Montréal.

Sait-on qu'en 1928 il n'y avait que 17 écoles normales officielles en notre province, et qu'en 1938 ce nombre est porté maintenant à 50. Scolastiques de Frères enseignants et Scolastiques de Religieuses enseignantes compris; de ces cinquante font aussi partie 21 écoles normales de filles et 2 de garçons?

Sait-on encore que lors de la refonte du programme des écoles primaires élémentaires et primaires complémentaires, l'enseignement de l'anglais a été reporté à la 5e année, au lieu de la 3e comme auparavant, afin de permettre aux élèves d'apprendre suffisamment le français avant d'aborder une langue seconde?

Sait-on que depuis quinze ans et plus les règlements du Comité catholique renferment un article qui rend obligatoire le chant de notre hymne national, *O Canada!* dans toutes les classes de chaque école?

Souhaitons qu'avant longtemps un autre article s'ajoute au précédent, prescrivant que le drapeau national canadien-français, le Carillon-Sacré-Coeur, soit arboré dans chaque classe et sur chaque école aux jours des grandes fêtes. Ce drapeau dont la revue *L'Action Nationale* disait dans sa livraison de juin 1935, après s'être demandé si les Canadiens français avaient un drapeau bien à eux, disait, parlant du Carillon-Sacré-Coeur qui fut pour la première fois arboré à Québec, en 1903:

"Mais par quel signe remplacer ceux que nous écarterons? En existe-t-il un qui pourrait représenter vraiment notre nationalité? *L'Action Nationale* ne saurait hésiter sur cette question. Il y a trente ans apparut au Canada français un drapeau que les foules s'empressèrent d'arborer. Ce fut comme un plébiscite triomphal. Les autorités civiles et religieuses confirmèrent cette consultation populaire en déployant sur leurs édifices les nouvelles couleurs. Elles flottèrent sur le parlement provincial et nos principaux hôtels de ville, sur le palais cardinalice et les évêchés."

On sait aussi que dans une lettre en date du 23 juin 1937, lettre qui eut un profond retentissement. Son Eminence le Cardinal Villeneuve disait, après s'être déclaré énergiquement en faveur du maintien du Sacré-Coeur sur le drapeau national:

"J'invite donc ardemment tous les diocésains de Québec à continuer d'arborer le Carillon-Sacré-Coeur, comme ils l'ont fait depuis trente ans. Je compte qu'ils le feront surtout à l'occasion du Congrès de la Langue française. Ils affirmeront ainsi hautement le caractère chrétien de toutes nos traditions sociales."

Je pourrais encore ajouter à cette gerbe les efforts très sérieux qui se poursuivent depuis quelques années dans le domaine de l'enseignement ménager et de l'enseigne-

ment rural, et ceux non moins importants mis en oeuvre pendant les vacances d'été pour organiser des cours de perfectionnement pour les instituteurs et les institutrices ruraux déjà dans la carrière.

Enfin, comment passer sous silence les activités vraiment pratiques du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, qui depuis deux ou trois ans a nommé des Commissions permanentes qui se partagent les tâches suivantes: Commission de coordination et d'examen, Commission des programmes et des manuels et Commission des finances et de législation.

Chacune de ces commissions a déjà tenu plusieurs réunions.

En résumé, progrès au sommet par la création de l'Institut pédagogique des filles et de l'Institut St-Georges pour les Frères et les instituteurs laïques; progrès au centre par la réforme et la multiplication de nos écoles normales; progrès à la base, par le perfectionnement de l'inspectorat des écoles primaires et des écoles normales et la création du certificat d'études primaires.

Les faits que je viens de mettre devant vous, Mesdames et Messieurs, sont apportés sans aucune préoccupation de polémique. En signalant les progrès réalisés dans l'organisation scolaire de notre province, je n'ai que rempli un devoir de justice envers le Comité catholique et le Département de l'Instruction publique. En toute loyauté, nous devons dire ce qui s'est fait de bien afin d'encourager à mieux faire toujours, car il reste encore bien des lacunes à combler et des points faibles à perfectionner.

La vraie critique n'est ni amère ni défaitiste; le pessimisme n'a jamais fait oeuvre utile.

En terminant, qu'il me soit permis de remercier la Congrégation de Notre-Dame des sacrifices qu'elle s'impose pour maintenir sur le haut pied qu'on lui connaît l'Institut pédagogique pour les institutrices religieuses et laïques. Je félicite en particulier les religieuses des diverses communautés qui viennent se préparer dans cette maison, soit à la direction, soit au professorat dans les scolasticats, écoles normales et religieuses enseignantes.

---

## L'ENSEIGNEMENT AU CANADA FRANÇAIS

Son histoire

Discours prononcé à Paris par le  
Sénateur Dandurand.

## Discours de M. le Sénateur

Raoul Dandurand

à Canada 9 déc. 1938

Prononcé le samedi, 26 novembre 1938, au cours du banquet qui lui fut offert par le Comité France-Amérique, sous la présidence de Monsieur Fortunat Strowski, président de l'Académie des Sciences morales et politiques, à l'occasion de son élection à l'Institut de France

C'est avec émotion que je me retrouve parmi vous, dans cette maison où j'ai, depuis si longtemps, apprécié les bienfaits de votre fraternelle hospitalité.

Je me permets de rappeler que je suis votre hôte depuis l'année qui a vu naître France-Amérique. L'année suivante, en 1911, d'accord avec mon cher grand ami, M. Gabriel Hanotaux, je fondais, à Montréal, votre première filiale canadienne. Depuis près de trente ans, nous n'avons cessé de travailler ensemble à des œuvres qui intéressent nos deux pays.

En vérité, je me sens si bien de la famille que je m'assieds à votre table comme si mon couvert y était toujours mis.

Mais, voilà qu'aujourd'hui une autre maison m'ouvre ses portes et m'invite à prendre part à ses travaux, une maison qui rappelle tout un passé de gloire et où se perpétuent les traditions qui font la grandeur intellectuelle de la France. Vous imaginez quels peuvent être les sentiments d'un Canadien-Français qui est accueilli à l'Institut. S'il pense que son aïeul le soldat Dandurand, qui était du diocèse de Paris, a pu, avant d'aller servir en Nouvelle-France, s'arrêter devant le palais des bords de la Seine, comment ne pas être étonné lui-même de ce retour, et s'il pense au Canada, comment ne pas être infiniment reconnaissant de l'hommage qui, en sa personne, est fait à son pays.

J'étais loin d'espérer semblable fortune lorsque, pour la première fois, je vins en Europe, il y a près d'un demi-siècle.

Telle est la force persistante de l'atavisme que, dès la première heure, je me suis senti chez moi dans votre Paris.

C'était en 1891, j'avais 30 ans. J'exerçais le droit à Montréal depuis ma majorité, et je faisais de la politique depuis ma sortie du collège.

Je venais, en cet été de 1891, me reposer ici après une lutte ardue où Wilfrid Laurier, chef du parti Libéral Fédéral, avait soumis au peuple canadien un large programme de réciprocité commerciale avec nos voisins américains, tout en maintenant des droits douaniers contre les autres pays, y compris ce que nous nommions alors la Métropole.

Il avait été bien près de l'emporter.

Je fus tout naturellement attiré au Palais Bourbon.

M. Ribot était au pouvoir et M. Jules Méline montait à l'assaut du régime libre-échangiste pour la défense de l'agriculture. Si je me rappelle bien, il demandait, entre autre, des droits plus élevés sur le sucre étranger afin de développer la culture de la betterave. M. de Mahy, député de l'île de la Réunion, protestait, car l'île allait se trouver, disait-il, dans un état d'infériorité vis-à-vis sa voisine, la colonie anglaise de l'île Maurice, qui, elle, était maîtresse de sa politique fiscale.

C'est alors que j'eus la surprise d'entendre parler de mon pays, dès ce premier contact avec vos législateurs.

M. Casimir Perier répondit à M. Mahy qu'il avait tort de parler de l'île Maurice comme d'une colonie anglaise, car la Grande-Bretagne n'avait plus guère de colonies au sens traditionnel du mot. Une consultation électorale ne venait-elle pas d'avoir lieu au Canada, où il avait été proposé d'abolir les barrières tarifaires entre ce pays et les Etats-Unis, tout en les maintenant contre les produits de la Grande-Bretagne?

M. Casimir Perier avait raison; le Canada n'était plus une colonie au sens français du mot. Notre constitution fédérale de 1867 nous donnait, en puissances, pleine liberté pour notre développement dans

tous les domaines.

Plus rapide que je n'aurais pu le prévoir fut l'évolution de mon pays vers sa complète indépendance.

Je dois avouer que je ne caressais pas alors le rêve de revenir un jour au pays de mes pères demander à votre Ministre des Affaires Etrangères d'échanger des ministres plénipotentiaires avec le Canada, pays libre de plus de dix millions d'âmes.

Afin de souligner les relations amicales qui existent entre les deux grandes races qui président aux destinées de mon pays, il sied peut-être de dire que lorsque le Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères, M. Mackenzie King, me donna la mission de négocier l'ouverture de Légation dans nos deux capitales, il me dit qu'il appartenait à un Canadien-Français de faire cette démarche auprès de son ancienne mère-patrie, dans sa langue maternelle.

Je n'imaginai pas non plus que je verrais quelques-uns de nos fils les mieux doués, occuper une chaire en Sorbonne, et que l'un d'eux serait le premier Canadien accueilli à l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

C'est à M. Lemieux, fondateur de votre filiale d'Ottawa, que j'ai le très grand honneur de succéder. Je ne vous dirai pas combien sa vie fut remplie, et comme elle justifia pleinement le choix de cette illustre Assemblée, car M. Jacques Bardoux, alors Président de l'Académie, a mis en pleine lumière sa belle carrière de professeur, de juriste, et de politique.

Mais, pour quelques rares Canadiens venus enseigner chez vous, combien plus nombreux, maîtres et élèves, sont venus apprendre, et combien plus nombreux vos professeurs venus nous enseigner.

La Maison des Etudiants Canadiens, fondée par l'honorable Philippe Roy, est un témoignage de l'attraction qu'exercent sur notre jeunesse les lumières de Paris, pour reprendre l'expression de M. Firmin Roz, directeur de cette Maison.

La fondation de l'Institut Franco-Canadien, grâce à l'intervention du regretté M. Dalbis, et à une collaboration étroite entre votre Gouvernement et celui de la Province de Québec, a permis à plusieurs de vos professeurs de venir chaque année nous donner des conférences et des cours de perfectionnement d'une haute portée.

Les bourses d'études des gouvernements provinciaux, en particulier de celui de Québec et du Gouvernement Français rapprochent des vôtres nos universitaires. Ces échanges marquent une reprise de contacts intellectuels. C'est beaucoup, mais ce n'est pas assez.

Du fait de la Cession du pays en 1763, le Canada Français n'a pu recueillir sa part du patrimoine national, tant matériel que spirituel. La séparation l'a livré à ses propres forces. Il était bien faible alors, environ 10,000 familles disséminées le long du grand fleuve Saint-Laurent et de ses tributaires, ruinées par la guerre, désorientées par le changement d'allégeance. Sans routes, sans écoles, sans chefs politiques, les abandonnés n'avaient que leurs prêtres pour soutien.

Heureusement, les petits Séminaires, dirigés par le clergé, formèrent non seulement des lévites pour l'Eglise, mais des citoyens pour la patrie. Ce clergé nous a donné, avec un dévouement sans bornes, tout ce qu'il avait acquis de ses aînés. Fils de paysans pour la plupart illettrés dont les besoins restreints n'exigeaient qu'un minimum de mots, cet éducateur ne possédait qu'un vocabulaire anémié, et qu'une connaissance rudimentaire des lettres et des sciences.

Pas d'Ecole Normale Supérieure, pas d'Université. Des pédagogues s'improvisèrent qui firent de leur mieux. Des petits séminaires dispensèrent un enseignement dont le principal objet était la préparation à la vie ecclésiastique.

Telle fut notre situation durant plus d'un siècle. Depuis quelques années, un progrès certain s'est fait dans notre enseignement secondaire, mais ce progrès nous apparaît trop lent, et nous sommes nombreux, clercs et laïques, qui recherchons des formules nouvelles pour élever plus rapidement le niveau de nos études secondaires et supérieures.

De même que dans le domaine politique nous avons atteint à l'égalité au sein de la Communauté

des Nations Britanniques — The British Commonwealth of Nations — de même, aspirons-nous à monter jusqu'à votre niveau, nous, les Canadiens-Français, dans le domaine de l'esprit.

Nous savons que l'ascension est rude mais vous êtes des guides entraînants; vous nous aiderez à franchir les passes difficiles.

Pour hâter le progrès souhaité, nous avons établi à Montréal-Outremont, une filiale de l'une de vos grandes institutions parisiennes, le Collège Stanislas, qui a ouvert ses portes en septembre dernier, grâce à l'action éclairée de M. le Chanoine Mejezaze et à la collaboration de Son Eminence le Cardinal Verdier de l'Université de Paris, et du Gouvernement de la République.

Cette fondation était désirée depuis longtemps au Canada Français, aussi les autorités civiles et religieuses lui ont-elles fait un chaleureux accueil. Son Excellence Monseigneur Gauthier, Archevêque de Montréal, en est le Président. Notre élite lui a confié ses enfants. C'est M. l'abbé Lemoine, Chevalier de la Légion d'honneur, qui dirige ce nouveau collège.

Vos éducateurs de carrière nous reviennent après une absence de près de deux siècles. Nous rétablissons aujourd'hui les précieux liens qui s'étaient brisés et c'est, je crois, une date importante dans l'histoire de nos rapports intellectuels.

Nous devons bientôt penser à la création d'une Ecole Normale Supérieure dans ce grand centre Montréalais qui groupe plus d'un million de Canadiens-Français, pour la formation de notre corps enseignant.

Les nombreux collèges classiques de cette région souhaitent ardemment sa venue. Le Collège Stanislas qui a ouvert deux classes de huitième et de septième, et deux classes de sixième, devra appeler à lui dans trois ans vos agrégés d'université.

Ce sera le moment de préparer l'ouverture de cette Ecole Normale, que nous considérons comme la deuxième étape vers la renaissance de notre enseignement français.

Stanislas demandera à votre Université de lui donner le choix des agrégés que réclamera son propre enseignement et celui de l'Ecole Normale projetée.

Cette demande, je la fais, dès ce jour, d'accord avec Son Excellence Monseigneur Gauthier, Archevêque de Montréal, qui m'autorise à vous dire notre commun désir et sa ferme volonté.

Ce n'est qu'à la France que nous pouvons nous adresser pour le recrutement de ces professeurs qui nous apporteront les connaissances et la technique de l'enseignement supérieur dont nous avons été privés.

C'est à vous seuls qu'il appartient de nous transmettre la culture française dont vous êtes les dépositaires. Nous sommes de votre famille et réclamons notre part d'héritage spirituel avec d'autant plus d'insistance qu'en ce faisant, loin de vous appauvrir, nous enrichissons notre avoir commun.

Nous formons dans l'Amérique du Nord le groupe ethnique le plus compact, le plus homogène, le plus français, le plus autonome, en pleine possession de tous ses moyens d'action.

Sa langue est le français, sans aucun patois, plus uniforme que celle qui différencie plusieurs de vos provinces.

Les descendants de vos colons sont de bonne souche, et on se plaît à reconnaître leurs qualités d'ordre, de bon sens, de modération, d'équilibre, de respect de la loi, de belle humeur et d'opiniâtreté.

Leurs moeurs simples et leur politesse naturelle frappent l'étranger. Le paysan vous salue quand vous le croisez sur la route, tout comme le fait celui de chez vous.

J'avais l'agréable devoir de recevoir en 1926, au nom du gouvernement canadien, la plus belle et la plus charmante reine d'Europe, Marie de Roumanie. Elle venait de passer quelques semaines aux Etats-Unis. A Toronto, on l'avait acclamée. Nous visitâmes ensemble Montréal et Ottawa. Elle ne cessa de me répéter qu'elle avait senti, en franchissant la frontière, que notre population marquait une supériorité indiscutable sur les nouvelles agglomérations américaines, tant par sa physionomie de vieille race que par son caractère homogène.

Si l'on veut bien se reporter par la pensée à une carte du Canada et se rappeler la route suivie par les découvreurs et les pionniers, depuis l'an-

cienne Acadie jusqu'aux Grands Lacs et au delà, on constatera que, sur ce territoire continu et qui englobe, au point de vue démographique, les Etats de la Nouvelle-Angleterre, vit une population de plus de 5 millions de Canadiens-Français.

Québec est pour eux le centre de ralliement, le foyer paternel et tous ceux des nôtres qui ont émigré dans la république voisine, considèrent la douce et vieille province comme leur mère-patrie.

Le Petit Canada qui s'est formé dans les 6 Etats de l'Est américain, représente une population d'un million et demi.

De Québec partent vers la Nouvelle-Angleterre, l'Acadie, l'Ouest canadien, des journaux, des revues, des conférenciers, des missionnaires, des pèlerins, et ajoutons des ondes. Chaque jour, le Canadien-français qui vit, en dehors du Québec, prête une oreille avide aux paroles, aux chants qui lui viennent des postes de Montréal ou de Québec.

Notre province attire non seulement les francophones de l'extérieur, mais encore les étudiants, les instituteurs et les professeurs qui veulent apprendre le français.

Déjà, l'université anglaise de McGill à Montréal, a organisé pendant les vacances des cours de langue et de littérature françaises que fréquentent des centaines de jeunes gens, venus soit des provinces anglaises, soit des Etats-Unis.

Que l'Université de Paris fasse du Stanislas Canadien un grand centre d'enseignement français, et en moins de dix ans, des centaines d'étudiants franco et anglo-américains viendront y puiser leur culture, et des milliers accourront pour y accroître leur connaissance de notre langue.

Notre Vice-Roi, Lord Tweedsmuir, grand lettré et grand universitaire, a souvent proclamé que le Canada est un pays fortuné qui possède, juxtaposées, les deux plus belles civilisations occidentales.

Le Très Honorable M. Fischer, ancien Ministre, Recteur de l'Université d'Oxford, et représentant de la Grande-Bretagne aux fêtes du quatrième centenaire de la découverte du Canada, a prononcé, en français, un discours à Gaspé dans lequel il rappelait que les Normands, très sensés et très prudents, ont laissé aux Anglo-Saxons toute liberté de parler leur patois, de conserver leurs anciennes coutumes et leur ancien droit, et que c'est ainsi que les Normands ont pu garder l'Angleterre, et que l'Angleterre a pu supporter les Normands. "Miracle de justice et de tolérance. Mais non, Messieurs, continuait M. Fischer, dans toute bonne politique il n'y a pas de miracle, il n'y a que de la bonne morale et du bon sens. Ayons le cœur simple. Ayons le bon vouloir les uns envers les autres. Cherchons les voies d'accord, élargissons les horizons de notre savoir et de nos sympathies."

Un peu plus tard, à Montréal, le Recteur de l'Université d'Oxford prononçait les paroles qui suivent, en s'adressant aux Canadiens: "Vous êtes la nation la plus libre du monde. Chérissez votre héritage français, chérissez aussi votre héritage anglais ou écossais, mais surtout soyez Canadiens."

C'est précisément parce que nous voulons être des Canadiens, au sens le plus complet, que nous réclamons toute notre part d'héritage français.

Le Colonel Bovey, directeur des relations extérieures de l'Université McGill, ne cesse de répéter dans ses discours et dans ses livres, que le Canada Français doit survivre, que le Canada tout entier et l'Amérique du Nord ont besoin de l'expansion de la civilisation française sur ce continent.

Dois-je ajouter que l'Anglo-Canadien verra avec fierté son compatriote de langue française maître d'une culture qui soit l'égale de la vôtre?

Jusqu'ici, nous avons fait figure à côté de nos compatriotes anglais qui détiennent la richesse matérielle, de parents pauvres, de paysans modestes qui vivent sur leur terre, et de leur terre.

S'il est vrai que nous ne saurions espérer, avant longtemps du moins, jouer un rôle éminent sur le terrain économique où les capitaux anglo-américains ont établi de puissantes assises, nous imposerons dans le domaine de l'esprit, le respect et l'autorité de votre civilisation dans la mesure où nous en serons les représentants indiscutés.

Le Canada a été, et demeure, pour le génie français une terre d'élection.

Nous avons pendant deux siècles, contre vents et marées, défendu et gardé, par nos propres et pauvres moyens, vos moeurs, vos traditions, votre langue, et nous avons essaimé à travers cet immense pays, débordant nos frontières politiques.

La France ne peut être indifférente à l'épanouissement de ses forces spirituelles sur le continent

# L'Eglise et l'Etat devraient convoquer des Etats généraux en vue de réformer l'enseignement

Proposition de M. Louis Francoeur — Nécessité d'insuffler à l'enseignement au Canada français un peu de l'esprit nouveau qui doit l'animer — Concours d'hommes renseignés, loyaux et sincères — Le crouppissement, en ce siècle surtout, c'est la mort — Trop de latin et de grec par rapport au français et à l'anglais — Bifurcation à la 5e année — Le champ des professions — La suprématie intellectuelle? — Multiplicité des manuels — Dans le passé, nous avons gagné des batailles surhumaines — Nos pères ont fait de leur mieux — Notre devoir est de penser à demain 14 déc. 1939

S. Devoir

A la recherche d'une solution de durée

M. Louis Francoeur a traité l'important sujet de l'enseignement au Canada français devant la section Duvernoy de la Société Saint-Jean-Baptiste, réunie, l'autre soir, au Cercle Universitaire.

M. Francoeur, après avoir souligné que l'Angleterre a adopté l'école neutre, la France, l'école laïque, l'Allemagne, l'école naziste, il dit qu'ici, dans la province de Québec, le principe de l'enseignement strictement confessionnel, posé par nos pères, doit rester intangible. Le conférencier remonte ensuite le cours de l'histoire de notre petit peuple replié sur lui-même, sévère trop vite des fontaines de la culture, sans contact pendant un siècle avec d'autres groupes de sa race et de son sang, entouré de populations spirituellement étrangères à ses besoins, à son tour d'esprit, à ses préoccupations. Ce petit peuple s'est concentré, s'est créé un monde fermé qu'il a eu souvent tort de croire parfait. Dans leurs luttes constantes, nos pères ont fait peser tout leur effort à la conservation de l'indispensable: la foi, la langue, certaines institutions. Qui donc aurait songé de 1760 à 1845 à créer en cette terre de bataille une école normale supérieure, une académie de grammaire, un haut enseignement de spécialisation ou de luxe? Nous avions bien autre chose à faire. Nous avons commencé par les tâches surhumaines. Et nous avons gagné nos batailles, toutes nos batailles, même les surhumaines.

## Le crouppissement, c'est la mort

Mais les temps ont changé, les horizons se sont élargis, des besoins nouveaux exigent des solutions nouvelles. Le crouppissement, dit le conférencier, en ce siècle surtout, c'est la mort.

M. Francoeur estime qu'il n'appartient pas à un homme, à un groupe, à une école, à une classe, d'offrir, de sa propre initiative, un plan complet de rajustement, de réforme et de mise au point.

Il ajoute, en faisant allusion à l'Eglise et à l'Etat, qu'il vaut mieux prendre soi-même l'initiative d'une réforme que de se la faire imposer, après qu'elle a été détournée de son objectif. L'apostat est là qui guette, dit-il. M. Francoeur propose ensuite un congrès des Etats généraux de l'enseignement, tenus conjointement sous les auspices de l'Eglise et de l'Etat provincial.

Voici le texte de la grosse moitié de la conférence de M. Francoeur, où celui-ci formule ses principales idées sur l'éducation au Canada français.

## Texte de M. Francoeur

N'y aurait-il pas lieu, pour l'Eglise et pour l'Etat provincial conjointement, de réunir en congrès, non pas uniquement des supérieurs de collèges ou des provinciaux de communautés, en vertu de leur charge, ou des mandarins de la politique dont le nom est sonore ou décoratif, mais un groupe vraiment représentatif de clercs et de laïques de toutes les tendances? Le seul moyen de savoir, c'est de demander. La seule façon de connaître les opinions, c'est de leur donner la chance de s'exprimer. Comme il faut que le présent travaille pour l'avenir, il est illusoire et péril de s'imaginer qu'on y pourvoira par des consignes de silence, des peurs, noyées sous les mots, de menus rafistolages de détail, de grands discours ou — surtout — des injures à qui ne pense pas comme soi.

Il est une chose anormale chez nous, qui est sans doute le fait de cette époque de transition que nous vivons depuis vingt-cinq ans. Comment se fait-il que des hommes de haute culture, de vastes connaissances, enrichis de fortes études à l'étranger, pourvus de diplômes à la demi-douzaine, végètent si souvent en des emplois où ils ne sont d'aucun secours, d'aucune aide à la communauté? Avons-nous le moyen de nous priver de leurs services? Au lieu de les laisser s'agrir et, parfois, se nuire en ennemis d'un petit monde qui n'a pas eu besoin d'eux, ne peut-on les faire servir? Je connais une douzaine d'hommes de 35 à 45 ans, dont la culture, la science et le travail paraissent destinés à rester stériles. Vous en avez peut-être rencontré. Mesdames et Messieurs: l'un parle et écrit quatre langues; un autre a fait cinq ans d'études spéciales à l'étranger; un troisième s'est spécialisé dans l'histoire des institutions; un quatrième a parachevé des études musicales qui le qualifient pour enseigner. Il enseigne, mais ailleurs, pas ici. On a dit que nous avions l'art de ne pas utiliser nos talents. Est-ce vrai? Si c'est le cas, il y a, évidemment, quelque chose qui ne marche pas quelque part.

On peut se poser tous les points d'interrogation qu'on veut, avec la chance qu'il y ait un peu de vrai dans chacune des réponses. Mais, gémir en piétinant sur place ne vaut pas mieux que de s'endormir dans la béate créance que tout va très bien.

## L'Etat et l'Eglise. . .

Il nous faudrait tenir une espèce de parlement, des Etats généraux, si l'on veut, où ceux qui désirent se

faire entendre se rendraient pour discuter de bonne foi, pour écouter, pour travailler à préparer un plan. L'Etat et l'Eglise ont le devoir égal de prendre un primordial intérêt à un tel échange de vues, puisque l'Etat et l'Eglise ont des devoirs stricts en matière d'éducation.

On dit souvent: nos maisons d'enseignement secondaire ne sont que des petits séminaires. C'est vrai pour certaines; c'est archifaux pour d'autres. Mais si certains hommes d'Eglise ont montré parfois une habitude trop grande de la routine, qu'on le culte exagéré de certaines conventions, que dire de l'Etat? L'Etat octroie des bourses... Fort bien. Au retour de leurs études, qu'est-ce qu'il offre aux jeunes gens? On les outille, et quand c'est fait, ils restent trop souvent avec leurs outils, sans qu'on leur accorde la chance de s'en servir.

De quelle façon le sujet d'élite peut-il distribuer ce qu'il a reçu? Je connais des licenciés en lettres qui sont gratte-papiers, sans espoir, en des maisons de commerce. Je connais d'innombrables licenciés en droit, forcés de se faire trieurs à la poste ou vagues traducteurs en de plus vagues officines. Tel de mes amis, qui a poussé à fond des études historiques de grande envergure, défend des prostituées à quatre sous au tribunal du recorder. On fait n'importe quoi pour ne pas mourir de faim.

Il y a longtemps que, pour mon compte, je suggère à l'Etat provincial — sans aucun succès, bien entendu — d'ouvrir au concours les postes importants du fonctionnarisme. Vains efforts... inutile constance!

Il y aurait, dans le fonctionnarisme, d'excellents débouchés si les nominations se faisaient au mérite et non pas aux services rendus ou aux relations de famille ou d'amitié...

En France, par exemple, un simple commissaire de police doit avoir sa licence en lettres ou sa licence en droit, ou son certificat des Hautes Etudes. En attendant que l'Eglise et l'Etat, conjointement, ouvrent aux laïques les portes de l'enseignement secondaire et leur élargissent celles de l'enseignement supérieur, le fonctionnarisme peut devenir une belle et féconde carrière.

Notre enseignement universitaire, dit-on, pêche de plusieurs manières. Nous avons trop de vieux professeurs, resés figés à 1880. Nous avons, paraît-il, trop de maîtres livresques, qui donnent un enseignement banal, routinier, endormant. Nos universités, par rapport aux universités européennes ou américaines, ont une atmosphère de "boite", comme disent les Français, de caserne, où sévit le conformisme minutieux. Des hommes à la forte personnalité ne s'habituent pas, dit-on, à certaines ambiances. Que cela soit vrai ou non n'est pas de mon sujet. Ce qui est plus grave, c'est qu'une bonne moitié de nos universitaires, maîtres et élèves, ne lisent pas assez et manquent de curiosité d'esprit. Cela tient sans doute à ce que leurs longues années d'études secondaires ne les ont que rarement préparés à la recherche personnelle, faute d'avoir excité le besoin de connaître, et c'est ici que nous touchons à ce qui est peut-être le noeud de la question.

On a dit de nos établissements d'enseignement secondaire tout le mal possible. On est allé beaucoup trop loin. On y a mis du parti pris. On y a été injuste. On n'a pas tenu compte de nombreux facteurs. Je vous en énumerais tout à l'heure quelques-uns; ils expliquent beaucoup, pourtant! Mais, une fois faite la part des choses, y compris celle de l'animosité, on peut se demander froidement, dans l'état d'esprit le plus objectif possible, si le système dit classique, mis au point par les Messieurs de Port-Royal, et consacré par les Jésuites français des XVIIe et XVIIIe siècles, doit rester éternellement intangible, en terre d'Amérique surtout.

Les huit ou neuf ans d'internat strict, mal aéré, pendant lesquels on bourre l'enfant de notions et de théories, en le soumettant à une discipline qui tient du noviciat et de la caserne, doivent-ils se perpétuer à la seconde moitié du XIXe siècle en ce continent de vie intense? N'oublions pas que ce régime pédagogique n'est pas de droit divin, qu'il est d'invention strictement française, qu'il n'existe qu'en cette province dans toute sa splendeur. A-t-il produit des résultats tels qu'il ne puisse être mis en discussion? Qu'il soit parfait pour le petit séminaire, c'est indiscuté. Mais, pour la préparation de laïques d'initiative, pour leur outillage, pour leur apprendre à lutter pour la vie, c'est autre chose. Marcher en rangs n'est pas le bout du monde.

Le système donne-t-il à l'individualité quelque chance d'essor? Incite-t-il l'enfant à se débrouiller vite et bien, dans la clairvoyance et l'audace? Lui permet-il des prises de contact avec lesquelles on ne fait jamais son chemin? Lui enseigne-t-il à juger les hommes sans illusion? On peut tout au moins se le demander. La première conclusion que l'on tire d'un examen impartial et cursif de la situation, c'est qu'il y a place, à côté du système établi, pour quelque chose de plus souple, de plus pratique, de plus moderne, de plus près de la vie.

#### Latin et grec, géographie

Si l'on veut aller avant dans la question, et si l'on est de bonne foi et convenablement renseigné, on est amené à tirer d'autres conclusions. Six ans d'étude du latin et du grec, n'est-ce pas trop dans le bagage omnibus? On apprend une langue vivante en un an, quand on en a quinze. N'oublions pas qu'il n'y a pas qu'en France qu'on sache le latin. Mais il n'y a que là où l'on s'y prélassa si longtemps. Et je n'ai pas du tout, pour mon compte, cette superstition, plus souvent formulée que justifiée, de l'incomparable valeur formatrice du latin et du grec. Je me permets de croire — et j'ai d'innombrables faits et preuves à l'appui — que le mécanisme du latin n'aide pas à l'acquisition du mécanisme du français. Écoutez des orateurs au baccalauréat bien passés; lisez des lettres écrites par d'éminents latinistes... Vous verrez! Que n'enseigne-t-on plus de français? Que n'enseigne-t-on plus d'anglais? Six heures de latin par semaine contre trois heures de français et une heure d'anglais, c'est disproportionné. C'est après ses classes faites qu'on en gémit. Il y a là, assurément, quelque chose qui cloche fort, et je sais que certains éducateurs d'expérience le déplorent et s'efforcent d'y remédier, sans casser les vitres.

Nombre de manuels ne sont pas au point. Il y a trop de manuels. On bourre plus qu'on n'instruit. Il existe présentement en cette province une géographie d'usage courant qui ne devrait pas se tolérer. On enseigne aux enfants, dans cet ouvrage, que l'isthme de Panama sera bientôt percé. Or, il l'est depuis 1915. On y consacre à la Russie un paragraphe, évidemment une revue de 1918, où on laisse entendre que le pays subit présentement une révolution qui ne durera pas; or, le fait bolcheviste existe à demeure depuis vingt-deux ans. Toutes les populations, toutes les statistiques y sont erronées. Et ce livre a cependant cours. De même qu'un manuel de notions de choses, ou un glossaire d'expressions fustives, faits par des Européens pour des Européens, est sans intérêt, sans profit pour des petits Québécois de 1910. Le père de famille, chaque soir, doit remettre l'enseignement au point. Il constate en même temps que la distribution des notions n'est pas équilibrée. Un enfant de 13 ans sait par cœur toutes les batailles des Amalécites, mais il ne sait pas au juste qui est Louis XIV et moins encore ce qu'étaient les Sarrazins.

#### Enseignement commun jusqu'après la quatrième

Passons sur ces critiques de détail. Ce n'est pas en rectifiant ou en rajustant, ici et là, que l'on corrigera ce dont on souffre. Est-il admissible qu'en Amérique, cette année, un enfant apprenne l'algèbre et n'apprenne pas la comptabilité? Qu'il y ait des cours de versification latine et presque pas d'enseignement de l'anglais? Nous sommes quelques-uns à penser que l'on devrait avoir un enseignement commun au cours classique et au cours commercial, avec rudiments de latin, notions de sténographie, de dactylographie et de comptabilité, étude assez sérieuse de l'anglais, tout cela ensemble jusqu'après la 4ème. Et en 5ème, bifurcation: d'une part vers l'enseignement secondaire classique, mais allégé, éclairci, rationalisé; et d'autre part vers l'enseignement secondaire commercial ou l'enseignement scientifique, avec large place aux lettres et à l'histoire.

Nous aurons beau, peut-être, nous en trouver dérouter, cela se fera. Des pédagogues travaillent dans le silence à hâter cette réforme. L'expérience de chaque jour est là pour nous montrer comme elle s'impose.

Du reste, à qui regarde froidement, comme l'a fait Victor Barbeau, par exemple, lequel n'a rien d'un anticlérical, bien au contraire, — si l'on regarde froidement, dis-je, la situation du groupe français dans la province, au pays et dans l'Amérique du Nord, il est manifeste que nous ne pouvons nous offrir le luxe d'être en désavantage par rapport aux autres. Or nous a longtemps bercés de phrases creuses; on nous a dit que nous pouvions laisser à nos voisins la prospérité matérielle aussi longtemps que nous aurions la suprématie intellectuelle. Il faut n'être jamais sorti de chez soi pour faire une affirmation de ce calibre. La suprématie intellectuelle, nous ne l'avons pas; les deux groupes de Canadiens se parlent le champ. Quant à notre situation matérielle, mieux vaut n'en point publiquement parler.

La vérité, c'est que nous cherchons à justifier notre propension à la somnolence, notre goût à nous contenter de la note "satisfaisant" — notre peur de l'effort, notre manque d'ambition, notre paresse d'esprit; nous ne voulons pas prendre les moyens d'exceller. Et, cependant, ceux d'entre nous qui l'ont voulu, chacun dans sa sphère, qui en ont pris les moyens, qui ne se sont pas laissés abattre par l'épreuve, qui ont pensé clair et parlé net et qui ont travaillé dur, ont fait tout aussi bien que les Canadiens de l'autre groupe, qui ont agi de la même façon.

C'est plus raide pour nous, évidemment, puisque nous sommes désavantagés au départ. Encore faudrait-il que nous fussions mieux outillés, ce qui n'est pas toujours le cas.

#### Anglicismes et latinismes

On dit, par exemple, que nous n'avons pas de place à la direction des grandes entreprises; c'est une pétition de principe. Cherchons-nous à la gagner, cette place; cherchons-nous à nous imposer? Pouvons-nous rencontrer sur le même pied nos concurrents du groupe majoritaire? Parlons-nous même leur langue?

Sur ce chapitre de l'enseignement de l'anglais, il s'est dit et il s'est écrit passablement de sottises. Nous sommes plusieurs qui avons appris les deux langues dans notre enfance et qui les manions avec autant d'aise que la moitié, au moins, des unilinguistes manient la leur. A ce compte, s'il n'est pas bon d'apprendre l'anglais, comment peut-il être si expédient d'apprendre le latin, en autant qu'on l'apprenne, et si on l'apprend?

Certains de nos hommes d'affaires, dit-on, usent en français de la tournure anglaise? C'est vrai. Mais certains de nos "professionnels" abusent de la tournure latine, parlent et écrivent en participes pré-

sents, en adjectifs verbaux et en ablatifs absolus, tournent des phrases comme "Le spectacle qui avait été annoncé comme devant être vu" — ce qui, en latin, peut être acceptable, mais qui est aussi étranger à la langue française que n'importe laquelle des tournures anglaises courantes.

Je crois donc que c'est à la mise au point de notre enseignement secondaire que l'on doit d'abord consacrer ses énergies si l'on ne veut pas tirer à côté. Forcément, le rajeunissement de certaines méthodes universitaires s'ensuivra.

Quant à l'enseignement primaire, il vaut ce qu'il vaut; du moment que l'on apprend à l'enfant à lire, à écrire et à compter, c'est à peu près suffisant, quand l'enseignement du catéchisme s'y surimpose. La question de la fréquentation et de la gratuité, comme celle de la centralisation, mérite une longue et minutieuse étude.

Evidemment, il y a le drame des instituteurs et des institutrices, ignominieusement rémunérés; le drame aussi grand des commissions scolaires incompétentes, la multiplicité des manuels, et beaucoup d'autres considérations que l'Eglise et l'Etat, s'ils le voulaient, pourraient vite régler, d'accord, en esprit de progrès.

#### Empirisme

Bref, si l'on disait que notre enseignement, à l'heure actuelle, souffre surtout d'une forme trop sereine d'empirisme, on attaquerait probablement le mal à sa base. Nous avons des chefs capables d'entreprendre ou de diriger l'examen complet, l'inventaire méthodique de toutes les données du problème. Evidemment, il y aura des mécontentes. Aucune réforme digne de ce nom ne s'essaie sans qu'elle heurte des forces d'inertie. Mais ce n'est jamais la force d'inertie qui construit, qui tire, qui pousse, qui anime ou qui enflamme.

Quant à garder sur le sujet un silence profond, le temps en est passé. En prenant l'initiative de la mise au point, les esprits droits privent les esprits faux de leurs plus forts arguments. Ceux qui veulent détruire de fond en comble commencent par constater les défauts de la structure, le vice des aménagements, voire la qualité du vernis. Si nous prenons l'initiative de procéder à l'examen détaillé de la maison, d'en regarder la solidité des fondations; si nous consultons l'architecte, le maçon, le peintre, l'ébéniste, le décorateur; si nous voyons comment on s'y est pris ailleurs pour transformer et aménager d'autres maisons, personne ne pourra plus suggérer qu'on démolisse le vieux manoir de la famille.

Encore faut-il qu'on veuille sérieusement le transformer pour l'améliorer. Si on le laisse aller tout seul, il tombera en ruine, à son heure; à moins que le démolisseur ne le jette auparavant par terre, parce que celui qui l'habite n'aura pas voulu convenir de ses défauts ou constater ses lézardes. — Résumons.

#### Penser à demain

L'éducation au Canada français? Toutes choses égales, si l'on tient compte de nos circonstances particulières, elle ne peut que s'enorgueillir de son passé. Nos meilleurs hommes, ce sont nos institutions qui les ont formés. Elles ont lutté contre la pénurie, souvent contre l'incompréhension de ceux mêmes qui auraient dû les aider. Si nous ne sommes pas tombés au rang de parias, c'est à elles que nous le devons. Aujourd'hui, elles sont, comme tout le reste des activités de l'homme, à un

*suite*

*L'Église et l'État*.....

*Le Samedi 14 déc. 1939.*

point difficile. Depuis vingt-cinq ans, nous vivons tous, plus ou moins consciemment, l'une des plus grandes et des plus longues révolutions de l'histoire humaine. C'est à demain qu'il faut penser. Aujourd'hui, les besoins de demain ne font que commencer de s'esquisser. Dans tous les domaines, en éducation comme dans le reste, il faut prévoir, et le plus loin possible.

Il y a cinquante ans — que dis-je? — il y a vingt-cinq ans, ceux qui n'entraient pas dans les ordres se faisaient avocats, médecins, notaires ou commerçants. Nos enfants ne pensent plus d'aussi restreinte façon; ils veulent aussi être ingénieurs de radio, spécialistes en télévision, urbanistes, chimistes industriels, voire écrivains ou artistes. Avons-nous ce qu'il nous faut pour les y préparer? Devons-nous, en attendant, les contraindre à faire quatre ou cinq ans de latin à l'ancienne façon, s'ils n'ont pas l'envie d'embrasser l'une des trois ou quatre carrières pour lesquelles s'est bâti le système éducatif français du XVIII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles?

Je me rends compte d'avoir soulevé devant vous plusieurs questions. C'est tout à l'honneur de la société Saint-Jean-Baptiste d'avoir invité un journaliste qui n'a d'autre mérite que celui d'être un peu renseigné et de dire sa pensée. L'importance que vous attachez au problème de l'éducation est égale à la gravité même du problème. C'est précisément dans la mesure où les organismes d'intérêt national s'occupent de ces questions essentielles que l'on peut garder l'espoir de les voir se résoudre au plus grand avantage de notre communauté.

Il ne faut pas avoir peur de ce qui peut sembler hardi, et qui n'est sou-

vent que logique. Les pages de nos annales sont assez belles pour que nous n'ayons pas à rougir de ce que nos devanciers ont accompli. Ce que nous savons, ceux d'entre nous qui savent quelque chose, c'est dans nos institutions québécoises que nous l'avons acquis; c'est là qu'on nous a appris à apprendre, que l'on nous a montré à discerner.

Nous croyons que toute réforme doit partir de notre sein même et que chacun doit y collaborer. Ce n'est pas aux étrangers, ce n'est pas non plus à ceux qui ont désespéré trop vite et qui ont tourné le dos que nous allons demander des leçons. Nous avons prouvé, au cours de notre histoire, que nous pouvions toujours monter à la hauteur des circonstances. Nous sommes peut-être lents, nous n'aimons pas les coups brusqués, nous tolérons beaucoup de choses qui ne nous plaisent pas toujours, mais quand arrive le moment décisif, nous n'hésitons pas à prendre le taureau par les cornes.

Et cela me ramène, en conclusion, à ce qui était mon point de départ: que c'est nous-mêmes, nous tous, qui avons le devoir d'insuffler à l'enseignement au Canada français un peu de l'esprit nouveau qui doit l'animer. Comme toujours dans notre histoire, le concours de l'Église et de l'État, éclairé par l'opinion libre d'amis renseignés, loyaux et sincères, apportera au problème de l'heure une solution de durée.

● Les causeries de la Chambre de Commerce

## ▲ L'enseignement primaire ▲

● C. E. Gravel

La question de l'enseignement dans la province de Québec est probablement la plus controversée qui soit actuellement.

Votre Président m'a demandé de vous en dire quelques mots; j'ai accepté cette invitation, non pour critiquer notre système d'éducation actuel, à moins que ce ne soit d'une façon constructive, mais bien dans l'espoir de contribuer à une amélioration nécessaire de ce système, afin que les nôtres puissent collaborer au développement de la Province, le plus efficacement possible, maintenant comme à l'après-guerre.

On accuse généralement tous ceux qui préconisent des réformes scolaires, au plutôt des modifications à notre programme, de vouloir saboter notre enseignement primaire et secondaire, de renier le passé, d'abandonner les traditions qui nous sont chères, de méconnaître surtout le grand mérite des éducateurs, en particulier du clergé, en un mot, de payer d'ingratitude tous ceux qui ont contribué à maintenir chez nous la langue française et la foi catholique.

Dix années à la Commission scolaire d'Outremont et douze mois à la présidence de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal m'ont permis d'apprécier l'oeuvre accomplie chez nous grâce au dévouement des différentes Congrégations religieuses et même du clergé séculier. Ils méritent notre gratitude et je tiens à

*Causerie prononcée au club St-Denis lors de la 2<sup>ème</sup> assemblée trimestrielle de l'année, le 8 avril 1942.*

leur rendre publiquement ce témoignage.

Le même dévouement existe d'ailleurs dans les centres ruraux, et si nous avons survécu, après la Conquête, et avons conservé notre Foi et notre Langue, c'est grâce à nos organisations paroissiales, à nos collèges et à nos écoles rurales.

Encore aujourd'hui, l'école du rang joue un rôle qui n'est pas apprécié à sa juste valeur. L'institutrice qui s'isole, qui abandonne sa famille et qui, pour un traitement de misère, se dépense sans compter pour la cause de l'éducation mérite plus que jamais la reconnaissance de ceux qui bénéficient d'une vie plus agréable, plus facile et mieux rémunérée.

Ce que je préconise, ce n'est pas du sabotage, ce n'est pas le reniement du passé ni l'abandon de nos traditions; c'est tout simplement un programme qui soit plus en rapport avec les circonstances actuelles.

Ce qui m'intéresse, c'est la question de l'enseignement primaire, dans une ville comme Montréal.

Ce n'est donc pas mon intention de vous parler de l'enseignement secondaire, mais seulement d'attirer votre attention sur certaines anomalies que j'ai constatées

dans le cours universitaire. Je laisse à d'autres le soin de défendre les programmes d'étude des collèges classiques, les humanités telles que présentement enseignées. Mon opinion personnelle, si je l'exprimais, serait contraire à celle de l'un de nos éducateurs qui déclarait récemment, dans une réunion publique: "Qu'un cours classique, pour mériter ce titre, doit viser avant tout à n'être pas pratique", mais je préfère vous laisser tirer vos propres conclusions sur cette opinion assez extraordinaire.

La Commission des Ecoles catholiques de Montréal dirige deux cent trente écoles auxquelles cent vingt mille élèves de six à 19 ans sont inscrits.

Je crois qu'il serait intéressant pour vous de connaître quel est le nombre d'élèves inscrits en première année et qui terminent douze ans après leur cours primaire supérieur.

D'après un relevé des statistiques de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, il y avait en 1930, 18,701 élèves inscrits en première année (autrefois appelée cours préparatoire). En troisième année, soit deux ans plus tard, ce nombre était réduit à 16,780, puis en 7<sup>ème</sup> année, c'est-à-dire en 1936, il n'était plus que 9,514. Cela s'explique par le fait qu'après la sixième année, un grand nombre d'élèves s'inscrivent dans les collèges classiques. Mais par contre, sur ces 9,514

élèves de septième année, il n'y en eut que 4,841 qui terminèrent leur cours complémentaire, c'est-à-dire la neuvième année. Et les dixième, onzième et douzième années accusent encore une diminution considérable. Ainsi sur ces 4,841 élèves qui terminèrent leur neuvième année en 1938, il n'y en eut que 2,206 qui s'inscrivirent en dixième, 874 en onzième et 358 en douzième.

En d'autres termes, sur 18701 enfants qui s'inscrivirent en première année en 1930, il n'y en eut que 2 sur 100 qui terminèrent leur douzième année dans les écoles de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Même si on prend en considération le nombre d'élèves qui se

sont dirigés vers les collèges classiques après avoir terminé leur sixième année, ce qui augmente un peu ce pourcentage, la proportion de ceux qui abandonnent leurs études est encore certainement trop élevée. Et dans ces statistiques, il n'est pas tenu compte du nombre considérable d'élèves qui doublent leur classe, ce qui réduirait d'autant ce pourcentage.

Quelle est la cause de cet état de chose?

Je ne saurais préciser, mais j'ai l'impression que plusieurs facteurs contribuent à créer cette situation; l'un des principaux à mon sens, c'est que, par une anomalie difficile à expliquer, on confie les classes préparatoires à

des professeurs sans expérience suffisante, et qui reçoivent un salaire bien inférieur à celui des professeurs enseignant aux classes supérieures.

Certains professeurs de première année ne reçoivent en effet que \$900. par an, tandis que ceux de 10ème, 11ème et 12ème reçoivent \$2,900 nonobstant le fait que les classes de première année comptent généralement de 50 à 55 élèves et celles de 12ème année, de 20 à 25 élèves seulement. Et ce, malgré que depuis 8 ou 9 ans, tous les professeurs, avant d'être engagés par la Commission, doivent avoir leur certificat de l'Ecole Normale et avoir subi un examen appelé "CONCOURS ELIMINATOIRE". Ils sont donc tous également qualifiés pour enseigner soit en première année soit en douzième.

J'ai toujours considéré qu'au point de vue psychologique, les premières années passées à l'école étaient les plus importantes. L'enfant est alors plus impressionnable; il laisse pour la première fois le foyer familial, se trouve dans un milieu tout différent, rencontre de nouveaux compagnons; il importe donc, pour l'amener à aimer l'école et à la considérer comme un endroit où il fait bon séjourner, que le professeur soit bon psychologue, qu'il sache prendre en considération le milieu auquel l'enfant est habitué, en un mot, qu'il remplace auprès de lui ses parents, qui l'ont peut-être négligé, car l'impression que l'enfant gardera de ses premiers mois à l'école influera bien souvent sur

toute sa vie. Qu'il prenne un dégoût pour l'école dès ses premières années scolaires, et il négligera aussitôt ses études et ira même quelquefois jusqu'à les abandonner complètement. La responsabilité du professeur de première année est donc très lourde et il doit être rémunéré en conséquence.

Durant mon séjour à la Commission, j'ai suggéré de réduire les salaires des professeurs des classes supérieures de cent ou de deux cents dollars et d'augmenter d'autant les salaires des professeurs des classes préparatoires, mais cette suggestion n'a pas eu l'heur de plaire à tous! Et comme aucun changement ne peut se faire sans l'autorisation de la Commission des Etudes ou du Conseil Pédagogique, il était inutile pour moi d'insister sur ce point.

Le nombre considérable des enfants qui abandonnent les classes avant de commencer leur cours complémentaire, me justifie de vous dire quelques mots sur l'enseignement de l'anglais, autre question bien controversée.

Ce que je préconise, avec l'assentiment de certains de mes anciens collègues, c'est une connaissance sommaire de l'anglais et par une "connaissance sommaire", je ne veux pas dire que l'enfant devra parler l'anglais couramment, mais simplement qu'il pourra, même s'il quitte l'école dès l'âge de 12 ans, se faire comprendre de ses concitoyens de langue anglaise, répondre d'une façon précise aux questions qui lui seront posées et comprendre les instructions qui lui seront données.

Les usines ne sont pas des écoles, et le jeune homme ou la jeune fille à la recherche d'une situation, nécessairement modeste, vu les trop rares années passées à l'école, ne pourra trouver de l'emploi sans cette connaissance sommaire de l'anglais, tout par-

ticulièrement lorsque la main d'oeuvre sera moins rare. La préférence ira alors, naturellement, à ceux qui pourront parler les deux langues.

Il importe donc que l'anglais soit enseigné sommairement dès la quatrième année, comme autrefois, à moins que l'on adopte l'instruction obligatoire. Dans ce cas, l'enfant apprendrait cette langue dans les classes supérieures qu'il fréquenterait nécessairement.

De tout temps nous avons négligé d'enseigner suffisamment l'anglais dans nos écoles, avec le résultat qu'un grand nombre des nôtres qui fréquentent les écoles du soir, subventionnées par la Province, s'inscrivent au cours d'anglais. Il en était ainsi il y a quelques années, pour les cours donnés au Monument National sous les auspices de la Société St-Jean-Baptiste. C'est là une des meilleures preuves, je crois, de l'insuffisance de l'enseignement de cette langue officielle dans nos écoles de Montréal.

Dans les centres ruraux, cette question est beaucoup moins importante. Si le fils de cultivateur ne connaît pas l'anglais, il trouvera difficilement, surtout après la guerre, une situation dans les centres urbains et sera probablement obligé de rester dans son village natal, ce qui sera un excellent résultat.

Mais outre cette connaissance de l'anglais, il faut inculquer à l'enfant l'amour du travail, l'esprit d'initiative et le sens de la responsabilité.

L'amour du travail, on le développera d'abord en classe, en rendant plus intéressantes, plus vivantes, les quelques heures passées à l'école et en donnant un soin tout particulier à ceux qui, pour une raison ou pour une autre, sont, au début, moins attirés vers l'étude et moins aptes à bénéficier de l'enseignement qu'ils reçoivent. Là encore le professeur devra user de psychologie.

Si dès le jeune âge, l'enfant prend plaisir à chercher la solution du problème que le professeur lui donne à résoudre, il apprendra à aimer l'étude et il gardera toute sa vie, à quelques exceptions près, cet amour de l'effort et du travail persévérant.

Mais au contraire, si dès les premières années, il prend la classe en horreur, il deviendra

presque impossible plus tard de lui faire prendre goût à l'étude.

Pour développer l'esprit d'initiative, il faut encourager l'élève, plutôt que de lui laisser l'impression qu'il ne réussira dans la vie que s'il a fait un succès de ses études. Il faut faire en sorte que l'enfant prenne confiance en lui-même et ne pas lui laisser croire que seuls les premiers de classe peuvent être assurés du succès, ce qui d'ailleurs est faux.

J'en ai connu de ces premiers de classe, lesquels, une fois laissés à eux-mêmes, n'ont rien accompli d'extraordinaire: par contre, certains élèves de ma classe, qui semblaient voués à un avenir bien médiocre quant aux succès obtenus au collège, ont fait leur marque dans le monde, à force de travail, de persévérance, de jugement et de bonne conduite.

Il faut que tous les élèves quittent l'école avec la ferme conviction que la réussite les attend, et pour arriver à ce résultat il faut avoir cultivé leur esprit d'initiative, même au risque de sortir, à l'occasion, des cadres du règlement.

Ces règlements sont incontestablement nécessaires, mais il faut tout de même les appliquer avec jugement et largeur de vue.

On rapporte que Sir Wilfrid Laurier, à l'époque des élections, alors qu'il était élève du Collège de l'Assomption, s'absentait sans permission pour assister aux assemblées et écouter des discours politiques, et ce au grand scandale de ses supérieurs. Une telle initiative dénotait déjà chez Sir Wilfrid un attrait irrésistible pour la chose publique. Des punitions trop rigoureuses en pareilles circonstances ne pouvaient que nuire à son développement naturel et le détacher de son Alma Mater, ce qui, heureusement, ne fut pas, puisque à l'époque où il était Premier Ministre, il visitait souvent cette institution où il avait terminé ses études classiques.

Il importe aussi de donner à l'enfant le sens de la responsabilité. Qu'il comprenne que tôt ou tard, il lui faudra résoudre ses problèmes, prendre des décisions, agir en un mot, sans avoir recours aux directions d'un supérieur.

On m'assure que dans certaines organisations, des employés fidèles et compétents hésitent à accepter des promotions de crainte de ne pouvoir remplir leurs nouveaux devoirs à la satisfaction de l'employeur.

C'est là le résultat d'une éducation qui a négligé de cultiver l'initiative, l'amour du travail et la confiance en soi-même.

Il en résulte que l'individu se sent attiré vers le fonctionnarisme, aux responsabilités restreintes, qui ne nécessite ni travail ni étude en dehors des heures de bureau.

Mais tous ces aspects de notre système éducationnel ont une importance secondaire comparés à la question de l'instruction obligatoire.

Je traiterai de ce sujet en vous donnant premièrement une idée de la situation actuelle au point de vue assistance à l'école, deuxièmement, une idée des bienfaits qui résulteraient de cette instruction obligatoire, et troisièmement, je tenterai de répondre aux principales objections posées par les adversaires de cette mesure.

Quoique les chiffres précis nous fassent défaut, on estime à 10,000 le nombre des enfants qui ne fréquentent pas l'école, à Montréal. A ce chiffre, il faudrait ajouter les 4 ou 5 mille enfants qui ne font que s'inscrire au début de l'année et ne suivent jamais les classes,

malgré qu'ils n'aient aucune raison valable pour justifier leur absence.

C'est donc environ 15,000 de nos concitoyens catholiques, et pauvres pour la plupart, qui seront toute leur vie dans la pénible nécessité de gagner misérablement leur vie, et de ne pouvoir, dans la majorité des cas, pourvoir à leurs propres besoins, et encore moins à ceux de leur famille.

Cet état de chose est vraiment désastreux, surtout dans les centres urbains.

A la campagne, les enfants qui ne fréquentent pas l'école pour des raisons valables (les distances étant trop longues à parcourir et le climat rigoureux), restent sur les fermes, sous la surveillance de leurs parents, mais dans les villes, ils s'éloignent du foyer, rencontrent de mauvais compagnons, s'amuse dans les salles de pool, dans les petits restaurants et même dans les salles de spectacles, où ils pénètrent malgré les restrictions

d'une loi qui, pour des raisons difficiles à expliquer, n'est pas toujours observée. Ils passent une partie de la journée, et même de la soirée, dans les rues, si la température le leur permet, sinon, ils séjournent dans des endroits où souvent ils sont témoins de scènes qui sont de nature à les inciter au mal. S'ils ne deviennent pas tous des criminels, la plupart sont du moins exposés à devenir des citoyens indésirables. En un mot, tous les endroits qu'ils fréquentent tandis qu'ils devraient être en classe sont de véritables écoles du vice. Ils invitent même leurs compagnons qui fréquentent l'école à s'absenter sans raison.

Ceux qui s'objectent à l'instruction obligatoire encouragent donc, à mon sens, des responsabilités très lourdes à ce sujet vis-à-vis des nôtres.

Durant mon stage à la Commission des écoles catholiques de Montréal, je me suis occupé tout particulièrement des questions ad-

ministratives, mais j'ai aussi été au courant de certains problèmes d'ordre pédagogique et j'ai préconisé certaines réformes. Je trouvais qu'il était fort important d'équilibrer le budget en diminuant les dépenses inutiles et en augmentant les sources de revenus. Mais toutes ces questions qui m'étaient soumises étaient d'importance bien secondaire, si on les compare à celle de l'instruction obligatoire.

J'ai insisté sur cette importance chaque fois qu'il m'a été donné de parler de questions d'éducation et je continuerai à favoriser cette mesure parce que je suis convaincu qu'elle est vitale et qu'elle doit être imposée le plus tôt possible pour le plus grand bien des nôtres.

Que d'avantages découleraient de l'instruction obligatoire?

Comparez simplement la situation d'une personne qui ne sait ni lire ni écrire à celle de celui qui possède une certaine instruction. Dans le premier cas, il est impossible la plupart du temps, de se trouver un emploi; la misère aidant, les idées subversives trouvent un terrain favorable à leur développement. Tandis que

dans le second cas, il y a chance de se procurer un moyen de subsistance, fut-il modeste au début, et de soutenir la lutte contre ces idées subversives qui se répandent, là surtout où les conditions de vie sont le plus pénibles.

Il importe de parer par tous les moyens possibles à cette vague d'idées subversives qui pourrait bien s'accroître chez nous après la guerre, et l'instruction obligatoire est probablement le moyen le plus efficace de le faire.

Un autre avantage de l'instruction obligatoire, c'est le fait que chacun des 15,000 enfants qui sont aujourd'hui laissés à l'aventure, pourrait bénéficier de l'examen médical annuel, excellente méthode préventive, destinée à sauvegarder notre capital humain.

Combien de maladies graves pourraient être enrayerées, grâce à un diagnostic fait en temps opportun; on éviterait aussi la contamination et l'aggravation d'une maladie qui peut faire une épave, tant au point de vue moral qu'au point de vue physique, d'un enfant susceptible d'être guéri s'il est soigné à temps.

Les adversaires de l'instruction obligatoire invoquent plusieurs raisons à l'appui de leur opinion et il est intéressant de les étudier une par une.

Ils prétendent d'abord qu'en France, l'école est devenue neutre et anti-cléricale parce qu'elle a été sous le contrôle de l'Etat. Cela est vrai, mais la chose peut-elle se produire dans la province de Québec, où 90% de nos députés sont des catholiques pratiquants?

Si d'ailleurs nos dirigeants décidaient de nous imposer une éducation neutre et même anti-cléricale, le fait d'avoir l'instruction obligatoire ou de ne pas l'avoir, ne changerait rien au résultat.

En fait, rien ne justifie une telle crainte; notre histoire prouve que dans toutes les circonstances où l'on a tenté de nous priver de certains de nos droits concernant

la langue ou la religion, nous avons résisté victorieusement.

Après la Cession, l'attitude de Murray a été le début de notre loyauté parce que ce dernier nous accordait le libre exercice de nos droits; plus tard, nous avons refusé de participer à la révolution américaine pour sauvegarder notre religion et notre langue et les mêmes motifs nous ont dicté notre conduite en 1812.

Après plus d'un siècle de lutte, abandonnerons-nous nos traditions religieuses, qui nous ont valu notre survivance?

Comment prétendre que l'instruction obligatoire nous conduira à l'instruction anti-cléricale? J'admets qu'il y a quarante ans, les mesures préconisées avaient pour but chez quelques-uns des nôtres, de faire disparaître chez nous l'influence religieuse et c'est précisément pour cela que toutes ces tentatives ont alors échoué. Mais aujourd'hui, il est évident que le seul but de ceux qui actuellement préconisent l'instruction obligatoire, c'est de donner aux nôtres la formation à laquelle ils ont droit et que nous ne devons pas et ne pouvons, en toute justice, leur refuser.

On allègue aussi contre cette mesure, le fait que plusieurs enfants sont issus de familles pauvres et qu'il est impossible de les vêtir convenablement pour les envoyer à l'école, ou encore, que les services de ces enfants sont indispensables à la maison. De quelle utilité peut bien être, à la maison, un enfant de 7 ans, et même de 14 ans? Sa présence demande plutôt un surcroît de surveillance de la part de sa mère.

Quant à la question de vêtement, elle est depuis longtemps résolue dans les villes où les sociétés de charité (la Société St-Vincent-de-Paul en particulier) s'en chargent généralement.

Si les enfants ne fréquentent pas l'école, c'est bien plus parce que les parents n'ont plus sur eux

assez d'autorité ou qu'ils n'attachent aucune importance à l'instruction, soit par ignorance, soit par indifférence.

Enfin, l'on prétend que la Province en décrétant l'instruction obligatoire lèserait les droits des parents. Mais il est évident et je tiens à le répéter, que les parents n'ont plus sur leurs enfants l'autorité d'autrefois, et s'ils négligent leurs devoirs de père ou de mère de famille au point de priver leurs enfants des si grands bienfaits de l'instruction, ne convient-il pas que la Province prenne les moyens nécessaires de remédier à une situation déplorable, comme elle l'a fait d'ailleurs pour protéger les nôtres contre certains autres abus.

J'admets que la responsabilité de nos dirigeants est lourde mais les conditions actuelles les obligent à prendre immédiatement les moyens nécessaires de protéger les nôtres et cela sans se laisser arrêter par des considérations inexcusables et difficiles à justifier.

On m'informait récemment que le comité nommé par le Gouverne-

ment provincial pour enquêter sur notre système scolaire et faire les suggestions qu'il jugerait à propos pour l'améliorer, ferait rapport (si possible) au mois de septembre prochain.

Ce rapport sera alors étudié par le Conseil de l'Instruction publique et les conclusions de cette étude feront probablement l'objet d'un projet de loi à être soumis à la Législature à sa prochaine session. Cela signifie encore des délais et il est plus que probable qu'aucun changement ne sera fait avant septembre 1943 ou 1944, ce qui est certainement malheureux, car le temps est un facteur important.

Un mot maintenant de l'orientation professionnelle qui est au programme de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal.

Pour ma part, je suis d'avis qu'on doit féliciter la Commission de ce qu'elle donne à cette innovation, dans notre programme d'étude, toute l'importance qu'elle mérite.

Autrefois, les parents décidaient de la carrière de leurs enfants dès le berceau. A peine nés, on destinait celui-ci à la prêtrise, celle-là à l'enseignement, avec le résultat que l'on imposait à des enfants

qui n'avaient aucune aptitude pour telle ou telle carrière, un travail qui n'était pas de nature à lui plaire et auquel il ne pouvait être intéressé. Cela a eu pour effet que plusieurs des nôtres, je pourrais même dire le plus grand nombre des nôtres, n'ont pas fait un succès de leur profession, car tout en ayant eu la préparation nécessaire par des études secondaires, ils n'aimaient pas le travail qu'on leur avait imposé. Il est donc bien préférable de laisser à celui qui est chargé de l'orientation professionnelle le soin de diriger l'enfant vers la carrière où il a le plus de chance de réussir.

Sans doute, il y a des exceptions qui prouvent d'ailleurs la règle. Citons par exemple le fait rapporté, je crois, par Benjamin Sulte, dans ses anecdotes historiques, et qui se rapporte à la carrière de mon homonyme, monseigneur Gravel, premier évêque de Nicolet.

Le père de ce dernier, en route pour l'église où il devait faire baptiser son dernier-né, le futur évêque, rencontra un voisin qui lui demanda si c'était un prêtre, un avocat, un notaire ou un médecin qu'il portait à l'église, pour se servir d'une expression alors en usage dans nos campagnes. L'heureux père, qui comme nous tous possédait, par atavisme, une certaine dose d'ironie, répondit que cette fois, c'était non pas un prêtre, mais bien un évêque qu'il allait faire baptiser. Et le fait le plus extraordinaire, c'est que cette prédiction, contrairement à bien d'autres, se réalisa.

On constate que c'est vers l'âge de 12 ou 14 ans que l'enfant manifeste ses préférences pour certaines matières, ses aptitudes dans certains domaines.

Celui qui est en charge de l'orientation professionnelle doit donc observer l'élève dès le début de ses études, puis, après enquête complète, suggérer aux parents

de diriger leur enfant vers la carrière où il pourra le mieux réussir. De cette manière on éviterait, dans bien des cas, les erreurs du passé et l'enfant adopterait une profession ou un travail pour lesquels il aurait toutes les aptitudes nécessaires et indispensables pour faire un succès de sa carrière et être utile à ses concitoyens.

Je ne veux pas prolonger cette causerie, c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai de vous parler des autres questions se rapportant à l'enseignement donné dans nos écoles. Je mentionne néanmoins l'importance et l'avantage qu'il y aurait à avoir un peu plus d'uniformité dans nos manuels ce qui réduirait le coût des livres scolaires (malgré que sous ce rapport il y a eu amélioration depuis quelques années).

La Commission des Ecoles catholiques de Montréal prend également soin des enfants infirmes et des arriérés mentaux. Elle a de plus un service social et à ce sujet, vous me permettrez de vous dire quelques mots.

Il y aurait beaucoup à faire en développant davantage ce service social, tout particulièrement dans les quartiers de la ville où la situation des nôtres laisse le plus à désirer.

Comme je vous en faisais part, il y a un instant, un grand nombre d'enfants sont négligés par leurs parents, il y en a même un certain nombre qui rentrent à l'école tous les matins, sans avoir déjeuné, ce qui est de nature à nuire à leur développement physique et intellectuel. Ce service social pourrait faire beaucoup plus si les ressources financières de la Commission le lui permettaient. Chez nos voisins du Sud, on donne un soin tout particulier aux enfants qui sont négligés par leurs parents, il est à souhaiter que l'on suive cet exemple dès que la situation financière de la Commission sera en état d'y pourvoir.

Je ne puis résister au désir d'ajouter quelques mots sur l'ensei-

gnement universitaire, et je tiens à vous signaler certaines anomalies qui semblent exister dans ce domaine.

Des statistiques publiées récemment dans une revue indiquent que dans la province de Québec, nos gradués d'université terminent leurs études à un âge beaucoup plus avancé qu'aux Etats-Unis et qu'en Europe.

A Montréal, c'est à 28 ans qu'un médecin termine son cours universitaire; dans la province de Québec, la moyenne d'âge est de 27 ans, tandis qu'aux Etats-Unis, en France et en Angleterre, il reçoit son diplôme à 25 ans.

Il y a évidemment une lacune dans notre système actuel, lequel est extrêmement onéreux pour les parents et tout au désavantage de notre jeunesse.

A l'âge où le professionnel peut enfin gagner sa vie et fonder un foyer, il a déjà contracté certaines habitudes qui le font hésiter à se marier, de crainte de ne pouvoir s'adapter à un nouveau milieu.

Certains pédagogues prétendent que l'on pourrait modifier notre programme d'études primaires et

secondaires de façon à remédier à cet état de chose, et cela sans nuire à notre culture générale.

À toute événement, il est grandement temps que l'on prenne les moyens de remédier à cette situation afin d'éviter un retard de quelques années dans l'exercice d'une profession.

Dans le même ordre d'idée, je crois devoir ajouter que l'enseignement du droit devrait être modifié de façon à inclure au programme d'études les autres matières que les licenciés jugent souvent indispensables pour faire un succès de cette profession.

On m'informe que cette année, neuf avocats se sont inscrits à l'École des Hautes-Études-Commerciales. Ils y suivent les cours réguliers dans le but de se perfectionner en comptabilité, d'étudier davantage les lois ouvrières et celles qui concernent les impôts, la manière de les interpréter et de les appliquer.

Ces questions d'impôts sont beaucoup plus du ressort des avocats que des comptables licenciés et constitueraient pour les premiers une source de revenus considérables, car elles présentent généralement de nombreuses difficultés d'interprétation.

Il y aurait donc avantage à ce que les étudiants en droit puissent se familiariser avec ces questions durant leur cours universitaire, plutôt que de prolonger leurs études de deux ou trois ans.

Je crois que tout en enseignant le droit romain, civil, criminel, et

la procédure, on pourrait, durant ces quatre années d'étude, trouver le temps d'étudier plus à fond ces matières, pour éviter ces années additionnelles.

Maintenant, avant de terminer cette causerie, vous me permettrez de résumer en quelques mots, mes observations et mes suggestions.

1.—L'instruction obligatoire est la plus importante réforme qui s'impose.

2.—Une attention toute particulière devrait être donnée aux élèves de première année, en confiant ces classes aux meilleurs professeurs et en leur payant une rémunération plus en rapport avec leur travail.

3.—L'anglais devrait être enseigné d'une façon sommaire à compter de la 4<sup>ème</sup> année, pour le bénéfice des enfants qui laissent l'école trop tôt.

4.—L'orientation professionnelle comble une lacune de notre système scolaire et devrait être favorisée de plus en plus.

5.—Le service social dans certains quartiers de la ville est absolument nécessaire et devrait faire l'objet d'une attention toute particulière.

Il ne me reste maintenant qu'à vous remercier de l'attention que vous m'avez accordée.

En acceptant votre invitation, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de vous faire connaître l'impression que je conserve des quelques années durant lesquelles je me suis intéressé à la cause de l'enseignement.

Ces suggestions et ces observations, je vous les offre avec toute la sincérité qu'on veut bien me reconnaître dans le but d'apporter à notre système d'éducation les améliorations et les modifications que les circonstances actuelles nous imposent.

Elles sont le résultat de mon expérience en matière scolaires.

Je souhaite qu'elles soient l'objet d'une critique constructive.

*C. E. Gravel*

de la Chambre de Commerce de Montréal

# Quebec School System Created As By-product of 1837 Rebellion

## Early Conflicts in Province Reflected in Division of Population Into Majority and Minority Educational Classifications

Gazette

By ABEL VINEBERG.

May 1942

(This is the first of a series of articles on education in Quebec by Abel Vineberg, Gazette staff correspondent.)

The centennial of public education in the Province of Quebec would appear to be a fitting time to consider the progress of the system and its vicissitudes, as an aid to finding a solution of present difficulties. A new perspective of the whole situation is needed, for it has become increasingly evident that the crossroads have been reached. Signs are not lacking that public opinion is awakening, though slowly, to the fact that education must have a more secure place in the life of the community.

It was not until 1841 that an act was passed for the establishment and maintenance of common schools throughout the province. Up to that time matters educational had been left to private groups or individuals. There had been certain educational acts, and there were organizations such as the Gentlemen of St. Sulpice of Montreal, who administered lands bestowed by the kings of France for educational purposes, but the first step to provide public education was taken after the Rebellion of 1837-38 and the Union Act of 1841.

### SCHOOL FUND CREATED.

In virtue of legislation enacted then a permanent fund for common schools was created, sustained by the sale and rent of lands granted by the Legislature for that purpose and an annual grant voted out of the revenues of the province. This act provided that a superintendent of education should be appointed and his duties were defined. Provision was made for the election of a school commission in each territory and for the education of those professing a faith different from the majority. Taxes levied on real estate of such minorities went to the support of such dissentient schools, and a share of the government monies was divided between the schools of the majority and those of the dissentients, in proportion to school enrollment. This basis has been maintained consistently as far as the general funds are concerned.

It is to be borne in mind that this Act, basic principles of which were continued in the revised act of 1846, dealt only with common schools, such institutions as high schools, colleges and secondary schools being left to private initiative, much as is the case today, especially for the Roman Catholic population.

The plan as it existed at Confederation in 1867, has been described as based on the "legs of little children," the principle that school houses must be established within walking distance of pupils' homes. Children, however, were credited with having strong legs.

Since, with the population divided into two distinct classifications—Catholic and Protestant—there would be in many parts of the province an insufficient number of children for a school, provision was made whereby dissentients of more than one parish or municipality could be grouped to form one school. Growing out of that idea has come the modern effort to consolidate rural Protestant schools. Shifts in population naturally played a considerable part in these mergers, since such population movements led to a shifting of students from majority schools to dissentient

schools. The system has been strained for many years by such trends.

It is a noteworthy fact that while the schools of the majority are in most cases Roman Catholic, they are not necessarily so in law. A majority school is operated by a commission and that of the dissentients by a board of trustees, but both organizations are equal in powers and duties. A majority school may be Protestant, and a minority school Roman Catholic, if the Protestants in a municipality are in the majority they form a commission, and the Roman Catholics form a board of trustees and vice versa. In the larger centres special legislation has designated both bodies as commissions, but the difference is in name only.

### EARLY STRUGGLE CITED.

While dealing with the background of our school systems it may be helpful to learn something of general conditions in the "colony" as they existed before 1841. In this connection it will be worth while to quote from notes a distinguished educator has called to the attention of the writer. The notes said, in part:

"Canada had been a very troubled country in the years immediately preceding 1841. It was almost inevitable that in a country like ours, occupied by two peoples with very different racial and political backgrounds, the process of reaching a satisfactory form of government should be marked by considerable struggle, and at times, bitter feeling. The first governors after the conquest in 1759, Amherst, Murray and Carleton, inclined strongly to the belief that Canada would always remain fundamentally French, and that her political institutions should be shaped accordingly. The small English population grumbled, but did nothing more. The Quebec Act of 1774 was a Magna Carta of French rights and privileges. It abolished the Test Act, restored French civil law and assured Catholics the full and free exercise of their religion.

"A new situation arose, however, in 1783, after the Revolutionary War, when the independence of the United States was recognized. This led to a large influx into certain parts of Canada of people whose sense of loyalty to England led them to abandon their homes in the United States and to migrate to Canada where they could still live under the flag they loved. It is estimated that 25,000 United Empire loyalists entered Canada at this time, settling mainly in the Maritime Provinces and Upper Canada, both of which became strongly English in sentiment.

### REVOLT GAINS STRENGTH.

"It was largely the different characters of the population of different areas of the country which led to the Constitution Act of 1791. By this Act, Canada was divided into two parts, Lower Canada and Upper Canada, each to have a Legislative Assembly and an Executive Council. The unfortunate result of this arrangement was that, as the years passed, the Council assumed increasingly arbitrary powers until both in Upper Canada and Lower Canada, the opposition became or-

ganized, and revolutionary views were freely expressed. The leaders in the two provinces were William Lyon Mackenzie and Louis Joseph Papineau, respectively."

Then follows something of the rebellion of 1837-38, the Union Act of 1841 and the creation of a capital at Kingston, where the first Parliament met in June, with William H. Draper as Attorney-General and Robert Baldwin as Solicitor-General, the representatives from Montreal in this Parliament being Benjamin Holmes and Hon. John Moffatt.

By this time, Montreal had become the commercial metropolis, with Hon. Peter McGill as mayor. The Montreal Board of Trade was organized under his auspices. Bonsecours market was established and the land for the present Victoria Square was bought. In the City of Quebec people were busy with ship-building. Sixty-four sea-going vessels were built in 1841 with a total tonnage of 23,122 tons.

In his History of Quebec, Benjamin Suite states: "On the third September, 1841, the assembly passed a series of resolutions recognizing responsible government. On this occasion for the first time in parliamentary history, the meaning and the modus operandi of these two words were defined and rendered intelligible, at least as far as a new political religion can be appreciated."

So, it was in this spirit of responsible government, of a new manhood and nationhood, that the principle that the State owed something to the masses in the way of education prevailed and the first public schools came into existence in Quebec.

# Schools of Montreal and Quebec Deprived of Early Provincial Aid

Progressive Reductions in Grants Leave Two Cities Dependent Mainly on Property Taxes to Support Systems *Gazette* 8 mai 1942

(This is the second in a series of articles on education in Quebec by Abel Vineberg, Gazette staff correspondent.)

By ABEL VINEBERG

The advent of Confederation in 1867 found the common school system the same as had been set up by the Acts of 1841 and 1846. The common school fund and grants annually voted by the legislature were divided between the majority and minority schools according to school enrollment, and the school commissions were obliged to raise by local taxation amounts equal to the grants received from the provincial treasury. When it is realized that at the present time the City of Montreal and the City of Quebec receive practically nothing from the provincial Government for primary education, it will be seen that the original policy has been abandoned and the big cities left to their own resources. The change came early.

The legal position of the two elements of the population was not disturbed by Confederation in the sense that either section was adversely affected. On the contrary, the position was rigidly confirmed by the constitution itself. Reference to the British North America Act makes this position clear as regards Catholics and Protestants, and also shows that in contrast to conditions in the other provinces and in the United States, there is no public school in Quebec, or rather, there are two public school systems, each operating within its own orbit.

## NO LANGUAGE DIVISION.

It will be noted that the division of the two categories in the Province of Quebec is between Roman Catholics and Protestants, and not between French and English-speaking peoples. The main manifestation of this fact is that the English-speaking Roman Catholics, generally referred to as the Irish, are included within the Roman Catholic system, and the education of such children is subject to decision of the various Roman Catholic commissions, a situation always pregnant with possible friction within the Roman Catholic system itself, even as in the neighboring province of Ontario serious difficulties arose within the separate school system of that province on the language question. There is no provision in law in Quebec for the establishment of English-language Roman Catholic schools, and such schools as exist do so by precedent and grace of the majority within the Roman Catholic system. A similar problem does not threaten the Protestant school system of the province due to the fact that there are few French-speaking Protestants to raise a cry for Protestant education in the French language.

It will be noticed, then, that the existence of the Protestant schools is in no way dependent upon the grace of the Legislature, but the rights of the Protestant minority to have their own schools and not to be taxed for schools of Roman Catholics, is anchored upon constitutional grounds. This is to be noted in the following sections of the British North America Act dealing with the Province of Quebec and education therein:

Article 93 of the B.N.A. reads: "In and for each province the Legislature may exclusively make laws in relation to education, subject and according to the following provisions:

"1. Nothing in any such law shall prejudicially affect any right or privilege with respect to denomination schools which any class of persons have by law in the province at the union.

"2 All the powers, privileges and duties at the union by law conferred and imposed in Upper Canada on the separate schools and school trustees of the Queen's Roman Catholic subjects shall be and the same are extended to the dissentient schools of the Queen's Protestant and Roman Catholic subjects in Quebec.

"3 Where in any province a system of separate or dissentient schools exists by law at the union or is thereafter established by the legislature of the province, an appeal shall lie to the Governor-General in council from any act or decision of any provincial authority affecting any right or privilege of the Protestant or Roman Catholic minority of the Queen's subjects in relation to education;

"4 In case any such provincial law as from time to time seems to the Governor-General in council requisite for the due execution of the provisions of this section is not made, or in case any decision of the Governor-General in council on any appeal made under this section is not duly executed by the proper provincial authority in that behalf, then and in every such case, and as far only as the circumstances of each case require, the Parliament of Canada may make remedial laws for the due execution of the provisions of this section and of any decision of the Governor-General in council under this section."

## NO CHANGES IN CONSTITUTION

There has been nothing in the constitution changed since that time, and recourse to the Governor-General in council has been talked of, but not resorted to even at some critical moments, those claiming to suffer holding that it is better to do so than to remove educational matters from the provincial to the federal field.

It was not long before the Legislature decided on special legislation for Montreal and Quebec. Those two cities were growing, wealth was more abundant than in the rural sections, and all districts were rural except Montreal and Quebec, so in 1846 the legislature gave special attention to the two centres.

By the Act 9 Victoria, Chapter 27, carried over into the Consolidated Statutes of Lower Canada, chapter 15, section 131, it was provided there should be a special system for Montreal and Quebec as regards taxation, and that policy has been consistently followed since 1846. It was enacted that:

"In the cities of Quebec and Montreal, no rate shall be imposed for the purposes of common schools, but the city treasurer of each such city shall, out of the moneys in his hands forming part of the funds of the corporation of such city, from whatever source such moneys are derived, pay to the respective boards of school commissioners of said city, and in proportion to the populations of the religious persuasion represented by such boards, respectively, a sum equal to the amount of that apportioned to such city out of the common school fund, to be employed for the purpose of the common schools, under the direction of such boards of school commissioners, respectively."

On the face of that the taxpayers in Montreal and Quebec had no cause for anxiety, since they would be paying the same amount into

the municipal treasury instead of directly to the school boards. But in the same year, 1846, and in the same statute, the Legislature cut down its contribution to the cost of education in the same two cities when it was enacted that:

"The City of Montreal shall be entitled to receive out of the common school fund only one-fourth, and the City of Quebec two-thirds of the sums they would without this provision be respectively entitled to according to their population."

## CITIES GRANTED RELIEF.

Net result: The cities were obliged to pay the same local amount, through another channel as they had been paying, and the Government grant was cut by three-fourths for Montreal and by one-third for the City of Quebec.

It was no wonder, therefore, that the two cities quickly found themselves without sufficient funds with which to maintain the schools. Relief came from the Legislature in 1857, that kind of relief which the Legislature has granted so many times since to Montreal, for school purposes and otherwise. Permission to borrow and pay was granted. The provision for the 1857 relief (19-20 Victoria, Chapter 14) reads:

"The corporations of the cities of Quebec and Montreal may pay out of their funds an additional sum equal to that which they are authorized to pay to the boards of school commissioners, and also an additional sum of 30 per cent, to make good any unforeseen or contingent expenditure."

Originally the payment was dollar for dollar between Montreal and the province. Then it was only one-fourth of the province's share and maintenance of the city's share. Still later the law provided doubling the city's share, plus 30 per cent, or an eight to one "split" between the province and the city for the cost of education, plus the additional 30 per cent.

Care was taken when various changes were made in the Education Act to maintain and intensify the ratio in the division of the province's educational funds against the cities of Montreal and Quebec, for the amounts to be given these two cities were maintained by statute at the then small amounts granted for education, and they "froze" there, while the provincial educational budget steadily grew into the millions each year.

An example of how the situation pinched especially painfully at times is seen from a piece of legislation enacted in 1884, when, it being pointed out that the revenue of the Protestant Board of the City of Quebec was not sufficient to provide for its needs under its various powers, the Protestant Board was given power to levy on Protestant property up to \$1,500 a year.

Taxation by each commission was on the property of the members of its own religious persuasion but gradually there came into being as the Victoria era progressed, that unit with neither soul to be damned nor body to be kicked called a company or corporation, and official recognition of the fact that it might own real estate was given in 1869. That was a big year for educational legislation, it will be noted.

As regards general recognition of companies, the enactment said:

"The school commissioners for any school municipality shall alone have the power of levying taxes on the lands and real estate of corporations and incorporated companies; but they shall annually pay over to the trustees a portion of all the taxes levied by them on such corporations or companies, in the same proportion as the Government grant for the same year is divided between them and the trustees." How the Government grant is divided is reaffirmed by the addition of this paragraph:

"The Government grant is divided between the commission schools and the schools of the trustees on a basis of children enrolled from five to 16. (32 Victoria, Chapter 16, Section 22, carried into Section 423, of Chapter 59 of the Revised Statutes of 1941.)

# School Commission Debt in City Laid to Shift in Industrial Growth

## Movement of Factories to Rural Districts Removes Source of Revenue That Should Have Replaced Provincial Grants

Gazette

By ABEL VINEBERG

9 mai 1942

(This is the third in a series of articles on education in Quebec by Abel Vineberg, Gazette staff correspondent.)

As pointed out in a previous article, it was only in 1869 that the Legislature took note that there was real estate in the province which belonged neither to Protestants or Catholics and passed a general law to the effect that such property should be taxed by the commission in each municipality which represented the majority, and a portion be paid to the dissentients, pro rata to school enrollment.

At the same time, however, the Legislature took note that the same factor, ownership of real estate by companies, was growing especially in the cities of Montreal and Quebec, and decided on special treatment of such property in these cities. Hence, by the same Act of 1869 (33 Victoria, Chapter 16) this real estate was especially dealt with for the two cities. It was decreed that property should be classified in four panels, as follows:

Panel No. 1 comprises real estate belonging exclusively to Roman Catholic proprietors.

Panel No. 2 comprises real estate belonging exclusively to Protestants.

Panel No. 3 shall consist of the real estate belonging to corporations or incorporated companies and subject to taxation under this act, or to persons not belonging to the Roman Catholic or Protestant faith, or whose religious faith shall not have been ascertained, or belonging partly or jointly to persons belonging to the Roman Catholic and others to the Protestant religion, or to persons who shall have declared in writing their desire of having their property inscribed on said panel or to firms and commercial partnerships which shall not have declared through their agent, or one of their members, their desire of being placed on the first or school panel.

The fourth panel was that of real estate exempt from taxation, and, therefore, of no concern to the common schools' taxation picture.

### SHERBROOKE PROVIDED FOR.

The City of Sherbrooke also received some special attention in 1877 (40 Victoria, Chapter 23) when the four panel system as for Montreal was established, but the composition of the neutral panel was described somewhat differently. The enactment reads:

"Panel No. 3 shall comprise the taxable real estate belonging:

"1. To corporations or incorporated companies subject to taxation under this act.

"2. To persons professing neither the Roman Catholic nor Protestant religion or whose religious faith is unknown.

"3. To persons who have stated their wish in writing that their property shall be entered in such panel.

"4. To commercial firms or partnerships who have not declared by their agent or by one of their members their intention of having their property entered on the first or second panel.

"5. Lastly, property belonging partially or jointly to persons, some of whom profess the Roman Catholic and others the Protestant faith."

The next year, Sherbrooke had an amendment made by the Legislature (41 Victoria, Chapter 7), or it may be the Legislature took the initiative, but in any event Paragraph 4, above, was replaced as follows:

To commercial firms or partnerships who decline to declare verbally by their agent or by one of their members, their intention of having their property entered on the first or second panel.

A still different provision was made for Richmond. Under a statute passed in 1883 (46 Victoria, Chapter 21), property to go on the neutral panel was defined as that belonging:

"To corporations or incorporated companies subject to taxation under this act.

"To persons professing neither the Roman Catholic nor the Protestant religion, Jews or whose religion is unknown, or, again, when the father and mother are of a different religious faith.

Lastly, the property belonging, partially or jointly, to persons or partnerships, some of whom profess the Roman Catholic and others the Protestant faith.

### PARTNERS HAD CHOICE

Those were the days of partnerships, the forerunners to the now very common practice of incorporation, and it will thus be seen that it is the trend of modern business practice which has brought about the results of the present division of the neutral panel, rather than any legislation. Two or more formed a partnership in connection with which it was necessary to have real estate. If each of the partners, or the dominant partner, was a Protestant he could under the 1869 statute decide whether the school taxes on that real estate was to go into panel No. 2 or into panel No. 3. If he was a Catholic the decision would be whether the taxes should go into panel No. 1 or Panel No. 3. Obviously the real ownership was the decisive factor. The partners had only to declare their desire that the taxes go to either panel No. 1 or 2, and the taxes went to No. 3 only when the owners did not make such option.

"Firms and commercial partnerships," which had the option of deciding as to the destination of the school taxes levied on their property, have ceased to exist. Two men and the wife of one of them or a son or daughter may incorporate under the Dominion Companies Act or the Quebec Companies Act, and with the real estate being one of the assets of the company thus created, there is no longer any option on the part of the real owners. They are, legally speaking, no longer owners, merely owning the shares in the company which owns the real estate.

(The division of the proceeds of

the neutral panel is according to population, and not school enrollment, in Montreal, Quebec and other municipalities which have been subject of special legislation, such as Sherbrooke and Richmond.)

As the century moved on, Montreal especially grew, industries growing up there apace, and more and more came under the company form of limited liability. Montreal needed to care little that its normal share of the province's common school fund and annual grants went to the rural sections. The situation, however, changed as industrial conditions in the province changed, for toward the end of the century there grew up great industries in the province which were alien to Montreal—the pulp and paper industry, notably, a child of the '90's. There was no school revenue for Montreal from this industry. The pulp and paper industry necessarily was situated according to its sources of raw materials, if we except the Anglo-Canadian company in the City of Quebec. The fact that there were no heavy school levies on such plants naturally caused other industrialists to conclude that a policy of decentralization was wise from the taxation point of view, and there was the labor angle to be considered. The result of these considerations, taxation and labor, plus availability of power, in some instances, has been the fact that there has been little new industry established in Montreal in the last 30 years. The textile industry has rooted itself firmly at Sherbrooke, St. Hyacinthe, Drummondville, Shawinigan Falls, Three Rivers and elsewhere throughout the province, and only partly in Montreal. The boot and shoe industry at Quebec—the cradle in North America for that industry—did not expand there, but spread out over the whole country. The chemical industries went to Shawinigan Falls and created the new centre of Arvida.

The source of major school taxation came to an end, the source that had been the reason for cutting Montreal off from its normal share of provincial grants for education. It is safe to assert that had Montreal received its normal share of the provincial grants each year during the present century and spent no more than was spent, there would be no school commission debts at present. But the whole trend of events indicates that Montreal was left to shift for itself financially in education on an assumption that industry would continue to grow there. The flow of industry dried up. The story is told in the annual deficits of the school commissions of Montreal and Quebec. Revenue goes to service debts which the legislature has permitted without thought to the day of reckoning, which now, admittedly, has come.

How far Government recognition of these facts extends will be shown when the time comes for dividing up the extra \$3,000,000 in this year's education budget. The Government has a free hand there, but there will be determined demands from all rural sections—where the problem is not so much due to lack of government support in the past as to low taxation valuations and rates imposed—to get as much of the \$3,000,000 as possible.

Were it not for the debt of the school commissions in Montreal there would be no school problem there. The debts constitute an accumulation of the annual grants for Montreal which the Province of Quebec diverted elsewhere.

# Province Makes Little Provision For Financial Aid to High Schools

## Few Students Complete Courses — Secondary Education Neglected Despite Regular Grants to Colleges

*Gazette*

11 mai 1942

By ABEL VINEBERG

(This is the fourth in a series of articles on the Quebec school system by Abel Vineberg, Gazette staff correspondent.)

Recognition has been slow, and its even now incomplete, as to the duty of the state in the matter of high school education for children in the Province of Quebec. School ages are from five to 16, but since there is no compulsory education in the province, it is impossible to see to it that children go to school up to even the age of 16, not to mention 18, which would normally be the age for graduation from high school. One result is the pathetic story told by statistics as to school attendance. Children go to high school in very small numbers and only a minority of those who start complete the high school courses. The fault does not lie with the children, or even their parents, for there are handicaps in most parts of the province. The Hepburn report of 1938 bears sad witness to these facts.

The Legislature has made provision in its laws for primary education and for superior education, using the latter terms especially to designate universities and classical colleges, but little for the intermediary or high school.

The fact that high school education is not looked upon as a state duty is perhaps best illustrated by the fact that a special provision is made in the school law for the imposition of high school fees. The limit set in the general law is \$1.50 per month, though this does not match the actual fees charged in Montreal high schools.

The fact that secondary education for Catholics was provided for in classical colleges long before there was any recognition by the authorities in the province of educational needs, has naturally had a dominating influence with the law makers in dealing with this branch of education. The classical colleges are all private institutions and have been subsidized only since 1922.

### MENTIONED IN 1869 ACT.

However, even though money for high school education has been given on the basis that such schools form a complementary part of the school system rather than an integral part, the Legislature did think of the possibility of their becoming part of the system as far back as 1869, when it was provided that money voted for universities, classical colleges, industrial colleges, academies and modern schools should be distributed in accordance with the ratios of the Protestant and Catholic populations, on the recommendations of the respective committees of the Council of Public Education. (High schools were formerly called academies.) To this system of distribution was added a somewhat curious sounding provi-

sion "that if and so long as a special grant is voted by the Legislature for McGill University and the University of Bishop's College, or for either of them, the said universities or the one for which such special grant is voted, shall not participate in said apportionment nor in the apportionment mentioned in Article 2493."

Article 2493 concerns the money derived from the issue of marriage licenses by Protestant ministers, which is to go to the Protestant institutions of superior education or Protestant poor municipalities. This is a matter of some \$20,000 a year.

How the funds for superior education are spent is shown in the budget for the current fiscal year. This division leaves aside, of course, the \$3,000,000 increase, which is included in the item of \$4,400,000 bulked under the heading of "Aid to School Corporations," since it cannot be known until a decision by order-in-council how the distribution is to be made.

The grants break down as follows:

### ROMAN CATHOLIC.

Classical colleges	\$ 300,000
Primary complementary and primary superior schools	100,000
Domestic science	120,000
Laval University	105,000
Laval University Mining School	100,000
University of Montreal	1,500,000
St. Sulpice Library	25,000
Superior School of Commerce, Quebec	10,000
St. Jean d'Iberville College	10,000
<b>Total</b>	<b>\$2,370,000</b>

### PROTESTANT

Protestant superior schools	\$ 150,000
High schools, Quebec and Montreal	2,470
Teaching of French	25,000
Bursaries in high schools	5,000
Household Science	10,000
McGill University	217,000
Bishop's College	34,000
<b>Total</b>	<b>\$ 443,470</b>

There are several items in the budget for both Catholic and Protestant education which, on the information given in the estimates, do not indicate what proportion of the amounts are for superior education, and there are various other grants which are difficult to classify as they are for specific purposes.

### AGRICULTURAL EDUCATION.

Grants for agricultural education are not included in the list given above, since it is difficult to determine just what proportion of those

amounts should be classed as educational. However, in the current year's budget there is one amount of \$458,000 under the heading of agricultural schools and rural academies, one of \$63,000 for schools of domestic arts, one of \$70,000 under the heading of domestic economy, and \$112,000 for the establishment of agricultural schools.

The \$458,000 for agricultural schools and rural academies is divided as follows: Ste. Anne de la Pocatiere, \$72,000; Rimouski, \$72,000; Oka Agricultural School, \$78,800; \$61,500 for Macdonald College, and \$111,000 for rural academies, which is sub-divided into three items, salaries of teachers whose services are lent to sundry rural academies, \$80,000 for maintenance purposes and pupils' board, and \$1,400 for expenses of the teachers' congress. Also included in the \$458,000 is a grant of \$55,000 for the St. Hyacinthe Dairy School, \$2,200 for inspection of agricultural schools, and \$27,000 for the agricultural school at Ste. Martine.

Part of the \$65,000 for schools of domestic arts and the \$70,000 for domestic economy are to be paid for teachers and travel expenses. An expenditure of \$44,000 comes under the heading of grants to women's institutes, and the balance of the \$135,000 (\$65,000 and \$70,000) is for minor items.

These would seem to be all the items from the year's agricultural budget attributed to educational work in agriculture. Much of the rest of the budget, including salaries for agronomists who are travelling sources of education, has a distinctly agricultural touch.

Nor does the above table give the expenditure for normal schools, which is not for the education of pupils directly. The graduates of normal schools go into primary school teaching more than into work in institutions of superior education, which the table deals with. The cost of normal schools is \$505,000, including \$488,133 for Catholic normal schools and scholasticates, and \$16,866 of the McGill Normal School released fund, plus \$45,000 specially voted this session to McGill as a yearly contribution.

University grants are not included in the education budget, but in expenditures of the Provincial Secretary's Department.

# Proposals to Consolidate Schools Meet Powerful Local Opposition

## Legislature Fails to Act on Hepburn Report Recommendations for Provincial Tax on Industries to Support Education

Gazette

12 mai 1942

By ABEL VINEBERG

(This is the fifth in a series of articles on education in Quebec by Abel Vineberg, Gazette staff correspondent.)

As was pointed out in the first of these articles, the common school was established on the principle of "the legs of little children," that is, on the parish or village basis, and in 1841 and for a long time thereafter this principle would appear to have been reasonable, since a distance beyond three or four miles was all that children could be expected to walk twice a day. However, the coming of the automobile, or rather, the bus, and the building of good roads has altered the situation, and, at the present time, and for some years past, the question of the larger school unit has been causing much thought, even though not discussed very openly, since many are prejudiced against anything which would tend to break up the parish unit principle.

Hon. Athanase David, Provincial Secretary from 1919 to 1935, an ardent believer in cultural progress in the province, in the twenties proposed the establishment of the county school unit, but the reception, perhaps due to premature publication of the thought germinating in his mind, was so hostile that the idea got no further for the time being. Friends of the proposal had no chance to organize in its defence. The project was novel and therefore startling.

Mr. David's idea of county units was based on the fact that small industries had been established in the villages and the wealth of the district or county was accumulated there, while in the outlying areas, were farmers with numerous children to be educated, and only farm lands available for taxation. The more valuable properties were in the villages in which lived retired farmers, and families of the wealthier class who had few children to be educated. By establishing county school units the burden of educating the children in the whole area could be borne equitably and a uniform rate established that would bring revenue for all the schools according to actual immovable wealth. Doubtless Mr. David also had the fact in mind that there would be one set of administrative costs instead of the present 20 or 30 sets of such costs, or, more simply, one secretary-treasurer would care for the collection of taxes in a whole county instead of there being some 20 to 30 secretary-treasurers drawing salaries.

A step forward, even without the merger of present school districts into larger units, would seem to be assigning the secretary-treasurer of the municipality to such work in addition to his regular duties. The saving would be immense when it is remembered that within half an hour's drive of this city one passes through a score of school districts, each with a secretary-treasurer, collecting taxes from one group of citizens and having few other duties besides payment of the school teacher. This is an aspect of a problem which is peculiar to rural Quebec, especially in the neighborhood of large centres.

### HEPBURN REPORT PROPOSALS.

Hon. Hector Perrier, the present Provincial Secretary, may have had in mind some of the ideas of his predecessor, Mr. David, when he remarked recently that when a big industry provides only for the education of children actually living in the municipality in which the in-

dustry is situated it is not bearing its full share of the cost of education.

The ideas of Mr. David on a larger school unit had a re-birth in 1938 when the results of a survey of Protestant education in the Province of Quebec were published, the result of the study of W. A. F. Hepburn, director of education in Ayrshire, Scotland, who came here expressly to make the survey in 1937. The report stands as a lodestar for those who have the best interests of Protestant education at heart.

Mr. Hepburn recommended that the Island of Montreal, together with the areas at present administered by the school boards of Longueuil, St. Lambert and Greenfield Park, should be regarded as a single unit, with the establishment of a board to be known as the Protestant Board of Education of Greater Montreal, composed of 25 members, of whom 22 should be elected in 12 electoral districts, and he defined the districts.

For the province, outside of the Greater Montreal area, the report recommended the creation of nine districts, the boundaries of which are set forth in the report in an appendix written by Dr. J. H. Putnam, late chief inspector of public schools in Ottawa, who was a member of the survey committee. Provision is made in this plan for local boards, who elect representatives to the district boards.

The district boards would have control of finances, obtaining their funds from a uniform tax on a uniform valuation, plus grants made by a reconstituted Protestant Committee of Education with larger powers as to grants.

Recent events on the Island of Montreal developing from a proposed bill for merging the Protestant school interests on the Island of Montreal, largely on the lines outlined in the Hepburn report, and the opposition which developed in Protestant circles in the Eastern Townships to the same idea indicate that traditional feeling for the small school unit is still strong. This opposition to centralization is by no means new. It had its most striking demonstration on a large scale when the present Montreal Catholic School Commission came into being through the merger of some 17 Roman Catholic school commissions on the Island of Montreal with the then main board. When the merger finally took place after days of battle before the legislature, four district boards were created to soothe objections to merger, and were continued until the feeling died away.

The same opposition has been shown to the efforts to consolidate rural Protestant schools. On this subject, the Hepburn report commented:

"During the past 10 years the Protestant Committee has carried through nearly a score of consolidations, and the opinion has been expressed that little more of this work remains to be done. We do not share this view since, after careful inquiry and consultation with inspectors, we are satisfied that 120 schools are being kept open when, provided arrangements were made for the conveyance of pupils, 40 would suffice."

### OBLIGATIONS OF INDUSTRY

Before leaving the Hepburn report, it would be well to compare it

to the comment recently made by Mr. Perrier in regard to obligations of industry toward the education of children not actually resident in the municipalities in which plants are located. The report stated:

"The tax upon incorporated companies which is paid to the neutral panel calls for separate consideration. Here also we are confronted with a situation no less anomalous." (The report had been speaking on inequality of tax rates.) "If an industrial company settles in a locality and engages a large number of employees, the demand for school facilities may be greatly increased and the company may be required to make substantial contributions to school revenues. But the magnitude of a company's operations is not always in proportion to the number of its employees. SEVERAL TIMES DURING OUR INQUIRIES THERE CAME UNDER OUR NOTICE VERY LARGE UNDERTAKINGS WHICH CONTRIBUTE COMPARATIVELY TRIFLING SUMS TO THE SCHOOLS OF THE MUNICIPALITIES IN WHICH THEY ARE LOCATED." (The capitals are the writer's.) "Moreover, we are aware that industries have in the past been attracted to a locality by commutation of taxes, and, although we are advised that this is not lawful in the case of school taxes, we are satisfied that some municipalities have been persuaded to fix nominal assessments for school purposes for incorporated companies even where taxes on the property of individuals are relatively high. An aspect of this problem which should not be overlooked is that an uneven distribution of taxes may handicap the industry which is reasonably taxed in its competition with an industrial undertaking of the same kind which largely escapes payment.

"There is, however, a more realistic plane from which the question of the taxation of industry should be viewed. Large companies as a rule do not derive their revenues from the immediate locality in which their plants are located. They exist to satisfy the wants of a large territory and depend for their prosperity upon the province as a whole. In this mutual relationship, and so long as school taxation is based on real estate, it is only fair to ask such companies to contribute to the provincial school system. We have, therefore, concluded that, while the territory of the district board is a sufficiently large unit for determining the tax upon individual proprietors, nothing short of the province, less the area of Greater Montreal, should be the unit of taxation for all properties falling into the neutral panel.

"We recommend that these properties should be valued for assessment purposes on a uniform basis and taxed at a rate of 10 mills, the proceeds of such taxation to be paid into a central pool and thereafter divided between the Roman Catholic and Protestant committees in the proportion of the total population as indicated in the federal decennial census. Further, in the area outside Greater Montreal there should be the same provision for securing revenue in respect of non-Protestant and non-Catholic pupils as is at present made under the Montreal Protestant Central School Board, by means of a first charge on the funds of the neutral panel. If these properties are valued on the basis applicable to similar properties in the City of Montreal, the survey committee estimates that a tax of 10 mills will yield additional revenue the Protestant share of which will be not less than \$200,000."

In connection with the above comments as to commutations for industries, it is to be noted that at the present session of the Legislature the trend has been against granting such commutations, even though in all cases the municipalities and school commissions had consented, and such demands were rejected.

# Catholic Majority Fights to Keep Two Separate School Systems

## Advocates of Minister of Education Are Protestants—Hepburn Report Cites Excessive Number of Textbooks Used

*Gazette*

By ABEL VINEBERG.

(This is the sixth in a series of articles on education in Quebec by Abel Vineberg, Gazette Staff Correspondent.)

Sight should not be lost of the fact that education in the Province of Quebec is based on religious beliefs, Protestant and Catholic, and that while the Provincial Secretary is head of the Department of Public Education, his leadership is only nominal. This is well illustrated by a statement made by Hon. Athanase David, when he was Provincial Secretary, in the Legislative Assembly. He said, in effect, that his "job" was merely to make sure money was voted for the schools.

There was a time in the history of the province when there was a Minister of Education—1844 to 1875—but then Quebec returned to the system of having a superintendent of education, and this system has been zealously guarded ever since. Public leaders have taken great care when making speeches on the subject of education to declare that they stand for continuation of the present Council of Public Education. A movement to establish a Minister of Public Education would cause a flame of opposition to blaze in the province, and from that section of the province which apparently would have less reason to fear such a change—the Catholic majority. Those who speak in favor of the change are members of the minority, who would have more cause to fear it.

It may be assumed that a Minister of Education with real powers would be of the religion of the majority, and the present power of the Protestant Committee to control Protestant schools would cease, or at least be curtailed, providing a Council of Public Education was continued and Quebec did not go to the full length of adopting the system of the other provinces.

It may be opportune at this juncture to cite opinions of experts on this subject, as has been done in the report of the survey of Protestant education conducted in 1937 and 1938 by Capt. W. A. F. Hepburn, director of education of Ayrshire, Scotland, who was called in for guidance at a time of crisis in Protestant educational affairs, following the dismissal en bloc of the Protestant Committee members.

### MINORITY RIGHTS CITED.

Ab. Adelard Desrosiers, in the 16th volume of Canada and Her Provinces, describing French education during the period from 1716 to 1912, is quoted in the survey report as stating:

"The Province of Quebec has ever respected the rights of racial minorities within its boundaries to education. For herself Quebec has not, and can never have, any educational questions over which the different elements of the population will fight. She is one of the few provinces of the Dominion that have been able to lay down and carry out a scheme of education that respects all rights and claims, and encourages the spread of knowledge in every field."

The opinion of Dr. George W. Parmelee, for many years director of Protestant education in the province, is noted also by Capt. Hepburn, Dr. Parmelee said:

"The fact that they (the Protestants) have been a minority among a people of another race, religion and language, of different social customs, and at first of different political training and aspirations, has not handicapped them in their struggle for wealth and position, but it has put a heavy drag on

their efforts to secure educational advantages for themselves and their children. In all the activities of life in which co-operation is essential, minorities suffer relatively even when accorded the fullest liberty to work out their own problems."

Capt. Hepburn comments on the two citations: "There is no conflict between these two judgments. Recorded 25 years ago by writers whose authority cannot be questioned, they very fairly sum up the situation as it has continued down to the present time."

This is the judgment of a distinguished education expert from Scotland, where education is as common as porridge.

One more reference, also in the Hepburn report, is to an article on Roman Catholic Schools; Their History and Organization, written by C. J. Mignan, inspector-general of Catholic normal schools. The report states:

"Mr. C. J. Mignan, inspector-general of Catholic normal schools, has claimed that the reason for the abolition of the post of Minister of Education was a desire on the part of the Government to disassociate education from politics. The same writer has asserted that the Government had this object in view when the Council of Education was reorganized in 1875 and divided into two sections—the Roman Catholic Committee and the Protestant Committee."

### BASED ON RELIGION ALSO.

There will be general agreement with Mr. Mignan's view as far as it goes, though no doubt there was the added reason of a desire to emphasize the religious nature of the schools. Such an added reason is to be deduced from the many speeches made on school questions in the last 25 years, not forgetting the somewhat bitter controversies that arose between Mr. Mignan himself and Hon. T. D. Bouchard, Minister of Roads and Public Works, but then a private member of the Assembly, ardently devoted to reforms in matters of education, including compulsory education. That there is a vast difference between the manner in which monies are spent for education and the way they are spent for roads and bridges needs no repetition. No one has charged that a school grant was made for political advantage; Charges as to the motives of building certain roads and bridges would cover many volumes.

Returning to the subject of the Council of Public Education, it may be said at once that while there is but one council in law, with two distinct committees, one Protestant and one Catholic in practice there are really two councils, one Protestant and the other Catholic. The council as such—meaning the two committees—has not met for 45 years. Each committee is an autonomous corporate body working within the orbit of the law, and restricted for all practical purposes only by the limits of budgets. Providing the law is obeyed, the Protestant Committee is free of even the superintendent, and has its own chairman, now A. Kirk Cameron, while the superintendent presides over the meetings of the Catholic Committee only, and cannot vote at meetings of the Protestant Committee.

The Protestant Committee has the task of the organization, administration and discipline of public schools; the division of the province into inspection districts, and

the establishment of the boundaries of such districts; the administration of normal schools, in association with McGill University; the administration of boards of examiners; the examination of candidates for the office of school inspector; the holidays to be given to schools; the duty of approving the textbooks, maps, globes, models or other articles for use in the Protestant schools, and is also given power, when it thinks fit to withdraw such approval. It can revoke the diploma of any teacher found guilty of misconduct or grave neglect of duty, and has also the power to inquire into and report to the Lieutenant-Governor-in-Council the case of an inspector charged with such offences.

### TOO MANY TEXTBOOKS.

There has been complaints for years as to the number and cost of textbooks authorized for use in the Protestant schools, and a strong feeling undoubtedly has grown that too many books are authorized and the cost is too high for parents. This may be one cause of non-attendance at schools. The Hepburn Survey Committee agreed largely with this view. The report said:

"Dozens of complaints were made to us about the excessive cost of textbooks, and in the opinion of the Survey Committee, these complaints were justified. It was maintained that some textbooks were unnecessary, and with this we heartily agreed. We could not see why three large textbooks were necessary in arithmetic before a child could complete Grade VII, or why so many or even any copy books were necessary, or why a pupil should buy a book of instruction in art or a reader on health. All these subjects are important, but they require well trained teachers rather than an elaborate system of texts put into the hands of the children. For their own use teachers need many books on art, nature study and health; they may even make good use of a manual of instruction in penmanship; but in these subjects the pupils need only notebooks and a good teacher.

"In contrast with this superfluity of such textbooks as arithmetic, spellers, geographies, histories, health readers and copy books, we were struck in many schools by the almost complete absence of good supplementary readers, of which there is now cheap and plentiful supply, and of works of reference

for use by pupils and teachers. In only a few schools outside the cities of Montreal and Quebec did we find really good libraries, while in many schools that we visited the children of the lower grades had nothing in the way of reading material except the authorized readers which they thumbed until they had the contents by rote.

"To those who do not know the fact this may appear a picture so heavily shaded as to be quite unreal. We believe that what we have given is a composite photograph which contains the lineaments of the rural schools of Quebec. In the larger schools in which there are several classes in the elementary grades, the teachers, helped by a principal or a superintendent, may struggle to free themselves from this slavish worship of the textbook, but it must be remembered that they follow the same course of study and are expected to make use of the books that are prescribed for all Protestant schools by the Department of Education. The indictment may seem too severe, until we have looked at the matter from another angle. . . . The leaders of Quebec education seem to have a profound distrust of every form of natural science and of every kind of handwork, except for very young children, and a faith equally profound in the training which can be given by a study of textbooks."

This quotation from the Hepburn report would seem to be conclusive, and it was written four years ago.

# End of Federal Trade School Aid Leaves Province with Big Burden

## Return of Grants for Vocational Education Would Free Funds for Regular System, Aid in War and Reconstruction

Gazette

14 mai 1942

By ABEL VINEBERG

(This is the seventh in a series of articles on the Quebec school system by Abel Vineberg, Gazette Staff correspondent.)

"To place the school in this way at the centre of life of the community by arousing and satisfying every worthy aspiration for individual and social improvement must be the aim of those who are responsible for administration of education."

In these words the Hepburn Survey of Protestant Education in the Province of Quebec concludes a chapter on extending the use of the schools to the whole Protestant community. To quote from the report again, "No educational system is complete which confines its schools to the activities which children and adolescents pursue in the daytime and ignores the needs of those who have left the day school behind them. Shutting out the public from the schools saves trouble and expense, but diminishes the value of every dollar spent on education."

Those who, especially in Montreal, have noticed that the investment in school buildings serves but a few hours a day will be struck with this comment in the Hepburn report. There is some outside use made of school halls occasionally, but very occasionally, and in recent years some schools have been used as polling places on election days, but that would appear to be the extent of their use beyond the attendance of the regular classes. Coupled with the remarks in the Hepburn report as to the need of broadening school programs and getting beyond the textbook stage can be seen recognition of the fact that education goes beyond conning of lessons. The fact that such organizations as the Y.M.C.A. play such an important part in the life of the Protestant community points to a lack in the educational system.

Various activities are suggested for the schools in the report. After pointing out the very meagre provision now made for night schools, the survey suggests activities that should be initiated in the Montreal area and which fall into several distinct categories. One category would be classes which might be termed remedial, "since their aim will be to make good the deficiencies from which students may suffer because of curtailed opportunity in the day school. It may be expected that with the improvement in ordinary school provision which will follow upon the adoption of the recommendations made in other sections of this report, the number of evening students who fall into this category will gradually diminish.

### LITTLE IMPROVEMENT SEEN

They will diminish very gradually indeed, if at all, since unfortunately the recommendations in question do not appear, four years after they were made, to have been entertained seriously, much less acted upon, unless it be in Westmount, where the idea of the junior high school has been adopted. But for a long time to come there need be no fear that there will not be need for remedial education.

Mention then is made in the report of a group of classes in the schools which will aim at providing vocational training, and it is pointed out that the new senior high schools will contain much of the equipment required by these classes and further use of an expensive plant thus will be possible.

Since the senior high schools mentioned have not yet materialized, it might be well to consider briefly what has been done in the way of technical education in the province. The origin of technical education, as far as the Legislature

is concerned, goes back to 1907, when Sir Lomer Gouin was at the helm of affairs, and the legislation was enacted to create a technical school at Montreal and one at Quebec. Others followed at Three Rivers and Hull.

The arts and trades schools came later, followed by the two schools of fine arts. This new branch of education was not fitted into the educational system of the province, but created separately, and the budgets for support of these schools are not classed within the educational budget, but such expenditure is borne by the Department of the Provincial Secretary. Probably the government itself wished to take control at the inception of this form of education, but be that as it may, a new branch of education was formed, separately financed and separately administered.

In considering the separate bearing of technical education the thought arises whether what has been done before cannot now be repeated and relief be given the provincial authorities, which, in turn, could release funds to be used for ordinary educational purposes.

The war needs of the day have brought vividly to mind the fact that there is a great shortage of technically trained men necessary to conduct a machine war. One result is that the federal Government through its military and naval organizations had to go into the technical education business, whether it wished to do so or not, and advertise schooling for young men as an inducement for joining the forces. Yet, there was a time, forgotten, of course, when Ottawa did make a direct contribution towards technical education, and then dropped the matter much in the same manner as the countries of the Empire and other democracies dropped preparedness against aggression. Seen in the light of present day events continuation of federal aid to technical education allowing divergence of about \$800,000 a year in Quebec to ordinary education—would have been a large contribution to war preparedness, not to speak of post-war reconstruction.

### DOMINION STEPS IN.

Undoubtedly Ottawa had in mind the idea of post war reconstruction following the Great War, when the decision was taken to help technical education in the provinces. The intervention of the federal authority into this phase of educational matters did not provoke any noticeable resentment in Quebec or fears of any moment that any sinister design was lurking in the minds of the Government—then headed by Rt. Hon. Arthur Meighen, whom this province is ever prone to distrust, even if only on general principles.

Perhaps especially because of the adage that history repeats itself it is well to review the federal legislation, passed in 1919 and 1920.

A sum of \$10,000,000 was voted for technical education, to be divided among the provinces from the fiscal year ending March 31, 1920, to the fiscal year ending March 31, 1929. The division was to be according to population, as is generally the case with such grants, on the historic basis of the population subsidy provided by the constitution.

The provinces were to divide \$700,000 for the fiscal year ending March 31, 1920, \$800,000 for the next fiscal year, \$900,000 for the next year, \$1,000,000 for the fiscal year ending March 31, 1923, and then \$1,100,000 for each of the next six years. The total was \$10,000,000.

This federal law provided that the

provinces themselves must spend at least an equivalent of the federal grant during each of these years. The money was to go to education itself, and not into buying sites and erecting sumptuous buildings, as it was provided that no portion of any grant should be used in whole or in part in meeting any expenditure by a province on any account whatsoever to which the province was committed prior to July 1, 1919, for land, buildings, furnishings or equipment. Also, it was decreed by the federal Parliament that not more than 25 per cent. of the annual grants to any province should be applied for acquiring lands, erecting, extending or improving buildings or supplying furnishings or equipment. Ottawa wanted to make sure that at least 75 per cent. went for instructional purposes.

Perhaps to emphasize that the federal Government was not intruding into educational matters, the act provided that its administration should be in the hands of the federal Minister of Labor.

### FINE ARTS SCHOOLS STARTED

It was with this encouragement that Hon. Athanase David, then Provincial Secretary, brought into being the school of fine arts at Montreal and Quebec, giving a further impetus to technical education. However, when the grants ceased the Quebec Government found itself with buildings on its hands which had to be maintained solely out of provincial revenues, and the Legislature each year has voted sums for this branch of superior education—\$97,500 a year for the two fine arts' schools alone.

The same federal grants served to encourage the Quebec Government to launch a vast program for creating arts and trades schools, of which there are 43 in the province, with Government subsidies, and the cost of which is \$350,000 for the current fiscal year.

Capt. W. A. F. Hepburn, in his survey of Protestant education, issued in 1939, did not overlook this federal aspect of the situation, when he wrote:

"The federal Government has shown a tendency in recent years to assist with the cost of vocation and technical education. Eventually this might relieve the necessity of providing for part of the present appropriations under these headings by the provincial Government."

The survey report adds the warning, however, that the federal action had been with the objects of increasing facilities in this sphere rather than defraying any part of the existing costs.

Obviously, of necessity, Capt. Hepburn has left out all consideration of political expediency. In his brief sojourn in our midst he could hardly have grasped the basic principles underlying governmental action in Canada. Ottawa, for example, might now be willing to make grants, or could be persuaded to do so because of war and reconstruction needs, without requiring the provinces to continue a dollar to dollar expenditure, since the provinces already have the plants and equipment.

The City of Montreal administration is directly interested in technical education, since it is obliged to pay and has been paying for many years an annual sum of \$75,000 for the Montreal Technical School. Likewise the City of Quebec pays \$30,000 a year for the Quebec Technical School, and the City of Hull \$15,000 a year. Just exactly on what principle the municipalities were called upon to make such a contribution it seems difficult to define, but in any event the fact that the Legislature forced such contributions is admission that technical education was not looked upon as within the strict definition of education, but as something which could be participated in by sources not directly representative of the two religious faiths of the province.

Perhaps this fact does not need stressing, since there was no outburst of feeling that Ottawa was infringing on provincial autonomy in matters of education when the 1920 to 1929 grants were being accepted.

# Financial Ills of School Boards Largely Due to Apathy of Public

## Educational System Cheated by Widely Divergent Protestant and Catholic Tax Rates and Juggling of Property

Gazette

15 mai 1942

By ABEL VINEBERG.

(This is the eighth in a series of articles on education in Quebec by Abel Vineberg, Gazette staff correspondent.)

Mention has been made in a previous article of a Quebec historian's view that the reason the Province of Quebec went back to the system of having a superintendent of education in 1875, after having had a Minister in charge since 1844, was the desire to remove education from politics. Doubtless the effect was beneficial from this point of view, but another result was a loss of public interest because education was so sharply removed from the political field.

It is a sad commentary on democracy that there is so little interest in ordinary political affairs in this province, on the part of the minority especially, but at least public affairs do get an airing at election time and when matters go wrong. It has been only in times of crisis that an interest in educational progress has been shown, and then the interest has died away. The people, generally, have not been taken into the confidence of the education authorities, who have been content to regard the school problem as not for the lay mind. This aspect need not be stressed too greatly, since it is one which will appeal readily to the thoughtful mind. Yet, in the past there must have been resentment of this seeming aloofness on the part of educators, this lack of responsibility, for it is to be noted that the Legislature in 1892 intervened most directly in regard to Montreal. There was enacted in that year (55 Victoria, Chapter 61, Section) the following provision:

"The meetings of the Roman Catholic and Protestant boards of school commissioners of the City of Montreal are public, notwithstanding any provision to the contrary of the laws respecting public instruction."

There obviously must have been a strong feeling of dissatisfaction in the public mind in Montreal in those days when it became necessary for the Legislature to go out of its way in this manner. Those who have tried to find out what goes on at school board meetings at the present time are in good position to realize that even a well meant law such as that of 1892 may be defeated for practical purposes when clashing opinions are aired in private, or "in committee," and the public session is confined to a rehearsed sitting of a few minutes. The fact still remains that the public does not know the inner workings of the educational system, becomes indifferent and is consequently shocked by a sudden announcement that taxes must be increased and drastic changes made.

### CRISIS IN VERDUN SYSTEM

Such a shock came in the 20's, when the situation of the Verdun Protestant schools became so serious that in 1925 the Montreal Central Protestant Board had to be created. That was an awakening.

It was then discovered that a large suburban city had been growing up on the flank of Montreal, inhabited by people of very moderate incomes, with no industries to pull into a neutral panel, with the most humble of dwellings, and with a large Protestant population in the worse position of the two ethnic groups because of the fact that it owned far less than its proportion of buildings. The Protestants were for the most part a tenant population, the school taxes upon the properties in which they lived going to the schools of the religious faith of the owners. Attempts to meet the situation locally had only aggravated the situation, since such attempts had been and could only have been to raise the rate for Protestant-owned houses, with the result that this ownership became steadily lower with the increase in the rate.

The Protestant rate went to 20 mills, a prohibitive rate. The number of children grew, and they wanted education, especially so because their parents had come from a country, Britain, where education for a long time has been looked upon as the right of all. It was much the same situation as had existed in the City of Maisonneuve in 1918, before that municipality was annexed to Montreal. Annexation brought relief to the Protestant proprietors there, who had been paying 20 mills as a school tax. There, too, the vicious circle had operated until the signs of the inevitable crash were apparent.

With a 2 per cent. Protestant school rate in Verdun, and an extremely low Catholic rate the effects of which can be noticed now in the Verdun Catholic schools where the authorities borrowed instead of imposing an adequate school rate — it became inevitable there should be "juggling" in property ownership. The same temptation arose in the City of Montreal until 1940, when the Catholic rate went from 7 to 10 mills, the same as the Protestant rate.

### TWO WAYS OF BORROWING.

How do these different school rates work out in property ownership, the basis, and for Montreal, practically the whole source of revenue?

There are two ways of borrowing money on real estate in this province. One is the old fashioned way in which the owner goes to the man with the money to lend and borrows it on the security of a mortgage on his property. If the loan is not repaid the lender takes the property. During the period of the loan the ownership does not change. The mortgage may be almost as big as the value of the property—sometimes it is shown in forced sales to be more—but the ownership of the man who borrowed the money remains, and the taxes on that property go to the school commission of his religion.

There is a second way of borrowing money on real estate, not so generally known to laymen, but one

much in vogue in the Province of Quebec. It is the system of sale with the right of redemption. A man owns a house worth \$10,000 on which he wishes to borrow \$5,000. Instead of placing a mortgage on it, he sells the property for \$5,000 with the right of redeeming it at the end of a specific period, say five years, the usual mortgage term, and by repaying the \$5,000 within the five years he re-possess the property in the meantime the ownership is not lost, and consequently the school tax

goes to the schools of the religious faith of the man who is the legal, though not the real owner during the five years. Obviously, the advantage of the second system can be seen when there is a lower school rate for one system of schools. The title of ownership is generally in the name of the man of the religious faith whose schools pay the lower school rate. When it is a matter of one rate being 10 mills and another rate 20 mills, the temptation to borrow under a sale with right of redemption becomes almost irresistible, as tempting, in fact, as when there was a big difference in the school rates in the City of Montreal. It was well known in Montreal that for many years some men owned real estate in the names of Roman Catholic employees or friends.

### TRANSACTION HURTS SCHOOLS.

Let us take an example of how the three different rates in Montreal worked out in one instance. A block of apartments was built by a man who incorporated a company for the purpose, since it was necessary to obtain outside money through a bond issue to finance the construction. This meant the property, owned by a company, was subject to the neutral panel rate of 12 mills, or \$1.20 per \$100 of valuation. Net result was that of the \$1.20 per \$100 of valuation, 96 cents went to the Roman Catholic School Commission, and 24 cents to the Protestant Board, the "split" being 20-20. The time came when it was no longer necessary to have bonds outstanding, so they were paid off, the company sold the property back to the promoter, a Catholic, who paid a rate of 70 cents per \$100 of valuation, a saving of 50 cents to him, a loss of 26 cents to the Roman Catholic Commission, and a loss of 24 cents to the Protestant Commission.

There was nothing illegal, or even improper, in the whole series of transactions.

There is another angle to the situation which requires a word, the two systems of borrowing money on real estate. In concerning the first method, that of giving a mortgage as security, the moratorium law came into play, for the lender could not and cannot today take the property even if the loan is not paid off at the stipulated period, providing interest and taxes are paid. By lending the money under the second system, buying with the right of redemption, the moratorium law is avoided, since if the original owner does not have the money he cannot exercise the right of redemption and the title of ownership stays where it is—in the hands of the lender.

These matters may seem to have little bearing on the subject of apathy on the part of the public to matters educational, but there is a close connection. A citizen keenly interested in education, with an aroused sense of duty, would give some thought to the question of whether he should borrow on a mortgage or sell with the right of redemption, and perhaps not yield to the temptation of leaving title of ownership in other hands because of a saving in taxes.

# EDUCATION BILL PASSES HOUSE BY A 29-12 VOTE

Passage Is Dramatic Climax to  
Fiery All-Day Session

MORE PAY FOR TEACHERS

*Gazette 7 mai 1943*  
Perrier Says He Will Bring  
Down Bill for Better  
Salaries, Pensions

(Gazette Staff Correspondent.)

Quebec, May 6. — The Quebec education bill, providing for compulsory school attendance from six to 14 and free text books, went through the committee of the whole House with dramatic suddenness late tonight, was reported out of committee, and was given third reading, carrying by a vote of 29 to 12, after an amendment to send it back to committee had been defeated by the same vote.

The division came after an all-day discussion and many fiery exchanges between Premier Godbout, Hon. Hector Perrier, Provincial Secretary, René Chaboult, and Maurice Duplessis, National Union leader.

The measure will reach the Legislative Council on May 20 when that House resumes work, and will become law after its passage there. The most important measure of the session and many other sessions, thus went through its heaviest barages, with all leaders speaking, in one full day.

## PAY TO BE INCREASED

Another important statement made today was from Mr. Perrier, who said that in a few days he will bring down another school bill, this to increase teachers' salaries and to guarantee them pensions.

He asked Mr. Duplessis to collaborate with the government when the bill comes down, and also suggested it is not too late for the opposition to come out in favor of the bill before the House, and approve the clauses.

Premier Godbout, breaking into the debate for the first time as had Mr. Duplessis earlier in the afternoon said that when we were all fighting the common enemy we should not be fighting over a measure making for a better future generation.

Education was the primordial issue, he said. It outranked everything else, and his conception of a better education was one which taught a sense of civic pride, of recognition of duty to society and to one's fellow man. Rather would the government abandon road building, bridge building, and everything else rather than cease fighting for an education which would make of the next generation better than the present generation.

## N.U. ACCUSED OF POLITICS

The Provincial Secretary said that he had noted that the opposition had been careful not to commit itself as to the principle of the bill even yet, and obviously the idea was to play politics, telling one group it had accepted the prin-

ciple, and flirt with another group by saying that it had not rejected the principle.

Mr. Duplessis lead off in the debate. The first clause of the bill goes away with the monthly fee, the maximum of which in the elementary grades is 50 cents a month. Mr. Duplessis said the government was doing a great deal of boasting about its courage in bringing in the bill, but if it were true that the great mass of people wanted it, as the government claimed, there was not much courage needed. He said that the educationists of the province deserved praise for they had turned out men who had been a credit to their province, such as Laurier and Mercier. He agreed with progress in education, but it should be based on same tradition and not on routine. The present law could not be applied, he claimed, and could only bring contempt for law. The opposition favored reforms, he said, and if the Government would take the necessary steps to bring in the legislation which must precede a bill of the present nature, he would collaborate.

## QUESTIONS STATISTICS.

He said when he was in power his government had given proofs of its desire for betterment in education.

His government had given a wide orientation to educational progress, said Mr. Duplessis. As to the statistics which Mr. Perrier had cited, the opposition leader was reminded of the saying that figures do not lie, but that liars can figure. He believed the government was making a step not forward but backward in this measure, and even raising the dust of the centuries did not help the government's case, especially when contradictory statements were made to show that compulsory attendance laws were good. If it was so good, he asked, why had not the Liberals during the 40 years they were in power, bring it in?

A majority of the Catholic committee, he said, had asked for a compulsory measure bill within certain limits, but there were respectable elements in that committee which had a different opinion. Because a law existed in the other provinces and the United States did not mean we had to ape others said Mr. Duplessis. The opposition want to extend instruction to all, he said, especially the children of the poor, but this measure was illusory, inoperative and would work only to burden the school commissions more heavily. Why had not the government settled the financial troubles of the school commissions in Montreal, and elsewhere before coming in with an inoperative law?

The problem of the commissions in Montreal, he said, had increased to a dangerous point. Also, said Mr. Duplessis, before coming forward with this bill steps should have been taken to have fireproof school buildings and hygienic buildings. Some school buildings in Montreal, he said, were death traps, according to what Victor Dore, now superintendent of public education, had told him when he was director of the Montreal Catholic Commission, and he (Duplessis) was Premier of the province. Then there was the fact that the teachers were poorly paid, and had no guarantee as to pensions. How under such conditions could they give their talents to the best use of education?

Mr. Duplessis repeated his offer of collaborating with the government even this session if it would bring forward the necessary measures to put the school system on a proper financial basis. Otherwise, he said, this bill will be a step backward.

The Opposition leader referred to the survey made by The New York Times, doubtless a newspaper which catered to the most cultivated people in the world, and said that big percentages of the students at the universities had not known who was president of the United States

at the time of the Civil War, nor who was Thomas Jefferson, or Woodrow Wilson, and believed California to be on the Atlantic Seaboard, when everyone in Quebec knew the correct answers, so we did not need to be so ready to ape others, he said.

Mr. Duplessis insisted that the measure was disastrous, premature, and he urged the government to bring in the necessary amendments to solve the problems existing, and in that case he would collaborate.

## PERRIER DEFENDS BILL.

Mr. Perrier denied the boasting, and suggested this had been done by members of the opposition who had been ministers when their party was in power, and claimed to have been the best since Confederation. All the members of this government claimed was that they had some common sense, he said.

The bill brought the children of the poor much closer to the schools by abolishing the fees, he said, and he felt that as regards expressions of gratitude towards those who had done so much for education, often with very inadequate means, the best means was to pass this bill. He thought Mr. Duplessis a prophet of pessimism when he said the law could not be applied. It could and would be applied, and he counted on the loyal members of the opposition to help, on the parents, on the commissions, on the teachers, and believed this help would be forthcoming.

As regards traditions, he said, the trouble with the opposition leader was that he was a Conservative and therefore looked backwards only, whereas the Liberals look forward, though accepting the lessons of the past.

"The leader of opposition has not the courage to say if he is for the principle of this bill, that he approves of compulsory attendance," said the Provincial Secretary. "There may be difference in opinions as to the forms, but we will make amendments as soon as events show us reasons for doing so, but I would like the leader of the opposition to take an attitude and let us know if he is for or against. So far, he has left the door open."

It was a case of trying for votes from both sides, said Mr. Perrier.

Mr. Perrier said that as regards financial aid to the commissions, the budget of the government for educational purposes had doubled since 1939 and stood at \$16,000,000 now. Out of these increased grants the Government had helped the Catholic Commission of Montreal, the Protestant Board of Montreal, the Catholic and Protestant Boards of Quebec, the Catholic Commission at Three Rivers, the Catholic Commission of Verdun. He was glad the leader of the opposition had given him the chance to give this information.

## TO INCREASE SALARIES.

As to teachers' salaries, he agreed they were too low, and at this season there would be a measure to increase salaries, and he hoped for the support of the Opposition. The legislation would guarantee the pensions. The government had increased the minimum to \$400 in the country districts, and this minimum was being paid in 56 per cent of the commissions. That was not sufficient, but it was somewhat substantial, he said, and this year there would be another \$600,000 for the purpose.

As to hygienic conditions, continued Mr. Perrier, it was expected there would be another 10,000 in the Montreal schools next September but they would not all be in one school, it was too bad that the young Americans did not know the names of their Presidents, but had no intention of organizing such competitions in Quebec, he said.

As to fees, the Provincial Secretary said their abolition did not involve as serious a burden as Mr. Duplessis and his friends would make out. Two-fifths of the pupils were in Montreal, and the commis-

nions did not collect fees there in the elementary classes. He said he would promise on behalf of the government that if some commissions faced embarrassment because of the abolition, the government would not leave them in the lurch. Free schools were wanted. Mr. Perrier suggested the opposition leader commence to prepare his speech for next year since there would be other steps taken by the government then.

Mr. Duplessis said that when he spoke the government reproached him for speaking too much; when he did not speak he was also reproached. He would do what he thought right. The opposition leader also cleared his skirts of the charge of being a Conservative. He had come to the conclusion colors did not matter, but principles did, and had taken the best from the two old parties for a new party which was interested only in this province, and had no attachments whatever with any other political group anywhere else.

He said Mr. Perrier was getting into politics. He still insisted the bill was inopportune. He did not credit the statement of the Provincial Secretary that the budget had been doubled to \$16,000,000. The Provincial Secretary was playing with facts, and using an excess of zeal and an economy of truth, he charged.

If it was true the government was going to bring in a law to increase teachers' salaries, asked Mr. Duplessis, why not have brought it in first? That was the place to commence, also by improving the school buildings.

Paul Beaulieu, (N.U., St. Johns-Napierville) followed.

#### PAY TOO LOW, SAYS GODBOUT.

Premier Godbout entered the debate after several members had expressed views, and he was very decisive. As to the minimum of \$300 a year for teachers which the National Union Government claimed to have established, the Premier said that only a small percentage of the commission were paying that in 1939, and that the government, and the Prime Minister of the time, had listened to advice and repealed the ordinance for the \$300 minimum.

Mr. Godbout said he had spoken in 1929 of the salaries of the teachers, terming them dishonoring the province. Some of them ran as low as \$125 a year. The government of those days gave increases and then the National Union Government with great eclat had proclaimed a \$300 minimum, and told what it would do, but what it had done was to despoil the teacher by repealing the \$300 ordinance, he charged.

When his government had come into office, said Mr. Godbout, the salaries had been increased, but were still not sufficient, but there would be betterments for the government was determined to prepare a generation for the future which would be better than the generation whose place it took.

"The present government recognizes the obligation which rests upon it, not only in the matter of proper salaries for the teachers, but also that through their efforts there will flow benefits for the whole province, and that is the reason for this legislation," said the Premier. "We have brought this law forward and we will not draw back. This is not aimed at parents who do their duty, and their full duty, as most of them do, but for those parents who through carelessness or ill-will do not recognize their duty. Parents have a duty to society, and if anyone forgets it the government must step in. I am surprised that in the discussion of this primordial question that the members of the opposition have been doing nothing but to turn around the question, and say that the Government should first do this and do that. They felt it necessary to vote against the principle on second reading. The principle of compulsory attendance imposes it-

self. It is excessively urgent for us.

"There are parents in all classes of society who neglect their duty of educating their children. Refusal of anyone to do his duty to society makes it the duty of the government to act. We are taking away no liberty from the people, but we have no right to risk the future of the Nation entirely through lack of education because there are some people who are too careless, or animated by ill-will who do not do their duty."

The Prime Minister said there was obviously lack of instruction, that the farmers were in many cases insufficiently educated to organize their affairs. Their children had a right to this education, he said, and it was a duty to give it to them, so that they would be able to solve their own problems, and above that, to aid in solving the problems

which will come for everyone in the after war period.

For these reasons compulsory attendance was essential, and above all, for the general welfare of the people. It was necessary, he said, that the generation of tomorrow, in the critical period to come, understand their duty better than some of this generation understand it, as would appear to be the case because of the desire to have some temporary political advantage. It was necessary that people be given the means to protect themselves against petty politicians, he said. That was a reason compulsory education was required. That was a reason why the child should not leave school at the age of 10, but continue long enough to understand his civic duty, to understand what was the patriotic duty of the citizen. That is why the child should go to school until at least 14 years old. He should go to school not only with the idea of being the better able to organize a farm, to handle a machine the better, but to form his soul and his heart for the sacrifices necessary for the benefit of society.

#### 'ONLY COMMENCEMENT'

As regards the accessories, continued the Premier, the government had already commenced. The educational budget had been increased by 100 per cent., "and that is only the commencement," said the Premier. "If that scandalizes the opposition leader, let me tell him that it is the duty of a government to prepare a better generation than that of today. We will teach the children the duty they owe to their fellow citizens. We will abandon road building, bridge building, eye even agricultural development, if need be, we will neglect everything else but we will prepare for tomorrow a more efficient generation. I want to render service to my own, I want to do my duty. Sometimes this is difficult for it is hard at times to tell one's fellow citizens of the paths that should be followed.

"For we French-Canadians, in the difficult situation in which we are, we must qualify ourselves to be better than the others," he said, "and that does not only mean to do material things, but to see our duty as citizens in a broad fashion, to teach our children what is a country, what we owe to a country—a country for which we are fighting today against a common enemy, to teach that we must make all necessary sacrifices. I want tomorrow a generation to come after us which will know their duty better than we do and be ready for all sacrifices which impose.

"It does not matter," the Premier concluded, "whether it is a Liberal government, or a Conservative government, or a government which is ashamed to fly its colors, which is to give an example to the other provinces of Canada, but it will have to be a government which will be able to trace the paths which should be followed. Only then can we claim all rights. We should claim our rights, but we should practise our duties. If there is a time when we should prepare for the tomorrow, if there is a per-

iod when we should understand this duty, it is now, and after the war. We want our people to be examples after the war. It is made a matter of reproach to me that I look beyond the boundaries of the province. No, I am looking at conditions as they exist in the world. We have to think of the place of our people in the whole world. If we want to prepare for that period, we have to prepare to keep the reputation we have gained in this war, and which is deserved, and to that end it is necessary to have a well-balanced and practical education, and one which will be superior in the matter of practical duty."

The Premier was loudly applauded at the conclusion of his remarks.

#### REMARKS CRITICIZED.

At the evening session Dr. Albiny Paquette (N.U., Labelle) said that the Premier had insulted the farmers in his afternoon speech, and he protested. Maurice Duplessis emphasized this protest, saying that the Premier had said that the farmers were not sufficiently educated to understand their social and national obligations.

Hon. J. Arthur Mathewson, Provincial Treasurer, leading the House in the absence of the Premier and Hon. T. D. Bouchard, raised a point of order, and declared that the Prime Minister had never said that the farmers lacked education to the point they could not fulfil their social duties.

The Opposition Leader said that the Premier had said that the bill was one to change the mentality of a part of the population as regards accomplishing their duties to the province. That was an insult, he said.

Mr. Duplessis said it might be said that the war had caused extraordinary overtures in the economic life of the province and country, and there was a penury of labor, and arrangements were being sought to shift labor about, all due to lack of foresight, and it was in the midst of such upset conditions that the government wanted to bring in a law which instead of bringing harmony would engender discord.

Premier Godbout entered the House at this point, and said he was not charged with looking into all the little school houses to see if the children were being adequately prepared, but the educationists had done so, and the Council of Education had asked for this bill. The reports showed that education was not equal to the level required.

"If our people did not get the positions in the army and elsewhere to which they were entitled it is because—and we have the courage to say it—our people by hundreds and by thousands, were not ready to undertake the studies necessary to become specialists, officers in the armies of our country," said the Premier.

Mr. Godbout said that farming in this province presents many difficulties because of climatic and other reasons, and it was essential to prepare farmers to understand every phase of their work, and to have the best educated farmers in the world.

Mr. Godbout noted that Mr. Duplessis wanted the Allies to win the war, but he asked when did the Opposition Leader lose an opportunity to throw a stumbling block in the road of the Government charged with the national defence, and lose an occasion to embarrass that Government?

The Premier said that for many years past there had been born in each parish boys who with adequate education would have grown up to be leaders in commerce, industry, in the professions, and they had been lost.

Mr. Perrier took Rene Chalouit to task for picturing the farmers of the province as being poverty-stricken. Mr. Chalouit retorted by quoting from a recent speech made by Archbishop Charbonneau of Montreal in which the Archbishop was quoted as saying the French-

SUITE...

EDUCATION BILL  
passes house ...  
7 mai 1943

Canadians were not masters at home, that foreigners were the economic masters, and that religion suffered in consequence.

After some further exchanges between the Premier and Chaloult, Mr. Duplessis called attention to the fact it was an educational matter which was before the House, and no one was talking education, and that those who wanted the bill passed were blocking its passage. In quick order then the clauses of the bill were passed, with Hon. Hector Perrier making some minor amendments, making clear the Bill comes into effect on July 1, 1943, and that where in big cities there are controllers of absences there was no need for the commissions to appoint special truant officers.

The Bill was reported out of committee, and held for third reading.

The only change outside of concordance changes was to provide

that the census will be made in September instead of in June.

On third reading, Antonio Barrette, N.U. Joliette, proposed:

"That all the orders after that in the motion proposing third lecture of Bill No. 21, entitled "an act respecting compulsory school attendance" be struck out and replaced by the following:

"The bill be sent back to committee of the whole with instructions to amend it in such a manner as to render justice to the children of poor families and to come to the aid of the school commissions, the school teachers and rate-payers."

The vote being called, the amendment was defeated to 12 to 29, with Chaloult voting for the amendment. Third reading was given on the same vote, reversed.

outstanding, so they were paid off, the company sold the property back to the promoter, a Catholic, who paid a rate of 70 cents per \$100 of valuation, a saving of 30 cents to him, a loss of 25 cents to the Roman Catholic Commission, and a loss of 24 cents to the Protestant Commission.

There was nothing illegal, or even improper, in the whole series of transactions.

There is another angle to the situation which requires a word, the two systems of borrowing money on real estate. In concerning the first method, that of giving a mortgage as security, the moratorium

law came into play, for the lender could not and cannot today take the property, even if the loan is not paid off at the stipulated period, providing interest and taxes are paid. By lending the money under the second system, buying with the right of redemption, the moratorium law is avoided, since if the original owner does not have the money he cannot exercise the right of redemption and the title of ownership stays where it is—in the hands of the lender.

These matters may seem to have little bearing on the subject of apathy on the part of the public to matters educational, but there is a close connection. A citizen keenly interested in education, with an aroused sense of duty, would give some thought to the question of whether he should borrow on a mortgage or sell with the right of redemption, and perhaps not yield to the temptation of leaving title of ownership in other hands because of a saving in taxes.

## Apathy as to Size of Enrolment Holds Up Compulsory Education

### Pupils Shun Schools Because of Unattractive Surroundings, Unpopular Courses and Inferior Qualifications

By ABEL VINEBERG.

(This is the ninth and last in a series of articles on the Quebec School system by Abel Vineberg, Gazette Staff Correspondent.)

Quebec stands out among the provinces of Canada and the states of the republic to the south of us in that there is no compulsory education law here.

Being different, in itself, is neither crime nor misdemeanor. It sometimes means being strong enough not to follow the mob or the latest textbook, or even winning a victory by defying the rules of war. Quebec was different in 1921 when it decided to have nothing to do with prohibition, although it existed in the other provinces and the United States, and except for Prince Edward Island, where the doctors probably need encouragement through a monopoly on writing prescriptions, the whole continent has swung to the Quebec way of life in this respect.

But in the matter of deciding this social question Quebec acted in a positive way, whereas in regards to compulsory education Quebec has been simply indifferent. There is no organized group in the province, as a matter of fact, which is hostile to a law for compulsory education. It would be better if there were, since a hostile group can be overcome. The situation is serious because it is apathy that keeps compulsory education away.

There have been times in the last 30 years when the issue has been pushed forth. In 1912 the late Dr. J. T. Finnie, member of the Assembly for St. Lawrence, Montreal, brought in a bill for compulsory education for Protestants, and quite properly the measure was defeated. The effort can be compared to one which might be made in Ottawa today to apply military conscription to some sections of the country and not to others.

#### PETITIONS MEAN LITTLE.

At other times in the last 30 years there has been talk of legislation, and petitions have been laid before the Legislative Assembly opposing the idea, some of the protesters signing their names with the mark of the Cross, but the time has long since gone by when petitions mean anything to any intelligent public leader. They know that the men who sign petitions at church doors are quite likely to sign petitions of a different nature the next time they drop into a barroom.

The Rt. Rev. John C. Farthing, late Bishop of Montreal, put the matter neatly at a meeting at the Central Y.M.C.A. in Montreal, when there was talk of sending a petition for or against something to a public authority. He remarked that petitions meant nothing, that he had no doubt it would be an easy task to obtain plenty of signatures from his own flock to a petition that he be hanged from the nearest lamp post.

Undoubtedly what has delayed compulsory education — for it is merely awaiting leadership — has been apathy.

Yet, the seriousness of the issue has been appreciated by legislators and dealt with in indirect manner. One of the reasons given for non-attendance at school is that boys and girls, but boys especially, are taken from school because of the pittance they can earn in the factory and the counting house. Children are allowed to go to work in this province at the age of 14, except in establishments deemed dangerous, unwholesome or inconvenient, where the age is 16 for boys and 18 for girls.

In 1919, the idea apparently germinated in the mind of Hon. L. A. Taschereau, then Minister of Public Works and Labor, that one way of dealing with the school question was to enact a law that boys and girls could go to work at 14, but only if they could read and write. He had the existing law amended so that no girl or boy under 16 could be employed "who is unable to read and write fluently and early." This was applied to boys and girls selling newspapers or carrying on any business in the streets or public places. Also, it was decreed that "every boy and girl less than 16 years of age, in addition to the examination to which he or she may be submitted by the inspector, must have a certificate of study to the inspector's satisfaction," and in the same law (9 George V. Chapter 50, Section 2) it was stated: "Boys and girls under 16 years of age enrolled as pupils in a night school, who assiduously attend the classes of such school may be authorized by the inspector to follow or continue their occupation." The latter provision, of course, opened the door to infringements of the spirit of the law, but the claim was that there were poor families who had to be considered.

In any event, the legislation showed an awakened spirit in an attempt to deal with the school problem, but one entirely based on the assumption that boys and girls left school only because they needed to work. This is not the whole story. There are other reasons for children leaving school before the age of 18, which is considered a reasonable age.

#### PROTESTANT ENROLLMENT.

There is a disposition in English-speaking circles when talk veers to school attendance to dispose of the matter with the intimation that after all it is a problem for the French-Canadians to settle for themselves, and that in any event it is no concern of the English Protestants, who are, of course, keenly interested in education, and whose children go to school.

Let us have a look at figures issued by E. S. Giles, inspector-general of Protestant schools (page 21), French version of the report of the Superintendent of Public Education for the year 1940-41). Children of school age number 79,050. The number of children entered on the school rolls is 70,854. This looks very much as if there are 8,196 children whose parents have not even enrolled them. Whether this 10 per cent. represents a percentage that can be dealt with only by compulsory education is a matter for detailed study, but it would look very much that way, for there are schools all over the province in which children could at least be enrolled.

Bad as this situation is, there is no comfort to be gained in examining the categories of the 70,854 who are on school rolls. Of this number 41,869 are enrolled in the elementary schools, 1,764 in the intermediate schools, 20,316 in the high schools and 911 in independent schools. There are 1,643 in the kindergartens. Enrollment is tabulated as follows:

1st year	8,243
2nd year	7,440
3rd year	7,942
4th year	8,339
The fourth year leads all the rest as to numbers, for after that Protestant young Quebec becomes less interested in education, and the table of enrollment thereafter runs:	
5th year	7,970
6th year	7,497
7th year	6,983
8th year	5,480
9th year	4,029
10th year	2,838
11th year	1,974
12th year	183

The 12th year, it may be observed, is an extra year added to the high school course some five years ago and believed to be equivalent to first year arts at McGill University. The idea does not appear to have been generally accepted, so we may ignore the figure of 183.

#### PUPILS DROP OFF IN TEENS.

The difference between being entered on the school roll and going to school one or two or three years and not being enrolled, thus making no pretence of scholastic ambition, does not appear to have much effect on the ultimate fate of the child. In fact, some authorities would say that he will be a better hewer of wood and drawer of water without the pretence. The facts shown in the statistics make it very clear that the schools do not prove very attractive to the pupils, and that as they reach their teens they start to drop off in alarming numbers. The situation seems much worse when it is noted that many of the schools in the rural districts do not run a full scholastic year, a point noted in the Hepburn Survey report.

It becomes clear, after a study of official statistics, notably the reports of the school inspectors in recent years, supported by the expert study of the Hepburn Survey Committee, that the schools fail to attract the young Protestant element in the rural sections and especially to hold them to schools once they have reached the age when the law permits them to work or they are old enough to defy parental guidance. The reports of the inspectors, supported by the survey

mentioned so frequently in these articles, shows that one reason is that the schoolhouses themselves are not attractive. In too many instances they cannot be classed as being even hygienic, and children are grouped together in the mass under worse conditions than those of their own homes.

Perhaps, too, the educational experts may have erred during recent years and thereby aided in making the schools, especially the high schools, insufficiently popular. Only this week a young man who had completed his third year at McGill was talking with enthusiasm of that centre of learning. The writer commented that he had never thought of the young man as such an enthusiast as to schooling. His answer was that he had never liked high school, and it was a city high school that he had attended. This gives rise to thought, for apparently it is not an isolated view.

#### SCHOOLS LIMIT FREEDOM.

In high school "they are down on you all the time, you are never free," was the explanation. Perhaps boys of 16, 17, 18 and 19 don't like the idea of being "bossed" by girl teachers, who have more power over them than their own mothers dare to exercise. A little probing disclosed that at a university one had some say as to what should be studied. The student is given some discretion, and if he is steered into certain channels the prodding is so gently done that there is no chance for resentment. In the high school, on the other hand, the student has no option, but to take a certain number of subjects, and he must attain pass marks in each of the subjects.

There was a time in the Protestant high schools in this province when the percentage of the aggregate was sufficient for success at the end of the term, in practice allowing selection by the student, in that he had no need to worry as to the subjects he disliked. Perhaps the change was wise. No doubt it must have seemed desirable or it would not have been made, but the fact remains that some subjects are distasteful, and to be forced to pursue them with sufficient diligence to secure a pass mark does create an aversion to schooling itself.

With this diversion from the aspects of education which this series of articles was intended to deal with, which intent did not foresee even a humble entry into the purely professional aspect of the problem, it may be well to deal, in conclusion, with the main problem of the schools—the teacher.

All the adverse material conditions and discomforts, serious though they be, do not detract from the fact that the main attraction for the child and youth is always the teacher, with all due respect to the high educational authorities and their imposing lists of textbooks.

#### TURNOVER TOO FREQUENT.

That the teacher is not the drawing force he or she should be is no reflection on the present teachers, nor on their predecessors. They, themselves, cannot find their profession attractive since they stay for short periods only in one municipality. The statistics, and especially the analysis of such statistics by the Hepburn survey report, make this situation clear. It is made evident that it is in raising the profession of teaching to the status to which it is entitled

and there is no higher place—that the remedy for most of the ills of the Protestant education in this province will be found. To emphasize this point as effectively as possible, the writer can find no better means than to borrow once again from the survey report.

The survey gives attention first to the rural teacher, finds that the teacher of a rural elementary school is almost invariably a woman and nearly always a young woman, that the rural teacher is immature and that parallel with this immaturity runs scantiness of teaching experience. Four typical inspectorial districts were specifically dealt with, and it was found that of 265 teachers, 65 were under 21 years of age, 35 were under 20 years, 10 under 19 years, while one had not yet celebrated her 18th birthday. Only one in five of this representative group of teachers was over 30 years of age, while more than half of the whole number were under 25 years of age. Not one-half of the teachers in the group under review had been teaching for four years. One out of every five was in her first year of service, two out of every five had taught during less than three years, while only two out of five had had experience over five years.

"As a group, these schools fail to attract experienced teachers. Most of the teachers abandon the rural elementary schools as quickly as they can, and one-half of them achieve this ambition by the end of the fourth year of their teaching service... It can be said that the average teacher in a rural elementary school is younger by six years and has five years less experience than the average teacher in the urban elementary school. Immaturity, therefore, with all that it implies, is one outstanding characteristic of the teacher of the ungraded country school. When to this is added the fact that in her work of teaching pupils at five, six or even seven different levels, she carries on in professional solitude, uncheered by contact with colleagues, unaided by a principal, unadvised, except twice a year when the inspector calls, the trying situation of the country teacher is revealed."

(At another point in the report of the Survey, it is pointed out that the clergymen rarely take advantage of the fact that they are by law official visitors to the schools.)

#### ANNUAL MIGRATION HIT.

The report continues as to the rural teacher: "Even more striking, however, than their professional loneliness and immaturity is the habit which the great majority of these young teachers have formed of annual migration. Of the total of 265 teachers, 166, or 63 per cent., were teaching in 1937-38 in a school in which they had not been employed during the previous year. Only one teacher in seven had been more than three years in the same school; 50 out of 265 had taught in no fewer than five different schools. Generally speaking, the rural teacher's value, as such, increases with her stay in the community. On her depends the development of the pupils as she tends them day by day, month by month, and year by year. Much of the knowledge she accumulates about each growing child cannot be passed to her successor, who, handicapped as a newcomer, must start afresh to learn the gifts and needs of a strange

group of children. The extent to which school activity is dislocated and needless obstacles put in the way of progress of the children by the annual reshuffle of the rural teaching staff is bound to be great beyond measure. It was surprising to find that many members of school boards appeared oblivious to its evil effects, and disturbing to discover that teachers themselves saw nothing unreasonable in a desire to move annually to pastures new.

"The simple truth is that most young teachers accept posts in the country, not from any love of country life or because of the vocational appeal of the rural school, but as a necessary prelude to a post in the less uncongenial surroundings of the city. When all the circumstances are known, their desire to escape from the country will not seem unnatural."

Yet, our public men preach in and out of season of the necessity of teaching the young people love of rural life, and seek to check the flow to the city. On the other hand, by neglect of the teacher they act in such manner as to encourage such exodus to the city. Children are not easily deceived, and can easily value the homilies given them by teachers as to the blessings of country life when they watch the procession of the teachers—their leaders towards the city.

#### SALARIES NOT BETTERED.

The Hepburn Survey report reviews salaries, and with a touch of cheerfulness as to what was told them of better scales to come. This improvement has not yet come, except in very minor degree in the rural sections, and the Montreal Protestant school authorities do not appear to be attaining success in their efforts to obtain a salary of \$1,900 for a teacher after 15 years experience. The distinguished visitor from Scotland took too seriously talk of improvements to come. The teachers could have told him better, since they have heard the same vain promises at each teachers' convention. The report sums up the sordid story of teachers' salaries in this wise:

"The first necessary step towards securing a higher average standard of teaching in the Protestant schools of Quebec is higher salaries. A sufficient number of young men and women of talent to meet the needs of the province cannot be drawn into the teaching profession unless the material rewards are greatly increased. In no part of the province is the maximum of the scale of salaries sufficient to give more than a decent livelihood. Only a very few teachers on the Island of Montreal and in the wealthier cities are receiving salaries which compare favorably with salaries paid in business and professional life to men and women of equal attainments. Not until minimum salaries, maximum salaries and, above all, average salaries have been increased, will the Protestant schools of Quebec be assured of a supply of competent teachers. The order of these events cannot be reversed."

There is food for thought aplenty for our present leaders in the Legislature in the last citation. It answers much that has been said thoughtlessly and even foolishly.

# Notre système d'enseignement

Le Devoir

Maurice Lebel 15 sept 1945

Cette étude de M. Maurice Lebel, secrétaire de la Faculté des Lettres de l'Université Laval, a paru dans le Digeste français, de Montréal.

Notre système d'enseignement, dans la province de Québec, est unique en son genre; il n'en existe pas un autre semblable ou approchant dans aucune autre province du Canada, voire dans aucun pays d'Europe ou d'Amérique. Nous avons, en effet, dans cette province, un double système à la fois catholique et protestant, anglais et français, et cela, aux trois degrés primaire, secondaire et universitaire. C'est un cas unique dans le monde; même en Belgique, en Suisse, en Hollande et en Irlande, où le système d'enseignement se rapproche un peu du nôtre, on ne voit point cette dualité du système de l'instruction publique à ses trois degrés, dualité fondée sur les différences de race, de langue et de religion. La minorité anglo-protestante de cette province jouit du maximum de liberté au point de vue scolaire; la minorité franco-catholique d'Acadie, de l'Ontario et du Manitoba est loin de jouir de la même liberté. Nos compatriotes des provinces à majorité anglaise, qui parlent toujours de "freedom" et de "fair play", feraient bien de commencer par respecter la constitution en traitant les minorités françaises d'Acadie, d'Ontario et du Manitoba de la même façon que nous traitons la minorité anglo-protestante dans cette province.

Notre système d'enseignement, sans être aussi décentralisé que celui, par exemple, de l'Ontario ou des provinces maritimes, est remarquable, cependant, par le degré d'autonomie dont jouissent ses diverses parties constituantes; ce qui n'est peut-être pas une mauvaise chose en soi, étant donné notre goût prononcé pour la politique de village. Il n'existe point dans la province de Conseil supérieur de l'Instruction publique. Le Comité catholique de l'Instruction publique, le secrétariat de la province, la plupart des ministères, les deux comités permanents des collèges classiques, les conseils universitaires: tels sont les organismes qui dirigent l'enseignement à ses divers degrés.

Les écoles primaires catholiques relèvent du comité catholique de l'Instruction publique, qui, à l'aide de commissions scolaires ou de corporations, de comités et de sous-comités, voit à l'enseignement des masses; il existe aussi un grand nombre d'écoles libres ou indépendantes, mais la plupart reçoivent une subvention du département de l'Instruction publique, ce qui les oblige à se conformer au programme officiel. Les Ecoles des Beaux-Arts, les écoles des Arts et métiers, les Ecoles techniques, l'École du Meuble, l'École Polytechnique, l'École des Hautes Études commerciales relèvent directement et uniquement du secrétariat de la province. Les écoles de garde et de génie forestier, les écoles d'agriculture, les écoles de commerce, les écoles industrielles, les écoles de pêcheries, les écoles de correction, l'École des Mines, et j'en passe, relèvent de divers ministères; à dire vrai, presque tous les ministères possèdent ou entretiennent au moins une école.

Les 32 collèges classiques de la province, qui sont affiliés aux universités de Montréal et de Québec et qui touchent chacun un octroi annuel de \$10,000 du gouvernement provincial, relèvent des comités permanents de Québec et de Montréal, du moins en ce qui concerne l'établissement des programmes et les examens du baccalauréat. Il existe aussi un bon nombre de maisons d'enseignement secondaire — juniorats, jувénats, séraphicats, collèges libres — qui enseignent les humanités classiques, sans être reconnues officiellement comme des collèges classiques. Quant à l'enseignement universitaire, ce sont, naturellement, les conseils respectifs des universités de Québec et de Montréal qui s'en occupent.

En somme rien de plus complexe et de plus bigarré que le système de l'instruction publique dans la province. Il ne faudrait pas conclure que le nôtre seul soit compliqué. Loin de là. Allez dans les provinces à majorité anglaise du pays, aux États-Unis, en France, en Belgique, en Angleterre, et vous aurez tôt fait de constater que notre système n'est pas plus compliqué que celui des pays que je viens de nommer. En fait, tous les systèmes d'instruction publique sont compliqués, ils le sont même beaucoup trop.

Ce qui distingue le nôtre aussi, c'est qu'il est fondé sur l'esprit d'indépendance et l'amour de la liberté. Il existe chez nous une opinion publique fort éveillée sur les questions d'enseignement et d'éducation; nous jouissons d'une extrême liberté d'expression à cet égard. Certains journalistes en abusent même souvent; ce qui ne manque pas de surprendre les Anglais, dont l'activité est plus taciturne et moins tapageuse. Considérez, par exemple, la question de l'enseignement des sciences et des mathématiques dans nos collèges classiques; la polémique a duré deux ans dans les journaux et les revues de la province. A la fin, les collèges, aussi bien ceux de Québec que ceux de Montréal, ont élargi leur programme, perfectionné leurs laboratoires et fait former des maîtres. Considérez aussi la question de l'enseignement de l'anglais. En quelle année du cours primaire conviendrait-il de commencer l'étude de l'anglais? Que d'articles de journaux et de revues n'a-t-on pas écrits sur le sujet? Tout n'a pas été en vain, car les gens sensés ont eu gain de cause, comme les gens sensés auront gain de cause dans la question du manuel unique d'histoire du Canada. Les Facultés des lettres de Laval et de Montréal ont eu leur part de critiques publiques dans les journaux et les revues, même à la radio. Les deux facultés, cependant, n'ont pas tardé à réagir; elles ont augmenté leur nombre de professeurs, élargi leur programme et perfectionné leurs méthodes. Grâce aussi à l'initiative du regretté Mgr Camille Roy, et de M. l'abbé A.-M. Parent, la Faculté des lettres de Laval a maintenant une session de cours d'été. En effet, depuis 1935, près de 400 étudiants suivent chaque été les cours de la Faculté des lettres de Laval. Voilà les résultats de critiques justes et bien fondées.

Notre système d'enseignement avec lenteur, on nous l'a reproché bien des fois, nous améliorons même notre système d'enseignement avec lenteur. C'est que nous nous méfions, avec raison, des réformes radicales, et nous avons, en théorie du moins, beaucoup plus confiance dans les hommes que dans les programmes. En pratique, la plupart de nos mauvaises méthodes d'enseignement sont dues au manque de formation culturelle d'un trop grand nombre de maîtres. Ainsi, presque tous nos professeurs d'écoles normales et presque tous nos inspecteurs d'écoles ne sont même pas bacheliers en arts; ce qui est une grande source de faiblesse de notre enseignement primaire ne se voit pas, par exemple, dans l'Ontario, où les professeurs d'écoles normales et les inspecteurs d'écoles sont tous des diplômés d'universités. Quoi qu'il en soit, grâce à notre sang-froid un peu calculateur de Normands de vieille roche, nous évoluons avec prudence, nous aimons peu les aventures dans l'enseignement, et c'est peut-être, au fond, une bonne chose; faute d'hommes et d'argent, nous dit-on et, partant, faute d'audace, nous n'aimons guère prendre des risques, ce qui ne nous empêche pas, cependant, de faire des progrès, du moins sur certains points. Mais il y a encore beaucoup d'incompétence, d'incompréhension, de routine et de préjugés de caste en haut lieu, tout particulièrement dans l'enseignement primaire lequel a fait bien peu de progrès depuis vingt-cinq ans; et il en fera peu, aussi longtemps qu'on s'obstinera à ne point réformer les écoles normales.

Beaucoup d'Anglais et d'Américains instruits et cultivés nous envient notre système d'enseignement secondaire. Je pourrais citer ici le témoignage d'une trentaine de professeurs d'universités anglaises du pays, de professeurs tels que Wallace, Kirkconnell, Smith, Cody, Raymond, Meek, Woodhouse, Innis; je pourrais aussi citer le témoignage du président Hutchins, de l'Université de Chicago et du président Conant, de Harvard, même celui de lord Fisher, qui a représenté l'Angleterre aux fêtes de Cartier, et celui de sir Cyril Norwood, qui vient de publier un magnifique rapport sur l'enseignement secondaire en Grande-Bretagne. Tandis que ces professeurs anglais et américains admirent notre système et réclament de plus en plus le retour à l'étude des humanités dans leur propre pays, nous entendons chez nous certains esprits réclamer à grands cris le chambardement complet de notre système d'enseignement secondaire; ils s'imaginent que le progrès consiste à tout modifier, à tout chambarder; ces esprits ont les yeux fixés sur l'Ontario et sur les États-Unis, où, paraît-il, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes; les High Schools de l'Ontario et des États-Unis, au dire de certains éducateurs de chez nous, seraient la *nec plus ultra* pour notre jeunesse.

Ces éducateurs sont pour le moins mal informés, et je connais assez bien l'Ontario et les États-Unis pour affirmer que nos maisons d'enseignement secondaire n'ont rien à envier aux High Schools ontariens ou américains. J'ai visité tous les collèges clas-

siècles de la province. Je sais de certitude que nos collèges ont fait des progrès considérables depuis 1920; progrès dans la formation des maîtres, dans l'aménagement des bibliothèques, dans l'outillage de laboratoires et dans le perfectionnement des méthodes pédagogiques. A dire vrai, c'est l'enseignement secondaire, qui, de tous nos enseignements, a fait le plus de progrès depuis vingt ans. Je sais aussi que les prêtres-professeurs de nos collèges classiques — je parle ici des prêtres séculiers — touchent en moyenne un traitement de 8175.00 par année; les prêtres-religieux, eux, n'ont aucun traitement. Je sais aussi que des centaines et des centaines d'élèves, dans nos collèges classiques, ont des bourses d'études; les uns sont complètes, les autres sont partielles. Grâce à l'esprit de sacrifice et de dévouement des prêtres-professeurs, notre enseignement secondaire a rendu et rend encore d'immenses services à notre pays; il est même la source principale de notre élite intellectuelle et de la vie française au Canada.

Au lieu de le chambarder, il vaut bien mieux le conserver et le perfectionner. La formule est bonne, le principe est excellent. Il reste à en perfectionner l'application. C'est ce que font les supérieurs et les préfets des études de nos maisons d'enseignement secondaire; c'est ce que font les facultés de philosophie, de lettres et de sciences de Laval et de Montréal, où viennent étudier en nombre toujours croissant les professeurs de nos collèges classiques.

Certes les gens sérieux et bien informés, les parents eux-mêmes aimeraient bien voir nos collèges adopter le plus tôt possible quelques réformes importantes. Cela dit, notre système d'enseignement secondaire nous distingue nettement en Amérique, il est notre force et notre gloire; gardons-le tout en le perfectionnant.

Notre système d'instruction publique possède un puissant élément de stabilité religieuse et morale, ce qui ne peut nuire au développement de l'esprit civique et au bon fonctionnement du régime politique. Nos jeunes reçoivent une solide formation religieuse et morale; l'Eglise et l'Etat, le clergé et les laïques font bon ménage; avant longtemps même, les laïques pourront enseigner en plus grand nombre dans nos collèges classiques; pareille harmonie ne se voit pas toujours dans d'autres provinces. Nous formons un puissant groupe homogène au point de vue religieux. Point n'est besoin d'un rapport Norwood ou Hepburn, tous les vingt-cinq ans, pour nous dire que l'enseignement de la religion est tombé en désuétude et doit être rétabli dans nos programmes. Nous prenons nettement position, nous n'aimons pas flirter avec l'erreur, que celle-ci vienne d'Allemagne ou de Moscou.

Ce n'est pas seulement par la religion que notre système d'enseignement se différencie de celui des autres provinces; c'est aussi par le patriotisme, par l'amour de la patrie. L'amour de la patrie est-il mieux enseigné dans nos écoles que dans les autres provinces? Je l'ignore. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous aimons notre patrie beaucoup plus que la majorité des Anglais du pays et autant que le Néo-Canadien. Nous aimons dire aussi que nous sommes les seuls vrais Canadiens, parce que nous sommes

les descendants des premiers occupants du sol; nous oublions trop souvent que beaucoup de Néo-Canadiens partagent notre amour de la terre canadienne et souvent même notre point de vue en politique étrangère. On a sans doute un peu trop compliqué chez nous l'amour de la patrie; on a "fait" du patriotisme, on a "joué" au patriotisme. L'amour de la patrie est pourtant chose bien simple puisqu'il est l'amour des siens et de son milieu. La patrie, c'est le père, la paternité, avec tout ce qui s'y rattache, c'est-à-dire la terre, la famille, la maison, la langue, la religion, la tradition.

Mais, par bonheur, chez nous, les faits sont bien plus éloquents que les théories sur l'éducation nationale. Le livre français, qui a connu une si rapide expansion au cours de cette guerre, pénètre de plus en plus dans les foyers, les écoles et les collèges; *L'Invitation à l'étude*, par exemple, de M. Esdras Minville, qui est le premier essai de culture canadienne appliquée à notre milieu, est devenu le livre de chevet de notre jeunesse étudiante; la composition française est un exercice scolaire qui est aujourd'hui mieux enseigné et plus goûté qu'autrefois; l'étude de l'histoire nationale et de la littérature canadienne, du moins dans les collèges classiques, intéresse vivement les élèves; le mouvement coopératif est mieux connu de nos maisons d'enseignement; nos sociétés, nos revues, nos écrivains, nos caisses populaires, nos compagnies d'assurance, bref nos œuvres sont de plus en plus encouragées par les nôtres; les Néo-Canadiens, aussi bien ceux de l'Est que ceux de l'Ouest, lisent de plus en plus nos journaux et nos revues d'inspiration franchement canadienne.

M. Victor Barbeau, qui a le don de créer des expressions lapidaires, a écrit cette demi-vérité: "Au commencement de notre misère, il y a l'école; au commencement de notre libération, il y aura l'école". A l'instar des Américains, nous avons une foi telle en l'instruction qu'il nous arrive souvent de demander aux écoles, aux collèges et aux universités de former en série des jeunes qui puissent, une fois leurs études terminées, occuper tout de suite les postes de commande et toucher des traitements hauts comme les Laurentides. Paradoxe étrange, nous avons une foi sans bornes en la valeur de l'instruction, et cependant nous avons, en général, fort peu d'estime pour le professeur lui-même. D'une part, on demande à cor et à cri aux professeurs de faire un miracle, c'est-à-dire de nous faire reprendre le plus tôt possible le terrain perdu; d'autre part, on avilit souvent le professeur lui-même en n'ayant que peu d'estime pour lui, en appréciant souvent ses services au plus bas prix possible. L'instruction publique, il est vrai, n'est pas seulement une question d'argent, si nécessaire l'argent soit-il; le traitement des maîtres et des professeurs ne règle pas tout. Il y a aussi la conscience professionnelle, l'amour du devoir, l'esprit de sacrifice et de dévouement.

Cependant, qu'est-ce qui nous empêche, par exemple, de voter les subsides les plus considérables qui soient pour le progrès de l'enseignement du Canada français?

Trop de jeunes gens chez nous sont obligés, faute d'un traitement convenable, de renoncer à leur idéal de professeur d'enseignement secondaire ou supérieur. Qu'est-ce

qui nous empêche de distribuer par centaines, et non par une quinzaine, les bourses d'études à nos jeunes, pour qu'ils aillent se perfectionner à l'étranger? Personne. La Perse envoie 200 boursiers par année étudier en Europe, la province en envoie à peine 15 étudier à l'étranger. Qu'est-ce qui nous empêche de donner un meilleur traitement à nos instituteurs et à nos professeurs de collège? Personne, ou plutôt, il y a quelqu'un: c'est nous-mêmes, notre plus grand ennemi, dans le domaine de l'enseignement. Nous sommes nos propres maîtres dans la province, et l'enseignement relève de notre gouvernement provincial.

A certains égards, notre système d'enseignement n'est guère différent de celui des autres provinces. La loi de la fréquentation scolaire obligatoire, l'uniformité et la gratuité des manuels scolaires, du moins à l'école primaire officielle, existent chez nous comme ailleurs.

La position de notre surintendant de l'instruction publique ressemble fort à celle du "deputy minister" de l'instruction publique des autres provinces; la nomination, les pouvoirs, les fonctions et l'emploi de ces deux hauts fonctionnaires sont presque les mêmes. Les taxes scolaires sont perçues à peu près de la même façon et parviennent à peu près des mêmes sources. Le double système d'enseignement primaire, fondé sur la qualité des races, des langues et des religions, existe aussi dans l'Ontario, comme dans notre province.

Notre système d'enseignement est différent et doit rester différent de celui des autres provinces. Notre histoire, notre origine, notre mentalité, notre religion, notre langue, toutes ces choses qui nous distinguent de celles de la majorité des gens qui habitent les autres provinces. Notre société, homogène et unie, est formée sur un plan particulier, où l'esprit paroissial joue un rôle prépondérant; examinons la carte géographique de la province, comparons-la avec celle des autres parties du Dominion, cet examen nous en dira fort long sur notre mentalité de Français, amoureux de la société paroissiale et du lopin de terre; nous gardons précieusement le code civil français. Notre enseignement secondaire est, en grande partie, modelé sur l'enseignement libre de la France, comme notre enseignement universitaire est encore en partie français de caractère et de structure. Mais hélas! il tend à s'américaniser. Notre système d'enseignement est différent et doit rester différent de celui des autres provinces, parce que nous le voulons conforme à notre origine, à notre passé, à notre caractère, à notre idéal de l'homme et de la culture, bref à notre humanisme. Nous le maintenons aussi, ce système, parce que nous voulons rester fidèles au pacte fédératif que nous avons voulu et qui protège nos droits, comme il devrait protéger les droits des autres.

Nous serons un grand peuple, le jour où des milliers et des milliers d'entre nous seront fiers de dire et de vivre ces mots: "Je suis Canadien français et maître d'école".

Les conférences

## M. Omer Côté parle du problème de l'enseignement

Le Devoir

17 déc. 1945

Le secrétaire de la province prononce une conférence de haut intérêt, sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste, dans la salle du Séminaire de Saint-Hyacinthe

Saint-Hyacinthe, 17 (Spécial au Devoir) — Le secrétaire provincial, M. Omer Côté, a été l'hôte d'honneur de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Hyacinthe, samedi soir, dans la salle du séminaire. M. Côté a prononcé une conférence de très haut intérêt sur la question de l'enseignement, pour démontrer que l'enseignement au Canada, dans les diverses provinces du Canada, y compris celle de Québec, doit tendre à l'union des Canadiens et non pas à une sorte d'unité canadienne qui ferait passer par le même moule les Canadiens de toutes origines, de toutes races et de toutes confessions pour en obtenir un type uniforme et hybride.

"C'est la province de Québec que je viens représenter parmi vous, dit M. Côté, et dont je veux exprimer, en toute franchise et en toute sincérité, ce que je crois être son sentiment profond sur un problème d'une importance capitale, tant pour la province de Québec que pour le reste du Canada: celui de l'unité ou de l'union par le moyen de l'éducation."

M. Côté veut, au nom de quatre millions de Canadiens d'origine française et de près de huit millions de Canadiens français habitant l'Amérique, transmettre un message à nos compatriotes de langue et de croyance différentes:

"En éducation, comme dans presque tous les autres domaines, dit-il, il faut tenir compte des enseignements de l'histoire. Il ne faut pas, sous prétexte de nouveauté et d'essai hardi, faire subitement table rase de la tradition, cette précieuse et irremplaçable leçon de vie apprise au jour le jour, et parfois au prix d'expériences coûteuses, par la longue suite des générations qui nous ont précédé. Les périodes de révolution, comme celle que nous vivons, ont toujours inspiré à certains théoriciens plus brillants que solides, des plans magnifiques, des ordres nouveaux merveilleux, grâce auxquels ils croient pouvoir reconstruire un monde renoué. L'histoire nous apprend à nous méfier de ces visionnaires dangereux, beaucoup plus désireux de voir triompher leurs idéologies que soucieux du bien-être matériel et moral de l'humanité. Comme représentant de la traditionaliste province de Québec, je m'oppose aux expériences radicales, je ne crois pas aux chambardements trop brusques surtout dans un domaine aussi important, aussi délicat et aussi dangereux que celui de l'éducation. Secrétaire de la province, et, à ce titre, chargé d'étudier sous certains angles les problèmes qui concernent l'éducation, je me suis fait un devoir de prêter l'oreille aux suggestions de toutes sortes que l'on formule depuis quelque temps.

"Les uns voudraient, par le moyen de l'éducation, réaliser l'unité nationale. D'autres croient que l'unité dans ce pays est une utopie réalisable. Mais il faut s'entendre d'abord sur les sens respectifs des termes: "Unité vient de

Unus, qui veut dire un seul. Dans un pays comme le nôtre, si divers à la fois par la géographie, la religion, la race et la culture, l'unité nationale se concevrait donc comme une parfaite nivellation, une complète absorption de toutes ces différences et diversités en un bloc informe, unique, anonyme et sans visage. Par contre l'union (union, qui vient du latin *unire, unir*) pourrait s'entendre de l'accord, de la jonction de deux ou plusieurs éléments différents mais qui, alliés par la raison et la volonté, et grâce à une éducation bien comprise, accepteraient de cheminer côte à côte et la main dans la main. Je crois personnellement, et de toutes mes forces, à l'union nationale, à une bonne entente possible entre les différents groupes qui composent ce pays: mais je ne crois pas qu'une éducation où tous les sujets seraient jetés dans le même moule, puisse produire l'union et encore moins l'unité.

"Tout projet d'unité nationale par l'éducation, qui ne tiendrait plus compte des différences de langue, de religion, de culture, qui essaierait par force ou par subterfuge, par grignotage constant ou par usure, d'enlever à certains groupes leurs caractéristiques, ce projet, bien loin de créer l'unité canadienne, bien loin d'aider à l'union, aboutirait en définitive à produire une plus grande mésentente. Le régime du moule unique, l'Allemagne l'a essayé et nous sortons à peine de la guerre terrible que nous avons engagée contre elle et pour laquelle nous avons cru devoir engager toutes nos ressources."

"Tout essai d'unité nationale par l'éducation est voué au fiasco. Mais je ne vois, par ailleurs, que dans l'éducation, le moyen de créer une union nationale véritable entre des groupes différents par la langue, la religion, la culture, l'économie." M. Côté cite l'exemple de la Suisse et de la Belgique, pays où cet accomplissement s'est produit dans l'harmonie.

### Enseignement confessionnel

Le conférencier expose ensuite que la province de Québec croit à la nécessité de l'école confessionnelle: "Ça serait priver nos enfants d'une connaissance essentielle que de les élever dans la neutralité pure, simple, dépourvue de tout enseignement religieux. A force de dire que si, chez nous, il se pose un problème d'éducation — et il s'en pose un — il ne se pose que parce que notre éducation est religieuse, un petit groupe a réussi à prendre la vedette au Canada et à en imposer à certaines personnes, choisies surtout parmi celles qui ne réfléchissent pas ou ne bénéficient pas d'une information suffisante. Le problème de l'éducation se pose dans les pays d'écoles neutres aussi bien que dans les pays d'écoles confessionnelles. Il dépend

des conditions sociales absolument nouvelles créées par l'industrialisation, les grandes agglomérations, la découverte de ces nouveaux éducateurs, qui peuvent si facilement devenir anti-éducateurs: le cinéma, la radio, la presse. Le problème n'est pas plus aigu chez nous parce que nous avons gardé l'école confessionnelle; au contraire... C'est pourquoi je ne crains pas, en ma qualité de secrétaire de la province, de dire avec fierté que nous possédons un bon système d'éducation et que, pour l'améliorer, il ne faudrait pas commencer par détruire ce qui en fait la base et ce que les autres nous envient. Les quelques mois passés au Secrétariat, en m'obligeant à étudier la question, m'ont ouvert les yeux sur des aspects insoupçonnés de l'éducation et m'ont convaincu que nous, laïques, qui avons la foi chrétienne, nous ferions fausse route en méprisant la religion à l'école, et même en laissant aux seuls ministres du culte le devoir de dire qu'elle est nécessaire. Ce sont des laïques du monde protestant qui la réclament et nous avons les mêmes droits qu'eux. Nous devrions manifester au grand jour la même ouverture d'esprit."

### Le français dans nos écoles

M. Côté passe à la question de l'enseignement du français dans nos écoles: "Quand nous réclamons du français pour nous dans le Québec, sabotons-nous l'union nationale? Non, et nous avons conscience que si le Canada est aujourd'hui ce qu'il est, il le doit à notre tenacité, et en quelque sorte à cette intransigeance que l'on nous reproche tant, parfois. Plus qu'un grand nombre d'Anglo-Canadiens, nous pensons en Canadiens. Pour nous, le Canada existe d'abord pour les Canadiens. Il y a là une idée-force qui, à cause de nous, a conservé le Canada à l'Angleterre. C'est que, dans notre logique française, nous avons compris que le régime parlementaire anglais nous permettrait de gagner, nous-mêmes, la sauvegarde permanente de notre langue, de nos lois, de nos traditions.

"Si, dans le Commonwealth, le Canada possède un caractère distinctif, c'est à nous qu'il le doit. Nous n'avons pas organisé toute sa grande industrie. Nous ne sommes pas maîtres de son commerce et de sa finance mais notre apport à son progrès n'en est pas moins considérable. Nous avons fourni, outre une élite reconnue et appréciée, une classe ouvrière qui, à cause de sa langue et de sa foi, est restée en dehors de toutes les idéologies révolutionnaires; nous avons formé une classe paysanne qui ne s'est pas lancée dans la grande industrie agricole mais qui, heureuse de posséder un bien familial, l'a peu à peu amélioré et continue de le faire par l'étude et par la création d'une économie coopérative, base d'union nationale économique, éducatrice du peuple en vue de l'union saine et générale, meilleur remède aux divisions qu'engendre le lucre; nous avons, à cause de notre conception chrétienne de la famille, aidé à peupler notre pays plus et mieux que ne l'a fait l'immigration. Nous avons gardé un système d'éducation que d'aucuns considèrent comme un anachronisme en ce XXe siècle, mais qui fait aujourd'hui notre honneur et qui nous rend chefs de file. Nous avons conscience d'apporter à la civilisation canadienne un élément spiritualiste et idéaliste que les autres n'apportent pas au même degré; et seule l'éducation française est

la source de cet apport.

"Si l'on veut d'un Canada uni, il ne faut pas rêver d'unité, mais d'union entre deux groupes distincts. Que les Anglo-Canadiens fassent leurs écoles plus anglaises et plus prospères que jamais mais qu'ils permettent aux Canadiens français que leurs écoles, dans les neuf provinces, soient aussi religieuses et aussi françaises que possible. C'est par l'union dans le respect des droits mutuels que l'on créera l'idée d'une patrie canadienne pour tous les Canadiens.

"Notre culture, notre mentalité et notre langue, loin d'être des obstacles à l'union nationale, constituent au contraire des appoints nécessaires pour garder le Canada tel qu'il est, héritier d'un passé bien déterminé, jouissant actuellement d'une situation internationale bien déterminée et pouvant rêver d'un avenir bien déterminé. Cette mentalité française suppose chez nous l'attachement à la tradition, et l'enseignement de l'Histoire telle que nous la concevons. Sabotons-nous par là l'union nationale? Non pas".

M. Côté parle du traitement que la province de Québec fait aux minorités: "Nous donnons à chacun ce que réclament ses droits et ce que permet la charité. La paix et la justice régneraient dans le monde si tous les peuples s'inspiraient de notre façon de procéder"; et il invoque les témoignages que nous ont rendus sur ce point un bon nombre d'Anglo-Canadiens, M. Richard-W. Scott, M. W.-P. Percival, M. William Moore.

Après avoir rappelé, en les citant, les grandes dates de nos conquêtes en matière d'enseignement, de 1789 à nos jours, M. Côté ajoute: "Quand nous savons comment notre groupe canadien-français est traité dans les autres provinces, et comment la minorité protestante est traitée dans la nôtre, nous ne pouvons que nous étonner de la mauvaise publicité faite au Québec dans des congrès ou en marge de congrès qui, par contre, passaient sous silence la générosité québécoise, sans laisser entendre que les problèmes existant font l'objet d'études sérieuses, et sans souligner que ces problèmes sont minimes à côté de celui qui se pose pour les groupes canadiens-français des autres provinces du Canada".

En terminant le conférencier revient à l'idée d'une union nationale qui respecte la diversité des types canadiens: "Dans notre Canada, rêver d'une direction unique par un seul groupe est une utopie. Cela ne créerait ni l'unité, ni l'union. Mais laisser chaque groupe s'éduquer selon son esprit est la meilleure, la seule manière de réaliser l'union nationale que tous les vrais Canadiens désirent".

C'est l'idée qu'exposait M. Alexandre Taschereau, en 1920, devant les délégués des départements de l'Instruction publique des diverses provinces: "La clef de voûte de notre confédération se trouve dans l'attribution à chaque province d'une autonomie complète en ce qui concerne l'Instruction publique, et le jour où l'on portera atteinte à ce qui nous tient unis, tout l'édifice national croulera".

"Si dans la province de Québec, dit M. Côté, nous avons réussi à créer un système qui satisfait tous les groupes, nous le devons à la vieille tradition chrétienne. Le christianisme est un. Et pour nous qui croyons que Jésus-Christ est l'Homme-Dieu, le christianisme est un

fait inévitable qui durera jusqu'à la fin des temps, un fait riche d'aspects, qui peut, entre chrétiens, produire la plus belle et la plus féconde union. Le temps qui peut-être a le plus ressemblé au nôtre dans l'antiquité, c'est le temps de

la venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Empire romain. Concentration des richesses, absolutisme de l'Etat, scepticisme des dirigeants, constituaient le ver rongeur qui devait conduire à sa ruine cet Empire romain qui paraissait si solidement établi. L'Empire est tombé trois cents ans après la venue du Christ sur la terre; ce ne sont pas les chrétiens qui l'ont ruiné par la violence. Mais ce sont eux qui, après la chute, par la prédication de l'Évangile de justice et de charité ont réussi à créer une nouvelle civilisation, à faire une Rome nouvelle, une Europe nouvelle, un monde nouveau d'Amérique.

"S'il veut garder sa civilisation, le monde devra redevenir chrétien, réapprendre la justice et la charité, la justice pour la personne humaine, la charité pour les personnes et pour les minorités. C'est par ce respect de la personne humaine et de la minorité que, dans la province de Québec, notre système d'éducation est un système de paix et de bonne entente. Le même, celui-là seul, produira les mêmes effets dans tout le Canada. Et nous n'aurons l'union nationale au Canada que par l'éducation conçue selon la civilisation chrétienne".

# Notre système scolaire

par

Maurice H.-BEAULIEU

Ex: "Ma Paroisse", St Jean Bte, mai 1946

Pour la majorité des nôtres et l'ensemble des étrangers qui nous étudient, notre système scolaire est un des meilleurs qui soient au monde. Pour quelques rares individus, notre système serait suranné et rétrograde. Qu'en est-il? La réponse en vaut la peine. Il s'agit de la formation et de l'avenir de millions de jeunes. Voyons les faits.

Ce qui frappe d'abord, c'est que la loi de 1875, qui régit l'instruction publique, place l'éducation en dehors de la politique et lui donne pour base la religion. Deux Comités, le catholique et le protestant, forment le Conseil de l'Instruction publique. Ils siègent séparément sous la présidence du surintendant. Celui-ci est chef du département de l'Instruction publique, tout comme un ministre est chef de son ministère. Au lieu de recevoir ses directives du Conseil des ministres et des Chambres, il les reçoit du Conseil de l'Instruction publique et de ses deux Comités pour tout ce qui regarde l'administration, la discipline, la pédagogie, la préparation des professeurs, l'inspection, etc., etc.

C'est au Conseil qu'il appartient d'élaborer, d'approuver, de modifier les projets de loi concernant l'éducation. Pour leur donner force de loi, il faut les transmettre au gouvernement, qui

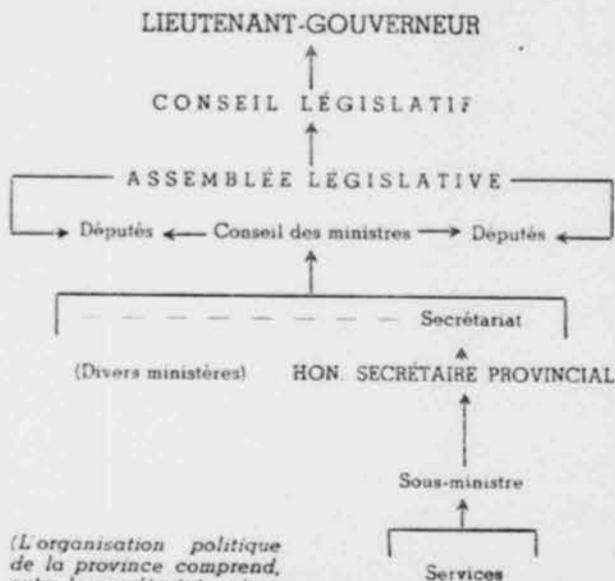
seul peut légiférer. Le surintendant est aussi le trait d'union entre le Conseil et le gouvernement. Il traite avec celui-ci par le secrétaire de la Province, qui a charge de la correspondance du gouvernement. Ce système, comme on le voit, soustrait l'éducation à toutes les fluctuations de la politique (intérêts particuliers, luttes idéologiques ou personnelles) et à tous les dangers des essais éphémères en un domaine important.

Une autre chose frappante, c'est, en plus de l'autonomie, l'organisation parfaitement représentative du Conseil et de son département. Le Comité catholique est composé en effet des évêques ayant un siège, et d'un nombre égal de laïques, nommés par l'État. Il se réunit quatre fois l'an, au moins. Il a à son service des commissions qui se réunissent plus souvent et font, au besoin, exécuter du travail par des sous-commissions temporaires. La préparation et l'exécution techniques des projets suggérés ou approuvés par le Conseil relèvent des divers services du département. Celui-ci est organisé comme un vrai ministère.

Le tableau ci-dessous indique le partage des responsabilités politiques et scolaires selon la Loi de l'Instruction publique qui nous régit et nous protège depuis 1875.

Le tableau de la page 11 indique les commissions du Conseil et les services du département.

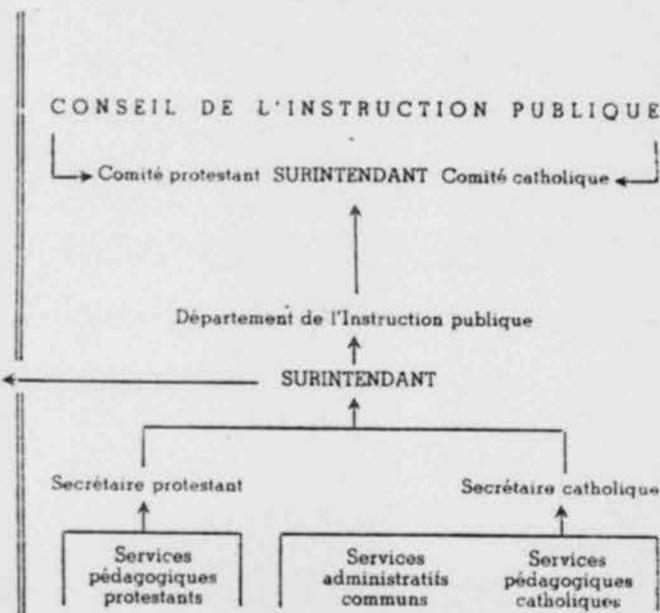
## ORGANISATION POLITIQUE



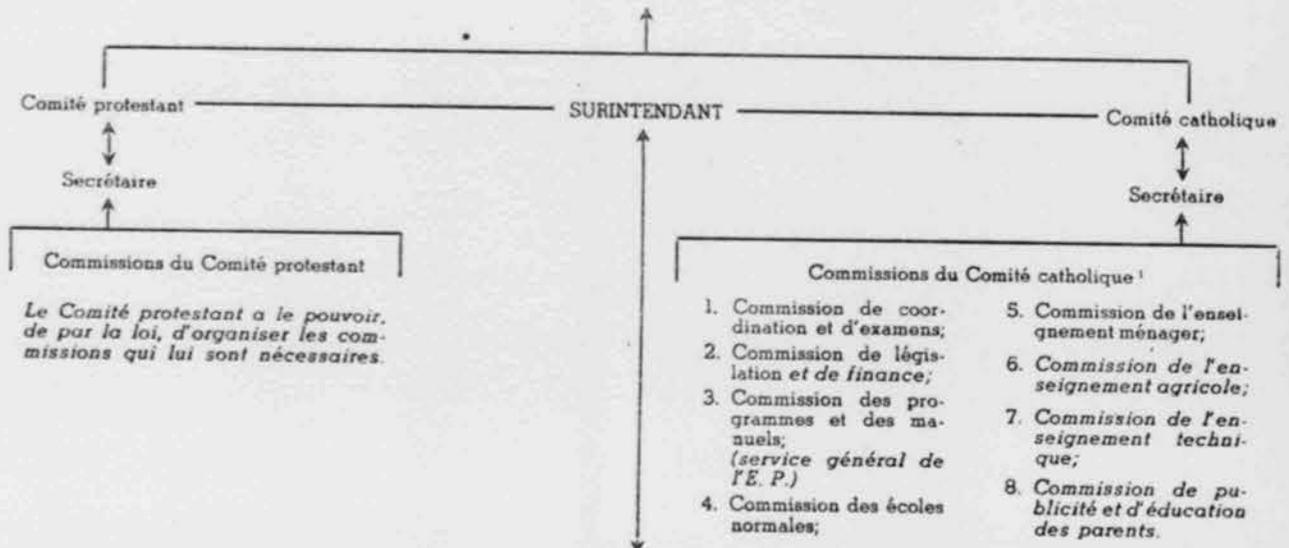
(L'organisation politique de la province comprend, outre le secrétariat, quinze autres ministères.)

et

## ORGANISATION SCOLAIRE

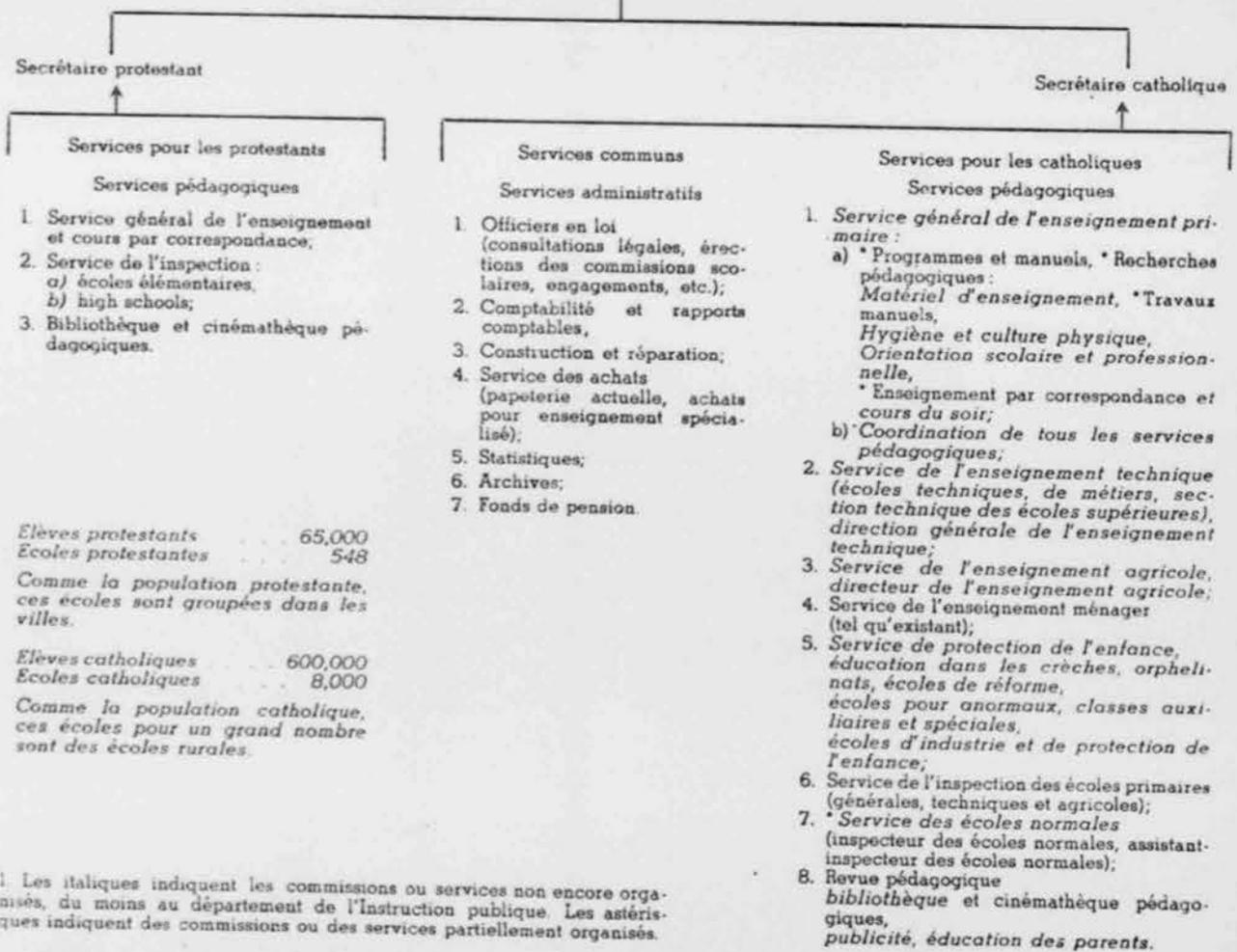


## CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE



*Le Comité protestant a le pouvoir, de par la loi, d'organiser les commissions qui lui sont nécessaires.*

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE SURINTENDANT



# Quebec School Tax Bill Passes; Principles Defended by Duplessis

19/11/22  
1947

By ABEL VINEBERG  
(Gazette Staff Correspondent)

Quebec, March 18.—With some 225 visiting members of the Montreal *Chambre de Commerce* seated in the galleries by way of filling in time until dinner when they were guests of the province, the temptation to say kind words for the fine old city of Montreal proved too much for members of the Legislative Assembly debating this afternoon on Hon. Omer Cote's bill amending that of last year dealing with the progress of education.

If Montreal were to be given back only one-fifth of the revenues which have been taken from her by the province, there would be no trouble for the school commissions of that city, said Opposition Leader Adolphe Godbout. He told how his Government in 1940 had taken means to set about re-establishing stability in Montreal finance, how his Government had given Montreal \$2,200,000 a year, an annual amount which the Duplessis Government refuses to give, the reference being to the payment for the municipal income tax.

Premier Duplessis recalled that the Godbout Government each year had milked that income tax amount down by some \$700,000 which the city had been forced to pay from it to the school commissions.

The Premier promised that the Government would bring down legislation this session dealing with the matter of instalment buying, but believed that suggested 25 per cent initial payment might be rather high. However, he said that when the bill was ready it would be communicated to the newspapers, and representations could then be made on various of the proposals of the suggested legislation.

The Premier said the bill was not perfect, but promised the Government would persevere in that direction, and as to talk by Andre Laurendeau, Bloc Populaire Leader, that the Government was going to put its hand on the throttle of education, the Premier said there had been no government like that of the National Union which had so respected the rights of the clergy as to education.

The House did its talking in committee of the whole where the bill had been sent last Friday after second reading.

Mr. Cote explained that the act last year provided for taking over school debts due as of April 4, 1945, and did not include temporary loans. The change is to make this April 17 and include temporary loans. The House was told that from April 4 to March 17, 1946, the school commissions of Montreal and Quebec had given promissory notes to the banks for from 7 to 8 millions, and the Government was also taking over these notes when they fall due shortly.

This was why, said Mr. Duplessis, there was the additional taxation in this amending measure. He told Mr. Laurendeau and Mr. Godbout who objected to the principle of a capital tax, in this case on the Bell Telephone Company and the oil companies in Montreal East, that taxation on capital was not new in the province, and personally he preferred to tax the thing to taxing the human effort. This was in answer to Mr. Laurendeau who believed the tax should be on operations of the oil companies.

## Plans are Altered

The Premier said that last year it had been thought advisable to give the government power to annex the Montreal East Catholic School Commission to the Montreal Catholic Commission. However,

study of the matter had changed the government's idea, and the proposed taxation of the oil companies, which are located in Montreal East, was the answer. The situation in Montreal East was that the Catholic Commission in that municipality was obliged to pay back some \$75,000 to \$80,000 a year to these oil companies because that commission did not actually need the money, whereas the adjoining Montreal Catholic School Commission was much in need of the money. The result therefore is that the educational fund created by the act would benefit to the extent of the tax of one third of one per cent, on the capital of the oil companies, reduced by the proportion of business done outside the province.

George C. Marler, Liberal, Westmount-St. George, thought the Government was tightening up its control of the school commissions more each year. The yoke of the municipal commission was being increased, he claimed. A section in the Act of last year said school commissions may not contract nor renew loans, nor take engagements entailing loans, nor increase the rate of its tax, without approval of the Lieutenant-Governor-in-council.

This was being added to by forcing the commissions to submit their budgets to the Municipal Commissions for approval. There was a paragraph to the effect that the commissions must each year impose, levy and collect taxes necessary. He did not know how this latter provision would fit in with provisions of the law. It seemed to put the school commissioners in a contradictory position.

The Premier said that almost all the school boards have taken advantage of the law, either because they were bankrupt or because they wanted similar benefits. There was no reason for raising alarm as to what would happen in the future. For the moment the present had to be cared for, and the situation eased, and to relieve the commissions of \$32,000,000 of debts, plus the amount of the promissory notes, was a decided easement of the situation, and the mortgages were lifted for the cities of Montreal and Quebec which had guaranteed these school loans. He pointed out that the law of 1932 which gave the Municipal Commission control over municipalities and school boards in financial difficulties was much more strict than the present law.

The bill was worked out of committee with only a minor amendment, this being to declare that a school corporation shall cease to be in default on the decision of the Municipal Commission without reference to the Lieutenant-Governor-in-Council.

On third reading, J. A. Francoeur, Liberal, Mercier, Montreal, protested that the government had renounced all its promises, and when elections came would not dare to show its face in Montreal or elsewhere in the province.

The bill was given third reading on division.

Pour Québec, la loi ne prévoit pas de façon spéciale l'existence d'un conseil pédagogique, mais depuis le 7 décembre 1942, les commissaires ont adopté en séance régulière la résolution n° 2039 formant un *sous-comité de pédagogie* auquel ils réfèrent pour étudier certaines questions d'organisation scolaire, pédagogique et disciplinaire. C'est un corps consultatif, dont toutes les décisions sont sujettes à l'approbation des commissaires.

Les commissaires d'écoles de Montréal et de Québec possèdent donc toutes les prérogatives que la Loi de l'Instruction publique accorde aux commissaires d'écoles dans le reste de la province.

Les lois en vigueur de 1916 à 1941 concernant la Commission scolaire de Montréal en fournissent la contre-preuve.

En 1916, la Loi 7, George V, ch. 28, modifiait la corporation scolaire de Montréal en vue d'unifier les diverses commissions scolaires existant sur le territoire de la cité. La corporation scolaire comprit dès lors cinq corps distincts, un Bureau central et quatre Commissions de district (art. 4). Au Bureau central, l'article 24 réservait les fonctions purement administratives des commissaires d'écoles. L'article 28 imposait aux quatre Commissions de district les devoirs d'organisation scolaire pédagogique et disciplinaire ordinairement exercés par les commissaires.

En 1928, l'unification ayant progressé suffisamment, cette corporation scolaire fut de nouveau modifiée, en vue d'abolir les quatre commissions de district (18, George V, 1928, ch. 50). La corporation se composa désormais de deux corps distincts (art. 2): la Commission administrative, chargée des attributions de l'ancien Bureau central (art. 22), et la Commission pédagogique, à laquelle la loi confia l'organisation pédagogique et disciplinaire (art. 25) relevant auparavant des quatre Commissions de district. Pour obvier à la séparation de ces deux pouvoirs, l'article 2 spécifiait que la corporation scolaire est non seulement « administrée » mais aussi « gouvernée » par la Commission administrative.

Dès 1937, l'unification étant terminée, le gouvernement actuel, alors au pouvoir, a fait abroger la loi 18, George V, ch. 50, et de ce jour les Commissions administratives et pédagogiques ont cessé d'exister. La loi (1, George VI, 1937, ch. 65) redonnait alors à la ville de Montréal une corporation scolaire formée, comme pour le reste de la province, d'un seul corps, doué de toutes les attributions confiées aux commissaires par la Loi de l'Instruction publique, attributions qui n'ont pas été modifiées par la loi de 1941, ni depuis.

Alléguer que les fonctions des commissaires de Montréal et de Québec sont purement administratives pour s'en réserver la nomination, c'est méconnaître les faits. Les bills 8 et 9 posent un précédent à l'égard duquel aucune commission scolaire de la province ne saurait demeurer indifférente.

*avril 1947*

RELATIONS

## *Encore les bills 8 et 9*

EN RÉPONSE aux objections de la Chambre au sujet des bills 8 et 9 par lesquels il se réserve la nomination de la majorité des commissaires d'écoles de Montréal et Québec, le gouvernement a énoncé l'argument suivant:

Les commissaires d'écoles de Montréal n'ont qu'une fonction dans les conditions actuelles. C'est une fonction administrative purement et simplement. Il ne s'agit pas du droit des parents, il ne s'agit pas d'enseignement, il s'agit de finance. Il s'agit de bâtir des écoles, de donner des contrats, des polices d'assurance, d'engager des employés. La Commission scolaire a un comité pédagogique pour voir à l'enseignement et au programme. (*L'Action catholique*, 14 mars.)

Les attributions actuelles des commissaires d'écoles de Montréal s'étendent, croyons-nous, bien au delà de ce que laisse entendre cette déclaration. (Voir *RELATIONS*, mars 1947, p. 65.) Lisons le texte de la loi (5 George VI, 1941, ch. 74):

ARTICLE 1. — Cette commission est formée de neuf membres...

ARTICLE 2. — Un conseil pédagogique est institué, formé de neuf membres, dont deux de langue anglaise, tous catholiques romains, nommés par la Commission des écoles catholiques de Montréal, sur la recommandation de l'Archevêque de Montréal. Le président général de la Commission en fait partie.

Ce conseil pédagogique a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Commission et c'est sous la surveillance conjointe de celle-ci et de l'Archevêque de Montréal qu'il exerce ses attributions. Son quorum est celui que détermine la Commission.

Nul employé de la Commission ne peut faire partie de ce conseil. (C'est nous qui soulignons.)

Outre ce Conseil pédagogique, il existe à la Commission scolaire de Montréal une Commission des études, formée du directeur des études, des directeurs de districts, des visiteurs ecclésiastiques et de plusieurs autres employés de la Commission. Cet organisme, différent du conseil pédagogique, n'existe qu'en vertu d'une résolution des commissaires et toutes ses décisions sont sujettes à leur approbation.

## Plan pour aider l'éducation

C'est ce qu'annonce le premier ministre Maurice Duplessis — Vaste projet qui libérera les municipalités scolaires — Les obligations

*Montreal-Matin 15 oct 1947*  
**QUEBEC, 17.** (De notre correspondant) — Le gouvernement de la province vient d'adopter un plan de refinancement en vertu duquel il assumera le paiement de plus de \$100,000,000 des dettes des commissions scolaires, soit plus de 98 pour cent de toute la dette scolaire obligataire de la province. C'est ce que l'hon. Maurice Duplessis a annoncé aux courriéristes parlementaires aujourd'hui, au cours d'une importante conférence de presse.

Ce plan de refinancement a été rendu possible par la loi que le gouvernement de l'Union nationale a fait voter par les Chambres provinciales, en 1946, et qui l'autorisait à prendre charge de toutes les dettes obligataires des commissions scolaires.

Il s'agit d'un vaste projet qui libérera les municipalités scolaires de toutes les difficultés qui paralysaient leur action administrative et empêchaient le fonctionnement même des écoles.

### Réforme salubre

"Nous avons mis en application", a déclaré le premier ministre, "une réforme salubre qui s'imposait depuis longtemps et qui va rendre aux commissions scolaires ainsi qu'à la grande cause de l'éducation des services inappréciables. En 1945, la situation de ces commissions scolaires était dangereuse, pour ne pas dire désastreuse. Pendant des années et des années, les commissions scolaires avaient accumulé des dettes à un point où elles n'étaient plus capables de faire face à leurs obligations, de payer les salaires, d'assurer la construction et la réparation d'écoles. C'est alors que l'Union nationale, après une enquête approfondie, décida de présenter sa loi qui s'avère de plus en plus bienfaisante et salvatrice".

### En vigueur lundi

Le plan de refinancement a été préparé par l'hon. Omer Côté, secrétaire de la province, et les membres de la commission municipale, MM. C. de L. Mignault et Paul Lambert, après une étude attentive de tous les aspects de la question, après rencontre avec les porteurs d'obligations et les créanciers des commissions scolaires.

Le plan de refinancement entrera en vigueur lundi prochain, le 20 octobre. Sa mise en application sera précédée d'un avis de 20 jours dans la Gazette officielle et dans un journal français et anglais de toute municipalité intéressée.

Grâce à la loi de 1946, les commissions scolaires se trouvent libérées de leurs dettes, du paiement de l'intérêt par le fonds d'amortissement. Dans le cas des villes de Montréal et de Québec, cela veut dire que ces deux villes seront libérées d'une dette scolaire de \$46 millions qui pesait lourdement sur les épaules des contribuables.

Toutes les commissions scolaires ayant une dette obligataire pouvaient se prévaloir des avantages de la loi de 1946. Toutes ou peu s'en font l'on fait, puisque 709 commissions ont décidé de profiter des dispositions de cette loi.

### Le plan

Le plan de refinancement annoncé par le premier ministre comporte ce qui suit :

Par l'intermédiaire de la commission municipale, le gouvernement de la province paiera comptant :

1—Tous les emprunts temporaires se chiffrant à des millions et des millions de dollars;

2—Les fractions de \$100 et les intérêts au 1er décembre 1947;

3—Les dettes scolaires, au montant de \$260,960,94 des quatre commissions scolaires suivantes : St-Jean l'Évangéliste (Chicoutimi), St-Joseph d'Alma (Lac St-Jean), Sacré-Coeur de Marie (Lac St-Jean) et Québec-Ouest (Québec).

Les dettes scolaires assumées par le gouvernement en vertu de la loi de 1946 seront payables à partir de 1948 jusqu'en 1955, a dé-

claré le premier ministre. Elles seront payées au moyen d'obligations émises par la commission municipale et garanties par le gouvernement de la province.

En vertu du plan de refinancement, les deux tiers de ces dettes scolaires seront payées en 10 ans de la manière suivante :

Les obligations des commissions scolaires portant intérêt à 3, 3¼, 3½ et 3¾ pour cent seront remplacées par des obligations portant la garantie de la province, à 2½ pour cent d'intérêt et payables en une période de 20 ans;

Les obligations des commissions scolaires portant intérêt à 4, 4¼, 4½, 4¾ et 4¾ pour cent seront remplacées par les obligations de la province portant intérêt à 3 pour cent et payables dans 25 ans;

### Les obligations

Les obligations des commissions scolaires portant intérêt à 5, 5¼, 5½, 6, 6½ et 7 pour cent seront remplacées par des obligations de la province portant intérêt à 3¼ pour cent et payables dans 30 ans.

M. Duplessis a fait observer que toutes les nouvelles obligations seront payables en séries. En d'autres termes, un montant total de ces obligations sera payable chaque année.

M. Duplessis a ajouté que la loi de 1946 a permis au gouvernement d'opérer des réformes salutaires dans la situation présente et future des commissions scolaires.

"Nous les avons libérées", a-t-il affirmé, "un paiement de l'intérêt du fonds d'amortissement. Nous avons clarifié et amélioré leur situation. Nous avons pourvu à ce qu'aucune nouvelle taxe ne puisse être imposée qui soit de nature à surcharger le contribuable. Nous avons sauvegardé la solvabilité présente et future des contribuables et les avons protégés contre la répétition des abus du passé".

## Un "agent de liaison" pour nos divers groupes culturels

Pour une diffusion plus grande de la culture populaire — Nouvel organisme fondé en ce sens — Comité de relations interculturelles

Un grand pas a été fait, hier après-midi dans la voie d'une meilleure compréhension des deux principaux groupes ethniques du pays et une diffusion plus grande de la culture populaire. Un organisme a été fondé qui aura pour but de promouvoir les relations inter-culturelles au Canada et agir en sorte, d'agent de liaison entre les différents groupes culturels du pays.

Cet organisme, qui sera connu sous le nom de "Comité de relations interculturelles," est l'enfant bien vivant, quoique encore bien jeune de la Société canadienne d'enseignement postscolaire, dont le secrétariat permanent siège dans l'enceinte de la plus vieille université française d'Amérique et de la "Canadian Association for Adult Education", société de Toronto dévouée aux intérêts d'une éducation toujours plus grande et mieux adaptée aux besoins de notre époque. La réunion avait lieu à l'université de Montréal.

### Oeuvre accomplie

On ne saurait trop louer l'oeuvre accomplie par la Société canadienne d'Enseignement postscolaire. Fondée pour faire contre-partie à l'organisation de Toronto et assurer à l'élément français une voix participante dans les grands problèmes qui agitent le pays, elle a poursuivie une oeuvre d'envergure depuis ses débuts, il y a un an, sous la direction énergique de M. Jean-Marie Gauvreau et des collaborateurs qui l'entourent. Actuellement elle est engagée dans une grande enquête des divers mouvements d'éducation populaire existant dans la province. Sa mission est de co-ordonner ces mouvements sur le plan national, et ainsi nous

faire connaître dans le reste du pays, en même temps, qu'elle nous tient au courant de ce qui fait ailleurs et nous fait profiter de l'expérience et de la culture des autres.

### Le Comité

Le Comité de relations interculturelles qui fut formé hier a pour but spécifique d'étudier d'une manière scientifique les techniques et les méthodes qui peuvent faire disparaître les préjugés et les frictions qui nuisent à une meilleure unité nationale, en un mot donner une plus grande publicité aux valeurs de civilisation des deux grandes cultures dont s'enorgueillit le Canada. Voici quelques moyens suggérés à l'assemblée d'hier après-midi: la formation d'une société nationale de Folklore; l'organisation de festivals dramatiques nationaux, tournées de conférences, articles de revues etc.

Le comité de relations interculturelles comprend cinq membres: le Dr C. N. Hendry, élu président et qui verra à former un comité permanent de relations interculturelles; M. Jean-Marie Gauvreau, président de la SCEP; M. Claude Ryan, secrétaire du comité national de l'Action catholique; le professeur Manfred Saalheimer et M. E. C. McEwen.

## L'appétit vient en mangeant

Du directeur au "simple directeur": l'évolution des grandes écoles en quarante ans — Etat et étatismisme — Où sont les prochaines victimes?

*Le Devoir 6 oct. 1945*

Comme notre correspondant québécois d'avant-hier, voulez-vous connaître le numéro de téléphone de l'École technique à Montréal? L'opération sera moins compliquée dans la métropole. Néanmoins elle se fera en deux temps. Vous chercherez dans l'annuaire *École Technique de Montréal*; vous l'y trouverez — concession de l'Etat à nos vieilles habitudes. Mais vous n'obtiendrez pas du coup le numéro désiré. L'annuaire vous dira: voir — *Prov de Que Bien Etre Social & Jeunesse*. L'iroquois de cette indication surprend un peu (comment justifier en français: "Prov de Que Bien Etre Social"?); mais vous comprendrez qu'on vous réfère au titre *province de Québec*, au sous-titre *bien-être social*. Vous êtes ainsi averti que l'École technique de Montréal est devenue une enclave du ministère de la Jeunesse.

Faites la même expérience avec l'École des Arts Graphiques, celle des Beaux-Arts, le Conservatoire de musique et d'art, l'École des Hautes Etudes Commerciales et l'École du Meuble: on vous promènera ainsi du ministère de la Jeunesse au Secrétariat provincial. Chacune d'entre elles est devenue un service administratif de l'Etat, avec des professeurs-fonctionnaires et (on nous en a prévenus dans une feuille sportive) des directeurs-individus - quelconques - nullement-responsables.

Une seule exception: l'École Polytechnique, dont l'annuaire vous apprendra directement l'adresse et le numéro de téléphone, sans croire qu'il viole un secret d'Etat.

Détail assurément, mais détail significatif. C'est que l'École Polytechnique est demeurée une heureuse exception — pour combien de temps? —, tandis que les autres grandes écoles sont passées, à l'inverse des lois de la vie, de l'âge adulte à l'âge mineur. Une série d'étapes ont conduit celles-ci sous la tutelle immédiate de l'Etat. Comment le transfert s'est-il opéré?

Les grandes écoles ont presque toutes été fondées par des *corporations* intimement liées à l'Etat, mais possédant une forte dose d'autonomie interne. D'abord la plus ancienne, Polytechnique, il y a trois quarts de siècle. Puis les Hautes Etudes Commerciales et trois écoles techniques. La première a conservé son statut, les autres ont perdu le leur.

En 1907, le gouvernement Gouin fonde l'École des Hautes Etudes Commerciales. C'est une corporation composée de six membres: le directeur (alors appelé "principal"), et cinq personnes choisies par l'Etat parmi les membres de la Chambre de Commerce de Montréal. Cette corporation établit les règlements et les programmes, recommande

les candidats aux postes de directeur et de professeur, suggère également les destitutions nécessaires: dans chaque cas, il faut la sanction du ministère ou du Secrétariat provincial. L'exécutif, qu'on nomme "commission administrative", se compose de trois membres nommés par la corporation, et dont le directeur fait partie de droit; il adresse ses rapports à la corporation et au gouvernement. Bref: la direction immédiate est assurée par le directeur de l'école et son exécutif; la responsabilité générale est confiée à la corporation; l'Etat et son délégué particulier, le Secrétaire provincial, exercent une surveillance lointaine et détiennent l'autorité dernière.

Déjà cette situation comportait des éléments révolutionnaires. L'École s'établissait en marge de l'Université et du Conseil de l'Instruction publique; l'Etat commençait de se tailler un domaine, où ni la confessionnalité ni l'indépendance complète n'existaient. Mais si la présence du gouvernement s'imposait comme un fait, ce fait n'avait rien de lourd ni de tracassier. La dépendance, dans l'administration, restait lointaine et indirecte. La corporation de l'École avait des pouvoirs étendus, et le directeur, en pratique, dirigeait.

On voit bien l'esprit de la loi par la disposition suivante: la Chambre de Commerce de Montréal était invitée à subventionner l'École annuellement; au bout de quarante ans, si elle remplissait certaines conditions, elle prendrait possession de l'École, ainsi appelée à devenir institution privée.

La même année, et avec la même attitude, le gouvernement donnait naissance aux corporations des écoles techniques de Montréal et Québec. Par exemple, la corporation de l'École technique montréalaise se composait des personnages suivants:

*un délégué nommé par le Montreal Board of Trade;*

*un délégué nommé par la Chambre de commerce de Montréal;*

*deux délégués nommés par le Conseil de la Cité;*

*quatre délégués nommés par l'Etat;*

*le directeur (appelé principal, nommé sur recommandation de la corporation, par l'Etat).*

(Il n'y manquait que les délégués des *syndicats*.)

En 1922, l'attitude gouvernementale se durcit. L'Etat ne touche pas aux écoles déjà fondées. Mais il crée la double école des Beaux-Arts (Montréal et Québec), sans mettre une corporation sur pied.

Si la dépendance devient directe, elle de-

meure légère. Le directeur général des Beaux-Arts, les directeurs de chaque école conservent presque les mêmes attributions; cependant, ils relèvent automatiquement du Secrétaire de la province. Nous en sommes à une étape intermédiaire.

Jamais encore, dans l'ensemble, un ministre n'aurait "informé" l'un des directeurs qu'un professeur est "suspendu de ses fonctions" et qu'on le jugera en définitive comme s'il était fonctionnaire, devant une quelconque commission du Service civil. Le directeur n'est pas regardé comme un individu nullement responsable...

En 1926, le gouvernement Taschereau se trouve en face d'une série d'institutions d'enseignement. Le petit "ministère d'instruction publique", bâti à l'encontre du système traditionnel, a pris de l'envergure. Il faut mettre de l'ordre dans ce fouillis, dit-on. Qu'est-ce que l'on fait? on centralise.

Aux corporations distinctes, on substitue-ra quoi: l'Etat? Non. Mais une corporation unique, celle des écoles techniques ou professionnelles. Cet organisme, dont les membres seront nommés par l'Etat, (sauf les trois maires de Montréal, Québec et Hull), aura la responsabilité générale de l'entreprise. L'Etat se réserve des pouvoirs plus immédiats: par exemple, le Secrétaire provincial nommera le personnel des écoles techniques; le gouvernement désignera celui des Hautes Etudes commerciales "sur proposition des directeurs". Par ailleurs, on laisse beaucoup d'initiative à chaque directeur.

Le système n'a pas vraiment fonctionné. La corporation des écoles techniques ou professionnelles, après quelques années, paraît être tombée en désuétude. Le vieux régime plus ou moins autonome semble avoir surnagé, sujet aux à-coups de la politique. Juridiquement, c'était l'illégalité.

Alors en 1941, le gouvernement de M. Godbout décida de donner un grand coup. De lui date le système pleinement étatique. Il supprime toutes les corporations: la dépendance est étroite et lourde. Le directeur n'a plus rien à dire dans la nomination du personnel, et même dans la destitution des professeurs. Les grandes écoles deviennent des services administratifs de l'Etat, comme sont le département de la voirie ou celui des travaux publics. Le directeur est ligoté: il n'a presque plus d'initiative administrative. Tandis qu'à Polytechnique un "simple" professeur peut commander un article de moins de \$50., à Technique, les "simples" directeurs ne sauraient s'acheter un crayon sans signer des réquisitions, remplir des formules de contrôle et obtenir des permissions qui mettront parfois des mois à venir. Et ainsi de suite. Nous nageons en plein étaticisme.

Une occasion se présentait en 1946 de revenir au bon sens: quand M. Duplessis créait le ministère de la jeunesse. Les mises-au-point n'ont pas manqué; *Relations* en particulier a mené une lutte ferme, des députés indépendants réclamèrent un régime normal de liberté pour l'éducation. Tout ce qui fut gagné, c'est un vague et inefficace rattachement au Conseil de l'Instruction publique: à

peine un symbole, pour cacher un système de servitude.

De sorte qu'aujourd'hui le directeur d'une école peut être "informé", après "entretiens préalables", que le ministre "suspend de ses fonctions" tel de ses professeurs, et renvoie le dossier... à la Commission du Service civil!

Cette évolution nous mettra-t-elle sur nos gardes? Admettons-nous que, lorsque l'Etat subventionne, il a le droit de diriger? Alors, en toute logique, d'autres pièces maîtresses de l'enseignement passeraient sous sa coupe.

Aujourd'hui les grandes écoles. Demain l'université? Après-demain les collèges classiques? N'oublions pas que l'appétit vient en mangeant, à Québec comme ailleurs. En 1907, nul homme n'aurait osé prédire ce qui s'est réellement produit en trente-cinq ans, sans se faire traiter de démagogue ou de nihiliste.

Si nous n'y mettons le holà, si nous continuons de descendre la pente, un jour, quand le père d'un collégien de Sainte-Marie, de Montréal, de Brébeuf, Grasset, Saint-Laurent, Sainte-Croix, etc., voudra téléphoner au supérieur de la maison, il lira dans l'annuaire:

*Collège de Montréal. — voir Prov de Que Bien Etre Social.*

ou quelque jargon du genre, l'avertissant que le "principe démocratique" a vaincu...

André LAURENDEAU

# Schools Debt Aid Assured

By FERNAND RENAULT  
*Of The Star's Quebec Bureau*

QUEBEC, Dec. 9 — Over \$60,000,000 in school debts accumulated by the Protestant and Catholic school boards of the province will likely be taken over by the Quebec Government, it was learned here today.

Legislation to that effect is expected to be introduced before the Quebec Lower House early in the new year. Only ten years ago, a similar step was taken by the provincial government when it assumed responsibility for some \$100,000,000 in school debts.

The government action comes in the wake of announcements made this summer by Premier Maurice Duplessis in the Lake St. Jean region. In Jonquiere, the Premier had revealed that Quebec authorities were going to take steps to take school commissions out of the red.

#### Amount Surprises Officials

The only thing which seemed to surprise public education Department officials today upon hearing of the government's proposed legislation was the extent of the amount of debts to be taken over.

"We expected some action but we thought the figure would be much more modest," an official declared.

He added that he considered the move only as a "partial solution" to the problems facing school boards across the province, he said that obviously more adequate means of keeping school systems out of the red will have to be found.

He pointed out that the precarious situation of school commissions in this province resulted from increased education needs in most parts of Quebec. These needs are said to result from the development of the province's industrial activities.

Over the past few years, the spokesman pointed out, tremendous strides were taken to bring rural school systems up to par with those of cities and this has necessitated the spending of millions of dollars.

He said these improvements gave more "uniformity" to the province's schooling facilities and played a large part in preventing the exodus from the country to the cities.

## Les dettes scolaires assumées par Québec

Québec, 9. (PC) — On prévoit qu'un projet de loi sera présenté au début de 1956, à l'Assemblée législative de Québec, aux termes duquel le gouvernement provincial assumerait les dettes accumulées par les commissions scolaires. Le montant global de ces dettes s'élève à 560,000,000 ou 570,000,000.

Si l'Assemblée votait cette mesure, ce serait la seconde fois en dix ans que la province viendrait au secours des commissions scolaires. Il y a dix ans, le gouvernement provincial a pris sur lui quelque \$100,000,000 de dettes dont étaient grevées les commissions.

Les officiels du département de l'instruction publique disent que l'un des principaux facteurs de la détresse dans laquelle se trouvent les commissions scolaires est l'industrialisation et l'augmentation de la population dans la province.

Ce facteur fait peser un lourd fardeau sur le budget des commissions.

Il en est de même des travaux essentiels de modernisation, des salaires plus élevés, de l'augmentation du coût de la construction et autres facteurs semblables.

Mais on insiste dans les mêmes milieux sur le fait que la mesure proposée ne doit en aucune façon être considérée comme une panacée et qu'il faudra trouver une solution à longue portée pour financer plus généreusement l'éducation. Il se pourrait que ce but soit atteint quand les pourparlers sur la question fiscale entre Québec et Ottawa auront atteint un stade plus avancé.

# Province Will Take Over Schools' Debts

## 10-Year Total Likely About \$60 Million, Say Officials

By WILBUR ARKISON

Quebec, Dec. 8.—Legislation will be introduced in the Quebec Legislature early in January authorizing the province to take over between \$60,000,000 and \$70,000,000 of school debts accumulated by school boards over the last 10 years.

No official figures has been determined as yet but authorities here believe the debt amounts to around \$60,000,000 and perhaps more.

Such action would mark the second time the present government has come to the aid of the financially-harassed school boards. The province took over more than \$100,000,000 in debts 10 years ago.

Officials of the Department of Education and the Finance Department admit frankly the Government cannot go on underwriting the school boards' debts for years to come, and that more adequate means will have to be found to place the entire education system on a more solid financial basis.

But while the school boards' debts have been climbing steadily in recent years without a corresponding increase in revenue from school taxes, it does not necessarily mean this situation will continue, authorities here point out.

"When the present administration took over," one official pointed out, "the school boards of the province were in the red to the extent of more than \$100,000,000. Something had to be done immediately to stabilize the whole school commission system and the province undertook to take over the responsibility for the accumulated debt."

### Entire Question Not Settled

But taking over the debt did not settle the whole question, this official explains.

"There were hundreds and thousands of old schools which had to be replaced because they no longer met present day needs," according to this official.

"But," he continued, "what was even more important was that thousands of new schools had to be provided in areas where none existed before, the school system had to keep pace with the tremendous industrial development of the province.

"Another point which should be remembered when examining the school situation is that the rural areas were no longer satisfied with the little red school house. Farmers' sons and farmers' daughters wanted schools that were as good as their city cousins and you had to provide them with these facilities if you wanted to keep them on the farms.

"Take a look around the rural areas of Quebec today and you will find thousands of schools that are every bit as good as those you will find in the large centres."

Department of Education officials explain that the industrial growth and population increase in Quebec have placed a tremendous burden on school boards everywhere.

### The Biggest Task Accomplished

The officials claim that while a great deal remains to be done, the biggest task has been accomplished.

"Let us say we have taken care of the back-log and from here on it is a question of keeping pace with developments and clearing up the situation in places where we have not been able to modernize the facilities as yet," was the way one official explained the situation.

But other officials admit frankly it will take a little more than paying off the school debts to place the school boards and school commissions on a sound financial footing.

Teachers salaries and construction costs have increased far beyond the increase in revenue from school taxes and unless the property owners are willing to accept a substantial boost in taxes, then some other system will have to be found to pay for the education of Quebec's children.

If negotiations now in progress between Ottawa and Quebec over distribution of the tax dollar should be successful in the sense they bring Quebec a bigger share of the province's taxes, then the province would be in a position to underwrite the schools on some kind of a permanent arrangement.

At the present time, however, the best the province can do is to liquidate the debts for the time being at least and hope that a change in the tax set-up will allow the province to bring the school commissions some kind of more durable aid in the near future.

**CE DOSSIER CONTIENT  
PLUSIEURS DOCUMENTS  
ILLISIBLES**

## Où sont les responsables ?

**Dans le Québec, 70 p.c. des adolescents de 15 à 19 ans ne fréquentent plus l'école**

*déclare le maire Drapeau.*

Une démocratie ne peut subsister et prospérer que si elle s'appuie sur une majorité de citoyens conscients de leurs obligations comme de leurs droits. Aussi, est-ce dès le jeune âge qu'il faut former de tels citoyens si l'on veut que ceux-ci, une fois devenus adultes, soient en mesure d'assumer vraiment leurs responsabilités. Et c'est pourquoi le devoir premier de nos gouvernants est de mieux équiper et de mieux défendre notre jeunesse.

Telle est l'opinion du maire de Montréal, Me Jean Drapeau, qui s'inquiète à juste titre qu'on ait permis que se développe dans notre province un "climat de la vie quotidienne... (qui) constitue une sorte de gigantesque conspiration contre certaines des valeurs essentielles à l'équilibre humain".

A qui la faute? A ceux-là même qui croient s'être "occupés" de la jeunesse parce qu'ils lui ont bâti quelques écoles supplémentaires; à ceux-là même qui acceptent allègrement que "dans la province de Québec, aujourd'hui, 70 p. 100 des adolescents de 15 à 19 ans ne fréquentent plus l'école"; à ceux-là même qui, ayant les pouvoirs de le faire, n'ont jamais essayé ni même songé à élaborer et appliquer "une politique de la jeunesse".

Conférencier invité à une récente réunion de la Société des conférences du Collège de Rouyn, le maire de Montréal avait choisi de parler de "la jeunesse, avenir de la cité". Les réponses qu'il a données aux deux questions suivantes: "Où est notre jeunesse? Comment la préparons-nous à être la pépinière des citoyens de demain", méritent de retenir l'attention de tous ceux qui croient encore dans notre idéal démocratique et désirent vraiment le voir survivre, se développer



S. H. le maire Jean Drapeau

et s'épanouir pleinement dans une province qui aura été enfin libérée du joug de la dictature.

Voici les principaux extraits de la causerie prononcée par M. Drapeau, tels que parus dans *La Presse* du 30 janvier dernier:

## Les enseignements de l'histoire

"De toutes les ressources naturelles, le nombre et la qualité des hommes, même à notre époque intensément technique, constituent la plus importante pour l'avenir d'un pays. Pour s'être laissé aller à l'oublier, le monde occidental se prépare peut-être un désastreux réveil.

"L'Histoire nous enseigne que, si les Etats démocratiques peuvent se relever d'un désastre économique et militaire, il leur est infiniment plus difficile de retrouver les chemins de la grandeur quand, au lieu de ressources matérielles, ce sont les ressorts spirituels qui sont atteints.

"Cette primauté de la richesse en hommes pour l'avenir d'une nation se vérifie particulièrement en ce qui concerne le Canada français", ajoute le maire qui s'élève contre une manière de penser assez généralisée au Québec:

"Il faut prendre garde, dit-il, à une terrible équivoque qui semble avoir gagné certains milieux canadiens-français. Elle consiste à croire qu'on s'est "occupé" de la jeunesse lorsqu'on lui a bâti quelques écoles supplémentaires, qu'on lui a facilité l'apprentissage de divers métiers, qu'on a multiplié à son intention les instruments de loisirs, notamment dans le domaine du sport. Ce n'est là qu'une partie de la tâche à accomplir et qui ne trouve d'ailleurs toute son utilité que si elle s'insère dans un programme beaucoup plus vaste et vraiment complet de salut de la jeunesse.

## Pour une politique de la jeunesse

"Une politique de la jeunesse, voilà ce que nous avons à définir et à mettre en oeuvre, d'abord à l'échelon de la vie des municipalités mais aussi à l'échelon plus vaste de tout le Canada français.

Nous sommes bâtisseurs de jeunesse saine, c'est-à-dire une jeunesse possédant les caractères indispensables à la sauvegarde et à la promotion de nos valeurs les plus chères comme du régime démocratique.

"Trop de facteurs tendent à énerver, à distraire et à dégrader la jeunesse pour que nous assistions passivement à la lente déchéance des forces vives de la nation, de ceux qui feront la Cité de demain.

"C'est pour cette raison, d'abord, que nous avons entrepris à Montréal la lutte, connue généralement sous le nom de "campagne de moralité"...

Le maire souligne que, "dans la province de Québec, aujourd'hui, 70 p. 100 des adolescents de 15 à 19 ans ne fréquentent plus l'école, soit le pourcentage le plus élevé parmi toutes les provinces de la confédération canadienne. C'est là un état de choses proprement inadmissible. Il l'aurait été en tout temps mais il l'est infiniment plus aujourd'hui, alors que le domaine des connaissances que l'on exige des candidats à tous les postes est beaucoup plus considérable qu'autrefois. Avec quel bagage intellectuel et moral, lançons-nous nos jeunes dans la mêlée pour la vie? C'est là une question qui donne la mesure de nos responsabilités".

M. Drapeau parle ensuite d'une nouvelle civilisation, celle des loisirs, acquise principalement par le syndicalisme et se demande: "Est-ce que cette libération de l'homme se traduira par un progrès intellectuel et moral, par un fécond épanouissement?"

Les hommes se dirigeront naturellement vers les formes de loisirs que notre civilisation met à la disposition du grand public.

Et le conférencier parle alors des publications immorales, "qui sont en voie de perdre notre jeunesse en détruisant chez elle tout sens moral authentique."

"Aucun peuple ne peut se permettre pareille aventure, le nôtre moins que tout autre", ajoute le maire.

Éducation

## Conflits scolaires

Dans Québec les conflits scolaires se règlent rapidement et à l'avantage des minorités.

A Saint-Lambert, les élèves catholiques de langue anglaise auront une école à eux. A Ste-Dorothée, la Commission scolaire versera à la municipalité voisine la mensualité de cinq dollars exigée pour les élèves de langue anglaise. Dès septembre prochain, une classe avec institutrice de même langue recevra les élèves catholiques de langue anglaise.

Il est inévitable que, dans les milieux mixtes, de tels conflits prennent naissance. Ce qui importe, c'est qu'ils se règlent vite et d'une manière juste.

Ceux qui ont quelque expérience en matière d'administration scolaire savent que l'éducation des élèves catholiques de langue anglaise coûte beaucoup plus cher que celle des élèves de langue française. La chose s'explique facilement; les catholiques de langue anglaise sont moins nombreux, plus dispersés, généralement pas très riches. Dans une municipalité de la banlieue montréalaise, on a calculé que les catholiques de langue anglaise payaient douze pour cent de la taxe scolaire, mais mangeaient trente-cinq pour cent du budget scolaire. Il doit en être ainsi dans la plupart des municipalités scolaires de la région métropolitaine.

L'Association des instituteurs catholiques de langue anglaise de Montréal a proposé, à son dernier congrès, la formation d'une Commission scolaire séparée pour les catholiques de langue anglaise de Montréal. Un examen superficiel du problème a révélé qu'une telle solution serait catastrophique, car les contribuables de langue anglaise seraient incapables de porter le poids de l'instruction de leurs enfants.

Est-ce à dire que nous, Canadiens français, nous devons nous plaindre de porter une partie des charges scolaires de nos coreligionnaires d'autre langue? Nullement. Catholiques ou protestants, de langue française ou de langue anglaise, tous les enfants du Québec ont un droit égal à l'instruction; ainsi le veut la loi, ainsi le veut la justice.

Nous pouvons simplement regretter qu'il n'en soit pas ainsi en dehors du Québec. Pas une province canadienne n'accorde à ses minorités franco-catholiques un traitement simplement approchant à celui que reçoit la minorité de langue anglaise, protestante ou catholique, du Québec. C'est encore en Ontario que la situation est moins mauvaise et pourtant, que de réformes à faire avant d'en arriver à une équitable répartition des charges. Au Manitoba, en Colombie, en Nouvelle-France, dans l'Île-du-Prince-Édouard, à Ter-

re-Neuve, la langue française est proscrite à l'école; une situation de fait a pu s'établir au Manitoba en marge du programme et avec la complicité tacite du Département d'éducation. Mais tout cela reste précaire et insuffisant.

Au Nouveau-Brunswick, malgré l'insuffisance des textes législatifs, l'importance de la minorité acadienne est telle que l'autorité a dû concéder une multitude de réformes, nettement insuffisantes, mais dépassant quand même de beaucoup la lettre de la loi.

En somme, dès qu'il sort en dehors des frontières du Québec, le Canadien français devient un citoyen de seconde zone. Le plus souvent il est assimilé à l'une des trente ou quarante minorités raciales venues s'établir au Canada depuis cent ans et destinées à l'assimilation dans le grand tout anglo-canadien.

Cette discréditation exercée contre le Canadien français en sa qualité de Canadien français est la pierre d'achoppement de l'unité nationale. On n'a rien compris à la province de Québec, quand on n'a pas saisi ce point important.

Bruce Hutchison vient de publier dans les deux derniers numéros de MacLean's une étude particulièrement lucide sur la province de Québec. Il s'est promené l'été dernier dans notre province les yeux ouverts et l'esprit éveillé. La plupart de ses observations sont fort justes et les conclusions qu'il en tire exactes. Et pourtant, il y a un point fondamental qu'il n'a pas saisi et qui fausse partiellement son étude. Ce point fondamental, c'est le sentiment très net de tout Canadien français d'être rejeté de la communauté canadienne et refoulé vers Québec. Le Canadien français a le sentiment que nulle part en dehors du Québec, on est prêt à l'accepter tel qu'il est, avec sa langue, ses coutumes, sa culture, sa mentalité. On cherche, par tous les moyens, à l'assimiler et, quand il refuse de se laisser faire, on le brime ou on le persécute.

Un curé de langue française de la région métropolitaine annonçait récemment à ses paroissiens de langue anglaise que l'Ordinaire venait de l'autoriser à former une paroisse séparée et il ajoutait: "Priez pour que les Canadiens français d'en dehors du Québec en aient autant".

Si tous les groupes français qui réclament une paroisse nationale de Halifax à Vancouver voyaient leur vœu exaucé, c'est au moins cinquante, peut-être cent paroisses qui seraient fondées à travers le Canada. Malheureusement, dans beaucoup de diocèses à direction anglaise, les Canadiens français sont des catholiques de deuxième zone.

Gérard FILION

# Réforme de l'enseignement

La Presse  
préconisée par M. Drapeau  
27 février 1956

En cette ère de technologie, les jeunes Canadiens français ont besoin d'une éducation plus réaliste pour réussir.

Ste-Anathe, 27. — Parlant de l'effort collectif qui s'impose à la société canadienne-française pour préparer notre jeunesse à assumer le rôle qui l'attend dans le monde de demain, S. H. le maire Jean Drapeau a proposé, samedi soir, "une réforme du style et du contenu de notre enseignement, afin que celui-ci soit adapté à notre époque et qu'il nous donne des jeunes capables d'en affronter le défi, d'en éviter les dangers, d'en assumer les risques".

M. Drapeau parlait devant les membres du club Richelieu de Ste-Anathe-des-Monts.

Précisant sa pensée, M. Drapeau ajoutait: "Nous avons eu cette chance providentielle, depuis les débuts de notre histoire, de bénéficier surabondamment du dévouement et de la compétence d'un corps d'éducateurs religieux et laïcs, dont il est peu d'égaux. Mais les conditions nouvelles exigent que ce même dévouement et cette même compétence s'allient désormais à un sens aigu des réalités: il n'est plus possible de fournir à des adolescents en 1956 ce qu'on leur servait en 1930, en 1940, voire en 1945".

## Nécessité de la formation technique

Soulignant qu'avec l'automatisation qui s'amorce, s'ouvre une ère de civilisation technique et intensément mécanique, M. Drapeau a déclaré que l'époque est désormais révolue où l'on pouvait aborder l'existence avec quatre ou cinq années d'école primaire et un robuste bon sens. Dans tous les secteurs de l'industrie, le pourcentage des ingénieurs, des techniciens et des ouvriers spécialisés augmente rapidement. Il a plus que doublé depuis une dizaine d'années. Déjà les dirigeants de l'industrie ont laissé entendre que d'ici peu d'années, un diplôme équivalent à celui de la 12e année sera nécessaire pour occuper un poste dans un domaine où les développements incessants feront obligatoirement de tout ouvrier un travailleur spécialisé.

## Situation dramatique

Et cela, poursuit M. Drapeau, dit suffisamment le caractère dramatique de la situation de notre groupe ethnique. "La majorité de nos jeunes qui accèdent chaque année au marché du travail appartiennent à la catégorie de moins en moins recherchée, de plus en plus inutile, de la main-d'oeuvre non spécialisée. Nous sommes en Amérique du Nord le groupe qui possède le plus fort pourcentage de manoeuvres et de journaliers".

Precisant qu'une proportion importante de nos jeunes abandonnent l'école à l'âge de 14, 15 ou 16 ans, M. Drapeau ajoute: "Nous devons à tout prix mettre un terme à cette situation, en étendant la période de fréquentation scolaire obligatoire, en rendant aux classes populaires l'accès beaucoup plus facile aux divers échelons de l'enseignement, en instituant un système cohérent d'orientation professionnelle, enfin, en mettant l'accent sur la formation technique qui ouvre la voie aux métiers et aux professions appelées à dominer le monde de demain".

Selon M. Drapeau, les jeunes Canadiens français sont encore trop portés à embrasser des carrières libérales au détriment des affaires et de la technique.

## Retrouver le sens du réel

Trop de nos diplômés de collèges et d'écoles supérieures, affirme-t-il également plus loin, entrent dans la vie active sans aucune notion des phénomènes et des problèmes les plus courants de la civilisation contemporaine.

La aussi, dit-il, notre enseignement devra retrouver le sens du réel afin de l'insuffler aux jeunes qui demain auront à se mesurer avec des hommes issus d'une civilisation où le réalisme brutal domine jusqu'à l'excès.

L'orateur ajoute qu'une éducation valable au regard des exigences de notre époque ne saurait se concevoir sans une formation de l'esprit civique, sans l'apprentissage et la solidarité. Cela implique d'abord chez la génération qui monte la connaissance des mécanismes de l'administration publique, des rouages gouvernementaux, des problèmes permanents qui se posent aujourd'hui aux collectivités humaines. Un enseignement vivant ne peut ignorer ces réalités. "C'est dès l'école, dès le collège qu'il faut apprendre à la jeunesse le sens des responsabilités, qu'il faut lui insuffler l'esprit grâce auquel, demain, elle s'engagera dans des voies et adoptera des attitudes qui lui profiteront à elle et à la nation entière."

## Réalisme et sain idéalisme

Et M. Drapeau termine ainsi la partie de son exposé qui traite de la réforme de l'enseignement chez nous: "Une éducation chrétienne, reposant sur des notions de réalisme, d'équilibre et de sain idéalisme, faisant sa part à l'enseignement des connaissances traditionnelles comme aux notions correspondantes à une époque hautement technique et aux éléments de la sociologie et de l'économie, une pareille éducation est le plus sûr garant, le seul peut-être, de l'avenir de notre jeunesse".

En plus d'une révision de nos programmes scolaires et d'une modification de notre système d'enseignement dans un sens plus réaliste, M. Drapeau a suggéré deux autres remèdes aux dangers qui menacent la jeunesse canadienne-française, soit une offensive permanente pour la bonification du climat moral de la province et un effort pour mettre à la disposition de nos jeunes des loisirs sains, variés et d'accès facile.

## Climat moral de nos villes

Au chapitre du climat moral de nos villes, M. Drapeau déclare: "Il faut avoir le courage et la lucidité de reconnaître que... le climat moral chez nous n'est pas digne du peuple catholique que nous prétendons être resté. Et la triple floraison d'une littérature dégradante, d'une presse indigne de ce nom et de spectacles amoraux sinon immoraux, si elle est une triple cause de déchéance sur le plan moral, est en même temps le signe d'un recul du sens moral de notre population."

C'est ici que M. Drapeau affirme: "Il serait souhaitable que les préposés aux douanes canadiennes exercent une plus grande vigilance sur les imprimés de toutes sortes qui entrent au pays. Il faudrait peut-être aussi édicter une réglementation plus sévère de façon à exiger des livres ou publications étrangè-

res un degré plus élevé de tenue morale et intellectuelle".

## Les feuilles à scandales

Quand à la lutte entreprise à Montréal contre les feuilles à scandale, M. Drapeau déclare qu'il est difficile de déterminer en quelques mois la portée d'un effort comme celui que son administration a entrepris.

"Ce que je puis vous dire, affirme-t-il, c'est que la campagne a déjà porté des fruits: positivement, par la disparition ou le recul de certaines de ces feuilles: négativement, par la réaction violente de ceux dont les intérêts étaient touchés".

M. Drapeau souligne que la campagne de moralité a un caractère permanent et que ce n'est que dans quelques années qu'il sera vraiment possible d'en mesurer le résultat.

Cette formation du sens moral, a déclaré ailleurs l'orateur, c'est d'abord dans la famille qu'elle doit s'acquiescer. "Il appartient en premier lieu aux parents de donner à leur foyer une ambiance telle qu'elle marque à jamais l'enfant et qu'elle lui serve à la fois de sauvegarde et de guide toute sa vie durant.

Quant aux loisirs, M. Drapeau, s'est attaché à démontrer comment on devait en faire un élément de formation, revenant à une attitude humanisante devant le sport.

*Everybody's Business*

*The Montreal Star*  
**School Tours Asked  
On Education Week**  
*2 mars, 1956*

Next week is Education Week in Canada. Next week, for the 20th consecutive year, Canadians will have a chance to visit their schools, talk with teachers, see classes in action, and generally implement the slogan of the week that "Education is everybody's business."

"Purpose of Education Week is to stimulate thinking and to endeavor to create a continuing interest in the problems of education," says Stuart Richardson, chairman of Montreal's Education Week committee.

"We suggest to parents and others that during this week they might arrange to visit a school, come to know the teachers who are educating their children, attend a Home and School meeting, and listen to some of many broadcasts which will deal with matters of education," says Mr. Richardson.

"We believe," he emphasized, "that an increasing public interest in educational problems is essential to future welfare of the country."

**Big Business**

Education is rapidly achieving the status of "Big Business" in Canada. According to a report of the Canadian Education week committee, over 100,000 teachers, several thousand school board officials and hundreds of provincial departmental officials are giving full-time service to approximately 3,500,000 students enrolled in Canada's elementary and secondary schools.

Education Week itself is sponsored by 15 national organizations representing a combined membership of well over 2,000,000. Sponsors include educational groups, trade associations, labor unions and service organizations.

**'Open House'**

Most Montreal schools are staging "open house" next week with community-wide invitations

extended to adults to come back to school for a few hours and see the changes 10 or 20 years have made in everything, from teaching reading to the games kindergarten children play.

Maple Hill School in Montreal North is an excellent example of the kind of program being planned for Education Week. Observations of the special event include open house, merit awards for pupils who have shown greatest improvement over the past year, safety conferences with parents in an effort to find what each child's safest route is to and from school, films on such subjects as vaccination, swimming and health, and an evening meeting of the Home and School Club.

Education  
C. J. J. J.  
H. J. J.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

# Problème purement municipal

*La Presse 23 mai 1956*

Attitude presque unanime  
de la Fédération cana-  
dienne des maires.

(De notre édition finale d'hier)

Hamilton, 22 (PCI) — La Fédération canadienne des maires et municipalités a repoussé aujourd'hui une proposition voulant que les gouvernements provinciaux assument la responsabilité de l'instruction publique.

Cette proposition a été faite par le maire de Toronto, M. Nathan Phillips, dans un amendement à une résolution. Il n'a trouvé que 11 adhérents parmi les 200 délégués.

Les orateurs s'opposant à l'amendement ont dit que l'instruction publique est une responsabilité municipale.

Le congrès a toutefois adopté la résolution demandant aux gouvernements provinciaux de trouver une solution permanente au financement des écoles.

Une telle solution, dit la résolution, devrait fixer des standards municipaux pour la construction et l'administration des écoles, financées par une taxe uniforme prélevée par les municipalités, la différence devant être fournie par le gouvernement provincial sous forme de subsides reposant sur une cotisation uniformisée, de sorte que tous les enfants du Canada aient des chances égales de s'instruire.

Le maire Charlotte Whitton, d'Ottawa, parlant sur l'amendement, a dit : "Je ne puis admettre une philosophie voulant que nous élevions nos enfants pour l'Etat. Si nous voulons demeurer libres, l'inspiration publique doit rester sous le contrôle du niveau de gouvernement le plus près de la communauté".

De son côté, le maire de Calgary, Don Mackay, a dit : "Je m'opposerai énergiquement à tout mouvement stipulant que je me lave les mains de l'instruction publique. Nous ne voulons pas renoncer à nos responsabilités".

Le maire Phillips a dit que le seul contrôle exercé par les municipalités sur les commissions scolaires porte sur les dépenses en immobilisation.

Autrement, dit-il, les commissions dépensent leur argent et les conseils municipaux approuvent ces dépenses.

Si le gouvernement provincial assumait la responsabilité des écoles, il y aurait encore des commissions scolaires, mais la différence c'est qu'elles s'adresseraient à la province pour obtenir les fonds nécessaires à défrayer l'enseignement."

## New Quebec League Sets Political Education As Goal

Pierre Dansereau, dean of the science faculty at the University of Montreal, was elected president Saturday of a newly formed political education movement called Le Rassemblement.

The organization describes its aims as "providing political education for Quebec citizens and the creation of a new political climate."

About 100 delegates representing farm, labor and co-operative movements from various parts of the province attended the founding convention which devoted itself almost exclusively to adopting a constitution.

This sets forth clearly that the movement is "neither a political party nor affiliated with a political party, but does not limit its activity to political morality alone."

It seeks to provide the Quebec population with "the climate and the necessary tools to acquire a solid political background."

Anyone who does not belong to an organization whose objectives are incompatible with the new movement, may belong to Le Rassemblement. Its declaration of principles will be announced in a few days.

The group plans to finance itself through membership fees.

Branches will be formed throughout the province and another meeting will be held in four or five months.

Other officers include: Vice-President, Pierre Elliott Trudeau; secretary - treasurer, Jean Paul Lefebvre; directors, Andre Laurendeau, Jacques Morin, Jacques Hebert and Gerard Pelletier, of Montreal; Maurice Mercier of Victoriaville; Arthur Tremblay, Amedee Daigle and Guy Hamel, of Quebec City.

# Bien des préjugés laissés à Ste-Adèle

Opinion d'un religieux sur la Conférence de l'Institut  
canadien des affaires publiques. — Magistral  
rapport de Me Baudouin.

par Jean-Marie Morin

Envoyé spécial de la "Presse"

Ste-Adèle, 1er. — La troisième conférence annuelle de l'Institut canadien des affaires publiques, qui s'est terminée hier et qui portait sur l'éducation, a été, de l'avis unanime des participants (plusieurs collègues venus des différentes sphères de notre société, une réussite unique en son genre dans notre milieu.

Un éminent religieux a résumé ainsi le sentiment général: "Cette conférence est un médium unique de travail et de rencontre... Je laisse bien des préjugés à Ste-Adèle et rapporte des amitiés que j'espère durables..." Ce qui a surtout frappé ceux qui prenaient part pour la première fois aux assises c'est la franchise courtoise et la grande liberté qui président aux discussions. Ainsi des questions considérées jusqu'ici comme excessivement délicates, sinon tabou, ont été traitées avec toute absence de contrainte. Et du choc des idées a pu jaillir la lumière.

La séance de clôture, hier après-midi, était consacrée au rapport général de Me Louis Baudouin, professeur de droit à l'Université McGill, magistrale synthèse des quatre journées d'étude. On procéda également, à l'issue de la réunion à la présentation de suggestions pour le thème de la prochaine conférence.

M. Léon Lortie, premier président et co-fondateur de l'Institut, a été reçu à la présidence. Les autres membres de l'exécutif sont MM. Maurice Souvè, d'Ottawa, Pierre Dansereau, de Montréal, et Napoléon Leblanc, d'Ottawa. M. L.-G. Giguère a été reçu secrétaire.

Dans ses remarques de la fin, M. Lortie a remercié tous ceux qui ont assuré le succès de la conférence, en particulier la Société Radio-Canada pour sa généreuse collaboration.

Me Louis Baudouin

Chaque pays cherche à résoudre le problème capital de l'ajustement entre les nécessités techniques et leurs connaissances parfaites d'une part et, d'autre part, l'humanisme traditionnel dans lequel nous avons vécu jusqu'alors.

Trouvé de notre sort et peut-être l'angoisse de l'heure tient à ce que le fossé se creuse de plus en plus profondément entre les concepts traditionnels de l'éducation, gardiens jaloux d'une civilisation multiséculaire, mais en voie de disparition, et ceux qu'engendrent la technique moderne qui tend à estomper, voire même à faire disparaître la faculté, ou, ce qui est plus grave encore, jusqu'au désir de la recherche du général.

La production de masse impose impérativement et dans l'immediat un élargissement de l'accès à l'éducation, pour que celle-ci soit en mesure de satisfaire dans l'immediat aux exigences parallèles de la spécialisation. La ligne élevée naguère par une certaine aristocratie doit s'ouvrir plus largement pour laisser passer le flot sans cesse croissant des serviteurs futurs de la technique moderne.

Le dilemme

C'est à une révision complète de l'enseignement que nous convie notre civilisation actuelle. Mais, et c'est là le dilemme, les exigences actuelles de l'éducation pour tous doivent-elles faire disparaître le choix des valeurs? Il n'en est certainement rien. Les exigences d'un plus large accès à l'éducation ne doivent jamais constituer un obstacle à la recherche et à la formation de l'élite. On peut déplorer que le défaut de communion dans les secteurs de l'éducation n'ait fait qu'accentuer la division des classes. Il est permis d'espérer que l'harmonisation entre technique et humanisme le fera disparaître.

Il faut accepter une éducation de type pluralisme susceptible de coordonner et d'inspirer les idéaux que la seule technique ne devrait pas faire périr.

La démocratisation de l'éducation n'est-elle pas au fond que la reconnaissance à tout être humain d'un droit à l'éducation.

Il s'agit là presque d'un droit inhérent à la personnalité humaine et c'est un devoir pour tout Etat d'y satisfaire dans la plus large mesure possible.

Les temps, sont révolus où, soit au stade primaire, soit aux stades secondaire ou universitaire, l'éducation était l'apanage exclusif de quelques classes privilégiées. Les milieux ouvriers comme les milieux ruraux ont autant le droit de se voir dispenser l'enseignement que n'importe quelle autre aristocratie financière ou autre.

Mais pour répondre aux nécessités de l'heure et atteindre les couches profondes de la société, il faut tout d'abord en cette province commencer par faire l'éducation des parents. Il faut que les parents soient plus directement et plus profondément conscients du devoir social et familial qui leur incombe de s'intéresser à tout ce qui fait non pas l'enseignement au sens technique du mot, lequel reste l'apanage du corps enseignant, mais à tout ce qui fait l'éducation au sens large du mot.

La participation effective des parents remédiera ainsi à la sclérose de certaines commissions scolaires représentées uniquement par des propriétaires, inspirés davantage par un esprit d'épargne que mus par le sens réel du progrès.

A côté des enseignements dispensés dans les collèges classiques par les clercs, qui ont historiquement assumé leur admirable mission éducative depuis plus de deux cents ans dans cette province, certains préconisent la création d'un plus grand nombre de collèges classiques laïques, vocu d'ailleurs, en grande partie en voie de réalisation.

Du dialogue entre clercs et laïques peuvent résulter de grands bienfaits. Sans doute a-t-on pu constater dans les générations antérieures des faillites dans le domaine de l'enseignement; mais ces faillites étaient bien imputables à la collectivité canadienne et non pas simplement aux clercs. Il ne faut pas que les générations futures puissent porter sur nous lorsque nous aurons disparu un pareil jugement.

Ces deux facteurs, éducation des parents, ou tout au moins éveil réel de leur intérêt à l'éducation, et création de collèges classiques laïques, répondent sans nul doute aux exigences immédiates de l'émergence d'une civilisation de masse.

Ministère de l'Éducation

Il faut y joindre d'ailleurs, au stade supérieur, l'obligation impérative pour les autorités publiques de coordonner l'enseignement.

Que l'on voit dans la création d'un ministère de l'Éducation un problème politique ou d'ordre administratif, peu importe. Il n'en demeure pas moins, en effet, que de la prise de conscience par les autorités publiques de la responsabilité que ce problème est dominé par celui qu'elles doivent assumer vis-à-vis de leurs propres concitoyens et vis-à-vis d'elles-mêmes. Si l'économie au pays progresse par une montée en flèche saisissante, il faut que l'éducation et l'enseignement suivent ce même rythme. L'éducation doit même le dépasser pour l'orienter et le diriger.

Il ne faut pas attendre dans les divers ordres de la technique que les problèmes se posent à nous, il faut pouvoir les prévoir. Une autorité publique consciente de promouvoir l'épanouissement de l'éducation doit y procéder sans arrière-pensée politique; elle doit faire de la pure politique éducationnelle et non de la politique tout court.

Le problème de la démocratisation de l'éducation pose par contre la nécessité d'une réforme intérieure. Celle de l'enseignement d'une part et celle du corps enseignant d'autre.

Ne serait-il pas nécessaire de réformer dans sa structure même le primaire? S'il est souhaitable, en effet, que tous aient accès à l'éducation à ce stade, s'il est indispensable que l'instruction soit réellement et non pas seulement nominalement obligatoire à cet échelon, s'il paraît également désirable de reculer la limite d'âge maximum à cet échelon, n'est-il pas au moins aussi indispensable d'inclure dans les programmes du primaire quelques-uns des éléments actuels enseignés au secondaire.

C'est à cette condition, semble-t-il, que l'intelligence des jeunes, toujours en éveil, peut aspirer alors lentement au culte de la pensée. Celui qui par des examens appropriés réussit à franchir cet échelon devrait avoir un droit acquis à cet accès auquel rien ne pourrait et ne devrait mettre obstacle. Cet enfant constitue en puissance un atout, une valeur sociale que l'on ne doit pas négliger.

Sans doute ce respect du droit acquis par la valeur de l'intelligence ainsi cultivée devra-t-il être assuré par des moyens appropriés. Certains préconisent à cet effet la gratuité de l'enseignement susceptible de remédier à la déficience de la fortune d'autre proposent un élargissement d'octrois de bourses; d'autres enfin, vont jusqu'à prévoir l'établissement d'un pré-salaire comme condition nécessaire de la démocratisation.

Quelle qu'en soit la qualité des moyens envisagés pour assurer l'efficacité du droit à l'éducation, ce droit qui doit se traduire par le franchissement des différents échelons a pour corollaire nécessaire le droit acquis à ces échelons.

La dominante, et ce beaucoup dans la conjoncture québécoise actuelle de l'éducation est le recrutement et l'encouragement vers le professorat et des réformes qui paraissent s'imposer dans ce domaine.

# Liberté économique et académique du maître

*La Presse, 10 octobre 1937*  
Éléments indispensables à une véritable démocratisation de l'enseignement. — Rôle de l'instituteur et du professeur.

par Jean-Marie Morin

envoyé spécial de la "Presse"

Ste-Adèle, 1er. — Après avoir envisagé le problème de l'éducation surtout sous l'angle des besoins tant d'ordre qualitatif que quantitatif, la troisième conférence de l'Institut canadien des affaires publiques, tenue à Ste-Adèle, à en-naissance, samedi soir, la place du professeur dans cette démocratisation de l'enseignement que tous appellent.

L'orateur principal de cette séance, présidée par le R. P. G. Plante, S. J., coordinateur de l'enseignement de la pédagogie à l'Université de Montréal, était M. Maurice Lamontagne, conseiller économique du Conseil privé.

Proposer la démocratisation de l'enseignement, de dire M. Lamontagne, c'est affirmer que le besoin d'éducation a aussi une dimension quantitative et que l'enseignement doit s'adresser à la totalité de la société.

S'il y a la nécessité d'un plus grand nombre d'édifices scolaires bien aménagés, d'une révision de nos programmes d'enseignement, il y a surtout la question d'un nombre suffisant d'éducateurs bien qualifiés.

## Pénurie de personnel

"Des enquêtes conduites aux États-Unis et au Canada révèlent que pour s'ajuster à l'augmentation de la population étudiante, le nombre de professeurs devra doubler au cours de la prochaine décennie. Même cet accroissement ne sera pas suffisant si, au cours de cette période, des progrès sont accomplis dans le sens de la démocratisation de l'enseignement et dans la révision des programmes.

"Par ailleurs, les mêmes enquêtes démontrent que, depuis la deuxième guerre mondiale en particulier, le nombre de professeurs compétents a diminué et qu'ils sera impossible d'en recruter suffisamment pour subvenir aux besoins, à moins d'un changement radical et prochain dans la situation actuelle. Il existe donc sur ce plan un grave problème qu'il faut tenter d'expliquer et de résoudre."

Les explications données par M. Lamontagne ont porté sur l'insécurité économique et ses conséquences, et sur la liberté académique deux facteurs qui ne semblent pas assurés au Canada français à la profession enseignante.

## Insécurité économique

Le niveau des salaires et les conditions d'emploi dans les carrières de l'enseignement ne se sont pas améliorés au même rythme que ceux des autres occupations. Le

cas des professeurs d'université illustre bien la situation: leur salaire réel moyen se situe présentement au niveau atteint vers 1927, tandis que le revenu réel du travailleur canadien s'est accru de 67 pour cent depuis 1929.

Le recrutement est inévitablement soumis aux lois du marché. Or il existe présentement, au pays, une forte demande pour les divers services professionnels, tant dans l'industrie privée que dans l'administration publique. Les meilleurs diplômés sont donc attirés vers ces débouchés plutôt que par l'enseignement. Cette attirance se manifeste encore plus fortement pour le professeur compétent, lorsqu'il est en face d'un budget familial qui tend à se déséquilibrer. D'autre part, ceux qui restent dans l'enseignement se voient souvent forcés d'accepter un travail à temps partiel pour joindre les deux bouts, ce qui la plupart du temps empêche de donner leur plein rendement à l'université.

"En somme, la carrière de l'enseignement ne recrute pas assez de bons candidats et un grand nombre de ceux qui y entrent viennent à la quitter ou n'y consacrent pas tout leur temps. Cette situation déplorable s'explique en grande partie par le manque de sécurité économique et résulte d'un illogisme

collectif. Dans le domaine de l'éducation comme dans plusieurs autres, notre doctrine ne correspond pas à notre comportement. Nous prétendons avoir une conception spiritualiste de l'éducation mais nous traitons nos éducateurs avec mesquinerie. Notre société a cru qu'en glorifiant l'éducateur, elle pouvait impunément défer les lois économiques du marché; elle a pensé qu'après avoir défini le rôle du professeur comme une des vocations les plus nobles, elle pouvait ensuite sans inconvénients dévaluer ses services et le laisser dans l'insécurité économique."

## Liberté nécessaire

Un autre élément aussi indispensable pour le professeur qu'un traitement raisonnable est la liberté économique. Sans elle, on ne peut attirer et retenir dans l'enseignement un nombre suffisant de bons candidats.

"Un professeur qui désire accomplir pleinement son rôle dans la société, c'est d'abord un éducateur qui a charge d'utiliser ses étudiants aux diverses disciplines intellectuelles; c'est aussi un chercheur qui a pour mission de faire progresser le savoir humain en publiant le résultat de ses recherches; c'est enfin un citoyen, et non pas le prisonnier d'une tour d'ivoire qui, précisément à cause de son savoir et de son désintéressement, a le devoir de définir son attitude sur les ques-

tions importantes qui préoccupent l'opinion publique afin d'éclairer celle-ci et, au besoin, de l'influencer.

"Comment le professeur conscient de ses responsabilités peut-il accomplir adéquatement son triple rôle d'éducateur, de chercheur et de citoyen si son enseignement est étroitement surveillé, si ses publications sont censurées et s'il s'expose à des représailles institutionnelles chaque fois qu'il croit devoir se prononcer en tant que citoyen sur une question importante d'actualité?"

La question fondamentale qui se pose à notre société sur le plan de l'éducation, selon M. Lamontagne, est de savoir si nous pourrions accueillir adéquatement dans nos collèges et universités le nombre grandissant de jeunes qui y aspirent. La première condition est de posséder un nombre suffisant de bons professeurs.

## M. Léo Guindon

Charge de présenter la situation du maître de l'enseignement primaire, M. Léo Guindon, président de l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal, a déclaré que le traitement de ce maître était inconcevable en considération du fait que la très grande majorité de notre jeunesse ne dépasse pas le stade primaire.

Il faudrait immédiatement dans la province, dit-il, 5,000 instituteurs et institutrices qualifiés. Cette pénurie est tellement forte dans une ville comme Montréal, que la Commission est dans l'obligation de confier des centaines de classes à des non-réguliers, à des personnes ne possédant pas les brevets exigés, voire même à des étudiants d'école normale.

On ne peut espérer de candidats en nombre suffisant, selon M. Guindon, qu'aux conditions suivantes:

1) si l'on facilite aux jeunes l'obtention du brevet d'enseignement par l'octroi de bourses substantielles et la gratuité des études comme des volumes scolaires;

2) si l'on facilite aux autres candidats qui doivent travailler pour leur subsistance, l'obtention du brevet par les cours d'été, les cours du soir ou de fins de semaines, voire même les cours par correspondance;

3) si l'on augmente l'attrait vers les écoles normales en concédant à celles-ci le titre de "faculté universitaire";

4) si l'on change l'engagement annuel du professeur en un engagement permanent et qu'on cesse ainsi de le considérer comme un "professionnel en roulotte";

5) si on lui accorde un salaire raisonnable qu'il réclame, qui lui revient de droit et qu'on lui rende son droit à la grève et à un arbitrage légal capable de lui faire rendre justice par ses employeurs;

6) si on lui reconnaît, dans la fixation de son salaire, toutes ses années d'expérience, quelle que soit la commission où il a enseigné;

7) si on lui reconnaît que sa compétence, sa personnalité, son dévouement, lui vaudront des promotions, et qu'on lui fait confiance, même s'il n'est pas congréganiste;

8) si l'on conserve aux institutrices qui se marient le droit de continuer à se livrer à l'enseignement avec un engagement régulier et pour un salaire qui tiendra compte de toutes leurs années d'expérience;

9) si on permet aux professeurs d'espérer une pension raisonnable sur leurs jours et qu'on fasse disparaître le minimum ridicule imposé par la loi de \$20 par mois.

10) si l'on crée pour eux un bureau d'appel ou comité de griefs leur permettant de réclamer des droits et de corriger des injustices.

Professeur à l'École normale Jacques-Cartier et à la faculté des arts de l'Université de Montréal, M. Roland Piquette avait mission d'interpréter le rôle du professeur au secondaire.

Après avoir énuméré les aptitudes et qualités de cet enseignant, il a exprimé l'avis qu'un tel homme pourra être laïc, religieux ou clerc, et qu'il sera un professeur parce que se retrouvera en tous la même complète physiologie. Tous ces professeurs pourront se rencontrer, échanger, s'enrichir des valeurs additionnelles que donne tel ou tel état de vie.

S'attachant au professeur laïc en particulier, il dit que celui-ci, pour une plus complète consécration à sa tâche, devait jouir de conditions de travail améliorées.

De son côté, le laïc convaincu du travail de pionnier accompli par les clercs, au secondaire, par exemple, comprendra que tout est loin d'avoir été parfait, mais il aimera à chercher avec eux les perfectionnements devenus nécessaires.

Il pourra enseigner dans les collèges traditionnels et se sentira accepté. Opte-t-il pour le secondaire public, il n'est pas un rival dangereux. On exigera de lui ce qu'on doit exiger de tous les éducateurs. S'il peut organiser son propre collège à direction laïque, il est en droit d'attendre au moins la même aide qu'on accorde aux autres institutions.

## Promotion de la profession

"Face au nombre sans cesse grandissant des futurs maîtres, déclaré en terminant M. Piquette, il devient urgent de travailler davantage à la promotion de la profession, pour qu'elle devienne une carrière vraiment attirante. Une propagande intense et systématique doit s'organiser auprès de nos étudiants pour leur montrer les grandes possibilités d'avenir dans l'enseignement. Attirons les meilleurs éléments de la jeunesse, mais veillons à ce que, à tous les niveaux de l'enseignement, on donne aux maîtres actuels et futurs les meilleures conditions de travail, une juste sécurité et des moyens faciles de se perfectionner. Que tous les secteurs de l'enseignement soient présentés comme également utiles à la société, sans comparaisons odieuses entre les maîtres de différents états ou de différents niveaux."

Comme les soirs précédents et conformément à l'esprit de l'Institut, l'auditoire a pu ensuite discuter en toute liberté les différents aspects du problème, ce qui a donné lieu à l'énoncé d'idées intéressantes et courageuses.

## Conférence nationale sur l'éducation

*Le Printemps 1957*  
M. Claude Jodoin la réclame en insistant sur l'ampleur du problème.

Windsor, 8 (PCF) — Le président du Congrès du travail du Canada, M. Claude Jodoin, a réclame la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur les problèmes d'éducation, conférence à laquelle prendraient part les municipalités.

Parlant devant le club Richelieu de Windsor, M. Jodoin a déclaré que l'éducation est devenue l'un des plus graves problèmes auquel doit faire face les gouvernements de tous les échelons. Si l'on ne relève pas le défi, plusieurs générations de Canadiens en subiront les conséquences.

Le chef ouvrier a suggéré que la conférence devait étudier, entre autres choses, les moyens de coordonner tous les renseignements possibles sur les besoins futurs dans ce domaine. L'aptitude des gouvernements municipaux provinciaux et fédéral à répondre à ces besoins devrait être étudiée de même que les moyens d'obvier à la demande pressante et grandissante de professeurs.

"Parce que nous jouissons de la plus grande expansion qu'ait connue notre pays, nous avons un plus grand besoin de médecins, de savants, d'ingénieurs, de travailleurs sociaux, mais avant tout nous avons besoin de professeurs capables d'enseigner tous ces sujets."

Aujourd'hui, a-t-il dit, les diplômés des universités se voient offrir "par des éclairés de l'industrie" des situations financièrement beaucoup plus avantageuses que celles de professeurs.

"Les gens de toutes les professions fournissent leur contribution à notre société, a dit M. Jodoin, mais il est regrettable que l'on se préoccupe si peu des hommes et des femmes à qui l'on confie l'éducation de la jeunesse canadienne."

"La qualité et la quantité d'instruction requises aujourd'hui dépassent de beaucoup les exigences d'il y a quelques années et le Canada n'a pas actuellement ce qu'il faut pour subvenir à ces besoins nouveaux", a conclu M. Jodoin.

## Redonner à notre enseignement le souci majeur de l'homme et à notre monde, le sens des valeurs de l'esprit

Il est essentiel de faciliter aux jeunes gens de talent, originaires de tous les milieux, l'accès aux divers échelons de l'enseignement, sans aucune considération de fortune; il est essentiel que nos professeurs d'université bénéficient d'un traitement qui leur permette de se consacrer à leur apostolat intellectuel en toute sérénité et jouissent pleinement des libertés académiques afin que ne soit aucunement entravée leur recherche de la vérité dans tous les domaines et l'expression de cette vérité; il est essentiel, si nous voulons éviter un retour à la barbarie, fût-ce une barbarie "dorée", que nos universités puissent accorder autant d'importance aux sciences de l'homme qu'aux sciences tout court, forment des hommes complets non des spécialistes étroitement tournés vers la seule discipline qu'ils ont éeue.

### Danger de l'oubli des "ressources humaines"

Tel est le triple avertissement que donnait hier midi, dans une remarquable causerie devant les membres du Canadian Club, le recteur de l'Université de Montréal, Monseigneur Irénée Lussier, tel est le triple impératif qu'il indiquait, le triple devoir qu'il assignait à tous ceux que préoccupe l'avenir de notre enseignement supérieur. Dans son exposé, qu'il avait intitulé "Urgence d'un supplément d'âme" (More for the mind), Mgr Lussier a d'abord rappelé que l'intérêt suscité avec raison ces dernières années par la mise en valeur de nos immenses ressources naturelles, les sommes énormes consacrées à cette fin, ne doivent pas faire perdre de vue l'importance primordiale d'une meilleure mise en valeur, d'une plus judicieuse utilisation de nos "ressources humaines", hors de quoi les ressources naturelles et le développement de notre industrie n'auraient guère plus de sens.

### Découvrir les talents

Or, il faut bien constater, remarque l'éminent conférencier, que nous n'avons pas encore fait l'effort nécessaire pour une reconnaissance précise et une utilisation judicieuse des talents. On constate de plus en plus, de la part des grandes entreprises privées et des gouvernements, une "chasse aux talents" parmi les diplômés de nos grandes institutions. L'opération ne vient-elle pas un peu tard? N'est-ce pas un devoir social grave que d'aller à la recherche des innombrables talents qui restent en friche et de leur permettre de s'épanouir pour le plus grand bien de la communauté? Combien n'avons-nous pas dans nos collèges et nos universités de jeunes gens qui n'auraient jamais dû y venir, comme leurs échecs répétés le démontrent, alors que des milliers d'autres jeunes gens qui pour-

raient avantageusement s'inscrire dans nos maisons, ne le font pas soit parce qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires, soit parce que l'appel de l'enseignement supérieur ne s'est pas fait assez fortement sentir!

Quand les journaux rapportent que les universités ont dû augmenter les frais de scolarité, il serait bon qu'ils indiquent en même temps que des moyens de plus en plus nombreux sont offerts à ceux qui ne seraient pas en mesure de faire les déboursés nécessaires. C'est heureusement vrai que les bourses d'étude se multiplient mais il faut qu'elles soient encore beaucoup plus nombreuses et que les grandes corporations aident davantage les institutions d'enseignement supérieur, afin d'éviter à la fois que des talents précieux restent en friche et que des jeunes soient aigris envers une société qui leur aurait refusé les moyens de s'équiper intellectuellement.

### Nos devoirs envers les professeurs

Passant aux enseignants, le recteur de l'Université de Montréal cite avec approbation le président de la Banque de Montréal, M. James Muir, qui dénonçait comme inadmissible la situation, pourtant courante, qui fait que des diplômés, des leur sortie d'université, touchent un traitement qui égale celui de leurs professeurs ou parfois y est supérieur.

Il est capital, souligne Mgr Lussier, que l'on fournisse à ceux qui se consacrent au travail de l'esprit, à la recherche et en même temps à la formation des élites de demain, la pleine considération sociale à laquelle ils ont droit, la sécurité matérielle qui leur permette de poursuivre en toute sérénité leur haute mission, la liberté de recherche et d'expression.

### Un esprit néfaste

Abordant ensuite brièvement une autre question: que faut-il enseigner à nos étudiants, le conférencier, après avoir évoqué les extraordinaires progrès scientifiques et les bouleversements techniques sans précédent de notre époque, s'inquiète d'une tendance telle à la spécialisation qu'elle risque de faire oublier l'humanisme et l'homme tout court. "Il en résulte une situation tragique qui a fait dire au grand philosophe français Bergson qu'à notre monde agrandi par la maîtrise de la matière, il faut un "supplément d'âme", que si nous avons mis toutes nos ressources intellectuelles au service de la matière, nous avons oublié d'être au service de l'homme proprement dit".

Par suite des besoins de la grande industrie et du ministère de la défense en chercheurs, ingénieurs et techniciens de toutes catégories, les études scientifiques et techniques paraissent promettre un gagne-pain facile,

Il en résulte une motivation à étudier qui peut se résumer ainsi: trouver une situation qui paie largement et une spécialisation outrancière qui, dans l'hypothèse de transformations radicales, rendrait ces jeunes gens incapables de s'adapter à une tâche nouvelle. "Il faut se demander sérieusement s'il n'est pas devenu urgent de changer le mot d'ordre aujourd'hui courant: "trouver une bonne situation", par un autre, plus valable à long terme et plus digne de l'homme: "se trouver, se découvrir soi-même". Et le recteur d'affirmer ceci qui a valeur d'avertissement: "Actuellement, l'esprit est préoccupé de tout, sauf de lui-même; tout est objet d'étude, excepté l'homme. Si l'homme n'a pas appris à se connaître, à s'intéresser à lui-même, à aimer les joies de l'esprit, il est à craindre qu'en raison des loisirs grandissants que promet l'automatisation, les hommes seront si peu "humains", si peu intéressés à ce qu'il y a de spirituel en eux, que nous n'aurons plus besoin d'ennemis pour nous tuer, nous le ferons nous-mêmes, nous le ferons entre nous".

### Retrouver l'humain

Et encore: "L'homme se perd à cultiver autre chose que lui-même. Un jour viendra, s'il n'est déjà arrivé, où chaque progrès dans le culte de la matière deviendra un pas nous enlisant davantage dans notre petitesse... Certes, il ne s'agit point d'abandonner les études scientifiques, ce serait d'ailleurs une utopie. Ce qu'il faut, c'est, en même temps que l'on travaille à la maîtrise de la matière, travailler à une maîtrise plus grande de soi-même." Se réjouissant que, ces derniers mois, plusieurs voix autorisées, celles de grands hommes d'affaires et financiers anglo-canadiens et américains, aient parlé en ce sens, le recteur poursuit: "Bien avant la préoccupation de l'utile, il faut avoir et donner celle de l'absolu, du beau, du vrai. Il faut pour y arriver la prospérité de nos facultés universitaires moins strictement professionnelles, moins directement orientées vers la pratique des affaires et la conduite des grandes entreprises, plus directement culturelles. Leur influence se fera sentir sur toutes les autres."

### Face à la barbarie

Et Mgr Lussier de conclure, après avoir souligné la nécessité de plusieurs larges échanges intellectuels entre étudiants et professeurs des divers pays: "C'est toujours l'esprit qui a sauvé le monde. Quand les Barbares sont descendus du Nord, quand ils sont venus de l'Orient d'où aujourd'hui nous menace le communisme, quand ils ont envahi l'empire romain, on a cru un moment à la fin du monde. Mais les barbares ont trouvé dans cet empire une force qui les a transformés, qui les a renouvelés, la

force de l'esprit, la force de l'âme. Le monde a été sauvé. Nous ne pouvons nous à la puissance d'un Orient d'être l'Occident, comme nous le sommes aujourd'hui. C'est presque provocant, mais le démonstrateur M. Soekarno, président de l'Indonésie à l'Université de Montréal, le démontrait. Mais la condition n'est pas la condition qu'au lieu de glisser vers une nouvelle barbarie, ce monde ultra-mécanisé, ultra-confortable mais sans souci intellectuel, nous ramène cette flamme de l'âme et place la grandeur de l'homme au premier rang de nos préoccupations".

## Pourquoi pas trois heures de civisme par semaine ?

Il semble que l'enseignement de trois heures par semaine de civisme dans les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années ne constituerait pas un horaire trop élevé pour donner à la jeunesse catholique la formation sociale et familiale dont elle a besoin.

C'est à cette conclusion pratique qu'en arrive M. l'abbé Paul-Henri Carignan, visiteur des Instituts familiaux de la province, dans un article paru dans le dernier numéro de *l'Instruction publique*.

L'auteur envisage froidement les rapides transformations de la vie moderne, et constate que les garçons et les filles ne trouvent plus dans leur famille les "leçons destinées à porter fruits vingt ans plus tard". L'enfant a tendance à penser que ses parents n'ont pas connu les mêmes problèmes que lui, et qu'il doit lui-même mettre au point ses convictions et ses expériences.

Ce problème est moins aigu dans les campagnes que dans les villes, car dans le milieu rural il y a encore beaucoup de continui-

tes dans leur famille, peuvent se placer en maintes occasions sous la protection de nos fondateurs.

Des prix spéciaux seront accordés aux élèves qui participeront au concours des dessins à colorier. Des rédactions seront aussi primées pour les classes intermédiaires et supérieures. Les revues de *l'Instruction publique*, de l'enseignement primaire de l'École donnent à ce sujet, tous les renseignements nécessaires. Les travaux d'art manuel et ménager ont une place de choix au concours. Les maquettes, petits-plans, figurines seront probablement filmés et télévisés par les divers postes de Montréal, Québec et Rimouski.

Le Comité des Fondateurs, formé à la demande des évêques, compte beaucoup sur la collaboration des trois centres de pastoralisation de Québec pour faire de cette campagne un succès marquant pour l'avancement des causes canadiennes, à commencer par le R.P. Gervais. On sait que Montréal se réjouit déjà de la béatification de Mère Bourgeois et espère prochainement le même honneur pour Mère d'Youville. Le Centre de Québec aura donc cet avantage de donner dans le public la confiance envers ces vertueux personnages qui furent les premiers à donner leur vie à notre pays. L'honneur de leur glorification rejoindra immédiatement sur la ville de Québec qui conserve leurs précieux restes comme en autant d'oratoires appelés à devenir des sanctuaires nationaux.

Le bureau de Québec du Comité des Fondateurs est situé au no 833, rue Moncton, chez Mlle Marthe Fortin.

té entre l'école et la famille. A la ville, l'enfant entre, par l'école, dans un milieu sociologiquement très différent de son milieu familial. "Les conversations des enfants, le genre de sensibilité collective qui se développe entre eux, les centres d'intérêts qui leur unissent sont très vite le reflet ou l'écho des incidents du quartier, des émissions radiophoniques, des informations de presse, des thèmes de publicité, etc."

Quand on connaît l'influence trop souvent néfaste de ces moyens de propagande, qui contribuent dans une large mesure par exemple à identifier la silhouette féminine à la hantise du plaisir, il ne faut pas s'étonner qu'au début de la crise de puberté il soit plus difficile qu'autrefois de faire comprendre profondément les fins naturelles du mariage. Les cours de préparation à la vie et les cours de préparation au mariage n'ont pas été créés par simple caprice. Ils s'avèrent une véritable nécessité.

Convaincu que la formation familiale des adolescents est réalisée de façon trop sommaire par la famille, l'auteur se demande quel organisme serait susceptible d'épauler le père et la mère dans cet effort. Comme un grand nombre d'enfants quittent la classe après la huitième et la neuvième année, il répond: "l'école au cours de ces deux années."

### Pas suffisant

La conception du programme actuel remplit en partie les nécessités d'une telle formation. Mais il prévoit un cours d'hygiène et un cours de civisme, dont on ne saurait se contenter, même s'ils traitent un certain nombre de sujets en rapport avec la formation familiale. Car il s'agit ici moins de donner un enseignement que de communiquer un esprit.

Toutes les matières enseignées devraient être imprégnées d'esprit familial. Pourquoi n'y aurait-il pas moyen d'évoquer les mœurs familiales saines en divers pays et en diverses époques dans le choix des diétées, pourquoi n'y aurait-il pas moyen de présenter des problèmes dans le cadre d'un budget familial, etc.?

Pour soutenir et rassembler ces multiples indications éparses dans tout le programme, ne pourrait-on, par ailleurs, envisager de regrouper les actuelles matières enseignées sous le titre "hygiène" et "civisme" en un cours plus vaste et qui serait par exemple, un cours de "formation familiale". L'hygiène, la bienséance, les devoirs du citoyen y trouveraient tout naturellement leur place. Mais ces diverses matières qui dans le concret trouvent leur unité au sens de la vie familiale, seraient

envisagées précisément en fonction de ce milieu."

### Un manuel

Le manuel d'un tel cours, la suite "l'art de vivre", agrémenté à chaque page de plusieurs dessins humoristiques permettrait d'inspirer à l'occasion de ces cours à chaque adolescent le désir d'incarner le plus parfaitement possible, un époux idéal, un "père idéal", un chef de famille idéal. Page après page, et donc, semaine après semaine, il serait possible de faire, dérouler sous ses yeux des images et des phrases simples montrant comment le jeune homme qui apprend un métier travaille déjà pour être digne de celle qu'il épousera et pour être un père dont les enfants seraient fiers. Il serait possible de montrer le rôle du sport, le rôle des loisirs, le rôle de la lecture. Il serait possible, par des dessins humoristiques, de ridiculiser la platitude et la sottise, et aussi les vies superficielles et inhumaines. Il serait possible d'orienter les cours vers des fréquentations saines et d'en montrer les récompenses. Il serait possible d'énumérer page à page les responsabilités paternelles, la manière chrétienne de trouver sa vocation, de choisir un métier, de se conduire avec un patron, de participer à la vie politique, de tenir le budget familial, d'aider la femme dans la maison, etc.

Et enfin, dernier avantage, ces cours de civisme attendraient sûrement la famille. Par l'intermédiaire de l'enfant, qui parlera certainement chez lui de l'enseignement qu'il reçoit à

MTL-MATIN  
FEB 16 1957

# Développement sans précédent de notre enseignement dans le Québec

Québec, 15 (D.N.C.) — Notre enseignement se développe à un rythme sans précédent, souligne le surintendant de l'instruction publique, M. Omer-Jules Désaulniers, dans son rapport annuel au secrétaire de la province pour la période du 1er juillet 1955 au 30 juin 1956.

"Il m'est fort agréable, dit-il, de pouvoir affirmer que notre enseignement n'est pas en retard sur les progrès qui se réalisent dans les autres sphères d'activités."

Au cours de cette période, signale M. Désaulniers, les dépenses effectuées par le département se sont élevées à près de soixante-trois millions de dollars, soit environ vingt-deux millions de plus que l'année antérieure. Près de trente-sept millions ont été distribués aux corporations scolaires pour la construction et la réparation des écoles, la retribution du personnel enseignant et le transport des élèves. Cette somme représente une augmentation de plus de cinq millions sur l'année précédente. Les universités ont reçu plus de \$13,500,000.

## Tendance regrettable

M. Désaulniers signale, dans son rapport, une tendance qu'il trouve inquiétante. Depuis quelques années, dit-il, bon nombre de nos jeunes intellectuels, écrivains ou artistes pour la plupart, semblent s'appliquer à renier le passé et à émettre dans leurs écrits et leurs paroles des idées fort avancées qui, sous prétexte de modernisme, cachent parfois un vide profond et qui sont incompatibles avec la mentalité de notre population, encore moins avec les mœurs chrétiennes. D'autres tentent, à la faveur du progrès de démolir ce que nous avons de plus cher. On voudrait, par exemple, en certains milieux, remplacer notre système d'éducation par une organisation improvisée, ou encore modeler notre législation scolaire sur celles des pays qui se sont donnés pour mission d'éloigner la religion de l'école.

"Une analyse objective de l'époque troublée que nous traversons, affirme M. Désaulniers, révèle que, dans les pays où ces valeurs fondamentales ont été abandonnées, des échecs désastreux ont été enregistrés dans le domaine de l'éducation".

## Gratuité des manuels

La gratuité des livres existe dans notre province, signale encore le surintendant, mais elle n'est cependant imposée à personne.

"La loi laisse, en effet, aux corporations scolaires la liberté de se prévaloir ou non de ses avantages, déclare M. Désaulniers. "Lorsqu'une corporation scolaire décide de mettre gratuitement les manuels de classe à la disposition des élèves des écoles sous sa juridiction, le département de l'Instruction publique lui rembourse la moitié du coût de ces volumes.

Le surintendant mentionne que pendant l'année scolaire 1955-56, près de 900 corporations scolaires, tant catholiques que protestantes, ont jugé à propos de distribuer gratuitement les livres de classes aux écoliers. Le département leur a versé des subventions s'élevant à plus de \$500,000.

M. Désaulniers rappelle que le comité catholique a recommandé la diminution du nombre des livres autorisés pour une même matière et note qu'une récente enquête a démontré qu'il en coûte en moyenne de \$8.00 à \$9.00 par année pour un élève qui devrait acheter chaque année tous les manuels obligatoires.

## Nouvelles écoles

Le secrétaire catholique du département, M. Joseph-L. Pagé, révèle qu'au cours de l'année 1955-56, les corporations scolaires catholiques de la province ont construit ou agrandi 400 écoles dont les travaux ont été acceptés par le département. Ces nouvelles constructions comptent 2,146 classes et permettent de loger plus de 60,000 élèves. La construction de ces nouveaux édifices a coûté plus de \$35,000,000, et des subventions de plus de \$20,000,000 ont été accordées aux commissions scolaires. Au cours de la même période, 1,330 écoles ont subi des réparations au coût de \$2,800,000 pour lesquelles des subsides de près de \$1,500,000 ont été versés.

Les 8,506 écoles sous la juridiction des commissions scolaires catholiques ont été fréquentées, au cours de 1955-56, par 757,589 élèves, dont 674,385 au cours élémentaire, 80,423 au cours secondaire et 2,781 au cours spécial. Par rapport à l'année précédente, ces chiffres montrent une augmentation globale de 1,590 classes et 38,803 élèves.

Le personnel enseignant comprenait 31,877 personnes, soit 6,917 hommes et 25,860 femmes.

Pendant la dernière année scolaire, le nombre d'écoles en activité dans la province, les universités exceptées, s'élevait à 9,778, soit 9,432 catholiques et 346 protestantes.

*Education*

LA PRESSE Ouverture de la semaine de l'éducation MAR 5 - 1957



Le Comité montréalais d'organisation de la semaine d'éducation (3 au 9 mars) a rencontré, hier, le maire de Montréal et signé le Livre d'Or, à l'hôtel de ville, marquant ainsi l'ouverture d'une semaine qui sera consacrée à attirer l'attention du public sur l'importance de l'éducation. On remarque ici, de gauche à droite: M. DOUGLAS WALKINGTON, de la Home & School Federation; Mme JAMES B. SHAHAN, de la Women's League et de la Commission des écoles catholiques de Montréal; M. STUART RICHARDSON, de la Canadian Manufacturers Association et président du Comité de la Semaine d'éducation, signant le Livre d'Or; S. H. le maire JEAN DRAPEAU; M. LLOYD JACK, de la Commission des écoles protestantes.  
(cliché LA PRESSE)

# Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants" (L'hon. Prévost)

Québec, 11 (D.N.C.) — Le rôle de l'administrateur public, particulièrement des commissaires d'écoles, devant les problèmes d'éducation, a été mis en relief, ce soir, dans une intéressante conférence du secrétaire de la Province, l'hon. Yves Prévost.

M. Prévost parlait à un dîner-causerie qui marquait, à Québec, la semaine de l'éducation. Un auditoire de choix l'a applaudi.

"Souvenons-nous toujours, a déclaré d'abord le secrétaire de la province, que les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants et que nous n'existons que pour les aider, traduire leur volonté et, au besoin, les éclairer. Quant aux droits de l'Eglise, a poursuivi le ministre, je n'ai pas besoin de les rappeler à des instituteurs catholiques comme vous. Ils ont d'ailleurs été depuis longtemps respectés dans la province, et le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, ou siègent nos évêques, continue d'orienter chez nous, avec prudence, en même temps qu'avec un sain esprit de progrès, l'éducation.

On a donné comme thème de la présente semaine, a noté M. Prévost, cette idée que l'éducation était "un problème à repenser". Je le veux bien, à condition que "repenser" ne signifie pas que nous oublions complètement le passé pour tout recommencer à neuf ou que nous croyons que rien n'a été fait avant nous et qu'il faille tout transformer et tout révolutionner. "Repenser" peut aussi heureusement signifier continuer de penser, approfondir et adapter à des situations nouvelles les idées et les solutions d'autrefois. Je crois que c'est en ce sens que nous pouvons repenser les problèmes de l'éducation.

"En effet, ajoute le ministre, cette nouvelle prise de conscience ne doit pas nous faire mépriser et abandonner certains principes auxquels nous devons rester fidèles. Tout d'abord, nous ne pouvons pas transformer la répartition des droits et des responsabilités qu'une saine philosophie, la constitution et nos traditions ont établie définitivement. Nous savons tous que l'éducation des enfants appartient naturellement et directement aux parents, que l'Eglise possède aussi d'une manière suréminente le droit de s'occuper de cette éducation et que la fonction de l'Etat dans ce domaine est avant tout subsidiaire et supplétive. Mais, par ailleurs, à notre époque, les parents sont obligés de déléguer en grande partie leurs responsabilités et leurs droits. Et la fonction de l'Etat est devenue telle qu'on est tenté de tout lui confier.

"Et ainsi, nous arrivons dans la réalité à une situation où vous, instituteurs et institutrices, et nous, administrateurs publics, sommes les principaux, parfois même presque les seuls intéressés aux problèmes de l'éducation. Malgré cela, nous ne devons pas croire que nous sommes les seuls rois et maîtres dans ce domaine, mais nous devons accomplir notre rôle, tout en tenant compte des intérêts et des droits de tous".

Parlant plus particulièrement de sujet qu'il avait à traiter: "L'administrateur public et les problèmes de l'éducation", le ministre a déclaré que, par administrateurs publics, il entend les hommes politiques à qui le peuple a confié la tâche de gouverner la province; les fonctionnaires du Département de l'Instruction publique et des autres ministères qui s'occupent de l'éducation et aussi les affaires scolaires au nom des parents et des contribuables. Dans notre système dit-il, les commissaires d'écoles sont nos premiers et nos plus importants administrateurs publics.

## L'inscription scolaire

Le secrétaire de la province a noté qu'avec toutes les difficultés que nous avons, nous nous payons le luxe d'avoir la plus petite moyenne d'inscriptions scolaires par classe. Evidemment, dit le ministre, il faut éviter les classes trop nombreuses qu'on connaît parfois dans certains quartiers de villes, ces classes trop nombreuses qui sont votre cauchemar et vous épaisent, mesdames les institutrices et mesdemoiselles les institutrices, mais il faut bien admettre que si, en 1955-56, dans l'enseignement primaire catholique de la province de Québec, il y avait 29,018 classes pour 755,589 élèves, c'était une mauvaise répartition, car si vous divisez le nombre des élèves par le nombre de classes, vous arrivez à une classe moyenne de 26.5. Les protestants de la province de Québec ont des classes moyennes de 32.4. Ce luxe de 26.5 ne nous est pas permis.

M. Prévost a rappelé que le gouvernement de la province prévoit pour 1957-58 une somme de \$106,432,400 pour l'éducation et qu'il n'est pas question de réduire ces dépenses. La Commission Tremblay, dit-il, a fait des estimés qu'elle a voulus très conservateurs et elle en est arrivée à la conclusion qu'en 1960-61, le budget général de l'enseignement s'éleverait dans le Québec, à \$223,000,000, la part du gouvernement de la province s'établissant à \$113,000,000, celle des institutions privées à \$80,000,000 et celle des commissions scolaires à \$129,000,000.

Cherchons surtout, a déclaré M. Prévost, en terminant, à comprendre le point de vue et les difficultés d'autrui et vous permettrez bien à un représentant des administrateurs publics de plaider en faveur de ceux-ci. Nous paraissions parfois hésitants; quelques-uns d'entre vous trouvent peut-être que le gouvernement ne fait pas suffisamment pour l'éducation et surtout pour vous. Mais n'oubliez pas que nous devons régler dans l'équilibre les nombreux problèmes qui se présentent à nous. Soyez patients, toutefois, que celui de l'éducation occupera toujours une place de choix.

# L'ÉDUCATION, UN SUJET A LA MODE LE DEVOIR

par Mgr Irénéa LUSSIER, P. D.  
recteur de l'Université de Montréal

L'éducation est devenue depuis quelque temps, en Amérique comme en Europe, l'objet premier des conversations comme la préoccupation majeure des personnes qui exercent quelque influence dans la société.

Qu'il en soit ainsi, c'est en principe très heureux et très normal. L'éducation, c'est le précieux et puissant moyen de donner à chacun accès au bonheur personnel, et de garantir à la société l'ordre, la paix, le progrès. Dans une société «*civile* et bien ordonnée, elle est première, parce que, selon l'expression anglaise, "first things come first". A la condition toutefois que les problèmes posés par l'éducation soient étudiés avec sérénité, sans risquer de sacrifier les fins lointaines et essentielles à des fins prochaines et secondaires. Cet écueil serait actuellement devant nous si notre étude des problèmes posés par l'éducation était trop motivée par la crainte ou encore, plus ou moins consciemment, par quelque intérêt égoïste. Il convient je crois, de nous arrêter de temps en temps et de faire le point pour ne pas nous laisser distraire du but ultime auquel nous voulons atteindre. Quel est-il? Qu'est-ce qu'un homme éduqué, une société éduquée?

Nous voulons être de notre temps, nous voulons être progressifs. Qu'est-ce à dire, progressifs? Voici un de ces mots à la mode qui charrie en latin le meilleur et le pire. L'employer, c'est avoir l'air à la page; comme au lieu d'être précis il est polyvalent, les gens lui donnent, en l'entendant, le sens qu'ils ont dans leur esprit. Le mot se révèle souvent une sorte de cheval de Troie; par lui, on vous fait accepter des manières de faire qui à votre grande surprise, se dévoilent un jour ennemi de tout ce que vous avez voulu servir. Il en est ainsi particulièrement en éducation. Le progrès en ce domaine c'est une mobilisation de toutes les énergies pour la culture de l'intelligence et du cœur; or, vous vous rendez compte quelquefois, à votre grand effarement, que dans la soi-disant belle mise en train que vous avez encouragée, la part de l'esprit était mince. C'est que la nature seule, laissée à elle-même, sans le secours et la direction de l'expérience et de la science, ne donne que ce que donne un terrain en friche; elle peut bien produire quelquefois une excroissance qui donne le change pour un succès éclatant, mais bien-

tôt l'excroissance s'avère monstrueuse, cancéreuse, en plus d'avoir épuisé le sol où elle a poussé. L'esprit, encore plus que le sol, se cultive avec effort; effort personnel de l'éduqué, effort non moins grand aussi de celui qui assiste l'éduqué pour le conduire à son plein épanouissement.

C'est pour apprendre aux autres à vivre en plénitude de leur vie d'homme qu'il existe des éducateurs et leur profession est la première en ordre d'excellence, car c'est de son exercice que tout dépend, tant l'avenir des individus que l'avenir des institutions.

Mais les cadres de cet article, où je ne veux livrer que quelques pensées à la réflexion, m'empêchent de parler longuement des éducateurs, des conditions matérielles que la société doit leur accorder, du problème de recrutement des professeurs à tous les paliers de l'enseignement.

## Le rôle de l'homme de profession

Mais il me plaît, en cette semaine de l'éducation, de répéter combien nous, les éducateurs, comptons sur la collaboration de l'homme de profession, l'homme de travail intellectuel pour seconder et continuer notre tâche. Il doit à la société le service suréminent de la direction intellectuelle. C'est à lui que l'on vient pour obtenir les conseils qui orientent l'activité individuelle. D'où, pour lui, l'obligation sociale d'être au fait des courants sociaux, des courants d'idées, des implications diverses de toute initiative, des diverses conséquences lointaines des attitudes présentes. C'est lui dont la croissance intellectuelle a dépassé le niveau de l'enfance et de l'adolescence et qui, en conséquence, peut se défendre de l'attraction des avantages immédiats et répandre autour de lui la patience dans l'attente des bénéfices stables, réels, mais lointains. Il doit être un homme de vision.

Quand il n'y a plus souci culturel chez l'homme de profession, il y a faiblesse professionnelle progressive. Si l'apathie culturelle devenait le fait d'une profession, cette profession manquerait à son devoir social. Que retiendrait-elle de l'idéal d'une profession tel qu'exposé jusqu'à maintenant? Mériterait-elle de conserver son rang de profession?

Avant d'être obligation sociale, la culture chez le professionnel est une obligation

vis-à-vis lui-même. En effet, la profession comporte de sa nature un engagement spirituel; c'est ce qu'il y a de spécifiquement personnel dans la personne humaine qui donne au travail de l'homme de profession sa valeur professionnelle; c'est la pensée, l'intelligence qui est engagée avant l'habileté des mains. Mais seul est vivant l'esprit qui travaille, qui cherche à connaître. Une personne satisfaite de la perfection acquise et qui prétend s'y installer est une personne qui commence à déchoir. Qui n'avance pas, recule; c'est vrai dans l'ordre naturel comme dans l'ordre surnaturel. L'homme de profession installé dans sa prétendue perfection acquise est un ouvrier de l'esprit qui abandonne le travail; il peut contribuer au discrédit de sa profession; son absence aux progrès continus de savoir peut le rendre coupable vis-à-vis les individus qu'il est appelé à servir comme vis-à-vis la société.

Ce sont les professions qui par leur valeur d'ensemble rendent témoignage à la culture d'un peuple, d'un groupe ethnique. C'est la pensée qui est à l'origine de tous les progrès, des progrès scientifiques comme de tous les autres; les découvertes en sciences pures précèdent les applications techniques ou pratiques qui descendent jusqu'au peuple. Quand on connaît le bouillonnement de la recherche actuellement, dans tous les domaines du savoir, quand on connaît les évolutions révolutionnaires qui s'opèrent dans l'espace de dix ans dans de nombreux champs d'activité, comment penser être à son devoir, être fidèle à ses responsabilités personnelles et sociales, avoir encore valeur de lumière, si l'on est arrêté loin derrière ceux qui avancent toujours? A la clarté d'aujourd'hui, les lumières d'il y a dix ans sont souvent des ombres.

Témoins de la valeur culturelle du peuple dont ils sont les têtes, responsables du progrès humain, responsables de l'avenir qu'ils doivent continuellement préparer, voilà les vrais hommes de profession; ils sont honorés du devoir de la réflexion sans arrêt, de l'effort intellectuel soutenu. Un vrai professionnel est amoureux de ce devoir, il y trouve sa joie de vivre. Celui qui n'est pas à cette hauteur a tout au plus valeur d'habile technicien, il peut n'être qu'un commis très ordinaire; son titre de professionnel le porte beaucoup plus qu'il ne le porte; facilement fait, il devient facilement exploitateur de confiance, de prestige, coupable même de fausse représentation, car un homme de profession est engagé à aller de l'avant et dans l'hypothèse de la contemplation de sa propre suffisance, il encombre la voie.

Conclusion :

A moins que par leur souci de culture personnelle nos anciens élèves ne deviennent des disciples et des continuateurs, nous aurons failli à la tâche.

Rappelons-nous bien cependant, nous, les éducateurs, que la véritable culture doit envisager tous les aspects de la personne humaine; que la véritable enseignement devra toujours comporter l'étude de l'homme tout entier et, selon la pensée de Louis de Broglie, ne jamais reposer sur une base trop étroitement scientifique et technique.

Imprégnés de cette culture, dont le souci majeur est l'homme, nos anciens élèves, les citoyens d'aujourd'hui et de demain, sauront imposer à leur milieu, le sens des valeurs de l'esprit.

# Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique

LE DEVOIR

MAR 14 1907

Parmi les organismes qui composent notre système scolaire et surtout parmi ceux qui lui confèrent son originalité, le Conseil de l'Instruction publique et ses deux comités, le Comité Catholique et le Comité Protestant, sont certainement les plus importants.

Pour en bien comprendre la nature, le rôle et le fonctionnement que l'on m'a demandé de vous exposer, il n'est pas superflu, je pense, de prononcer jusqu'à l'origine du Conseil de l'Instruction publique.

"L'enquête de 1853, écrit M. Gérard Filteau dans son ouvrage intitulé : "Le système scolaire dans la province de Québec" avait déploré le peu de pouvoirs du surintendant, particulièrement dans le domaine pédagogique et l'absence d'autorité supérieure afin de coordonner le travail des commissions scolaires et des instituteurs. C'était une tâche beaucoup trop lourde pour la confier au surintendant déjà débordé par ses devoirs administratifs. On décida de la confier à un organisme nouveau, indépendant de la politique dans l'exercice de ses fonctions. Organisé par la loi de 1856, ce nouveau rouage du système scolaire fut mis en opération en 1859, sous le nom de Conseil de l'Instruction publique.

"Cette nouvelle institution était beaucoup plus qu'un conseil consultatif. Le gouvernement s'était réservé la nomination de ses membres et ses décisions devaient être approuvées par arrêtés ministériels pour entrer en vigueur. Mais en dehors de cela, le Conseil jouissait d'une large autonomie. Ses attributions étaient à la fois d'ordre législatif et judiciaire. Elles comportaient la rédaction de règlements pour la tenue des écoles primaires, les écoles normales, la règle des bureaux d'examineurs, l'examen et l'approbation des livres classiques, la révocation des instituteurs, l'arbitrage des difficultés entre instituteurs et commissions scolaires, la distribution des subventions à l'éducation supérieure.

"C'est le 17 décembre 1859 que fut signé l'arrêt ministériel constituant le Conseil de l'Instruction publique. Il se composait de quatre membres, dont dix catholiques et quatre protestants. L'évêque catholique de Montréal y siégeait à côté de l'évêque anglican de Québec. La première séance eut lieu le 10 janvier 1860. Après l'élection d'un président, E.-P. Taché, on se mit résolument à la besogne en procédant à la formation de trois comités : le premier fut chargé de préparer les règles de procédure du Conseil, le deuxième eut pour tâche de formuler les règlements relatifs au choix des manuels scolaires, et le troisième dut établir les règlements concernant la régie et le cours d'études des écoles normales, la classification et la discipline des écoles publiques, la gouverne des bureaux d'examineurs.

"Dès le début de ses travaux, le Conseil constata que malgré toute la bonne volonté du monde et tout le désir de bonne entente possible, sa composition mixte, au point de vue religieux, entraînait bien des difficultés lorsqu'il s'agissait de considérer des problèmes ne concernant que les écoles d'une seule confession religieuse. Il demanda donc

au gouvernement d'amender la loi afin de lui permettre d'adopter certaines décisions par le vote des membres protestants seuls, ou des membres catholiques seuls, et séparément les uns des autres, suivant que les intérêts particuliers des écoles de leur confession religieuse étaient en jeu".

## La confessionnalité

En 1869, une nouvelle loi scolaire établissait définitivement la confessionnalité de notre système et en appliquait le principe à l'organisme supérieur, le Conseil de l'Instruction publique qui fut alors réorganisé. "Le nombre des

d'un nombre égal de laques catholiques nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, soit également 21. A ce total de 42 membres, il faut évidemment ajouter le Surintendant de l'Instruction publique et le Secrétaire du Comité catholique. Notons en passant que la loi permet également la nomination d'un certain nombre de membres adjoints mais que présentement, le Comité catholique n'en compte aucun.

## Attributions

Quelles sont maintenant les attributions du Comité catholique ?

par Roland VINETTE

secrétaire du Comité catholique de l'Instruction publique

membres en fut porté à 21, dont 14 catholiques et 7 protestants. "Le conseil devait se partager en deux comités d'après la religion de ses membres. Chaque comité assumant la direction des affaires scolaires de sa dénomination religieuse".

Enfin, en 1875, une nouvelle loi précisait que le Conseil de l'Instruction publique serait dorénavant formé pour un tiers, des évêques catholiques "ex officio" pour un second tiers, de laïques catholiques et pour le troisième tiers de protestants. Cette législation maintenait cependant la séparation du conseil en ses deux comités : catholique et protestant. Depuis lors, aucun changement n'est intervenu dans la constitution de ces organismes. Seul le nombre des membres s'est augmenté avec la multiplication des diocèses. En effet, les évêques étant "ex-officio" membres du Conseil de l'Instruction publique et par conséquent du Comité catholique, chaque fondation de diocèse amène au Conseil de l'Instruction publique un nouvel évêque et deux nouveaux laïques, l'un catholique et l'autre protestant. Puisque le Comité catholique est l'organisme qui nous intéresse principalement, nous ignorons, à partir de maintenant, et le Conseil de l'Instruction publique et le Comité protestant. D'ailleurs, à toute fin pratique, chaque Comité remplit pour les écoles de sa juridiction le rôle du Conseil, car celui-ci ne s'est pas réuni depuis 1903.

En vertu des lois que nous venons de rappeler, le Comité catholique se compose actuellement : 1- "ex-officio", des évêques, ordinaires ou administrateurs des diocèses et des vicariats apostoliques catholiques situés, en tout ou en partie, dans la province de Québec, soit 21 ;

commander la révocation de la nomination d'un inspecteur d'écoles (32) ;

3— ordonner des enquêtes sur toutes les questions sous leur contrôle (43) ;

4— donner aux commissions scolaires les instructions nécessaires pour leur permettre de pourvoir à l'inspection médicale de leurs élèves et de leurs écoles (45)".

A ces attributions, nous pourrions en ajouter un grand nombre moins importantes et qu'il serait trop long d'énumérer.

D'aucuns se demandent comment le Comité catholique qui ne se réunit que quatre fois l'an pour des sessions d'une journée tout au plus peut-il s'acquitter, d'une manière satisfaisante, de toutes les fonctions que nous venons d'énumérer. Si, au surplus, il vous est déjà arrivé de prendre connaissance des procès-verbaux de ces réunions qui comptent parfois plusieurs dizaines de pages, vous en êtes sans doute arrivés à la conclusion qu'il était impossible de régler tant de questions en si peu de temps.

Disons tout d'abord que le Comité lui-même est divisé en plusieurs commissions permanentes et que de plus, il forme, lorsque nécessaire, des sous-comités spéciaux chargés d'étudier un problème en particulier.

Les commissions permanentes sont présentement au nombre de huit (8) : les Commissions de coordination et d'examen, de finances et de législation, des programmes et des manuels, des écoles normales, de l'éducation familiale, de l'Ordre du mérite scolaire, de l'enseignement audiovisuel et des néo-canadiens. Quelques-unes de ces commissions composées exclusivement, sauf de rares exceptions, de membres du Comité catholique, ont sous leur juridiction une ou plusieurs sous-commissions ou sont appelés des spécialistes des problèmes étudiés. A leur tour, quelques-unes de ces sous-commissions ont sous leur contrôle un ou plusieurs sous-comités. Le nombre total de ces divers organismes, permanents ou spéciaux, est présentement de 75. Les uns ne se réunissent qu'une fois par année, d'autres, une fois par mois et même davantage. C'est le travail de tous ces sous-comités, sous-commissions et commissions qui, quatre fois l'an, est déposé sur la table du Comité catholique

qui accepte, modifie ou rejette les recommandations qui lui sont faites par ces divers organismes.

Comme la plupart du temps, les rapports des réunions des divers organismes ainsi que leurs projets sont adressés à chacun des membres du Comité catholique plusieurs jours et souvent plusieurs semaines à l'avance. Il est possible à ceux-ci de les étudier à loisir et au Comité, d'ex

peut son travail plus rapidement. D'ailleurs, la plupart du temps, le Comité catholique ne modifie pas lui-même les recommandations des organismes inférieurs. Lorsqu'il lui semble qu'il ne peut accepter les rapports tels que présentés, il prie ordinairement l'organisme d'où émane ce rapport de bien vouloir réétudier le problème à la lumière des éléments nouveaux qu'il lui fournit.

Un exemple concret illustre très clairement la façon dont une tâche particulière s'accomplit sous la direction du Comité catholique. Choisissons cet exemple dans le secteur certainement le plus actif, au moins au cours de ces dernières années, celui de l'élaboration des programmes et de l'approbation des manuels scolaires.

Parmi les commissions du Comité catholique énumérées il y a un instant, il en est une que l'on désigne sous le nom de "Commission des programmes et des manuels". Cette commission dirige plusieurs sous-commissions dont la sous-commission des écoles élémentaires, la sous-commission des écoles secondaires et la sous-commission des écoles de langue anglaise. Chacune de ces sous-commissions dirige le travail d'un certain nombre de sous-comités, soit ordinairement un sous-comité pour chacune des matières au programme de ces écoles ou au moins pour chaque groupe de matières.

Lorsqu'il s'agit de réviser les programmes et celui des écoles secondaires actuellement en préparation, c'est évidemment le Comité catholique lui-même qui a pris la décision de procéder à cette révision. Il a alors prié la Commission des programmes et des manuels de diriger ce travail. A son tour, cette commission a fait préparer les directives générales qui, après avoir été révisées par elle-même, furent soumises au Comité catholique qui leur a donné son approbation. Ces directives furent alors transmises à tous les sous-comités chargés de l'élaboration du programme des diverses matières. Ces sous-comités, au nombre d'une dizaine pour chaque catégorie d'écoles, se sont mis à la tâche pendant des mois et quelquefois, des années.

Lorsque nous lisons sur un programme quelconque, que ce soit celui des écoles élémentaires, des écoles secondaires, des écoles de langue anglaise, des écoles normales, des instituts familiaux : "Approuvé par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique", — tel jour, telle date. — il faut savoir que ce programme est le fruit du travail de plusieurs dizaines de collaborateurs, dirigé dans chaque cas par une dizaine de sous-comités sous le contrôle d'une sous-commission et de la "Commission des programmes et des manuels".

Pour chacune des matières, un ou deux éducateurs particulièrement compétents en ce domaine, sont priés par le sous-comité responsable de cette matière, de préparer un premier projet qui servira de base aux travaux du sous-comité.

Pendant des jours, des semaines et quelquefois des mois, cette personne — ou ces personnes — étudient, réfléchissent, enquêtent et élaborent ce que l'on peut appeler les grandes lignes d'un avant-projet. Le sous-comité dont cette personne — ou ces personnes — relèvent se réunit périodiquement et suit de près l'évolution du travail. Il y va souvent de ses corrections et de ses suggestions.

Lorsque le tout lui paraît satisfaisant, le sous-comité soumet son travail à la sous-commission dont il relève. Les membres de cette sous-commission étudient le projet soumis, en discutent entre eux et transmettent leurs remarques et observations au sous-comité qui revise son projet à leur lumière. Le projet, une fois revu à la satisfaction de la sous-commission, est envoyé à la Commission des programmes et des manuels qui, à son tour, l'étudie. Si elle le trouve satisfaisant, il est alors envoyé au Comité pour décision finale. Dans le cas contraire, il reprend le chemin de la sous-commission et du sous-comité pour revenir devant la Commission.

Lorsqu'il s'agit de l'approbation des manuels, une procédure analogue est suivie.

Si le manuel présenté à l'approbation du Comité catholique est seulement un projet, il est tout d'abord soumis au sous-comité dont relève le programme de la matière exposée. Ce sous-comité est constamment mis au courant des diverses étapes de la préparation du manuel et soumet au fur et à mesure ses remarques aux auteurs.

Lorsque le manuel lui donne enfin satisfaction, le sous-comité le présente alors à la sous-commission dont il relève. Celle-ci, à son tour, étudie le manuel à la lumière des remarques faites par le sous-comité. Elle retourne le projet de manuel avec ses propres observations ou en recommande l'approbation en ajoutant ordinairement à sa recommandation : "à condition que les corrections suggérées soient faites à la satisfaction du Surintendant".

Cette recommandation est alors envoyée à la Commission des programmes et des manuels qui peut, à son tour, retourner le projet à la sous-commission avec certaines suggestions ou référer tout simplement au Comité catholique pour approbation finale. Mais même lorsque cette approbation est donnée, les auteurs ne peuvent publier qu'après avoir fourni la preuve que toutes les corrections suggérées ont été faites.

Lorsqu'il s'agit d'un ouvrage déjà publié, la procédure est évidemment moins longue, puisqu'il n'est pas question d'apporter au texte ou à sa présentation, des changements au moins immédiats. Le rapport du sous-comité qui en a fait une étude détaillée passe successivement à la sous-commission dont il relève puis à la Commission des programmes et des manuels puis enfin au Comité catholique.

Il arrive alors assez souvent que l'auteur soit prié d'apporter certaines modifications lors de la réimpression de son ouvrage.

Ces deux exemples, auxquels on pourrait en ajouter bien d'autres, nous permettent d'affirmer que le Comité catholique, par l'intermédiaire des nombreux organismes qu'il a créés, poursuit un travail en quelque sorte permanent.

En effet il n'est pas de semaine, et même presque pas de journée, où ne siègent l'un ou l'autre de ces organismes. Un relevé très sommaire des réunions tenues au cours de l'année 1955-56 nous permet d'évaluer à plus de 200 le nombre de ces réunions. Si nous ajoutons à cela les nombreuses journées que les membres des divers sous-comités doivent consacrer à des travaux personnels pour le compte du sous-comité dont ils relèvent, nous pouvons dire que chaque jour de l'année un nombre considérable d'éduca-

teurs travaillent pour le comité catholique.

L'opinion trop souvent répandue selon laquelle le Comité catholique exposait en quatre sessions annuelles de quelque heures chacune toutes les questions qui relèvent de sa compétence, est donc loin d'être fondée. La tâche spécifique du Comité, comme on a pu le constater, consiste principalement à établir les grands principes, les règles générales qui doivent régir le travail de ses nombreux organismes et à sanctionner les nombreux rapports soumis par ces mêmes organismes.

Le soin apporté à ces divers rapports permet au Comité de disposer d'un grand nombre de questions, même au cours d'une séance qui ne dure que quelques heures.

Si les tâches que nous avons décrites plus haut et qui s'accomplissent à l'année longue sous la direction du Comité catholique devaient être exécutées par un bureau permanent, il est certain que ce bureau devrait être composé d'un grand nombre de personnes employées à plein temps.

Cette formule serait-elle suivie actuellement? Quelques-uns le pensent, d'autres le nient.

Une chose est certaine, c'est que le bureau permanent pourrait exécuter certaines tâches accomplies présentement par divers sous-comités mais ne dispenserait pas d'avoir recours, assez fréquemment, à certains spécialistes ou groupes de spécialistes de l'extérieur.

Il est évident, en effet, qu'aucun bureau permanent, si considérable soit-il, pourrait réunir toutes les compétences qui, sous le régime actuel, sont appelées à collaborer aux travaux du Comité catholique.

A ce propos, nous pouvons peut-être comparer le Comité catholique aux organismes directeurs des grandes entreprises qu'elles soient d'ordre économique, politique, social ou culturel. Ces organismes qui établissent habituellement les idées directrices et les lignes maîtresses de l'activité des corps qu'il dirigent se réunissent assez peu fréquemment. Au cours de ces réunions, ils prennent cependant de nombreuses décisions, d'importance souvent capitale, mais qui ont été préparées par de longues études auxquelles ont participé de nombreux spécialistes choisis parmi les hauts fonctionnaires de l'entreprise ou souvent appelés de l'extérieur.

par le Dr A.-D. Archambault,

de la Commission scolaire de Verdun

LES RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES  
D'ÉCOLES.

Le Devoir

MAR 14 1957

Notre premier devoir de commissaires d'écoles envers l'enfant c'est évidemment de lui ouvrir les portes de l'école. Cela pourra paraître une vérité de la Palice, mais cette affirmation va bien au delà de ce que les mots eux-mêmes semblent exprimer.

En plaçant à la base de nos devoirs celui d'ouvrir l'école à l'enfant, je veux exprimer trois choses:

- 1 — il est de notre devoir de fournir à l'enfant les conditions matérielles suffisantes pour qu'il puisse d'abord recevoir l'instruction et aussi en bénéficier;
- 2 — il faut prendre les moyens, pédagogiques ou autres, pour que la fréquentation scolaire dans les classes supérieures augmente;
- 3 — il faut accorder à nos enfants canadiens-français et catholiques, les mêmes avantages qu'aux élèves anglo-protestants ou même catholiques de langue anglaise.

Conditions matérielles d'abord. Il se construit beaucoup d'écoles dans la province. Il faut le constater, mais sans perdre de vue l'ampleur des besoins. Il suffit, par exemple, de consulter quelques-uns des mémoires présentés par des Commissions scolaires à la Commission Tremblay pour mesurer le terrain qui reste à couvrir, pour constater même que nous en perdons chaque année. La Commission des Ecoles catholiques de Montréal a un programme de construction de l'ordre de 23 millions de dollars d'ici

1960. Dans plusieurs centres on est obligé de limiter la fréquentation scolaire, dans les basses classes, à une demi-journée par jour. Et ceci à une époque où l'instruction, qui a cessé depuis longtemps déjà d'être un *luxus* devient d'une extrême nécessité non seulement pour l'individu qui veut tirer son épingle du jeu, mais pour l'ensemble d'un peuple qui s'est laissé arriérer dans ce domaine.

La Commission scolaire de Roberval n'a pas pu s'empêcher, dans son mémoire, de déclarer: "L'éducation est en souffrance. Nous manquons d'écoles et de professeurs. Nos dettes accumulées nous forcent à payer des intérêts inutiles". Elle a besoin d'une vingtaine de classes de plus. Le mémoire ajoute que tout développement industriel, pourtant si impérieux, prend presque figure de désastre pour la Commission scolaire.

On retrouve la même chose à Montmagny, à Sherbrooke, aux quatre coins de la province. Est-il étonnant d'ailleurs qu'il en soit ainsi puisque dans la seule ville de Montréal le nombre des enfants d'âge scolaire a augmenté de 25,000 en moins de dix ans?

La Commission scolaire de Roberval a raison de dire que l'éducation est en souffrance quand on manque de locaux. Et si l'on veut souligner l'effort qui a été fait jusqu'ici, il est encore plus de notre devoir de mettre notre influence derrière la cause de la construction d'écoles nombreuses,

modernes, attrayantes. Car ce sera la bonté de notre génération d'avoir évalué le béton et le ciment plus cher que les cerveaux. Le malheur c'est que c'est la génération qui nous suivra qui paiera pour cette erreur d'orientation. Faudra-t-il s'étonner alors qu'elle nous juge sévèrement?

Nous devons non seulement avoir des écoles, mais nous de-

voir voir à ce que les enfants les fréquentent. Ne serez-vous pas scandalisés si l'on vous rappelle qu'en 1953 il y avait, sur 100,000 élèves à la Commission scolaire de Montréal, seulement 4,100 garçons au cours complémentaire et 2,064 au cours supérieur? Si nous regardons les statistiques ailleurs dans la province nous constaterions que ce mal existe partout. Pour la majorité de nos enfants l'instruction est une chose imposée par la loi, dont il faut s'affranchir aussi vite que la législation le permet.

Mais ce serait encore trop peu que de nous limiter à donner de bons locaux à nos enfants et à leur inculquer le désir de poursuivre leurs études au-delà de la limite légale.

Notre troisième devoir envers eux, et envers leurs parents aussi, c'est de mettre à la disposition des enfants catholiques de langue française les mêmes avantages que ceux dont jouissent les catholiques de langue française et les protestants.

Laissons la Commission scolaire de Montréal poser le problème: "Serait-il inopportuniste, dit-il dans son mémoire cité plus haut, de souligner que les 10,000 élèves de langue française, dans nos cours complémentaires et supérieurs, n'ont pas les mêmes privilèges dans les écoles publiques que les 1,500 élèves de langue anglaise, ni même les 1,115 élèves de langues étrangères qui, dans certains cas nouvellement arrivés à Montréal, peuvent être nés à moins de frais une instruction plus complète que les enfants des fondstheurs du pays".

Dois-je expliquer davantage le problème? Il y a au moins deux injustices dont souffrent les nôtres: la première est d'ordre pédagogique, l'autre, d'ordre pécuniaire. Premièrement, aucune de nos classes françaises, que ce soit au cours complémentaire ou au cours supérieur, ne prépare directement à l'immatriculation pour entrer à la faculté des arts. Au contraire, dans les classes anglaises le "Junior" ou "Senior Immatriculation" conduit directement au "Collège", porte d'entrée de la faculté universitaire des arts.

Ce n'est pas la seule injustice dont souffrent les nôtres. Les élèves de langue anglaise de nos écoles peuvent préparer leur entrée à la faculté des arts à l'école publique, c'est à dire sans frais, aux dépens des contribuables. Les petits Canadiens français, eux, doivent faire leurs quatre premières années du cours

classique, qui conduisent à la faculté des arts, dans un collège privé et moyennant d'assez lourds déboursés.

La Commission scolaire de Montréal, qui a exposé les faits qui précèdent, en vient à la conclusion que nos catholiques sont en fait assujettis à une double taxe: taxe pour envoyer les élèves de langue anglaise jusqu'à "Senior Immatriculation" et taxe pour faire instruire leurs enfants à eux.

Pour rendre justice à nos enfants, pour démocratiser l'enseignement, il faut que les quatre premières années du cours classique soient données par la Commission scolaire. Cela n'aura pas pour effet, comme on le craint, de dépeupler nos collèges, car les classes de Belles-Lettres et Philosophie verront s'augmenter considérablement le nombre de leurs élèves. Citons une dernière fois l'excellent mémoire de la Commission scolaire de Montréal: il déclare: "Chaque enfant a droit à l'instruction et à l'éducation de par sa seule condition d'homme, mais si ses parents gardent le choix de l'école qu'il fréquentera ils ne doivent pas supporter seuls les frais de l'enseignement."

Nous devons leur fournir autre chose. Les hommes de demain devront avoir, en plus d'une solide instruction religieuse, le sens du véritable civisme, un bagage suffisant de connaissances générales, l'amour de leur patrie canadienne et aussi celui de leur terre québécoise, française et catholique. Il ne faudra pas négliger l'orientation. On nous reproche d'avoir trop de médecins, d'avocats, de notaires. Il y en a certainement beaucoup, encore qu'une enquête démontrerait qu'il n'y a pas encombrement dans ces professions. Mais il est évident que nous manquons d'hommes de sciences, d'ingénieurs, de techniciens pour les tâches de demain. Nous aurons le devoir d'orienter tous ceux qui en auront le talent vers les carrières scientifiques. Nous devons non seulement leur donner la science nécessaire mais également, ce qui paraît aussi important, leur insuffler graduellement le désir d'aller vers ces professions, qui ne jouissent malheureusement pas, et bien à tort, du prestige historique de certaines professions libérales. C'est le maire de Montréal, Son Honneur Jean Drapeau, qui déclarait il n'y a pas tellement longtemps aux électeurs que leur tour était venu de prendre la vedette dans l'économie et l'avancement du Ca-

na. Nous avons, en fait, le devoir de leur faire comprendre cette vérité.

Faut-il aussi insister sur la qualité de l'enseignement auquel ils ont droit? Des jugements sévères, et malheureusement fondés, ont été portés, par exemple sur la qualité de notre langue. *L'Action Nationale*, qui combat depuis si longtemps pour nos idéaux, a pu écrire que dans un demi-siècle nous ne comprendrions plus les français des autres parties du monde et qu'ils ne nous comprendraient plus, à moins que nous n'améliorions la qualité de notre langue française parlée. M. Pierre Daviault, qu'on accusera peut-être de pessimisme, a déclaré que notre langue française était une langue morte. Les Carnets Victoriens ont eux aussi sonné la cloche d'alarme.

Nos enfants auront besoin d'une solide instruction et c'est nous qui devons la leur fournir. Les excuses pour nos échecs valent peut-être pour le passé; elles ne sauraient en rien justifier les erreurs que nous pourrions commettre à l'avenir.

Voilà, à mon sens le résumé de nos devoirs envers les enfants. Quand ils auront la possibilité d'accéder à tous les paliers de l'instruction, quand cette instruction plus poussée se doublera d'une culture soignée, quand nous aurons formé non seulement des cerveaux, mais des coeurs, alors nous pourrons nous rendre le témoignage d'avoir fait notre devoir. Et, en sens inverse, dans toute la mesure ou cet idéal n'aura pas été atteint nous aurons failli à la tâche.

Quels sont nos devoirs envers les parents? envers les contribuables? Plusieurs de ceux que j'ai énumérés plus haut ont leur corollaire dans la famille.

Le premier devoir, le plus important, c'est d'établir une collaboration étroite et intelligente entre le professeur et les parents. Cela pourra se faire par l'intermédiaire des écoles de parents, par les visites des parents à l'école, et ainsi de suite.

Il faut nécessairement que disparaisse cette fausse fierté qui fait de l'instituteur un homme ou une femme inabordable pour les parents. Rendons-nous compte que le premier droit à l'éducation des enfants, un droit naturel, appartient aux parents. Ce sont eux qui ont la responsabilité première. Notre rôle, comme celui de l'État, de l'instituteur n'est que supplétif. On a tenté parfois de

...complètement les parents de l'école, c'est une grave erreur. La planification et l'éducation des parents de l'enfant sont pressenties sans la collaboration active des parents.

La Commission scolaire peut utilement servir d'intermédiaire entre parents et professeurs. Elle ne doit pas faillir à cette tâche.

Nous avons aussi l'obligation d'éveiller les parents à leurs devoirs envers leurs enfants d'écoliers. Et Dieu sait combien de travail il y a à accomplir dans ce domaine. Trop de parents croient que le fait d'envoyer leurs enfants à l'école les soulage de toute responsabilité dans leur éducation; un trop grand nombre d'autres ne songent qu'au jour où le grand garçon, la grande fille pourront rapporter quelques dollars de plus à la maison. Ils passent six ou sept ans à se désintéresser des études des enfants et s'empressent aussitôt que la loi le leur permet, de les retirer de l'école pour les lancer dans la bataille pour le pain quotidien.

Si ces parents comprennent quel terrible avenir ils préparent ainsi à leurs enfants. S'ils comprennent que le plus bel héritage qu'ils leur laisseront, le seul probablement, c'est leur instruction, alors ils seraient peut-être mieux disposés pour coopérer et pour obliger l'enfant à persévérer.

Nous avons aussi des devoirs d'ordre pécuniaire envers les parents. Nous devons empêcher l'accumulation des manuels afin d'éviter les dépenses trop lourdes. Combien de familles, en effet, possèdent tout un arsenal de livres presque neufs, mais qui sont inutilisables parce que ces manuels ne sont pas en usage dans la nouvelle école que fréquentent les enfants, ou parce qu'on en a changé ou pour encourager une congrégation amie.

Nous devons aussi nous battre pour que le fardeau de l'instruction soit mieux réparti. Les parents ne doivent pas supporter seuls les frais de scolarité de leurs enfants, surtout dans les classes supérieures. Il faut songer à des octrois statutaires, à des réformes de structures qui permettent à nos commissions scolaires de ne pas toujours être au bord de la faillite et de ne pas avoir à quémander d'année en année auprès des autorités publiques. Il est souverainement injuste et abusif de laisser aux seuls parents tout le coût de l'instruction.

Nous devons avoir le courage des gestes nécessaires pour atteindre ces fins. Cela fait directement partie de nos devoirs de commissaires, élus pour représenter les parents, ou nommés à cette fin.

Je n'insiste pas sur un point que j'ai traité plus haut en parlant de nos devoirs envers les enfants. Nous devons les instruire convenablement. C'est un devoir que nous avons également envers les parents, qui nous les confient dans ce but.

Enfin, nous avons des devoirs envers le personnel enseignant. On pourrait les résumer en trois mots: rémunération, sécurité, compétence.

Ce n'est évidemment pas à des commissaires d'écoles que j'apprendrai que la situation financière des instituteurs et institutrices de notre province s'est améliorée depuis une décennie. Dans les cités et villes, à Verdun par exemple, les salaires minimum et maximum ont triplé depuis 10 ans.

Mais quelle serait votre réponse si je vous demandais si vous accepteriez, vous, de travailler pour le salaire que nous payons encore aux professeurs dans certaines villes et dans les centres ruraux? Voyons les chiffres, pour l'année 1953, chiffres qui n'ont pas dû varier substantiellement depuis. Savez-vous que cette année là, 5,532 institutrices ga-

gnaient entre \$17.31 et \$11.52 par semaine? que 5,536 autres recevaient entre \$36.00 et \$19.23 par semaine? et qu'il n'y en avait que 11 sur 12,576, en dehors des villes de Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke, qui recevaient \$3,000 par année ou plus? Le salaire moyen de ces 12,576 institutrices n'était que de \$20.97 par semaine.

Comment ne pas conclure, avec la Corporation générale des Instituteurs et Institutrices de la province, qui déclarait dans son mémoire à la Commission Tremblay: "Le personnel enseignant occupe une position économique inférieure. La plupart des autres classes de la société, particulièrement celles du commerce et de l'industrie, sont mieux favorisées. Les exigences actuelles du coût de la vie surpassent de beaucoup le revenu de nos membres, dont ceux de la campagne, souffrent davantage". (1).

Nous avons le devoir d'assurer à l'instituteur un standard de vie qui se compare à celui des citoyens engagés dans d'autres branches de l'activité économique. Avec les salaires que nous payons nous sommes forcés de recourir à des non-diplômés. Il y en avait 1,400 en 1953. Cela veut dire 1,400 personnes qui dispensaient à nos enfants une science qu'elles possédaient elles-mêmes trop peu pour obtenir les autorisations légales normales.

La situation actuelle est de ce fait déjà mauvaise. Elle ira s'aggravant à moins que nous n'y voyons. D'après le rapport 1949-1950 du surintendant de l'instruction publique le nombre des enfants d'âge scolaire augmente chaque année d'environ 25,000, ce qui nécessite l'ouverture d'environ 900 classes. Il faudrait une relève d'au moins 2,500 professeurs par année pour les seules écoles primaires pour occuper les nouvelles classes et pour remplacer les professeurs qui chaque année meurent ou quittent l'enseignement.

On fait un effort du côté des maisons d'enseignement, des écoles normales. Mais la vraie solution réside dans l'attrait de salaires plus décents. La Corporation des Instituteurs a établi qu'un professeur, à la Commission scolaire de Québec, sur une période de huit ans, gagne \$4,150 de moins que l'employé de commerce. Et elle fait le commentaire suivant, qui ne manque pas de logique: "Si dans les milieux où les conditions sont les meilleures, l'instituteur se trouve placé dans un état d'infériorité au point de vue matériel il faut qu'il aime follement sa profession pour y demeurer et ce n'est pas surprenant que nombre de diplômés d'écoles normales tournent le dos à la carrière pour laquelle ils ont été préparés".

Notre devoir est clair: il nous faut payer des salaires comparables à ceux de l'industrie et du commerce. Nous devons cesser de mesurer les salaires en pourcentage d'augmentations et nous demander combien nos instituteurs et institutrices gagnent. C'est trop peu que de se dire que les salaires ont augmenté de 40, de 50 ou de 75 pour cent. Ce qu'il faut savoir c'est combien nos instituteurs et institutrices reçoivent actuellement.

Combien de commissions scolaires recherchent encore l'institutrice la moins exigeante, sans se soucier de sa compétence? Combien de commissaires considèrent encore l'enseignement comme un mal nécessaire? ou jugent qu'enseigner ce n'est pas travailler? En 1953, plus de 100 institutrices gagnaient moins de \$700 par année.

Nous manquons de ressources? C'est évident. Notre devoir c'est de réclamer, je le disais plus haut en parlant de nos devoirs envers les parents, c'est de réclamer des octrois statutaires, une révision complète de l'assiette de taxation.

Nous avons le devoir de nous placer dans la situation de pouvoir payer de bons salaires. Autrement nous nous ferons faire le reproche, mérité, d'avoir gravement compromis l'avenir.

Rémunération, sécurité. Savez-vous que la plupart des institutrices et institutrices voient venir avec terreur l'âge de la retraite? La pension minimum que la plupart retirent est de \$240.00 par année, avec un maximum de \$500.00. Cela fait environ \$5.50 par semaine, pour celles qui ont plus de 20 ans de service.

La situation n'est évidemment pas la même dans les grandes villes, mais comment oublier que c'est dans nos campagnes qu'on trouve le plus grand nombre d'instituteurs et d'institutrices.

Sans doute qu'il y a eu des améliorations, mais c'est notre devoir de nous orienter graduellement vers un système humain de pension. Autrement nous continuerons d'avoir des diplômés d'écoles normales qui opteront pour l'industrie et le commerce, et nous aurons de moins en moins de jeunes qui seront tentés par l'école normale.

Et quand nous aurons réglé le problème des salaires et du fonds de pension nous pourrions plus facilement nous acquitter de nos autres devoirs envers le personnel enseignant: sécurité de l'emploi, création de classes maternelles, réduction des inscriptions dans chaque classe, bourses d'études pour aider les professeurs à se perfectionner, etc. On le voit chacune de ces têtes de chapitre pourrait faire le sujet d'une conférence.

Nos devoirs sont nombreux, on le constate. Il y a vingt ans c'était un honneur et une tâche que d'être commissaire d'école; aujourd'hui c'est d'abord une tâche, lourde, complexe, ingrate et ensuite un honneur. Notre responsabilité dans le présent et dans l'avenir ne doit pas nous paralyser, mais nous devons en mesurer la véritable portée. Les parents, les maîtres et les enfants ont les yeux tournés vers nous. Des réponses que nous donnerons aux questions que nous posent ces trois groupes dépend en bonne partie l'avenir du Canada français et du Canada tout court.

# LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE

LE DEVOIR

par Isocrate MAR 14 1957

La liberté a ceci de commun avec la santé qu'on n'en prend conscience qu'au moment où on la perd. C'est d'ailleurs la santé de l'esprit. Aussi pose-t-on la liberté académique négativement : par rapport à des entraves ou des interdits.

Or, c'est une question incomparablement plus vaste.

La liberté académique est un cas de la liberté tout court. Par réductions concentriques, elle se pose : au sujet de l'homme ; au sujet de l'homme qui est un intellectuel ; au sujet d'un intellectuel qui est un chercheur et un enseignant. Cet homme, qui ne cesse pas d'être citoyen, est porteur de droits publics et des libertés civiles ; mais comme chercheur-enseignant jouit-il, ou doit-il jouir de cette liberté particulière qu'"académique" on nomme ?

Les libertés et droits sociaux étant corrélatifs aux fonctions sociales, c'est au rôle de l'universitaire dans son ambivalente personnalité de chercheur-enseignant qu'il faut s'arrêter.

Ecartons d'abord des équivoques possibles. Dans une société structurée d'autocratie, la liberté vous a une apparence équivoque de licence ou de laxisme. La livrée de l'autorité, de l'ordre, de la prudence se porte beaucoup mieux. On tolère la ou les libertés ; on institue l'autorité et l'ordre : alors qu'il faut que l'autorité instituée serve à promouvoir la liberté individuelle et sociale.

La liberté est le plus permanent des problèmes de l'espèce humaine : posé à l'homme depuis la sortie du Paradis Terrestre, il le sera jusqu'à la vallée de Josaphat. On ne discute pas de liberté d'un granit, d'un bouleau, d'un colimaçon ou d'un ours blanc ; mais on peut poser le problème au sujet de l'homme et des oeuvres de l'homme : l'édifice de la Sun Life, UNIVAC, ou l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. La liberté est de l'homme, pour l'homme et dans l'homme. L'autre terme du couple usuel, l'autorité, est de, pour et dans la société. Aussi leur possible conflit en est un d'accrochage et non pas d'antinomie : car la liberté, à travers l'homme, est aussi pour la société qu'elle enrichit de sa féconde spontanéité ; car l'autorité, à travers la société, est aussi pour les hommes vivant en société et pour leur libre épanouissement humain.

Je souhaite, malgré tout, que ces trop brèves notations n'embrouillent pas davantage le grand mystère de l'homme vivant en société.

Revenons à notre liberté académique. C'est d'abord une liberté d'intellectuel. Sa liberté est plus compliquée que celle des autres hommes : il ne s'agit pas seulement du bon ou du mauvais, de l'utile ou du superflu ; d'autres dimensions s'ajoutent : celles du vrai et du beau. L'intellectuel auto-limité, dans un univers fermé, fait une ascension vertigineuse qui est celle des dimensions infinies de l'esprit. Il devient, comme malgré lui, un dieu boiteux ou un démon en instance de rédemption. Règle générale, lui et son milieu ne font pas bon ménage. Le Tour d'ivoire est moins un refuge qu'un alibi : elle ne règle rien.

Cet intellectuel, dans notre cas, est un chercheur et un enseignant. Comme chercheur, il tend scientifiquement à la connaissance du vrai. C'est d'abord la lutte de l'Ange et de la Bête : le chercheur mesure ici ses propres limitations et la vanité de victoires jamais définitivement gagnées. Comme enseignant, il

tend à communiquer les résultats de ses recherches. Ce n'est pas le moyen unique, car il y a aussi les publications, l'action sociale, etc. C'est dans cette projection sociale de son travail que le chercheur a surtout besoin de liberté académique. Ici un état social contraignant la liberté peut peser à son maximum.

Mais on ne gagne rien à trop vouloir distinguer le chercheur et l'enseignant chez l'universitaire, l'un portant ou complétant l'autre. L'opinion publique comprend l'utilité de l'enseignement, mais la validité des recherches, surtout des recherches non "utiles" ? On a vu des autorités publiques et des dirigeants universitaires, non seulement opérer cette dissociation contre nature, mais encore accorder une si nette prime à l'enseignement sur la recherche, que cette dernière n'était plus guère qu'un luxe dont on pouvait se passer.

La liberté académique est moins un faisceau de libertés particulières se présentant sous forme de permissions et de visas (et négativement : par l'absence de défenses, injonctions, ou entraves, etc...) qu'une large condition sociale qui permet, à toutes les étapes de son processus, la grande aventure de la recherche scientifique, et, ensuite, le risque de la communication de ses résultats. Au lieu de rétrécir, de cerner le sujet, on l'élargit encore : mais on ne comprendra rien à la liberté académique si on ne connaît pas les exigences et les conditions de la vie scientifique. Ce n'est qu'à l'autre bout du rouleau qu'on retrouve les libertés académiques, spécifications des libertés publiques : libertés d'expression, d'opinion, etc... Mais à cette différence près, qui est fondamentale : la liberté académique est rarement — et sans doute elle y gagne — publiquement instituée et statutairement consacrée. On n'en sort pas : on est renvoyé au problème général des conditions de la vie scientifique dans un milieu culturel donné.

L'homme de science s'occupe de la nature ou de l'homme. C'est dans le second cas où son aventure est la plus périlleuse. La nature est donnée, divisible, isolable. L'homme ? Il faut le prendre en entier et nos prismes ne permettent que des coupes. Après la foi, qui est le mystère de la divinité, les sciences de l'homme sont le plus grand défi à l'homme, qui se penche sur le mystère de sa propre humanité.

Parmi les sciences de l'homme, celles qui sont dites "sociales" présentent un risque tout particulier. C'est dû au double engagement de l'homme dans son milieu qui le fait simultanément moyen et objet (au moins partiel) d'analyse. Il y a aussi l'état de primitivisme des sciences sociales. Le "social scientist" pratique une science pas très sûre ; et il le sait. On peut même poser le théorème : plus il sait faible sa science, moins elle est faillible ; et vice-versa. Au minimum, la maîtrise de quelques techniques et d'un peu de méthode, son certain "point de vue", qui n'est pas celui du vulgaire même cultivé, lui donnent la nécessaire illusion de faire oeuvre utile, parce qu'irremplaçable.

Mais même avec la conscience de la relativité de ses moyens, le "social scientist" devient la conscience critique, presque toujours inquiète, d'un milieu et d'une époque. Comme malgré lui. Et il devient alors objet d'étonnement, de suspicion ou d'opposition. Quoi qu'il fasse et quelle qu'en soit la validité, il risque d'apparaître gêneur. Il ne voit pas nécessairement plus clair ; il se méfie des "fausses idées claires", reçues et acceptées sans examen. Mais il voit plus complet. Il questionne, décom-

pose, analyse, démonte, reconstruit, synthétise. Sa démarche qui n'est pas celle d'un examen clinique produit souvent le résultat d'un diagnostic de situation.

Sa liberté revient en jeu: il y a ceux qui sont satisfaits de la situation et ceux qui veulent la changer. Parmi les premiers, il y a des gens en place et matériellement nantis: leur cas, qui est clair, se comprend aisément. Mais dans cette même catégorie, il y a aussi ceux qui ne sont pas servis par la situation et qui, parce qu'ils ne la connaissent pas, croient qu'une autre situation les desservira. Ils ont la réflexe du freinage ou du blocage psychologique à cause de la croyance conformiste que tout changement, parce que changement, est dangereux. La grande entrave à la liberté académique est dans une ambiance sociale générale où l'esprit de recherche et la mise en question de choses acceptées comme bonnes ou immuables, sont considérées comme des poisons nocifs. Que de choses faites, prêtes à être livrées sont restées ou resteront lettres mortes, faute d'interlocuteurs! La grande paralysie est initiale: Comment discuter sans des critères consciemment et clairement formulés. Mais si ces critères ne sont pas admis? Par exemple: si, pour vous, l'humain prime le citoyen, lequel prime le national — dans la mesure où vous les "distinguez" pour mieux les "unir", et si l'interlocuteur établit l'échafaudage contraire? Où sera la fécondité du dialogue? Dans un dialogue de sourds, l'un continue toujours à parler... Pour être de bon compte, et pour ne pas donner à ces lignes un tour involontairement apologétique, je dirai qu'il faut parler quand même, que la paresse ou la timidité intellectuelles sont souvent la commode excuse à des inhibitions qu'on n'a pas le courage de surmonter. Je n'excuse pas; je cherche à faire comprendre.

Outre ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas comprendre, il y a ceux qui comprennent trop, c'est-à-dire mal. Ils sont de la deuxième catégorie de ceux qui veulent modifier la situation. Ils attendent moins des "lumière" que des "justifications". Ils vous accueillent favorablement si vous détectez un mauvais engrenage ou mettez le doigt sur une plaie. Mais attention! Ils ont en tête une solution pré-fabriquée. Si, elle-même, vous la remettez en question, vous êtes suspect. Vous manquez d'audace; c'est un "reniement" ou une "lâcheté". Et vous voilà de nouveau entortillé dans une nouvelle impuissance. Celle-là, surtout, vous fera mal.

La liberté académique subit l'assaut bilatéral de l'engagement: on engage l'universitaire et il s'engage. On l'engage d'abord. On l'engage plutôt: il devient cible — s'il ne "cadre" pas — ou escabeau — si on le juge utile. (Cela n'est pas uniquement le fait des non-universitaires au sujet des universitaires, mais aussi des universitaires entre eux.) On l'engage surtout à une solennelle impuissance: qu'il pense ce qu'il voudra, pourvu qu'il ne le dise pas ou ne l'écrive pas, du moins pas trop haut!

L'universitaire lui-même s'engage toujours d'une certaine façon (le refus de l'engagement étant un type même d'engagement). L'homme de science est homme et citoyen: ce qu'il voit et ce qu'il croit connaître lui suggère des options pratiques: il se vouera à l'une d'elles comme à l'appel d'un devoir: son engagement personnel risque d'invalider, pour une part, son activité scientifique. Aux rasades étourdissantes de l'action, le théoricien risque d'être dévoré par le doctrinaire. Dans nos universités, pour un théoricien combien de doctrinaires! Et pourtant, c'est son droit strict et son devoir, en certains cas, de s'engager avec tous les risques que cela comporte: l'homme de science n'est qu'une qualification de l'homme-citoyen qui lui pré-existe. Ayant plus reçu de la société, il est normal qu'il lui rende davantage, d'une façon ou de l'autre. Et celle-ci, au risque de stagner, doit être réceptive à son apport. L'universitaire qui s'engage en pleine conscience et avec une saine inquiétude demeure un véritable homme de science: les autres sont les "commis-voyageurs de la science" et la publicité qu'ils reçoivent ou se donnent est la mesure extérieure du vent de leur réputation surfaite.

Dans les limites exigües de ce papier, j'ai livré quelques éléments initiaux du problème. Il débordé le sous-problème de l'apposition ou du retrait d'un visa de censure. Il a deux pôles: les conditions de l'activité scientifique chez l'homme de science et dans le milieu qui l'intègre. La liberté académique, solidaire des autres libertés privées et publiques, réside surtout dans le large conditionnement culturel d'un groupe donné.

Jouissons-nous, dans notre milieu, de la "liberté académique"? Il faudrait pouvoir répondre aux questions suivantes. De leurs réponses, sortiraient les composantes de la situation d'ensemble. C'est l'autre article que je n'ai ni le loisir ni l'espace de faire.

Y a-t-il liberté académique si l'accès à l'éducation secondaire et universitaire repose sur des possibilités pécuniaires et non pas des critères d'aptitude?

si nous perdons ainsi une partie indéterminée de ce qui serait la fine fleur de nos jeunes élites, où pourraient se recruter les vocations scientifiques?

si la carrière de l'enseignant — à tous les degrés — est socialement dévalorisée et qu'il s'ensuit, pour lui et les siens, une situation économique correspondante de frustration?

si l'enseignant est obligé, pour son manque à gagner, d'accepter ou de solliciter des "à côtés" qui risquent de le détourner de ses tâches principales?

si nos universités, par leur insécurité financière chronique, voient leur développement normal entravé?

si nos universités, après avoir reposé sur une base financière de stabilité, ont été placées au centre d'une querelle politique les forçant à une impossible option?

s'il y a risque, dans cette situation, que nos universités soient l'objet d'inqualifiables procédés d'intimidation et de chantage?

si nos universités, institutions privées et ecclésiastiques, assurent, en tant que telles, la liberté académique à laquelle peuvent porter atteinte, et de façon grossière, telles autorités très séculières?

si ces autorités peuvent faire sonner leurs gros sous pour amener des assentiments auprès des autorités morales les plus hautes de notre milieu?

si les budgets de l'éducation, qui devraient délivrer, peuvent plutôt attacher?

si une opinion somnolente n'est pas encore suffisamment éveillée à la gravité de la question?

si le boycott de certains professeurs et diplômés peut être systématiquement organisé?

si nos universités sont insuffisamment équipées en bibliothèques, laboratoires, et autres commodités matérielles?

si les travaux des professeurs ne peuvent recevoir la publicité nécessaire à la recherche et à la discussion?

si des professeurs s'auto-censurent, jusqu'au mutisme inclus, dans leur activité scientifique et civique pour ne pas ajouter aux soucis de leurs dirigeants, possibles victimes du chantage des autorités très séculières?

si, par exemple, cette auto-censure juge prudent, à tort ou à raison, de prendre la forme d'un pseudonymat?

ISOCRATE

L'enseignement des sciences de la province de Québec.

par Abel GAUTHIER

vice-doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Montréal

LE QUÉBÉCOIS  
MAR 1 1957

L'industrialisation du Canada pose des problèmes complexes à tous les niveaux de l'enseignement et, plus particulièrement, en sciences. Les universités, qui doivent "produire" des savants et des ingénieurs, ne réussissent pas à refaire assez vite leurs cadres pour répondre à des besoins nouveaux (génie physique, énergie nucléaire, servomécanismes, etc.). D'autre part, les collèges et les écoles publiques, voyant le nombre de leurs élèves augmenter, trouvent difficilement des professeurs de sciences compétents. Cette situation, on l'a décriée abondamment à l'occasion des octrois fédéraux aux universités.

En ces derniers temps, des économistes, faisant allusion aux restrictions du crédit et au loyer élevé de l'argent, prétendent que le Canada veut trop entreprendre en trop peu de temps. Il y a, disent-ils, pénurie de capitaux. N'y aurait-il pas aussi pénurie de cerveaux? Vu sous cet angle, l'enseignement des sciences dans le milieu français de notre province n'apparaît pas en meilleure posture que partout ailleurs au pays.

Et pourtant, quels immenses progrès avons-nous accomplis!

Reculons d'environ trente ans. Le génie s'enseigne en langue française à un seul endroit au Canada, l'École polytechnique de Montréal; aucune université du Québec ne décerne de grades en sciences pures, sauf McGill. Vers 1920 apparaissent les Facultés des sciences de Laval (sciences pures et génie) et de Montréal (sciences pures). L'influence de ces institutions s'étend peu à peu, leurs diplômés occupent des postes dans l'industrie, les laboratoires d'hôpitaux et les organismes gouvernementaux. Bon nombre d'entre eux (élèves et laïcs) vivifient l'enseignement des sciences dans les collèges et les écoles publiques.

L'élan est donné.

Plus récemment, surgissent des centres (Sherbrooke, Shawinigan, Chicoutimi et d'autres) qui fournissent une préparation plus ou moins immédiate aux études de sciences pures et appliquées. La création de l'Université de Sherbrooke n'illustre-t-elle pas de façon particulière un terme possible de ce mouvement? Aujourd'hui, les jeunes des cantons de l'Est peuvent entreprendre leurs premières années de génie ou de sciences dans leur région pour terminer à l'École polytechnique ou aux Facultés de Montréal et de Laval.

En Ontario, l'Université d'Ottawa établit sur des bases solides sa Faculté de sciences pures et appliquées.

Les Canadiens français disposent actuellement d'un nombre d'institutions d'enseignement scientifique supérieur relativement grand; dans la province de Québec, leur situation par rapport à leurs compatriotes de langue anglaise s'est transformée. Cette année, l'École polytechnique reçoit 840 élèves, la Faculté des sciences de Montréal, plus de 400 et celle de Laval, 830. Il faudrait ajouter à ces nombres, celui des étudiants qui font leurs premières années dans les autres centres de la province avant de les comparer à ceux de McGill. On verrait alors combien nous avons gagné de terrain.

Nos Facultés de sciences regorgent d'élèves et leur plus grand problème, c'est de trouver les moyens de continuer leur progrès. La majorité des étudiants viennent de l'enseignement public, 65% à Polytechnique et à la Faculté des sciences de Montréal, environ 50% à Laval. Si les Canadiens français jouent déjà un rôle plus considérable dans l'exploitation des ressources naturelles de la province et du Canada, c'est à ce secteur de l'enseignement qu'ils le doivent en grande partie.

Aussi faut-il insister sur l'importance des programmes et la préparation des professeurs au niveau secondaire (8e, 9e, 10e, 11e, 12e années). Les écoles normales rencontrent chez nous les mêmes difficultés à ce sujet que dans les autres parties du Canada. Pendant qu'elles assurent la formation pédagogique des futurs maîtres, elles doivent trouver le temps de leur apprendre les sciences et les mathématiques; elles n'y réussissent que dans une certaine mesure. Il serait souhaitable que des diplômés en sciences, après avoir acquis un complément de méthodologie, s'orientent vers l'enseignement secondaire, mais l'industrie leur offre des traitements trop alléchants pour qu'ils tentent cette aventure actuellement.

Les jeunes filles s'engagent aujourd'hui plus volontiers dans les carrières scientifiques ou parascientifiques (technologie médicale, diététique, par exemple). Malheureusement, les écoles publiques n'ont pas prévu pour elles, comme pour les jeunes gens, une section les dirigeant dans cette voie; pour les rendre admissibles, l'Université de Montréal a dû mettre sur pied une année préparatoire dite d'immatriculation senior.

Tout cela montre que les Facultés de sciences pures et appliquées ont largement ouvert leurs portes aux finissants des écoles publiques. Certains esprits s'en formalisent quelque peu. N'y a-t-il pas danger que les hommes de science et les ingénieurs de demain manquent de formation générale?

Disons tout d'abord que, par souci de réalisme sans doute, toutes nos institutions (Laval, Montréal, Sherbrooke, Ottawa) ont pris là-dessus la même attitude, elles ont tenu compte du milieu où elles vivent. Idéalement il vaudrait mieux posséder une solide formation générale, quelle que soit la carrière que l'on embrasse. Mais il faut s'entendre sur les termes. Il n'est pas sûr que seule l'école puisse donner cette formation, il n'est pas non plus interdit aux facultés universitaires d'introduire dans leur curriculum des cours de caractère culturel dans des domaines autres que

celui des sciences; en fait, cela se produit le plus souvent.

Dans ces conditions, quelle est au juste la position des facultés relativement au bacheliers en arts de l'enseignement classique? Elles sont très heureuses de les recevoir et elles veulent en attirer de plus en plus. Depuis quelques années d'ailleurs, ceux-ci s'inscrivent beaucoup plus nombreux en génie et en sciences. Les collèges ont récemment remanié les programmes du baccalauréat et l'introduction progressive du cours latin-sciences dans toutes les maisons devrait faire naître beaucoup de vocations.

Mais il ne faut pas le cacher, du point de vue pratico-pratique, dans le contexte nord-américain (et même en Europe), il n'est pas naturel pour un jeune homme qui veut faire carrière en sciences, de passer par le canal du baccalauréat en arts, car cela retarde l'obtention de son grade de deux ou trois ans. On ne doit donc pas se surprendre du nombre relativement petit de finissants de nos collèges qui optent pour les sciences. Nos Facultés des arts se sont engagées, nous l'avons dit plus haut, dans une certaine diversification de leurs programmes (trois sections à Montréal: la première, plutôt littéraire, la deuxième, plutôt biologique, la troisième, latin-sciences, plutôt mathématique).

La dernière section, au moins en principe, assure l'admission en sciences après la Rhétorique. Il s'agit au fond d'un changement à la conception traditionnelle de la formation générale, la même pour tous jusqu'à l'âge de vingt ans, quelle que soit la carrière future. Au risque de surprendre, j'ose prétendre que les collèges pourraient s'avancer plus profondément dans cette voie pour adopter la formule de la Compagnie de Jésus à Loyola.

Les journaux rapportaient (La Presse, 3 juin) qu'à sa collection des grades de 1953, cette institution décernait 41 baccalauréats en arts, 22 baccalauréats en commerce et 15 baccalauréats en sciences. Evidemment, voilà un système fort différent de celui de nos collèges. Est-il moins favorable à la culture générale bien comprise? Pourquoi opter à priori pour une réponse affirmative?

On peut imaginer une évolution progressive de quelques-unes de nos meilleures maisons d'enseignement, celles qui possèdent des laboratoires récemment rénovés par exemple, vers un tel statut quasi universitaire. Cette transformation, si elle est théoriquement possible, au moins dans certains cas et sans nuire aux préoccupations de culture générale, est-elle souhaitable? Augmenterait-elle la proportion de sa-

vants canadiens-français? On entend rarement dire qu'il nous vient des collèges trop de médecins, d'avocats et de professionnels en général, ce sont donc les cerveaux qui manquent, comme nous le disions plus haut, quelle que soit la catégorie qui nous occupe.

Alors, il faut conclure que, pour diverses raisons, trop de jeunes ne poussent pas assez loin leurs études.

Il reste que, si les finissants étaient seuls admis dans les facultés scientifiques, la contribution des Canadiens français en ce domaine serait réduite de plus de la moitié; il reste aussi que les bacheliers en arts qui optent pour les sciences pures et appliquées entrent aujourd'hui dans la vie avec deux ou trois ans de retard.

L'évolution suggérée ne vaudrait pas de pair avec l'industrialisation de la province? Elle suppose une participation beaucoup plus active des laïcs à l'enseignement et à la politique des collèges, et sans doute aussi plus de moyens financiers.

Au niveau des universités, nous avons aussi beaucoup progressé. Le nombre des étudiants est élevé et la qualité de l'enseignement, dans la plupart des domaines, se compare à celle des autres institutions canadiennes. Nos Facultés sont devenues des foyers de recherches, leurs professeurs publient régulièrement des travaux dans les journaux scientifiques canadiens, américains et européens. Phénomène nouveau chez nous, quelques chercheurs font éditer en Europe ou aux États-Unis, en français ou en anglais, des traités hautement spécialisés d'une valeur reconnue.

À Montréal, près de cinquante jeunes gens préparent des thèses en vue des grades supérieurs et de doctorat en sciences dans les sujets les plus divers: mathématiques, statistiques, physique atomique, chimie organique, chimie-physique, biochimie, biologie, botanique, etc. L'activité à Laval est aussi intense et le nombre d'élèves "gradués" presque aussi grand.

Les écoles de génie, par tout le Canada, ont mis du temps à s'engager dans le champ de la recherche; leurs finissants se lançaient sans tarder dans les réalisations pratiques. Grâce à l'encouragement du Conseil national des recherches du Canada, et à cause des besoins de certains nouveaux secteurs de l'industrie, la situation s'améliore constamment. L'École polytechnique de Montréal et les Départements de génie et de Laval progressent aussi rapidement dans cette voie que les

meilleures universités du pays. C'est avec étonnement que les milieux canadiens-français observent le mouvement scientifique qui prend chaque jour chez nous une plus grande ampleur.

Il existe sans doute déjà des problèmes de recrutement au corps professoral et de moyens financiers. Dans la période d'après-guerre, nos universités ont pu s'attacher des chercheurs européens qui ont enrichi notre milieu et ont formé déjà de brillants élèves. Mais cette source sera bientôt tarie.

Quant aux finissants de nos universités, pour les retenir, il faudra de plus en plus faire face à la concurrence de l'industrie et des autres institutions canadiennes et américaines.

C'est à cause de ces difficultés qu'on souhaite un peu partout le relèvement des traitements des professeurs à tous les niveaux.

MAI 4 1957

# La Semaine de l'éducation

LE DEVOIR

La Semaine de l'Éducation constitue, sur le plan national, une initiative de la Canadian Teachers' Federation, patronnée par un grand nombre d'autres organismes, dont l'Association canadienne des Éducateurs de langue française. Pour sa part, la Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec revendique l'honneur d'avoir en quelque sorte revivifié la Semaine de l'Éducation dans la province de Québec, où, depuis plusieurs années, elle passait pratiquement inaperçue. L'an dernier, les mots d'ordre de son journal, "L'Enseignement", et les suggestions pratiques de son comité d'éducation ont permis à la Corporation d'entraîner ses huit membres dans une célébration d'en-

semble, qui a imposé la Semaine de l'Éducation à l'attention du grand public. Cette année, les enseignements ont su encore mieux se donner la main et faire appel à toutes les collaborations: la Semaine de l'Éducation devient ce qu'elle doit être, une sorte de récollection de toute une population mieux consciente de son problème numéro un. Les éducateurs de tous les secteurs en profitent pour signaler certaines urgences; les groupements sociaux et les organes de publicité épousent spontanément leur cause. Notre époque, si souvent décriée, se donne le témoignage réconfortant d'un intérêt inouï pour les problèmes de l'enseignement et de l'éducation.

Sous le thème permanent du Comité national "L'éducation, l'affaire de tout le monde", la Corporation provinciale des instituteurs et institutrices a suggéré, cette année, à ses cent organismes affiliés, un sous-thème chargé de sens: "L'éducation, un problème à repenser". Nous posons cette affirmation sans intention de dénigrement à l'égard du passé et du présent. Mais, d'abord, parce que l'éducation, oeuvre d'évolution, d'adaptation et de réadaptation, demeure toujours un problème à repenser, en fonction des progrès de la science et du cheminement de la société. Nous ne craignons pas, cependant, d'interpréter notre thème de façon plus radicale, car en ce domaine nous sommes d'avis que, malgré tant de travaux, il s'est accumulé plus de problèmes qu'il ne s'en est résolu. Nous reconnaissons les efforts édifiants et insurpassables des maisons de formation de la jeunesse, nous sommes heureux de noter l'évolution pédagogique considérable suscitée par le Comité catholique et le Département de l'Instruction publique, nous affichons fièrement les progrès rapides de l'organisation professionnelle des enseignants. Nous mesurons d'autant mieux la complexité et les impératifs d'une éducation vraiment intégrale et vraiment libre de ses mouvements. Considérant les insuffisances et les bobos de notre société, un certain vague à l'âme s'insinue en l'éducateur et lui fait se dire qu'il y aurait moyen de faire beaucoup mieux. Qu'on ne nous reproche pas surtout de n'être jamais satisfaits. C'est une de nos meilleures qualités d'éducateurs, et elle aurait droit de se faire impatiente devant trop de limitations.

L'éducation est un problème à repenser. Nous l'affirmons parce

que, par exemple, nous croyons que la collaboration famille-école pourrait devenir cent fois meilleure que ce qu'elle est actuellement. Sans doute, on s'entend généralement bien entre parents et maîtres. Mais les contacts semblent n'être toujours qu'occasionnels. En combien de localités trouve-t-on un

leur disposition. L'un des côtés les plus criants de ce problème d'argent en éducation, n'est-ce pas la pénurie intolérable d'éducateurs, cette présence de titulaires non-qualifiés dans quatre mille classes de notre province? Ce n'est pas sans raisons que le mémoire de la Commission Tremblay au

nous désirons tenir en alerte le personnel enseignant, l'atelier de façon plus efficace aux problèmes de l'enseignement et de l'éducation. Nous rêvons de recherches pédagogiques, d'enquêtes sociologiques, d'initiatives professionnelles d'envergure en action catholique, en éducation nationale, en éducation civique, et dans tant d'autres domaines forcément négligés. Nous sommes d'accord avec l'ACELF: "A cause du retard accumulé depuis la conquête anglaise, la société canadienne-française n'a pas encore tous les éducateurs et toutes les institutions dont elle a besoin. Cela exige du temps, des hommes, de l'argent. Quelque chose de plus est nécessaire, absolument nécessaire: une pensée politique, sociale et pédagogique suffisamment humble pour éviter toute illusion dangereuse et suffisamment courageuse pour voir le problème canadien-français dans toute sa réalité, pour le repenser à neuf". C'est avec ce point de vue que les instituteurs et institutrices de la province de Québec veulent aller de l'avant, comptant sur la collaboration de tous comme elle leur offre la sienne. Puisse cette Semaine de l'Éducation nous stimuler tous.

par Léopold GARANT,  
président de la Corporation générale des  
institutrices et instituteurs catholiques  
de la Province de Québec

cercle d'études parents-professeurs fouillant méthodiquement les problèmes de leur jeunesse? Et si on s'exclame que c'est beaucoup trop demander et aux uns et aux autres, est-ce qu'on ne reconnaît pas implicitement du même coup à l'éducation une marge d'indétermination, un flottement des responsabilités, une mésestime de l'importance des enjeux? D'autre part, il n'est pas nécessaire de démontrer ici que l'éducation est un problème d'argent: c'est l'évidence de l'actualité. Espérons qu'il se trouvera des éducateurs, cette semaine, pour décrire l'école de leurs rêves, pour dépeindre le type d'homme qu'ils croiraient pouvoir former, si l'argent, se trouvait à

Gouvernement de la Province pose l'enseignement comme notre problème numéro un. Voilà quelques-unes seulement des réflexions que coiffe notre thème: "L'éducation, un problème à repenser". La Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques de la Province de Québec aspire au jour où elle pourra multiplier les services pédagogiques et les initiatives éducationnelles. Nos efforts d'organisation de la profession enseignante voient plus loin que la sécurité de ses membres. Nous voulons l'unité qui fait la force; mais la force qui se dépensera au bénéfice de l'enfant. Par nos cercles d'études, par nos publications, par nos ralliements,

Léopold GARANT, Président.  
La Corporation Générale des Instituteurs et Institutrices Catholiques de la Province de Québec.

MAR 14 1957

## Un remède aux difficultés scolaires

Qu'un grand nombre d'enfants et de collégiens ne soient pas en mesure de lire efficacement par un régime scolaire normal, le fait est, de nos jours, incontestable. En effet le nombre des échecs scolaires dépasse largement la proportion normale des élèves insuffisamment doués. Au seul centre psychopédagogique de Paris,\* où nous avons eu l'occasion de faire un bref stage, 80 p.c. des sujets sont d'intelligence moyenne voire supérieure. (1) Par ailleurs, le Dr David Abrahamson, à la suite d'une longue recherche aux Etats-Unis, affirmait que 10 p.c. des élèves éprouvent des difficultés scolaires. (2) C'est être en deca de la vérité que de dire que, des 31.000 sujets de nos institutions d'enseignement secondaire, plusieurs centaines font face à de sérieux problèmes, et des milliers d'entre eux, encore que suffisamment doués, ne termineront pas leurs études.

Ces difficultés scolaires sont, en gros, de deux sortes, celles, de nature affective, qui ressortissent à la conduite, au comportement, et qui se soldent par un échec social, et celles qui relèvent de l'adaptation intellectuelle au travail scolaire et que l'on désigne par le terme "insuffisance scolaire". Il va sans dire que ces types de problèmes ne s'excluent pas : bien au contraire, ils coexistent fréquemment chez le même individu. Tantôt d'ordre surtout psychologique, tantôt d'ordre plus particulièrement pédagogique, ces difficultés entraînent une mésadaptation scolaire qui, le plus souvent, est incompatible, du moins dans les circonstances actuelles, avec le séjour en institution, même dans un contexte d'externat.

Ce sont ces problèmes d'adaptation scolaire que s'attachent à résoudre les centres psychopédagogi-

ques, en s'attaquant à leurs causes même, qu'il s'agisse d'une anomalie du développement de l'élève, d'un trouble physique (endocrinien, visuel, par exemple), d'une situation familiale qui entrave le rendement scolaire, d'une difficulté spécifique de comportement intellectuel ou d'un conflit du milieu scolaire (relations avec les autres élèves ou avec les professeurs). Il va sans dire que ce travail d'envergure, pour être efficace, implique une collaboration

l'objet ; pour l'autre, dont le milieu ne favorise pas la quiétude qu'exigent les études ou qui est réfractaire à un régime collégial, c'est aux ressources qu'offre une psychopédagogie préventive qu'il faudra avoir recours pour éviter l'échec scolaire éventuel.

Essentiellement une institution scolaire, le centre psychopédagogique, par l'éducation affective et caractérielle, poursuit une double tâche : l'adaptation scolaire des élèves doués qui, sans lui, seraient vraisemblablement rayés des cadres de l'enseignement et la recherche pédagogique et psychologique, au profit des élèves, des maîtres et des parents.

par  
**Antonin  
BOISVERT, L. Ps.**  
du Collège  
SAINT-DENIS

Antonin BOISVERT, L. Ps.  
Collège Saint-Denis

(1) Rapport sur l'activité des premiers centres psycho-pédagogiques, Paris, 1954, p. 10.  
(2) New York Times, N. Y., 1954, 22 fév., p. 1.

nécessaire tant sur le plan scientifique — entre médecins, psychologues, pédagogues... — que sur le plan familial, avec les parents. Cet effort lucidement concerté de plusieurs spécialistes permet de distinguer le conflit scolaire de l'insuffisance scolaire. "le conflit par insuffisance et l'insuffisance suite au conflit" (Paul Osterrieth).

Le centre psychopédagogique, contrairement en cela à l'institution traditionnelle, visera à établir un programme d'enseignement individualisé, sans qu'il soit nécessairement individuel, et à organiser une assistance psychopédagogique particulière pour chacun des élèves. Pour l'un, il faudra songer à un enseignement correctif ou à des entrevues périodiques avec un psychologue, et c'est alors une assistance psychopédagogique curative dont l'élève sera

## Enseignement secondaire : réformes accomplies, progrès à réaliser

Le Devoir Mar 14 1957

Où va notre enseignement secondaire? Telle est la question qui se pose dans presque tous les milieux cultivés de chez nous. Les lecteurs de *Collège et Famille* trouveront sans doute opportun que nous leur présentions un bilan des transformations subies par notre enseignement secondaire depuis à peu près une dizaine d'années. A cet exposé, nous ajouterons quelques suggestions personnelles qui nous paraissent propres à garantir l'heureuse évolution de notre enseignement.

### I. — REFORMES ACCOMPLIES

Pour apprécier l'ampleur des modifications opérées récemment dans notre enseignement secondaire, il est bon de se reporter à la situation initiale, celle qui a précédé la série des perfectionnements que nous allons énumérer.

Il y a quelque dix ans (et trop de nos réformateurs s'imaginent qu'il en est encore ainsi), nous n'avions, entre le niveau primaire d'une part et le niveau universitaire d'autre part, qu'un éventail fort restreint de types d'enseignement général à offrir à nos adolescents. Le cours classique constituait la principale institution; cours de huit ans, gréco-latin, conduisant au baccalauréat ès arts, assurant dans l'ordre intellectuel une formation générale et dans l'ordre pratique l'admission aux études univer-

Par Gérard PLANTE, S.S.

sitaires. A côté des collèges classiques, les écoles primaires supérieures scientifiques offraient un cours de cinq années, d'études après la 7e, cours de formation générale, mais avec un fort accent scientifique et conduisant aux études universitaires dans un certain nombre de facultés. Le Collège Stanislas complétait l'ensemble en offrant aux jeunes Canadiens français de Montréal la possibilité de faire des études secondaires selon le système universitaire de France.

En prenant comme point de comparaison ce passé récent que nous venons de décrire, on appréciera les avantages et les supériorités de la situation actuelle. Les institutions anciennes subsistent toujours; bien d'autres sont venues s'y ajouter, grâce à l'initiative du Comité catholique de l'Instruction publique, des universités et des collèges privés.

Le Comité catholique a transformé l'école primaire supérieure en école secondaire publique. Celle-ci comprend cinq cours différents, dont l'un, qui s'appelle classique, suit le programme de latin-sciences de l'une ou l'autre Faculté des Arts de notre province et conduit à l'immatriculation permettant l'accession au cycle du baccalauréat dans n'importe quelle institution qui dispense le cours de latin-sciences.

L'Université de Montréal, de son côté, a opéré de nombreux changements dans ses facultés et écoles. Depuis deux ans déjà, la Faculté des Sciences peut recevoir des élèves du cours classique après la classe de versification et les conduire au B. Sc. en cinq ans. La Faculté de Philosophie offre maintenant un baccalauréat en philosophie dont le programme spécial commence après la rhétorique. Grâce à la Faculté des Arts, un étudiant de collège classique peut s'orienter vers un baccalauréat en pédagogie, qui lui demandera quatre ans d'études après la versification ou deux ans après la rhétorique. Quant à l'École des Hautes Etudes commerciales, elle a organisé un cours de baccalauréat en commerce ouvert aux détenteurs du diplôme d'immatriculation. Et l'Extension de l'Université, de concert avec la Faculté des Arts, a rendu possible aux adultes l'obtention d'un baccalauréat ès arts.

En plus de ces changements dans l'organisation des cours, il faut signaler les améliorations substantielles apportées par la Faculté des Arts de l'Université de Montréal au régime des examens de l'immatriculation et du baccalauréat, améliorations qui doivent laisser aux professeurs plus de latitude pour donner un caractère vraiment humaniste à leur enseignement. Et nous n'avons rien dit des initiatives prises par l'Université Laval dans la région de Québec.

Les collèges privés ont aussi largement contribué à perfectionner le réseau d'institutions secondaires. Un bon nombre de collèges, par exemple, le Mont-St-Louis, le Collège Laval, le Collège Roussin, le Collège Notre-Dame, l'Externat Saint-Viateur, plusieurs juvénats de frères ont adopté le cours de latin-sciences qui permet d'entrer à l'École Polytechnique après la rhétorique.

Notons aussi la transformation du Séminaire de Marie-Médatrice. Cette maison est maintenant un collège au sens du Sous-comité de Coordination: elle offre un cours de quatre ans (section de latin-sciences et section gréco-latine) et permet aux diplômés de versification ainsi qu'aux diplômés de la 12e année scientifique d'obtenir en quatre ans un baccalauréat ès arts "A", "B" ou "C", selon les études préalables faites par les candidats.

Le Collège Saint-Denis est venu combler les lacunes dont a souffert pendant longtemps le système scolaire de notre métropole. Grâce à ce collège, la ville de Montréal bénéficie des services indispensables d'un collège psycho-pédagogique qui est en mesure de résoudre les problèmes de rattrapage ou de récupération.

En outre, dans plusieurs institutions traditionnelles, le régime disciplinaire a fait l'objet de louables efforts de rénovation. Signalons, par exemple, le Collège Séraphique des Trois-Rivières, qui est en train de se réorganiser, conformément aux données de la pédagogie nouvelle, d'après un plan moderne d'internat de plein air (1).

Toutes ces améliorations offrent maintenant au jeune Canadien français, du moins dans le milieu montréalais, un choix très varié d'institutions secondaires où il peut acquérir, avec une formation générale, une préparation universitaire conforme à ses aptitudes.

Les améliorations de notre système d'enseignement ne se sont pas limitées aux structures; elles ont aussi débordé dans la sphère des méthodes d'enseignement et dans le domaine des organisations parascolaires. Dans plusieurs collèges, des professeurs pourvus de grades universitaires et jouissant de longues années d'expérience essaient de renouveler les méthodes traditionnelles de l'enseignement classique. Mentionnons, à titre d'exemple, les nombreux essais d'applications des méthodes de travail en équipes, dont *Collège et Famille* a entretenu ses lecteurs, dans chacun des numéros de l'année dernière. Il en est de même des organisations parascolaires. Ces organisations, qui en dehors des travaux proprement scolaires, font appel à l'initiative, à l'intelligence et aux aptitudes de leadership des élèves, ne se présentent plus comme un décor superflu dans le milieu collégial. Les sports, les académies littéraires, les groupements religieux et patriotiques sont maintenant considérés comme des moyens éducatifs très efficaces pour cultiver chez les jeunes collégiens des qualités de caractère indispensables au succès dans notre société canadienne et que les seules expériences vécues dans la classe ne suffisent pas à épanouir.

Les idées ont bougé dans le monde pédagogique de notre province: la brève revue que nous venons de faire le prouve. On peut affirmer dès maintenant que nous nous sommes départis d'un concept qui a longtemps prévalu chez nous: celui qui ramène tout l'enseignement secondaire à un seul type, le même pour tous et partout. Les pratiques actuelles incarnent trois concepts nouveaux: a) on accepte diverses voies d'accès à l'enseignement proprement universitaire; b) on se préoccupe à la fois de l'élite et de la masse des adolescents; c) on admet que les institutions et les programmes d'études se différencient selon les régions.

### II. — PROGRÈS A REALISER

Notre système scolaire continuera certainement d'évoluer. Les grands facteurs d'évolution, jusqu'à maintenant, ont été les circonstances. Il est à prévoir que les facteurs idéologiques joueront un rôle plus important. Nos éducateurs, comme dans tous les autres pays occidentaux, se sentent de plus en plus poussés — et intéressés — à réfléchir davantage sur nos théories de l'enseignement secondaire. Cet effort de pensée, espérons-le, nous aidera à intégrer dans nos traditions (nous ne disons pas routines) les apports précieux des sciences modernes de la sociologie, de la psychologie et de la pédagogie expérimentale.

En vue de ces révisions théoriques de nos positions, nous émettrons quelques opinions personnelles concernant non seulement les principes fondamentaux de notre enseignement secondaire, mais aussi les réalisations qu'on aurait en vue.

1. Dans l'ordre des idées, par exemple, il nous semble urgent d'entreprendre trois examens sérieux.

a) Le premier aurait pour objet la notion de formation générale. Celle qui semble la plus commune chez nous est fortement teintée de préoccupations qui étaient acceptables autrefois, mais qui ne le sont plus maintenant. Quand on parle de formation générale chez nous, on n'arrive pas facilement à se défaire de l'ambition encyclopédique. On conçoit à peine que la formation générale ne donne pas des "clartés de tout". Cette ambition est irréalisable dans la culture occidentale moderne, bien qu'elle continue d'inspirer l'organisation de nos plans de formation intellectuelle. Nos compatriotes anglais ne doivent sans doute pas être imités aveuglément dans toutes leurs innovations pédagogiques, mais le texte suivant, qu'on peut lire dans les prospectus de la Faculty of Arts and Science de l'Université McGill (1956-1957) p. 1023., mérite que nous nous y arrêtions. Il concerne l'Honours degree, lequel, explique le prospectus,

is governed fundamentally by the belief that a relatively intense study of one field, not too narrowly limited, is the best medium of general education. A student who has gone sufficiently far in the study of one subject to have become aware of the assump-

suite au verso ...

## Enseignement secondaire ... (suite du recto)

tions on which that study rests and of the difficulties which its methods have been shaped to meet, and who has been introduced to the kind of material with which more advanced work in the subject is concerned, has probably undergone a better general mental discipline than the student who has sampled a variety of useful, but not very deeply developed, studies.

A ceux qui trouvent cette conception un peu étroite, on répond qu'elle est, au contraire, *broad*, parce que

its purpose is to provide a more acute and discriminating, because more unified and systematic, intellectual training than is possible under the condition of the general degree.

Ne serait-il pas opportun que l'une ou l'autre de nos écoles, institutions ou facultés pédagogiques entreprennent une sérieuse étude de la notion de formation générale dans la pédagogie canadienne-française? On pourrait, à cette fin, former un comité composé non seulement des pédagogues, mais aussi de philosophes, de sociologues, de psychologues et d'écrivains.

b) Une autre étude, portant sur la *démocratie canadienne*, pourrait aussi fournir d'utiles lumières aux éducateurs québécois. Le mot *démocratie* a mauvaise presse chez les Canadiens français. Il a été associé à tant d'aberrations qu'à la suite de bien des intellectuels français, nous avons pris l'habitude d'un fort scepticisme à l'égard de tout ce qui, dans notre continent anglo-saxon, se présente sous l'étiquette *démocratique*. Or, le régime politique et social dans lequel nous vivons et qui nous vient des Anglo-Saxons se désigne précisément par ce mot *démocratie*. Au lieu de faire la petite bouche sur tout ce qui se dit *démocratique*, il faudrait plutôt chercher à comprendre toutes les notions et tous les rouages propres à la vie politique, sociale et économique du Canada, même dans le Québec. L'histoire est sans doute une nécessité primordiale pour cette compréhension, mais les sciences économiques et sociologiques ne sont pas moins indispensables. Ici, encore, nous souhaiterions un exposé (sans trop de vocabulaire) des concepts fondamentaux et caractéristiques de la démocratie canadienne, dans le Québec en particulier. Une telle étude serait de nature à éclairer les délibérations de nos pédagogues concernant l'adaptation de notre enseignement à notre milieu.

c) Enfin, une troisième étude nous paraît urgente pour bien orienter nos réformes prochaines. Nous avons déjà signalé, il y a quelques années (2), le besoin urgent d'une étude expérimentale sur la *psychologie du jeune Canadien français*. Cette étude n'a pas encore été réalisée, sauf peut-être en quelques secteurs très limités. Pourtant, comment pouvons-nous prétendre organiser un système d'enseignement bien au point, si nous en méconnaissons le principal intéressé, l'adolescent de chez nous? Cette étude, d'ailleurs, préparerait les voies à celle que nous avons déjà souhaitée concernant la notion de formation générale. Si l'on veut donner une précision pédagogique à la notion de formation générale, on doit connaître les caractéristiques de notre adolescent dans sa croissance mentale. Seule une étude expérimentale sur ce point apportera des précisions pédagogiquement utilisables.

Les trois études ci-haut mentionnées pourraient éclairer les principes de nos prochaines réformes.

2. Dans l'ordre des réalisations, nous émettrions, en outre, au moins deux *desiderata*.

a) La création dans la province de Québec d'une nouvelle structure secondaire de quatre ans conduisant à l'immatriculation ne devrait pas, selon nous, entraîner la suppression de la structure authentiquement canadienne-française de huit ans. Appelée à rendre de grands services, l'institution nouvelle de quatre ans, qui correspond au premier cycle du cours traditionnel de huit ans, doit coexister avec ce dernier plutôt que le supplanter. La Belgique n'a jamais cru nécessaire de supprimer son athénée de six ans quand elle a organisé son école moyenne, qui, entre autres cours, offre le premier cycle des humanités modernes, tout comme l'athénée. Notre structure de huit ans possède d'ailleurs une valeur éducative intrinsèque qu'il serait bien dommage de laisser perdre. La valeur éducative d'une institution ne tient pas uniquement à ses programmes et à son personnel enseignant; elle tient aussi, pour une large part, à la population étudiante elle-même. Bien des traditions, et des plus précieuses, se perpétuent et même se perfectionnent dans notre institution de huit ans, grâce à la présence des grands élèves de dix-huit à vingt et un ans. C'est à eux que les plus jeunes doivent de remarquables manifestations intellectuelles, artistiques et sportives, qui don-

nent à la vie collégiale du ton, de la vigueur, de l'inspiration. Quant aux grands élèves eux-mêmes, leur qualité d'ainés leur procure maintes occasions d'exercer leur sens de l'initiative et de cultiver leurs aptitudes de chef: le peuple collégial, ils se préparent aux responsabilités d'une classe dirigeante.

Au surplus, notre institution traditionnelle de huit ans permet de réaliser chez nous la répartition idéale des degrés entre l'enseignement élémentaire et l'enseignement de formation générale. Notre souci d'adaptation au milieu anglo-saxon nous incite trop souvent à considérer comme une vérité indiscutable que le meilleur enchaînement des degrés élémentaires et des degrés secondaires est celui des Américains (huit ans — quatre ans) ou celui de nos compatriotes anglais (sept — quatre). Or, tel n'est pas l'avis des pédagogues américains qui, depuis quelques dizaines d'années, s'appliquent à trouver pour leur pays une meilleure organisation du niveau secondaire. Ils affirment d'abord que

there is no evidence that the eight-year elementary school and the four-year high school were influenced in their origin and early development by any recognition of the nature of the physical and psychological growth of children (3).

Et que souhaitent-ils? Que l'école élémentaire et l'école secondaire s'étendent ensemble sur une période de quatre ans

Voici comment ils s'expriment.

There should be basic agreement on the common objectives of elementary and secondary education. Child growth and development is a continuous process which should be recognized and promoted throughout the elementary and secondary schools. Recognizing the principle of continuity of growth, the school should develop a common program of general education extending from Grade 1 through Grade 14 (4).

Cette heureuse distribution des degrés élémentaires et des degrés secondaires en conformité avec la psychologie de l'adolescent, c'est précisément ce qu'assure notre institution traditionnelle de huit ans, qui permet aux garçons bien doués de commencer après la sixième primaire leurs études d'humanités. Nous aurions bien tort de nous priver d'une institution qui répond si bien aux données de la pédagogie la plus moderne.

b) Les réformes en perspective dans notre enseignement secondaire prévoient aussi des transformations de nos superstructures, c'est-à-dire des organismes de direction et de contrôle sur le plan régional et sur le plan provincial. Ici encore, nous espérons que nos réformateurs auront la sagesse de ne pas remplacer un monolithe par un autre monolithe de nature différente. Ce qu'il faut assurer à notre réseau scolaire, c'est la possibilité d'évoluer facilement selon les besoins et les circonstances variables. Cette possibilité d'évolution serait évidemment compromise par une centralisation qui satisferait plus notre besoin latin de logique abstraite que les besoins de l'avenir. L'Angleterre, dans ses réformes de 1944 nous a donné un exemple précieux à cet égard. Les réformes anglaises, en effet, sans négliger les contrôles que requiert toute organisation complexe, ont eu soin de laisser, au niveau local, la possibilité d'innover. L'administration supérieure compte beaucoup sur l'esprit d'initiative des autorités locales pour assurer à l'école anglaise la mobilité nécessaire à toute institution qui veut progresser au même rythme que la société. C'est ainsi, pensons-nous, que la province de Québec devrait s'assurer un système d'écoles toujours prêt à répondre aux nombreuses exigences que lui imposera dans l'avenir notre milieu culturel en effervescence. Substituer un fixisme à un autre ne serait pas une amélioration.

Les améliorations accomplies dans notre enseignement secondaire, depuis quelques années, celles que nous souhaitons pour l'avenir n'établiront peut-être pas notre système d'enseignement dans l'état de perfection: aucun système scolaire n'est jamais parvenu à cette consécration. Mais ayons le courage d'être réalistes et optimistes. Un sain réalisme nous fera admettre en toute humilité que l'on parvient au plus parfait en passant par diverses étapes moins parfaites. Et l'optimisme, décuplant nos énergies, hâtera notre marche en avant.

Extrait de *Collège et Famille*, Février 1957]

- (1) Lucien Labelle, O. F. M., "Aménagements scolaires: un internat de plein air, projet de construction scolaire", *Pédagogie*, XI, 8 octobre 1956, pp. 654-663.
- (2) Gérard Pianté S.J., "L'oublié, notre adolescent", *Collège et Famille*, avril 1952, p. 44.
- (3) William T. Grubb and Earl R. Douciss, *The Modern Junior High School*, New-York, The Ronald Press Company, 1947, p. 11.
- (4) Vernon E. Anderson, Paul R. Grim and William T. Grubb, *Principles and Practices of Secondary Education*, New-York, The Ronald Press Company, 1951, pp. 400-401.

# Gouvernement métropolitain sur le plan scolaire prôné pour la région de Montréal

Le secrétaire du Département de l'Instruction publique,  
le col. Joseph Pagé, en fait ressortir la nécessité,  
au club Richelieu.

par Paul-M. Lapointe

(De notre édition finale d'hier)

Une sorte de "gouvernement métropolitain" sur le plan de l'éducation, qui grouperait les soixante-trois (63) Commissions scolaires catholiques de l'île de Montréal et de l'île Jésus, a été suggérée à midi par le secrétaire du Département de l'Instruction publique, le lieutenant-colonel Joseph Pagé, qui voit dans cette solution le moyen le plus rationnel de former nos jeunes comme il convient.

"Au point de vue municipal, a déclaré M. Pagé, qui parlait au déjeuner-causerie hebdomadaire du club Richelieu, on parle depuis plusieurs années et de bon droit de gouvernement métropolitain pour services d'aqueduc, d'épout, de police, de protection contre le feu, de circulation, etc.

"Il me semble que le problème se pose aussi bien pour l'éducation que pour les autres services communitaires. Le morcellement actuel du territoire urbain en un si grand nombre d'unités administratives crée des mégalités préjudiciables au progrès de l'éducation.

#### Ressources financières insuffisantes

"Trop de petites commissions scolaires, poursuit M. Pagé, n'ont pas les ressources financières suffisantes pour assurer à leurs élèves l'éducation qu'il convient, en démocratie, de mettre à la portée de tous, tandis qu'un certain nombre d'autres municipalités, par suite d'une concentration industrielle, ont des ressources qui dépassent leurs besoins."

Selon le conférencier, si les petites écoles, qui ne donnent que l'éducation élémentaire ou primaire-pouvaient suffire aux besoins d'une autre époque, la civilisation industrielle que nous traversons exige une éducation secondaire et technique.

"Comment voulez-vous qu'une commission qui compte moins de 1,000 élèves, précise-t-il, puisse organiser l'enseignement post-élémentaire? C'est le cas de 58 des 63 commissions scolaires catholiques de l'île de Montréal et de l'île Jésus.

"S'il importe chez nous de conserver à notre école élémentaire son caractère paroissial traditionnel, il faut de toute nécessité, pour assurer à notre jeunesse la formation esquisse, organiser des écoles secondaires groupant un contingent scolaire suffisant et dans lesquelles l'enseignement sera prodigué par des instituteurs spécialistes et compétents."

Plus tôt, M. Pagé avait souligné que ce problème ne se pose pas seulement à Montréal mais dans plusieurs centres de la province.

Il devait signaler aussi que Toronto, la capitale de l'Ontario, avait tenu compte dans la récente réorganisation administrative de son territoire métropolitain, "non seulement des problèmes d'ordre municipal mais aussi des problèmes d'Instruction publique". "Il me semble ajoutait-il, qu'il importe qu'il en soit ainsi pour la métropole du Canada, afin que tous nos jeunes aient les mêmes moyens de s'instruire et aussi pour répartir plus uniformément et plus équitablement les frais encourus pour l'enseignement."

Au début de sa causerie, M. Pagé a parlé du problème de la construction des écoles dans la province de Québec, des moyens mis en œuvre pour le résoudre et des perspectives envisagées en vertu de l'orientation à donner à l'éducation.

Faisant ressortir que le budget du Département de l'Instruction publique pour la construction des écoles est passé de \$3,225,000 en 1948-49 à \$29,000,000 en 1957, le conférencier analyse les facteurs qui ont provoqué cette augmentation.

La hausse de la natalité est au premier rang de ces facteurs, ainsi que la diminution de la mortalité infantile: en 1935, les naissances dans le Québec se chiffraient par 75,000; elles sont en 1956 de 136,000; augmentation de 80% en 20 ans.

Autres facteurs: la fréquentation scolaire obligatoire et la prolongation de la scolarité. Il y a eu 850,000 inscrits dans les écoles du Québec, en 1955-56, soit une augmentation de 207,000 élèves en 10 ans. L'augmentation annuelle de l'inscription est maintenant de l'ordre de 45,000 élèves.

"Cette augmentation nécessite à elle seule de 1,500 à 1,700 nouvelles classes par année", affirme M. Pagé.

Le conférencier fait aussi ressortir les facteurs suivants, qui ont provoqué la crise actuelle dans le domaine de la construction des écoles: la migration intérieure des campagnes vers les villages et les centres urbains, provoquée par l'industrialisation, etc., l'augmentation de la population, l'immigration aidant.

M. Pagé souligne de plus que, durant la crise, et même pendant la guerre, soit de 1930 à 1945, il s'est construit très peu d'écoles chez nous. "Il n'est pas erroné de dire qu'en 1945, plus de 95% de nos écoles dataient d'avant 1930."

M. Pagé cite un dernier facteur: la centralisation des écoles, surtout dans les campagnes.

#### Réalisations

Passant au chapitre des réalisations, aux mesures prises pour régler ce problème, le conférencier rappelle que 2,764 écoles ont été construites depuis 1948-49, soit 12,773 classes. "Il s'est construit dans la province au cours des huit dernières années, une moyenne de 343 nouvelles écoles et 1,722 nouvelles classes par année."

Dans le Québec, précise encore M. Pagé, plus de cinq classes sur 10 des écoles publiques sont neuves, ayant été construites depuis 12 ans, dont les deux tiers depuis moins de six ans.

Le conférencier après avoir abordé le problème des emprunts, ajoute encore: "Les commissions scolaires devront, en tenant compte des immeubles à remplacer, construire, bon an mal an, de 1,500 à 2,000 classes par année... alors que l'on prévoit qu'en 1959 les inscriptions se chiffreront par un million."

# Crise générale dans tous les domaines de l'éducation

"Nous sommes responsables de la pénurie de professeurs". — La multitude des commissions scolaires serait préjudiciables à l'éducation. — La guerre des "Éteignoirs" n'est pas finie.

Crise dans nos commissions scolaires, crise chez nos professeurs, crise chez nos étudiants, crise dans tous les domaines de l'éducation, voilà comment il nous est possible d'interpréter les cris d'alarme lancés par les conférenciers qui se sont fait entendre un peu partout dans la province au cours de cette semaine consacrée à l'éducation.

Les causeries prononcées par M. Roland Piquette devant la chambre de commerce des jeunes de Montréal, mercredi soir; par M. Albert Gervais, instituteur, devant les membres du club Richelieu-Verdun, jeudi midi et par M. le lieutenant-colonel Joseph Pagé, secrétaire du département de l'instruction publique, devant les membres du club Richelieu-Montréal, jeudi, sont des exemples bien typiques de ces cris d'alarme.

M. Piquette n'a pas craint de dire que s'il y a pénurie d'instituteurs, c'est parce qu'on l'a voulu, consciemment ou non; le lieutenant-colonel Pagé que la trop grande multiplicité des commissions scolaires crée des inégalités préjudiciables au progrès de l'éducation; et M. Gervais, que même si aujourd'hui on ne brûle plus les écoles, on ne les fréquente pas assez.

Jeudi soir, à l'hôtel Windsor, M. Fernand Doré, directeur des émissions enfantines à la Société Radio-Canada, a parlé des "Éducateurs à la télévision", au cours d'un dîner-causerie offert par l'Association des Educateurs catholiques de Montréal. Ce dîner a été présidé par M. Eugène Doucet, président de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal. A cette occasion, un hommage public a été rendu à 19 institutrices et 25 instituteurs qui ont consacré 35 ans et plus de leur vie à l'éducation des écoliers montréalais.

## M. Piquette

"Il y a pénurie de professeurs parce qu'on l'a voulu, consciemment ou non", a déclaré devant les membres de la Chambre de commerce des Jeunes de Montréal, M. Roland Piquette.

Le conférencier a ensuite expliqué son point de vue. "On s'étonne aujourd'hui de ce que les jeunes qui avaient la vocation de l'enseignement n'ont pas choisi cette carrière. Étonnement bien surprenant, de la part de la société canadienne-française qui n'a pas encore prouvé qu'elle appréciait la profession de l'enseignement; de la part des parents qui ont critiqué, sous-estimé et souvent ridiculisé les maîtres; de la part des corps publics qui ont souvent mal calculé et offert aux maîtres des conditions de vie et de travail impossibles. Certains industriels et certains commerçants ont même fait passer les préoccupations matérielles avant le souci d'assurer un plein épanouissement de l'esprit."

"Il est impossible de donner à notre jeunesse l'indispensable compétence dont elle a besoin sans des maîtres plus nombreux, plus compétents, plus pleinement consacrés à leur tâche."

Plusieurs ont dit au peuple canadien une mission culturelle en Amérique. Mais ce peuple a besoin de chefs cultivés, de professionnels désintéressés, de savants qui s'adonnent à la recherche, de techniciens, etc. Comment réaliser un tel programme, sans des jeunes soucieux de s'instruire, sans des jeunes à qui on facilite l'accès aux études, sans des maîtres capables de les éveiller et de nourrir leur intelligence."

"Devant ce dilemme, on peut enfin se demander s'ils croient à l'étude ces parents à courte vue qui encouragent le travail prématuré de l'enfant, (c'est vraiment un mauvais calcul d'aide financière); ces parents qui se refusent à créer au foyer un climat de silence et de réflexion pour encourager et rendre ces études efficaces etc. On peut aussi se demander si nos chefs voient assez loin, s'ils ont tout fait pour l'éducation à tous les niveaux, s'ils ont toujours apporté leur collaboration réelle et désintéressée au problème de la jeunesse."

"On pourrait se reprocher bien des choses. Faisons sans tarder un examen de conscience, et demandons-nous si chez nous on croit vraiment à toute l'éducation, non pas seulement à l'enseignement primaire, non pas seulement à la technique et aux métiers, mais aussi aux études universitaires, mais aussi à la culture et aux beaux-arts."

## Le lieutenant-colonel Pagé

Devant les membres du club Richelieu-Montréal, le lieutenant-colonel Pagé a dit que le "morcellement" actuel du territoire urbain en un si grand nombre d'unités administratives crée des inégalités préjudiciables au progrès de l'éducation. Le conférencier venait de souligner que les écoles catholiques de l'île de Montréal et de l'île Jésus étaient administrées par 63 commissions scolaires. Il a ajouté: "Trop de petites commissions scolaires n'ont pas les ressources financières suffisantes pour assurer à leurs élèves l'éducation qu'il convient de mettre à la portée de tous, tandis qu'un certain nombre d'autres municipalités par suite d'une concentration industrielle ont des ressources qui dépassent leurs besoins."

"Les petites écoles ne donnant que l'éducation élémentaire ou primaire pouvaient répondre aux besoins d'une autre époque, mais les exigences actuelles d'une civilisation en plein progrès industriel requièrent une bonne éducation secondaire ou technique. Comment voulez-vous qu'une commission qui compte moins de 1,000 élèves puisse organiser l'enseignement post-élémentaire? C'est le cas de 48 des 63 commissions scolaires catholiques de l'île de Montréal et de l'île Jésus. S'il importe chez nous de conserver à notre école élémentaire son caractère paroissial traditionnel, il faut, de toute nécessité pour assurer à notre jeunesse la formation requise, organiser des écoles secondaires groupant un contingent scolaire suffisant et dans lesquelles l'enseignement sera prodigué par des instituteurs spécialisés et compétents."

M. Pagé a longuement parlé de la crise des locaux scolaires. "Alors qu'en 43-49 le budget provincial s'élevait à \$3,225,000 pour la construction d'écoles, a-t-il dit, il s'éleve cette année à près de \$29,600,000."

Il a attribué la cause de cette crise de la construction des écoles à la hausse de la natalité depuis la dernière guerre, à la migration intérieure des campagnes vers les villages et les centres urbains, au fait qu'entre les années 1930 et 1946 il s'est construit très peu d'écoles dans la province, et à la centralisation des écoles dans les municipalités rurales.

Le département de l'instruction publique se montre très sévère quant à la construction d'écoles centrales, car du point de vue économique le remplacement des 6,000 écoles d'une classe de la province exigerait une dépense capitale minimum de l'ordre de 100 millions de dollars ainsi que des frais de transport de 5 à 6 millions par année.

L'augmentation annuelle de l'inscription dans les écoles publiques approche maintenant 45,000 élèves, augmentation qui exige à elle seule de 1,500 à 1,700 nouvelles classes par année. Du 1er avril 1949 au 1er mars 1957, les nouvelles écoles construites ont coûté près de \$218,000,000. Le coût moyen d'une classe qui était de \$14,000 en 1910, est maintenant de \$15,500, soit de \$600 à \$700 par élève.

"Et s'il faut aussi prévoir la construction de nombreuses écoles supérieures ou secondaires, a ajouté M. Pagé, dans tous les centres de 5,000 et plus de population, écoles qui coûtent plus cher que les écoles élémentaires, je dois avouer que la tâche est écrasante."

## M. Gervais

M. Gervais, en parlant devant les membres du club Richelieu-Verdun, s'est demandé "pourquoi la désertion relative de nos jeunes, cette tiédeur à l'égard de l'école?"

En motivant cet état de chose par un manque d'orientation et un manque d'argent, le conférencier en a conclu que la guerre des "Éteignoirs" existait encore chez nous. "On ne brûle plus d'écoles, mais on ne les fréquente pas assez, a-t-il dit."

"Comment se fait-il qu'il n'y ait que 1,300 ingénieurs canadiens français sur un total de 35,000, alors que proportionnellement à notre population nous devrions en compter au moins 10,000. Attons-nous jamais tant marqué d'infirmités et d'institutrices qu'aujourd'hui? Manque d'orientation."

"Manque d'argent. Dans notre province, sur une centaine de bourses particulières à l'une ou l'autre des institutions d'enseignement de type universitaire, les étudiants de nos universités canadiennes-françaises ne peuvent miser que sur 24 d'entre elles, soit à peu près 25 p.c., alors que nos élèves représentent plus de 65 p.c. de la population étudiante universitaire. Vous me direz peut-être que le nombre des subsides importe moins que leur valeur de soutien mais ce nombre prend ici, à mon sens, une valeur de signe que n'infirmerait probablement pas l'évaluation réelle des bourses en question. Nos maisons d'affaires, nos vieux et nouveaux riches, les successions et même nos organismes ou clubs sociaux se désintéressent trop de l'étudiant plein de talents et de promesses mais sans fortune. Tel qui pourrait allumer une étoile dans la nuit ou ses compatriotes l'attonnent et qui ne le fait pas mérite autant le surnom "D'éteignoir" que ceux de nos paysans qui, il y a un siècle, mettaient le feu aux écoles ou menaçaient les curés trop ostensiblement en faveur des nouvelles lois scolaires. Si l'intelligen-

ce manquait à nos jeunes, si la volonté de s'instruire animait mal la masse de nos élèves, le problème, d'une certaine façon, serait réglé; mais nos enfants ne manquent que d'argent, et c'est ce qui définit la responsabilité des plus fortunés."

"La guerre des éteignoirs" est-elle finie qui, alimentée par la politique, a marqué, il y a un siècle, la naissance de notre système actuel d'instruction publique? Historiquement parlant, ce qu'on a alors convenu d'appeler "la guerre des éteignoirs", la révolte paysanne contre l'instruction, est finie. Soit! on ne brûle plus les écoles, mais on ne les fréquente pas assez. Ce qui nous incline à croire que la race des "éteignoirs" n'est pas morte. Et pourtant, même des étrangers attendent beaucoup de nous."

## Hommage aux instituteurs

Lors du déjeuner-causerie d'hier, qui a clôturé les manifestations de la Semaine de l'éducation organisée par la Fédération des instituteurs catholiques du diocèse de Montréal, on a rendu hommage à 44 instituteurs et institutrices qui ont consacré 35 ans et plus de leur vie à l'enseignement des écoliers de la métropole. Voici les noms de ces professeurs: Mesdemoiselles Aubertin Alice, Authier Blanche, Bourbonnais Sara-Allis, Chartrand Cécile, Corbeil Florence, Denhez Suzanne, Dignard Thérèse, Fortier M.-Louise, Granger Françoise, Jodoin Gabrielle, Lachapelle Régina, Lamontagne Cyronne, Lewis-Dunlop Margaret, McGuire Vera, Kennedy Stella, Michelin Agnes, Noonan Phoebe, O'Donnell Annie, et Omnes Louise.

Les instituteurs sont MM. Sylvestre Sylvestre, Bisson Henri, Boisvert Philippe, Bonin Emile, Bourassa Isidore, Campeau Elzéar, Chabot Louis-Philippe, David Roméo, Desaulniers L.-Philippe, Desjardins Arthur, Fournier Arthur, Fréchette Lucien, Gagnon Roméo, Houle Wilfrid, Juneau Roland, Latour Paul-Emile, Methot Aimé, Painchaud Narcisse, Pouliot Léonce, Prince Anatele, Routhier Alfred, St-Jacques Romuald, Séguin Gérard, Thibault Wilfrid et Turmel Léon.

(par Maurice CRETE)

# Québec occupe le dernier rang pour la fréquentation scolaire et le niveau général d'instruction

APR 5 1957

par Jean-M. BEAUCHEMIN, L. Ph (Ps.)

En sommes-nous bien conscients? Depuis plusieurs décennies, notre province se classe dernière au bulletin scolaire des provinces canadiennes. Les territoires peu développés du Yukon et du Nord-Ouest sont les seules régions du pays où la fréquentation scolaire et le niveau d'éducation accusent une plus grande faiblesse. En qualité de Canadiens français et de résidents du Québec, pouvons-nous en être fiers?

Peut-être y sommes-nous habitués! comme ces élèves toujours derniers de classe qui se cuirassent contre leurs sentiments d'échecs et de gêne, ou comme ces parents qui ferment les yeux pour ne pas s'embarrasser de nouvelles difficultés. Disons plutôt que nous connaissons très peu la réalité et que nous n'avons pas l'habitude de nous intéresser aux questions scolaires.

La conclusion qui sert de titre à notre article se dégage des statistiques du dernier recensement au Canada. Elle n'est pas explicite dans le rapport officiel. Le Bureau fédéral de la statistique, par diplomatie et délicatesse, se garde bien de tirer des conclusions semblables. Cette conclusion générale ne s'en trouve pas moins contenue dans l'exposé des résultats, et elle pourrait fort bien s'insérer comme une appréciation de professeurs, au bas du bulletin scolaire de notre province.

Notre intention est de mettre en évidence, les données du recensement qui concernent l'éducation dans le Québec. Il arrive qu'elles sont décevantes. On peut nous accuser de vouloir déprécier notre système. Au contraire, nous croyons en la valeur stimulatrice de ces constatations. Elles favorisent la recherche des lacunes et des améliorations et elles accentuent la courbe du progrès.

Nous étudierons donc la situation du Québec par rapport à la situation de l'ensemble du Canada. On notera que les chiffres pour le Canada constituent des moyennes et qu'ils tiennent compte des statistiques du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Chaque fois qu'un rang sera attribué à la Province de Québec, on devra cependant l'interpréter en fonction de dix échelons seulement. Ces échelons correspondent à la situation éducationnelle des dix provinces. L'inclusion des statistiques du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ne diminue pas les moyennes canadiennes de façon significative. On peut donc comparer les moyennes du Québec aux moyennes canadiennes sans risque d'erreur.

Nous groupons en trois catégories les statistiques du recensement en matière d'éducation. La première catégorie comprend les données sur la fréquentation scolaire et la deuxième, celles qui ont trait aux professeurs. La troisième réunit tous les renseignements relatifs au niveau d'éducation de la population qui ne fréquente plus l'école. Le présent article exposera les données sur la fréquentation scolaire seulement. Dans des articles subséquents, nous présenterons les autres données.

## LA FREQUENTATION SCOLAIRE

Première question: Dans quelle proportion la population de divers groupes d'âges fréquente-t-elle l'école?

Tableau I

Proportion de la population âgée de 5 à 24 ans qui fréquente l'école par groupe d'âge, Canada et Province de Québec, 1951.

Groupes d'âge	Pourcentage		Rang pour le Québec
	Canada	Québec	
5-9	65.0	60.4	Dernier
10-14	95.0	89.5	Dernier
15-19	40.4	29.8	Dernier
20-24	4.8	4.4	6e rang
5-24	52.3	47.8	Dernier

Le tableau qui précède est très (trop) éloquent. Sauf pour la fréquentation au niveau de 20-24 ans, (celle qui correspond à la fréquentation aux cours classiques et universitaires) la province de Québec se classe définitivement la dernière. On remarquera que la proportion des enfants de 15 à 19 ans qui fréquentent l'école dans la province de Québec est particulièrement faible. Après 14 ans, c'est-à-dire à la fin de l'obligation scolaire, nos enfants quittent l'école en grand nombre. Ainsi plus de la moitié de la population ne dépasserait pas le minimum d'instruction exigé par la loi. D'autre part, il semble que les enfants aptes à la poursuite d'études universitaires y accèdent en aussi grand nombre que dans la plupart des autres provinces. (6e rang).

Ces indications portent à conclure que la population est intéressée à tout ou à rien. Dès que les exigences légales cessent, les études de niveau secondaire ne semblent exercer aucun attrait par elles-mêmes. On s'y intéresse dans la seule mesure où elles permettent l'accès aux études universitaires. La conclusion semble

justifiée: en effet dans la province de Québec, le nombre de professeurs par rapport à la population qui travaille est plus imposant que dans la plupart des autres provinces canadiennes; et l'opinion courante veut que le cours classique soit utile s'il sert d'antichambre à l'Université. Dans les milieux anglo-saxons, il en va autrement. On reconnaît aux études collégiales une valeur réelle par et pour elles-mêmes.

Deuxième question: La fréquentation scolaire des garçons diffère-t-elle de celle des filles?

Tableau II

Proportion de la population âgée de 5 à 24 ans qui fréquente l'école par groupe d'âge et selon le sexe, Canada et Province de Québec, 1951.

En général, on peut dire que la fréquentation scolaire des garçons ne diffère pas de la fréquentation des jeunes filles, au Canada comme dans le Québec. Une seule exception doit être faite pour le groupe d'âge 20-24 ans. Au Canada et dans la province de Québec, les jeunes filles de cet âge sont deux fois moins nombreuses à l'école que les garçons appartenant au même groupe d'âge. Dans le Québec, cette différence s'avère cependant beaucoup plus grande que dans l'ensemble du Canada. Il est intéressant de constater que le taux de fréquentation des garçons de 20-24 ans dans notre province est supérieur à celui de la fréquentation de leurs pairs dans la plupart des provinces canadiennes. Cependant, on doit déplorer le fait que nos jeunes filles du même âge fréquentent si peu l'école (cours secondaires et universitaires) par rapport à celles des autres provinces. Suivant une constatation des enquêteurs de l'Unesco, il y a en effet un rapport direct entre le niveau de développement des jeunes filles d'un pays et le degré de développement culturel et politique auquel ce pays est parvenu.

Troisième question: La fréquentation scolaire varie-t-elle suivant que le milieu est rural ou urbain?

Tableau III

Proportion de la population rurale et urbaine âgée de 5 à 24 ans qui fréquente l'école, Canada et Province de Québec, 1951.

La nature du milieu (rural ou urbain) ne semble pas influencer le phénomène de la fréquentation scolaire, au pays ou dans la Province de Québec, sauf pour la fréquentation au niveau universitaire. Les enfants des milieux urbains ont sûrement plus de facilité pour accéder à l'Université. Il s'en trouve un nombre deux fois plus grand qui s'y inscrivent. Le facteur d'éloignement de l'Université en serait une explication, l'intérêt des parents en serait une autre. Le fait que nous n'ayons que trois universités françaises dans notre province alors que les autres provinces d'une manière générale en comptent beaucoup plus réparties sur un territoire plus restreint handicap sans doute une grande partie de notre population, tant au point de vue économique qu'au point de vue culturel. Elle doit consentir de lourds sacrifices pour envoyer ses enfants à une université éloignée et elle se trouve privée du rayonnement culturel immédiat de l'Université.

Quatrième question: La fréquentation scolaire a-t-elle augmenté durant les dernières décennies?

Le tableau V détermine l'augmentation de la fréquentation suivant les groupes d'âges. On observera que les pourcentages pour le groupe d'âge 5-14 ans sont inférieurs en 1951 à ceux de 1941. On peut croire à une diminution. En réalité, comme l'expliquent les auteurs du recensement, cette diminution est due à l'exclusion des élèves des jardins d'enfance de la fréquentation scolaire de 1951. La proportion de garçons et de filles de 5 à 9 ans à l'école qui furent alors recensés, se trouve alors moindre en 1951 que lors des recensements antérieurs.

On constatera une augmentation sensible de la fréquentation au niveau d'âge 15-24 ans. Elle s'explique par un nombre accru de jeunes gens et de jeunes filles qui poursuivent leurs études après la 7e année et jusqu'à l'Université. Durant la décennie 1941-51, l'augmentation proportionnelle de la fréquentation scolaire à tous les âges dans la province de Québec s'avère par ailleurs inférieure à celle qui fut constatée dans toutes les autres Provinces, durant la décennie 1941-1951. La fréquentation scolaire de la population de 5-24 ans dans le Québec en 1951 n'atteint en effet même pas la moyenne canadienne de 1921. (Voir tableau IV).

On peut conclure que la fréquentation scolaire dans la province tend toujours à s'améliorer. Cependant, on doit constater que l'amélioration ne s'effectue pas au même rythme que dans la plupart des provinces.

Cinquième question: A quel niveau scolaire se situent les étudiants de différentes catégories d'âge?

Tableau VI

Répartition proportionnelle, par niveau scolaire, des étudiants de divers groupes d'âges, Canada et Province de Québec, 1951.

cole. Ceux de 10 à 14 ans, ne classent surtout entre la 5<sup>e</sup> et la 9<sup>e</sup> année, ceux de 15 à 19 ans, entre la 13<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup>, et ceux de 20 à 24 ans, au-delà de la 13<sup>e</sup> année. Si l'on étudie attentivement la répartition proportionnelle des élèves du Québec appartenant aux trois premiers groupes d'âges, par rapport à celle des élèves de tout le Canada, on remarquera cependant que la scolarité moyenne de nos élèves tend à être inférieure à celle des élèves canadiens. Nos élèves du groupe 20-24 ans semblent cependant faire exception.

L'étude différentielle de la répartition des garçons et des filles révèle que la tendance est la même dans les deux cas, sauf au niveau d'âge 15-19 ans. A ce niveau, la scolarité moyenne de nos étudiants de sexe masculin rejoint en effet la scolarité moyenne des garçons de tout le Canada.

Pour expliquer cette tendance, il faut faire intervenir au moins deux facteurs. Disons d'abord que la province de Québec a très peu de classes maternelles. Beaucoup d'enfants n'ont donc pas la chance de fréquenter l'école avant l'âge prescrit par la loi. Il y a ensuite le fait que nos enfants abandonnent les études à un âge plus hâtif qu'ailleurs. L'âge moyen de nos étudiants comptés aux divers groupes d'âge antérieurs au groupe 20-24 ans, et particulièrement dans le groupe 15-19 ans, serait donc inférieur à celui des enfants des groupes équivalents dans tout le Canada.

Cette tendance de notre population étudiante à se classer à un niveau scolaire moyen inférieur à celui de toute la population étudiante canadienne semble confirmée par le fait que notre population adulte est en général moins instruite que celle de tout le Canada.

Au sujet de la validité de pareilles conclusions, une réserve cependant s'impose. Suivant un document officiel du département ontarien de l'Éducation, la 11<sup>e</sup> année scolaire de notre système équivaut à la 12<sup>e</sup> en Ontario. Si cette équivalence devait être réelle à tous les niveaux de l'enseignement et si elle existait aussi en rapport avec d'autres provinces, on ne saurait plus conclure que la scolarité moyenne de la population étudiante et adulte de notre province est aussi inférieure que les chiffres le démontrent. Au contraire, elle pourrait se révéler supérieure à la moyenne de la population ontarienne et canadienne.

EN RESUME le recensement de 1951 indique que la province de Québec enregistre la plus faible fréquentation scolaire au pays, tant chez les garçons que chez les filles. Au niveau supérieur de l'enseignement, la fréquentation des jeunes filles s'avère particulièrement faible. Au même niveau, l'indice de la fréquentation des garçons dépasse celui de la fréquentation masculine par tout le Canada. Les statistiques révèlent au surplus que notre population étudiante en général n'atteint pas le même niveau scolaire que toute la population étudiante du Canada.

(Extrait du Bulletin de la Fédération des Collèges Classiques, Mars 1957)

\* Il s'agit du rang qu'occupe la Province de Québec par rapport aux dix Provinces canadiennes. Nous n'avons pas tenu compte des territoires du Nord-Ouest et du Yukon dans l'attribution du rang.

Groupes d'âge	Années de scolarité					
	1-4	5-8	9-12	13-16	17+	
5-9	Canada	98.7	1.3			
	Québec	99.1	0.9			
10-14	Canada	24.2	71.8	4.0		
	Québec	29.6	68.2	2.2		
15-19	Canada	0.8	20.1	73.3	5.8	
	Québec	0.9	26.2	67.8	5.3	
20-24	Canada	0.4	3.5	19.7	61.3	15.3
	Québec	0.3	4.1	20.7	58.6	16.4

Le tableau VI permet d'établir la scolarité moyenne de la population étudiante des divers groupes d'âge. Les enfants de 5 à 9 ans se situent presque tous dans les quatre premières années d'é-

Groupe d'âge	Pourcentage				Rang* pour le Québec	
	Canada		Québec		Garçons	Filles
	Garçons	Filles	Garçons	Filles		
5-9	65.0	63.6	60.0	60.5	Dernier	Dernier
10-14	93.2	92.9	90.3	88.8	Dernier	Dernier
15-19	40.8	40.0	32.7	27.8	Dernier	Dernier
20-24	6.4	3.3	6.6	2.6	3 <sup>e</sup> rang	9 <sup>e</sup> rang
5-24	53.1	51.2	49.7	46.0	Dernier	Dernier

Proportion de la population canadienne âgée de 5 à 24 ans fréquentant l'école aux diverses années du recensement.

Année du recensement	Pourcentage
1911	49.2
1921	49.3
1931	51.9
1941	50.5
1951	52.2

Le tableau IV indique clairement que le taux général de la fréquentation scolaire suit une courbe ascendante depuis 1911.

Tableau V

Proportion de la population âgée de 5 à 24 ans fréquentant l'école, par groupes d'âge, Canada et Province de Québec, 1941 et 1951.

Groupes d'âge	Pourcentage			
	Canada		Québec	
	1941	1951	1941	1951
5-14	80.9	77.5	77.6	73.1
15-24	20.2	22.4	14.9	17.1
5-24	50.5	52.1	47.5	47.8

Groupe d'âge	Pourcentage				Rang* pour le Québec	
	Canada		Québec		Rural	Urbain
	Rural	Urbain	Rural	Urbain		
5-9	63.9	66.1	59.3	60.9	Dernier	Dernier
10-14	93.5	92.5	89.5	89.5	Dernier	Dernier
15-19	37.1	42.9	22.4	34.5	Dernier	Dernier
20-24	3.0	5.8	2.4	5.4	8 <sup>e</sup> rang	8 <sup>e</sup> rang
5-24	54.2	50.7	48.9	47.1	Dernier	Dernier

# Le Québec est au dernier rang

(Par Jean-Paul Robillard)

Au point de vue de la fréquentation scolaire, le Québec se classe au dernier rang des provinces du Canada. Il n'y a pas de quoi se vanter, c'est entendu. Mais il faut bien se rendre à l'évidence quand on analyse — comme le fait M. Jean-M. Beauchemin dans un récent numéro du *Bulletin de la Fédération des Collèges classiques* — les dernières statistiques compilées au pays dans le domaine de l'éducation.

Nos réactions n'indiquent pas que nous soyons conscients de cette déficience grave. Serions-nous, par hasard, habitués à cet état de chose, un peu comme ces élèves, toujours bons derniers de classe, qui finissent par se cuirasser complètement contre leurs sentiments d'échec et de gêne?

Examinez un peu le TABLEAU I qui ne manque pas d'éloquence... Vous y verrez quoi? Que, sauf pour la fréquentation du niveau 20-24 ans (celle qui correspond aux cours classique et universitaires), la province de Québec se classe bonne dernière. Chez les enfants de 15-19 ans, par exemple, la proportion qui fréquente l'école est, pour le Canada, de 40,4 pour cent. Pour le Québec, de 23,8 pour cent seulement. Il y a pire encore. Chez les enfants de 10-14 ans, le pourcentage de fréquentation scolaire est, pour le Canada, de 92 pour cent. Pour le Québec, de 23,5 pour cent seulement. Toujours le Québec traîne de la patte... Soulignons que plus de la moitié de la population scolaire québécoise ne dépasse pas le minimum d'instruction exigée par la loi.

## Tout ou rien

Dans le Québec, quand il s'agit de l'instruction, c'est tout ou rien. Dès que les exigences légales cessent, les études de niveau secondaire ne semblent exercer aucun attrait aux études universitaires. Le point de vue est bien différent dans les milieux anglo-saxons où l'on reconnaît aux études secondaires une valeur réelle par et pour elles-mêmes.

Passons maintenant à un autre aspect de la question: où en sommes-nous, toujours en comparaison des moyennes et pourcentages canadiens, en ce qui concerne la fréquentation scolaire des garçons par rapport aux filles? Le TABLEAU II répond bien à la question. Remarque générale: encore là, le Québec (exception faite pour le niveau 20-24 ans) arrive bon dernier. Mais il faut dire que si nos filles fréquentent moins l'école que nos garçons, on retrouve la même chose par tout le Canada. Piètre consolation, avouons-le... Mais, dans le Québec, le décalage entre la fréquentation scolaire des garçons et celle des filles, est beaucoup plus considérable. Et l'on doit déplorer le fait quand on sait que, suivant une constatation des enquêteurs de l'Unesco, il y a un rapport direct entre le niveau de développement des jeunes filles d'un pays et le degré de développement culturel et politique auquel ce pays est parvenu.

## Amélioration

Est-ce que la question du milieu (rural ou urbain) influence la fréquentation scolaire? Il ne semble pas et cela tant pour le Canada en général que pour le Québec en particulier, si ce n'est au niveau universitaire. Dans la province de Québec, les ruraux sont moins avantagés que les citadins quant à la fréquentation de l'Université. Et ici le facteur distance est primordial...

Demandons-nous maintenant si la fréquentation scolaire a augmenté durant les dernières décennies. Les pourcentages suivants l'affirment. En 1911, 40,2 pour cent de la population canadienne âgée de 5 à 24 ans fré-

quentaient l'école, le collège ou l'université. En 1921, 49,3 pour cent; en 1941, 50,5 pour cent et en 1951, 52,2 pour cent. Dans le Québec, la fréquentation scolaire tend aussi à s'améliorer mais à un rythme plus lent que dans la plupart des autres provinces du Canada.

Notre population étudiante laisse voir une tendance évidente:

celle de se classer à un niveau scolaire moyen inférieur à celui de toute la population canadienne. Et le fait que notre population adulte soit en général moins instruite que celle de tout le Canada, confirme cette constatation.

Résumons. Le recensement de 1951 indique que la province de Québec enregistre la plus faible fréquentation scolaire au pays, tant chez les garçons que chez les filles. Au niveau supérieur de l'enseignement, la fréquentation scolaire des jeunes filles est particulièrement faible. Au même niveau (seul point lumineux du tableau), le pourcentage de la fréquentation des garçons du Québec dépasse celui de la fréquentation masculine par tout le Canada. En plus, les statistiques démontrent que la population étudiante québécoise en général n'atteint pas le même niveau scolaire que toute la population étudiante canadienne.

HERALD

JUL 8 - 1957

### Figures Explain Shortage

That all is not well with the pedagogic world despite teacher pay increases recently announced by the two local school commissions is made grimly evident by figures presented at the annual meeting of the Corporation of Quebec Province Teachers.

After hearing that more than 9,000 women teachers in the Roman Catholic schools of the province received salaries under \$1,500 a year, with some below the \$1,000 mark, the assembly decided to submit a brief to the Catholic Committee of the Council of Public Instruction.

In view of the salary figures recorded, the education-interested public will not be surprised to learn that the report also reflects continuance of the teacher-shortage problem, and in its most disturbing form. Some 4,000 classes, it was stated, were presided over by teachers who had not qualified for their diplomas.

The authorities concerned — and there is considerable division of authority — should concentrate on vital correction.

JUL 10 1957 GAZETTE  
280 Teachers Attending  
Summer Education School

More than 280 teachers are attending the Summer School of Education at Macdonald College, which will take various field trips to the sponsored jointly by the Department of Education, Quebec, and other the McGill Institute of Education. The DuPont Company of Canada has granted bursaries to Mrs. Gladys Ashworth, West Hill High School, and other teachers during the month of July.

A new feature of the Summer School this year is the Workshop of Teachers of High School Science. The staff of the Workshop includes Dr. Maxwell Dunlop, Dr. G. H. N. Towers, R. F. Rivard, vice principal of Montreal West High School.

The discussions and demonstrations cover both the physical and

biological sciences and participants will take various field trips to the Meteorological Office, and other places of interest. The DuPont Company of Canada has granted bursaries to Mrs. Gladys Ashworth, West Hill High School, Northmount High School, Mildred-Lyster Quebec High School, Claude Mercer, Dorval Catholic School, Concession, and Janet Morgan, Macdonald High School. Another new feature this year is a course entitled "The Development of Education in Quebec." This is offered for teachers with diplomas from outside the province who are intending to take positions in Quebec. The course covers a wide variety of topics including the history and development of the Protestant and Roman Catholic systems, school administration and practice, the development of the curriculum, and school law. The lecturers are Professor Munroe and Professor Hall from the staff of the Institute of Education.

The staff of the M.A. section of the Summer School includes two visiting lecturers, Professor W. A. C. Stewart of the University College of North Staffordshire, Keele, England, and Martin S. Dworkin from the staff of the Foundations of Education Division of Columbia University.

Professional courses are also offered in a wide range of subjects for students returning after their first year of teaching. Academic courses in French, history and chemistry are also offered for candidates wishing to qualify for the intermediate diploma.

STAR

DEC 21 1957

## RC Teachers Protesting To Quebec

The Quebec Catholic Teachers Federation has filed a note of protest with the Quebec Department of Public Instruction over the holding of classes here Jan. 11—a Saturday.

Leo Guindon, president, told the department that teachers, parents and pupils are strongly opposed to classes being held Jan. 11 in place of next Monday.

Classes were cancelled for Monday so that Christmas vacation could begin yesterday, but the school day was transferred to Jan. 11 so that it would not be lost.

It was agreed, said the letter, that the superintendent had the right to close schools next Monday, but he and his colleagues exceed their powers in ordering classes to be held on a Saturday to make up the extra day.

The president pointed out many teachers earn extra money by working at other jobs on Saturday and some parents require children for various functions that day. Legally, he added, they are entitled to a Saturday off.

Meanwhile, William Shore, president of the English Speaking Catholic Teachers Association, said his group has taken no action in the matter.

We have made no representation in the holiday matter because "we have much more important things to fight for," he said.

# La pénurie de professeurs, principal problème soulevé aux conférences de février

par Luc SICOTTE  
de la Presse Canadienne

Deux conférences importantes sur l'éducation, l'une nationale et l'autre provinciale, doivent avoir lieu en février. La première, la conférence canadienne sur l'éducation, aura lieu à Ottawa du 17 au 20 février. Elle est patronnée par 19 organismes nationaux représentant les parents, les maîtres, le commerce et l'industrie et les syndicats.

L'autre aura lieu à l'Université de Montréal du 6 au 8 février; elle est sous les auspices de la Chambre de commerce provinciale, la Fédération des Sociétés St-Jean-Baptiste et d'autres groupements.

Ces conférences n'ont aucun lien bien que certains délégués du Québec à la rencontre d'Ottawa fassent partie de groupements patronnant la réunion qui aura lieu à l'Université de Montréal. La date de la conférence nationale a cependant été fixée de façon que le point de vue du Québec puisse être connu de ceux qui assisteront à la rencontre d'Ottawa.

## Pénurie de professeurs

Il est certain que la conférence d'Ottawa se penchera particulièrement sur le problème posé par la pénurie de professeurs. On estime qu'en gros, le Canada a besoin de 9,000 professeurs de plus qu'il n'en a. Les délégués étudieront également l'accroissement rapide du nombre d'écoliers. On estime en effet qu'il faudra 30,000 salles de classe de plus d'ici 10 ans. La conférence étudiera les propositions, suggérera des plans et établira des recommandations.

Les organisateurs de la conférence nationale ont fait savoir qu'ils accueilleront avec bienveillance les résultats de la conférence de Montréal à laquelle ils ont souhaité bon succès.

M. George G. Croskery, directeur de la conférence d'Ottawa, a déclaré dernièrement que les délégués n'empièteraient pas sur les responsabilités du gouvernement en matière d'éducation. Mais ils soumettront probablement leurs conclusions aux autorités sous forme de résolutions.

## Point de vue du Québec

"De toute façon nous aurions réuni une conférence sur les problèmes de l'éducation au niveau provincial, que la conférence d'Ottawa ait eu lieu ou non", a déclaré M. Roger Cyr, organisateur général pour la Fédération St-Jean-Baptiste.

"Mais il est un fait auquel les membres de la Fédération, dont le nombre s'élève à environ 165,000, ainsi que les autres organismes ont songé, c'est qu'il serait bon que le point de vue des Canadiens français en matière d'éducation soit établi d'une façon claire avant la conférence d'Ottawa".

Il est certain que le Québec fera son profit de bon nombre de conclusions tirées à Ottawa, a déclaré M. Cyr, notamment dans le domaine de l'aide technologique pour l'éducation des masses.

"Mais il ne faut pas oublier que neuf provinces canadiennes peuvent parfaitement faire leur profit de certains problèmes communs dont la solution ne s'applique pas nécessairement au Québec de langue française et à son régime d'enseignement complètement différent".

## Statut spécial

Un autre facteur important est la survivance du Canada français. "Nous soutenons pleinement le point de vue du premier ministre M. Duplessis, suivant lequel la province de Québec, par sa langue et sa culture, a droit à un statut spécial dans la Confédération canadienne".

Les questions concernant l'éducation font partie des prérogatives de la province. Les ingérences du gouvernement fédéral, par les octrois aux universités par exemple, menaceraient inévitablement les Canadiens français.

"Après tout, nous sommes en minorité à Ottawa," dit M. Cyr. Cette façon de voir est d'ailleurs partagée par bon nombre de Canadiens français qui s'intéressent à l'éducation, en particulier par M. Gérard Filion, directeur du Devoir et également directeur de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

M. Filion, qui d'autre part est un des plus violents critiques de M. Duplessis à propos de maintes questions, déclare:

"Je crois que l'opinion publique au Canada français soutient

en grosse majorité M. Duplessis à ce sujet. Un petit nombre de penseurs peuvent avoir un point de vue différent sur la question, mais jusqu'ici leur influence est négligeable".

## Problèmes québécois

La conférence de Montréal va chercher à relever le système d'enseignement de la province; mettre au point un projet de formation de professeurs et étudier le financement de ce projet; presser le gouvernement provincial d'appliquer les recommandations faites par la commission royale du Québec sur les problèmes constitutionnels.

Une des conclusions de cette commission était que l'éducation constitue un des problèmes les plus importants du Québec. Un grand nombre de commissions scolaires manquent de fonds et des écoles ont dû fermer leurs portes.

La conférence de Montréal, qui sera la plus grande manifestation de la semaine dédiée à l'éducation dans la province de Québec, devra former une commission provinciale et définir ses attributions. Cette commission pourrait étudier les besoins financiers et tracer un programme à longue échéance. Il est possible qu'on lui délègue le pouvoir de recevoir et de distribuer les subventions provinciales et fédérales pour les écoles et universités.

DEC 31 1957

GAZETTE

## Quebec To Define Education Policy

Two major conferences on education — one national and the other provincial — are to be held in February.

The national meeting — the Canadian Conference on Education — is to be held at Ottawa Feb. 17-20. It is sponsored by 19 national organizations representing parents, teachers, businessmen and workers.

The provincial meeting is to be held at the University of Montreal Feb. 6-8. It is sponsored by the Provincial Chambre de Commerce, the Federation of St. Jean Baptiste Societies dedicated to the promotion of French-Canadian interests, and other groups.

The conferences are not connected, although some Quebec delegates to the national meeting are members of groups sponsoring the provincial meeting. The dates of the latter conference were fixed so that Quebec views would be known to those attending the Ottawa meeting.

The Ottawa conference is expected to take a close look at the shortage of teachers. It is estimated Canada needs an additional 9,000 teachers. It also will consider the rapid growth of the school population — an estimated 38,000 additional classrooms will be needed within 10 years. The conference will seek solutions, draft plans and make recommendations.

Roger Cyr, organizer-general for the St. Jean Baptiste Federation, said it is a fact federation members — they number approximately 165,000 — and other groups feel it would be a good thing if French-Canadian thinking on educational matters was stated clearly before the Ottawa conference.

Another important factor is the survival of French-Canada. "We fully back Premier Duplessis' contention that Quebec, with its different language and culture, enjoys a special stature in the Canadian confederation," said Mr. Cyr.

Educational matters are the executive responsibility of the province. Interference of the Federal Government, through financial

grant to universities for example, would inevitably threaten the French-Canadian, he said.

The Quebec conference will seek to re-appraise the educational system of the province; co-ordinate a long-range teachers' training plan and its financing; urge the Provincial Government to put into effect recommendations made by a Quebec Royal Commission on constitutional problems.

# Fondation d'une association des éducateurs du Québec

Cette association a vu le jour dimanche dernier à l'Université de Montréal lors d'une réunion qui groupait 36 membres influents d'associations d'éducateurs et d'institutions d'éducation de tous les secteurs de l'enseignement.

par Paul DOYON

Lors d'une réunion qu'ils avaient dimanche dernier à l'Université de Montréal, 36 personnes qui détiennent des postes-clés dans les associations d'éducateurs de la province de Québec et dans certaines institutions d'éducation ont décidé la fondation d'une association qui groupera des éducateurs de tous les secteurs et de tous les paliers de l'enseignement dans la province.

Cette association est une initiative nouvelle chez nous, elle permettra la rencontre des éducateurs de l'enseignement universitaire, secondaire, primaire et technique qui pourront discuter entre eux des difficiles problèmes que posent la coordination de l'enseignement dans ses différents secteurs et à ses différents niveaux. Ce problème en est un qui préoccupe beaucoup actuellement le département de

l'instruction publique, la faculté des Arts des Universités de Montréal et de Québec de même que tous les éducateurs de la province.

Il n'existait jusqu'à maintenant aucun terrain de rencontre pour les éducateurs des divers secteurs de l'enseignement. Ce terrain existe désormais et se nomme "l'Association de l'éducation de Québec".

La réunion de dimanche dernier à l'Université de Montréal groupait les recteurs de Laval et de Montréal, Mgr Alphonse-Marie Parent et Mgr Irénée Lussier de même qu'un représentant du recteur de l'Université de Sherbrooke. Toutes les catégories d'enseignants et toutes les associations d'éducateurs étaient représentées: la Corporation des instituteurs du Québec, par M. Léopold Garand, la Fédération des Commissions scolaires, l'Association des inspecteurs d'écoles, l'Association des professeurs de l'enseignement technique, la Fédération des collèges classiques, par Mgr Pierre Decary et M. J.-M. Beauchemin, l'Association professionnelle des professeurs laïques de l'enseignement secondaire, les Frères enseignants, les Soeurs enseignantes, les collèges classiques féminins, etc.

Entre autres, on remarquait encore, parmi les participants à cette réunion M. Georges Perrot, p.s.s., doyen de la faculté des Arts de l'Université de Montréal, M. Arthur Tremblay, directeur-adjoint de l'École de pédagogie de Québec, M. Tréfle Boulianger le Rvd F. Alfred Lavallée, c.s.c., etc.

L'"Association de l'éducation de Québec" ne groupe cependant les personnes qui participèrent à la réunion de l'Université de Montréal qu'en leur nom personnel. Une réunion aura lieu dans un mois ou deux afin de décider quels membres et quelles associations pourront être acceptés au sein de ce nouvel organisme. Selon certaines informations recueillies, il est possible que cette association invite non seulement les éducateurs et leurs associations mais aussi tous les organismes qui s'intéressent à l'éducation, tels les Chambres de commerce. L'Association se diviserait alors en divers comités.

Cette "Association de l'éducation de Québec" est née de rencontres qui se tenaient séparément depuis deux ans à Montréal et à Québec entre éducateurs qui discutaient de leurs problèmes de coordination. Il se tint ensuite trois réunions conjointes: deux à Trois-Rivières et celle de dimanche dernier à l'Université de Montréal où on décida la formation de l'Association.

On prévoit en certains milieux que ce nouvel organisme, par son importance représentative, aura un jour une forte influence sur l'opinion publique dans les matières concernant l'éducation.

JAN 23 1958

LE DEVOIR

# Campagne inqualifiable de dénigrement sur l'éducation dans la province de Québec

Une mise au point de l'hon. Maurice Duplessis

Québec, 23 (DNC) — Le premier ministre a accusé l'Opposition, cet après-midi, en Chambre, de s'être livrée à une "campagne inqualifiable" depuis 1952 sur la question de l'éducation. "Cette façon d'agir, s'est-elle écriée dans un vigoureux discours, ne grandit pas ceux qui mènent cette campagne. Elle ne procure aucun avantage électoral."

Le chef du gouvernement a affirmé que les députés oppositionnistes, dépréciant leur province, dans un domaine aussi important que celui-ci, dans l'espoir d'atténuer le mérite du gouvernement.

M. Duplessis parlait en réponse à des discours de l'opposition, qui a continué son barrage d'objections contre le vote d'un poste budgétaire de près de \$26 millions pour les subventions aux commissions scolaires.

## 3,984 écoles

Le secrétaire de la province, l'hon. Yves Frévo, a également apporté une autre importante contribution au débat. Il a informé la Chambre que, de 1944-45 jusqu'ici, il s'est construit 3,984 écoles nouvelles dans la province, pour lesquelles le gouvernement a versé des subventions qui s'élèvent à \$168,418,669. C'est un nouvel actif très con-

siderable. Puis il a déclaré que si l'on tient compte des subventions à être accordées par le gouvernement, le passif net des commissions scolaires est de moins de \$100 millions. Le chef de l'Opposition avait parlé d'un passif de \$240 millions. Le ministre a fait un exposé très clair de la situation financière des commissions scolaires.

Le député oppositionniste de St-Hyacinthe, M. René St-Pierre, a repris la discussion, au début de la séance. À son avis, le gouvernement aurait tout à gagner à former un comité permanent, composé de membres des deux principaux partis, en Chambre, pour s'occuper du problème de l'enseignement en consultant les organismes intéressés.

Le député oppositionniste de Richmond, M. Paulin Lafrance, a pris ensuite la parole et suivant son habitude, s'est fait rappeler à l'ordre à plusieurs reprises. Le président du comité plénier a été obligé, à plusieurs reprises de lui ordonner de ne pas s'éloigner de la question en discussion. Il a prétendu que le système scolaire du Québec est l'oeuvre des libéraux. À son avis, il y a du favoritisme politique dans l'octroi des subventions aux commissions scolaires et il trouve très mal que les députés remettent des chèques aux présidents de ces organismes. Il a insinué que le comté de Drummond, représenté par un ministériel, avait reçu un traitement de faveur. On ne devrait pas oublier le rapport Tremblay, a-t-il dit, sur cette question de l'éducation.

## M. Prévost riposte

En prenant la parole, le secrétaire de la province a tenu tout de suite à disposer du reproche de M. Lafrance qu'il y a du favoritisme dans l'octroi des subventions. Il a pris pour exemple le comté de Drummond, représenté par un ministériel, et le propre comté de M. Lafrance, Richmond. Il a démontré avec des chiffres qu'en 1954-55, en 1955-56, en 1956-57, le comté de Richmond a reçu beaucoup plus que celui de Drummond. Et il a ajouté que dans 99,9 p.c. des cas, c'est le surintendant de l'instruction publique et ses officiers qui décident seuls l'attribution des subventions.

Pour montrer qu'il est allé l'argent que le gouvernement a dépensé, le ministre fait un retour en arrière. Il décrit la situation pitoyable des écoles de la province au moment où le gouvernement, en 1946, a assumé le paiement de \$100 millions de dettes scolaires. Leur actif se résumait à des écoles délabrées, désuètes, insalubres, anti-hygiéniques. L'actif ne valait donc pas cher. En outre, le personnel enseignant avait des salaires de famine.

## Situation transformée

Mais depuis lors, la situation s'est transformée. De 1944-45 au 22 janvier 1958, dit le ministre, il s'est construit dans la province 3,984 écoles nouvelles, comprenant 17,804 classes. Ces écoles ont coûté \$303,000,000 et la part du gouvernement là-dessus a été de \$168,418,669. En outre, on a réparé les édifices qui pouvaient encore être sauvés et aidé à payer le personnel d'une façon convenable.

En sorte qu'au 1er janvier 1958, dit M. Prévost, l'actif des commissions scolaires était monté à \$478,403,000, suivant leurs propres rapports. On peut affirmer qu'il s'est encore accru d'une cinquantaine de millions en 1958-57, en sorte qu'il pourrait peut-être excéder \$525 millions aujourd'hui.

En regard de cet actif de plus d'un demi-milliard, le passif net est inférieur dans le moment à cent millions de dollars, en tenant

compte de ce que le gouvernement versera en subventions et en paiement sur la partie de la dette qu'il a assumée suivant le bill 48.

## Subventions haussées

Le ministre souligne également que le gouvernement de l'Union nationale a augmenté considérablement les subventions aux commissions scolaires, de même que son aide à l'éducation. Le budget de l'éducation, qui était de \$16,134,702 en 1945-46 est passé à \$116 millions en 1958-59, soit cent millions de plus en une seule année qu'en 1944-45.

Et il ajoute: "Si on veut réellement apprécier l'oeuvre du gouvernement, on doit songer que le gouvernement a libéré les commissions scolaires de \$100 millions de dettes, qu'il a payé \$168 millions pour la construction d'écoles nouvelles et qu'il s'apprête à verser \$75 millions pour amortir la dette

de ces organismes. Et encore il faudrait ajouter à cela les autres sommes payées pour l'éducation à des titres divers. Qu'on fasse ensuite la comparaison avec l'ancien régime libéral et on réalisera les progrès inouïs accomplis. On se rendra compte que jamais un gouvernement ne s'est penché avec autant de sollicitude sur les problèmes de la jeunesse que le gouvernement actuel."

## Un cas typique

Le député de Drummond, M. Robert Bernard, s'est attiré de vifs applaudissements dans une mise au point. Il a déclaré que dans son comté, ce sont les commissaires d'écoles qui décident de construire les écoles et veillent à l'exécution des travaux. Puis, il a accusé M. Lafrance de s'être rendu dans la paroisse de l'Avenir pour tenter d'arrêter la construction d'une 600-

le centrale, en apportant comme argument que les contribuables seraient ruinés.

Le premier ministre est intervenu, ici dans le débat pour s'en prendre avec la plus grande énergie à l'opposition dans les termes que nous citons plus haut.

"On prétend, de l'autre côté de la Chambre", s'est écrié le premier ministre, que les commissaires d'écoles ne sont plus libres, qu'ils ont peur de parler. Et pourtant, depuis deux jours, les députés de l'Opposition citent des déclarations de commissaires d'écoles qui réclament un changement de politique. On en a même cité de Trois-Rivières. Donc, il y a donc encore liberté de parole pour les commissaires d'écoles.

#### Défi à l'Opposition

Ici le premier ministre met l'Opposition au défi de prouver un seul cas où le gouvernement se serait rendu coupable de favoritisme politique dans le domaine de l'éducation depuis 1945. Qu'on cite un seul cas, a-t-il dit, où les considérations de cette nature ont influé sur l'attribution d'une subvention du gouvernement.

Personne ne relève le défi à gauche.

Et M. Duplessis continue en disant:

"Les faits sont là. On nous reproche de faire parvenir les chèques de subventions à des gens en qui nous avons confiance. Quel mal y a-t-il à cela?"

Le premier ministre cite des chiffres pour démontrer que le gouvernement fraie souvent des comtes de l'Opposition mieux que les autres.

Dans Trois Rivières, par exemple, durant la période allant de 1944-45 à 1956-57, le gouvernement a payé en octrois pour l'éducation la somme de \$1,616,021.69, cependant que, dans Richmond, pour la même période, il payait \$4,015,225, dans St-Hyacinthe \$1,565,502, dans Hull, \$2,730,000, dans Verdun, \$1,957,900, dans Chambly, \$7,500,000, dans Jacques-Cartier \$5,900,000, etc.

"Qu'on ne vienne pas dire, après avoir vu ces chiffres, que le gouvernement fait de la politique dans l'éducation. Les faits que je viens de citer prouvent le contraire", ajoute le chef du gouvernement.

Le premier ministre conclut en demandant à l'Opposition de faire des suggestions constructives au lieu de se livrer au dénigrement.

#### Le chef de l'Opposition

Le chef de l'Opposition, qui continue le débat jusqu'à 6 h., se défend de vouloir faire de la politique avec l'éducation et prétend que son groupe fait des suggestions

constructives lorsqu'il réclame des subventions statutaires. M. Lapalme provoque des protestations énergiques du premier ministre en disant que le gouvernement n'a pas de plan d'ensemble ou de politique arrêtée pour l'éducation.

M. Lapalme déclenche une mise au point de M. Duplessis en invoquant le rapport de la Commission Tremblay.

M. Duplessis: La Commission Tremblay n'a pas été nommée pour discuter de l'éducation mais de questions constitutionnelles. Il ne faut pas confondre le rapport avec les mémoires qui lui ont été présentés. Le mémoire des collèges classiques, par exemple, était mal fait. Il avait pour auteur un futur candidat à la convention libérale.

Puis, M. Lapalme prétend, avec grandiloquence, que ce qui l'intéresse, c'est l'éducation de la jeunesse. Nous sommes une minorité sur le continent nord-américain, dit-il, et c'est par l'éducation que nous percerons.

A 6 h. le débat est suspendu jusqu'à 8 h.

## Si les commissions scolaires prenaient leurs responsabilités

Le débat sur l'éducation a duré presque toute la semaine. Il est le plus long et le plus intéressant qui se soit déroulé cette année au Parlement de Québec. La discussion n'a porté que sur l'école publique et s'est presque limitée à l'aspect financier de la question. On aurait aimé savoir si les députés ont quelque idée sur des problèmes fondamentaux comme la coordination de l'enseignement, l'enseignement secondaire public, la création de commissions scolaires régionales dans les comtés ruraux et semi-ruraux pour fins d'enseignement secondaire. Ces questions font présentement l'objet de discussions, de recherches, d'expériences. Le gouvernement mûrit-il des projets? L'opposition offre-t-elle des suggestions? Silence.

La lecture du compte rendu des débats donne nettement l'impression que le gouvernement se bat en retraitant. Il fait face à l'attaque mais en reculant lentement pour ne pas perdre pied. S'il n'avait contre lui qu'une opposition parlementaire peu nombreuse et peu aguerrie, il lui serait facile de parer les coups. Mais il sent qu'il doit lutter contre une proportion croissante de l'opinion publique. L'Union catholique des cultivateurs, la Fédération des commissions scolaires, la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste, la Chambre de commerce provinciale, pour limiter l'énumération à ces seules associations, ont adopté, ces derniers temps, des attitudes peu favorables à la présente politique du gouvernement. Elles ont même condamné avec une singulière violence la pratique des subventions discrétionnaires; elles ont réclamé l'autonomie financière des commissions scolaires. Un congrès provincial sur l'éducation aura lieu dans quinze jours à l'Université de Montréal. On y attend plusieurs centaines de délégués de toutes les régions et de tous les milieux. Il n'est pas besoin d'être prophète pour savoir d'avance que les vœux du congrès accentueront l'attitude que les groupements ci-dessus désignés ont prise depuis un an. On peut s'attendre à ce que certaines conclusions du rapport Tremblay reçoivent une très nette approbation.

Le débat de la semaine a tourné principalement autour des subventions discrétionnaires versées par le Département de l'instruction publique aux commissions scolaires. Le Gouvernement a défendu sa politique; l'opposition a réclamé vigoureusement des normes uniformes d'assistance. Rien de neuf dans ce débat. La droite a invoqué les mêmes motifs, pour ne pas dire les mêmes prétextes que les années passées. Les subventions statutaires ne sont pas possibles, parce que les besoins sont différents, parce que l'évaluation foncière est variable, etc.

L'opposition aurait pu rappeler que le gouvernement de Québec verse une multitude de primes et de subventions statutaires dans des domaines où la diversité est aussi grande que pour les écoles. En agriculture par exemple, l'achat et l'entretien de verrats, de béliers et de taureaux de race pure donnent lieu à des primes fixes. Le cultivateur qui se construit un silo sait d'avance combien il touchera. Le transport de la pierre à chaux est subventionné jusqu'à concurrence de \$1.50 la tonne.

Le ministre de la colonisation a institué de nombreuses primes pour

stimuler le travail des colons: tant l'arpent pour le tassage de l'abattis, tant pour le labour, tant pour l'ensemencement. C'est fixe, c'est régulier. On n'a pas besoin de voir le cabaleur, le "patronneux", le secrétaire du député, le député et le ministre. Les inspecteurs de colonisation ont l'autorité qu'il faut pour autoriser le paiement des primes. Si on faisait le tour de tous les ministères, on trouverait un nombre impressionnant de subventions, de primes de toutes sortes payables automatiquement selon des conditions stipulées d'avance.

Mais ce qui est bon pour les verrats, les béliers et les taureaux est mauvais pour les enfants. Les premiers sont cotés d'avance, les derniers se marchandent. Attitude stupide, qui s'explique par des raisons tout autres que celles qu'on invoque officiellement.

La raison profonde pour laquelle il n'y a pas de subventions statutaires pour les commissions scolaires, c'est que la politique y a graduellement pénétré. Par la faute des politiciens? Pas nécessairement. Je ferai porter le blâme en premier lieu sur les commissaires d'écoles eux-mêmes. C'est leur ignorance, leur faiblesse, leur incompétence ou leur esprit de parti qui a ouvert la faille à la politique. En vertu de la loi et de la coutume, les affaires scolaires se traitent directement entre la commission scolaire et le Département de l'instruction publique. La formule a été ainsi conçue pour éviter l'ingérence des politiciens. Le Surintendant de l'instruction publique possède des pouvoirs très étendus; il peut régler presque tous les cas de sa propre autorité, sauf quand il s'agit des programmes qui relèvent du Conseil de l'instruction publique, et du vote des crédits du Département qui dépend des Chambres. Pour le reste, il jouit d'une vaste autorité.

Or chaque fois qu'une commission scolaire fait intervenir un "patronneux", un député ou même un ministre, elle complique des rouages simples, elle cause des ennuis au Surintendant et à ses fonctionnaires. Après tout ce sont des gens intelligents et compétents, capables de prendre leurs responsabilités. C'est leur faire injure que de leur jeter dans les jambes un politicien plus soucieux du rendement électoral que du progrès de l'éducation. Si les commissions scolaires de la province de Québec se donnaient le mot pour traiter leurs problèmes directement avec le Département de l'instruction publique sans passer par aucun intermédiaire, les engrenages seraient moins ensablés.

D'ailleurs le Secrétaire provincial l'a nettement laissé entendre l'autre jour, quand il a affirmé que, tout en ayant la responsabilité politique du Département de l'instruction publique, il n'intervient jamais dans les décisions du Surintendant. C'était lancer une invitation indirecte aux commissions scolaires de régler directement leurs problèmes avec le Département sans passer par qui que ce soit.

Le jour où les commissions scolaires auront d'elles-mêmes éliminé l'influence des politiciens, il sera plus facile d'instituer un régime de subventions statutaires. Quand il n'y aura plus de patronage à exercer, les objections aux normes fixes d'assistance tomberont d'elles-mêmes.

Gérard FILION

## EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

## Le cardinal invite les parents à obtenir de l'État le plein accomplissement de son rôle

Le cardinal Paul-Émile Léger, au cours d'une conférence qu'il prononçait devant les parents d'élèves du collège St-Denis, vendredi soir, au Club Canadien, a demandé à l'État d'intervenir dans le domaine de l'éducation.

"Le jour est venu où les parents, ayant pleinement compris leurs responsabilités, doivent s'unir et réclamer les droits qui leur sont propres et où l'État doit intervenir pour remplir son rôle supplétif".

Et un peu plus loin, le cardinal Léger poursuit : "Ce sont les parents qui ont la très grave responsabilité d'accomplir cette tâche d'éducation. Mais ils sont pris dans le tourbillon des affaires et ne peuvent toujours s'occuper de leurs enfants. Ces enfants sont là, devant eux. A qui les confieront-ils ? A des éducateurs, et c'est pourquoi les éducateurs sont, d'une certaine façon, sous la dépendance des parents . . . D'où la nécessité pour les parents de susciter des institutions qui sont aptes à préparer les enfants à la vie . . ."

"C'est parce que les familles ne peuvent accomplir cette tâche que la société, l'État, ayant un rôle supplétif, vient à l'aide des familles qui se sont ainsi groupées et qui présentent à l'autorité légitime certains besoins qui semblent être urgents dans tel milieu ou dans telle classe de la société".

"Voilà les grands principes sur lesquels repose l'éducation".

Le cardinal Léger s'est par ailleurs élevé contre une attitude actuelle qui veut que le clergé soit trop présent partout.

"C'est une calomnie de dire une telle chose. C'était notre rôle légitime d'intervenir dans le domaine de l'éducation et nous avons fait là un travail considérable depuis deux cents ans. Et je peux dire que si nos laïcs avaient fait autant que le clergé, nous serions aujourd'hui un grand peuple".

"L'Eglise n'a jamais fait pression sur ses fils, et cette vieille rengaine de la province de Québec dirigée par des prêtres est une calomnie".

"Oh ! je sais que notre peuple passe actuellement par une crise d'adolescence et que l'on trouve parfois gênante et même désuète, la présence de l'Eglise. Ceux qui raisonnent ainsi devraient regarder l'Histoire et ils verraient vite que les pays qui ont rejeté l'Eglise ont rapidement perdu leur puissance".

Le cardinal a d'autre part mis l'accent sur la nécessité des maisons d'enseignement du type du collège St-Denis, qui s'occupent des cas particuliers que les autres maisons ne peuvent recevoir.

Dans la civilisation actuelle, il faut une santé psychique robuste pour résister au climat moral qui fait beaucoup d'aigris.

Enfin, le cardinal a fait l'historique du rôle de l'Eglise dans le domaine de l'enseignement, réfutant les objections de certains qui ne veulent pas voir les bienfaits de l'Eglise dans ce domaine.

FEB 7 - 1958 GAZETTE

# To Study School Program

A group of leading Quebec educationists intent on improving French-Canada's educational system begin a three-day meeting tomorrow night, the first convention of the recently-formed Quebec Conference on Education.

The theme of the convention to be held at the University of Montreal is: "The effects of contemporary problems on education in Quebec."

Conference Chairman Esdras Minville, director of Montreal's Ecole des Hautes Etudes Commerciales, says delegates will study the current educational system in relation to a changing social structure to try to find practical means of solving resulting problems.

"As elsewhere all over the world, French Canada has undergone radical changes in the last few decades," he said. "The population, formerly rural, has become mainly urban.

"The rapid industrialization of the province has deeply influenced the whole social structure and has brought about new conditions.

"Notwithstanding this transformation . . . French Canada does not intend to renounce its traditional ideal: to keep alive and irradiate in North America the culture of which it is the depository."

Mr. Minville said French-Canadian culture can be kept alive only through one medium, education.

The convention is sponsored by the Provincial Chambre de Commerce, the Federation of St. Jean Baptiste Societies dedicated to the promotion of French-Canadian interests, and other groups.

In seeking to re-appraise the educational system of the province, the Quebec Conference will try to co-ordinate a long-range teachers' training plan and its financing; urge the provincial government to put into effect recommendations made by a Quebec Royal Commission on constitutional problems.

One conclusion that the commission reached was that education is Quebec's biggest problem. Many school commissions were going broke, schools were closing down.

The convention will get under way with Mr. Minville outlining the Quebec Conference's aims.

1,000 personnes à l'ouverture de la Conférence sur l'éducation

## La province de Québec, foyer de liberté politique et d'homogénéité culturelle, affirme M. Minville

"Si nous acceptons et laissons les Anglo-protestants édifier selon leur esprit les grandes structures sociales du pays, nous renonçons comme peuple catholique et de culture française, à bâtir dans notre province (la seule où nous en ayons la faculté) un ordre conforme à nos convictions religieuses et à notre tour d'esprit particulier. Du même coup, nous renonçons à exercer autrement que sur le plan limité de l'action individuelle, toute influence sur la marche de la civilisation dans notre propre pays, privant ce dernier du seul service vraiment important et original qu'il puisse attendre de nous".

Ces paroles sont de M. Esdras Minville, directeur de l'École des Hautes Etudes Commerciales et président de la Conférence provinciale sur l'éducation qui a inauguré ses assises hier soir, à l'Université de Montréal.

### La première

Cette conférence est la première du genre tenue dans la province de Québec. Elle réunit des éducateurs de tous les coins de la province et quelque 60 associations et organismes qui touchent de près ou de loin à l'éducation. C'est une prise de conscience collective comme l'a souligné M. Minville, sur un des problèmes les plus importants de l'heure: l'éducation.

La conférence comprend trois jours d'études. Elle se terminera dimanche soir, par un banquet à l'hôtel Queen's. Hier soir, devant près de 1,000 personnes réunies dans la grande salle des promotions de l'université, le recteur Mgr Irénée Lussier a souhaité la bienvenue aux congressistes. L'honorable Yves Prévost, secrétaire de la

province, était parmi les invités d'honneur.

M. Esdras Minville a été le premier orateur de la soirée. Il a été suivi de M. Abel Gauthier, vicedoyen et directeur des études à la Faculté des sciences, et de M. Arthur Tremblay, directeur adjoint à l'École de pédagogie et d'orientation de l'Université Laval.

M. Minville a souligné que les journées d'études ne prétendent pas à apporter la réponse définitive à l'inquiétude commune, mais beaucoup plus modestement "aider celle-ci à préciser son objet, et si possible, à se dépasser elle-même et à se formuler en un programme d'action".

### Deux grandes données

Il a invité ceux qui l'écoutaient à réfléchir sur deux grandes données du problème de l'enseignement qui, sans conduire elles-mêmes à des solutions pratiques, en déterminent les conditions. Il y a d'abord la primauté des fins religieuses et chrétiennes de l'enseignement et l'affirmation de la valeur, comme mode d'accès à la culture personnelle et élément de bien commun de la tradition culturelle de notre peuple.

### La langue

"Utiliser notre culture nationale, dit-il, aux fins de l'enseignement, c'est donc d'abord cultiver la langue française. Elle est pour nous la langue maternelle, donc plus qu'un simple moyen d'expression: la forme même de notre pensée et par suite la première discipline de l'esprit, le mode naturel d'accès à la culture intellectuelle. La culture française ne se maintiendra chez nous que dans la mesure où un enseignement très conscient de la

valeur irremplaçable de la langue maternelle saura, à tous les enseignements de la société, cultiver la langue française et les qualités d'esprit correspondantes."

### Un foyer

Plus loin, il a ajouté que si une culture particulière veut réaliser ses fins, conserver et enrichir sa valeur humanisante, il faut que la communauté qui la vit possède un foyer, c'est-à-dire, un centre où les données de sa culture soient de nécessité sociale. Pour le Canada français, ce centre d'homogénéité culturelle et de liberté politique, c'est la province de Québec. Ainsi apparaît l'aspect social et politique du problème canadien-français et de la fonction enseignement dans les cadres du Canada français.

### L'industrie

Il a encore ajouté qu'il nous faut repenser le régime de la famille, le régime du travail, celui de l'enseignement, de l'assistance, selon des modalités qui tiennent compte de la présence nécessaire de l'industrie et en même temps relasse l'accord avec l'esprit traditionnel de la culture commune. Cette révision des grandes structures sociales, nous l'accomplirons nous-mêmes, selon notre esprit, où elle nous sera imposée de l'extérieur, selon un esprit différent, ruinant ainsi nos chances de rétablir l'accord entre la vie sociale et la vie nationale et de redonner à notre milieu sa pleine homogénéité.

# Délégation d'instituteurs reçue à l'hôtel de ville

MAR 1 - 1958

Représentants de la Fédération des instituteurs catho-  
liques du diocèse de Montréal accueillis par  
le maire, l'hon. Sarto Fournier.

LA PRESSE

Le maire de Montréal, l'hon. sénateur Sarto Fournier, a reçu hier après-midi à ses bureaux de l'hôtel de ville, une délégation de la Fédération des instituteurs catholiques du diocèse de Montréal.

La fédération a été reçue par le maire à l'occasion de la semaine de l'éducation qui s'ouvre demain et durera jusqu'au 8 mars. La délégation était présidée par M. J.-P. Allaire, président de la fédération. Voici le programme de la semaine :

Demain, à 11 h. a.m., Mgr Irénée Lussier, P.D., recteur de l'Université de Montréal, chantera la messe à l'Oratoire St-Joseph. Le sermon sera donné par le R. P. Ethile Legault, C.S.C. Demain après-midi, à 2 h. 30, il y aura séance d'études à la salle des pèlerins. Mgr Lussier sera le conférencier et il a choisi comme thème : "L'éducateur, un professionnel ?"

Mardi le 4 mars, à 8 h. 30 p.m., au sous-sol de l'église N.-D.-de-Lourdes, 49<sup>9</sup> rue Verdun, il y aura une soirée sous les auspices de l'Association des instituteurs catholiques de Verdun. M. J.-Z. Léon Patenaude, secrétaire de la Ligue d'action civique, sera conférencier. Il a intitulé sa causerie : "Satan mène le bal."

Jeudi le 6 mars, dîner du club Richelieu-Verdun, à midi 30, à l'auditorium de Verdun; le conférencier sera M. Léon Lortie, directeur de l'extension de l'enseignement à l'Université de Montréal. Le thème de sa causerie sera : "Savons-nous ce que nous voulons ?"

Jeudi également, dîner-causerie de l'A.F.C.M., au cercle universitaire, 515 rue Sherbrooke, à 7 h. p.m., offert par l'A.E.C.M., en hommage aux doyens de la profession. Le conférencier sera le R. P. Emile Legault, C.S.C.; le sujet de sa causerie sera "L'éducateur, architecte spirituel".

En remerciant le maire d'avoir reçu la délégation, M. Allaire a rappelé que la Fédération avait comme objectif de promouvoir les intérêts majeurs de la profession. Il a rappelé que 2.000 instituteurs actuellement poursuivent des études de perfectionnement durant leurs loisirs; il espère que le jour viendra bientôt où tous les instituteurs du diocèse seront protégés par une convention collective diocésaine, "alors que le ciel syndical sera revenu au beau fixe."

M. Allaire a aussi rendu hommage à l'épouse du maire, qui fut institutrice à l'école Victor Dcré.

Dans sa réponse, le maire s'est déclaré très touché des paroles délicates que M. Allaire a eues pour son épouse. Le maire s'est déclaré honoré de recevoir, pour la première fois, "une délégation titrée comme la vôtre."

L'hon. M. Fournier s'est dit heureux de voir que les professeurs

une meilleure préparation à la vie. "Votre détermination dans ce domaine, a-t-il dit, me rappelle le vieux proverbe latin : "Nemo dat quod non habet." On ne donne pas ce qui nous manque. Mais l'on peut donner tout ce que l'on a.

Le maire a en outre félicité le groupe des succès qu'il a obtenus et s'est réjoui du fait qu'ils puissent "entrevoir le jour où l'atmosphère sera pour eux au beau fixe."

"Comme j'ai passé ma vie dans la politique, je ne sais pas ce que ça veut dire."

MAY 21 1958

LA PRESSE

## 30 p. 100 de nos enfants ne se rendent pas à la 7<sup>e</sup>

Québec, 21. (PC) — M. Arthur Tremblay, directeur de l'école de pédagogie de l'Université Laval, a demandé, hier soir, au gouvernement provincial de défrayer une plus grande partie du coût de l'éducation pour faire en sorte qu'un pourcentage "adéquat" d'étudiants québécois atteigne les niveaux secondaire et universitaire de l'enseignement.

Il a déclaré à un dîner du club Rotary qu'à l'heure actuelle, seulement 70 p. 100 des enfants se rendent en 7<sup>e</sup> année, dans la province. Ce chiffre devrait atteindre au moins 80, a-t-il dit. Environ 85 p. 100 des élèves des écoles protestantes et anglaises de la province bénéficient de ce degré d'éducation.

M. Tremblay a ajouté qu'une déficience semblable existe aux niveaux supérieurs. Seulement 15 p. 100 de la population étudiante se rend à la 11<sup>e</sup> année — théoriquement 27 p. 100 devraient l'atteindre — et seulement cinq pour cent étudient à l'université au lieu de 15 p. 100.

Notre pauvreté économique est

responsable de cet état de chose, a dit M. Tremblay. Les familles canadiennes-françaises sont généralement nombreuses et les parents doivent défrayer des frais élevés pour l'éducation.

M. Tremblay a déclaré que l'enseignement gratuit aux niveaux inférieurs est la réponse à ce problème. Aux niveaux supérieurs, deux types d'institutions entrent en jeu: les institutions privées comme les collèges classiques, et les institutions publiques comme les universités et les écoles techniques.

Les institutions privées préféreraient que les octrois soient versés aux parents des étudiants pour que l'État n'ait pas le droit d'intervenir dans l'administration de ces maisons d'enseignement.

M. Tremblay a déclaré que des prêts devraient être offerts à ceux qui désirent étudier à l'université. Ces prêts devraient être généreux pour enlever toute inquiétude à l'étudiant durant ses études et ils pourraient être en partie ou totalement remboursés après la graduation.

# M. Duplessis réitère son attitude sur le problème des écoles

L'enseignement primaire, déclare-t-il, doit avoir la priorité des deniers publics. — Excellence de l'enseignement confessionnel.

par Vincent Prince  
envoyé spécial de la "Presse"

Trois-Rivières, 29 — Le premier ministre Duplessis a profité de l'inauguration de deux nouvelles écoles, à Trois-Rivières, hier, après-midi, pour réitérer sa conviction que le gouvernement doit accorder, dans le domaine de l'enseignement, une priorité d'attention incontestée à l'école élémentaire.

M. Duplessis n'a fait aucune allusion directe aux démarches répétées des étudiants universitaires ni à leur mémoire. Il a, toutefois, fait remarquer que si l'enseignement compte plusieurs paliers, la base reste le cours élémentaire qui ouvre les avenues aux autres domaines du savoir.

Les deux nouvelles écoles inaugurées par le premier ministre étaient l'école Marie-LeNeuf, boulevard des Recollets, et le high school Saint-Patrice, rue Nicolas-Perrot. La première, pour écoliers et écolières de langue française, est fréquentée par 320 élèves et comporte 14 classes, réparties de la 1ère à la 8e année. La seconde, pour la population de langue anglaise, comporte 14 classes également et 323 élèves. Les deux sont sous la direction de religieuses.

#### Harmonie à assurer

L'enseignement, a dit le premier ministre, est comme un grand arbre aux branches multiples. Ces branches sont l'enseignement élémentaire, l'enseignement secondaire, l'enseignement spécialisé, l'enseignement technique, les Instituts familiaux, les écoles d'agriculture, de pêcheries, les Beaux-Arts et l'Université.

"Tout cela, a continué le premier ministre, peut encore être comparé à une gamme d'un chant dont l'harmonie sera d'autant plus belle qu'elle sera orchestrée selon les besoins respectifs de chacun et dans la mesure des moyens financiers dont dispose la province. Car, il ne faut jamais oublier, l'argent du gouvernement, c'est l'argent du peuple de la province."

L'école élémentaire, a répété le premier ministre, c'est la point de départ. Il n'est aucun grand homme, que ce soit dans la vie politique, dans la vie civile ou le clergé, qui ne soit d'abord passé sur ses bancs. C'est la base. On ne peut rien édifier de grand sans elle. Et plus l'on veut construire en hau-

teur, plus il importe de renforcer la base. C'est donc vers l'école élémentaire qu'il faut diriger d'abord les deniers consacrés à l'enseignement. Les autres branches doivent aussi être aidées généreusement, mais jamais au détriment de la base.

#### Ecoles et religion

En l'accueillant, à l'école Marie-LeNeuf, le président de la Commission scolaire catholique de Trois-Rivières, M. J.-Eric Héroux, avait d'ailleurs tenu à féliciter chaleureusement le premier ministre pour sa ferme attitude, ses déclarations courageuses concernant l'enseignement élémentaire. Il l'avait aussi remercié des octrois généreux du gouvernement pour la construction de ces deux écoles, soit un montant de \$210,000 dans le cas de Marie-LeNeuf et de \$323,000 dans le cas de Saint-Patrice.

Notant le fait que les deux institutions avaient été confiées à des religieuses, la première aux Ursulines et la seconde aux Soeurs de l'Assomption, M. Duplessis en a profité également pour exalter le caractère confessionnel de l'enseignement dans le Québec. Il n'y a pas d'enseignement qui vaille s'il n'est appuyé sur la sagesse divine.

Le premier ministre a également souligné que le rôle de l'école ne consiste pas simplement à former des cerveaux, mais avant tout, à forger des caractères, à inculquer aux générations de demain le sens des responsabilités et l'amour du travail. Le talent, a-t-il dit aux jeunes, ne suffit point, s'il n'est accompagné de l'effort et du travail soutenu.

#### Travail de coopération

L'éducation, a finalement déclaré le premier ministre, est une oeuvre de coopération. Les parents, l'Eglise, le personnel enseignant, les commissions scolaires et le gouvernement doivent jouer leur rôle. Le gouvernement, pour sa part, a-t-il ajouté, est conscient de sa responsabilité en ce domaine et ne ménage pas sa contribution. Seulement à Trois-Rivières, le gouvernement actuel a versé quelque \$3,600,000 en octrois pour les écoles élémentaires. Il a également fait énormément pour les autres écoles.

S. Exc. Mgr Georges-Léon Pelletier, évêque des Trois-Rivières, avait béni la nouvelle école Marie-LeNeuf, quelques instants avant son inauguration officielle.

# Québec opposé à l'étatisation de l'éducation

Québec est absolument opposé à l'étatisation de l'éducation, a déclaré hier midi, à la collation des grades de l'Université de Montréal, l'hon. John S. Bourque, ministre des Finances dans le cabinet provincial. M. Bourque, qui venait de recevoir un doctorat honorifique de l'Université, remerciait celle-ci en son nom et au nom des trois autres récipiendaires, MM. Norris R. Crump, Robert Gauthier et Mgr Félix-Antoine Savard.

Le ministre a souligné que cette collation des grades n'est pas un honneur à proprement parler, mais que l'Université de Montréal a le droit de conférer des doctorats honorifiques à des citoyens de la province. Il a souligné que l'Etat ne peut pas intervenir dans ce domaine.

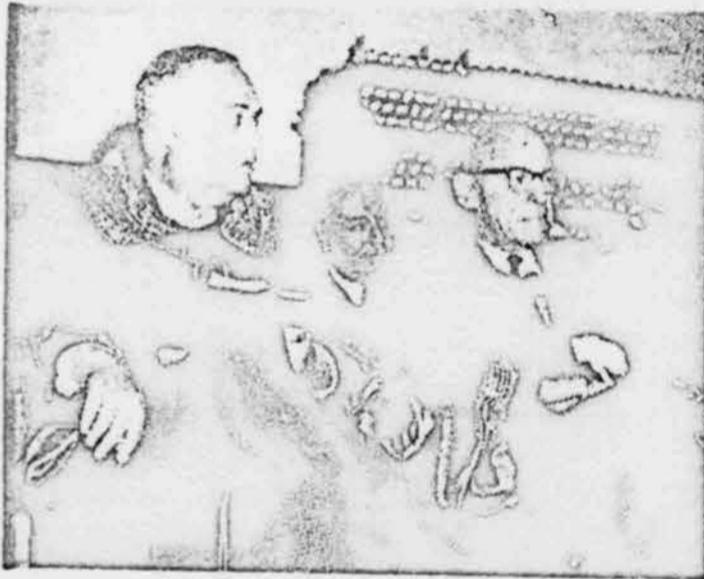
## Hommage

M. Bourque a rendu hommage à l'Université de Montréal qui, après quelques années, dit-il, a été développée rapidement. Il a souligné que le nombre de professeurs et le nombre de professeurs ont augmenté. "Surtout, dit-il, elle a rayonné non seulement à travers notre province, mais à travers le Canada tout entier".

Il a souligné le progrès des études scientifiques, en rappelant l'essor qu'a pris l'institut de microbiologie et d'hygiène, dont les laboratoires attirent déjà des observateurs des pays étrangers, la

bonne par les citoyens de langue anglaise, en accordant des dons aux institutions de haut-savoir. "Je suis convaincu, a-t-il dit, que dans ce domaine, nos compatriotes pourraient faire davantage. Plusieurs possèdent des fortunes qui leur permettraient d'aider nos maisons d'éducation.

Qu'ils s'arrêtent un instant à considérer la valeur et le rendement des placements qu'ils feraient. Nos universités et, en particulier, l'Université de Montréal, ont besoin d'aide. Cette aide, le gouvernement auquel j'appartiens continuera à l'accorder généreusement, mais en tenant compte des exigences de toutes les sections de notre système d'éducation. Je souhaite que l'industrie, les hommes d'affaires, les professionnels, tous ceux qui disposent de quelque argent rivalisent de générosité avec l'Etat pour



L'hon. J.-S. Bourque accompagné du juge en chef de la Cour municipale, M. Roland Paquette. (Photo "Montréal-Matin", par David Bier)

construction de la nouvelle école Polytechnique qui permettra aux étudiants de participer davantage au développement industriel et économique de notre province.

"Ce ne sont là, dit-il, que quelques exemples qui prouvent le désir profond du gouvernement de contribuer au progrès graduel et à la prospérité grandissante de l'Université de Montréal aussi bien que des autres universités de la province".

## Difficultés financières

Parlant des difficultés que celles-ci peuvent rencontrer, M. Bourque a souligné qu'elles doivent être analysées et résolues en tenant compte de tous les problèmes que pose l'éducation dans une province en croissance rapide. "L'Université, a-t-il dit, est le couronnement d'un vaste édifice soutenu à la base par l'école élémentaire et comprenant l'enseignement technique et professionnel. Le gouvernement, à qui on fait si souvent appel, doit distribuer les subventions en tenant compte des besoins de tous et aussi, il ne faut pas l'oublier, en tenant compte des revenus annuels qui sont tout de même limités".

## Les parents

Il a encore rappelé que ce n'est pas le rôle de l'Etat de se substituer aux parents qui sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. "Les droits des parents, dit-il, sont toujours accompagnés d'obligations et de devoirs que l'Etat ne peut prendre à sa charge que dans des situations graves et avec toute la prudence requise".

## Les mécènes

M. Bourque a déploré le fait que dans le domaine de

que tous ensemble dans une coopération bienfaisante, et dans l'acceptation de nos droits et devoirs mutuels, nous contribuions au progrès de nos universités et de tous les établissements d'éducation sans lesquelles les universités ne pourraient exister".

## 905 diplômés

L'Université de Montréal compte, cette année, 905 diplômés, dont 142 femmes. A ce chiffre, il faut ajouter 836 baccalauréats ès arts. Le nombre total des diplômés est donc de 1.741 à comparer avec 1.620 l'année dernière. Le recteur, Mgr Irénée Lussier, a prononcé l'éloge de chacun des nouveaux docteurs de l'Université. La cérémonie était sous la présidence du chancelier de l'université, Son Exc. le cardinal Léger.

l'éducation les philanthropes canadiens-français ne suivent pas l'exemple.

## Un strict minimum

Des instituteurs s'élèvent contre une recommandation du surintendant de l'Instruction publique. Il y a quelques semaines, ce dernier mettait les commissions scolaires en garde contre les contrats collectifs diocésains; que les commissaires d'école, disait-il en substance, évitent de prendre des engagements financiers trop lourds pour leur budget; s'ils commettent cette erreur, qu'ils ne viennent pas se plaindre à Québec.

Sous le strict rapport de l'efficacité administrative, le surintendant a raison. Des administrateurs publics doivent éviter de souscrire à des engagements qu'ils sont incapables de respecter.

Mais en matière d'éducation, le souci purement financier est trop paralysant pour être le seul valable. Un membre de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal affirmait l'hiver dernier que les écoles montréalaises devraient être administrées sur une base strictement d'affaires; les exigences pédagogiques devraient dans son esprit se plier aux impératifs financiers. Il se fit rabrouer par ses collègues.

En matière d'éducation, ce qui compte avant tout c'est la formation de la jeunesse. Il faut commencer par fixer des normes pédagogiques rendues indispensables par les nécessités de lieu, de temps, de fonction sociale. Dans le cas qui nous occupe, c'est-à-dire dans le cas du jeune Canadien français vivant dans Québec, il importe d'abord de définir la nature et le degré d'instruction dont il aura besoin pour faire sa vie d'homme. Ceci étant établi, l'aspect financier de la question mérite ensuite un examen particulier.

Les associations de commissions scolaires qui ont signé des ententes avec les syndicats d'instituteurs se proposaient avant tout de recruter un personnel compétent. Il fallait, pour y arriver, rendre la profession assez attrayante pour que le recrutement compense pour les vides qui se produisent chaque année. Si les écoles normales reçoivent plus d'élèves qu'il y a trois ou quatre ans, c'est précisément parce que les traitements des instituteurs et des institutrices ont été haussés à un niveau décent.

Les ententes qui existent dans plusieurs diocèses établissent des minimums au-dessous desquels il serait dangereux de descendre. La preuve en est que là où ces minimums ne sont pas atteints, les enfants sont confiés à des titulaires de deuxième et de troisième qualité: institutrices non diplômées, anciennes institutrices revenues à la profession après avoir élevé une famille, etc.

Ces minimums indispensables, toute commission scolaire devrait être en mesure de les atteindre. Si elle n'y parvient pas, c'est qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans notre régime scolaire: ou bien les commissaires d'école refusent de faire porter aux contribuables une taxe suffisante pour rencontrer les exigences pédagogiques; ou bien la répartition des fonds publics pour fins d'éducation est mal faite.

Que des commissions scolaires aient pris l'habitude de compter plus sur le Département de l'Instruction publique que sur les ressources de leurs contribuables, il n'y a pas à le nier. En plus des primes de traitement, des subventions pour construction et réparations d'écoles, pour le ramassage des élèves, l'habitude s'est introduite depuis quelques années des subventions spéciales. Instituées d'abord pour répondre à des cas tout à fait particuliers, elles ont tendance à se généraliser. Quel député, quel candidat ne se vantera pas aux prochaines élections d'avoir obtenu telle ou telle subvention spéciale pour telle ou telle commission scolaire du comté? Est-ce à dire que la politique joue un rôle important dans la distribution des subventions spéciales? Oui et non. Le Département s'efforce de limiter les dégâts, mais les pressions des politiciens ont souvent raison de l'esprit d'équité des fonctionnaires.

D'ailleurs l'intervention directe des députés dans les commissions scolaires est monnaie courante. Si nous relations dans LE DEVOIR tout ce que le député Hercule Riendeau a fait et dit ces derniers temps aux assemblées de la Commission scolaire de St-Rémi nos lecteurs croiraient à un roman-feuilleton. Et pourtant tout serait strictement exact. Donc il ne faut pas blâmer plus que de raison les commissaires d'école de certains gestes, quand on sait qu'il leur arrive de prendre des décisions le couteau sur la gorge. Si vous ne faites pas ceci vous n'aurez pas d'octrois; alors pour éviter un plus grand mal à leurs commettants, ils passent sous les fourches caudines des politiciens.

Il n'est pas normal que les commissions scolaires soient les seuls corps publics incapables de vivre de leurs propres ressources; les fabriques en font autant. Mais quand il s'agit d'écoles, c'est presque la moitié des revenus qu'il faut solliciter d'un gouvernement supérieur.

La Fédération des commissions scolaires a demandé que la taxe de vente pour fins scolaires soit étendue à tout le territoire de la province et redistribuée entre les commissions scolaires au prorata du nombre des élèves. On a calculé que le produit de cette taxe donnerait assez pour libérer au moins 95 pour cent des commissions scolaires de la tutelle financière du gouvernement. Solution simple, solution populaire, puisqu'elle est réclamée par les intéressés eux-mêmes. Elle comporterait surtout l'avantage de placer les commissaires d'écoles en face de leurs responsabilités. Ils sauraient qu'ils ne doivent attendre aucun secours de l'extérieur et ils seraient tenus d'administrer en conséquence les écoles confiées à leur responsabilité. Solution peut-être trop simple pour une clientèle habituée au patronage et au favoritisme.

Gérard FILION

JUN 26 1958

LA PRESSE

## L'Eglise reconnaît aussi le droit de l'Etat sur l'école

Cité du Vatican, 26 (AFP) — Un texte du Pape concernant la conception catholique de l'enseignement vient d'être évoqué dans une publication catholique. En réalité, il s'agit d'une lettre adressée à S. Exc. Mgr Von Streng, évêque de Bâle et Lugano, qui remonte à février dernier. Dans cette lettre, le Pape déclare que "l'Eglise reconnaît aussi, en principe et en pratique, le droit de l'Etat sur l'école, lequel dérive de la tâche qui lui a été confiée par Dieu de se préoccuper du bien commun". Le Saint-Père indique

suparavant que "l'Eglise peut s'enorgueillir de ce que personne plus qu'elle n'a lutté efficacement en faveur du droit des parents sur leur enfant, sur son éducation et sa formation, droit bien inscrit dans l'ordre que Dieu a établi par la nature et la révélation".

Pie XII poursuit en disant, dans ce document, que l'école doit donner toute l'instruction et la formation civique que l'Etat est en droit d'attendre de ces citoyens selon les circonstances.

"Dieu, dit le Pape, a confié à l'Eglise elle-même la direction de l'humanité sur le plan religieux et moral. Elle est mère et médiatrice de la vie surnaturelle. La surnature cependant suppose la nature et elle lui est intimement unie. C'est pourquoi les revendications de l'Eglise s'étendent au domaine naturel dans la mesure où celui-ci influe sur l'obtention des fins surnaturelles".

Après avoir affirmé que l'Eglise catholique ne voit son idéal éducatif réalisé que dans l'école catholique et que les écoles orientées par d'autres idéologies ne peuvent assurer aux jeunes catholiques une éducation vaste et unifiée, le Souverain Pontife déclare que l'éducation patriotique est certainement aussi bien assurée dans l'école catholique que dans les autres écoles.

"Cependant, ajoute le Saint-Père, l'Eglise met en garde contre tout nationalisme malsain et exagéré, car un aspect essentiel de la pensée catholique est que la dignité de tout homme doit être respectée et que la justice, la bienveillance, la reconnaissance des biens qui lui sont propres sont dues non seulement à son propre peuple, mais aussi à tous les autres peuples".

## Avec plus d'enthousiasme

M. Arthur Tremblay remettait avant-hier devant l'opinion des faits bien connus et pourtant troublants. Ils se rattachent presque tous à nos faibles taux de scolarité. Il est navrant de voir que 70 pour cent seulement des jeunes se rendent à la septième année, au lieu des 85 pour cent au moins qui le pourraient; navrant de constater que ce décalage se continue à tous les échelons et s'accroît à l'université où parviennent 5 pour cent des jeunes, au lieu des 12 à 15 pour cent qu'on devrait y trouver.

M. Tremblay produisait ces statistiques à l'assemblée organisée à Lotbinière par les Etudiants de Montréal. Il a suggéré un certain nombre de moyens grâce auxquels on pourrait écarter les principaux obstacles que notre système d'enseignement lui-même met à la fréquentation scolaire. Le reste, a-t-il conclu, est une question de décision des parents ou de responsabilité personnelle.

C'est ce "reste" qui va nous retenir aujourd'hui.

Notre système est incomplet. L'argent reste, pour beaucoup de jeunes gens doués, une condition qu'ils ne peuvent remplir. Les institutions elles-mêmes doivent donc être rajustées. L'Etat doit intervenir bien davantage, selon des modes d'où l'arbitraire serait banni. Nous l'avons affirmé à plusieurs reprises. A nos yeux cela reste indiscutable. Le plus grand obstacle politique à la progression des plus hautes formes d'enseignement, c'est aujourd'hui le gouvernement provincial.

On est quand même renversé de constater que trois enfants sur dix quittent l'école avant la septième. Ici encore, le gouvernement porte une part de la responsabilité. On sait que la fréquentation scolaire est souvent mal surveillée. C'est une cause à laquelle l'Etat, sous l'Union nationale, et les organismes qui en dépendent, ne croient guère. Au lieu d'essayer de précéder un peu l'opinion, et de jouer ainsi par rapport à elle un rôle pédagogique, le gouvernement semble suivre du plus loin qu'il peut une opinion déjà lente.

Certains peuples, certaines minorités ont compris que l'instruction peut devenir leur planche de salut. Ils sont relativement peu nombreux, ils ne possèdent pas la grande richesse. Mais leur volonté de vivre se manifeste par un attachement efficace à l'école. Ce que la naissance ne leur a pas donné, ils manifestent une sorte de frénésie à tenter de l'acquérir par l'effort individuel.

Nous n'en sommes pas là. Des années d'analphabétisme et d'inorganisation scolaire semblent encore peser sur nous.

Certains ont même une propension marquée à utiliser contre l'enseignement des aphorismes à moitié vrais qui n'ont

pas de rapport avec la question. Ils disent que l'instruction ne fait ni le bonheur ni la vertu; et cela peut se vérifier tous les jours; mais il faut quand même plus d'ingénieurs, d'économistes ou d'hommes de science que nous n'en possédons. Un certificat de douzième année n'est pas une garantie absolue de succès; mais l'absence d'un certificat de septième année n'a jamais aidé personne.

L'instruction est en réalité de plus en plus nécessaire. La civilisation compliquée où nous sommes entrés exige de ses membres les plus modestes la maîtrise de notions de plus en plus nombreuses. Cette tendance s'accroît. Il fut un temps où l'on parvenait au succès matériel sans savoir lire ou écrire; demain il faudra un commencement de spécialisation pour manier les machines les plus répandues. Les fils et les filles des parents d'aujourd'hui paieront demain pour l'apathie et l'ignorance satisfaites de ceux-ci. La multiplication des échecs individuels risque de prendre les proportions d'un désastre national.

Au surplus bien dispensée, l'instruction humanise. C'est-à-dire qu'elle rend plus humain. C'est-à-dire encore qu'elle développe les facultés les plus spécifiquement humaines de l'individu. Elle n'est pas seule à le faire, sans doute; l'expérience aussi peut enrichir. Elle n'accomplit pas tout; on n'est pas un être humain seulement par l'intellect. Mais elle permet de développer des facultés humaines que Dieu a mises en nous. Elle comporte, comme toutes les acquisitions, des dangers; on nous l'a assez dit! Mais elle est d'abord une acquisition.

On voudrait que plus de Canadiens français l'admettent avec plus d'enthousiasme; qu'ils pêchent un moment par excès de zèle plutôt que par un abus de cette fausse sagesse qui n'est qu'une léthargie revêtue de dignité. On voudrait que cette conviction circule dans toutes les catégories sociales, qu'elle anime les commissions scolaires et les instituteurs aussi bien que les quartiers où l'on est chargé de découvrir et de répandre des connaissances plus hautes.

On nous a trop souvent parlé de docteurs à quelque chose, devenus chauffeurs de taxi et malheureux; qu'on nous parle plutôt de chauffeurs de taxis malheureux de l'être, non parce que leur métier serait méprisable mais parce qu'ils se sentaient capables d'une fonction plus exigeante. Il faudrait que plus d'hommes osent faire des rêves plus ambitieux.

A ce moment d'ailleurs le gouvernement bougerait. Il retarde parce que nous ne le secouons pas assez, parce que trop peu d'hommes et de femmes désirent assez fortement son intervention. Que l'opinion bouge vraiment, vous le verrez bouger. Car étant nos chefs, il faut bien qu'ils nous suivent...

André LAURENDEAU

L'inscription dans les écoles augmente de 41,881 enfants

# La fréquentation scolaire à la hausse

Québec, 19 (DNC) — Le surintendant de l'instruction publique, M. Omer-Jules Désautniers, a soumis au comité catholique du Conseil de l'instruction publique, lors de sa dernière réunion, des chiffres intéressants sur l'augmentation continue de la population scolaire de la province.

De 1957-58 à 1958-59, l'inscription totale dans les écoles a augmenté de 41,881 enfants.

Voici les chiffres que le surintendant a communiqués à ce sujet :

	ÉCOLES SOUS CONTRÔLE		
	1958-1959 (préliminaires)	1957-1958	Augm.
Inscription totale .....	885,478	837,597	47,881
Inscription au secondaire ..	131,732	109,744	21,988
Nombre de classes .....	32,728	31,045	1,683
Nombre d'instituteurs .....	36,352	34,746	1,606

Parmi les décisions les plus importantes prises au cours de cette réunion, il convient de signaler l'abolition du brevet classe "C" dans les écoles normales de garçons, à compter de septembre 1959. Le brevet classe "C" pouvait être obtenu

après une année d'études professionnelles faisant suite à la 11e année. Dorénavant, les garçons devront faire deux années de formation professionnelle après la 11e année pour obtenir le brevet classe "B".

Le comité a recommandé la transformation de l'externat-école normale avec pensionnat et externat. D'autres demandes de fondations restent à l'étude.

Le comité a approuvé des règlements concernant la nomination et les attributions des visiteurs ecclésiastiques et des directeurs des études.

## Les candidats aux examens

Un rapport du service des examens officiels montre une augmentation considérable du nombre des candidats aux divers examens du département de l'instruction publique.

Dans les seules écoles de langue française sous contrôle des Commissions scolaires, le nombre des candidats aux examens de juin dernier était de 126,255 contre 110,936 en 1957. L'augmentation est donc de 15,319.

Le même rapport signale que le surintendant de l'instruction publique a décerné un total de 5,895 brevets d'enseignement de toutes catégories.

## Les cours de vacances

Un autre rapport concernant les cours de vacances 1958 mentionne que le département a organisé et subventionné des cours de perfectionnement dans plus de quarante centres, pour un total de 5,148 instituteurs. De plus, avec l'autorisation du surintendant de l'instruction publique, vingt-quatre congrégations enseignantes ont organisé dans trente-sept centres différents 216 séries de cours.

Le surintendant de l'instruction publique a annoncé qu'une nouvelle édition, complètement mise à jour des règlements du Comité catholique, sera publiée en février prochain.

MTL-MATIN

DEC 20 1958

# Un problème angoissant: l'incivisme généralisé

—le cardinal Léger

L'incivisme généralisé à notre époque, avec ses conséquences néfastes, tant du point de vue social et individuel que du point de vue de la civilisation, est un problème angoissant, a dit hier après-midi le cardinal Paul-Émile Léger aux membres de l'Association des instituteurs catholiques de Verdun réunis en la salle de l'église Notre-Dame-de-Lourdes. Cette conférence, donnée devant 500 instituteurs religieux et laïques des deux sexes, avait lieu dans le cadre de la Semaine de l'éducation qui se tient actuellement à travers la province et qui a pour thème "Le civisme et l'instituteur".

Après avoir rappelé que les instituteurs sont les continuateurs à l'école de l'éducation donnée à la maison par les parents, Son Eminence a dit qu'à l'instar de la mystique familiale, la mystique scolaire doit magnifier le civisme, ce point d'éducation dont tous les gens bien pensants de chez nous réclament la restauration dans notre société.

"Comme le civisme est une vertu qui s'étaye à la fois sur la nature et sur la grâce, l'école ne saurait donc ni s'en désintéresser, ni la négliger", a-t-il dit.

Rappelant les paroles d'un pédagogue viennois à l'effet qu'une autorité excessive chez un titulaire de classe engendre chez les élèves un incivisme invétéré, le cardinal ajouta que "l'atmosphère de l'école, l'atmosphère de la classe doivent contribuer à la formation civique des élèves et de chaque élève. Il importe, a-t-il dit, que l'on en revienne pour cela à la vraie base des droits de l'homme, les quels reposent sur la dignité humaine, dignité d'être, de créature raisonnable, de personne particu-

lièrement aimée de Dieu et choisie par Lui pour exister dans l'univers matériel, dans le monde des esprits, dans le royaume de la grâce. Tous, dans l'école, depuis le directeur jusqu'au dernier élève de la dernière classe, en passant par les différents titulaires et les spécialistes, ou par le personnel, domestique lui-même, commandent le respect de leur personne et de leurs droits".

"Si on ne respecte pas l'enfant, ajouta-t-il, celui-ci ne respectera pas le civisme".

## L'esprit de parti

L'égoïsme généralisé chez les adultes, continue le cardinal, contamine la jeunesse et l'adolescence. Et pourtant, que de ressources de générosité, d'abnégation, de don de soi, d'héroïsme même, gisent dans les âmes neuves à l'époque de leur évolution. "Demandez de l'héroïsme aux jeunes, s'écrie-t-il, et ils vous donneront si vous leur avez don-

né l'exemple de l'héroïsme".

Comme pour les notions religieuses et les principes de morale qui doivent être exercés tous les jours, ainsi en est-il des données du civisme, ajoute le cardinal qui exhorte le professeur à mettre en honneur dans sa classe et dans l'école, l'entraide, la courtoisie, le culte de la justice, de la charité, du vrai civisme, en un mot.

Les matières mêmes du programme d'études secondaires à poursuivre, Son Eminence, peuvent et doivent être utilisées en vue de la formation civique des élèves, sans parler de l'enseignement de la religion et des notions de morale, les matières diverses du programme prêtent-elles aussi occasion à la formation civique.

Que l'on se garde de créer autour de nos jeunes une atmosphère de révolte ou d'esprit de parti. Encore au stade de la formation de leur jugement, ils prendraient, et ce serait désastreux pour leur formation comme pour leur vie publique, l'habitude du préjugé et de la coterie qui les empêcherait, le temps venu, de servir le pays dans une politique saine, éclairée et de bon aloi.

Le cardinal a dit de plus que non seulement on doit intéresser l'élève à ce qui se passe en dehors de la vie scolaire mais que les professeurs doivent s'intéresser sincèrement à lui, ajoutant: "Aujourd'hui, le monde, suit dans l'espace un petit globe de quelques livres qui est devenu un astre fait de mains d'hommes. Aussi, tant que nous n'aurons pas donné l'impression à l'enfant que le monde entier le regarde, nous n'aurons pas formé un citoyen."

Le cardinal a finalement recommandé aux instituteurs de travailler en collaboration, avec pondération, particulièrement lorsqu'ils traitent de leurs intérêts, parce qu'il serait désastreux que l'élève devienne l'enjeu d'intérêts matériels. Le civisme s'infiltré chez les élèves dont les maîtres en présentent le modèle. "Considérez-vous, a-t-il dit en terminant, comme des dépositaires du trésor national le plus précieux."

MAR 6 - 1959

LA PRESSE

Les commissaires d'écoles de langue française

# Prise de position devant

# toute la population

par GASTON DUGAS

Ottawa, 28 — Le congrès de l'Association des commissaires d'écoles catholiques de langue française du Canada, qui s'est ouvert hier matin dans la capitale, semble être beaucoup plus une réunion visant à prendre position devant toute la population, qu'une conférence où des problèmes bien précis, après avoir été étudiés, seront l'objet de recommandations spécifiques.

L'Association veut, au cours d'un congrès tenu à peine huit mois après la fondation de l'organisme, affirmer sa vitalité et son désir d'être reconnue par les autres organismes nationaux et de collaborer dans toute la mesure du possible. Les remarques du président de l'association, M. R.-D. Chénier, et les propos de l'un des conférenciers, lors de la première journée du congrès, le laissent croire, en tout cas, M. Chénier a fait remarquer que l'Association veut collaborer avec les autres groupes, à tous les niveaux. De cette façon, a-t-il dit, nous militerons en faveur de l'unité nationale.

"Nous ne voulons point, au Canada, faire bande à part, comme dans un ghetto, soit par notre refus de participer à la vie commune, soit par le refus des autres à nous y admettre", a déclaré de son côté Me Gaston Vincent, C.R., conseiller juridique de l'Association, qui a présenté une étude détaillée de la situation des commissions scolaires dans les diverses provinces canadiennes.

Tout le congrès est d'ailleurs centré sur cette question du commissaire d'école catholique de langue française au Canada. On veut y étudier "le rôle et l'orientation du commissaire dans l'exercice de ses fonctions."

Hier, c'était M. Vincent qui décrivait la situation juridique des commissions scolaires. Aujourd'hui les délégués se groupent en dix commissions (une par province puisque des délégués sont venus de tous les coins du pays) et étudient le sujet suivant: "Le commissaire d'école catholique de langue française de cette province

exerçant ses fonctions, compte tenu des cadres juridiques scolaires et des règlements ministériels".

Les mêmes préoccupations se retrouvent naturellement dans les deux études.

Environs 200 délégués assistaient, hier matin, à l'ouverture du congrès où l'archevêque du lieu, S. Exc. Mgr Lemieux, et le maire de la capitale, M. George Nelms, avaient délégué respectivement Mgr N. Gélneau, P.D., V.G., et M. Paul Tardif.

C'est à ce moment-là que M. Chénier a dit que l'Association se donne pour but de fournir l'occasion aux commissaires de s'affirmer dans l'administration scolaire, selon les principes de notre langue et de notre foi. Car les organismes nationaux où le catholicisme et le français sont absents ne répondent ni à nos principes ni à nos aspirations, a déclaré le président.

Les autres groupements ont compris ce besoin, selon M. Chénier, puisque la fondation de l'Association n'a pas été mal vue par eux. Ce qui laisse entrevoir de grandes possibilités de collaboration.

D'ailleurs, comme le soulignait dans l'après-midi M. Vincent, "il ne s'agit pas d'opposer aux lois injustes une résistance révolutionnaire. Il est temps que l'on cesse de qualifier d'agitation toutes nos revendications comme si, de réclamer la justice, comportait un mouvement subversif."

Il s'agit de posséder une juste appréciation des valeurs nationales et religieuses qui sont l'objet de nos aspirations, et de connaître la véritable portée des prescriptions juridiques qui ne correspondent pas à nos légitimes ambitions. Il faut, en s'inspirant de l'esprit des lois, combattre ce qui lui fait violence dans la lettre de la loi. C'est ainsi qu'il nous est politiquement loisible de travailler à l'évolution de la stricte légalité."

Et l'orateur signalait plus loin que dans un pays où nos concitoyens observent notre accroissement économique, il faut proclamer l'absence de tout désir chez nous

d'une conquête politique ou économique qui les placerait dans l'état de sujétion injuste où parfois ils nous cantonnent. L'exemple du Québec prouve que notre seul espoir c'est de vivre librement.

Le conférencier a cependant lancé un avertissement aux congressistes. "Il ne nous appartient pas d'exiger le respect de nos droits scolaires si, en même temps, nous ne pratiquons pas le courage et la constance exigés par le parfait accomplissement de nos devoirs. L'avenir de nos écoles se jouera sur deux plans: celui de leur statut juridique et celui de notre fidélité, et il dépend peut-être plus de celle-ci que de celle-là. A défaut d'une légalité pourvoyeuse des biens de la terre, l'école catholique et française doit continuer de vivre, en vue des biens spirituels, à même les sacrifices des personnes et de leurs biens temporels."

LA PRESSE

MAY 28 1959

# RÉUNION HISTORIQUE À QUÉBEC

Québec, 24 (DNC) — Les comités catholique et protestant du Conseil de l'instruction publique ont tenu dans la vieille capitale, aujourd'hui, une réunion historique. C'était la première fois qu'ils siégeaient conjointement depuis 1908. L'occasion était la célébration du centenaire de la fondation du Conseil de l'instruction publique, qui a donné lieu à des discours d'une haute qualité.

La séance de ce matin avait un triple objet:

— Rendre hommage à la mémoire de feu l'hon. Paul Sauvé;

— Saluer son successeur, l'hon. Antonio Barrette;

— Etudier les projets de loi ministériels concernant une nouvelle aide financière aux

ont exécuté leur tâche dans un tel respect de leurs droits et de leurs privilèges respectifs, ainsi que des principes établis il y a un siècle, dans des conditions si harmonieuses et dans une autonomie si complète, qu'il n'a pas été nécessaire depuis bien longtemps de réclamer une réunion de ce Conseil.

## Félicitations au gouvernement

Québec, 24 (DNC) — Les comités catholique et protestant du Conseil de l'instruction publique ont adopté unanimement, ce matin, à leur mémorable séance tenue à Québec, une résolution félicitant le gouvernement de la législation qu'il vient de présenter pour consolider la situation financière de nos institutions d'enseignement à tous les paliers.

Cette législation était au feuillet de la séance conjointe que les deux comités ont tenue à Québec, à l'occasion du centenaire du Conseil de l'instruction publique. La résolution a été présentée par le juge en chef de la Cour municipale de Montréal, le juge Roland Paquette.

institutions d'enseignement de la province à tous les paliers.

Les journalistes n'étaient pas admis à cette séance.

Le surintendant de l'instruction publique, M. Omer-Jules Désaulniers, son Exc. Mgr Luminien Frenette, le procureur-général de la province, l'hon. Antoine Rivard, membre du comité catholique, et le ministre des Mines, l'hon. W. M. Cottingham, membre du comité protestant, se sont associés à l'éloge de feu Paul Sauvé.

## Respect des droits

M. Cottingham a expliqué comment il se fait que les deux comités n'ont pas siégé conjointement depuis 1908.

"Nos deux comités, catholique et protestant, a-t-il dit,

Le ministre a félicité les surintendants et les secrétaires des deux comités qui se sont succédé et loué particulièrement le surintendant actuel, M. Désaulniers.

## Hommage à deux grands disparus

M. Cottingham a rendu hommage aussi, aux deux premiers ministres précédés, MM. Duplessis et Sauvé. Du premier, il a affirmé que "personne ne niera qu'il a beaucoup accompli dans le domaine de l'éducation, et avec un esprit qui ne peut que soulever l'admiration unanime, sans distinction d'affiliation politique".

De M. Sauvé, il a souligné ainsi son action dans le domaine de l'éducation: "Paul Sauvé s'est révélé un véritable homme d'état, s'élevant au-dessus de la conception étroite usuelle de la position d'un chef de gouvernement, pour manifester une telle largesse et profondeur de vision et de compréhension qu'il a soulevé l'admiration non seulement des citoyens de cette province mais aussi de tous les Canadiens, à quelque parti qu'ils appartiennent".

M. Cottingham a ajouté que les initiatives de M. Sauvé vont se continuer sous la direction du nouveau premier ministre. Le gouvernement, a-t-il dit, va maintenir ces standards élevés qui constituent la garantie la plus sûre que l'éducation, dans la province de Québec, pour tous les citoyens sans distinction de race ou de religion, est le fondement de notre existence même et la justification du brillant avenir qui nous est promis".

## Eloge de M. Barrette

Le secrétaire de la province,

## Réponse de M. Barrette

En réponse aux hommages qui lui étaient présentés, le nouveau premier ministre, après un témoignage d'admiration à la mémoire de son prédécesseur, a tenu à remercier les membres du Conseil de l'instruction publique pour leurs bonnes paroles à son endroit. Il a rappelé que, lorsqu'il a accepté la mission de devenir premier ministre, il s'est engagé à servir la province et il a réitéré son engagement à se dévouer entièrement aux intérêts du Québec.

M. Barrette a ajouté que la province vit en ce moment "l'année de l'éducation". A ce sujet, il a dit: "Dorénavant, les moyens matériels ne devront pas poser de limites dans le domaine de l'éducation. Seul l'objectif devra guider nos actes."

Le premier ministre a terminé en offrant sa collaboration aux membres du Conseil de l'instruction publique. Il leur a souhaité une fructueuse réunion.

Après cette séance mémorable, consacrée à la fin à l'étude des projets de loi du gouvernement sur l'éducation, un grand déjeuner a réuni tous les membres au Château Frontenac.

M. Prévost, a fait l'éloge du nouveau premier ministre.

"Vous savez tous, a-t-il déclaré, qu'il s'est formé non seulement à la dure école de la vie et du travail, mais qu'il a su occuper tous les loisirs d'une vie active à se cultiver et à acquérir ainsi dans une foule de disciplines des connaissances que peuvent lui envier bien des diplômés d'université. Je suis heureux, pour ma part, en ma qualité de secrétaire de la province, de travailler avec lui à continuer l'œuvre entreprise dans le domaine de l'éducation par l'hon. Duplessis et l'hon. Sauvé et je suis persuadé que, sous sa direction, le gouvernement continuera d'entretenir avec le Conseil de l'instruction publique et avec ses deux comités d'excellentes relations."

M. Prévost a ajouté que ce centenaire permet de souligner comment fut heureuse l'initiative de ceux qui, en 1859, décidèrent de mettre en vigueur la loi créant le Conseil de l'instruction publique. Le ministre a affirmé, ensuite, que le "système de dualité confessionnelle qui, à l'intérieur de chacun des systèmes religieux, tient aussi compte de la dualité linguistique, convient encore aux exigences de 1960". Il ne voit pas pourquoi on le changerait.

### Un créateur

Appelé, à son tour, à évoquer la mémoire de feu Paul Sauvé, l'hon.

Antoine Rivard a déclaré, entre autres choses, aux applaudissements de l'assemblée:

"L'hon. Paul Sauvé avait consacré à la formation de la jeunesse la plus grande partie de sa vie publique. Comme ministre du Bien-Etre social et de la Jeunesse, il avait créé de

toutes pièces un réseau d'écoles spécialisées, qui assurent aujourd'hui à la jeunesse du Québec une formation qui lui permet de prendre une place honorable dans l'immense développement industriel de la province. Ses rapports, comme ministre du Bien-Etre social et de la Jeunesse avec le Conseil de l'instruction publique, ont toujours été marqués de la compréhension exacte de notre rôle et de nos devoirs dans ce domaine. Comme premier ministre, il a, durant les quelques mois de son règne, accordé une attention toute spéciale aux problèmes de l'éducation. Il s'est appliqué à régler ces problèmes et à apporter à tous les paliers de l'éducation des améliorations qui ont rempli d'espoir les éducateurs et la jeunesse."

M. Rivard a ajouté qu'avec la mort de Paul Sauvé, il a perdu un ami avec qui il était lié depuis plus de 25 ans.

MTL-MATIN  
FEB 25 1960

## Nouveaux règlements de la Corporation des instituteurs à l'étude

Sherbrooke, 5. (De notre envoyé spécial) — Le budget annuel de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec passera de \$100,000 à \$210,000, grâce à la législation adoptée au cours de la dernière session du parlement provincial.

Mais ce n'est là qu'un aspect des changements apportés dans la vie de la corporation par la loi qui prévoit l'adhésion automatique à cet organisme provincial de tous les membres du personnel enseignant des commissions scolaires catholiques françaises de la province. Aussi en est-il énormément question actuellement à Sherbrooke où se déroule le 100<sup>e</sup> congrès annuel de la Corporation des instituteurs.

Les quelque 500 délégués à ces assises annuelles ont déjà passé deux longues séances d'étude à déchiffrer les nouveaux règlements de la corporation, amendés à la lumière de la loi adoptée il y a quelques mois. Cette loi, qui prévoit aussi le cas de ceux qui ne désirent pas faire partie de la profession organisée, spécifie que les cotisations des instituteurs et institutrices seront déduites à la source par les commissions scolaires, qui feront parvenir les sommes ainsi recueillies à la corporation. Cette dernière redistribuera les contributions aux niveaux des fédérations diocésaines et des associations ou syndicats locaux.

(Auparavant, les syndicats

locaux recueillaient les cotisations et faisaient parvenir les sommes dues aux fédérations diocésaines et à la corporation provinciale).

Ces changements dans le mode de perception des cotisations ont nécessairement amené d'assez longs échanges de vue sur la distribution qui devrait être faite par la corporation.

Il a finalement été décidé de fixer à 1% du traitement annuel de chacun des membres la cotisation annuelle à la corporation. Cette contribution ne devra cependant pas être supérieure à \$60 par année.

La corporation elle-même gardera les trois dixièmes des contributions. La balance, soit les sept dixièmes, sera utilisée de la façon suivante : 1— Deux dixièmes par la fédération diocésaine et cinq dixièmes par l'association ou le syndicat local, à moins que, dans une section, un partage différent soit jugé favorable par les deux tiers des membres du conseil diocésain ; 2— Dans les endroits où il n'y a pas de syndicat ou d'association, mais où il y a une fédération organisée, cinq dixièmes seront utilisés par la fédération et l'autre moitié par la corporation.

L'augmentation appréciable des revenus de la corporation permettra d'améliorer plusieurs de ses services. Le tirage du journal de la corporation, "L'enseignement", devra doubler au cours de la prochaine année et il sera distribué gratuitement à tous les membres.

Les officiers de la corporation envisagent aussi d'augmenter le nombre des employés supérieurs dont le rôle est d'apporter une aide constante aux fédérations et aux associations locales.

### L'arbitraire

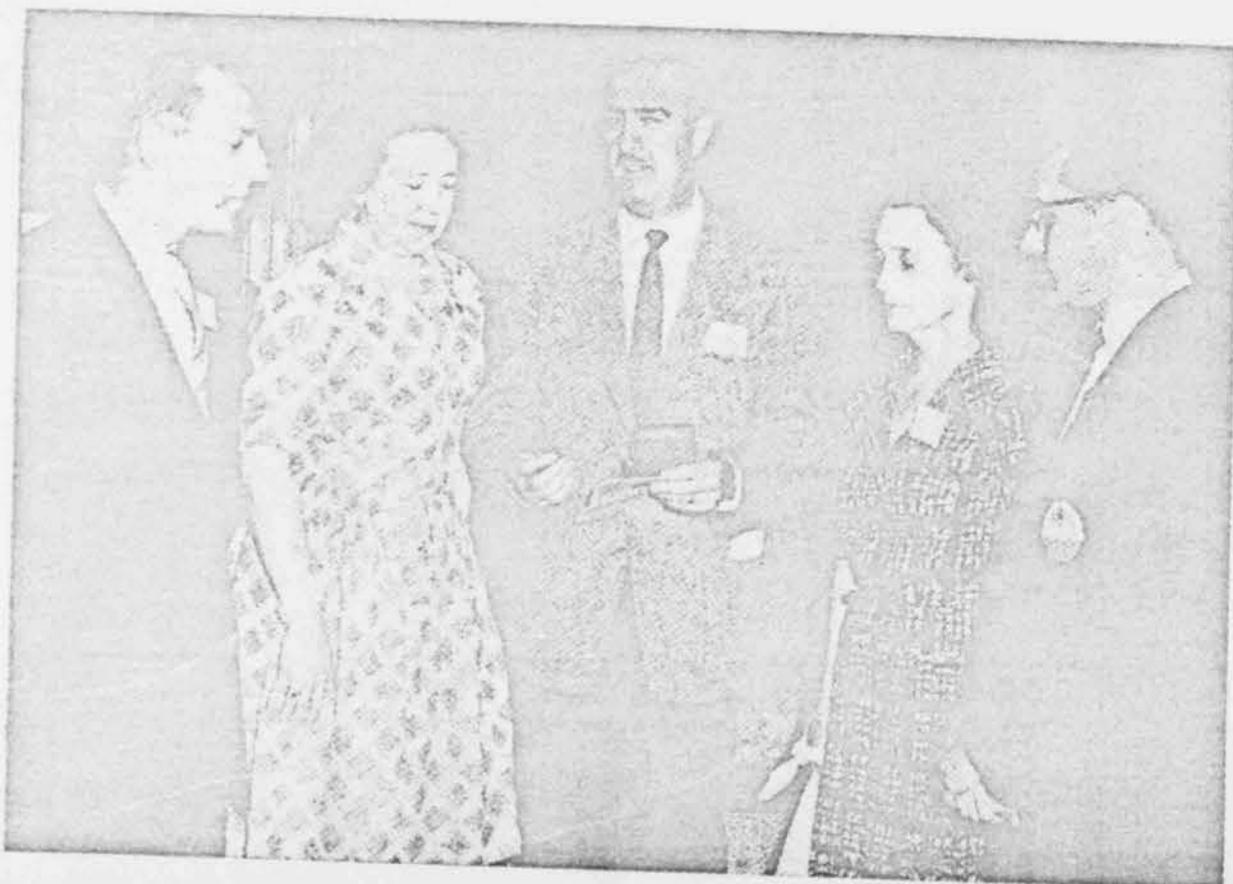
Le législateur, au cours de la dernière session, a également autorisé les syndicats ruraux d'instituteurs à aller à l'arbitrage, en cas de conflit, à condition toutefois que la permission leur en soit donnée par la corporation. Un appendice aux règlements (appendice qui n'a pas encore été étudié mais qui sera très probablement adopté) prévoit que les associations ou syndicats ruraux devront déposer à la corporation une requête en ce sens, requête accompagnée des documents suivants : 1—une copie de la convention en vigueur précédemment, le projet de convention en négociation, les contrepropositions de l'employeur, une copie de la résolution de l'assemblée générale requérant la permission de demander la constitution d'un tribunal d'arbitrage ; 2—un résumé des négociations en cours ; 3—et enfin l'avis de la fédération diocésaine qui a juridiction sur le territoire du requérant.

Hier après-midi, les délégués n'ont pas eu le temps d'étudier les résolutions présentées pour adoption au congrès, à cause de la longueur des discussions sur les règlements mentionnés plus haut. Ils ont eu tout juste le temps d'élire un nouvel exécutif, qui sera présidé par M. Léopold Garant. C'est le 100<sup>e</sup> mandat consécutif de M. Garant.

Il sera assisté de l'exécutif que voici : Mlle Stéphanette Potvin, 1<sup>ère</sup> vice-présidente ; M. Aimé Nault, président de l'Alliance de Montréal, 2<sup>e</sup> vice-président ; Mlle Marguerite Foucault, secrétaire ; M. Aimé Brochu, trésorier ; Miles Laure Gaudreau, Henriette Desautels et Thérèse Maron, MM. J.-B.-S. Huard, Marcel Trudel et Philippe Morin, conseillers.

LA PRESSE

JUL 5 1960



**M. LEOPOLD GARANT REELU** — M. LEOPOLD GARANT a été réélu, hier, pour un dixième mandat consécutif, président de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec. On voit ici M. GARANT avec son nouvel exécutif soit, de

gauche à droite : M. AIME BROCHU, trésorier, Mlle MARGUERITE FOUCAULT, secrétaire ; M. GARANT ; Mlle STEPHANETTE POTVIN, 1ère vice-présidente ; et M. AIME NAULT, 2e vice-président.

Photo LA PRESSE

LA PRESSE

JUL 5 1960

# Rapprochement possible entre éducateurs des deux langues

par Gaston DUGAS

envoyé spécial de La Presse

Sherbrooke, 5. — Un rapprochement entre la Corporation des instituteurs catholiques du Québec et l'Association nationale qui groupe les éducateurs canadiens de langue anglaise

semble de plus en plus plausible. M. Léopold Garant, président de la Corporation a fait allusion à cette possibilité, hier soir, et S. Exc. Mgr Georges Cabana, archevêque de Sherbrooke, est revenu sur la question, quelques minutes plus tard, pour approuver cette manière de voir.

ques années déjà les parents et les instituteurs sont encouragés à se grouper ainsi mais que peu de personnes ont, en fait, répondu à l'appel. Non seulement de telles associations constitueraient, selon lui, la solution à plusieurs problèmes qui se posent aujourd'hui dans le do-

main de l'éducation, mais encore elles donneraient aux instituteurs un prestige et une influence inconnus aujourd'hui.

M. Lionel Allard, représentant du surintendant de l'Instruction publique, a également dit quelques mots au cours de ce banquet.

## L'éducation

### Les promesses seront tenues

Sherbrooke, 5. (De notre envoyé spécial). — Le nouveau gouvernement libéral a bien l'intention de remplir les promesses qu'il a faites au cours de la dernière campagne électorale en ce qui touche l'éducation, a affirmé M. Albert Morrissette, député de Yamaska, qui représentait l'hon. Jean Lesage, hier soir, au banquet annuel de la Corporation des instituteurs.

M. Morrissette, qui a été professeur, inspecteur d'école, commissaire d'école et qui était avant son élection vice-président de la Corporation des commissions scolaires de la province, a ajouté que le gouvernement entend travailler en union étroite avec les instituteurs, sur une base de justice et de charité.

Il a assuré ses auditeurs que la préoccupation constante du gouvernement sera d'établir la justice pour tous. Le gouvernement, a-t-il dit, estime que l'égalité des services éducatifs doit être assurée à tous, dans la mesure de leurs aptitudes intellectuelles.

Il a laissé entendre, enfin, que le gouvernement reconnaissait le besoin d'écoles normales secondaires pour la formation d'un personnel compétent dans les écoles secondaires.

C'est après avoir signalé que les instituteurs québécois se font représenter au sein d'organismes internationaux que M. Garant a souligné le fait que la Corporation aurait sa place dans les assises nationales. Et, à l'appui de sa thèse, il a donné quelques exemples de résolutions adoptées par des groupements provinciaux, résolutions tout à fait contraires aux intérêts de la province de Québec, ou tout au moins contraires aux idées des habitants de la province. Si des Québécois avaient été là pour combattre ces résolutions, il y a des chances que ces vœux auraient été abandonnés.

Parlant au banquet qui réunissait tous les délégués au 10e congrès de la Corporation, à Sherbrooke, Mgr Cabana a souhaité cette influence des Canadiens français dans les organismes nationaux, influence qui ne sera possible que grâce à des contacts plus fréquents. La Fédération nationale des instituteurs a déjà fréquemment signalé qu'elle souhaitait cette collaboration.

Après avoir souhaité l'établissement d'écoles normales secondaires pour la formation de professeurs plus compétents encore, Mgr Cabana a signalé qu'il existe dans son diocèse de nombreuses associations de parents-maîtres. Des réunions ont lieu fréquemment et les résultats obtenus sont excellents, a-t-il signalé. Il répondait ainsi à un vœu exprimé quelques minutes plus tôt par M. Paul Desrochers, président de la Fédération des commissions scolaires catholiques de la province, qui avait promis la collaboration de son organisme à tous ceux qui désireraient former de telles associations de parents-maîtres ou de foyers-écoles. C'est pour lui une condition essentielle de l'utilité et de l'efficacité de notre système scolaire.

Il a signalé que depuis quel-

LA PRESSE

JUL 5 1960

# Les professeurs mettent sur pied une vaste enquête sur le problème de l'enseignement

## Une résolution "d'indignation"

QUEBEC. (G.P.) — Plusieurs commissions scolaires ne paient pas régulièrement leur personnel enseignant, et cela depuis plusieurs mois dans certains cas.

Les délégués de 18 fédérations se sont plaint de cette situation, samedi à la réunion du Conseil général de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec, au Château Frontenac.

Une résolution "d'indignation" a été adoptée pour être adressée à toutes les commissions scolaires concernées. On n'a pas voulu fournir les noms de ces commissions scolaires, étant donné que la liste n'est pas encore complète.

QUEBEC — Les problèmes ne manquent pas au niveau de l'enseignement secondaire, particulièrement dans la facture des programmes, le choix des manuels qui changent parfois au cours d'une même année. De là naissent de grandes difficultés pour les professeurs qui, dans ces conditions, peuvent difficilement être à la hauteur de leur tâche. L'imbroglio est tel qu'on en est rendu à parler de "l'ancien nouveau programme".

Conscients des problèmes parce qu'ils ont à en souffrir chaque jour, les professeurs ont résolu de passer à l'action. Le conseil général de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec, représentant 28.000 membres, a décidé, samedi, de former trois commissions d'enquête de 18 membres chacune, un délégué par Fédération. Il a aussi été entendu qu'un mémoire sera prochainement présenté au gouvernement provincial. Ce mémoire touchera les problèmes de l'enfant, du maître et les questions professionnelles.

Les trois commissions qui viennent d'être formées ont pour champ d'action les écoles secondaires, les écoles élémentaires et la formation professionnelle. M. Léopold Garant,

président de la Corporation, qui dirigeait les délibérations, samedi, au Château Frontenac, n'a pas hésité à déclarer franchement que les problèmes les plus graves dans l'enseignement se rencontrent au niveau secondaire.

Aussi, la Commission portant ce nom a-t-elle pour objet la recherche des moyens susceptibles d'aider le personnel enseignant du secondaire dans l'accomplissement de son travail. Elle devra inventorier les problèmes pédagogiques de l'enseignement secondaire public pour éventuellement être en mesure de faire aux autorités les représentations nécessaires.

L'enquête de cette commission sera amorcée par l'expédition de 4.000 questionnaires, adressés aux gens du métier appelés à exposer leur point de vue et remarques. On leur demandera par exemple, "le programme de la matière que vous enseignez est-il clair, complet, formateur ou surchargé ?

Les manuels recommandés pour cette matière sont-ils pratiques ? Adéquats ? A la page ? Toute une série de questions du genre, préparée par M. Albert Gervais, leur sera adressée.

La Commission des écoles élémentaires aura, à son niveau propre, les mêmes buts et les mêmes moyens d'action que celle des écoles secondaires. Elle aussi pourra profiter du travail d'un bon nombre de sous-commissions.

La commission de la formation professionnelle aura pour buts, elle, de promouvoir la préparation académique et péda-

gogique du personnel enseignant : de développer le sens de la responsabilité professionnelle ; de contribuer à enlever le niveau culturel des enseignants ; d'obtenir des bourses d'études ; de coordonner les cours de perfectionnement existants et d'en organiser de nouveaux ; de mettre sur pied des bibliothèques générales ou spécialisées ; de promouvoir les échanges de professeurs ; d'organiser des voyages à caractère culturel.

Voilà un bon programme qui, par son plan d'action, par sa conception, dénonce bon nombre de faiblesses du milieu enseignant, faiblesses qu'il entend combattre. Cette prise de conscience contribue à rapprocher les enseignants. C'est ainsi qu'en 1960, pour la première fois cette année, la Corporation aura des délégués sur la Commission des frères enseignants du Canada.

## Le frère Untel a frappé juste

QUEBEC. (G.P.) — Les Insolences du Frère Untel reflètent exactement la situation, bien triste, de l'enseignement dans la province de Québec.

C'est là l'opinion du président de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec, groupant 28.000 membres.

Questionné sur le sujet, à l'issue de la réunion du conseil général du mouvement, samedi, au Château Frontenac, M. Garant a précisé qu'il n'avait pas été question des Insolences du Frère Untel à la réunion. Il a toutefois souligné que dans le milieu enseignant, on y voit généralement un juste portrait de la situation.

"Mais les responsables de cet état de choses ne sont pas toujours coupables, a-t-il ajouté. Ils sont victimes de plusieurs facteurs, historiques ou autres".

NOV 7 1960

LA PRESSE

# La seule qualité de l'enseignement ne suffira pas à former les hommes dont le Canada français a un urgent besoin

"Que la qualité, le niveau, l'esprit de notre enseignement dans tous les secteurs se comparent à ce qu'il y a de plus valable en Occident, que nous en arrivions à former une jeunesse qui par sa culture générale, son ouverture d'esprit, sa langue, la maîtrise des diverses disciplines, se compare favorablement aux jeunes de l'Europe occidentale : voilà évidemment qui est indispensable. Mais ni l'étendue des connaissances, ni le degré de spécialisation, ni la qualité et la puissance de l'information ne feront les hommes dont nous avons besoin, ne prépareront le Canada français aux grandes tâches qui pourraient être les siennes s'il n'y a pas telle chose qu'une volonté ferme, un jugement éclairé, le sens de l'honneur, le sens du renoncement, une juste et profonde notion de la moralité publique, le sens aigu du service de la communauté et des devoirs du citoyen dans une démocratie chrétienne et sociale".

Voilà ce que déclarait hier soir le maire Jean Drapeau devant l'Association des diplômés de l'université de Montréal, réunis à la Maison des étudiants.

"Former des hommes" (c'était le titre de cette remarquable conférence), et non seulement des savants ou des spécialistes, tel est l'objectif qu'il est impérieux de réaliser au Canada français, a dit le maire, à l'heure où l'on s'interroge sur les structures et les régimes d'enseignement.

"L'école doit devenir chez nous, en même temps qu'un instrument de formation intellectuelle de première valeur, un haut lieu de l'humanisme chrétien et du civisme. Toute réforme qui ignorerait cette nécessité urgente ou n'y accorderait qu'un intérêt secondaire non seulement n'atteindrait pas ces buts mais se retournerait contre elle-même".

## Démocratie assaillie

"Si devait continuer la dégradation de la chose publique, si devait s'accroître l'indifférence des masses et leur désaffection à l'endroit des institutions, si, plus grave, devait grandir leur mépris pour les hommes et les partis politiques, si en fin devait être considérée comme normale l'immoralité publique, il ne servirait alors pas à grand-chose de dresser contre l'idéologie communiste et les pays qui l'incarnent, un formidable dispositif de défense car la démocratie serait détruite de l'intérieur: déjà elle est dangereusement assaillie".

Pour mener à bien l'oeuvre de redressement qu'il tient pour urgente, le maire propose: "Former des citoyens, des hommes complets, ensuite les encadrer dans une démocratie organique, promulguer un code administratif prévoyant des sanctions à la mesure des fautes commises, arracher la fonction publique et les travaux publics à la basse partisanerie, telles sont les conditions essentielles du salut chez nous de la démocratie et de la consolidation d'un Etat du Québec où la nation canadienne-française retrouverait le meilleur d'elle-même et les promesses d'un avenir lumineux".

M. Drapeau a longuement insisté sur les réformes de l'enseignement qui préoccupent présentement tous les milieux.

"La création d'un nouveau système d'enseignement qui viendrait couronner un ensemble de réformes profondes, suppose une longue réflexion collective sur les conditions de la vie contemporaine ainsi que sur la place et les perspectives du Canada français dans ce monde nouveau. Elle suppose aussi l'action éclairée et soutenue, la coopération vigilante des citoyens avec les autorités compétentes. Ni le gouvernement, ni les institutions d'enseignement ne sauraient à eux seuls faire face au défi du moment, faire accepter les réformes nécessaires et diffuser un esprit nouveau: il leur faut la collaboration étroite de tous les groupes et associations car l'immense problème de l'éducation nous atteint tous et ne saurait laisser personne indifférent. Or, dans cette entreprise, des organisations comme la vôtre (l'Association des diplômés de l'U. de M.) assument une responsabilité toute spéciale.

## Formation morale

Si l'on parle beaucoup des programmes, des structures et des méthodes, si l'on insiste sur la qualité de la formation et des maîtres, a dit M. Drapeau, on néglige souvent le problème de la formation morale, de la formation du caractère, de la volonté, du développement de la ténacité et du courage, toutes choses sans lesquelles "la formation intellectuelle la plus brillante déboucherait en définitive sur un échec humain".

En matière d'éducation, a dit le maire, il ne s'agit plus simplement aujourd'hui d'envisager quelques adaptations. "Il s'agit d'opérer des réformes en profondeur pour valoriser et revitaliser ce qui reste valable de l'enseignement traditionnel — et qui est considérable — tout en imprimant une orientation nouvelle, en adoptant des programmes, en créant des méthodes qui tiennent compte (...) de trois facteurs fondamentaux: la révolution scientifique et son pendant, l'explosion technique; la présence à nos portes du monde entier, par l'abolition des distances, présence qui nous oblige à un certain individualisme; le besoin de la liberté de

l'esprit et de la réflexion personnelle pour que l'homme ne soit pas dominé par les transformations de l'époque mais sache les maîtriser en s'affirmant comme personne et comme membre d'une société nationale donnée."

## Les bouleversements

Auparavant, le maire avait évoqué les profondes et rapides transformations du monde depuis 50 ans, particulièrement depuis 1945, de telle sorte que les progrès scientifiques ont modifié jusqu'à notre psychologie, notre comportement et notre sensibilité. "L'effondrement de la notion de distance et de temps bouleverse les données militaires, les conceptions politiques et économiques, mais davantage nous engage dans la voie de l'uniformisation des modes de vie qui risque de faire disparaître cette incommensurable richesse qu'est la diversité des cultures et des génies nationaux. Le progrès technique, l'efficacité, le confort seront-ils payés du prix de la spontanéité, de l'invention, de l'esprit créateur? Exigeront-ils comme rançon la triste uniformité des pays et des hommes".

Opposés idéologiquement, poursuit le maire Drapeau, les deux grands blocs "se retrouvent étrangement semblables dans leur recherche obstinée du progrès technique, de l'amélioration du niveau de vie, du confort, des records de toutes sortes".

"L'Amérique, devant elle-même comme devant l'opinion internationale, se définit d'abord par le progrès technique, par l'efficacité immédiate, par l'abondance, par le confort. Nous sommes incontestablement au seuil d'un nouvel humanisme dont l'image est encore incertaine mais où l'apport des sciences et des techniques sera un élément primordial. Encore faudra-t-il que l'élément spirituel et moral, que le sens de la recherche et de l'analyse, qu'un certain sens de la gratuité y aient leur place, sans quoi nous ne connaissons qu'une caricature d'humanisme".

Le conférencier met en garde contre une "spécialisation hâtive" et un "pragmatisme excessif" qui seraient vidés de tout humanisme. C'est là un danger "dont nous sommes ici même menacés". Une telle conception, ajoute M. Drapeau aboutirait "à produire en quantité industrielle des techniciens superficiels, à éliminer la culture générale et à transformer les universités en vastes écoles primaires supérieures, souvent plus primaires que supérieures".

## L'événement de l'année au Canada français

Les fins d'année ressemblent à des distributions de prix. Dans la mémoire du journaliste, les événements qui ont marqué ces douze mois se présentent à tour de rôle. Lequel faut-il couronner? Lequel aura-t-il compté le plus?

Nous restons malgré nous dans le monde des apparences. L'événement le plus important est parfois caché, son sens se révélera peu à peu, nous nous étonnerons de ne l'avoir pas discerné.

En outre, même dans la vie publique, à partir de quels critères décider que le retour des libéraux au pouvoir à Ottawa, le FLQ ou l'Exposition universelle de 1967 est l'événement le plus significatif, celui qui exercera l'influence la plus considérable sur le destin du Canada français?

Or, en dépit de ces précautions, je reste convaincu qu'un ensemble de faits l'emporte cette année nettement sur les autres: ce sont ceux qui regardent l'éducation.

Ils ont commencé avant le premier janvier 1963. Ils ne seront pas entièrement réalisés au trente et un décembre. Mais le départ est pris.

En février 1961, une loi institue une commission royale d'enquête sur l'enseignement. Elle devra "étudier l'organisation et le financement de l'enseignement" ainsi que toutes les "mesures pour assurer le progrès de l'enseignement dans la province". Deux mois plus tard, les membres de la commission sont nommés. Et en avril 1963, ils présentent au gouvernement et à l'opinion publique la première tranche de leur rapport.

Qui eût rêvé il y a cinq ans, qui eût imaginé même au début du gouvernement Lesage, qu'une commission présidée par un prélat et dont fait partie, notamment, une religieuse, allait pouvoir, si vite et unanimement, proposer la création d'un ministère québécois de l'éducation?

Cette idée simple et normale, mais regardée comme sacrilège il y a peu de temps, a donc cheminé dans la conscience des Canadiens français, et rares sont les groupes et les individus qui ne la regardent pas comme raisonnable aujourd'hui.

C'est qu'elle répond à une idée d'efficacité et à une idée de responsabilité. La première exige qu'un homme décide en dernier ressort. La seconde, que cet homme soit un ministre responsable au parlement. On n'y est point parvenu par un sentiment d'hostilité à l'égard des anciens maîtres de l'enseignement, mais pour des motifs réalistes, et en redécouvrant peu à peu le rôle de l'Etat.

La mesure en soi n'a rien de radical. Cependant, elle présuppose une petite ré-

volution psychologique. Les Canadiens français avaient, dans une large mesure remis l'éducation à une tutrice: l'Eglise; nous assistons à une prise en charge de cette responsabilité par la communauté nationale, sans exclusion de l'Eglise.

Un acte d'une pareille envergure ne se fait pas sans remous. D'une part, il y a tentative de reprendre de façon indirecte la plus large part de l'autorité qui serait officiellement abandonnée. D'autre part, le coût de l'éducation doit être réparti avec équité: comme il grimpe de façon astronomique, les malaises sont nombreux à l'échelle locale, et l'Etat lui-même, dont les finances s'étranglent, a de nouveaux motifs de demander à Ottawa un meilleur partage des impôts.

Aussi l'année se termine-t-elle dans l'indécision. Nous ne savons pas encore dans quelle mesure le bill 60, issu du premier rapport Parent mais amendé à la suite de négociations entre l'Etat et les évêques, va instituer un vrai ministère de l'éducation. M. Paul Gérin-Lajoie doit courir de commission scolaire en commission scolaire pour rajuster des situations difficiles et dans certains cas imposer des solutions douloureuses, mais qui s'imposent. L'Etat provincial n'est pas satisfait de la dernière entente qu'il lui a fallu subir à Ottawa.

Néanmoins, nous avons franchi le Rubicon. Les solutions seront plus ou moins franches, rapides et généreuses; mais on n'imagine plus un retour en arrière. La machine est lancée, malgré les coups de frein donnés par les idéologues ou par les égoïsmes financiers. Nous sortons d'une époque et entrons dans une autre, même si nous ne savons pas encore exactement à quel rythme le changement va s'opérer, ni jusqu'où il ira.

Le premier résultat de l'opération, c'est que l'enseignement est discuté de plus en plus: nous prenons conscience d'une liberté nouvelle. Elle n'est pas toujours utilisée à bon escient, comme il arrive chaque fois qu'une liberté survient tard; nous avons l'espoir que peu à peu elle sera exercée avec un sens plus aigu des responsabilités. C'est d'autant plus important que des questions très délicates seront bientôt discutées: en effet, les prochaines tranches du rapport Parent vont porter sur la confessionnalité, les programmes d'étude, la formation et le statut du personnel enseignant, les problèmes de financement. Il y a de grosses querelles en perspective.

Néanmoins, nous nous sentons optimistes. Le Canada français commence, tapageusement, à sortir de l'impasse. L'enseignement aura des structures plus solides et plus efficaces. Il restera l'essentiel: à savoir quel sera cet enseignement.

André LAURENDEAU

no. 100-11000

## 'Bottom third' ignored

# Education outdated, noted authority states

The educational system in this province — and others — is based on a 19th century principle — production of a middle-class elite — which does not consider that one-third, the bottom third, of all Canadian children do not go past Grade Eight.

This is the considered opinion of John Parker, city councillor, principal of Lorne School and a former president of the Quebec Federation of Home and School.

The 19th century principle "now includes all children to age 15, but does not provide adequately for the bottom third — one out of every three Canadian children does not go beyond Grade Eight and are therefore ineligible for 70 percent of the jobs listed with the National Employment Service," Mr. Parker stated in a recent address to the Society for the Advancement of Management.

### Changes needed

Mr. Parker, quoting C. M. Bedford, president of the Canadian Home and School and Parent-Teacher Federation, said "it is not longer good enough to simply cast our less-gifted children into the streets as soon as they become a nuisance in the school system."

"Community work-life must become increasingly integrated with school-life," he said. "There must be an easy and successful transition for our boys and girls from school-life to work-life."

Mr. Parker said his personal philosophy of education is based on the concept that the commu-

nity is responsible for the education of all children to the limit of their ability.

He said the entire educational process is complicated in Quebec by the need to maintain two school systems, one French and one English.

Mr. Parker said he was very concerned about "the bottom third," particularly with regard to boys. Many of them in certain areas come from low-income families, which tend to gravitate to these certain areas. Often they are from large families, live in a deprived environment, and these lead to difficulties in school.

### Early leaving

He cited a typical example of a boy leaving school at 16 or 17 to find that the personnel policy in industry is to hire for potential promotion, which leaves the uneducated "functional illiterate" boy out of luck.

Being out of school and out of a job leaves the boy with a lot of free times, but the necessity for money is such that eventually the chances are he will drift into delinquency.

"A total communal approach is needed, requiring the co-operation of the business com-

labor unions to solve the problem of this 'bottom third'," Mr. Parker said.

More concrete suggestions he outlined are:

○ Business community can reserve certain jobs for the bottom third; push for vocationally-oriented schools; link training programs with school programs; co-operate with school and government employment service.

○ The Government can expand the National Employment Service; as a major employer, revise its own personnel policies; encourage technical and vocational education by subsidies; sponsor adult education and training programs.

○ Labor unions can assume some of the responsibilities of the old craft guilds and set up apprenticeship programs designed to provide the "bottom third" with marketable skills; be less restrictive and more responsible in their approach to the needs of young people.

○ Schools can work closely with management, labor and government to provide for needs of all children; set up a diversity of courses to meet differing needs; create within the schools guidance programs and employment services linking schools with jobs.

Mr. Parker sounded a note of warning:

"The alternative to a co-operatively planned and operated economy is communism," he said. "This is an ultimate taking over of everything by the state in order to direct it efficiently, but with all the loss of individual freedom that this implies."

Mr. Parker concluded by saying that automation, on the increase, can prove a blessing to be shared by all: "more leisure and reasonable living standards for everyone, including the 'bottom third'."

## QUEBEC : éducation, caisse de retraite et fonction publique

C'est mardi que s'ouvrira la session annuelle du Parlement provincial. Une fois réédité le cérémonial désuet emprunté au parlementarisme britannique d'antan, l'Assemblée nationale s'attaquera à un programme extrêmement chargé. On connaît déjà les grands thèmes de cette session qui, dans l'ordre éducatif, économique, social et administratif comportent des implications de la plus haute importance pour l'avenir du Québec.

Que deviendra le projet de loi portant création d'un ministère de l'Éducation? L'adoption du projet ne fait guère de doute mais ce qu'il nous importe de savoir, c'est le "nouveau visage" du projet, et, davantage, son contenu réel. Des modifications ont été apportées au texte initial: dans quel sens et jusqu'où?

"Nous aurons un véritable ministère de l'Éducation ou quelqu'un d'autre que moi en assumera la responsabilité", déclarait en juillet dernier le ministre de la Jeunesse, ajoutant qu'il n'accepterait pas de cautionner un pseudo-ministère. Rien, heureusement, ne laissant prévoir la démission de M. Gérin-Lajoie, on peut présumer que, pour l'essentiel, le "bill 60" est identique dans sa nouvelle version à ce qu'il était dans la première.

La création de la Caisse provinciale de retraites est au premier rang des objectifs du gouvernement. Le projet de loi à ce sujet sera-t-il présenté au cours de la présente session? Le contraire serait décevant et dangereux car malgré son demi-échec de l'été dernier Ottawa n'a renoncé ni à constituer en 64 la caisse fédérale de retraites ni même à amener éventuellement le Québec à s'y rallier. On sait toute l'importance économique autant que sociale de la Caisse de retraite pour le Québec: ce devrait être, avec la création du ministère de l'Édu-

cation, l'une des deux grandes décisions de cette session.

La reconnaissance du droit d'association aux fonctionnaires et l'étude qu'entreprendra le comité parlementaire de la fonction publique, aboutiront peut-être à la naissance d'un ministère de la Fonction publique et devrait du moins aboutir à la constitution d'une véritable fonction publique.

La nouvelle Loi des Mines, préparée par le ministère des Richesses naturelles, va permettre au Québec de tirer un plus grand bénéfice de l'exploitation de son sous-sol par les sociétés privées et s'inscrira conséquemment dans l'effort, aussi prudent que patient, d'émancipation économique. C'est probablement le même ministère qui pilotera, le cas échéant, un projet de loi concernant le futur complexe sidérurgique dont la construction paraît avoir été décidée en principe mais dont la réalisation soulève encore plusieurs problèmes délicats.

### M. Pearson à Paris

Un mois après l'incident "Caravelle", le premier ministre du Canada se rend en France pour une visite officielle. On ne sait toujours pas si le gouvernement canadien a ou non exprimé des excuses ou de simples "regrets" au gouvernement français pour les propos grossiers de M. McGreger mais cela au fond n'a pas

## BLOCS NOTES

grande importance. Même sans cet incident en effet, la visite de M. Pearson aurait été un événement mineur.

Certains milieux font grand état de ce voyage, alors qu'il s'agit d'une visite purement protocolaire qui ne changera rien aux rapports traditionnels, aussi minimes que corrects, entre Paris et Ottawa. En se faisant inviter par le gouvernement français sur la recommandation de certains de ses conseillers, M. Pearson obéissait essentiellement à des préoccupations de politique intérieure: montrer aux Canadiens français qu'Ottawa attache une certaine importance à ses relations avec la France et souhaite les renforcer.

Paris sait parfaitement que la politique étrangère canadienne s'aligne naturellement, dans toutes les grandes questions, sur celle de Washington et de Londres et que d'autre part la cote internationale du Canada a singulièrement baissé depuis une dizaine d'années. On est loin de l'époque où le Canada pouvait prétendre au rang de "première des puissances moyennes". En matière de commerce extérieur, les échanges avec la France restent à un niveau très modeste (moins de 1% de l'ensemble de nos importations et exportations): le Canada achète plus à la Jamaïque, par exemple, qu'à la France et les chances d'un progrès sensible et rapide sont très minces.

On a annoncé que M. Pearson aurait "trois entretiens"

avec le président de Gaulle: en fait, il n'en aura qu'un seul car ni la brève visite, purement protocolaire, du premier jour à l'Élysée ni le dîner offert par le président ne peuvent être considérés comme des "entretiens".

Paris accueillera M. Pearson avec déférence et sympathie mais sait fort bien que les deux grands interlocuteurs et alliés d'Ottawa sont Washington et Londres et que le Canada, en définitive, ne présente d'intérêt pour la France que par la présence d'une communauté francophone heureusement en phase d'expansion, de progrès. Au lendemain de son arrivée au pouvoir, le printemps dernier, M. Pearson a fait un voyage-éclair dans deux capitales: Washington et Londres.

C'était là, sans fastes ni discours, l'opération sérieuse. A Paris, il va s'agir de la classique visite de courtoisie, de bonne entente et en même temps d'une manoeuvre de propagande pour consommation intérieure québécoise. Dans l'état actuel des choses, c'est tout simplement normal. N'allons pas nous en scandaliser mais n'acceptons pas non plus qu'on nous "raconte des histoires".

### La coopération technique France-Québec

Beaucoup plus important et plus prometteur que le voyage de M. Pearson: le programme de coopération technique entre la France et le Québec reçoit un début d'application. Vendredi dernier, huit fonctionnaires du Québec quittaient Montréal à destination de Paris où ils vont suivre pendant un an l'enseignement de la célèbre Ecole nationale

d'administration et faire un stage dans divers organismes et services du gouvernement français. Il s'agit là d'une opération sans précédent dans les rapports France-Québec et qui est due largement à l'activité de notre Délégation générale à Paris ainsi qu'à la sympathie de la direction de l'E.N.A. et de plusieurs hauts fonctionnaires français à l'endroit du Canada-français.

Ce n'est là qu'un aspect, mais l'un des plus significatifs, d'un programme de coopération auquel dans une première phase sera consacrée une somme de \$500,000. (deux tiers par la France, un tiers par le Québec).

Ce programme permettra notamment l'envoi en France chaque année de plusieurs dizaines de techniciens canadiens-français, des domaines les plus variés, qui iront accomplir des stages d'étude, d'information et de perfectionnement dans des institutions d'enseignement, de grandes entreprises ou des centres de recherches. Le gouvernement du Québec a créé un nouveau service pour assurer l'exécution de ce programme, en liaison étroite avec les organismes français intéressés.

Si, comme on a toutes raisons de l'espérer, le programme donne les résultats attendus, il conviendra dans la deuxième étape de voir beaucoup plus grand encore et de multiplier par cinq ou même par dix les crédits affectés à l'indispensable coopération technique France-Québec. Dans cette perspective, il faudrait envisager dès maintenant la création à Montréal d'un Centre scientifique et technique français dont le succès de l'exposition française d'octobre a souligné encore un peu plus la nécessité.

# M. Drapeau: former une jeunesse pétrée d'un nationalisme sain

par Jean SISTO

C'est en les prévenant que si l'on avait beaucoup exigé d'eux par le passé, on exigerait encore davantage dans l'avenir que M. Drapeau a demandé aux instituteurs et aux institutrices de former une jeunesse qui sache s'adapter sans reniement, une jeunesse fière de sa langue et de sa culture, pétrée de nationalisme sain et qui, tout naturellement alors, s'épanouira vers des horizons internationaux. "Car, a dit le maire de Montréal, pour reprendre une vieille formule, je dirais que l'on est d'autant plus international que l'on est national".

Le maire de Montréal donnait une conférence à l'Alliance des instituteurs et institutrices catholiques de Montréal qui offrait, samedi midi, le dîner de clôture de la Semaine de l'éducation. M. Drapeau avait intitulé sa conférence: "L'éducation, clef du succès".

Après le banquet, l'Alliance a remis des cadeaux à 60 de ses membres qui fêtaient leur 35e anniversaire dans la profession. M. Aimé Nault, président de l'Alliance, s'est fait le porte-parole de l'association en leur offrant ses hommages.

## "Adaptation sans reniement"

M. Drapeau a fait remarquer que la profonde transformation que l'on observe au Québec, depuis quelques années, est prometteuse pourvu que se dégagent certains objectifs fondamentaux, certaines valeurs essentielles par lesquelles le Canada français se singularise comme nation. Cette révolution tranquille doit nous amener à une adaptation sans reniement, "à construire l'avenir qu'exige notre passé". Et qui mieux que les enseignants, s'est demandé le maire de Montréal, saura permettre aux générations montantes d'incarner dans des formes nouvelles les valeurs fondamentales de notre personnalité nationale?

Cette mission que la population confie, "impose", aux enseignants, exigera d'eux davantage que par le passé. "C'est à vous et à vos collègues que va être demandée une somme énorme de travail, mieux une sorte d'apostolat quotidien pour donner, ou rendre, à notre peuple le sens de sa culture et la maîtrise de sa langue".

## "Dimension universelle"

Le monde ne connaît plus de frontières. Tout adolescent, par

la radio, les journaux, la télévision à le monde entier à sa portée: aussi doit-il recevoir une éducation supérieure à celle de l'adolescent d'hier. Il doit être en mesure d'apprécier tous les événements, de les juger à leur propre valeur. "Dans ce sens, a dit M. Drapeau, on peut dire que tout enseignement authentique est de soi universaliste, dans la mesure où il ouvre à l'esprit humain la possibilité de connaître, d'apprendre, de s'informer".

"L'adolescent d'aujourd'hui, a continué M. Drapeau, a sur ses prédécesseurs l'avantage d'une information plus abondante, plus diverse: à certains signes, on peut se demander s'il est en mesure d'apprécier chaque événement selon son importance, d'en saisir le sens profond et les répercussions possibles".

## "Le sens national"

M. Drapeau a insisté longuement sur la nécessité pour les enseignants d'inculquer aux enfants "le sens national, la fierté de leur langue et de leur culture", souci qui n'entre nullement en contradiction avec le désir de diffuser le sens de la fraternité humaine.

"Le sens national ardent et

## Assurer un statut aux enseignants

Dans cette phase de transition et de réformes, a affirmé M. Drapeau, il importe de ne pas se pencher seulement sur les structures de la profession et sur les bâtiments: "Il y a plus important, à mon sens: la communauté canadienne-française doit assurer à ses enseignants un statut, une carrière authentique, un prestige réel et les garanties d'ordre social les plus sûres possibles".

A cause du grand rôle qui leur est maintenant plus que jamais dévolu, les enseignants doivent jouir des conditions morales, intellectuelles et matérielles les plus favorables qui soient, a ajouté le maire. "S'il y a eu progrès, il reste encore du chemin à parcourir".

"L'heure est venue de songer à la promulgation d'un véritable statut de l'enseignant, défini pour le Québec tout entier. On peut très bien concevoir que les commissions scolaires n'aient plus désormais qu'à s'oc-

cuper de la construction, de l'équipement et de l'entretien des immeubles scolaires, cependant que tout ce qui intéresse les enseignants et l'enseignement serait décidé à l'échelle du Québec".

"Un statut de l'enseignant du Québec, a conclu M. Drapeau, permettra la naissance d'une carrière organisée, condition de prestige et de sécurité. On n'a eu que très peu chez nous jusqu'ici, la notion de carrière: nous commençons à comprendre qu'il faut la cultiver et l'appliquer à la fois dans la fonction publique et dans la fonction enseignante."

Lucide est essentiel chez une nation minoritaire et quotidiennement menacée comme la nôtre: ce sens national est une condition de salut, a affirmé avec chaleur le maire de Montréal.

"Chaque fois, a-t-il poursuivi, que vous développez chez l'enfant le sens national, chaque fois que vous affermissez chez l'adolescent le sentiment de la dignité nationale, le désir de l'égalité, la volonté de faire respecter et de respecter lui-même sa langue et sa culture, le souci de contribuer à obtenir pour sa nation les conditions les plus favorables d'expression et d'épanouissement, vous faites alors et tout ensemble oeuvre nationale et oeuvre internationale, vous servez les causes également nobles et d'ailleurs fraternelles du nationalisme et de l'internationalisme".

## Un atout: celui de la langue

Pour promouvoir ce "sens national", M. Drapeau a affirmé que le premier devoir des enseignants était de susciter chez les enfants la fierté de leur langue, la langue française. "Car nous savons, a-t-il dit, qu'en définitive c'est à l'école que la langue sera perdue ou sauvée".

Et comment susciter cette fierté, sans montrer aux enfants que dans le monde moderne la langue française n'est pas une langue morte, qu'elle possède un rayonnement international, qu'elle est parfaitement adaptée au monde technique et scientifique, qu'elle est parlée par 170 millions d'habitants de quatre continents.

Selon M. Drapeau, le professeur devrait profiter de toute leçon de géographie ou d'histoire, pour "développer chez l'enfant la conscience de son appartenance à une grande communauté de langue et de culture à la mesure du monde".

# Quand les élèves vont à L'ÉCOLE TÉLÉVISÉE

*Le petit écran est entré  
dans les classes il y a un an;  
notre reporter établit  
le bilan de cette expérience*

Une jeune universitaire qui, tous les soirs ou presque, s'absorbe dans ses bouquins de philosophie, est ravie quand elle n'a pas de cours, certains avant-midi, non pas pour faire la grasse matinée mais pour écouter les émissions de la télévision scolaire.

Au Québec, la télévision scolaire a un an. C'est peu pour établir le bilan de cette formule pédagogique encore à l'état expérimental. Nous

citée du petit écran comme instrument pédagogique est donc intimement liée à plusieurs conditions sine qua non.

— Quelles sont ces conditions ?

— Il est indispensable que le cours télévisé soit très sérieusement préparé par le titulaire de la classe pour mettre les enfants en état de réceptivité. Suivant le cours, une période de questions, un sondage est essentiel pour savoir ce qui a été retenu, tout comme est essentiel le prolongement du cours par le livre.

par Céline Legaré

avons voulu tout de même faire le point autour de cet anniversaire et pour cela,

nous avons interrogé des pédagogues ;

nous avons assisté à des classes télévisées ;

nous avons recueilli ces témoignages de mères de famille qui s'intéressent aux problèmes de l'enseignement moderne.

**Le petit écran est-il un stimulant ou une distraction ?**

M. Jules Leclerc, adjoint administratif au président de la Commission scolaire des écoles catholiques de Montréal fut l'un des principaux instigateurs de la télévision scolaire. Nous lui avons posé la question suivante :

— "Le petit écran en pénétrant dans les classes, ouvre-t-il des horizons aux enfants ou est-il un objet de dispersion ?

— Même à l'état expérimental (dans le domaine de l'éducation nous sommes constamment dans l'expérimental d'ailleurs), les cours télévisés constituent un instrument pédagogique infiniment précieux. Son plus grand avantage réside dans le contact visuel que l'élève a avec la matière expliquée.

**L'image, forte et fugace**

— La force de l'image sur l'esprit de l'enfant n'est pas à prouver mais n'est-elle pas plus fugace que la leçon écrite, que l'explication répétée en classe par le maître ?

— La télévision n'est pas faite pour remplacer l'instituteur surtout aux niveaux élémentaires et secondaires alors que l'enfant n'a pas suffisamment maîtrisé ses méthodes de travail. Elle ne suppléera pas davantage aux livres. Au contraire. En ouvrant des horizons à l'élève, elle aiguillonne sa curiosité, l'incite à poser des questions, le dispose à approfondir la matière enseignée. L'effica-

**Quand cela peut devenir du temps perdu !**

Et M. Leclerc de poursuivre :

— Je n'hésite pas à dire que si l'instituteur considère le cours télévisé comme une demi-heure de repos qui lui est accordée, s'il tourne le bouton après l'émission pour passer immédiatement à une autre matière, c'est du temps perdu pour tout le monde et la télévision scolaire n'aura pas alors plus de portée que la télévision de loisir, celle que l'on regarde le soir, chez soi.

Toutes ces émissions sont préparées par une équipe de quatre ou cinq pédagogues — toujours les mêmes pour chaque matière. Ces pédagogues déterminent le sujet des émissions suivant le programme du Département de l'Instruction publique ou mieux du Ministère de l'Éducation.

On ne nous a pas caché que la télévision scolaire se maintient avec d'infinis sacrifices de la part de ceux qui l'ont mise sur pied. Les instituteurs qui préparent les cours le font, en effet, à temps partiel puisqu'ils ont eux-mêmes leur propre classe. Il leur faudrait poursuivre des recherches dans ce domaine très nouveau, pouvoir visiter les classes au moment où leurs émissions y sont projetées pour en vérifier la portée, améliorer leur contenu, corriger les erreurs.

La Patrie

## Les comédiens versus les pédagogues

La sélection des maîtres aux cours télévisés s'est faite à la suite d'une série de tests rigoureux mais il y eut conflit entre les artistes de Radio-Canada et les pédagogues responsables des émissions télévisées. A Radio-Canada, l'on prétendait que des comédiens seraient mieux indiqués pour animer les cours.

Nous estimons, avec les éducateurs, qu'un cours n'est pas une émission dramatique et que les enfants y croiront davantage s'il est donné par une personne dont c'est le métier d'enseigner et qui possède sa matière. Un comédien, peu importe sa présence à l'écran ou sa jolie voix, ne fera que répéter plus ou moins habilement sa leçon, sans compter que les enfants pourraient facilement l'identifier à quelque personnage qu'il a préalablement incarné.

## Des mamans vont à l'école... télévisée

Tout comme cette étudiante de 22 ans, qui se passionne pour les cours de télévision scolaire pourtant adressés à des garçonnets et à des fillettes de 12, 14 et 16 ans, quelques mères de famille m'ont dit suivre assidûment les émissions.

— Je les trouve même un peu savantes me dit l'une, en prenant pour exemple celle que l'on consacra récemment à l'électricité. J'ai pris des notes mais j'aurais eu grand besoin d'explications supplémentaires.

— Nos enfants voient tant de choses, nous posent des questions si compliquées que nous devons, nous aussi, retourner à l'école: la télévision scolaire nous aide à n'être pas trop en retard sur eux, m'ont affirmé plusieurs autres femmes, téléspectatrices assidues de ces émissions.

Les vingt ans d'expérience que possède dans le domaine de l'enseignement Mlle Louise Charette, directrice de l'école Ste-Bibiane, ne l'a pas rendue routinière. Elle est partisane enthousiaste des méthodes modernes.

— "Je préfère, nous dit-elle à titre d'exemple, demander à l'élève de me composer un paragraphe sur les abeilles que de lui poser une série de questions précises sur le sujet. Dans le premier cas, je saurais non seulement ce qu'il sait mais ce qu'il ignore."

Aussi, nous a-t-elle dit son appréciation des cours télévisés. Elle déplore cependant le peu de documentation dont elle dispose pour les institutrices et pour les enfants.

Dans son école, j'ai assisté à un cours télévisé. Il portait sur le phénomène des sons. A son tableau noir, l'institutrice, une jeune femme d'apparence placide, avait déjà souligné les principaux thè-

mes à retenir de l'émission: la nature du son, ses qualités, sa vitesse, etc. Une énorme oreille était dessinée, décrivant aux fillettes l'appareil humain de réception des sons.

L'émission m'a passionnée. Elle se déroulait à un rythme assez lent qui permettait de prendre des notes.

Le titulaire avait une présence remarquable, il savait vulgariser. Mais les éléments nouveaux diffusés à l'émission étaient complexes et, à mon sens, très nombreux dans un si court laps de temps et la récapitulation qui suivit fut superficielle.

## Une exigence de plus pour les maîtres de classes

Pour être à la hauteur de ces émissions très condensées et d'un niveau élevé, les maîtres des classes qui reçoivent cet enseignement doivent non seulement être prêts à répondre aux questions supplémentaires des élèves mais devancer ces questions. Loin donc de l'encourager à la passivité, la télévision scolaire exige une préparation supplémentaire de l'instituteur.

Cette préparation est d'autant plus impérieuse que les maîtres choisis pour diffuser l'enseignement sur le réseau français sont d'une compétence au-dessus de la moyenne. Le décalage — si décalage il y a — doit donc se combler entre le maître qui a donné le cours à la télévision et celui qui doit le prolonger en classe.

La télévision scolaire (et la radio a le même effet) possède enfin un autre avantage positif. Ses normes de qua-

lité sont élevées et se répandent uniformément sur tous les enfants de la province. L'on obtient ainsi des résultats particulièrement heureux dans les régions moins favorisées.

A titre d'exemple, l'enseignement de l'anglais — diffusé dans bien des coins par des maîtres qui le connaissent très mal — a connu une amélioration sensible quand tous les petits Québécois de 5e année se mirent à l'écoute du même cours de Montréal jusqu'à Dolbeau ou Causapsal.

La télévision et la radio scolaires semblent donc amorcer une certaine uniformité dans la qualité de l'enseignement que nous voudrions voir s'appliquer aux manuels.

# Saulnier propose que Québec assume tous les frais de l'enseignement et le contribuable, ceux de l'expansion et de l'entretien

par Jean-Marc LALIBERTÉ

Le président du Comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, a proposé aux autorités provinciales, hier soir, une répartition nouvelle des responsabilités de la municipalité et de la province en matière d'enseignement public.

Le principe de la gratuité scolaire étant admis, M. Saulnier propose que les frais de l'enseignement proprement dit soient désormais entièrement à la charge de la collectivité, c'est-à-dire à la charge de la province, et que la responsabilité des municipalités, c'est-à-dire du contribuable foncier, se borne au coût de l'expansion et de l'entretien des installations physiques des commissions scolaires.

Au cours d'une période dite "d'information" qui a précédé l'assemblée du Conseil municipal, le président du Comité exécutif a prononcé son "discours du budget." Il a longuement étudié la situation actuelle de la ville de Montréal et des commissions scolaires dans le champ de taxation qui est leur, l'impôt foncier.

M. Saulnier a d'abord affirmé que la ville est en train d'être évincée de ce champ de taxation.

Il y a dix ans, dit-il, la Ville occupait 60 p.c. du domaine de l'impôt foncier et le présent budget montre qu'elle n'occupe plus que 46 p.c. et ce pourcentage pourrait bien descendre à 44 p.c. si la Commission scolaire protestante décidait, à son tour, de relever de 15 p.c. le taux de sa taxe.

M. Saulnier souligne ensuite qu'au cours de cette même décennie, le revenu municipal provenant de l'impôt foncier n'a pas même doublé: de \$31,750,000 qu'il était en 1954-55 il est passé à \$57,432,000 dans le budget qui vient d'être déposé. Par contre, celui des commissions scolaires a triplé, passant de \$22,300,000 à \$66,624,000, dont \$30,000,000 au cours des trois dernières années seulement.

Pour la première fois dans l'histoire de Montréal, dit M. Saulnier, les contributions foncières pour fins scolaires dépassent les contributions foncières pour fins municipales, ce qui revient à dire que la Ville ne peut plus compter sur l'accroissement normal de cette source de revenus pour faire face aux engagements de plus en plus considérables qu'elle doit prendre pour assurer à la fois l'efficacité et la qualité de ses services et sa propre prospérité.

"Nous nous inquiétons donc à juste titre de cette situation qui ne peut qu'empirer en face des besoins croissants de l'enseignement public. A mon avis, le temps est venu de se parler franchement," a déclaré le président de l'Exécutif.

Rappelant ensuite que la Ville doit soumettre un mémoire à la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, M. Saulnier a dit vouloir formuler sa suggestion immédiatement en espérant qu'elle pourrait être appliquée dès l'an prochain. "Car, dit-il, ne l'oublions pas, nous sommes engagés résolument dans la voie de la double imposition en matière de taxation foncière, dans cette voie que les gouvernements, de façon générale, cherchent à éviter dans d'autres domaines de la taxation par des accords ou des concessions réciproques, tant elle leur apparaît injuste et odieuse."

Prenant ensuite le cas de la Commission des écoles catholiques, M. Saulnier souligne que les quelque \$50,000,000 provenant de la taxe foncière que Montréal devra lui verser, représentent environ les deux tiers de son budget de \$75,000,000. Une analyse rapide de ce budget montre que le montant des dépenses affectées à l'expansion et à la conservation du patrimoine physique de la commission s'élève à \$29,000,000 approximativement, en y incluant le service de la dette et le coût du matériel didactique.

Quant aux dépenses de l'enseignement proprement dit, représentées en presque totalité par les traitements et salaires des professeurs, elles se chiffrent par \$46,000,000.

"Ne croyez-vous pas, demande M. Saulnier, que l'on doit retenir cette distinction bien nette entre ces deux catégories de dépenses scolaires et s'en servir comme point de départ d'une répartition nouvelle des responsabilités de la municipalité et de la province en matière d'enseignement public?"

Et c'est alors que M. Saulnier a fait la suggestion énoncée au début, suggestion qui, si elle était acceptée, représenterait un dégrèvement de taxes foncières de l'ordre de \$21,000,000 dans le cas des écoles catholiques seulement.

M. Saulnier dit que les résultats obtenus par le présent gouvernement pour relever le niveau de l'éducation dans le Québec "le justifieraient amplement d'étendre son action et d'absorber une plus large part des frais de l'enseignement à travers toute la province, dans le sens que je viens d'indiquer." Et le président de l'exécutif suggère que le gouvernement pourrait prélever les recettes nécessaires à cette fin en portant de 4 à 5 p.c. le taux de la taxe provinciale de vente, en attendant de récupérer du gouvernement fédéral d'autres sources de revenus.

M. Saulnier déclare qu'une telle mesure apparaîtrait aux administrateurs municipaux comme un geste libérateur du gouvernement à l'égard des municipalités. "Elle le libérerait lui-même également, ajoute-t-il, d'une gamme variée de charges et de dépenses qu'il assume le plus souvent parternellement dans la presque totalité des municipalités. Celles-ci se mouvant plus à l'aise dans le champ de la taxation foncière, pourraient désormais exercer seules toutes leurs responsabilités, sans compter sur les octrois du gouvernement aux divers postes de l'administration municipale, depuis les travaux publics jusqu'à la santé publique, en passant par les services de police et d'incendie."

Le président du comité exécutif dit enfin que cette mesure amènerait inévitablement une collaboration plus étroite entre les autorités scolaires et la ville, du moins à Montréal où chacun de son côté on construit des immeubles spacieux servant tantôt d'écoles, tantôt de centres de loisirs et dont les commodités chevauchent les unes sur les autres. "Ils y a à là, dit-il, un gaspillage d'argent et d'efforts que le gouvernement pourrait facilement éviter en partageant entre la ville et les commissions scolaires, désormais libérées du fardeau de l'enseignement proprement dit, la responsabilité d'aménager d'une façon ordonnée les installations scolaires et récréatives sur l'ensemble du territoire urbain."

Pour payer le coût de l'enseignement

# Saulnier: que Québec hausse la taxe de vente

par Raymond MASSE

Le taux de la taxe provinciale de vente au détail serait-il augmenté de 4 à 5% ?

L'administration Drapeau-Saulnier le voudrait bien !  
Faisant allusion non pas seulement à Montréal même mais à toutes les municipalités du Québec, M. Lucien

Saulnier, président du comité exécutif, a annoncé, hier soir, à l'hôtel de ville, que l'administration D.S. a décidé d'insister pour que le gouvernement provincial hausse ainsi le taux de cette taxe, en attendant de récupérer de l'autorité fédérale d'autres sources de revenus, afin d'absorber une plus large part des frais de l'enseignement dans toute la province.

A l'appui, M. Saulnier a noté que "le principe de la gratuité scolaire étant admis, il serait normal, à notre avis, que les frais de l'enseignement proprement dit soient désormais entièrement à la charge de la collectivité, c'est-à-dire à la charge de la province, et non pas la responsabilité plus particulière d'une classe de contribuables, en l'occurrence le propriétaire foncier".

Autrement dit, le président du comité exécutif prône que le gouvernement se charge du coût de "l'enseignement proprement dit" dans toutes les municipalités, cependant que le propriétaire foncier continuerait de défrayer le coût de "l'expansion et de l'entretien des installations physiques des commissions scolaires".

Bref, l'administration D.S. a besoin de revenus additionnels pour concrétiser maints et maints projets. M. Saulnier n'hésite même pas à dire, au début d'un long discours, que "le temps est venu de se parler franchement".

Après la CECM, le PSBGM ?  
Tout "révolté" de voir la Commission des écoles catholiques hausser de 15% le taux de sa taxe foncière, il a fait remarquer que la Commission des écoles protestantes (PSBGM) peut emboîter le pas d'ici le 1er avril.

Probablement inspiré par la croisade annexionniste dont il est l'un des artisans, M. Saulnier n'a pas manqué de souligner que "le propriétaire et le locataire de Montréal sont déjà lourdement taxés, et d'une façon injuste, en comparaison du propriétaire et du locataire des municipalités de banlieue, qui bénéficient, sans en supporter les frais, de l'accroissement de la prospérité générale".

Au sujet de la suggestion d'augmenter de 1% le taux de la taxe provinciale de vente, M. Saulnier s'explique: "Nous offrons cette solution de bonne foi, après y avoir longuement réfléchi. Elle nous appar-

trait, de la part du gouvernement, comme un geste libérateur à l'égard des municipalités".

"Aide" au gouvernement  
M. Saulnier dit même: "Cette solution libérerait le gouvernement d'une gamme variée de charges et de dépenses qu'il assume le plus souvent paternellement dans la presque totalité des municipalités. Celles-ci se mouvant plus à l'aise dans le champ de la taxation foncière, pourraient désormais exercer seules toutes leurs responsabilités, sans compter sur les octrois du gouvernement aux divers postes de l'administration municipale, depuis les travaux publics, en passant par les services de police et d'incendie".

Aussi, le président prétend que "cela signifierait pour le trésor provincial des économies de plusieurs millions de dollars au chapitre des subventions et des octrois".

"Notre solution, si elle était appliquée, offrirait l'opportunité tant recherchée de définir et de clarifier les responsabilités respectives du gouvernement, des municipalités et des commissions scolaires en matière d'enseignement".

## Un mémoire

M. Saulnier a en outre révélé que l'administration montréalaise présentera bientôt un mémoire à la Commission royale d'enquête sur la fiscalité (organisme provincial), un mémoire comprenant "des suggestions d'ordre pratique sur la réforme de notre régime fiscal".

Selon lui, la décision toute récente de la CECM ainsi que la possibilité que la commission des écoles protestantes fasse de même, portent l'administration à exposer dans ce domaine particulier de l'impôt foncier "une solution qui pourrait être appliquée dès l'an prochain".

M. Saulnier n'a pas non plus manqué de souligner que "pour la première fois, dans l'histoire de Montréal, les contributions foncières pour fins scolaires dépassent les contributions foncières pour fins municipales".

## Discours du budget

M. Saulnier prononçait, hier soir, le "discours du budget" — budget 1964-65, au montant total de \$240,260,181, où les contributions foncières pour fins scolaires

passent de \$43,972,853 à \$65,624,100, comparativement à 1963-64, par suite de la hausse du rôle d'évaluation et de la majoration de 15% du taux de la taxe foncière scolaire décrétée par la CECM, que le budget pour fins municipales augmente de \$9,930,501 (\$173,636,081 comparativement à \$163,705,580).

Incidentement, ce n'est qu'au cours de l'assemblée du mois prochain, que le conseil municipal sera officiellement saisi du projet de budget mis au point par l'administration D.S.

## Montréal et les 14 municipalités de la CMM

Aussi, hier soir, M. Saulnier a redit avec insistance son espoir de voir le gouvernement provincial ne plus exiger que Montréal verse aux 14 autres municipalités membres de la Corporation de Montréal métropolitain une partie de la taxe de vente de 2% au détail.

Rappelant que le produit de cette taxe est partagé au prorata de la population entre Montréal et les 14 municipalités, M. Saulnier a souligné de nouveau: "Nous avons protesté énergiquement contre ce mode de répartition que nous jugeons injuste parce qu'il nous oblige à verser à nos voisins une partie des taxes perçues sur notre propre territoire."

Il ajouta: "La proportion de ces versements annuels s'accroît d'année en année, puisque la population des municipalités de banlieue, surtout celles en plein développement, augmente plus rapidement que celle de Montréal".

C'est un M. Saulnier presque courroucé que les conseillers municipaux de Montréal ont entendu hier soir.

Enseignement - Québec  
à l'école - mercredi: 1964

## Enseignement du français dès la 1ère année pour les anglophones ?

La Fédération catholique des Associations parents-maîtres de langue anglaise du Québec a adopté une résolution recommandant au gouvernement provincial d'instituer l'enseignement du français dans les écoles de langue anglaise à compter de la première année au lieu d'attendre à la quatrième année comme c'est le cas présentement.

L'Association qui tenait son assemblée annuelle au cours de la fin de semaine dit que la résolution reflète le souci de la Fédération devant le problème du bilinguisme dans la province.

Une autre résolution adoptée par la conférence recommande à M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de la jeunesse du Québec, comme c'est son intention, de construire plus d'écoles de métiers.

La Fédération dit que c'était une étape nécessaire pour continuer l'éducation des étudiants qui ont quitté l'école avant d'avoir complété leurs études secondaires.

## Une école pour les enfants semi-éducables

par Maurice LAPERRIERE

La Commission scolaire régionale des Mille-Iles a décidé de construire et d'inaugurer pour la prochaine année scolaire une école pour les enfants semi-éducables.

C'est ce qu'a annoncé M. Paul Desrochers, commissaire de la régionale, au cours d'une conférence de presse qu'il donnait hier après-midi. Cette école sera construite dans le centre étudiant de la régionale des Mille-Iles, à Ste-Rose de Laval, au coût approximatif de \$345,000 et en collaboration avec l'Association du Québec pour les enfants arriérés.

M. Desrochers a révélé que cette initiative a été communiquée au futur ministre de l'Éducation, M. Paul Gérin-Lajoie, il y a une quinzaine de jours, lors de la présentation d'un mémoire sur le problème des enfants semi-éducables.

Cette "école d'initiation à la vie" complétera l'école d'initiation au travail qui était inaugurée en septembre 1961. Elle ouvrira très probablement ses portes le 15 septembre prochain à plus de 200 enfants de la région sans distinction de race ni de religion. L'institution sera intégrée au campus de la Régionale des Mille-Iles qui accueillera alors 2.500 élèves.

"Une telle école était nécessaire... Il fallait que quelqu'un "plonge"... Nous l'avons fait, a affirmé M. Desrochers. Cette réalisation est un défi lancé à la population de notre milieu qui doit prendre ses responsabilités dans le sens de la personne humaine".

Selon M. Desrochers, le ministre Paul Gérin-Lajoie s'est déclaré très heureux de cette initiative et a donné son approbation empressée.

M. Desrochers a précisé qu'une équipe de professionnels sera à la disposition des enfants.

La présidente de l'Association du Québec pour les enfants arriérés, Mme A. Taylor, a déclaré que l'organisme qu'elle dirige mettra un service d'aide à la disposition des parents pour l'éducation des enfants à la maison.

Pour la première fois au Québec, et peut-être même au Canada, une commission scolaire va dispenser l'enseignement à des enfants semi-éducables. En collaboration avec l'Association du Québec pour les enfants arriérés, la Commission scolaire régionale des Mille-Isles, en banlieue de Montréal, ouvrira en septembre prochain une école qui accueillera 200 enfants de 8 à 18 ans qui ont un quotient intellectuel de 30 à 55, et ce, quelles que soient leur langue et leur religion.

Le territoire desservi par cette "école d'initiation à la vie" sera celui de l'île Jésus et des comtés de Deux-Montagnes et de Terrebonne, soit un bassin de population d'environ 100.000 âmes. Cette école complètera l'"école d'initiation au travail" que la Commission scolaire régionale des Mille-Isles a inaugurée en septembre 1961, créant là aussi un précédent dans la province. Les deux bâtisses feront partie du campus de l'école Mgr Gauthier, à Ste-Rose, et leurs étudiants seront intégrés aux 2.500 élèves qui fréquentent ce campus.

En annonçant la nouvelle hier, M. Paul Desrochers, l'un des dirigeants de la commission scolaire, a précisé que les demandes de soumissions publiques pour la construction de l'école d'initiation à la vie seront lancées au début de juin et que les travaux de construction seront terminés le 15 septembre, soit juste en temps pour l'ouverture des classes.

L'école coûtera \$345.000, soit un coût de capitalisation de \$1.725 par élève. Ce coût comprend l'immeuble lui-même (\$270.000), l'aménagement (\$50.000) et des frais divers (\$25.000).

Au début, l'école sera un externat: elle permettra aux enfants de vivre dans leur famille et de mener une vie normale. Eventuellement, une résidence sera érigée pour recevoir des internes, c'est-à-dire des enfants qui, pour une raison ou l'autre, ne peuvent vivre dans leur famille.

Les dirigeants actuels de l'École d'initiation au travail assumeront la direction de l'École d'initiation à la vie et des relations étroites existeront entre les deux institutions: en particulier, les services professionnels de clinique (psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux, neurologues, etc.) serviront à la fois aux retardés éducatifs et aux retardés entraîna-

bles. Le projet de la commission scolaire régionale des Mille-Isles, souligne un communiqué de la commission, "s'inscrit dans un programme destiné à renforcer le rôle de la famille dans notre société. Avec cette formule, elle sera aidée à régler ses problèmes au lieu de les éliminer par des mesures d'internement, quand celles-ci ne sont pas nécessaires. Ainsi plusieurs enfants entraîna-

bles pourront vivre dans un milieu familial et normal." Sans compter, que l'éducation de ces enfants dans un externat est beaucoup moins dispendieux que dans un internat. On prévoit que l'éducation de ces enfants coûtera \$700 par élève par année, soit environ \$250 de plus que le coût moyen de l'éducation des enfants normaux dans la province. Cette somme est peu élevée si l'on considère ce que coûte la prise en charge de ces enfants par la société toute leur vie durant, a-t-on précisé.

L'éducation dispensée par l'École d'initiation à la vie vise à développer des habitudes personnelles chez l'enfant et à le

rendre le plus indépendant possible à l'intérieur du cercle de la vie domestique ou du milieu de travail protégé. Les grands jalons du programme d'étude concernent le développement intellectuel, l'habileté à subvenir à ses besoins primaires, le développement du langage parlé, le développement de la capacité à s'ajuster à la société, l'entraînement des sens et de la motricité, l'hygiène mentale, les activités occupationnelles, et les activités de loisirs.

Au sortir de l'école, ces enfants pourront occuper un emploi dans des ateliers protégés, c'est-à-dire effectuer des tâches routinières simples sous surveillance. Ce travail leur permettra d'être heureux, de garder l'équilibre mental qu'ils ont (dont le niveau ne varie pas, contrairement à d'autres catégories d'enfants exceptionnels) et de s'intégrer à la société.

M. Desrochers a signalé que le projet n'aurait pas pu être réalisé sans la collaboration étroite de l'Association du Québec pour les enfants retardés. Celle-ci s'engage à développer un programme d'aide aux parents ("Home Care"); à organiser des équipes de bénévoles qui aideront le personnel de l'école; à organiser le transport et certains loisirs des élèves; à participer à l'élaboration des programmes; à aider au recrutement et à la formation d'un personnel compétent. La présidente de l'Association, Mme A. Taylor, a souhaité que le projet des Mille-Isles se multiplie à travers toute la province.

**/ UN PRECEDENT AU QUEBEC : UNE  
COMMISSION SCOLAIRE RECEVRA  
200 ENFANTS SEMI-EDUCABLES**

Centre  
éducation

Pour fins éducationnelles

## Taxe sur le transfert d'immeubles?

Une réunion tenue le 18 avril à l'école Curé Antoine Labelle, de la commission scolaire régionale des Mille-Îles, a groupé les délégués de 31 commissions scolaires régionales sur 22, sous la présidence de M. Paul Desrochers. La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec était aussi représentée par M. A. Dugré.

Plusieurs résolutions ont été adoptées pour être soumises à qui de droit. Voici les principales :

— Que toute commission scolaire régionale reçoive, pour le transport des élèves le matin et le soir, une subvention annuelle égale à 75 p. 100 du montant dépensé à cette fin.

— Que l'article 509 du code scolaire ne s'applique pas aux commissions scolaires régionales.

— Que le gouvernement du Québec majoré de 5 et demi p. 100 les revenus des paris mutuels et en verse le produit aux commissions scolaires régionales, en plus des subventions déjà prévues, aux fins de pourvoir à l'éducation des enfants affectés de difficultés d'ordre pédagogique ou autre.

— Qu'une taxe de vente provinciale soit imposée pour fins scolaires sur tout échange, vente, cession ou transport d'immeubles situés dans la province, à l'exception des propriétés résidentielles, unifamiliales et fermes exploitées pour fins d'agriculture et que les octrois ou subventions statutaires aux commissions scolaires soient majorés en conséquence.

— Que l'article 315 du code scolaire soit amendé de façon à fournir au secrétaire-trésorier une sécurité d'emploi similaire à celle d'un gérant de ville.

— Que l'article 496-J soit amendé en ajoutant après les mots "en immobilisation" au paragraphe 1 : "le coût de la mise en opération d'une commission scolaire régionale et l'excédent du coût moyen d'administration pour les 2 premières années d'opération d'une régionale, sont ajoutés à la dette obligataire au même titre que les dépenses en immobilisations.

— Que demande soit faite au gouvernement de modifier la loi concernant le financement des investissements universitaires de façon à prévoir aussi que les commissions scolaires régionales pourront emprunter de la Société centrale d'hypothèque et de logement pour la construction de résidence d'étudiants.

— Qu'une nouvelle demande soit faite au gouvernement pour qu'il obtienne la récupération des sommes prévues pour la formation technique et professionnelle, l'équipement et l'aménagement des écoles ou parties d'écoles affectées à un enseignement professionnel et construites entre le 1er avril 1961 et le 1er avril 1967. Et que la somme de \$200 millions ainsi récupérée soit mise par le gouvernement du Québec à la disposition des régionales, soit pour réduire les emprunts déjà contractés, soit pour assumer les frais de nouvelles écoles, ce geste permettant aux régionales de faire face à leurs obligations sans recourir au système de double taxation.

— Que les régionales présentes à la réunion consentent à payer une cotisation spéciale à la FCSCQ pour fournir les fonds nécessaires à la formation d'un centre de recherches en vue d'aider les commissions scolaires à régler leurs problèmes.

Il a été également résolu que la prochaine réunion soit tenue à Lévis le 30 mai, en collaboration avec la FCSCQ.

Essay.  
Québec.

# La croissance s'accélérera au niveau supérieur

QUÉBEC (par M.V.S.) — On ne s'attendait pas à ce que l'enseignement supérieur devienne la priorité majeure, si l'on en croit le Livre blanc sur la situation économique québécoise en 1963.

En s'appuyant sur les tendances actuelles de l'évolution des effectifs scolaires, les statisticiens du gouvernement démontrent que l'augmentation du nombre d'élèves se poursuit régulièrement dans les cours élémentaires mais que, dans les cours secondaires et les universités, la croissance des effectifs s'accélérera pendant quelques années.

Ces tendances sont d'ailleurs en accord avec, d'une part, le fort accroissement démographique des jeunes Québécois de moins de 20 ans et, d'autre part, avec les transformations économiques et sociales qui exigent la formation d'un nombre de plus en plus grand de techniciens, d'universitaires et d'administrateurs.

De 1960 à 1964, les élèves des enseignements secondaire et collégial sont passés de 204,772 à 302,000. Mais dans trois ans, leur nombre aura atteint 400,600, ce qui représente une augmentation d'à peu près 100% par rapport à 1960. Evolution

très semblable au niveau des universités, le nombre des étudiants universitaires, qui était

de 20,146 en 1960-61, devant atteindre 36,600 en 1966-67. Au cours élémentaire, l'accroisse-

ment ne sera que d'à peu près 15%, les jeunes élèves devant passer de 801,815 à 1,012,700.

## Evolution du nombre d'élèves aux différents niveaux

Année	Cours élémentaire		Universités
	Cours élémentaire	Cours secondaire	
1960-61 .....	801,815	204,772	20,146
1961-62 .....	903,206	240,204	22,954
1962-63 .....	926,296	270,624	24,523
1963-64 .....	949,300	302,000	27,011
1964-65* .....	972,100	332,500	30,255
1965-66 .....	992,100	365,300	33,300
1966-67 .....	1,012,700	400,600	36,500

\* Prévisions

SOURCE: "Les besoins financiers de l'Éducation au Québec 1964-67" Ministère de la Jeunesse.

## Principales statistiques des pêcheries

Année	Emploi		Rémunération		Production
	Pêcheurs	A l'usine	Pêcheurs *		
			Pêcheurs *	A l'usine	
			\$000	\$000	\$000
1961 .....	3,771	2,360	4,165	2,009	7,619
1962 .....	3,900	2,251	5,170	2,150	9,219
1963 .....	4,000	2,500	5,619	2,250	10,000

\* Revenu brut des pêcheurs et chasseurs ou valeur au débarquement

SOURCE: Division des pêcheries, B.S.Q.

## Evolution de la production de fourrures

Année	Eleveurs	Valeur de la production	
		Elevage	Piégeage
		milliers de dollars	
1960 .....	313	875	1,200
1961 .....	222	994	1,353
1962 .....	240	1,004	1,596
1963 .....	n.d.	1,140	1,023

SOURCE: Division de l'agriculture, B.S.Q.

# Nous manquons d'orienteurs professionnels, de classes et de professeurs

Le comité d'éducation de l'Association des Femmes diplômées des Universités tenait, mercredi soir, à Montréal, un important colloque sur "l'Orientation des jeunes". Près de trois cents personnes étaient réunies pour écouter les recommandations de MM. Roger Lapointe, assistant-professeur à l'Institut de psychologie de l'U. de M., M. Gérard Barbeau, directeur du service des études à la CECM et M. Yvon Sauvageau, psychologue chargé d'orientation du Collège Ste-Croix. Après les exposés des trois panelistes, un échange de vues s'engagea entre les auditeurs et les participants au colloque. Il ressort de cet échange une insuffisance d'orienteurs professionnels, une insuffisance de cours et de professeurs et en même temps une multiplication d'enfants qui désirent poursuivre leurs études.

## 9 CONSEILLERS POUR 200,000 ENFANTS

Dans son exposé, M. Gérard Barbeau, affirmait que le Bureau d'Orientation qui existe à la CECM depuis plus de quinze ans et qui relève du Service des études ne comprend que deux officiers et neuf conseillers d'orientation. D'autres recherches nous permettent d'affirmer que la CECM reçoit environ 200,000 enfants. Qu'il y ait insuffisance d'orienteurs professionnels saute aux yeux. Toutefois, faisait remarquer M. Barbeau, le partage de notre responsabilité se fait avec les parents, les professeurs et les directeurs d'écoles. Nos conseillers interviennent plus systématiquement au niveau de la 7e et de la 9e année.

De son côté, M. Roger E. Lapointe, psychologue, indiquait un profond besoin d'orientation chez la majorité des

jeunes. "Le besoin d'orientation est né d'un divorce entre la vie personnelle et la vie professionnelle, divorce créé par la séparation du lieu d'habitation et du lieu de travail et aussi par la séparation entre la maison et l'école. Le sens profond de l'orientation consiste à rétablir l'unité entre la profession et la vie personnelle, en aidant l'individu à déterminer dans quel cours et dans quelle profession il pourra le mieux réaliser sa personnalité. D'autre part, affirmait M. Lapointe, il faut cesser de concevoir l'orientation comme un seul choix définitif et irrémédiable ou comme une intervention chirurgicale à un moment précis de la vie d'un individu mais plutôt comme une succession de comportements d'adaptation d'un individu sans cesse changeant à un milieu en évolution. Le bon fonctionnement d'un service d'orientation exige non seulement un personnel compétent, mais aussi des données sur les perspectives de développement. A ce sujet, des questions posées par les auditeurs prouvèrent que l'on manquait non seulement d'orienteurs mais également de classes pour les enfants doués, de statistiques officielles pour bien répartir les emplois et la main d'oeuvre et que l'orientation des jeunes filles était à peu près inexistante jusqu'ici malgré les perspectives d'un avenir professionnel fort intéressant pour la femme au Québec.

## PSYCHOLOGUES ET ORIENTEURS DEVRAIENT TRAVAILLER EN COLLABORATION

Pour M. Yvon Sauvageau, psychologue, l'orientation professionnelle et la psychologie sont deux domaines qui devraient — surtout au moment de la sélection et de l'admission des étudiants — travailler en collaboration. Sans manquer à l'éthique professionnelle et avec l'assentiment de l'étudiant, le psychologue peut également collaborer avec les professeurs et les conseillers spirituels dans le but d'améliorer l'orientation de chacun, disait M. Sauvageau. Le psychologue devrait également faire partie du conseil académique. Enfin, il serait souhaitable que le psychologue puisse s'occuper à temps partiel de certaines recherches susceptibles d'améliorer les services de psychologie et d'orientation des collèges classiques.

Plusieurs souhaits furent émis afin que le nouveau Ministère de l'Éducation concrétise les espoirs des parents comme des jeunes pour guider plus adéquatement ces derniers et leur fournir l'orientation scolaire et professionnelle dont ils ont absolument besoin. S'il y a une planification à établir dans le monde professionnel, c'est bien au niveau scolaire qu'elle doit d'abord s'effectuer.



De g. à d. sur notre photo prise au moment du colloque, M. Roger Lapointe, Ph.d., assistant professeur à l'Institut de psychologie de l'U. de M., Mme Françoise M. Beauchemin, psychologue, animatrice, M. Gérard Barbeau, D.ps., directeur du service des études de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal et M. Yvon Sauvageau, psychologue du Collège Ste-Croix.

Photo "LE DEVOIR"

Recommandation du comité d'étude sur l'éducation des adultes

## Réseau provincial de télévision

Quebec (DNC).—Le gouvernement du Québec devrait avoir son réseau provincial de

télévision pour fins éducatives et, éventuellement, pour diffuser l'information officielle des divers ministères.

L'Office provincial du film produise lui-même des films pour appuyer le travail d'éducation des adultes.

C'est l'une des principales recommandations du comité d'étude sur l'éducation des adultes, présidé par M. Claude Ryan, qui a soumis son rapport hier.

Cette recommandation entre dans le cadre de celles qui tendraient à favoriser une meilleure utilisation des moyens d'information et des instruments audiovisuels.

Le comité croit que le gouvernement devrait subventionner des recherches universitaires sur l'influence des moyens audiovisuels sur l'opinion publique et l'efficacité de ces derniers dans l'éducation.

Le gouvernement, en vient-il ensuite à déclarer, devrait disposer lui-même d'un réseau provincial de télévision pour fins éducatives, en faisant une large place à l'éducation des adultes dans ses émissions. Et, en second lieu, le gouvernement devrait trouver les moyens de coordonner l'information gouvernementale des différents ministères par le truchement de ce réseau de télévision.

La recommandation, apprenons-nous, rencontre tout à fait les vues du gouvernement, qui a entrepris de centraliser sur un haut pied toute l'information gouvernementale susceptible de donner bonne impression au public.

Le comité, enfin, suggère que

Éducation  
des adultes

## Le rapport Ryan, point par point

QUEBEC. (par J.M.) — Pour améliorer l'éducation des adultes, le comité qui, sous la présidence de M. Claude Ryan, avait été chargé d'étudier le problème, a suggéré hier aux autorités provinciales de mettre sur pied certains cadres administratifs, notamment un "Conseil consultatif de l'éducation des adultes", un "Bureau de liaison interministérielle" et un "Service d'éducation des adultes".

### Le conseil consultatif

Le "Conseil consultatif de l'éducation des adultes" serait composé d'un représentant de chacune des associations privées qui, étant sous la juridiction provinciale, auraient droit aux subventions du "Service d'éducation des adultes". Les porte-parole gouvernementaux au sein de l'organisme seraient les directeurs des Services d'éducation des adultes et des loisirs du ministère de la Jeunesse et les présidents du Conseil des arts et du Comité des bibliothèques publiques du ministère des Affaires Culturelles. Le conseil serait consulté au sujet des besoins des organismes privés; il donnerait son avis sur les projets; il revisiterait périodiquement les normes pour l'octroi des subventions; il surveillerait l'application de la politique gouvernementale. Pour assurer l'intégration de l'éducation des adultes à notre enseignement en général, le conseil désignerait un de ses membres pour siéger avec le Conseil supérieur de l'éducation.

### Le bureau de liaison interministérielle

Il faut coordonner l'utilisation des ressources éducatives et culturelles de l'État avec les plans de développement économique et social. C'est pourquoi M. Ryan et ses collaborateurs proposent de fonder un "Bureau de liaison interministérielle", dont feraient partie les responsables de l'éducation dans les différents ministères, ainsi que le directeur du "Centre de formation pour le développement communautaire". Ce dernier ferait la liaison avec le "Conseil d'orientation économique".

### Le service d'éducation des adultes

Le "Service d'éducation des adultes" du ministère de la Jeunesse comprendrait:

1 — un "Bureau des programmes", composé de spécialistes de la formation sociale, de la formation artistique, de l'enseignement académique et de la formation professionnelle des adultes;

2 — un "Bureau de l'administration", responsable de l'équipement, des budgets, des subventions;

3 — un "Bureau de la recherche et de l'information".

Le "Service d'éducation des adultes" disposerait d'agents régionaux de liaison pour conseiller les organismes privés, pour les aider, pour vérifier le bien fondé des demandes d'assistance et ceatera.

### Rôle de l'État dans l'éducation des adultes

L'État doit jouer son rôle de promoteur de l'éducation des adultes en collaboration avec les associations privées et les maisons d'enseignement dans le plus grand respect de la liberté des personnes et des groupes.

C'est la règle que formule le "Comité d'étude sur l'éducation des adultes" dans son rapport au gouvernement provincial.

Il ne revient pas à l'État de répartir les tâches; il est certains critères qui doivent inspirer une division des fonctions.

La principale responsabilité des organismes privés est la formation générale des adultes sur le plan social, artistique, intellectuel et spirituel. Plus près des citoyens, ils peuvent les influencer davantage. Sans prendre l'initiative de la formation académique et professionnelle des adultes, ils doivent néanmoins faire connaître à l'État les besoins de ces derniers dans ce domaine. Ils auraient avantage à se grouper en conseils généraux autour des bibliothèques publiques.

Quelles qu'aient été les polémiques de jadis, les maisons d'enseignement sont considérées de plus en plus aujourd'hui comme des centres de culture

et doivent être, en quelque sorte, des éclaireurs, faire des recherches, mettre au point une pédagogie particulière, assurer le perfectionnement de spécialistes. Quant aux écoles dépendant des commissions scolaires, qu'elles deviennent des centres communautaires au service de toute la population et que les Cités des jeunes particulièrement soient des foyers d'éducation des adultes!

La première préoccupation de l'État doit être, selon le comité, la récupération académique et professionnelle des adultes; il importe que l'État résolve ce problème en collaboration avec les commissions scolaires par une aide financière suffisante, mais surtout par une réglementation convenable. Il est indispensable d'avoir un programme adapté aux besoins et un service d'information et d'orientation à la portée de tous.

### Pour l'enseignement académique et technique

Pour le bon fonctionnement du système public d'enseignement académique et professionnel aux adultes le comité recommande:

a — qu'on fasse place à l'enseignement aux adultes à chacun des échelons de l'enseignement régulier en adjoignant un spécialiste de l'éducation des adultes aux commissions spécialisées du Conseil supérieur de l'éducation, partout où cela s'impose, par exemple à l'élémentaire, au secondaire, au collégial, à l'universitaire, de la même façon qu'on rattache la formation professionnelle des adultes aux différents paliers du système régulier de l'enseignement technique et professionnel.

b — qu'on regroupe ces adjoints pour l'enseignement aux adultes en Comité de formation académique des adultes et en Comité de formation professionnelle des adultes. Au sein de ces organismes, siègeraient, à titre de membres consultants, trois ou quatre représentants des principales associations d'institutions privées. Le comité serait présidé l'un par le spécialiste de la formation académique du Bureau des programmes, l'autre par le spécialiste de la formation professionnelle du même Bureau.

c — que les fonctions de ces

deux derniers spécialistes soient de: diriger l'activité des deux comités ainsi que le travail des inspecteurs spécialisés; coordonner les deux types d'enseignement aux adultes entre eux et avec les programmes de formation générale; aider les commissions scolaires à développer leur programme; susciter des rencontres de tous ceux qui ont l'expérience de l'enseignement aux adultes.

enseignement  
Québec

## Les directeurs d'écoles ne veulent pas être traités en fonctionnaires

ESTEREL (C.B.) — A l'ouverture de leur congrès annuel, à Estérel, les quelque 125 directeurs généraux d'écoles de la province et leurs adjoints immédiats se sont interrogés sur leur rôle dans le contexte actuel de l'enseignement au Québec.

Les congressistes, à l'unanimité ont reconnu qu'il était illogique qu'un directeur des écoles soit encore considéré comme un simple fonctionnaire par la commission scolaire. Il a des droits et des prérogatives que les commissaires d'écoles doivent reconnaître et lui permettre d'exercer, ont-ils proclamé.

A l'assemblée générale qui a suivi la séance d'inscription, hier, les membres de l'Association des directeurs généraux des écoles ont décidé de la mise sur pied d'un comité qui aura pour principale fonction d'analyser les tâches d'un directeur général des écoles.

### Codification nécessaire

M. Louis-Philippe Bédard, président de l'Association, a expliqué que cette codification est extrêmement urgente pour mettre fin au manque de coordination, voire à l'ingérence parfois des commissaires des

écoles au niveau de l'administration et la direction de l'enseignement.

"Elle le sera encore davantage, a-t-il soutenu, lorsque s'opérera le grand changement au niveau du ministère de l'Éducation, alors que vraisemblablement les directeurs généraux des écoles seront appelés à prendre plus de responsabilités".

La formation de ce comité a été laissée à la discrétion de l'exécutif de l'association.

### Plusieurs problèmes

Les congressistes prendront connaissance aujourd'hui et demain de plusieurs problèmes qui existent présentement dans l'enseignement. On a mentionné qu'on accordera une attention particulière aux nouvelles normes imposées par le ministère de la Jeunesse, notamment en ce qui concerne des matières académiques spécialisées du cours primaire.

Le congrès se terminera demain midi par un banquet, alors que le conférencier sera M. Arthur Tremblay, sous-ministre du ministère de la Jeunesse et représentant de M. Paul Gérin-Lajoie.

Cons. Quebec

## Dr. Hall Boosts Business Schools

One of Montreal's leading educators said yesterday that business schools today have an increasing rather than a decreasing importance today.

"There was, and perhaps still is, a conviction on the part of some educationists," declared Dr. Henry F. Hall, principal-emeritus of Sir George Williams University, "that the business school as such was a decreasing factor in the total educational pattern."

"However," he said, "it is my conviction that the business school has an increasing rather than decreasing importance."

Dr. Hall gave as his reasons the "convincing" fact that business colleges have continued to flourish and "the principle of readiness."

"The simple fact," he said, "is that in most cases the girl who has reached at least the upper years of high school and has made a free decision to take a business course, is much more ready to learn and to practise the abilities and skills involved than she would be at an earlier age."

Dr. Hall was addressing the opening session of the two-day Canadian Business College Convention at the Queen Elizabeth Hotel.

The convention is jointly sponsored by the Association of Business Colleges of the Prov-

ince of Quebec, the Business Educators' Association of Canada, the Canadian Business Schools Association and the Association of Canadian Commercial Colleges.

More than 100 private business college administrators from across the country have registered. Among matters to be discussed are modern trends in business education and the formation of a National Association of Commercial Colleges.

Referring to the curriculum of business schools, Dr. Hall said that in his opinion "the business school program should concentrate on the core."

"I would not deprecate the value of language usage or of accurate arithmetic," he said, "but I would suggest, however, that these valuable abilities tend to lose their validity if the worker does not have basic skill in the fundamental subjects."

Dr. Hall said that facility in French and English provided "great and widening opportunities" and that the business school in teaching these languages had a "chance to serve many individuals in a vital and fundamental way."

# Parents et maîtres font l'unanimité sur le nouvel enseignement religieux

par Marcel ADAM

Après huit mois d'essai dans quatre classes expérimentales du diocèse de Montréal, le nouveau catéchisme de première année, d'ont l'application sera facultative l'automne prochain et obligatoire en septembre 1965, suscite des éloges sans réserve tant chez les parents que chez les professeurs.

C'est ce qui ressort des témoignages entendus en fin de semaine, au cours d'un con-

grès de catéchèse tenu à l'Université de Montréal, sous le thème "Un catéchisme nouveau dans une Eglise rajeunie".

Ces assises, organisées par le Centre catéchétique de Montréal, ont réuni, samedi et dimanche, quelque 1.300 participants assidus, ainsi répartis : 200 membres du clergé, 500 professeurs de première année, 500 parents et une centaine de personnages officiels.

Ce congrès avait pour but de préparer les pasteurs, les parents et les éducateurs à l'application de ce nouveau catéchisme, "le meilleur au monde", au dire de Mgr Coderre, de St-Jean.

## Témoignage des parents

Se faisant la porte-parole des parents des enfants ayant expérimenté le nouveau catéchisme à l'école St-Philippe-Apôtre de Montréal et à l'école St-Maurice de Duvernay, Mme Monique Carrier a dit que la méthode porte des fruits :

"Les enfants, dit-elle, manifestent une telle sérénité, une telle joie et un tel respect envers le Seigneur et les réalités sacrées, que nous devons admettre qu'ils ont changé."

Déjà ces enfants pratiquent "une religion d'amour et de confiance au Seigneur, plutôt qu'une religion de crainte et de formules apprises par coeur".

Et la dame d'ajouter : "Les parents sont les premiers bénéficiaires" de cet enseignement nouveau car il les "porte à renouveler leur attitude à l'égard du Seigneur" et les fait désirer "améliorer leur vie quotidienne".

## Ce qu'est ce catéchisme

En quoi consiste ce nouveau catéchisme ? Nous l'avons longuement expliqué dans LA PRESSE du 25 avril dernier. M. l'abbé Réginald Marsolais, un des quatre responsables de ce manuel, l'a présenté samedi.

En bref, il s'agit de ceci.

Contrairement aux anciens catéchismes présentés sous forme de questions et réponses de caractère doctrinal, le nouveau catéchisme vise plutôt à éveiller chez l'enfant de 6-7 ans le sens de Dieu et des attitudes religieuses fondamentales. Ces attitudes mettent l'enfant en relation vivante avec Dieu en trois personnes aux plans de la prière, du dialogue, de la vie morale et du comportement moral, et vise à acheminer l'enfant vers une première initiation à la messe.

Ainsi les trois personnes divines sont révélées à l'enfant à travers leurs oeuvres, en lui donnant le minimum de connais-

sances nécessaires. L'enfant est plutôt mis en relation avec des personnes qu'initié à un ensemble de connaissances.

Par exemple on dira à l'enfant que c'est Dieu le Père qui a tout créé, que c'est son fils Jésus qui nous fait connaître le Père, que c'est le Saint-Esprit qui nous aide à parler à Dieu ; ensuite on lui enseignera que Dieu le regarde avec amour, qu'il lui demande de l'aider à garder le monde très beau, etc.

Il s'agit d'une méthode très positive et dynamique qui donne des résultats rapides et étonnants, au dire, comme on l'a vu, des parents, et aussi des professeurs.

## Réactions des enfants

A ce propos, une jeune institutrice, Mlle Houle, a dit samedi avoir constaté une évolution religieuse très marquée chez ses élèves depuis septembre.

Une enquête, dit-elle, a révélé qu'au début de l'année, les enfants de première année n'avaient pas de "vie religieuse personnelle".

C.P.C.M.  
L'homme.

Mais, après huit mois du nouvel enseignement, à la question: "Y a-t-il quelqu'un qui te voit, à qui tu peux parler et qui peut t'entendre lorsque tu es seul dans ta chambre?" ils répondaient en somme ceci:

— Oui, le Seigneur Jésus. Je peux lui parler dans mon cœur, lui dire des louanges, lui dire des paroles qu'il aime bien. Je peux le remercier de la joie qu'il me donne. Je peux lui dire: "Je te rends grâce, Seigneur, parce que tu es plus beau que tout", etc.

Mlle Houle ajoute que dès le début, les enfants sont frappés par les paroles "Pardonnez à ceux qui vous font du mal", ou "Aimez-vous les uns les autres", qu'ils deviennent familiers avec ces expressions telles que "Nous sommes dans la joie"; "Nous travaillons pour le Seigneur"; "Je fais (telle chose) pour plaire au Seigneur, pour rendre service"...

#### Témoignage des professeurs

Une autre jeune institutrice, Mlle Denise Neveu, a apporté un témoignage au nom des institutrices qui ont enseigné le nouveau catéchisme, pour souligner qu'elles ont été elles-mêmes influencées, qu'elles ont "retrouvé une certaine unité intérieure, un certain équilibre en Dieu.

"Nous avons, dit-elle, découvert l'attitude fondamentale du chrétien face à Dieu, c'est-à-dire une attitude de louange et d'action de grâce plutôt que de remerciement pour tel bienfait ou de demande intéressée."

Elle qualifie cet enseignement nouveau, qui a permis aux institutrices de redécouvrir la présence de l'Esprit-Saint et l'actualité de la Parole de Dieu, de "catéchèse de joie".

"Nous n'aurons jamais à renier, dit-elle, de ce que nos enfants de 6-7 ans ont été avocés

à vivre cette année. On ne leur a jamais présenté de réalités puériles, infantiles, dont ils auraient à se débarrasser plus tard. Ils ont été fixés sur l'essentiel de la vie de la foi."

#### Collaboration nécessaire

Ce nouveau catéchisme, actuellement à l'impression, s'adresse à la fois à l'enfant et aux parents. C'est donc dire que son efficacité est conditionnée par l'étroite collaboration entre l'école et le foyer et aussi le curé.

C'est le but que visait ce congrès. Aussi plusieurs personnalités religieuses et laïques ont-elles présenté des communications visant à sensibiliser les représentants de ces trois paliers éducationnels à leurs devoirs et responsabilités.

Aussi devant cette collaboration nécessaire, le curé Caron, de St-Maurice de Duvernay a eu une réflexion sombre mais aiguillonnante. Paraphrasant les paroles du Seigneur au sujet du scandale des petits, il a dit: "Est-ce qu'un jour nous penserons qu'il eût mieux valu que ce nouveau catéchisme ne fût pas né, s'il fallait que nous ne fussions pas à la hauteur de la situation!"

Hier après-midi, ces assises ont été clôturées par la lecture de quelque vingt vœux, dont certains étaient ainsi formulés:

— Fondation d'écoles de catéchistes pour parents et professeurs;

— Réunions mensuelles entre professeurs et parents, avec conférence d'un spécialiste, suivie d'un forum;

— Elaboration d'un rapport sur les manuels profanes nuisibles à l'esprit du renouveau catéchétique;

— Initiation au renouveau catéchétique par l'intermédiaire de la radio, de la télévision et des journaux.

*une Québec*

Entre le ministère et les commissions scolaires

## Les directeurs généraux d'écoles serviraient d'agents de liaison

ESTEREL. (C.B.) — "Qui pourrait être mieux placé que les directeurs généraux des écoles pour servir d'agents de liaison entre les commissions scolaires et les autorités du ministère de l'Éducation?" C'est là l'une des indications qu'a données M. Arthur Tremblay, conseiller technique du ministère de la Jeunesse et vraisemblablement, à partir d'aujourd'hui, sous-ministre du nouveau ministère de l'Éducation en réponse aux directeurs généraux des écoles, dont le

congrès, à Estérel, cherchait à définir leurs fonctions dans le contexte actuel de l'enseignement.

M. Tremblay est même allé plus loin. Il leur a dit qu'il comptait énormément sur les directeurs généraux des écoles dans le plan de développement des commissions scolaires. Il les a invités à soumettre au ministère leurs suggestions et leurs recommandations pour définir le rôle, qu'il a dit fort controversé pour le moment, des commissions scolaires.

M. Tremblay s'est gardé d'expliquer en quoi consistera ce plan de développement des commissions scolaires du Québec. Il s'est borné à révéler qu'un comité avait été mis sur pied récemment pour ébaucher les grandes lignes du projet. Ce comité est présentement formé de conseillers techniques du ministère de la Jeunesse et du service de la planification du gouvernement provincial.

L'une de ses principales tâches sera de recueillir les faits

qui ont marqué les dix dernières années dans l'administration de la chose scolaire, et de se servir de cette expérience pour une projection sur l'avenir.

S'adressant aux membres de l'Association des directeurs généraux des écoles, le futur sous-ministre de l'Éducation a de nouveau réitéré un espoir de leur participation à ce nouveau plan, "parce que votre groupement, comme celui des inspecteurs d'écoles, peut apporter une importante contribution à son élaboration".

### Définition du rôle

M. Tremblay parlait au banquet de clôture du congrès de l'organisme au cours duquel les directeurs généraux s'étaient interrogés sur la nature et les limites de leurs fonctions. Il s'est appliqué à donner les grandes lignes de ce nouveau type de superviseur scolaire créé, il y a quelques années, par la centralisation scolaire.

Il a tout d'abord établi qu'il existait présentement le type de directeur général des écoles pour une commission scolaire ordinaire et celui de directeur général des écoles pour une commission scolaire régionale. "La différence, a-t-il dit, est que le deuxième type est en quelque sorte une prolongation du premier, à l'exception que la solution des problèmes, prend alors un caractère plus général à la lumière de principes plus généraux".

Au cours de son allocution, il les a mis en garde contre la tentation, facile en certains cas, de vouloir se substituer à l'autorité reconnue démocratiquement des commissions scolaires.

"Votre rôle, a-t-il soutenu, est celui d'un planificateur, tout comme les conseillers techniques, dont le ministère de la Jeunesse s'est prévalu des services au cours des dernières années".

Malgré ces limites, à son avis, le rôle du directeur général des écoles est essentiel et irremplaçable, puisqu'il est l'instrument même qui instaurera un dialogue entre les représentants démocratiquement élus par les parents et les techniciens de l'enseignement que sont les professeurs.

Essig

---

## Les instituteurs de Québec craignent la négociation au niveau provincial

QUEBEC — L'exécutif du syndicat des instituteurs du comté de Québec a convenu, mercredi soir, que la proposition du ministre de l'Education, M. Paul Gérin-Lajoie, d'une négociation à l'échelle provinciale et les propos qui ont accompagné cette suggestion justifient la vive inquiétude de la profession enseignante.

L'on a immédiatement décidé de faire pression sur le conseil de la Fédération des instituteurs du diocèse de Québec, qui devait se réunir hier soir pour que la Fédération réclame la tenue d'un congrès "d'urgence" de la Corporation des instituteurs et institutrices du Québec.

L'on sait que l'idée d'un tel congrès a été exprimée la semaine dernière à l'occasion d'une réunion des présidents des associations locales d'instituteurs, qui, durant deux jours, se sont penchés sur les applications de certaines clauses du bill 54 que l'on a qualifiées "d'étranglement du syndicalisme des instituteurs".

Les projets du ministre de l'Education, qui menacent de se concrétiser dans une législation prochaine, sont "une contravention au droit de négociation" des syndicats d'instituteurs, disait-on hier soir.

"Une épée de Damoclès" menace nos syndicats, ont lancé des voix. "Il importe d'agir vite et fermement."

La réunion du conseil de la Fédération des instituteurs et institutrices catholiques du diocèse de Québec groupera,

ce soir, les délégués des 19 syndicats affiliés.

Il semble bien que l'inquiétude du syndicat du comté de Québec soit partagée par la plupart des syndicats membres de la Corporation. ▽

© en. Québec

# C'est la province qui devrait se charger du coût de l'enseignement

Devant les membres de la Commission Bélanger, l'administration municipale de Montréal a repris l'essence d'un exposé fait devant les membres du conseil municipal par M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, il y a quelques semaines.

La ville de Montréal propose au gouvernement provincial de se charger en totalité du coût de l'enseignement proprement dit, tandis que la municipalité, et le propriétaire foncier, accepteraient, selon la formule proposée, de défrayer le coût de l'expansion et de l'entretien des installations physiques des commissions scolaires (les écoles et leurs dépendances de même que le matériel didactique).

Cette formule aurait évidemment pour avantage immédiat d'abolir le régime de double imposition en matière de taxation foncière.

Par contre, il devient tout aussi évident que la province se retrouverait avec des obligations financières multipliées.

Pour laisser aux municipalités la pleine jouissance du champ d'imposition que représente l'impôt foncier et pour combler le vide que cette situation ne manquerait pas de créer dans le trésor provincial, la ville de Montréal propose une augmentation générale de 1% de la taxe de vente.

Cette formule de financement ne serait que temporaire en attendant que le gouvernement provincial récupère du gouvernement fédéral d'autres sources de revenus.

### Un geste "libérateur"

Dans l'esprit des administrateurs de Montréal, cette solution apparaîtrait, de la part du gouvernement, comme un geste libérateur à l'égard des municipalités. Elle libérerait aussi le gouvernement d'une gamme variée de charges et de dépenses qu'il assume le plus souvent paternellement dans la presque totalité des municipalités.

Ces municipalités, en se mouvant plus à l'aise dans le champ de taxation foncière, pourraient, selon la ville de Montréal, exercer seules toutes leurs responsabilités, sans compter sur les octrois du gouvernement aux divers postes de l'administration municipale, depuis les travaux publics jusqu'à la santé. Enfin, les dirigeants de Montréal font valoir que cela signifierait pour le trésor provincial des économies de plusieurs millions de dollars au chapitre des subventions et octrois.

Et l'on ajoute : "Notre solution, si elle était appliquée, offrirait l'occasion tant recherchée de définir et de clarifier les responsabilités respectives du gouvernement, des municipalités et des Commissions scolaires en matière d'enseignement".

### Quelques chiffres...

La ville de Montréal prévoit de verser en 1964-65 à la Commission des écoles catholiques

de Montréal plus de \$50 millions en contributions foncières.

Ces \$50 millions représentent approximativement les deux tiers des quelque \$75 millions que la Commission consacre dans son budget aux écoles de Montréal seulement. D'autre part, les dépenses affectées à l'expansion et à la conservation du patrimoine physique de la Commission s'élève à \$29 millions environ, en y incluant le service de la dette et le coût du matériel didactique. Quant aux dépenses de l'enseignement proprement dit, représentées en presque totalité par les traitements et salaires des professeurs, elles se chiffrent par \$46,000,000.

Le principe de la gratuité scolaire étant admis, il ne fait aucun doute dans l'esprit des administrateurs de la métropole qu'il est normal que les frais de l'enseignement soient à la charge de la collectivité.

Selon la formule proposée, la ville de Montréal se retrouverait donc cette année avec des obligations additionnelles de \$29 millions, mais le contribuable foncier n'aurait, lui, que ces \$29 millions à payer plutôt que les \$50 millions qui figurent dans le présent budget de la Commission scolaire de Montréal, une "économie" donc de \$21 millions.

En contrepartie, Montréal retrouve intact l'impôt foncier.

Pour sa part, le gouvernement provincial, se chargeant en totalité du coût de l'enseignement, débourserait \$46 millions pour équilibrer le budget de la Commission. (Il verse déjà une somme de \$25 millions en compensation de la taxe de 2% sur les ventes au détail qu'il a prise à son compte il y a deux ans). Et c'est pour combler le vide

que ne manquerait pas de créer dans les coffres du gouvernement provincial cette subvention de \$46 millions que l'administration propose une augmentation générale du taux de la taxe de vente de 1%.

Ces chiffres concernent évidemment seulement la commission scolaire de Montréal mais l'on croit que sa valeur d'application s'étend à tout le secteur de l'enseignement public qui bénéficie de l'impôt foncier.

### Un autre avantage

Selon l'administration Drapeau-Saulnier, cette nouvelle formule de financement de la chose scolaire aurait également un autre avantage appréciable.

Elle amènerait inévitablement une collaboration plus étroite entre les autorités scolaires et la ville.

"Présentement, précise le mémoire de la ville de Montréal, on construit ou aménage, chacun de son côté, des immeubles spacieux servant tantôt d'écoles, tantôt de centres de loisirs, et dont les commodités chevauchent les unes sur les autres.

"Il n'est pas rare, poursuit-on, de voir, l'un à côté de l'autre, un immeuble scolaire doté de gymnases, de piscines et de terrains de jeux, et un centre récréatif possédant les mêmes services. On constate le plus souvent que, lorsque l'un est ouvert au public, l'autre est fermé et vice-versa. Il y a là un gaspillage d'argent et d'efforts que l'on pourrait facilement éviter en partageant entre la ville et les commissions scolaires, désormais libérées du fardeau de l'enseignement, la responsabilité d'aménager d'une façon ordonnée les installations scolaires et récréatives sur l'ensemble du territoire urbain."

La Presse, Montréal, Lundi 25 mai 1964

*pour Québec*

## Maires et commissaires d'écoles: front commun

Les municipalités et commissions scolaires de la province établiront un front commun contre l'idée du droit de grève dans les services publics et délégueront, en conséquence, leurs représentants à un

grand rassemblement qui aura lieu à Québec le samedi, 13 juin. Cette nouvelle a été annoncée à Montréal hier par le président de l'Union des municipalités, M. Robert Cauchon, maire de Salaberry-de-Valley-

field, et par le président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, M. Jean Leduc, de Forestville.

Les quelque 1,700 municipalités de la province, membres

ou non de l'Union, et les quelque 1,400 commissions scolaires catholiques du Québec ont été invitées à participer activement au rassemblement du 13 juin.

"Une grève d'instituteurs et d'institutrices est immorale, a dit M. Leduc, car elle prive les écoliers d'un droit inaliénable, celui de s'instruire, sans compter qu'elle peut devenir un obstacle aux parents qui se dévouent corps et âme pour assurer l'avenir de leurs enfants". M. Cauchon a enchaîné: "Une grève dans les services publics municipaux pourrait compromettre — très gravement, dans certains cas — la sécurité de la population".

"Loin de faire la guerre aux syndicats municipaux et scolai-

res, ont-ils ajouté, nous prions, avec eux, le gouvernement d'améliorer les règlements de la conciliation et de l'arbitrage pour assurer mieux encore si possible, que justice soit rendue à tous les intéressés."

M. Leduc a déclaré que, parmi les commissions scolaires que la F.C.S.C.Q. a interrogées sur le principe du droit de grève pour les enseignants, 730 ont manifesté leur opposition jusqu'ici.

MM. Cauchon et Leduc ont invité les institutions et associations qui partagent le point de vue des municipalités et des commissions scolaires à propos du droit de grève dans les services publics à déléguer des observateurs à ce rassemblement du 13 juin.

Quebec, and

# Quebec Plans to Bridge Gap Between Education, Industry

By HAL WINTER

VAUDREUIL, May 29 — Quebec plans to break down the wall between education and industry — and do it within the setting of Canadian Confederation, Education Minister Paul Gérin-Lajoie said here yesterday.

The provincial government's policy of a "dynamic Quebec in a dynamic Canada" requires that an end be put to the "present isolation of our education system from the world of industry," he told a group of businessmen in this community 30 miles west of Montreal.

The group, representing commerce and industry, were guests at a luncheon in connection with the launching of "La Cité des Jeunes," an integrated education and vocational training centre, unique in Canada and, perhaps, in North America.

Mr. Gérin-Lajoie, whose visit was one of the highlights of the new centre's "orientation week" to tell the public what this important break with tradition will mean, suggested adjustments may have to be made in carrying out government policies.

"It is important to note, however, that the actual wording of constitutional texts, the actual functioning of our Confederative system, can be

adjusted to new social and economic realities," he said.

Stressing the importance of establishing a closer relationship between education and industry, he said La Cité des Jeunes complex is aimed at making technical and vocational education more readily available to all classes of the population.

He deplored the relegation of technical personnel to a second-class status and urged that "in the education network, in industry, the profession of technician be re-evaluated and that socially speaking they be recognized for their human and productive value and not for the kind of diploma they have."

No child, he said, should leave school without a minimum of vocational training suitable to his aptitudes and ambitions. Thus effective co-ordination must be established between specialized education and traditional general education.

Mr. Gérin-Lajoie said a permanent liaison must be set up with industry at local school and provincial levels and a technical normal school must be established to train competent teachers.

Curriculum should be based on a "picture of the manpower requirement, both in quantity and in quality, to carry out industrial operations under existing conditions.

"It must also forecast what these requirements will be in the future when technological changes will oblige students to adjust to new working conditions," he said.

Guidelines for curriculum, he said, should be set by those who are going to use the productive manpower in the economy. Thus industry will be invited to participate regularly within the framework of advisory

"The integration of the graduates of technical and vocational schools into the production line will, eventually, require the systematic organization of apprenticeship within the framework of industry," Mr. Gérin-Lajoie said.

Teachers, too, will have to revitalize their teaching by drawing on practical experience acquired in industry. He suggested an exchange program for instructors from the Technical Teachers College and industry to maintain contact with the industrial reality.

Each technical and vocational school, he said, should have an industrial advisory committee to help in orientating its program of activity.

"It is our hope that these local committees will develop into advisory groups to be consulted, not only by the school system, but by management and labor as well."

At a press conference afterwards, Mr. Gérin-Lajoie said the \$9,000,000 Cité des Jeunes, which will be inaugurated Saturday, was created from a new concept, aimed at achieving a completely democratic education system.

He pointed out on a model of the 125-acre complex the various facilities, including a regional secondary school for both English and French-speaking Catholic students; a technical school, which includes a new water-purification plant; and an apprenticeship centre for the building trade.

All extra-curricular facilities, such as the library, art and craft studios, cafeteria, auditorium and sport recreation areas, will be shared by students.

Provision on the model has been made for a Protestant high school and the question of allocating land for this purpose is being studied.

*Order - 1000000000*

## PHYSICAL EDUCATION PROGRAM ESSENTIAL, COMMITTEE TELLS LAJOIE

By GORDON PAPE

QUEBEC — Education Minister Paul Gérin-Lajoie was advised yesterday that an obligatory physical education program amounting to 10 per cent of total class time should be introduced in all elementary and high schools in the province.

The proposal was one of 33 specific recommendations contained in the report of the special committee appointed by the Government to investigate leisure, physical education, and sports in Quebec.

"The situation concerning physical education in Quebec schools is in a state of total confusion," the report finds.

"The slowness of authorities

to recognize the value of physical education has led to the development, in urban areas, of a veritable administrative and pedagogical jumble."

The report also criticises the lack of government activity in amateur sports in Quebec, and the failure of the province to launch an intensive parks improvement campaign.

Among its main suggestions: —Create a governmental body which would apply public policies in leisure and in amateur sports.

—Start an all-out program to develop parks, campsites, and other outdoor recreational facilities in the province.

—Set up a physical education office within the ministry of education.

—Fix standards for physical education teachers and work to bring them into all schools in the province.

—Government assistance to

leisure and sports should include technical aid, research, education, etc., rather than just handing out grants.

The eight committee members conclude that the lack of proper physical education courses in French-language schools is one of the greatest faults at present.

They attribute this to a variety of factors including the failure of the Government to take the initiative needed, the lack of trained personnel, lack of proper facilities, etc.

Also hit is the failure of the Government to make park facilities available to the general public in Quebec.

The committee points out that although Quebec has 32 per cent of all provincial parks in Canada, the number of people using them is very small.

In 1959, it states, 180,134 people visited Quebec parks compared to 5,127,200 in Ontario. Revenue from the parks amounted to \$57,000,000 in Quebec, \$185,000,000 in Ontario.

"Until very recently, these resources have been very little used by the population, either because they are too far from urban concentrations, or because they were poorly equipped and only accessible to those most fortunate . . ."

"It is necessary to adopt a more dynamic policy and invest

considerable sums to provide: "1) Popular parks, open all year, with beaches, camp grounds, ski centres located within a radius of 75 miles from large cities.

"2) Campgrounds and picnic sites along highways, etc.

"3) Easier public access to lakes, streams, and rivers."

Centre - Enseignement  
développement

*Construire les écoles  
avant l'inflation  
due à l'Expo*

© Un membre de la Commission Scolaire Protestante du Grand Montréal, E. A. Hankin, est d'avis que le Québec se doit d'accélérer le rythme de la construction de ses écoles avant que l'inflation due à l'Expo '67 ne fasse sentir ses effets. "Si nous nous basons sur ce qui se passe à New York" dit-il, "avec des plombiers qui réclament \$17 l'heure, il est certain que la construction aura atteint un plafond très élevé dès l'an prochain... Je suggère que le gouvernement du Québec construise ses écoles au plus tôt, particulièrement dans la région métropolitaine".

# Péréquation scolaire en 1965-66: compromis Lesage - Gérin - Lajoie?

LE DEVOIR, MONTRÉAL, LUNDI 20 JUILLET 1964

QUEBEC (par J. L.)  
Le ministre de l'éducation a annoncé que le gou-

vernement présentera, dès la prochaine session de la Législature, une législation qui

portera sur le partage des revenus provenant de la taxe foncière qui est imposée aux

"neutres" et aux compagnies, et sur la mise en commun de tous les revenus provenant

de la taxe foncière (catholique, protestante et neutre), de façon à assurer une répartition égale de ces revenus entre toutes les commissions scolaires d'une localité ou d'une région donnée, quelle que soit leur confessionnalité.

La déclaration de M. Gérin-Lajoie est survenue au cours de l'étude de la nouvelle version du bill de la Commission des écoles catholiques de Montréal, bill qui, précisément, établit une péréquation de tous les revenus provenant de la taxe foncière entre les commissions scolaires catholiques et protestantes de l'île de Montréal; seulement trois commissions échappent au bill.

Le ministre a annoncé: "A la prochaine session, le gouvernement prendra l'initiative de présenter une législation à ce sujet, à la lumière des recommandations, principalement, de la Commission Bélanger (sur la fiscalité), mais aussi, sans doute, de la Commission Parent (sur l'enseignement)."

Le premier ministre Lesage a confirmé la chose quelques instants plus tard.

MM. Lesage et Gérin-Lajoie n'ont pas précisé quelles seront la nature et la portée exactes de cette éventuelle législation. Il paraît acquis, cependant, qu'elle visera à étendre à toute la province le

principe du bill 139, nouvelle version, à savoir: la péréquation, entre catholiques et protestants d'une région donnée, de tous les revenus provenant de la taxe foncière.

On ignore si la formule très complexe de péréquation que le nouveau bill 139 met au point sera retenue dans la future législation. Cette formule de péréquation tient compte de la richesse relative et des besoins réels de chaque commission scolaire.

La richesse est exprimée en termes d'évaluation uniformisée des biens immobiliers; on applique à cette évaluation un taux de taxe uniforme qui est établi uniquement pour fins de calcul et qui ne correspond pas nécessairement au taux réel imposé par chaque commission scolaire.

Quant aux besoins, ils sont exprimés en termes de nombre d'élèves inscrits dans les écoles: il s'agit d'un nombre pondéré et non pas d'un nombre brut. La pondération permet de tenir compte de deux facteurs qui influent beaucoup sur le coût moyen par élève de l'enseignement: le niveau où il étudie et le type de cours qu'il suit; ainsi, l'élève équivaut à plus ou moins qu'une unité selon qu'il est dans une classe maternelle, primaire, secondaire ou spéciale (pour les enfants exceptionnels), etc.

Selon les observateurs, cette formule a de fortes chances d'être retenue dans la législation à venir. En effet, des représen-

tants du gouvernement provincial — entre autres le ministre et le sous-ministre adjoint (catholique) de l'éducation — ont siégé au sein du comité qui a mis cette formule au point.

Il n'est pas impossible, cependant, que la formule soit corrigée au moins sur un point: le cas des juifs qui payent leurs taxes scolaires aux commissions protestantes et qui, pour cette raison, sont considérés comme protestants. Le bill 139 maintient une distinction entre ces juifs et les protestants; il est possible que la formule gouvernementale ne fasse pas une telle distinction et assimile complètement les juifs aux protestants sur le plan scolaire. C'est que, sauf dans cinq des onze commissions scolaires protestantes membres du PSBGM, les juifs, partout dans la province, seraient considérés comme protestants pour les fins de la taxe scolaire.

D'après des renseignements que *Le Devoir* a obtenus, la promesse du premier ministre Jean Lesage de présenter une législation concernant la péréquation catholiques-protestants dès la prochaine session, est la condition que le ministre de l'éducation a posée pour accepter le compromis Lesage - Jarry - Rowatt concernant le bill 139 lui-même. Ce n'est pas le principe en cause qui fait l'objet du compromis Lesage - Gérin-Lajoie, mais la promesse que le gouvernement agira dès la prochaine session et qu'il insérera ce principe dans une loi qui sera appliquée dans toute la province dès le 1er juillet 1965.

Il est possible, enfin, qu'une telle mesure ne soit pas appliquée intégralement dès l'an prochain et que la législation prévoit des étapes pour y parvenir.

② Suivre le développement de la péréquation

① L'enseignement  
Québec

# CIC: il est trop tôt pour établir un régime de négociations provinciales

De notre envoyée spéciale, Evelyn GAGNON

QUEBEC — Au cours d'un colloque, hier après-midi, au congrès de la Corporation des instituteurs, trois conférenciers ont conclu qu'il est trop tôt pour établir un régime de négociations provinciales, où le gouvernement discuterait avec les représentants des instituteurs de conditions de travail uniformes dans toute la province, dans le secteur scolaire.

Un quatrième, l'économiste Jacques St-Laurent, estime que le niveau de négociation, provincial, régional ou local, ne résout en soi aucun problème, et que le choix entre les trois niveaux relève de la stratégie plutôt que des principes.

Enfin, Mlle Louise Poudrier, diplômée en droit, traitant des formules de détermination des salaires des instituteurs dans les autres provinces canadiennes, a souligné qu'aucune province n'a adopté le régime de négociations provinciales.

M. Denis Lévesque, avocat syndical, a souligné qu'aux termes de la loi, les commissions scolaires locales restent les véritables employeurs des instituteurs. Avec la législation actuelle, il est impossible d'en arriver à la négociation provinciale. "Si le ministère de l'éducation entend exercer au lieu et place des commissaires d'écoles les pouvoirs qui leur sont délégués par le législateur, a-t-il dit, qu'il s'approprie ces pouvoirs

par le moyen mis à sa portée, la législation. Le geste politique qu'il posera sera soumis à la pression des groupes et nous serons en mesure de critiquer la politique fondamentale du ministère de l'éducation. Tant et aussi longtemps que le ministère ne se résoudra pas à jeter son masque, il y aura des difficultés sur le plan de la relation entre employeurs et employés." Quant à la possibilité de négociations provinciales entre

la CIC et la Fédération des commissions scolaires catholiques, M. Lévesque n'y croit pas, parce qu'il estime que la FCSC, "bien qu'elle soit un organisme assez vivant, n'est malheureusement à ce moment-ci qu'une marionnette maniée par le ministère de l'éducation".

M. Lévesque a recommandé que la CIC maintienne sa politique d'opposition aux négociations provinciales, parce qu'elle n'est pas préparée à s'engager à ce niveau. Des conflits régionaux comme celui de l'Estrie, ou d'ordre local, comme ceux de St-Jean, de Verdun et autres, ont démontré selon lui que "la partie syndicale serait bien faible au cas d'un conflit général sur le plan provincial". Le manque de communication, par exemple, entre la Gaspésie et l'Abitibi à l'occasion d'un conflit ou d'une négociation provinciale est un facteur primordial de cette faiblesse. D'ailleurs, ajoute M. Lévesque, la négociation provinciale, à l'heure actuelle, risquerait de détruire la CIC: "de fait, l'atelier fermé n'existant pas sur le plan local, tout groupe peut se retirer de la Corporation et négocier sur le plan local, alors même que des négociations seraient entreprises avec le ministre." Au cours du débat qui suivit les exposés, un délégué affirma que son syndicat à lui ne permettrait jamais à la CIC de négocier en son nom au niveau provincial.

M. Gilles Beausoleil, économiste de l'université de Montréal, a affirmé de son côté qu'il est trop tôt pour des négociations provinciales, parce que ni le gouvernement, ni la CIC n'y sont préparés. Une telle formule supposerait qu'on sait exactement quels objectifs on veut obtenir au moyen des échelles de salaires des instituteurs, afin de pouvoir établir les disparités, non seulement pour un moment précis, mais pour l'avenir.

D'autre part, cette formule poserait aussi à la CIC un problème de structures, celui de permettre à toutes les régions, à toutes les catégories, de participer à la négociation.

M. Beausoleil recommande donc à la Corporation de continuer à refuser la négociation provinciale, au moins pour les deux prochaines années, mais qu'entre-temps, le gouvernement procède à l'élaboration de sa propre échelle de salaires, d'une manière autonome. La tâche immédiate de la Corporation se limitera à surveiller cette opération de façon très active, avec autant d'attention que si elle participait vraiment à une négociation provinciale, et en même temps élaborer une politique de salaires et rattraper le temps perdu sur ce plan, parce que la Corporation "ne pourra éviter la négociation provinciale que pour peu d'années".

M. Laval Grondines, directeur du service technique de la CIC qui s'occupe des négociations collectives, a affirmé que la négociation à l'échelle provinciale serait la mort du syndicalisme chez les enseignants. "Dans l'état actuel des choses, a-t-il dit, l'on peut considérer que le gouvernement provincial dispose d'une force trop considérable pour que les instituteurs, par leur profession organisée, puissent sentir cet équilibre des forces dont la négociation a besoin."

Education

Le Frère  
Untel

# "Le problème de l'éducation est lié à celui de l'identité nationale"

St-Donat (De notre envoyé spécial, Guy Sarrazin) -- "La création du ministère de l'Éducation a porté à son point culminant la recherche de l'identité nationale du Québec" a dit le frère Jean-Paul Desbiens, mieux connu par "Les Insolences du Frère Untel", devant les 200 journalistes et étudiants réunis en session d'étude au camp Mère Clarac à St-Donat, vendredi soir. Après avoir rappelé qu'il parlait à titre personnel, le nouveau fonctionnaire du ministère de l'Éducation, aussi connu sous le nom de Frère Jérôme, a émis l'opinion que notre province vit actuellement une aventure exaltante, tout comme la ruée vers l'ouest au siècle dernier. "Aujourd'hui, il faudrait dire «compétence, jeunes hommes!»" a déclaré le conférencier.

Afin d'obtenir chez nous la compétence nécessaire pour affirmer notre identité nationale et notre dignité, le conférencier demande à la population de faire confiance aux étudiants (qui étudieront sur les chaises d'écoles) et aux professeurs. Ces deux groupes devront aussi mériter la confiance du peuple, puisque c'est lui qui permet au ministère de l'Éducation d'obtenir le tiers du budget provincial.

"Le Québec souffre d'un désarroi différent des problèmes européens, conclut le conférencier; si l'Europe est aux prises avec des problèmes d'adultes, nous sommes loin de ces soucis. Nous vivons une aventure incontrôlable et insaisissable mais le travail est amorcé et nous agissons comme une nation.



"Partout en province et depuis toujours, poursuit le Frère Desbiens, on recherche notre identité nationale. Ce problème va de pair avec celui de l'éducation. Ce phénomène positif n'en comporte pas moins des risques: confusion des esprits et inactivité."

### Québec d'aujourd'hui

Le Frère Untel, de retour au pays après trois ans d'absence employés à des études en Europe a décrit le Québec d'aujourd'hui ainsi: "C'est celui que je retrouve depuis deux mois. J'y remarque une certaine cristallisation de l'identité nationale, surtout chez les jeunes; une crise de jugement en rapport aux idéologies politiques; mais surtout une crise fatale et salutaire. C'est de cette crise qu'est né le ministère de l'Éducation, et non seulement de l'enseignement".

### Les besoins en éducation

"Les voyages, les loisirs et les sports éduquent autant que l'enseignement, a poursuivi le conférencier. Mais au domaine de l'éducation le Québec affronte trois problèmes majeurs et je les cite d'après la commission Parent: problème des classes, pénurie d'enseignants et manque de planification."

Pour y remédier, le Frère Desbiens propose un cours privé qui débouche sur toutes les facultés universitaires; une préparation adéquate des citoyens pour le monde du travail et un cours public qui permette aussi l'entrée à toutes les facultés universitaires, ce qu'il considère comme une exigence de justice pour les enfants pauvres.

### Pas de colonisation

"Au Québec, a dit le Frère Desbiens, parler d'un peuple colonisé est inexact, car nos différentes classes, ouvrières, professionnelles et étudiantes, sont conscientes de leur rôle et ne craignent pas de s'engager. Mais la classe étudiante doit freiner ses soucis et assumer l'actualité canadienne-française. Elle a le devoir de s'exprimer mais devra choisir ses interventions."

## Le rapport Fournier et la coopération

La Commission du service civil, qui a enquêté sur la conduite d'un certain nombre de fonctionnaires impliqués dans le commerce des manuels scolaires, a énoncé, sur le thème des conflits d'intérêt, des observations judicieuses dont nous reparlerons bientôt. Ce thème est devenu si actuel, d'un bout à l'autre du Canada, que nous y consacrerons avant longtemps une couple d'articles.

L'irritation que suscitent justement certaines situations malsaines ne doit pas, cependant, nous faire perdre tout esprit critique devant des recommandations qui vont parfois au-delà de l'objectif de redressement qui recueille l'adhésion enthousiaste des honnêtes gens. Dans le dernier numéro du journal "Ensemble", organe des coopérateurs, M. Joseph-Louis Marcotte soulève une objection sérieuse à propos de l'une des recommandations de la Commission Fournier.

"Nous sommes d'avis, écrit la commission, que tout fonctionnaire lié de quelque façon au domaine de l'enseignement risque de se placer en conflit d'intérêts lorsqu'il devient intéressé comme actionnaire ou administrateur dans une maison d'édition de manuels scolaires comme actionnaire ou à d'autres titres".

A cela, M. Marcotte répond de manière pertinente selon nous, que la Commission du service civil ignore ou feint d'ignorer la différence, pourtant capitale, qui existe entre une entreprise capitaliste et une société coopérative. La première est une association de capitaux; la seconde est une société de personnes. Dans une coopérative, il n'y a pas d'actionnaires, mais des sociétaires qui sont tous égaux entre eux, ce qui est une différence radicale.

Interdire à un employé du gouvernement de faire partie d'une association coopérative, c'est limiter arbitrairement et dangereusement le droit d'association des fonctionnaires. Pourquoi un fonctionnaire pourrait-il transiger librement avec une maison d'édition à caractère capitaliste et ne

pourrait-il faire partie, à titre de sociétaire, d'une société d'auteurs à caractère coopératif?

On doit exiger d'un fonctionnaire qu'il ne fasse partie en aucune manière d'organismes chargés d'approuver les manuels dont il pourrait être l'auteur. On doit de même exiger qu'il ne fasse partie en aucune manière de la direction d'une société — fût-elle coopérative — appelée à entretenir des relations d'affaires avec les corps publics. Peut-on aller jusqu'à interdire à ce fonctionnaire l'appartenance, à titre de membre ordinaire, à une société coopérative?

Les conclusions radicales du rapport Fournier s'expliquent sans doute par le caractère ambigu et polyvalent du Centre de psychologie et de pédagogie. Cet organisme a interprété de manière fort évasive, depuis quelques années, la notion d'entreprise coopérative. Mais il ne faut pas prendre prétexte d'abus commis par une institution pour se laisser entraîner à des positions de principe qui peuvent constituer un dangereux précédent.

Une partie importante du problème qu'avait à examiner la commission réside dans le caractère équivoque des structures et de l'activité du CPP. Si l'organisme d'enquête avait gratté un peu de ce côté, il aurait peut-être formulé des conclusions plus judicieuses, du moins en ce qui a trait au droit d'association des fonctionnaires.

## 'RC Students Heed Call to School

By HELEN ROCHESTER

Despite the rainstorm which broke just as thousands of tiny first-graders were returning home from their first day of school yesterday, none was injured in traffic accidents.

The rain did bring on a rash of minor accidents but no school children were reported injured, Montreal police said.

Most of the 205,000 Catholic children who returned to school yesterday were home well before the rain started. These were the "old-timers" who were not entering first grade and who were required to appear briefly in the morning for registration and class assignment.

Most of the Catholic schools held registration for first-graders and newcomers in the early afternoon.

While many mothers may have been turning cartwheels when their older children left for school yesterday, those entering their five- and six-year-olds for the first time found the process less cheery.

At the English-speaking Catholic school of St. Raymond on Upper Lachine road, education seems to be very much a family affair. Fathers, mothers, uncles, aunts and cousins turned out to see their young take the first step in the process of formal education.

### Time for Tears

The total enrolment of 679 is between 80 and 90 per cent Italian Canadian and most of the mothers, parting with their "bambinos" for the first time, looked anything but happy.

When the 121 first-graders were finally sorted into four classes by principal George Glashan, the little girls marched confidently into their classrooms.

The boys, however, presented another picture. Most of them went solemnly into their rooms, some so reluctant that they had to be literally dragged and coaxed by their mothers and teachers. Each of the four rooms had at least one little boy crying his heart out.

"That's usually the case," said Mr. Glashan. "I find little girls more advanced physically, mentally and emotionally than boys at this age, they can take

it in their stride. Boys are not too happy to be confined."

No actual school work is attempted the first day. The children are simply assigned to their classes, meet their teachers and put on the class rolls. But this isn't as simple as it sounds, especially at St. Raymond's.

### They Could Get Lost

"You have to be very careful to have each child in your class listed and become familiar with his name and face the first day because you never know where you'll find them the next day," said Miss Margaret Lovett, a first grade teacher.

Very few of the children speak English and don't understand even the simplest instructions. For the remainder of this week, Miss Lovett, said, after roll call each morning she will have to go around to collect her strays from other Grade 1 rooms and even Grade 3 classes.

"The first day is the hardest. I've got a splitting headache already and I haven't even started," she smiled.

Today, 64,400 Protestant children will be returning to school for the registration process. Of these 42,700 will be returning or enrolling in the Protestant School Board of Greater Montreal's 80 elementary schools.

Another 21,700 will be returning to its 20 high schools. One new high school, the Riverdale High, will open for the first time in Pierrefonds while an elementary school, Beechwood, will open there in October, a school board official said.

There has been an increase of 300 pupils at the high school level this year but a drop of 200 at the elementary level.

"This is a levelling off of the postwar boom. The children we are getting now are the children whose parents were born in the depression years.

"Our next big boom will be in the '70s when the children of those born in the prosperous postwar and early '50s will be entering school," he said.

Cons. Québec

D'ici un an

## Une seule association pour les enseignants catholiques

par Jacques LAFRENIERE

La réunification des forces professionnelles enseignantes du Québec se fera d'ici un an, après que la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec (CIC) aura obtenu du gouvernement provincial les amendements nécessaires à ses statuts, pour pouvoir admettre les religieux et les religieuses.

La CIC groupe présentement 38,000 instituteurs. La Fédération des frères enseignants du Québec compte près de 3,000 adhérents; les religieuses, près de 10,000.

La nouvelle CIC sera donc ainsi le porte-parole de plus de 50,000 instituteurs et institutrices catholiques, mais il lui faudra

au préalable amender sa constitution.

Le président de la FFEQ, le R. F. Louis-Bertrand, provincial de la communauté des Frères de St-Gabriel au Québec, ne voit aucune difficulté pour des religieux à adhérer à des associations syndicales et professionnelles.

Ce sont même les frères qui en ont formulé la demande auprès des supérieurs de leurs communautés respectives. Ces derniers viennent d'accorder à leurs membres la permission de se joindre à des organisations syndicales.

Le R. F. Louis-Bertrand a déclaré que la réunification des forces enseignantes ne devra pas être considérée comme un mouvement "contre", mais plutôt "pour", pour l'avancement professionnel des instituteurs.

"Les frères, a-t-il dit, participeront certes à toutes les activités de leur association professionnelle, comme ils le font présentement à l'intérieur de la FFEQ."

"Le syndicalisme, a-t-il ajouté, n'est pas une valeur à mettre de côté. Il y a un syndicalisme chrétien qui peut permettre à ses adhérents de donner un bon rendement."

Quant à faire la grève, c'est là une question délicate. Le R. F. Louis-Bertrand y a répondu en disant que les religieux, quand ils jugeront que le mouvement de protestation des laïcs n'a rien d'"immoral", feront au moins ce qu'ils ont fait jusqu'ici: pas de zèle. Il n'a toutefois pas voulu d'avance engager la responsabilité des religieux en soulignant bien que dans des mouvements de protestation qui pourraient survenir, il ne faudrait pas y impliquer la communauté comme telle.

### Un statut

En devenant membres de la CIC, les religieux veulent faire admettre qu'ils ont un statut de "religieux-éducateurs". Sur le plan professionnel, le R. F. Louis-Bertrand ne voit aucune différence entre laïcs et religieux.

"Cependant, a-t-il dit, nous demanderons de ne pas être mis dans la même "limitation du dévouement". Nous comprenons que les laïcs n'ont pas les mêmes "disponibilités" que nous, et nous aimerions que cette différence soit reconnue".

ens Québec

## Lack of Creativity Laid to Teachers

A panel of prominent Canadians yesterday criticized teachers and parents for stifling creativity in children.

Addressing the Provincial Association of Protestant Teachers, the panelists called for greater efforts by school and home to encourage creative minds and not restrict them to "pasting Easter bunnies on school windows" or to curricula that are intellectually confining.

Members of the panel were Mrs. A. W. F. Plumtre, Guy Beaulne, Alan Jarvis and Dr. Wilder Penfield. The moderator was Dr. J. D. Jefferis, professor and head of the graduate division of education at Bishop's University, Lennoxville.

Mrs. Plumtre expressed concern for the "talented non-conformist." Such a child might show little or no initial response; but "if the teacher fails to recognize this mind, it will be stifled," she said.

Mrs. Plumtre, who is president of the Canadian Association of Consumers, said that the creative student "should be guided to develop his imagination so that it is disciplined but not restricted."

"It is often very lonely to be original," she said.

She spoke of the great influence of home background on the response of a child to a teacher. "The home with discussion makes a child receptive to new ideas," she explained.

Mr. Beaulne, director of theatre for Quebec's department of cultural affairs, said, "A classroom has to be an active place."

"Teachers can be boring and without invention in presenting information," he commented.

Mr. Beaulne said that drama, (particularly child-psycho and socio-drama) is a very important form of education and should be taught in the teacher-train-

ing institutions and used in the classroom.

Mr. Jarvis, writer, sculptor and publisher of Canadian Art magazine, called for a fostering of "the creative imagination, as well as the creative mind."

He called art "an extension of the human personality" and said it was too often the least encouraged facet of human creativity.

Parents are concerned with books and music lessons, he said, but they do little to encourage children's visual appreciation and education.

"We don't want to create eighteen million painters or sculptors in this country," he said, "but human beings who have another enriching factor to their lives."

Dr. Penfield told the teachers, "The sense of wonder is strong in the child" and it never disappears in those who have active, creative minds.

He said young people should seek and be offered the broadest possible education in school and the broadest cultural interests outside of school.

He lamented that so many graduate students "cannot discuss civilized subjects outside their specialty."

"There are an awful lot of educated nit-wits in this world," he said.

Both Dr. Penfield and Mr. Jarvis opposed any conflict between the worlds of arts and science. The humanists and creative artists must understand the disciplines of the sciences and the nature of the scientific mind, they said. The opposite was also true, they added.

The teaching profession must stress that the human personality has to be a rounded one, Mr. Jarvis stated.

ms. Québec

Operation 55

# Teacher Help Urged In Consolidation Plan

By STANLEY COHEN

Paul Gérin-Lajoie last night called on teachers in Quebec's Protestant schools to facilitate the successful implementation of Operation 55.

The provincial education minister said the project proposed by his department was not designed only for school commissions.

He told 1,000 members and guests of the Provincial Association of Protestant Teachers at the association's centennial banquet at the Queen Elizabeth Hotel that Operation 55 relies on them "as to the quality and the diversity of the educational service to be made available to the Protestant youth of Quebec."

The plan is designed to regionalize and consolidate school administrative units into larger bodies that can accomplish more.

It is a plan, Mr. Gérin-Lajoie said, "by which we want to put at the disposal of every child in the province the educational facilities he needs, whatever his social and economic level, his religion, his language or his place of birth."

It will offer each student at the secondary level "an education suited to his aspirations and his aptitudes and designed to enable him, if he does not wish to attend a post-high school educational institution, to enter employment as soon as he leaves school equipped with the basic training which he will need."

The minister praised the PAPT for having been "a kind of avant garde" in the field of school consolidation since 1904.

### Urges Co-operation

He said Protestants and Catholics must co-operate "so that each group will have its say in the development of the system as a whole."

And, he added, teachers are "collectively the makers of the spirit of the system of education."

"Imagination, initiation and research are now your responsibilities on which emphasis should be laid," he said.

"The goals of Operation 55," Mr. Gerin-Lajoie said, "are those for which you entered the world of teaching."

Special guest speaker at last night's banquet was Dr. F. Cyril James, president of the International Association of Universities and principal emeritus of McGill University.

"In the development of personality and the understanding of other men, the teacher is more important than the textbook," Dr. James said.

He called the pupil's relationship to the teacher often "the beginning of his understanding of the art of living with other people" and said the ideas and ideals of a good teacher "often influence the pupil throughout his life."

Dr. James spoke of the determination and energy with which countries throughout the world are today tackling the problems of education. The needs range from achieving simple literacy to the advancement of technological studies.

But, he said, "it is not enough to live with our machines."

"If civilization is to survive, man must live on terms of friendship with other men and — both in his study and in the public forum — live consciously in the presence of his God.

"The character of a man — the imaginative understanding that he brings to the problems of others, his innate courtesy and the integrity of his ideals — are more important to our society than mathematics and physics."

### Long Record

Dr. James characterized the progress of education during the first half of the 19th century as "the long record of the fight between those who saw the need for it and the conservative majority, who felt deeply that it destroyed more ancient, and to them more valuable, traditions."

Today, he said, educational revolution is often motivated by political nationalism and the quest for national economic development. But it is still the task of schools and colleges "to nurture ideas and strengthen character."

Last night's banquet, chaired by Miss Ruth Evans, president of the PAPT, brought to a close

the two-day centennial celebration of the association, the first teacher's group in Canada to reach its 100th anniversary.

In attendance were representatives of other teacher organizations from across Canada, as well as numerous education officials and special guests from this province.

## OPERATION 55: l'île de Montréal constituera un cas particulier

Deux fonctionnaires du ministère de l'éducation ont affirmé hier que, dans la réalisation de "l'opération 55", l'île de Montréal aura un statut particulier. Les politiques et les programmes mis de l'avant par "l'opération 55" ne s'appliqueront pas de la même façon sur l'île de Montréal que dans le reste de la province: il y aura des différences, en particulier, en ce qui a trait aux structures et au financement.

M. Jean-Jacques Bergeron, assistant-directeur de la planification, et M. Jean Durand, l'un des trois coordonnateurs de l'opération 55, participaient alors à une clinique sur "l'opération 55" qui a eu lieu au Séminaire de Ste-Thérèse à l'occasion du premier congrès de la Fédération des associations parents-maîtres du Québec.

M. Durand a souligné, à propos de la "démocratie de participation" que favorise "l'opération 55" et du caractère collectif de cette entreprise qu'il n'y a pas de plans scolaires régionaux sans comités régionaux de planification scolaire et qu'il n'y aura pas de tels comités sans l'existence préalable de commissions scolaires régionales.

"L'opération 55" a été lancée par le ministère de l'éducation en vue de créer 55 commissions scolaires régionales, qui, à leur tour, formeront 55 comités régionaux de planification régionale; ceux-ci établiront chacun un plan scolaire régional. L'objectif ultime de l'opération est de doter chacune des régions de la province d'un équipement scolaire régional complet d'ici le 1er avril 1967. Le coût de l'opération sera de l'ordre de \$300,000,000: Ottawa, en vertu de l'entente fédérale-provinciale sur l'enseignement technique et professionnel, versera \$200,000,000; Québec déboursera \$50,000,000 et les commissions scolaires régionales \$50,000,000.

M. Durand a précisé que le grand principe qui guide présentement la direction générale de l'équipement scolaire au ministère de l'éducation dans l'approbation des plans d'une école secondaire, c'est qu'une commission scolaire régionale peut obtenir tous les locaux qu'elle désire, pour quelques fins que ce soient, pourvu qu'elle fasse la preuve de leur rentabilité sur les plans pédagogique et économique.

en. Québec

OPINION D'UN JURISTE



ALBAN FLAMAND, C.R.

# Le paradis de l'ignorance

Avez-vous jeté un coup d'oeil sur le rapport statistique des résultats des examens officiels de juin 1964, rapport publié au dernier congrès de la Fédération des Commissions Scolaires Catholiques du Québec?

Asseyez-vous, si vous ne voulez pas tomber par terre! 25% des élèves ont échoué en 9ième année et en 10ième année.

57% des élèves ont échoué en 11ième année.

62% des élèves ont échoué en 12ième année.

Les filles, ajoute ce rapport, réussissent infiniment mieux que les garçons.

Comment se fait-il que l'ignorance ait remplacé chez-nous la tuberculose?

Si les filles passent, il n'y a pas de raison pour que les garçons ne passent pas.

On nous donne comme explication que le nouveau système n'est pas rodé!

Mais, croulant que je suis, je n'ai jamais imaginé que c'était un système qui enseignait. J'ai toujours pensé dans ma naïve innocence que c'était un professeur.

Si on y réfléchit un peu, le moindre, il n'est rien de difficile à apprendre. Il suffit tout simplement d'avoir le courage de s'intéresser aux cours et une intelligence moyenne.

Or on ne me fera jamais accroire que dans notre province de Québec il y a 57 ou 62% d'imbécilles.

Il n'y en a certainement pas plus que dans mon temps.

Et dans mon temps les résultats n'étaient pas de cette folle espèce.

Il faut donc nous rendre à l'évidence.

C'est à dire que les jeunes d'aujourd'hui sont mal élevés, que leurs parents ne s'occupent pas assez de leur éducation.

Il faudra s'y mettre résolument et tout de suite. Car il n'est rien de pire qu'un peuple qui s'affaiblit jusqu'à se contenter de rester parmi les minus habens.

Il faut probablement ajouter aussi, n'ayons pas peur de l'écrire, que notre

corps professoral n'a plus loin de là, la valeur d'autrefois.

Pas plus en enseignement qu'en discipline.

Il était bien beau, et j'en suis, de courir après l'instruction obligatoire et la gratuité scolaire. Mais il fallait tout de même, avant d'envoyer tout le monde à l'école, trouver quelqu'un qui puisse enseigner quelque chose, dans cette école.

Soyons juste. Notre Gouvernement provincial

devant un besoin exceptionnellement pressant dans le domaine de l'éducation, a mis les bouchées triples. Il aurait peut être dû se contenter de bouchées doubles.

Evidemment que le système a besoin de rodage. Mais il faudra le roder triplement vite.

Car autrement, il tombera chez-nous une manne d'ignorants "imbécillisés" par l'instruction que des pas professeurs n'auront pas pu donner.

Le Journal de Montréal, mardi 13 octobre 1964

ans. Québec

## New Education Department

# Jews Seek Place on Board

By STANLEY COHEN

The Canadian Jewish Congress is making a vigorous attempt to have individuals of the Jewish faith nominated for the new Protestant committee of the provincial Department of Education.

A spokesman for the agency confirmed in Montreal yesterday that the congress has "vigorously pursued with other organizations" an attempt to have those organizations nominate one or more Jews to the 15-member educational advisory body.

Recommendations for nominees closed Oct. 5. A meeting to nominate the 15 members is reportedly scheduled to take place at Montreal Protestant school headquarters, 6000 Fielding avenue, tomorrow.

The province's Education Act specifies certain groups which may recommend nominees for the committee. The Canadian Jewish Congress is not one of those groups, the spokesman explained, but has made requests to one or more of those other organizations.

The agency representative pointed out that a member of the Jewish faith had already been appointed to the newly formed Superior Council of Education.

The Quebec government, the spokesman said, would not have taken that step without being certain of its constitutionality.

The agency representative explained that reluctance to appoint members of the Jewish faith to education committees in the province stems from a

Privy Council decision in 1923. The Privy Council at that time upheld a Supreme Court of Canada decision in the famous Hirsch case, confirming the validity of section 93 of the BNA Act.

That section of Canada's "constitution" was judicially interpreted to mean that Jews had no status on dissentient school boards.

Dissentient schools are those formed by the minority in a given school district. Thus, the spokesman said, it applies to the Protestant School Board of the City of Montreal, but not necessarily to other Protestant boards in the Montreal area.

The congress has received legal opinion that the new committees, to be established under the province's revised educational set up, are not bound by the Privy Council interpretation because they are not school commissions.

The two committees will act as advisory bodies to the Superior Council.

If representation is legally permissible, the spokesman said, it would be "a violation of fundamental rights" for Jews to be deprived of a seat or seats on the 15-member committee.

It is "archaic," the agency representative said, to "persist in taxation without representation."

It was pointed out that Jewish children make up more than 28 per cent of total enrolment in schools of the Protestant School Board of Greater Montreal while revenues gained from businessmen and property own-

ers of the Jewish faith "far exceed that figure."

The proof of this inequity, the spokesman added, was the recent passage by the provincial legislature of Bill 139, a private bill sponsored by the Montreal Catholic School Commission which asked for a tax pool to share revenues paid to the Protestant School Board of Greater Montreal by several sources, including those contributed by Jews.

The spokesman referred to the present situation as an anachronism, saying that section 93 of the BNA Act was written at "a time when there were no Jews to think of."

Today, the spokesman said, the application of the interpretation creates "a fundamental deprivation of civil rights."

The congress representative also disclosed yesterday that "philosophically there has been progress" in gaining Jewish representation on the Greater Montreal Protestant board.

The Greater Montreal board, the agency says, is not a school commission in terms of the Supreme Court and Privy Council interpretation of the BNA Act.

It is, says the congress, a parent body overseeing 11 local school boards. And some of the Greater Montreal board's members, the Jewish group says, are not members of local school boards.

Thus, the spokesman said, a person of the Jewish faith could legally sit on the PSBGM.



## LEVIS SAUVÉ président de la FCSCQ

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec tenait, il y a quelques jours à l'hôtel Reine Elisabeth, son 17e congrès général annuel. Ce congrès s'est terminé sur une note d'optimisme, par l'élection de M. Lévis Sauvé à la présidence de l'organisme. M. Sauvé, on le sait, succède à M. Jean Leduc de Forestville. M. Paul Desrochers, dont le nom a été souvent mentionné au cours du Congrès comme candidat possible à la présidence, a tout simplement refusé, ayant dirigé la Fédération pendant plusieurs années, comme président général. Il faut admettre qu'un facteur important jouait contre le représentant de Rosemère: M. Desrochers est reconnu comme un libéral "pratique", puisqu'il était organisateur politique pour M. Gérin-Lajoie dans Vaudreuil-Soulanges. Il n'est pas faux de croire que le prestige personnel de M. Sauvé, sa grande influence au sein de la Fédération et dans le monde de l'éducation en général, ont éclipsé tout adversaire possible dans la course à la présidence.

L'arrivée du président de la Commission scolaire de LaSalle (banlieue de Montréal) à la tête de cet important corps intermédiaire, nous réjouit et par le fait même nous amène à réfléchir sur l'avenir de la FCSCQ. Pour ceux qui s'intéressent de près à l'éducation, on peut se demander si M. Sauvé n'arrive pas au bon moment. Le Québec, ce n'est un secret pour personne, traverse une période de profondes transformations dans tous les domaines, mais particulièrement au niveau de son système d'éducation. On parle même d'une révolution scolaire. Cette affirmation n'est pas trop forte quand on examine de près le contenu de l'Opération 55. Quand on s'arrête pour penser qu'en 1967, un étudiant de la Gaspésie pourra faire le même cours secondaire que son compatriote de Montréal, il y a là matière à réflexion, non seulement pour le ministre de l'éducation mais aussi, pour le président de la Fédération des commissions scolaires et tous ceux qui sont mêlés de près ou de loin à l'éducation de la jeunesse.

L'avènement du Ministère de l'éducation a été angoissant pour certains corps intermédiaires et particulièrement la FCSCQ. Cet organisme, à plusieurs reprises, a boudé les promoteurs du Bill 60 et certaines politiques audacieuses du Ministère. Bien que de bonne foi, la Fédération a souvent parlé dans le vide, parce qu'elle n'avait pas à sa disposition les spécialistes, les chercheurs et les technocrates nécessaires pour étudier à fond la portée des grandes politiques d'ensemble préconisées par le Ministère et d'autres organismes intéressés à l'éducation.

Longtemps dirigée par des individus assez peu préoccupés de l'avenir de notre jeunesse, la Fédération se réveille, aujourd'hui, face à un mouvement qui ne cesse d'accélérer; elle sent qu'elle est dépassée par les événements et que son effi-

cacité est sérieusement mise en doute, dans le travail à accomplir. Il ne s'agit pas ici de blâmer la Fédération pour le plaisir de gueuler ou critiquer inutilement, mais il faut savoir que les commissaires d'écoles n'ont pas toujours été choisis parmi les élites de la société. Le poste de commissaire a toujours été très important, mais malheureusement, dans certains coins du Québec, il est confié à de petits politiciens qui n'ont pas la compétence et le dévouement pour remplir une telle fonction. Donc, la qualité du commissaire devrait être une des préoccupations du nouveau président de la FCSCQ. Nous sommes bien d'accord que la Fédération doit avoir un puissant conseil d'administration et un bon exécutif, pour mener à bien tous ses projets, mais elle ne devra jamais oublier l'énorme travail à accomplir au niveau de ses membres. Son vaste programme de restructuration sur une base régionale plutôt que diocésaine est un signe évident de bonne volonté de la part des dirigeants de la Fédération. Encore faut-il que ce programme soit compris et apprécié à sa juste valeur, par les commissaires eux-mêmes, pour qu'il devienne une réalité.

La FCSCQ est donc un organisme important et elle est appelée à jouer un rôle non négligeable en éducation. Pour exercer pleinement son rôle de corps intermédiaire, elle doit s'adapter en effectuant des transformations profondes au niveau de ses structures et de sa philosophie. Il est intéressant de souligner à cet égard les paroles du ministre de l'éducation, lors du 17e congrès de la FCSCQ. "La Commission scolaire, disait-il, n'est pas un mythe sacré, capable de se perpétuer en dehors de toute référence à une société en pleine évolution". Du même souffle, le ministre a précisé que "la Commission scolaire est née parce que l'on avait besoin d'elle; elle survivra si elle répond à ce que la société nouvelle attend d'elle." Ces paroles du ministre nous paraissent peut-être brutales, mais elles ont le grand mérite d'être vraies.

C'est cette immense besogne à la fois périlleuse et exaltante qui attend M. Lévis Sauvé. Nous sommes persuadés que l'ancien professeur d'éducation physique de Verdun aura tôt fait sa marque comme leader de la FCSCQ. Nous sommes également persuadés que la Fédération ne sera plus, comme jadis, une revendicatrice capricieuse qui boude le Ministère de l'éducation dans ses vastes projets d'avenir. Le nouveau président de la Fédération n'est pas ce genre d'homme qui veut travailler sous ou sur le Ministère, mais avec...

Nous souhaiterions que le nouveau président soit un peu plus souple que son prédécesseur en ce qui a trait aux revendications syndicales des professeurs. On sait que l'ancien président

suite à la page 7

/ suite de la page 6

s'était catégoriquement opposé au droit de grève chez les instituteurs lors de la loi 54 communément appelée Code du Travail. Espérons que l'ancien éducateur sera aussi avanguardiste que la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal qui reconnaissait il y a quelques jours le droit de grève aux éducateurs.

Nous souhaitons à M. Lévis Sauvé, autant de succès à la Fédération qu'il en a eu jadis dans tous les domaines où il a œuvré. Notre journal se joint à tous les éducateurs du Québec pour le féliciter de cette importante nomination et nous sommes convaincus que ce n'est qu'une étape vers de nouveaux sommets.

MATT Rioux

---

**CE DOSSIER CONTIENT  
PLUSIEURS DOCUMENTS  
ILLISIBLES**

ens. Quebec

## Education's Operation 55:

# Consolidation Viewed As Key

One of the unstated objectives of Operation 55 — the project that Education Minister Paul Gérin-Lajoie is currently heading on a tour of the province — is to consolidate the thousands of school boards in the province into 55 regional units.

The stated objective of Operation 55 is to create the planning mechanism that will be able to take advantage of a joint federal-provincial program to build technical and vocational school facilities before the program expires in 1967.

The planning bodies are to be set up in 55 regions of the province. These planning committees, Mr. Gérin-Lajoie points out, will be consultative and regional school boards will have the final say on plans.

The problem is that there are not 55 regional school boards. But under the pressure of Operation 55's deadline they are rapidly being created. So far 42 have been created and the remaining 13 should be ready by next February.

### Regional Boards Too Few

In the past the administration of education has been divided into small inefficient units with the jurisdiction of school boards will have the final say on plans.

The problem is that there are not 55 regional school boards. But under the pressure of Operation 55's deadline they are rapidly being created. So far 42 have been created and the remaining 13 should be ready by next February.

In the past the administration of education has been divided into small inefficient units with the jurisdiction of school boards corresponding to the parish unit. The Quebec Federation of Catholic School Commissions, for example, includes some 1,500 school boards. Many of these serve too small a population to make their operation economical.

The result is many cases in a small, poorly-staffed village school which offered little hope of higher education to its pupils.

submitted to the regional school board.

By 1967 there should be 55 plans, provided of course that there are 55 regional boards in operation by that deadline.

By

Frank Howard

The 1967 deadline of the technical school program is serving as a framework for accelerating a consolidation process that had been moving slowly until the Department of Education took a hand in the matter.

Taking a sheet out of Resources Minister René Lévesque's book, Education Minister Gérin-Lajoie has been travelling through the province talking to local audiences in an attempt to persuade them to regionalize.

In his series of press conferences and speeches he often goes over the heads of local boards and talks to the people. The arguments his department is using to break down local jealousies and encourage larger regional school units are a combination of the stick and the carrot amplified by modern propaganda techniques which rely heavily on the press, radio and TV.

The carrot is the picture of more government aid (some \$120,000,000 in the next three years) for better consolidated schooling on the secondary level. The stick is the government's policy of not providing aid to school boards whose budgets have not been approved by the Department of Education.

So far the minister's tour has resulted in the formation of five regional planning committees. Their job is to perform an inventory of the private and public school resources of the region and come up with an over-all plan for school construction and services for the region to be

**QUESTION:** "Où est Dieu?"  
**— REPOSE:** "Dieu est partout." Avec notre bonne naïveté enfantine, nous examinâmes notre gomme à effacer et pensions: "Il est là aussi, dans mon efface..." Devenus adultes, nous nous surprîmes encore, aux moments de grande fatigue, à examiner ces fichues gommes... Mais finies, disparues à tout jamais ces méthodes poussiéreuses et sans saveur. Le nouveau catéchisme de première année (Viens vers le Père), entré en vigueur en septembre 1964, se propose avant tout d'initier l'enfant à la vie chrétienne par le truchement d'activités multiples et adaptées à son âge.

Il n'aura plus à mémoriser à longueur d'année des notions abstraites du genre de celle-ci: "Pourquoi ne voyons-nous pas Dieu? — Nous ne voyons pas Dieu parce qu'il est un pur esprit et qu'il ne peut être vu avec les yeux du corps." Au lieu de garder un silence mortifiant l'heure durant, sans bouger, sans parler, sous le regard sévère de l'institutrice, il apprendra à connaître Dieu en s'émerveillant de la beauté de sa création, chantant, dessinant, s'adonnant à des exercices de maîtrise corporelle.

#### Un monde merveilleux

L'enfant de six ans n'est pas capable de connaissance rationnelle. Il est actif, débordant d'imagination et incapable de comprendre une idée qui ne s'appuie pas sur une expérience concrète. Pour lui, aucune frontière précise entre le réel et l'imaginaire. La catéchèse ne consistera pas à lui expliquer la religion, ce qu'il ne saurait comprendre, mais à l'aider à entrer en relation avec Dieu, Père, Fils et Esprit. Par exemple, on ne dit pas à l'enfant: "Dieu est comme ceci ou comme cela;" on lui dit plutôt: "Dieu fait, donne, aime..." Comme l'explique si bien le Livre du maître, la marche à suivre est de partir des expériences de l'enfant pour l'amener peu à peu à découvrir Dieu par lui-même. "L'enfant vit chaque jour de la tendresse de ses parents. A partir de ce signe, nous l'aiderons à découvrir l'amour du Père des cieux qui l'enveloppe à chaque instant." Ajoutons que le nouveau catéchisme vise à l'essentiel et veille à ne pas encombrer l'enfant d'un bagage trop étendu de connaissances secondaires.

Le programme de l'année se divise en trois étapes: d'abord "aider l'enfant à se situer dans des relations distinctes avec chacune des personnes divines; avec le Père qui nous fait vivre, le Fils qui nous révèle le Père et le Saint-Esprit qui nous parle au cœur". En deuxième lieu, on voit à présenter le Christ comme "Fils de Dieu, envoyé du Père et sauveur des hommes". La catéchèse du troisième trimestre "suit de très près la liturgie et invite à méditer les mystères du temps pascal".

#### Le rythme d'une semaine

Voici, pour une meilleure compréhension, le programme habituel d'une semaine de catéchisme: les lundi et jeudi, 60 minutes partagées entre des exercices de maîtrise corporelle et de silence, une causerie de l'institutrice et diverses activités. Le mardi (30 minutes), rappel de la causerie, mémorisation, chant. Le vendredi, célébration de 30 minutes.

"Habituellement, on consacre de cinq à dix minutes à la maîtrise corporelle et aux exercices de silence, au début des séances du lundi et du jeudi." Ainsi, on

apprendra à l'enfant à marcher sans bruit et sans tomber sur une ligne tracée d'avance sur le parquet ou le pavé. L'exercice peut être exécuté les bras croisés, étendus, etc. Résultat: après cet exercice exécuté avec plaisir et sérieux (les enfants sont toujours infiniment plus sérieux que nous), l'enfant est dispos au moment de l'entrée en classe et prêt à accueillir le message divin.

Pour ne point fatiguer l'enfant, la causerie qui vient ensuite ne dure jamais plus de dix minutes. Ce laps de temps écoulé, son attention se disperse peu à peu.

#### Fleurs et musique

Le thème de la première semaine était le suivant: Dieu le Père tout-puissant a fait le ciel et la terre. On lit dans le Livre du maître: "Préparation matérielle: avoir disposé dans la classe un bouquet de fleurs fraîches avec du feuillage d'automne, et les plants qu'on a fait pousser, le tout de façon que les enfants puissent se placer autour. Sur un panneau, une ou deux belles photos représentant des fleurs ou des arbres. Pour l'entrée des enfants, on peut mettre un disque, par exemple: début de la 6<sup>e</sup> Symphonie de Beethoven, etc.

"Causerie: on entre, on entoure les fleurs, on admire ensemble. Après quelques instants, on arrête le disque et on dialogue doucement avec les enfants. On peut faire circuler, de main à main, quelques fleurs (sans vase!) pour que les enfants puissent les toucher, les sentir, les admirer de près. On les laisse s'exprimer, on admire avec eux sans commentaire... faisant simplement remarquer la variété des formes, du coloris, du velouté, de la taille, etc. et la joie qu'on éprouve à les regarder. Quand les enfants ont gagné leur place, on montre les photos. On fait nommer les choses par les enfants et on admire avec eux.

"Puis on enchaîne: "Oui, c'est beau les fleurs. Oui, c'est beaux les arbres et les forêts. Qui a pu faire ces belles fleurs? Qui a pu leur donner ce parfum? Qui a pu faire cette forêt profonde?" et ainsi jusqu'à la fin de la causerie. A noter que l'institutrice utilisera le plus souvent des paroles tirées de la Bible."

#### La beauté du monde

Pour comprendre vraiment ce qu'on vient de lui expliquer ou plutôt ce qu'il vient de découvrir, à savoir la beauté du monde qui l'entoure et la présence de Dieu dans ce monde, l'enfant doit revivre cette expérience à sa manière.

Parmi toute la variété d'activités qui s'offrent à eux, le dessin est l'une des mieux adaptées à leur âge. Les enfants ne se lassent jamais de dessiner... "Quand tous sont prêts et attentifs, la catéchiste propose brièvement, mais très clairement, le thème du dessin", ordinairement relié au message de la causerie. "Puis elle suggérera aux enfants de mettre leur tête dans leurs mains et de fermer les yeux pour bien "voir dans leur tête" ce qu'ils veulent dessiner.

"Lorsque les enfants sont prêts à dessiner, ils lèvent la main et la catéchiste leur fait un signe de la tête pour les autoriser à commencer." A partir de ce moment, l'institutrice passe dans les rangs, veillant au besoin à rectifier ou compléter les idées de l'enfant. Autres activités: le modelage, le mime, construction d'un panneau d'affichage trois ou quatre fois dans l'année.

Quant à la mémorisation, elle se résume à peu de choses: paroles de Dieu, versets de psaumes, chants, quelques affirmations doctrinales essentielles (5), des prières usuelles que

l'on apprend phrase par phrase selon le thème de la semaine. Toujours, le "par cœur" est étroitement dépendant du contenu des autres méthodes d'enseignement.

#### Prières intelligentes

L'enfant sera amené à prier peu à peu, à mesure qu'il prendra conscience des diverses formes de ses relations avec Dieu. Prière commune d'abord (1) Seigneur, notre Dieu, qu'il est grand ton nom par tout l'univers — pour la deuxième semaine, mais aussi prière personnelle. "C'est pour en favoriser l'éclosion que l'on suggère d'installer dans la classe un coin de prière." Dans ce coin se trouve l'image du Seigneur Jésus, la Bible placée sur le litrin, une chaise... Les enfants peuvent s'y rendre à tout moment de la journée; pendant les activités, ils doivent demander la permission. Très souvent, à l'occasion de prières communes, on demandera aux enfants d'accompagner leurs paroles de gestes. Pour l'enfant, le geste est beaucoup plus significatif que la parole; il lui permet de plus d'exprimer ce qu'il ne peut dire avec des mots ou de renforcer le sens de ces mots.

Le vendredi, célébration, définie comme suit par le Livre du maître: "activité privilégiée qui reprend le thème de chaque semaine dans le cadre d'une prière communautaire". Elle commence habituellement par la lecture de quelques lignes de la Bible; la réponse des enfants se traduit par une prière vocale ou silencieuse, par un chant, un geste sacré, etc. Point de répétition; on explique aux enfants le rôle qu'ils auront à y jouer, un point c'est tout.

Un père de famille, rencontré dans une réunion de parents, à qui nous demandions ce qu'il pensait de cette nouvelle façon de faire — il a lui-même une petite fille en première année — nous répondit en ces termes: "Il faut partir du concret... Le Christ s'expliquait aux foules à l'aide de paraboles. La parabole est un détour, une façon plus simple d'arriver à quelque chose. Je suis catholique et, par le fait, ouvert à tout ce qui peut aider à la religion de mes enfants. Ma fille, je la vois échantée, heureuse de ce qu'elle a appris. Il n'y a qu'à comparer avec ceux qui ont appris sans comprendre; on relit la catéchisme à 20 ans et on comprend pour la première fois... Je n'oublie pas qu'il y n'y a que quelques semaines qu'on utilise le nouveau catéchisme. Dans deux ou trois mois, nous pourrions avoir une opinion mieux formée."

#### Demande généralisée

Le nouveau catéchisme répondait à une demande généralisée de la population. Rédigé depuis un an et demi, il fut mis à l'essai l'an passé dans 15 classes de première année de la province. C'est en se basant sur les résultats obtenus qu'on procéda à la rédaction de la version définitive. Il est l'oeuvre de l'Office catéchistique provincial — que l'on peut considérer comme le secrétariat de la Commission épiscopale de l'enseignement religieux — et plus précisément des abbés Marsolais, Caron et Bérubé ainsi que de sa sœur Marie-de-la-Visitation.

Le manuel et une méthode semblable, pour la deuxième année, sont maintenant à l'essai. En 1969, les six premières années du cours primaire devraient être toutes dotées d'un manuel et d'un enseignement religieux du genre.

(La semaine prochaine: que pensent les instituteurs et les parents de ce nouveau catéchisme?)

Depuis septembre, dans les classes de 1ère année

# Le "p'tit catéchisme" n'est plus "ennuyant"

②  
ans. Proulx

## Second Languages

IT strikes us that the suggestion of La Fédération des Collèges Classiques that a second language should not be taught until secondary school would have many disadvantages if put into effect.

First of all, it goes against a mountain of evidence that tends to show that the earlier a child begins to learn a second language, the easier he masters it, and the longer he studies a single language, the more difficult it becomes to learn a second. This is because a rigidity sets in that interferes with the learning of a second language. Instead of learning the language directly, by imitation, as a child does easily, the older student translates.

Secondly, the argument that delaying study of a second language would permit students to acquire a more profound knowledge of their own culture before studying something of another, would only hold true if that culture were something isolated, and if the people expressing themselves in the language of that culture were similarly isolated.

It has always been a basic tenet of classical education, whether English or French, European or North American, that the study of Latin and Greek, begun in or before secondary school, is vital because of the effect the long-dead Greco-Roman culture has had on Western civilization.

Surely, in Quebec, where the two very much alive descendants of that Greco-Roman culture have an immediate and vast effect on one another, it is logical to begin study of the "other" live language before studying the dead ones.

There would appear to be more emotion than logic in La Fédération's suggestion. For what it would amount to would be to deprive students of the broadening influence of a second language well-learned when so many of them are in contact with it, and even use it, every day. Assuming intelligent and competent instruction, a student can learn a second language well from the start. As the experience of a great many people has shown, attempting to study a second language formally after learning something of it informally, usually means the painful breaking of a great many linguistic bad habits before a proper start can be made.

**LE NPD DE N.-D.-G. RECLAME UNE LOI EN CE SENS**

## **Démocratiser les commissions scolaires de Montréal et Québec**

Dans une résolution qu'elle vient d'envoyer au ministre de l'éducation, M. Paul Gérin-Lajoie, l'Association du Nouveau parti démocratique de Notre-Dame-de-Grâce demande au gouvernement provincial de présenter, dès la prochaine session, une loi qui modifierait le mode de désignation des membres des commissions scolaires de Montréal et Québec.

La loi stipulerait que des commissaires d'écoles seront désormais élus et non pas nommés et que tout citoyen adulte aura droit de voter, d'être mis en nomination et d'être élu à ce poste dans la juridiction territoriale où il habite. De plus, elle prévoirait un mécanisme rendant possible la révocation de tout commissaire, si une telle révocation est réclamée dans une pétition signée par une proportion substantielle des électeurs.

Le préambule de la résolution souligne que les commissions scolaires de Montréal et Québec continuent d'être des corps non électifs, au mépris des droits démocratiques des parents et de tous les citoyens des deux plus grandes agglomérations urbaines du

Québec. Il souligne également que la nature antidémocratique de ces organismes constitue un exemple flagrant de taxation sans représentation.

Le NPD de Notre-Dame-de-Grâce demande également au gouvernement de présenter, à la prochaine session, une loi visant à rendre illégale toute relation financière ou d'affaires, de nature privée, entre un membre d'un conseil de ville et la commission scolaire du même territoire, et vice-versa. Le préambule de cette résolution fait état des conclusions des rapports Mackay et Smith sur les transactions immobilières du Protestant School Board of Greater Montreal, rapports qui mettent en cause M. Edmund T. Asselin, député libéral de N.-D.-G. aux Communes.

ans. Ombre.

## Les membres des Comités catholique et protestant seraient bientôt désignés

QUEBEC — Dans un communiqué aux journaux, le Conseil supérieur de l'éducation annonce qu'il a terminé la liste des membres qui feront partie de ses comités catholique et protestant, et qu'il s'attend que les nominations officielles aient lieu prochainement.

On sait que ces comités doivent comprendre de 7 à 15 membres, et un nombre égal de représentants des Eglises, des parents et des éducateurs. Les nominations sont faites par le Conseil des ministres, sur recommandation du C.S.E. Dans le cas du Comité catholique, cependant, l'épiscopat nomme lui-même ses représentants et il doit approuver les noms des représentants des parents et des éducateurs avant que ceux-ci soient présentés au cabinet.

Voici le texte du communiqué du C.S.E. :

"Le Conseil supérieur de l'éducation a consacré la majeure partie de sa dernière réunion, tenue récemment à Montréal, à faire le choix des personnes qui, en plus des représentants désignés par les évêques du Québec, seront recommandées au gouvernement par le Conseil pour faire partie du Comité catholique. On a également fait le choix des personnes qui seront aussi recommandées au gouvernement pour faire partie du Comité protestant. La constitution de ces deux comités est prévue par la loi du Conseil supérieur de l'éducation.

"Les noms des futurs membres du comité catholique doivent être soumis à l'approbation des évêques de la province avant d'être

communiqués au lieutenant-gouverneur en conseil. On s'attend donc à ce que les membres des deux comités soient officiellement nommés prochainement.

"Avant de dresser la liste des personnes qu'il recommande, le Conseil supérieur avait consulté les principaux groupes d'éducateurs et de parents. Le Conseil a aussi consulté les autorités des Eglises protestantes afin de leur permettre d'apporter leur contribution à la composition du Comité protestant.

Lors de cette récente réunion, le Conseil a également mis au point le texte d'un règlement qu'il soumettra au Conseil des ministres relativement au caractère public de ses délibérations et à la nature des relations qu'il entend établir avec la population en général.

"Par ailleurs, devant l'importance de l'Opération 55 et, surtout, devant l'importance de la participation des principaux corps intermédiaires aux travaux des comités régionaux de planification scolaire, les membres du Conseil supérieur de l'éducation invitent ces organismes à s'intéresser de façon active au fonctionnement et aux travaux de ces comités et, quand ils seront invités à le faire, à y déléguer les personnes qui, par leurs connaissances, leur compétence et leur expérience, pourront apporter à ces divers comités de planification la meilleure des contributions. De plus, le Conseil a décidé que son président et son vice-président communiqueraient personnellement avec les plus représentatifs de ces corps intermédiaires."

ans. Aubic

# Industry Exhorted To Help Education

Star Staff Reporter

VILLE D'ESTEREL, Oct. 31 — The president of the Canadian Manufacturers Association called last night for intensified efforts by Canadian industry to help better the country's educational position.

A. A. Cummings said industry must encourage students to remain in school, urge faster expansion of technical institutes, and provide increased moral and financial support for expanding higher education.

He said also that Canadian industry must press for a more equitable tax structure for educational purposes.

Mr. Cummings said industry must promote extension of applied research facilities; and it must "support and originate studies and research in the educational field designed to accelerate primary and secondary education so that students are enabled to at an earlier age to rise to the challenge of their capabilities."

Mr. Cummings told the annual dinner meeting of the Quebec Association of Protestant School Boards, "It was surely never more vital that our schools and universities should strive to turn out human beings who are not only prepared for life but capable of deriving the fullest possible understanding and enjoyment of it."

Students who enter technical training institutes, he said, must be equipped with "a basic education up to a standard in advance of that possessed by many now in the work force."

"At the secondary school level," he said, "our first concern should be to give students better grounding in the basic subjects that make up an academic curriculum. It is not the mission of the high school to equip the student with specialist skills. What it can and should do is to prepare the student for the time when he will have to undertake specialist training by giving him the best possible all-round education."

A national work force must be both "flexible and adaptable," he said.

If Canada "aspires to an economic development consistent with her opportunities and her national ambitions," Mr. Cummings said, she will have to provide a broader educational base than she has done.

"We still have nowhere near enough qualified teachers or sufficient accommodation or adequate supporting facilities," he told the association.

He doubted "if our total educational outlays are commensurate with our needs."

ms. Québec

## Tremblay's Men Score Points

# Quebec Team Swings Easy

By STANLEY COHEN

VILLE D'ESTEREL, Oct. 31 — A department of education team, headed by deputy minister Dr. Arthur Tremblay, came to the annual meeting of the Quebec Association of Protestant School Boards here yesterday to swing at dozens of curve balls thrown by association members.

In a free-wheeling, three-hour afternoon session, a packed audience of board members from across the province threw questions at department officials in an effort to explore the department's position on its pet project, Operation 55, and other matters affecting local school boards.

The department representatives (14 in all) had a fairly successful afternoon. On some points they were candid; on some they were evasive; on others they admitted they had no ready answers.

But they managed to make clear the purpose of Operation 55 and what was expected of local boards in facilitating its successful implementation.

Essentially the project will establish large regional school boards, each encompassing a number of local or central boards and, in some cases, covering an extensive geographic area.

The new regional boards will be responsible for all phases of secondary education, including vocational training. Elementary education will remain under local authority.

As regional boards are established they will be asked to join in forming planning committees to determine educational needs for a given area and to make recommendations in line with the department's philosophy of providing an education suited to the aptitudes and interests of every child.

Planning committees in any given area are expected to cut across denominational lines.

Lucien Perrin, associate director of the division of school organization, said vocational education would fall increasingly under regional board authority.

He reminded association members the department was prepared to pay all costs related to vocational facilities, including buildings and equipment, until April, 1967. This has been made possible by a federal-provincial agreement to share costs of vocational education.

Dr. Tremblay admitted the creation of regional boards is "a radical and far-reaching step." But, he said, small school boards cannot accept the responsibility to offer all types of education needed by all children under their respective jurisdictions.

Dr. H. S. Billings, associate deputy minister of education, said, "We believe the education of all pupils of this province, irrespective of their religious affiliation or their tongue can best be served by the regionalization of boards."

ans. Quebec

## Vocational Education Gets Boost

Operation 55, the Department of Education's project for centralized reorganization of local school boards outside Montreal and Quebec City, will have a profound effect on vocational education in the province.

Technical institutes will probably remain under the department's direct control. But, according to Minister of Education Paul Gérin-Lajoie, local school boards "will progressively become responsible for a large share of vocational training at the high school level."

The effect might also be felt by school boards and commissions in the Montreal area.

The various regional boards have been asked to assess their future needs for new facilities, including buildings and teaching equipment.

Mr. Gérin-Lajoie expects upwards of 50 per cent of all high school students in the province to be registered in vocational programs. The cost per pupil is estimated at three times that of students in other curricula.

Until April, 1967, the provincial government will pay in full the cost of school boards' capital investment for vocational training. The offer is retroactive to April, 1961.

Les Quilès

# L'Etat contrôlera l'ÉDUCATION

Domaine d'Estérel — L'éducation coûtera de plus en plus cher, dans la province de Québec mais, comme les taxes foncières perçues pour fins d'éducation ont atteint leur sommet, c'est le gouvernement qui devra supporter ce nouveau fardeau financier.

C'est du moins l'opinion de M. Gérard Larose, et son opinion doit avoir beaucoup de poids puisque M. Larose est directeur des finances du ministère de l'Éducation.

Mais, quand on paie, on contrôle. Et comme l'a prouvé M. Larose, le gouvernement accroîtra de plus en plus son contrôle sur l'éducation.

M. Larose a fait ses prédictions lors de l'ouverture du congrès de l'Association des Commissions scolaires protes-

tantes du Québec, réunies au Domaine d'Estérel, en fin de semaine.

M. Larose a annoncé qu'il y aura un certain délai dans l'approbation des budgets des Commissions scolaires cette année. Et qu'en certains endroits on devra probablement procéder à des emprunts à court terme avant de pouvoir percevoir les taxes scolaires.

Depuis 10 ans, la contribution gouvernementale à l'éducation est passée de 42 à 70%. M. Larose attribue cette situation au prolongement des études des enfants, à l'augmentation de la population scolaire et particulièrement du nombre des élèves du cours secondaire.

## Il faut payer

Par ailleurs, un autre conférencier à ce congrès, M. A.A.

Cumming, président de l'Association canadienne des manufacturiers, a déclaré qu'il était folichon de prétendre que les dépenses pour l'éducation avaient atteint un sommet.

Il faudra investir encore de plus en plus dans l'éducation si l'on veut procurer à l'industrie les compétences dont elle a besoin. Un bon coeur et de bons bras ne suffisent plus. Il faut aussi une tête bien meublée.

M. Cumming a souligné qu'on avait besoin d'encore plus d'écoles techniques, qu'il fallait développer davantage les institutions existantes et promouvoir l'éducation des adultes, accélérer les programmes primaire et secondaire de façon à préparer les étudiants plus tôt.

Il a souligné que des cental-

nes d'étudiants sont refusés chaque année dans les universités, à cause du manque d'es-

pace et de professeurs, alors qu'on manque de spécialistes et d'experts.

## Opération 55: la première étape est presque franchie

"La première étape de l'Opération 55 est presque franchie, puisque 47 (commissions scolaires) régionales sont créées," affirme M. Gillies Bergeron, qui vient d'être nommé sous-ministre adjoint de l'éducation et qui est directeur de l'Opération 55.

Dans la dernière livraison du "Journal de bord" de l'Opération 55, qui est publié par le service d'information du ministère de l'éducation, M. Bergeron ajoute: "En novembre, nous entreprenons la réalisation concrète de notre objectif, c'est-à-dire la mise en place des 55 réseaux d'équipement scolaire dont nous avons besoin pour garantir l'avenir de notre jeunesse."

Notant qu'en septembre 1967, 100,000 élèves de plus seront inscrits au secondaire, il rappelle que les commissions scolaires régionales ne seront prêtes à recevoir ces étudiants que si, dès novembre 1964, leur comité régional de planification scolaire se met à l'oeuvre et commence à élaborer le plan d'équipement scolaire régional.

Faisant le point sur l'Opération 55 six semaines après son lancement, — la 3e livraison du Journal de bord est datée du 22 octobre mais elle

n'est parvenue aux journaux qu'hier. M. Bergeron signale que: a) 47 des 55 commissions scolaires régionales auront été sanctionnées avant la fin d'octobre; b) les comités régionaux de planification scolaire sont à l'oeuvre dans la plupart des régions du Québec; c) déjà dans une vingtaine de régionales, le plan de l'équipement scolaire requis pour satisfaire aux besoins des jeunes de 13 à 20 ans, s'ébauche; d) la collaboration de tous les corps intermédiaires est une aide précieuse pour les régionales.

ma. catholique -  
direction - sujets - livres -  
manuels scolaires

## Au Québec

# Les fonctionnaires ne feront plus le commerce du livre

Un arrêté ministériel à cet effet a été rendu public à Québec, hier. L'époque est révolue où les fonctionnaires acceptaient leurs livres et les vendaient ensuite au gouvernement.

QUÉBEC—Le Lieutenant-Gouverneur en conseil a apporté certaines modifications aux conclusions de la commission du Service Civil sur certains fonctionnaires du ministère de l'éducation impliqués dans le commerce du livre.

Ces modifications ont pour résultat essentiel de définir les règles de conflit d'intérêt applicables aux fonctionnaires auteurs de manuels, de façon à viser toutes les catégories d'intérêt dans la vente de ces ouvrages tant par des entreprises capitalistes que par des entreprises coopératives. D'un autre côté, ces mesures visent à éviter d'entraver la production de manuels en appliquant ces restrictions à une trop large catégorie de fonctionnaires.

Ces modifications résultent de plaintes qui ont été formulées, en particulier par le centre de psychologie et de pédagogie qui craignait d'être forcé de fermer ses portes dans un proche avenir si on ne modifiait pas les conclusions du rapport de la commission du service civil, conclusions qui avaient été sanctionnées par l'adoption d'un arrêté en conseil le 19 août dernier.

Grâce à leur nouveau syndicat : l'U.G.E.Q.

# 500,000 étudiants (avec le temps) passeront à l'action

par Jacques Benoit

L'Union générale des étudiants du Québec a commencé de vivre. Fondée en fin de semaine dernière, l'U.G.E.Q. est déjà forte de l'appui de 55,000 membres. Potentiel énorme: 500,000. Mais comment définir l'U.G.E.Q. à part de dire qu'il s'agit du premier syndicat étudiant d'envergure à voir le jour au Québec? "Aspirations du milieu étudiant québécois qui commandaient un groupement nouveau, répondent MM. Jacques Desjardins, président, et Richard Guay, vice-président aux affaires extérieures. L'Union canadienne des étudiants ne répondait plus à nos besoins. Nous avons au Québec une personnalité propre et l'U.G.E.Q. est à l'image du Québec."

Lancée lors de la première journée syndicale de l'AGEUM, le 18 mars 1963, l'idée d'un véritable syndicat étudiant à l'échelle de la province fut bientôt suivie de la formation d'un comité préparatoire composé de représentants des trois associations générales universitaires, de la Fédération des normaliens du Québec, de l'Organisation générale des étudiants de l'enseignement spécialisé du Québec, de la Fédération des associations générales des étudiants des collèges classiques du Québec et de l'Association des étudiantes infirmières de la province de Québec. Cette dernière n'a pas participé au congrès et a retardé son adhésion à l'Union.

## Les premières acquisitions

"Les textes de documentation que les délégués ont reçu du comité préparatoire traitaient de points très précis et nous ont permis de débloquer rapidement, expliquent MM. Desjardins et Guay. Le congrès a accepté une charte, une constitution, des propositions précises et, aussi, la Déclaration des droits et devoirs de l'étudiant québécois, qui définit l'individu membre de l'Union comme un jeune travailleur intellectuel, citoyen à part entière. La charte définit aussi la personne morale qu'est l'Union. Nous allons obtenir un bill privé qui nous reconnaîtra comme tels."

Une question me brûle la langue: a-t-on pensé aux milliers d'étudiants du cours secondaire public? MM. Desjardins et Guay soulignent que c'est à eux qu'on se réfère en parlant de potentiel. L'important est qu'ils commencent eux-mêmes à se structurer. "Que l'appel vienne d'eux et non de l'Union!"

Mais, encore, croit-on souhaitable ou même nécessaire l'adhésion des étudiants anglophones du Québec? Mettant le doigt sur l'attitude plutôt passive des étudiants anglophones vis-à-vis de l'évolution qu'on connaît au Québec, évolution qui, semble-t-il, va aller en s'accroissant, les deux membres de l'exécutif ajoutent: "Nous voulons représenter tous les milieux étudiants du Québec et notre mandat est très clair

à ce sujet. Eux aussi sont compris dans ce demi-million. L'U.G.E.Q. a une optique carrément québécoise et rien n'atténuera la dimension sociale et nationale de notre action. S'ils sont logiques avec eux-mêmes et avec les réalités de la société actuelle, ils vont se joindre à nous pour qu'ensemble nous fassions le Québec de demain.

## Un Québec plus fort

"Bâtir un Québec économiquement plus fort, culturellement plus personnel, socialement plus sain, et édifier un syndicalisme étudiant dynamique, ce sont des impératifs auxquels ils peuvent adhérer. De toute façon, ce Québec on le construira avec eux ou sans eux. Avant d'adhérer à l'U.G.E.Q., ils devront donc faire un examen de conscience pour savoir s'ils sont prêts à travailler dans cette optique."

Les préoccupations présentes de l'U.G.E.Q. et les problèmes qu'elle juge devoir régler au plus tôt sont d'abord de "vendre l'Union au milieu étudiant" par une tournée des différentes unités de base, facultés, collèges, écoles spécialisées, etc., ainsi que par la publication d'un livre à propos du congrès. La masse étudiante comme telle n'a pas encore participé à la formation du jeune syndicat. Autres problèmes: établir des contacts avec le monde des travailleurs, préparer la politique de revendications dans les domaines social, économique, politique, commencer dès cette année à fêter le pouls sur la scène internationale et du côté des services étudiants, faire l'inventaire des services existant déjà au niveau des unités de base, coordonner et mettre à la disposition des unités locales les moyens techniques pour augmenter l'efficacité des services actuels. Quant au Bureau étudiant de la statistique, au réseau d'auberges de jeunesse et au Bureau de tourisme international, seule l'U.G.E.Q. pourra voir à leur formation.

## Journal, revue ?

La forme que prendra le journal étudiant que l'Union se propose de créer sous peu n'est pas encore définie. "Peut-être s'agira-t-il d'une revue. Nous ne visons pas à remplacer les journaux de la J.E.C. et l'U.G.E.Q. ne veut pas de lutte entre les autres journaux étudiants et le nôtre."

Que l'U.G.E.Q. soit appelée à devenir la force première du milieu étudiant québécois ne fait pas de doute dans l'esprit des membres de l'exécutif. "Elle se doit de l'être par définition, expliquent-ils, et c'est l'idée même d'une union générale. Ajoutons que l'U.G.E.Q. sera forte de la force de ses unités de base, sur tous les plans."

Cette collaboration ne s'arrête pas là: elle s'adresse de plus à tous les autres milieux de jeunes du Québec, jeunes ruraux et jeunes ouvriers. "L'U.G.E.Q. lit-on dans le manifeste de l'équipe Desjardins, doit développer des relations avec les autres jeunes ruraux et jeunes ouvriers."

MM. Desjardins et Guay poursuivent de vive voix: "Nous devons faire comprendre aux syndicats ouvriers et à l'U.C.C. que les jeunes n'ont pas place dans leurs cadres et qu'eux-mêmes devraient favoriser à l'intérieur des syndicats la formation de sections de jeunes dynamiques. Ils pourraient ainsi exprimer eux aussi leurs idées et leurs revendications. L'U.G.E.Q. de son côté — elle serait très bien placée pour le faire — doit résister à la tentation de prendre le leadership des jeunes du Québec, ce qui serait créer un traumatisme. Le Congrès des mouvements de jeunesse ferait le lien entre les trois secteurs. L'exécutif nommé l'an passé lors de la première assemblée est encore provisoire."

## Fossés entre divers milieux

Ce n'est pas d'hier que la question des fossés entre les étudiants et leaders étudiants et entre le milieu étudiant tout court et les autres milieux de jeunes est débattue sur la place publique. MM. Desjardins et Guay font remarquer que le problème de la démocratie étudiante est celui de toute démocratie. La question de participation du plus grand nombre intéresse au plus haut point les syndicats, les corps intermédiaires comme la S.S.J.B., les associations professionnelles...

Le monde étudiant n'y échappe pas. "Le syndicalisme étudiant est né il y a trois ans, et depuis le mouvement a fait boue de neige. Il est temps de retourner à la source, à l'étudiant lui-même, et de voir quel complément pourraient désormais apporter les membres. L'U.G.E.Q. s'est engagée à faire un rapport moral tous les mois de l'activité de l'exécutif, qui mettra les membres des unités locales au courant des actions et des revendications en cours et qui leur permettra d'intervenir par leurs représentants."

Quant au fossé qui sépare le milieu étudiant des milieux rural et ouvrier, il est évident. Chacun est pris dans un engrenage et il est difficile d'en sortir. "La société n'est pas organisée pour favoriser nos rencontres. Construire des centres universitaires, par exemple, c'est retirer l'étudiant du milieu humain, l'empêcher d'avoir des contacts avec le milieu du travail. Le réseau d'auberges de jeunesse favorisera ses rencontres et nous permettra d'échanger des idées. Il faudrait d'ailleurs un colloque sur ce point bien précis: la solidarité de tous les jeunes du Québec."

Sur le plan éducatif, la revendication première de l'U.G.E.Q. et de tout le milieu étudiant est l'édification d'un secteur public d'éducation à tous les niveaux. Si on n'a pas la quantité, remarquent-ils, on doit développer la qualité au maximum. Une collectivité entourée de 200 millions d'anglophones doit développer chaque talent au maximum. Par la suite, ce talent doit être mis au service de la collectivité qui a permis son épanouissement. "Nous demandons, de plus, la participation active de l'étudiant à son institution, comme il nous semble logique que l'ouvrier participe à la cogestion de son entreprise. Pour nous, il n'y a pas de problèmes strictement étudiants, mais des problèmes nationaux concer-

nant les étudiants. C'est toute la communauté québécoise qui profitera d'un tel mode d'éducation."

## La vie politique

La vie politique n'en est pas oubliée pour autant. On lit dans le manifeste: "L'U.G.E.Q. doit exiger une ligne de conduite gouvernementale sociale, et non axée sur les intérêts d'un groupe donné au détriment de l'ensemble de la collectivité." J'ai demandé à MM. Desjardins et Guay de m'indiquer les faits qui peuvent faire conclure à une telle ligne de conduite. "Il y a un fait flagrant: le chômage. Toutes les campagnes de charité, louables en elles-mêmes, qu'il s'agisse du Prêt d'honneur, de la Fédération, etc., indiquent qu'il y a un manque quelque part, tant du point de vue de l'insuffisance des biens que de leur répartition. Il serait normal qu'un gouvernement prenne comme dénominateur de base l'individu qui n'a ni les moyens ni les talents d'en arriver à un niveau de vie décent."

"L'Etat doit d'abord protéger les faibles, car les forts sont capables de se protéger seuls. Quand on examine certains maux sociaux comme le chômage ou la situation de l'agriculture, ou encore la charité à grande échelle, on voit que la politique de l'Etat n'est pas faite en fonction de l'économiquement faible. L'Etat doit cesser d'avoir une politique essentiellement bourgeoise."

Et les sous qui financeront l'U.G.E.Q.? "D'une part, la cotisation des membres. Il y aura, de plus, une campagne de souscriptions industrielles, et nous ferons appel au gouvernement."

**OPINION**  
**D'UN JURISTE**

# LA MAÎTRESSE D'ÉCOLE



ALBAN FLAMAND C.R.

Combien de fois nos Commissions scolaires locales n'ont-elles pas demandé à des toutes jeunes filles de 17, 18 ou 19 ans d'enseigner à l'école du rang les éléments de notre langue, le petit catéchisme approuvé par Monsieur le curé et les rudiments de l'arithmétique.

Combien de fois aussi a-t-on renvoyé chez elle

On sait l'importance de la maîtresse d'école non seulement dans notre histoire mais dans notre actualité.

S'il fallait, du jour au lendemain, dans nos villages et dans nos campagnes effacer de notre éducation ce personnage a u s s i

cette jeune institutrice même après plusieurs années de loyaux services, parce qu'elle se mariait, parce que Messieurs les Commissaires de rouges étaient devenus bleus ou de bleus étaient devenus rouges, et parce qu'une fille ou une nièce de l'un d'eux voulait prendre la place.

Or, bien heureusement, ce règne des caprices et des raisons qui n'en sont pas est aujourd'hui fini.

Un Conseil d'arbitrage vient en effet d'ordonner la réinstallation de Annette Poulin et Lucille Rodrigue qui

avaient été remerciées de leurs services par la Commission scolaire catholique de Beauceville pour la seule raison qu'elles contractaient mariage.

Ce bureau d'arbitrage souligne d'ailleurs qu'aux jours d'aujourd'hui le travail féminin n'est plus incompatible avec l'état d'épouse et de mère.

Tout en admettant cette compatibilité, j'avoue que la compétence reste un argument beaucoup plus décisif encore pour moi.

Car si nous voulons arriver demain, et nous sommes infiniment en retard, à une instruction

vraiment essentiel que souvent ridiculisé, combien nos habitudes en seraient bouleversées!

Dans le passé, la maîtresse d'école a toujours été en même temps qu'indispensable le j o u e t du caprice de Messieurs les Commissaires.

et une éducation qui nous taillent une place dans la société, il faut absolument que toutes nos ressources d'éducation servent. Et qu'aucune compétence dans ce service ne soit refusée à moins d'une raison d'une gravité irrémédiable.

Il ne servirait à rien de refaire tout le système si les enfantillages et les égoïsmes devaient continuer de gangréner le système.

La Commission scolaire catholique de Beauceville vient de recevoir une leçon.

J'espère seulement que cette leçon servira à

toutes nos commissions scolaires.

Et que nos maîtresses d'écoles valables, mariées ou non, fiancées ou non, nièces ou non d'un commissaire d'école, pourront continuer en toute tranquillité de dénâiser nos petits gars et nos petites filles.

Ce n'est pas tant la décision de ce bureau d'arbitrage qui m'enthousiasme.

C'est la mentalité de cette Commission scolaire qui me déçoit. Parce que je croyais cette mentalité, fort naïvement, déjà classée parmi nos pires habitudes.

Le Rapport Parent au niveau secondaire

par André Béliveau

La grande transformation que recommande la Commission Parent au niveau secondaire, c'est que tout le monde passe par la même institution: il n'y a plus de petits bourgeois, de fils de cultivateurs, d'ouvriers ou de professionnels; tous sont ensemble et, progressivement, s'orientent en fonction de leurs goûts et aptitudes...

Ainsi s'exprimait il y a quelques jours à Rimouski le ministre de l'Éducation Paul Gérin-Lajoie.

Le ministre touchait juste. C'est bien en effet la mort de la ségrégation sociale à l'école que réclame la Commission Parent. Si ses recommandations au sujet de l'enseignement secondaire sont adoptées et appliquées — et il semble bien maintenant qu'elles le seront — tous les enfants qui sortent du cours élémentaire passeront ensemble au secondaire, quelle que soit leur orientation future.

Les cycles

Dans le système préconisé par la Commission, le cours élémentaire aura une durée de six ans. Le cours secondaire s'étendra,

Phrases-choc extraites du Rapport Parent :

- Au moins jusqu'à l'âge de 18 ans, (...) tous les jeunes devraient être astreints à une scolarité, soit à temps complet, soit à temps partiel.
• Le cours général (actuel) n'offre en réalité guère d'issue et n'est qu'un pis-aller. (Il) se déroule sans fournir un commencement de spécialisation, sans amorcer d'orientation.
• Les écoles secondaires devraient être davantage utilisées le soir et en fin de semaine pour l'éducation des adultes.
• Il faudra organiser l'horaire en fonction de l'intérêt de l'étudiant plutôt qu'en vue d'accommoder la direction ou le personnel.
• Notre classement traditionnel a été conçu en fonction du groupe, non pas en fonction de l'individu.
• L'enseignement secondaire devra exploiter à fond tous les auxiliaires audio-visuels que la technique moderne met à sa disposition.
• Il nous semble que l'ensemble du personnel enseignant du secondaire n'est pas assez familier avec le projecteur de films, le magnétophone, le tourne-disque, l'appareil de radio, l'appareil de télévision, le matériel de l'enseignement micro-gradué.
• Tous les enseignants devront surtout se convaincre que la correction du langage des professeurs est la condition essentielle d'un bon enseignement de la langue.
• L'enseignement secondaire devra compter le moins possible d'exposés présentés par des professeurs devant un groupe d'élèves passifs.
• L'école secondaire ne doit plus être un simple assemblage de salles de cours; il y faudra aussi et surtout la bibliothèque, le laboratoire, l'atelier, les salles de comités.
• Il faut briser cette perspective dans laquelle sont enfermés professeurs et étudiants: devenir d'efficaces machines à examens.

En quoi les étudiants du niveau secondaire se trouveront-ils affectés par l'adoption des recommandations du deuxième volume du Rapport Parent? Dans ce deuxième article de sa série relative au...

lui, sur cinq ans, de la 7e à la 11e année inclusivement. Il comportera en outre une sorte de "7e préparatoire" pour les enfants qui termineront leur 6e avec une préparation insuffisante. Passé le cap de la 7e année, aucun élève ne subira l'humiliante épreuve du "redoublement". Cela sera rendu possible par le jeu des options et des rythmes, que nous allons



Le Rapport Parent recommande l'utilisation des moyens audiovisuels au niveau de l'enseignement secondaire.

expliquer plus bas, ainsi que par des cours de rattrapage pendant les vacances d'été.

Ces cinq années du secondaire seront elles-mêmes divisées en deux cycles.

Premier cycle : 7e et 8e année. Cycle dit "de formation générale et d'observation". Tous les élèves suivent les mêmes cours, mais, déjà, une faible partie de l'horaire hebdomadaire comporte des cours-options. Un certain choix est donc déjà possible.

Second cycle : 9e, 10e et 11e année : Cycle d'orientation, avec début de spécialisation. Tous les élèves continuent de suivre un certain nombre de cours communs dans les matières de base (langues, sciences, arts, technique). Mais, à côté de ces cours, chacun peut choisir, selon ses goûts, ses aptitudes et son orientation future — qu'il commence à entrevoir — des cours-options plus nombreux et plus poussés.

Les options

Selon le système proposé, les sections (classique, commerciale, scientifique, générale, technique...) disparaissent. Tous les enfants, avons-nous dit, vont à la même école. Cette formule comporte deux avantages principaux:

- 1) Elle prévient une spécialisation exclusive et prématurée, évite l'orientation irrévocable à un âge trop tendre. Dans le système actuel, l'enfant doit faire un choix après sa septième année, donc à 12 ou 13 ans. Dès lors, une fois engagé dans un secteur, il ne peut passer à un autre secteur sans être obligé de reprendre des mois ou même des années entières de scolarité.
2) Elle évite le doublement des cours, des services et des locaux. Actuellement, par exemple, toutes les écoles du niveau secondaire, dans toutes les sections, donnent des cours de français et d'anglais. Pourtant, rares sont les écoles qui disposent d'un laboratoire de langues. En groupant dans la même école régionale tous les cours de français et d'anglais dispensés dans une même région, on pourra atteindre à meilleur compte un plus haut degré d'efficacité.

Le cloisonnement extrêmement étanche qui existe présentement entre les sections disparaît donc. Mais le "contenu" de ces sections demeurera. Ainsi, à l'avenir, l'enfant qui allait au collège classique fréquentera l'école régionale et y suivra les mêmes cours de base que l'élève du scientifique et du commercial, tout en continuant à étudier le latin dans une classe-option.

Quant au choix même des options, l'enfant le fera avec les conseils d'un orienteur attaché à l'école et d'un "tuteur" pédagogique. Le tuteur sera un professeur qui, en plus de donner ses cours réguliers, s'occupera de diriger et de conseiller une vingtaine d'élèves auxquels il s'intéres-

sera, non seulement quant à la matière qu'il enseignera lui-même, mais aussi quant à la marche générale des études et quant aux problèmes particuliers de la formation de ces élèves.

Les rythmes

L'individualisation de l'enseignement sera axée sur le jeu des options, mais aussi sur celui des rythmes. On établira, pour cha-

"On n'a pas pour la tête de nos enfants les égards qu'on a pour leurs pieds, disait le grand pédagogue suisse Claparède. Alors qu'on s'efforce de donner à chacun des souliers à sa mesure, on ne leur fournit à tous qu'un enseignement uniforme qui ne tient absolument pas compte de leur individualité propre. A quand l'école sur mesure?"

La Commission Parent écrit de même: "Les étudiants qui faisaient la même année du cours secondaire étaient tous astreints exactement aux mêmes cours dans toutes les matières du programme d'études, sans qu'il soit tenu compte, pour chacune des matières, des différences entre les élèves quant à leurs aptitudes, à leur préparation antérieure, à leurs préférences."

En 1965, seulement 44 p. 100 des enfants de 13 à 16 ans étaient inscrits à l'école secondaire. En 1962, cette proportion était passée à 65 p. 100. En l'espace de six ans, la population étudiante à ce niveau était passée de 130,000 à 232,000. C'est donc dire que la population du Québec semble prendre conscience de façon très aiguë de l'importance de l'instruction. D'ores et déjà, les bacheliers de la 7e année auront de plus en plus de difficulté à trouver leur place au soleil. Et, devant cette explosion scolaire, il fallait adapter l'enseignement aux besoins de l'heure, adapter l'enseignement à l'enfant, et non plus l'enfant à l'enseignement, comme on l'a fait trop longtemps.

Ce que recommande la Commission Parent, c'est exactement cette "école sur mesure" dont parlait Claparède.

Il devrait aussi être possible à l'élève, d'après l'avis de ses professeurs, de suivre des cours à divers niveaux du programme.

Un élève de 9e, s'il est fort en sciences, suivrait les cours de sciences de 9e. Un élève de 9e, faible en langue maternelle, pourrait aller suivre les cours de langue en 8e, sans pour autant quitter tous les autres cours de 9e. De la sorte, l'enfant n'a plus à craindre un échec complet à la fin de l'année; il peut espérer se rattraper dans une matière faible; et chacun a la possibilité de cultiver à fond son talent particulier et ses curiosités dans une matière donnée.

Regrouper

Et comment en arriver à une telle école polyvalente, c'est-à-dire à cette école unique où chaque enfant, quels que soient son orientation, sa préparation, ses goûts et ses aptitudes, puisse acquérir une bonne formation générale et un début de spécialisation qui le disposera à entrer debout dans le monde du travail ou à l'institut et, plus tard, à l'université?

Le Rapport Parent donne là-dessus quelques précieuses indications. "Il faut régionaliser l'enseignement secondaire", y lit-on. Régionaliser, c'est-à-dire grouper par régions. Pour qu'une école puisse offrir un éventail de cours suffisants, il faudra qu'elle accueille de 1,000 à 1,200 enfants. On devra donc revenir généralement au principe de la coéducation (classes mixtes, garçons et filles ensemble). L'enseignement classique et l'enseignement familial seront intégrés par l'école polyvalente.

Que. One

**Texts Not Enough**

By MAX McMAHON

Associate Editor

# School Libraries Sadly Lacking

A WELL-CONCEIVED education implies daily association with books . . . neither one nor the other (teachers and students) can be satisfied today with texts alone . . ."

The statement is so obvious, that one wonders why the Parent Royal Commission felt called upon to make it. Until, that is, it is coupled with another that reads:

"Our system of education, until quite recently, has been too often content to have schools and classes without libraries and without books, or with class libraries locked up in a book-case, or, again, a general library in a school but open only to teachers."

The words "until quite recently" might tend to indicate a general improvement in a deplorable condition. They do not, in fact, indicate any such thing. Too often, even in those sections where emphasis has been placed on the broadening effects of reading, the proper use of books and libraries has been spotty. Some school commissions bought books, other did not, depending on the commissioners, it was as simple as that.

## Minimum Size

One can well imagine the reaction of limited-horizon commissioners when they read that the Parent Commission recommends that the library in a primary school should contain "a minimum of six to 10 books per pupil, or a total of about 4,000 books for the school"; that a traditional classical high school would require 10,000 books, and that the composite high schools envisaged by the Commission would require a 30,000-book library.

The cost of such libraries,

which would involve not only the purchase of books, but also the hiring of competent librarians, will be astronomical, at least when compared with current budgets. But, when it comes right down to it, unless those responsible at every level, school, commission and government, are prepared to take all their responsibilities seriously in this field, the complete reorganization of the province's educational system along the lines set out in the Parent Commission reports would come to naught.

For the texts used in class are nothing more than the basic sources of information that every child must have to achieve the absolute minimum

of a teacher, one of the greatest services he can render his pupils is to give them a taste for reading . . . It cannot be a question of imposing reading on a child or an adult."

## "Self-teachers"

The commissioners quote an outside expert as saying that, "It is a matter of quietly making self-teachers of each of our students, as far as can be, and for their whole lives. One imagines a method of teaching that would be totally founded on reading, a class that would develop only in conjunction with a library. Every hour of teaching should be nothing but a provocation, an incitement for each spirit to voyages and to discoveries that it alone can make."

When school libraries meet the ideals of content and administration set out by the Commissioners, and when students are taught to use them, it will not be necessary to require all students, at least, to read a certain number of books a year. A far greater proportion than now is the case will find every hour of teaching "nothing but a provocation, an incitement for each spirit to voyages and discoveries that it alone can make."

of "schooling." Course texts can hardly be said to provide an education. It is in a well supplied, well operated library that a child, properly trained in the use of library facilities, can expand his own personal horizons to his own limits and without reference to the capacity of those around him to learn.

Assuming that library facilities are made available, the question remains, however — how do you encourage children to read? Even in homes well endowed with books, some children love to read while others could not care less.

## A Dilemma

In their recommendations, the commissioners seem to have found themselves caught on the horns of a dilemma.

First of all, in treating of instructing students in their mother tongue, they recommend that elementary school students be required to read a minimum of 15 volumes a year and that high school students be required to read twice that number. In both cases, the students should be given a choice from a list of 100 or 200 books, and they lay down some stringent ideas of how to maintain the quality-level of books offered.

On the more general level of books and libraries as such and their place in widening the scope of a pupil's education they say:

"Whatever the competence

# Le commissaire Gagnon demande que Québec couvre 40 p. c. des dépenses de la CECM pour rétablir un équilibre rompu depuis 61

D'ici six ans, la CECM devra presque doubler son budget annuel: en 1971, ses dépenses atteindront \$150 à \$160 millions, alors qu'elles sont de \$81 millions cette année et qu'elles seront de \$91 millions en 1965-66. Et ce, au moment où l'effort fiscal que fournissent les Montréalais, vient d'atteindre son maximum.

C'est ce qu'a affirmé samedi M. André Gagnon, commissaire à la CECM, lors du colloque annuel de l'organisme. Notant que les dépenses de

la CECM ont presque triplé depuis neuf ans, passant de \$32 à \$91 millions entre 1957 et 1965, et qu'elles ont augmenté en moyenne de 20 p.c. par année pendant cette période, M. Gagnon, qui dirige une firme de conseillers en administration, a affirmé qu'il sera "difficile de réduire de plus de la moitié ce rythme de croissance" et de restreindre l'augmentation des déboursés à 10 p.c. par an. D'autant plus difficile qu'avec les dépenses d'équipement qu'entraînera l'Opération 55, le service de la dette va augmenter de \$3 millions par année.

Alors que le budget annuel de la CECM va doubler d'ici 1971, l'assiette foncière, elle, va augmenter de 5 p.c. par année. Quant au taux actuel de la taxe scolaire des catholiques (qui a été porté de \$1.15 à \$1.25 le cent dollars d'évaluation la semaine dernière), il est "tout près du maximum au-delà duquel l'expansion de la métropole est maximale. Notre effort financier est au maximum", a-t-il ajouté. (Lors de la hausse du

taux, mardi dernier, M. Gagnon a soutenu que l'augmentation de 10 cents qui a été décrétée était insuffisante et il a suggéré que la hausse soit supérieure à 8.7%).

Quelques instants plus tôt, M. Gagnon avait déploré que la CECM a "trop longtemps souffert d'un régime de tutelle néfaste": d'une part, c'est seulement depuis juillet 1963 que la CECM peut fixer elle-même le taux de sa taxe scolaire, a-t-il expliqué; d'autre part, de 1956 à 1962, une loi provinciale a fixé le taux de la taxe scolaire des catholiques de Montréal à 80 cents; enfin, la taxe des neutres a été pendant plusieurs années maintenue à \$1.65 et une loi provinciale la plafonne actuellement à \$2.00 plafond qui sera atteint en 1965-66. Depuis quatre ans, a-t-il ajouté, le taux de la taxe catholique a augmenté de 50 p.c., passant à \$1.00 en 1963-64 à \$1.15 en 1964-65 et à \$1.25 en 1965-66.

M. Gagnon a en outre souligné que le coût de l'enseignement par élève a augmenté de 50 p.c. entre 1961-62 et 1965-66, alors que les subventions provinciales par tête d'élève sont demeurées inchangées. L'an prochain, les subventions gouvernementales représenteront donc 28.5 p.c. des revenus de la CECM, alors qu'elles en représentaient 40 p.c. en 1961. M. Gagnon a réclamé que Québec rétablisse l'équilibre en finançant 40 p.c. des dépenses de la CECM.

Pour sa part, le sous-ministre de l'éducation, M. Arthur Tremblay, a déclaré, en réponse à une question, que si l'on applique à Montréal la technique qui est appliquée ailleurs

dans la province pour déterminer la richesse relative de chaque commission scolaire en relation avec l'effort fiscal à fournir, le taux de \$1.25 le cent dollars d'évaluation est inférieur au taux normalisé qui s'applique ailleurs. (Il n'a pas fait allusion à la rumeur voulant que le taux normalisé de taxation scolaire à Montréal serait de \$1.65).

Toutefois, a-t-il ajouté, la question est de savoir si cette technique est bonne pour Montréal. Evaluer la richesse de la région de Montréal pose des problèmes techniques difficiles à résoudre. Depuis un an et demi, le ministère de l'éducation fait des études à ce sujet et aucune d'entre elles jusqu'ici n'a été satisfaisante. Il faudra qu'en commun, le ministère et la CECM s'entendent provisoirement sur certaines techniques d'évaluation de la richesse relative de la métropole et qu'ils perfectionnent ensuite constamment ces techniques.

Au sujet du taux normalisé de taxation foncière à Montréal, il a signalé que "les services municipaux ont une ampleur telle qu'ils extraient de la richesse locale une masse monétaire considérable". Il est possible qu'en combinant l'effort fiscal que les Montréalais font pour fins municipales et scolaires, cet effort corresponde à l'effort combiné que les contribuables du reste de la province font pour ces mêmes fins.

Pour sa part, le secrétaire général du Conseil du travail de Montréal a réclamé qu'on déconfectionnalise la taxe foncière dans toute la province. "Je ne vois pas pourquoi on consacrerait plus d'argent à l'éducation d'un protestant qu'à celle d'un catholique, ou vice versa", a-t-il affirmé. Il a ajouté que "tous les citoyens devraient contribuer aux frais de l'enseignement proportionnellement à leurs revenus." Réclamant la démocratisation de la CECM, — où les commissaires sont nommés et non pas élus, — M. Rancourt a affirmé qu'il est temps qu'on cesse de discuter cette question "en dilettantes" et qu'on la règle réellement.

# Le directeur du Conseil des oeuvres de Montréal propose : Investir massivement dans l'éducation des enfants de quartiers pauvres pour vaincre la misère des villes

Par Jean FRANCOEUR

Le directeur du Conseil des oeuvres de Montréal, M. Pierre Laplante, a affirmé hier que des investissements massifs et systématiques pour l'éducation et l'orientation professionnelle des enfants des quartiers défavorisés serait un début de solution en vue de briser le "cercle vicieux" de la misère en milieu urbain.

Dans une causerie prononcée lors d'un colloque organisé par le Religion-Labor Council of Canada, M. Laplante a souligné qu'il importait de donner à ces enfants "le maximum de chance de se développer à la mesure de leurs aptitudes et d'obtenir des positions conformes à leurs aspirations".

C'est ainsi seulement que l'on pourra corriger cette fatalité en vertu de laquelle "la pauvreté, une fois installée dans une famille ou dans un

quartier, a tendance à se perpétuer d'une génération à l'autre".

Le colloque du Religion-Labor Council était le premier que tenait à Montréal cet organisme interconfessionnel dont le siège social est à Toronto et qui a pour but de créer des liens entre les membres du clergé et les dirigeants syndicaux dans la poursuite d'objectifs sociaux communs.

Une soixantaine de personnes ont répondu à l'invitation de venir discuter des moyens de coopérer efficacement à la solution des problèmes sociaux d'aujourd'hui.

M. Laplante a exprimé l'avis que, malgré l'élévation générale du niveau de vie, le pourcentage des pauvres avait tendance à augmenter et que le fossé risquait de s'accroître entre la classe pauvre et les gens à l'aise.

Cette situation, a-t-il dit, ne se réglera pas automatiquement dans une société où "une

classe moyenne tente constamment d'améliorer son propre niveau de bien-être au détriment d'une classe négligée parce qu'elle a peu de pouvoir politique".

Peut-être faudrait-il parler moins de "guerre à la pauvreté" et plus de "lutte aux inégalités sociales" selon l'expression d'un professeur britannique, a souligné M. Laplante.

Le conférencier a déploré le fait que trop souvent notre société nord-américaine avait tendance à mépriser les pauvres. On les traite de paresseux, de "sans-allure" et de parasites, et on laisse facilement entendre que si ces gens demeurent dans la pauvreté c'est qu'ils se complaisent dans leur situation ou n'ont pas le courage d'en sortir.

Puisant dans son expérience de travailleur social, le directeur du Conseil des oeuvres a soutenu que la situation est

tout autre et qu'il importe de tenir compte du fait que "des personnes sont plus vulnérables que d'autres aux contre-coups de notre société urbaine."

Si les gens deviennent pauvres, a-t-il dit, ce n'est généralement pas de leur faute.

Parmi les causes de la pauvreté, il énumère: l'émigration vers la ville qui transforme la pauvreté rurale en pauvreté urbaine; la vieillesse, notamment chez les ouvriers non-qualifiés qui même avant l'âge de 50 ans ont beaucoup de peine à trouver un emploi; les déficiences physiques ou mentales qui, estime-t-on, frappent de 15 à 20 p.c. de la population; viennent enfin les multiples "accidents de la vie": la maladie, l'invalidité, la mort du chef de la famille, etc.

En outre, a-t-il expliqué, la pauvreté une fois qu'elle a mis le pied chez les gens, il n'est pas facile de l'en sortir

puisqu'on entre dans le "cercle vicieux" de la misère.

Les familles pauvres en effet habitent généralement les quartiers les plus déteriorés. L'ambiance physique et sociale de ces milieux n'est pas des plus tonifiantes; les écoles y sont vétustes et le personnel enseignant, pas toujours apte à sa tâche.

Ces familles certes reçoivent une assistance financière, mais celle-ci est tout juste assez élevée pour les empêcher de mourir de faim.

Ces gens sont plus vulnérables à la maladie, par manque de bons soins médicaux; plus vulnérables aussi à toutes les formes de mésadaptation sociale, parce qu'ils n'ont pas eu de chance dans la vie; plus faute d'une éducation convenable.

Les jeunes qui vivent dans cette ambiance perdent plus facilement intérêt à l'école, ont des difficultés à se stabiliser

sur le marché du travail et entreprennent leur carrière sous des auspices peu prometteurs.

Et le cercle infernal continue de tourner.

De là la suggestion du conférencier d'investir systématiquement en faveur de l'éducation des enfants des quartiers défavorisés.

Il conviendrait, a dit M. Laplante, de doter les quartiers pauvres d'un équipement scolaire comparable à celui des quartiers à l'aise.

Il faudrait aussi leur fournir un personnel compétent et enthousiaste dans la poursuite de cette mission; des travailleurs sociaux aussi qui suivraient les enfants dans leur milieu familial et les aideraient à surmonter les obstacles qui entravent leur persévérance scolaire.

Il faudrait enfin aider les jeunes à se stabiliser sur le marché du travail.

Car, a dit le conférencier, la motivation des jeunes à poursuivre leurs études est étroitement reliée à leur conviction que ces études leur permettront d'améliorer véritablement leur situation.

De telles politiques, a-t-il conclu, ne seront possibles que si l'opinion publique les exige au nom de la justice sociale.

C'est ici que la coopération des mouvements syndicaux avec les membres du clergé pourrait se révéler fructueuse, a dit M. Laplante, rappelant la citation du prophète Amos qu'il avait placée en exergue de sa conférence:

"Ainsi parle le Seigneur: "Vous êtes confortablement installés sur vos fauteuils, pour manger les agneaux du troupeau, et les veaux de l'étable.

"Eh bien, moi, je méprise vos fêtes et je ne veux pas de vos offrandes.

"Ce que je veux, c'est que le droit coule comme l'eau, et la justice comme un torrent qui ne tarit pas".

1000  
1000 - 1000

---

## Le nouveau calendrier scolaire : fin des vacances de Noël le 4 janvier et congé durant toute la Semaine Sainte

Le ministère de l'Éducation vient de publier le nouveau calendrier scolaire 1965-66 qui s'appliquera indistinctement à tous les groupes confessionnels et ethniques de la province. Ce calendrier comporte deux changements radicaux. D'abord, le congé de Noël qui, depuis toujours se terminait le lendemain des Rois, prendra fin dès mardi matin, le 4 janvier. Par contre, les traditionnelles vacances de Pâques seront beaucoup plus longues puisqu'elles comprendront toute la Semaine Sainte. Pour donner des dates précises, disons que le congé de Noël débutera

jeudi soir, 23 décembre, pour se terminer le mardi matin, 4 janvier. Le congé de Pâques commencera vendredi soir, 1er avril, pour prendre fin mardi matin, 12 avril. Le ministère de l'Éducation espère que les enfants profiteront mieux de deux pauses importantes d'une longueur à peu près équivalente durant l'année scolaire. Il ne fait aucun doute que bien des parents devront revoir leurs projets de vacances. Nous pensons à ceux qui louent un chalet dans les Laurentides pour faire du ski, ceux qui vont voir des parents à la campagne le Jour des Rois, etc.

# La situation des Québécois francophones est pire en 1965 qu'elle n'était à la fin du XIXe siècle

— M. Guy Rocher

MONT-GABRIEL (PC) — Ouverte sur une note abstraite, la deuxième conférence de l'Institut canadien des affaires publiques (ICAP), qui réunit au Mont-Gabriel plus de 200 participants, a commencé de s'animer hier soir après que M. Guy Rocher, sociologue, eut poussé un cri d'alarme sur la détérioration, relative mais très certaine, de l'enseignement au Québec, tant du point de vue de son accessibilité que de son contenu.

La conférence de M. Rocher, qui est vice-doyen de la faculté des Sciences sociales de l'Université de Montréal, s'intitulait: "Carence de nos ressources humaines et évaluation des besoins". Elle n'a fait qu'accentuer le sentiment de pessimisme qui se dégageait de l'exposé de la veille sur l'aliénation de l'homme dans un monde technique qui lui échappe. Mais, plus concrète, elle a davantage ému et provoqué des réactions plus senties.

Faisant état de statistiques récentes dont il a lui-même reconnu qu'elles ne tiennent pas compte de phénomènes nouveaux extrêmement importants,

M. Rocher a fait ressortir le retard effarant du Québec dans l'utilisation de ses ressources humaines. "Le Québec, a-t-il dit, continue d'être la province où se fait le plus grand gaspillage de ressources humaines au Canada et peut-être en Amérique du Nord. Son système d'enseignement continue de favoriser une élite, le manque d'instruction de la population du Québec prenant, en dehors des villes principales, des proportions catastrophiques.

Si bien que la situation de la population française du Québec en 1965 est pire qu'elle n'était à la fin du XIXe siècle. Et encore cela ne constitue-t-il qu'un aspect du tableau, l'enseignement dispensé étant lui-même désuet, parce qu'il ne débouche pas sur des emplois et un manque de prévision et de planification en matière de ressources humaines venant compliquer le problème.

## Gaspillage

Dans sa conférence d'hier soir, M. Rocher a fait état d'une étude publiée à la fin du XIXe

siècle par le premier sociologue canadien, M. Léon Gérin, qui démontrait qu'après les Indiens, les Canadiens français comptaient la plus forte proportion de jeunes analphabètes.

"Depuis lors, a soutenu M. Rocher, le Québec a continué d'être la province où se fait le plus grand gaspillage de ressources humaines au Canada et peut-être en Amérique du Nord; le Québec est resté une enclave où le capital humain était et est encore sous-développé. Bien sûr, il ne s'agit plus au

jourd'hui d'analphabétisme, qui a presque disparu à toute fin pratique. Puisque la très grande majorité des jeunes fréquentent au moins l'école élémentaire, il s'agit plutôt d'analyser le niveau de scolarisation de la population d'après la dernière année scolaire atteinte par tous ceux qui ne fréquentent plus l'école. Le recensement de 1961 nous fournit ces renseignements pour la population de 10 ans et plus.

"Comme en 1891, le système d'enseignement du Québec a continué de favoriser surtout une élite. En effet, notre pro-

portion de ceux qui ont fait une partie ou la totalité des études secondaires, le Québec tient la dernière place avec Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick; seulement 39 pour cent de la population du Québec a fait des études secondaires, au moins en partie, contre 47 pour cent dans l'ensemble du Canada. En Ontario, la proportion est de 49 pour cent; elle est de 52 pour cent en Nouvelle-Ecosse et de 58 pour cent en Colombie-Britannique.

"Il faut encore ajouter à ce tableau déjà sombre qu'au Québec ce sont les Canadiens français qui souffrent le plus du manque d'instruction. En effet, la population anglophone est une des plus fortement scolarisées du monde.

En Gaspésie

"En dehors des villes principales, le manque d'instruction de la population du Québec prend des proportions catastrophiques, notamment dans certaines régions frontalières. Ainsi, en Abitibi, 61 pour cent de la population n'a pas fait plus que des études élémentaires; en Gaspésie et dans la Matapédia, 68 pour cent; dans le comté de Bonaventure, près de 70 pour cent.

"Et l'on se tromperait si l'on croyait que c'est la population

la population active du Québec, plus exactement 54 pour cent, n'a pas fait plus que des études élémentaires. Cette proportion représente 1,700,000 personnes, réparties presque également entre les deux sexes. Ceci place le Québec en queue de toutes les provinces canadiennes.

"Au recensement de 1961, 43 pour cent des jeunes de 20 à 24 ans ayant terminé leurs études n'avaient pas fait plus que l'école élémentaire, comparé à 30 pour cent pour l'ensemble du Canada, 25 pour cent pour l'Ontario et 16 pour cent pour la Colombie-Britannique.

"Ces derniers chiffres mettent peut-être plus en lumière que tout autre le retard effarant du Québec dans l'utilisation de ses ressources humaines. Car cela veut dire que le Québec de 1965 ne peut même pas compter sur sa population de 25 à 30 ans pour lui fournir les contingents de travailleurs qualifiés nécessaires.

"Toute solution en vue d'une meilleure utilisation de notre capital humain doit tenir compte d'une telle situation si on veut toucher le problème dans toute son ampleur. C'est ainsi, en particulier, qu'on ne peut songer à une réforme de l'enseignement sans y inclure un large programme de formation technique et professionnelle pour les adultes, notamment pour les jeunes adultes.

"Dans cette civilisation, le travailleur qui n'a comme bagage qu'un cours élémentaire est dans une position au moins aussi désavantagée que celui qui ne savait ni lire ni écrire au XIXe siècle.

"On peut donc affirmer que la population française du Québec en 1965 est pire qu'elle ne

l'était à la fin du XIXe siècle.

Citant une étude récente, M. Rocher a affirmé que 82.1 pour cent des adultes du Québec ont besoin de récupération scolaire à un niveau ou à un autre et que 51.4 pour cent d'entre eux devraient poursuivre des études au niveau secondaire.

"Ces conclusions concordent bien avec les constatations que nous venons de faire et mettent en lumière le défi qui nous est posé: non seulement faut-il accueillir aujourd'hui dans nos écoles secondaires déjà surpeuplées un plus grand nombre de jeunes, et il faudrait aussi en même temps offrir à une population adulte encore plus nombreuse l'occasion de venir chercher l'instruction et la préparation technique qui lui manquent.

"Le problème est plus grave encore que ne le laissent croire les chiffres précédents. Il ne suffit pas de prolonger la scolarisation. Il faut encore donner aux jeunes et aux adultes un enseignement qui réponde aux exigences de la société où ils sont appelés à vivre et aux besoins du marché du travail. Or on doit bien constater que nous souffrons à la fois d'un enseignement secondaire désuet et d'un manque de prévision et de planification en matière de ressources humaines.

"Notre enseignement secondaire est désuet parce qu'il ne prépare pas au travail, qu'il ne débouche pas sur des emplois.

"Nous avons eu le grand tort de séparer par des cloisons étanches l'enseignement secondaire d'une part, et l'enseignement d'autre part.



# Il existe au Québec une discrimination systématique contre la femme dans tous les postes de direction

(une entrevue de Renée ROWAN)

— Guy Rocher

Qu'il s'agisse de l'administration publique ou privée, de l'industrie, de l'université et des Églises, la femme au Québec est l'objet d'une discrimination systématique dans tous les postes de direction. Et cela ne devrait pas s'améliorer prochainement puisque l'éducation des filles est encore plus gravement négligée que celle des garçons.

Cette affirmation du vice-doyen de la Faculté des Sciences sociales de l'U. de M., M. Guy Rocher, à la 12e conférence annuelle de l'Institut canadien des Affaires publiques, a fait boule de neige chez les femmes, particulièrement chez celles qui s'intéressent à la reconnaissance des droits égaux pour les deux sexes et à l'amélioration des conditions de vie des femmes du Québec.



Elaborant sa pensée, dans une entrevue qu'il accordait hier au DEVOIR, M. Rocher réaffirme qu'un changement immédiat dans l'éducation technique et professionnelle des filles s'impose. On progressera, dit-il, quand on aura cessé de concevoir des cours de littérature différents pour les filles et les garçons, quand les cours d'instruction religieuse seront exactement les mêmes pour tous. La polyvalence et surtout la co-éducation sont pour M. Rocher deux espoirs auxquels les femmes devraient s'attacher.

Imagine-t-on des Instituts familiaux pour garçons? s'exclame M. Rocher. Pourtant la famille n'est-elle pas l'affaire du couple? La polyvalence,

en ouvrant un champ d'éducation beaucoup plus vaste aux filles leur permettra de développer leurs aptitudes scientifiques ou administratives autant que les garçons.

Jusqu'à maintenant, nous n'avons préparé les filles qu'à certaines carrières bien déterminées: on leur propose des emplois où elles sont à l'abri de l'autorité masculine: infirmière au service d'un médecin, institutrice sous la direction d'un principal masculin, secrétaire sous les ordres d'un patron ou d'un chef de service ou d'un gérant.

Cependant, il ne faut pas croire que même une formation professionnelle féminine adéquate sera la solution de tous les problèmes et ouvrira automatiquement aux femmes l'accès à des postes supérieurs.

## Pas de solution définitive

C'est quasi impensable dans l'ensemble de notre civilisation non seulement au Québec, mais dans la majorité des pays. La femme semble conditionnée depuis des millénaires à accepter cet état de choses.

Elle a un temps de vie active relativement court: elle travaille en général quelques années avant de se marier, puis une période plus ou moins longue au début de son mariage et disparaît ensuite du marché pour ne plus revenir dans la majorité des cas.

Si une femme continue à travailler dans une banque, par exemple, elle entre en compétition avec neuf autres comptables pour accéder à un poste de direction. Avez-vous

*"Loin du tumulte des affaires, il reste aux femmes un bon partage de la vie!"*

Talleyrand

déjà vu une femme nommée gérant de banque? Manquant de formation suffisante, la femme est l'objet d'une discrimination systématique dans tous les postes supérieurs.

Il y a des cas d'exception qui prouvent que la femme peut accéder à la tête d'une entreprise quand elle a les capacités voulues. Il n'y a pourtant aucune raison biologique ou autre qui empêche la femme d'accéder à des postes supérieurs.

Si on pense à l'évolution qui s'est faite depuis les campagnes des suffragettes, il n'y a pas lieu de désespérer, affirme Guy Rocher. Quand on fera le bilan à la fin du XXe siècle, on se rendra compte qu'il aura été le siècle des femmes.

Une trouée a été faite, bien sûr, mais la lutte se continue. On se bat contre le vieil atavisme d'une civilisation. Depuis les Grecs, on a toujours donné à la femme un statut inférieur, sinon une position marginale ou particularisée dans la société. La femme n'a pas de participation à part entière. Les Églises, qu'elles soient catholique, protestante, bouddhiste ou autres, sont des institutions masculines dans tous leurs postes de direction. Qui imaginera jamais qu'une femme puisse devenir évêque et même prêtre? Le cardinal Cushing à qui on demandait un jour s'il avait des objections à se confesser à une femme le cas échéant, répondit: "J'aurais l'impression d'être à un programme de télévision".

Dans le domaine juridique, on pense à peine à dégager la femme de son rôle de mineure.

La conception même qu'on se fait de la femme est fautive: on la voit comme un être sentimental, plus intuitive que rationnelle; on lui attribue une psychologie qui comporte trop de faiblesses pour accéder à un poste de direction. La femme n'est pas nécessairement cette image. Rien de cela n'est biologiquement fondé.

Il y a également, poursuit M. Rocher, la notion de l'amour

romantique dans laquelle on vit et qui est bien différente de l'amour classique qui pouvait être imaginé en Chine ou en Afrique. Cette notion de romantisme établit entre l'homme et la femme des rapports qui ne sont pas de nature à favoriser le travail sur un pied d'égalité: elle vient biaiser, fausser les relations de travail et d'autorité.

Guy Rocher aspire-t-il pour ses filles — il en a cinq — un meilleur sort que celui que nous connaissons actuellement?

— Je n'élève certainement pas mes filles dans l'espérance qu'elles deviennent recteur d'université ou directeur d'un grand quotidien! Sans être pessimiste, plus qu'il ne faut, l'évolution sera lente, il faut bien l'admettre.

# La notion du secrétaire municipal ou scolaire "omnibus" est révolue

— Arthur Tremblay

par Jean-Louis Arcand

"Le concept du secrétaire omnibus", c'est-à-dire de l'administrateur qui s'occupe de tout et fait tout est révolu et n'a plus sa place dans l'administration moderne que désire voir en place le ministère de l'Éducation dans chacune des commissions scolaires de la province.

C'est ce qu'a expliqué, hier sur blanc, hier soir, le sous-ministre de l'Éducation, M. Arthur Tremblay, aux secrétaires de municipalités et de commissions scolaires réunis pour leur 26e congrès annuel à Montréal.

M. Tremblay a été catégorique. Il s'est dit prêt à discuter

thodes modernes de gestion et aux spécialistes.

Les vastes complexes scolaires de la province auront donc besoin, de préciser M. Tremblay, d'un véritable fonctionnarisme avec des spécialistes dans tous les domaines.

Il ne peut plus être question de régler les problèmes au "pifomètre", mais selon des normes bien établies.

"Mais toutes ces transformations, a dit le sous-ministre, nous voulons les effectuer avec vous. Nous comptons sur vous

pour améliorer l'administration de chacune des commissions scolaires.

"Nous allons vous fournir l'aide et les instruments de travail pour y parvenir. Vous avez déjà à utiliser le formulaire des budgets des commissions scolaires. Il n'est pas parfait, mais une fois au point, il permettra de saisir la réalité et de mettre sur pied une administration valable.

"De plus, le ministère, est à mettre au point une politique d'assistance technique aux com-

missions scolaires qui sera caractérisée par l'élimination de l'inspecteur traditionnel et la mise en place, dans chaque région, de spécialistes chargés d'aider à l'élaboration des budgets et des programmes."

M. Tremblay a de plus annoncé que le ministère est à préparer un manuel d'administration financière pour aider les administrations locales. Au centre de toutes ces réformes, il voit le secrétaire comme un coordonnateur sans la coopération duquel le succès sera difficile à obtenir.



Arthur Tremblay

de la nouvelle orientation que doit prendre la fonction du secrétaire mais a bien précisé qu'elle ne peut en aucun cas répondre à la définition traditionnelle qu'on en donnait.

Les transformations radicales qui s'effectuent, tant dans le domaine de l'administration municipale que scolaire, sont nécessaires à cause de l'explosion de la population au Québec et à cause des besoins nouveaux d'une civilisation différente de celle qui était en place lorsque furent établies les normes en vigueur jusqu'à maintenant et qu'on est précisément à modifier.

Il a expliqué qu'autrefois, l'administration scolaire ou municipale étant limitée à la paroisse, la fonction de secrétaire était assez simple. Mais avec la venue du régionalisme, elle est certes plus complexe.

**Le régionalisme est nécessaire**

Le régionalisme est nécessaire pour offrir des services accrus et l'administration étant plus compliquée, les institutions publiques doivent avoir recours, tout comme l'industrie, aux mé-

# Ruel: mieux vaut un fonctionnaire qu'un commissaire d'écoles qui n'est qu'un simple administrateur

par Jules LEBLANC

Le véritable problème scolaire est d'ordre pédagogique et non administratif. Si le commissaire d'écoles ne s'occupe pas pleinement des aspects pédagogiques de l'éducation et s'intéresse surtout à ses aspects administratifs, il ne représente pas vraiment les parents et il peut être remplacé facilement et avantageusement par un fonctionnaire de l'Etat. Chez le commissaire d'écoles d'aujourd'hui, il faut doubler l'administrateur de l'éducateur: c'est la seule condition de survie des commissions scolaires.

C'est ce que le doyen de la faculté des sciences de l'éducation de l'université de Sherbrooke, M. Pierre-H. Ruel, a affirmé dans l'exposé qu'il a prononcé devant l'une des douze commissions qui ont siégé au cours du 18e congrès de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, celle qui examinait la nécessité des commissions scolaires dans la formation intégrale des étudiants.

"Dans la mesure où le rôle des commissions scolaires se réduit aux limites administratives du problème scolaire, telle l'administration des budgets, la construction et l'ameublement des écoles, dans la mesure où leurs préoccupations pédagogiques se restreignent à l'engagement de professeurs sans autres soucis que celui de remplir un poste vacant (et parfois au plus bas prix de revient possible), elles faiblissent à la tâche qui leur revient et ne remplissent pas le mandat qui leur est confié. A ce moment, se pose le problème de l'existence même de cette institution qu'est une commission scolaire: un administrateur, relevant du ministère de l'éducation et assisté de quelques aides techniques, me semblerait pouvoir rencontrer aussi judicieusement la réalité administrative.

"Mais, ajoute-t-il aussitôt, si le bureau des commissaires sait prolonger son action au delà des frontières simplement administratives, si vaste que soit ce territoire, pour s'engager dans le domaine réellement éducatif, alors — et alors seulement — son rôle de représentation des parents prend son véritable sens par sa connotation aux seules et vraies valeurs éducatives. Tout comme le feraient les parents s'ils conservaient la charge complète de l'éducation et de l'instruction de leurs enfants, l'équipe des commissaires d'écoles doit se préoccuper avant tout du véritable problème qui est d'ordre pédagogique, respectant ainsi la hiérarchie des valeurs en considérant comme moyen ce qui n'est en soi que moyen et, comme fin, ce qui est de fait une fin".

Notant qu'"éduquer, c'est dégager l'humain en l'homme", M. Ruel a continué: "S'il est insensibilisé au problème humain de l'éducation, le commissaire d'école demeure un administrateur qu'un fonctionnaire peut facilement remplacer, parfois même avec avantages. N'est-ce pas là affirmer une qualité essentielle et indispensable que l'on doit retrouver chez le commissaire d'écoles d'aujourd'hui, celle de doubler l'administrateur de l'éducateur. Et c'est là, à mon sens, sa seule condition de survie".

## Créer un milieu

Parlant de l'éducation intégrale, M. Ruel a poursuivi: "Un tel objectif sera atteint plus par la mise en plan d'une large politique que par la seule préconisation de certaines méthodes ou techniques pédagogiques; davantage, ce sera par la création d'un milieu ouvert et sain, riche en possibilité d'expériences intellectuelles, émotives et sensorielles, sociales et morales".

Il appartient aux commissions scolaires d'assurer la réalisation d'un tel milieu en définissant et appliquant une politique pédagogique appropriée et en remplissant certaines conditions pratiques:

1) La qualité du personnel enseignant. L'éducateur incarne les politiques et programmes pédagogiques, les méthodes et techniques éducatives: c'est donc sur lui que repose tout le succès de l'enseignement et de l'éducation. Le commissaire d'écoles doit veiller attentivement au choix des maîtres et aux conditions de travail qu'il leur impose.

2) "L'organisation et le maintien des bibliothèques, des centres documentaires et des laboratoires. Nos milieux scolaires n'ont certes pas péché par excès de prodigalité en ce domaine. Au contraire, nos écoles sont d'une pauvreté inouïe; c'est le vide."

3) "L'implantation d'une tradition culturelle dans le milieu, donnant à ce même milieu une atmosphère, une âme qui pénètre les individus (professeurs et étudiants) et qui les transforme plus par l'intérieur que par l'extérieur... Sans cette imprégnation culturelle et humaine, sans cette identification des êtres et des choses, nos milieux scolaires demeureront des entités sans vie (qui risqueront de dépersonnaliser l'individu)."

4) "L'insertion en milieu scolaire de tous les services pédagogiques requis à la bonne orientation, à l'aiguillage et au soutien constant de l'élève."

5) "L'organisation et le maintien des activités parascolaires variées où l'étudiant vient en contact avec de nou-

velles expériences propres à l'enrichir humainement."

Devant une autre commission, M. Marc Leclerc, de Granby a soutenu que le commissaire d'écoles n'a pas le droit de démissionner devant l'ampleur des difficultés qu'il rencontre et qu'il n'a pas le droit non plus de se contenter d'être simplement un commissionnaire au service du ministère de l'éducation.

"Pris entre: 1) le gouvernement qui exige un contrôle de plus en plus sévère des dépenses et qui insiste pour un relèvement de la taxe foncière; 2) le contribuable, qui commence à maugréer devant ces augmentations consécutives de taxes; 3) et les pouvoirs municipaux qui veulent les déloger du domaine de la taxe foncière", a-t-il signalé, pres- que tous les commissaires d'écoles se sont souvent demandé, au cours des dernières années, "si les commissaires n'étaient pas devenus des commissionnaires et si, au lieu d'être commissionnaires, ils ne seraient pas mieux d'être des démissionnaires" et de céder leur place à des fonctionnaires.

"Le commissaire n'a pas le droit de démissionner, a lancé M. Leclerc. Essentiellement, il est le mandataire des parents et les parents ont un droit à l'éducation qui précède et prédomine celui de tous autres, que ce soit le gouvernement ou l'église. Ce droit-là, les parents n'ont pas le droit de l'abdiquer et les commissaires, qui sont leurs mandataires, ne peuvent le faire... S'ils disparaissaient, l'éducation serait dirigée à distance par un fonctionnarisme dont on ne saurait plus corriger les écarts et erreurs autrement que par les échos de l'opinion publique."

Il a noté que, par leur initiative et leur expérience, les commissaires d'écoles sont en mesure, d'une part, de "stimuler, à l'occasion, les fonctionnaires du ministère qui pourraient avoir tendance à s'endormir" et, d'autre part, de "freiner certains novateurs inexpérimentés". Il a ajouté que ces deux phénomènes contraires se sont produits à plusieurs reprises au cours des dernières années.

Préconisant fortement le maintien d'une contribution locale au financement de l'éducation et notant que les subventions gouvernementales occupent une proportion sans cesse croissante des dépenses des commissions scolaires au Québec, — de l'ordre de 60 p.c. présentement, au regard de 30 p.c. en 1952-53, — il a continué:

"Le jour où il n'y aura que que des octrois et subventions, ce jour-là le contrôle pédagogique et financier du gouvernement sera total. Et vous n'aurez plus qu'à exécuter toutes les directives que l'on vous fera parvenir. Vous ne pouvez être ni l'un ni l'autre, ni démissionnaire, mais bien commissaire."

Rappelant le vieux principe: "pas de taxation sans représentation", M. Leclerc a laissé entendre que l'inverse est aussi vrai: "pas de représentation sans taxation".



Depuis 1931, le Club du Progrès Canadien de Montréal a distribué le lait gratuitement aux enfants nécessiteux. Votre don aide énormément les enfants moins fortunés dans plus de 60 écoles catholiques et protestantes dans le grand Montréal, ainsi que plusieurs centres de bienfaisance et orphelinats de toutes dénominations. Du lait et des capsules de vitamines sont distribués gratuitement après une étude approfondie des demandes des parents concernés et avec l'approbation du principal de chaque école. L'oeuvre de lait est approuvée par le Better Business Bureau et elle est la seule compagnie autorisée à cette fin par la ville de Montréal. Il convient de noter que tous les membres offrent leurs services bénévolement.

Six mois de congé en 1967

## Vacances d'été écourtées dans certains collèges dès cet été à cause de l'Expo?

Certains collèges de la région de Montréal seront-ils appelés à donner un congé de six mois à leurs élèves, pendant la durée de l'Exposition universelle de 1967 et à raccourcir les prochaines vacances d'été de quelque 25 jours?

La rumeur, non encore confirmée au ministère de l'Éducation, circule depuis quelques semaines dans certains collèges, et fait l'objet d'articles et d'éditoriaux dans certaines publications étudiantes.

En prévision de ce congé de six mois, rendu nécessaire par les besoins d'hébergement durant l'Expo, les vacances des étudiants concernés seraient écourtées dès cet été; les cours reprendraient, en effet, dans les institutions en question à la mi-août. En 1967, les cours finiraient fin avril pour ne reprendre que fin octobre.

On se souviendra que, l'an dernier, une suggestion de ce sens avait été faite aux autorités scolaires de la région de Montréal, de raccourcir les prochaines vacances d'été de 1966, afin de libérer le plus grand nombre d'étudiants pour la période de l'Expo, de mai à octobre 1967.

Un autre argument militerait maintenant en faveur de ce congé de six mois que l'on n'avait pas encore évalué de façon aussi précise l'an dernier: celui des besoins du logement durant l'Expo.

## UN ARCHITECTE QUI CUMULE DE TRÈS GROS CONTRATS...

Tout indique que l'Association Professionnelle des Architectes de la province de Québec et les étudiants de l'École des Beaux-Arts vont entreprendre prochainement des démarches en signe de protestation auprès du premier ministre Jean Lesage et le ministre de l'Éducation, M. Paul Gérin-Lajoie. Leur mécontentement est basé sur le choix de M.

Edouard Fiset, architecte en chef de l'Exposition Universelle de Montréal, comme architecte du super-building du ministère de l'Éducation dans la future cité parlementaire à Québec. Les jeunes talents en architecture sont furieux de constater que le ministère de l'Éducation créé spécialement pour leur épanouissement ne s'occupe que d'enrichir les vétérans, tandis que les architectes de Montréal trouvent étrange que dans une ville si populeuse et remplie de beaux talents en architecture on ait recours au même homme qui va cumuler en même temps les deux plus gros contrats en architecture jamais attribués depuis un demi-siècle. L'Expo à l'architec-



ture Fiset, le building de l'Éducation (\$30,000,000) au même architecte Fiset. Comment expliquer que Paul Gérin Lajoie n'ait pas jugé à propos d'organiser un grand concours pour les plans du futur temple de l'Éducation au Québec? — Étrange, pour un gouvernement qui a institué un ministère des Beaux-Arts et de la Culture de se replier encore sur un vétéran de l'Architecture pour lui confier une entreprise capable d'enrichir un bureau de la profession en une seule transaction. Au lieu de laisser M. Edouard Fiset réaliser de beaux gains en paix avec l'Expo, le gouvernement lui donne encore la bouchée double en y ajoutant son plus gros contrat de l'année. On se demande chez les jeunes des Beaux-Arts si l'on serait pas mieux de quitter les études pour jouer la partie de golf, car on pourrait croire que devant M. Lesage et ses amis intimes les causettes sur le "green" rapportent plus aux architectes que des années de labeur sur une table à dessin!

### **Cinq mois de vacances durant l'Expo**

L'agence de nouvelles Presse Etudiante Nationale annonce aujourd'hui qu'un comité conjoint de la Fédération des Collèges Classiques et de la Faculté des Arts de l'Université de Montréal vient d'accepter le calendrier académique suivant pour les années 66, 67, et 68; ouverture officielle des cours le 6 septembre 66, fin des cours le 28 avril 67, à l'occasion de l'Expo; retour tardif en classes le 2 octobre 67 et fin de cette année académique le 31 mai 68. Le nouveau calendrier vaudrait aux étudiants qui ne veulent pas travailler à l'Expo... cinq longs mois de "vacances". Selon l'agence de nouvelles étudiante, cependant, le ministère de l'Éducation ne verrait pas d'un aussi bon oeil ces chambardements dans son calendrier...

## Dispute entre les Collèges et le ministère de l'Éducation au sujet des vacances de 5 mois pour l'Expo

Le ministère de l'Éducation, d'une part, et la Fédération des collèges classiques, d'autre part, ne s'entendent pas du tout sur un projet mis de l'avant par la Fédération pour que les cours se terminent le 28 avril 1967 (à l'occasion de l'Expo '67) pour ne reprendre ensuite que le 2 octobre 1967. Ce calendrier académique aurait été approuvé par la Faculté des Arts de l'Université de Montréal.

Ce long congé de cinq mois serait avantageux pour les étudiants et pour les collé-

ges. Les étudiants pourraient profiter de quelque 3.000 emplois disponibles pour eux lors de l'exposition. Les collèges, de leur côté, pourraient louer à "LOGEXPO", le service de logement de l'Expo '67, des locaux pour héberger les visiteurs éventuels de l'Expo. Mais le ministère de l'Éducation, selon l'Agence de Presse étudiante, ne verrait pas le projet d'un bon oeil, craignant des répercussions financières: salaires des professeurs, etc.

## FLASH QUEBEC

par Paul BOILARD

### *L'Expo et le calendrier scolaire*

Le ministère de l'Éducation du Québec songe à modifier sensiblement le calendrier scolaire des deux prochaines années à cause de l'Exposition universelle.

Les étudiants des degrés élémentaire et secondaire ne seraient pas touchés par la mise en place d'un calendrier spécial contrairement au cas des 80,000 étudiants du niveau pré-universitaire et professionnel qui englobe aussi les élèves du cours technique et du cours collégial.

M. Arthur Tremblay, sous-ministre de l'Éducation, a confié à la direction générale de la planification l'étude d'un calendrier spécial pour les académiques 1966-67 et 1967-1968.

La ville de Montréal recevra des millions de visiteurs en 1967. Une modification au calendrier scolaire permettra aux étudiants de s'intéresser de près aux activités de l'Exposition et en plus donnera l'occasion aux élèves de travailler pendant cette période et de s'amasser un peu d'argent.

Lors de la motion de blâme de l'un à l'endroit de M. Paul Gérin-Lajoie et de M. Arthur Tremblay, le ministre de l'Éducation aimerait bien avoir l'opinion des corps intermédiaires pour bien conduire leur étude.

Evidemment, ce changement mettrait en cause le régime de vie des enseignants. Mais ils seront consultés par la voie normale des organismes de consultation, déclare un fonctionnaire du ministère.

## A cause de l'Expo, Québec songe à apporter des changements au calendrier scolaire en 1967

QUÉBEC — L'étude d'un calendrier académique spécial pour les années 1966-67 et 1967-68 a été soumise à l'attention de la direction générale de la planification, a révélé l'adjoint au directeur général, M. Maurice Mercier.

M. Mercier a dit que l'on songeait présentement à réorganiser l'année scolaire pour les quelque 30.000 étudiants du niveau préuniversitaire et professionnel, tandis que ceux du niveau primaire et secondaire ne seraient pas affectés par les changements.

Des changements seraient nécessaires à cause de la tenue à Montréal en 1967 de l'Exposition universelle, qui en plus de créer le plein emploi dans la région de Montréal créera aussi une pénurie de main-

d'œuvre, tout particulièrement dans les secteurs de l'industrie et du commerce.

Selon M. Mercier, les fonctionnaires du ministère de l'Éducation étudient surtout la possibilité de déplacer les trimestres scolaires. Les étudiants du niveau préuniversitaire et professionnel pourraient être divisés en deux groupes, le premier suivant le calendrier régulier. Ce serait vraisemblablement le cas des étudiants de la région de Montréal.

Cependant, les autres continueraient à étudier pendant les mois d'été, c'est-à-dire en juin, juillet et août pour tomber en vacances en septembre, octobre et novembre. On sait que l'Expo doit se terminer à la fin d'octobre.

## **BOULEVERSEMENT DES COMMISSIONS DE MONTRÉAL**

L'Île de Montréal compte 2 très importantes commissions scolaires et une vingtaine de petites. Le rapport Parent recommande de remplacer par sept commissions scolaires régionales ces vingt petites commissions ainsi que la Commission des écoles catholiques de Montréal qui groupe 215,000 élèves, et la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal qui groupe 70,000 élèves.

Les sept commissions scolaires régionales grouperaient 50,000 élèves chacune elles seraient neutres et leur rôle surtout administratif.

## Ile de Montréal: chambardement

Il y a présentement dans l'île de Montréal deux commissions scolaires géantes et une vingtaine de petites. Le rapport Parent recommande de remplacer par sept commissions scolaires régionales ces vingt petites commissions ainsi que la Commission des écoles catholiques de Montréal (215,000 élèves) et le Protestant School Board of Greater Montreal (70,000 élèves).

Les sept régionales auraient juridiction sur 50,000 élèves chacune. Elles seraient neutres et plutôt administratives. Elles seraient chargées de dispenser l'enseignement à tous les niveaux, depuis la maternelle et jusqu'au secondaire inclusivement, tant aux anglophones qu'aux francophones.

Au-dessus des sept régionales viendrait le Conseil de développement scolaire qui, dans l'île de Montréal, aurait des pouvoirs plus étendus que dans le reste de la province, car il pourrait:

- Recevoir le produit de l'impôt foncier perçu dans toute l'île, ainsi que les subventions gouvernementales destinées à chaque régionale de l'île;
- Verser les traitements et salaires de tout le personnel de toutes les régionales de l'île et organiser partout le transport des élèves;
- Assurer les services auxiliaires nécessaires à la bonne administration des commissions scolaires: service des statistiques, service juridique, bureaux d'architectes, etc.

### *D'un conformisme à l'autre*

Je lisais dans votre livraison du 3 septembre, un article intitulé "Une chronique de la Rentrée" par Pierre Baillargeon. Les quatre cinquièmes de l'article en question valent probablement la peine d'être publiés dans un journal. Surtout lorsque l'auteur prévoit l'exploitation de l'instinct grégaire propre au milieu scolaire. Ici, je suis en accord parfait : La Palice n'aurait pas dit mieux.

Mais voici que tout à coup, l'auteur, sans raison aucune, se met à déblatérer contre ce qu'il appelle les corbeaux et les cornettes ! Voici alors que l'auteur qui s'en prenait à l'instinct grégaire de l'ancien

conformisme succombe lui-même à l'instinct grégaire du nouveau conformisme... qui se dit anti-conformiste. C'est triste car plus que la foire que sera l'Expo 67, cette mentalité nous drape dans l'immaturité... tissée de préjugés, d'étrousses d'esprit. Pauvres enfants qui ont de tels parents pour veiller à la formation de leur esprit critique ! Comment, juste ciel, rendre conscients ceux qui s'en prennent à la paille se trouvant dans l'oeil de ceux qu'ils prennent à parti, comment dis-je, les rendre conscients de la poutre qui garnit le leur !

Luc RACICOT,  
Sorel, P.Q.

# Selon la FCSCQ, les commissions scolaires n'ont perçu que 50 pour cent de leurs taxes

par Claude Beauchamp

Il existe actuellement un grave malaise financier dans les commissions scolaires du Québec alors que plus de 50 pour cent des taxes ne sont pas perçues. C'est ce qu'affirme, dans une lettre circulaire adressée à toutes les commissions scolaires, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

Interrogé par le représentant de LA PRESSE, le directeur du Service du financement scolaire de la FCSCQ, M. Rodolphe Bergeron, a précisé que la cause fondamentale de ce malaise est double :

— D'une part, les méthodes

elles-mêmes et les lois de la perception des taxes scolaires placent les commissions scolaires dans une situation financière défavorable.

— D'autre part, les percepteurs des taxes scolaires ne semblent pas vouloir prendre les moyens nécessaires pour accélérer la perception et font preuve, à ce niveau, de "paternalisme".

M. Bergeron a ajouté que c'est surtout en milieu rural que le problème de l'arrérage des taxes scolaires est aigu. "L'enquête que nous avons conduite, a-t-il dit, nous a démontré que dans le cas de presque toutes les commissions scolai-

res rurales le montant des taxes dues et non perçues, pour l'année 1965-66 et les années précédentes, atteint au moins 50 p. cent du produit global de ces taxes."

Le problème qui se pose en pratique est le suivant : la loi exige que les comptes de la taxe scolaire soient envoyés en août pour paiement dans les vingt jours de la réception. Or, une commission scolaire doit fixer le taux de sa taxe selon son budget pour l'année financière à venir, budget qui doit d'abord être approuvé par le ministère de l'Éducation.

Comme l'approbation n'est donnée qu'en octobre ou no-

vembre et même plus tard, les commissions scolaires ne peuvent faire parvenir en août un compte définitif aux propriétaires. En conséquence, on permet aux commissions scolaires d'envoyer à la fin de l'été un compte provisoire qui équivaut seulement à 50 p. cent du compte de l'année précédente, le compte final ne parvenant aux propriétaires qu'en mars ou avril suivants.

En conséquence, a expliqué M. Bergeron, les commissions scolaires doivent recourir à des emprunts temporaires pour défrayer leurs dépenses courantes au début de l'année scolaire.

En milieu rural, a continué

M. Bergeron, le problème se complique du fait qu'il est très difficile de percevoir rapide-

ment, lors de l'émission du compte final, le produit des taxes, car le printemps est une période creuse sur le plan financier pour les cultivateurs. Elle suggère en outre aux commissions scolaires de se prévaloir de leur droit d'engager un compte provisoire afin de maintenir au strict minimum les emprunts temporaires.

C'est ici, selon M. Bergeron, que se greffe l'aspect d'une "paternalisme" dans la perception des taxes en appliquant rigoureusement tous les moyens que met la loi à leur disposition".

Ces moyens, incidemment a-t-il dit. Mais le fait d'accorder à tous et chacun des délais in-justifiables sur le plan financier entraîne nécessairement des abus toujours de plus en plus nombreux, si bien que les commissions scolaires doivent constamment se financer par emprunts à court terme." Cette question du financement scolaire sera d'ailleurs discutée une fois de plus au cours du prochain congrès de la Fédération qui se tiendra à

Montréal du 9 au 12 novembre prochains.

La Fédération recommande, dans sa lettre circulaire, aux commissions scolaires de faire campagne auprès du contribuable afin de l'amener à faire preuve dans le paiement de ses taxes de la même diligence qu'il démontre pour régler ses versements pour l'achat d'une automobile, d'une télévision ou d'un tracteur.



## CHAPITRE 90

Loi concernant l'éducation dans la ville de Montréal et d'autres municipalités avoisinantes

[Sanctionnée le 14 avril 1967]

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. L'article 16 de la loi 15 George V, chapitre 45, remplacé par l'article 1 de la loi 11-12 Elizabeth II, chapitre 74, et modifié par l'article 19 de la loi 12-13 Elizabeth II, chapitre 75, par l'article 4 de la loi 13-14 Elizabeth II, chapitre 88, et par l'article 2 de la loi 15-16 Elizabeth II, chapitre 89, est de nouveau modifié en remplaçant les paragraphes 8 et 9 par les suivants:

« 8. Le taux de la taxe scolaire des protestants doit être fixé au plus tard le premier avril de chaque année par résolution du bureau métropolitain, mais ne doit pas dépasser vingt millièmes au dollar.

Cependant, pour les fins de l'année scolaire 1967-1968 seulement, ce taux doit être fixé au plus tard le 17 avril 1967.

Le taux ainsi fixé sera le taux de la taxe scolaire des protestants pour l'année scolaire commençant le premier juillet qui suivra l'adoption de ladite résolution, et la taxe sera prélevée, perçue et remise par toutes les cités, villes et autres municipalités dont le territoire relève de l'autorité du bureau métropolitain pour fins scolaires protestantes, de la manière

## CHAPTER 90

An Act respecting education in the city of Montreal and other neighbouring municipalities

[Assented to 14th April 1967]

HER MAJESTY, with the advice and consent of the Legislative Council and of the Legislative Assembly of Quebec, enacts as follows:

1. Section 16 of the act 15 George V, chapter 45, replaced by section 1 of the act 11-12 Elizabeth II, chapter 74, and amended by section 19 of the act 12-13 Elizabeth II, chapter 75, by section 4 of the act 13-14 Elizabeth II, chapter 88, and by section 2 of the act 15-16 Elizabeth II, chapter 89, is again amended by replacing subsections 8 and 9 by the following:

“(8) The rate of the Protestant School tax shall be fixed not later than the first day of April in each year by resolution of the Greater Montreal Board but shall not exceed twenty mills in the dollar.

However, for the purposes of the school year 1967-1968 only, such rate shall be fixed not later than the 17th of April 1967.

The rate so fixed shall be the rate of Protestant School tax for the school year commencing on the first day of July next following the passing of the said resolution, and the said tax shall be levied, collected and remitted by all the cities, towns and other municipalities whose territory is subject to the jurisdiction of the Greater Montreal Board for Protestant

prévue au présent article; un avis de toute résolution du bureau métropolitain, fixant le taux de la taxe scolaire des protestants conformément aux dispositions du présent paragraphe, devra être donné par lettre recommandée mise à la poste dans les cinq jours qui suivent l'adoption de la résolution et adressée au directeur des finances de la ville de Montréal et au trésorier ou secrétaire-trésorier de chacune des autres municipalités dont le territoire relève de l'autorité du bureau métropolitain pour fins scolaires protestantes.

school purposes, in the manner provided in this section; notice of any resolution of the Greater Montreal Board fixing the rate of the Protestant school tax in accordance with the provisions of this subsection shall be given by registered letter mailed within five days following the passing of the resolution, and addressed to the Director of Finance of the city of Montreal and to the treasurer or secretary-treasurer of each of the other municipalities whose territory is subject to the jurisdiction of the Greater Montreal Board for Protestant school purposes.

**Déla.** «9. Le Bureau métropolitain et La Commission des écoles catholiques de Montréal d'un commun accord fixent annuellement au plus tard le 15 mars le taux de la taxe à être imposée sur les biens immobiliers inscrits ou qui doivent être inscrits sur la liste des neutres, par résolution soumise aux formalités prescrites par le paragraphe 8.

“(9) The Greater Montreal Board and the Montreal Catholic School Commission shall fix by agreement on or before the 15th of March in each year the rate of the tax to be imposed upon the immoveable property entered or to be entered on the Neutral Panel, by resolution subject to the formalities prescribed by subsection 8.

**Applica-  
tion du  
taux.** Ce taux s'applique pour l'année scolaire suivante sur tout le territoire du Bureau métropolitain ou de La Commission des écoles catholiques de Montréal.

Such rate shall apply for the next school year throughout the territory of the Greater Montreal Board or the Montreal Catholic School Commission.

**Limite.** Le taux ainsi fixé ne doit pas dépasser vingt-cinq millièmes au dollar.

The rate so fixed shall not exceed twenty-five mills in the dollar.

**Déla.** Pour les fins de l'année scolaire 1967-1968 seulement, le taux visé au premier alinéa doit être fixé au plus tard le 17 avril 1967.

For the purposes of the school year 1967-1968 only, the rate contemplated in the first paragraph shall be fixed not later than the 17th of April 1967.

**Défaut  
d'entente.** A défaut d'entente entre le Bureau métropolitain et La Commission des écoles catholiques de Montréal, le taux est fixé par le ministre de l'éducation.

Failing agreement between the Greater Montreal Board and the Montreal Catholic School Commission, the rate shall be fixed by the Minister of Education.

**Fixation  
de taux.** Pour l'année scolaire 1966-1967, ce taux est fixé à vingt-deux millièmes et demi au dollar.

For the school year 1966-1967, such rate shall be fixed at twenty-two and one-half mills in the dollar.

**Budgets  
modifiés.** Le conseil de toute cité, ville ou autre municipalité visée par le paragraphe 1 doit amender en conséquence le budget de l'exercice 1966-1967 conformément aux dispositions de la loi 15-16 Elizabeth II, chapitre 89.»

The council of any city, town or other municipality contemplated in subsection 1 shall amend accordingly the budget for the fiscal year 1966-1967, conformably to the provisions of the act 15-16 Elizabeth II, chapter 89.”

**1947, c.  
81, s. 4,  
mod.** 2. L'article 4 de la loi 11 George VI, chapitre 81, remplacé par l'article 7 de la loi 5-6 Elizabeth II, chapitre 129, est modifié en ajoutant, après le premier alinéa, le suivant:

2. Section 4 of the act 11 George VI, chapter 81, replaced by section 7 of the act 5-6 Elizabeth II, chapter 129, is amended by adding, after the first paragraph, the following:

**Rôle  
d'évalua-  
tion  
modifié.** « Pour les fins de l'année scolaire 1967-1968 seulement, ce rôle d'évaluation modifié entre en vigueur le premier juillet

“For the purposes of the school year 1967-1968 only, such amended valuation roll shall come into force on the 1st of July

- 1967 à condition que le dépôt en ait été fait au plus tard le 30 juin 1967. »
- 1967, provided that it has been deposited on or before the 30th of June 1967."
- 3.** L'article 7 de la loi 6-7 Elizabeth II, chapitre 53, est modifié en ajoutant l'alinéa suivant:  
« Pour les fins de l'année scolaire 1967-1968 seulement, ce rôle modifié entre en vigueur le premier jour de juillet 1967, à condition que cet envoi ait été fait au plus tard le 30 juin 1967. »
- 3.** Section 7 of the act 6-7 Elizabeth II, chapter 53, is amended by adding the following paragraph:  
"For the purposes of the school year 1967-1968 only, such amended roll shall come into force on the 1st of July 1967, provided that such sending was effected on or before the 30th of June 1967."
- 4.** L'article 20 de ladite loi, remplacé par l'article 1 de la loi 11-12 Elizabeth II, chapitre 73, est modifié en ajoutant, après le premier alinéa, le suivant:  
« Pour les fins de l'année scolaire 1967-1968 seulement, ce pourcentage doit être fixé, aux conditions établies dans l'alinéa précédent, au plus tard le 17 avril 1967. »
- 4.** Section 20 of the said act, replaced by section 1 of the act 11-12 Elizabeth II, chapter 73, is amended by adding, after the first paragraph, the following:  
"For the purposes of the school year 1967-1968 only, such percentage shall be fixed, upon the conditions established in the preceding paragraph, on or before the 17th of April 1967."
- 5.** L'article 1 de la loi 12-13 Elizabeth II, chapitre 75, modifié par l'article 5 de la loi 13-14 Elizabeth II, chapitre 88, est de nouveau modifié en remplaçant le paragraphe j par le suivant:  
« j) « élève »: tout élève inscrit dans les écoles du Bureau, de la Commission ou d'une commission scolaire catholique, le 30 septembre, ainsi que tout enfant dont les frais d'enseignement dans une institution d'enseignement privée sont à cette date à la charge du Bureau, de la Commission ou d'une commission scolaire catholique, conformément à l'article 496 de la Loi de l'instruction publique (Statuts révisés, 1964, chapitre 235). »
- 5.** Section 1 of the act 12-13 Elizabeth II, chapter 75, amended by section 5 of the act 13-14 Elizabeth II, chapter 88, is again amended by replacing paragraph j by the following:  
"j. "pupil": any pupil registered in the schools of the Board, the Commission or a Catholic school board on the 30th of September, and any child whose tuition fees in a private educational institution are on that date charged to the Board, the Commission or a Catholic school board, in conformity with section 496 of the Education Act (Revised Statutes, 1964, chapter 235)."
- 6.** L'article 3 de ladite loi est modifié en retranchant le paragraphe 5° du premier alinéa.
- 6.** Section 3 of the said act is amended by striking out sub-paragraph 5 of the first paragraph.
- 7.** L'article 11 de ladite loi est abrogé.
- 7.** Section 11 of the said act is repealed.
- 8.** La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction, sauf les articles 5 à 7 qui entreront en vigueur le 1er juillet 1967.
- 8.** This act shall come into force on the day of its sanction, except sections 5 to 7 which shall come into force on the 1st of July 1967.

21

"LA REFORME SCOLAIRE AU QUEBEC"

Allocution de l'honorable Marcel Masse  
Ministre d'Etat à l'Education  
devant "Les enseignants du Lanaudière"  
lundi, le 8 mai 1967.

NE PAS PUBLIER AVANT 20 HEURES  
LUNDI LE 8 MAI 1967

Mes chers amis,

Actuellement, plusieurs personnes, face aux multiples changements et aux différents problèmes qui surviennent, se posent la question suivante: Y a-t-il vraiment une politique cohérente établie au ministère de l'Education ou ne s'agit-il en réalité que de lubies de technocrates, endossées par un gouvernement, ignorant ce qui se trame dans son dos. La question est, à mon avis, éminemment valable. Aussi ai-je l'intention ce soir de faire le point sur la réforme scolaire au Québec pour clarifier certains faits dont dépend notre avenir éducationnel.

Les circonstances socio-économiques exigent, de nos jours, une scolarisation massive de nos jeunes et le recyclage ou le perfectionnement des adultes. Le développement de la scien-

...2

ce, l'ère technologique, l'ouverture du Québec sur le monde, l'urbanisation, l'industrialisation, voilà autant de facteurs importants qui nécessitent un degré d'ouverture éducationnel de la population non atteignable présentement avec les moyens à notre disposition. Dans le présent système, une scolarisation massive des jeunes est impossible à moins d'une démocratisation de l'enseignement. Or cette démocratisation de l'enseignement exigeait au départ qu'on détermine l'ampleur des besoins à satisfaire du point de vue clientèle à scolariser et la nature des services à mettre en place pour répondre aux exigences des diverses clientèles. Pour atteindre l'objectif visé, il fallait donc emprunter certains moyens tant du point de vue institutionnel que du point de vue administratif pour mettre en place le système scolaire répondant aux besoins de notre société contemporaine et aussi en vue de celle

de demain. Ce sont là quelques considérations que je voudrais aborder ici.

Une part de l'objectif actuel de la politique scolaire du Québec est de rendre le meilleur enseignement secondaire possible accessible à toute la population étudiante. Dorénavant, la masse de notre population - jeune et adulte - doit pouvoir accéder à des études secondaires pour être en mesure de participer activement au développement culturel, social et économique de notre société, et pour s'adapter à un monde de plus en plus dominé par la science et la technique.

La croissance du taux de scolarisation, au niveau secondaire, combinée avec la croissance de la population du Québec, permet d'établir à environ 700,000 le nombre de jeunes de 12 à 16 ans qui s'inscriront dans les écoles secondaires en 1971, alors qu'en

...4

1965-1966, ces inscriptions s'élevaient à 525,000. Cette clientèle qui envahira toujours en plus grand nombre les écoles secondaires sera hétérogène sous plusieurs aspects. Un premier groupe d'étudiants s'orientera vers une occupation professionnelle avant d'avoir complété les cinq années du programme de l'enseignement secondaire. Un second groupe se dirigera vers le marché du travail au terme des cinq années prévues pour ce niveau d'enseignement. En fait, on estime à 350,000 le nombre de ceux qui, au niveau secondaire, devront recevoir une formation professionnelle les préparant à l'exercice d'un métier ou d'une occupation. Les 350,000 autres étudiants inscrits dans les écoles secondaires se prépareront à entreprendre des études de niveau pré-universitaire et technique. Compte tenu de la répartition de ces étudiants dans les cinq années d'études prévues pour le niveau

...5

secondaire, on estime que la clientèle annuelle des collègues pré-universitaires et professionnels, en 1971-1972, variera entre 60,000 et 70,000, soit entre 120,000 et 140,000 pour les deux ou trois années d'études de ce niveau d'enseignement.

Le problème fondamental à résoudre au niveau secondaire est donc, d'une part, de trouver la façon d'assurer une formation convenable, à caractère professionnel, à tous les jeunes qui ne peuvent plus se contenter aujourd'hui d'études élémentaires et qui doivent poursuivre des études secondaires, sans pouvoir ou sans vouloir entreprendre, par la suite, des études pré-universitaires ou techniques et, d'autre part, de continuer à donner à tous les autres plus doués ou plus motivés une formation qui les habilite à poursuivre des études post-secondaires. Voilà pourquoi une ré-organisation des services scolaires, des structures institutionnel-

...6

les et administratives, s'impose et se justifie.

Mais il n'y a pas que le groupe de jeunes de 12 à 16 ans qui doit entreprendre ou poursuivre des études secondaires. Pour diverses raisons, notamment à cause du développement spectaculaire et récent des connaissances scientifiques et des exigences du monde du travail, la majorité de la population adulte du Québec se voit dans l'obligation de se recycler. Il faut compter aussi ceux qui décideront de leur plein gré d'acquérir un complément de culture générale ou professionnelle afin de mieux s'intégrer à la nouvelle société. Il est donc raisonnable de prévoir que les inscriptions aux cours de recyclage des adultes croîtront rapidement dans les prochaines années et pourraient théoriquement atteindre 1,500,000. Il faut souligner, à ce chapitre, l'étonnante diversité des besoins de cette clientèle scolaire adulte.

...7

Les lacunes à combler sont aussi diverses que les individus.

Les adultes d'aujourd'hui ont, hier, quitté l'école après une 7<sup>e</sup> ou une 8<sup>e</sup> ou une 9<sup>e</sup> année. Certains ont réussi à parfaire, de diverses manières, la formation reçue en milieu scolaire, mais les lacunes sont encore nombreuses en langues, en mathématiques, en sciences de la nature, en sciences humaines et dans les connaissances techniques, si l'on en juge par la proportion des inscrits, l'an dernier, aux cours portant sur ces groupes de disciplines.

J'ai décrit sommairement les besoins de la population scolaire dite normale. Mais il ne faudrait pas oublier cette catégorie très importante d'enfants et de jeunes dont le développement physique, intellectuel, affectif ou social ne suit pas le rythme normal et qui, pour cette raison, ne peuvent profiter pleinement des cadres ordinaires de l'enseignement. Chacun ayant droit

à l'éducation et l'Etat ayant une importante responsabilité en ce domaine, notre système d'éducation doit non seulement s'occuper de tous les enfants susceptibles de profiter de l'éducation, mais aussi des exceptionnels qui requièrent une éducation spéciale complète ou des mesures temporaires ou partielles de rééducation.

Une scolarisation massive comme celle que je viens de décrire constitue un défi qu'un ministère de l'Education ne peut relever s'il ne revise pas le concept même des services scolaires qu'il doit rendre. Pour cela, des services existants doivent être transformés, d'autres développés, d'autres créés. Tous doivent désormais fréquenter au moins l'école secondaire, mais tous n'y arriveront pas avec les mêmes talents, la même préparation, les mêmes intérêts, les mêmes besoins. Il faut donc organiser l'enseignement secondaire de façon à permettre à chacun de

découvrir ses propres talents et à offrir également à chacun l'opportunité de poursuivre aussi longtemps que possible sa formation générale et, au moment nécessaire, de se préparer d'une façon immédiate à l'exercice d'une fonction de travail. Il faut donc, à la fois, édifier un programme possédant une souplesse extraordinaire et, en même temps, voir à ce que ce programme soit structuré de telle sorte que tous aient l'occasion de pratiquer des disciplines nécessaires à une formation équilibrée et vraiment humaniste. Il faut de plus, pour des raisons d'efficacité académique et de rentabilité financière, viser à créer des conditions permettant l'exploitation maximum du potentiel professoral et des techniques didactiques audio-visuelles. Le ministère de l'Éducation croit donc pouvoir poursuivre tous ces objectifs par la mise en place d'un service de l'enseignement structuré autour d'un pro-

...10

gramme d'enseignement secondaire polyvalent, à options graduées, obligatoires et facultatives, complété par un système de promotion par matière.

Nous avons déjà fait connaître ces positions sur ce que doit être le programme d'enseignement secondaire au Québec en publiant, en septembre 1966, le Document d'éducation no 2 qui commente le règlement no 1 adopté en mai 1965. En résumé, c'est en offrant à tous les écoliers l'occasion d'une certaine formation et dans le domaine des langues, et dans celui des sciences, et dans celui des arts, et dans celui de la technique que l'enseignement secondaire répondra à leurs besoins. Pour cela, le programme de l'enseignement secondaire doit être polyvalent et l'organisation de l'enseignement, à ce niveau, profondément modifiée.

...ll

La préparation d'un programme d'enseignement secondaire permettant de répondre aux multiples et divergents besoins de la population à scolariser a obligé le ministère de l'Éducation à examiner quelle procédure il fallait employer pour transformer les programmes actuels de façon à ne pas perturber les étudiants, les parents, les enseignants, les administrateurs scolaires et tous les organismes scolaires et professionnels habitués à travailler dans le cadre précis de sections bien identifiées et de programmes bien connus. Nous en sommes venus à la conclusion qu'il fallait "décloisonner" les programmes actuels, c'est-à-dire, constituer un programme d'études comprenant l'ensemble des matières vraiment distinctes apparaissant dans les divers programmes des écoles qui dispensent un enseignement de niveau secondaire. L'opération de découloisonnement a permis de constater que les

...12

divers programmes actuellement en vigueur constituaient un faisceau quasi inextricable de matières dont l'étude conduisait à des spécialisations prématurées. C'est ainsi qu'on a découvert l'existence, dans les programmes d'études secondaires, de 140 disciplines différentes et de 604 matières distinctes. Ces 604 options comportent 49 programmes différents de mathématiques, 39 de français, 32 d'anglais, 46 de sciences dont 16 programmes de chimie, 13 de physique et 17 de biologie et "autres sciences".

Le décloisonnement des programmes actuels a donc d'abord consisté à supprimer purement et simplement un grand nombre de matières qui font double emploi dans les divers programmes des écoles dispensant un enseignement de niveau secondaire. Il a permis ensuite le rapatriement dans le programme institutionnel de l'école

...13

secondaire d'un certain nombre de matières qui sont effectivement de niveau secondaire, mais qui, en raison de l'incohérence de notre système scolaire, sont présentement inscrites au programme de certaines institutions post-secondaires. Par le truchement du programme qu'il propose, le ministère croit pouvoir répondre à toutes les aptitudes et à toutes les ambitions de la population scolaire normale, jeune et adulte, tout en continuant d'assurer une formation équilibrée et humaniste. Un programme de cette nature permet également d'adapter l'enseignement à la clientèle exceptionnelle capable de s'intégrer dans les cadres des institutions scolaires publiques.

Pour créer, développer et transformer le service de l'enseignement ainsi que les services auxiliaires requis par

...14

la scolarisation massive des jeunes et des adultes, au niveau secondaire, il nous fallait prendre certains moyens, tels que l'aménagement d'un réseau d'écoles secondaires académiquement et financièrement rentables et la mise en place de structures administratives efficaces et dynamiques.

Ce réseau d'écoles secondaires devra permettre à chacun de découvrir ses propres talents et préférences, et offrir également à chacun l'occasion de poursuivre aussi longtemps que possible sa formation générale et, si nécessaire, de se préparer immédiatement à une fonction de travail. A l'école secondaire polyvalente, on dispensera donc non seulement un enseignement dit de culture générale, mais aussi un enseignement dit de formation professionnelle. Aussi les étudiants, venus de divers milieux et s'acheminant vers divers secteurs de l'activité humaine, peuvent trouver à l'école secondaire polyvalente la formation

...15

générale la plus élevée qu'ils peuvent atteindre, compte tenu de leurs aptitudes, et une spécialisation professionnelle plus ou moins poussée selon leurs besoins, leurs goûts et leur habileté.

Si ce genre d'école nous apparaît comme le moyen le plus approprié, dans les circonstances actuelles, pour dispenser l'enseignement secondaire, elle est également le moyen par excellence d'utiliser au maximum les ressources humaines de chaque milieu. Pour les maîtres, le contact fréquent, au sein d'une même école, avec les confrères enseignant la même discipline ou une discipline connexe ne peut être qu'un enrichissement dont profiteront les étudiants. L'isolement que les maîtres ont trop souvent connu avant la régionalisation scolaire n'a pas eu, règle générale, de vertu stimulatrice sur leur perfectionnement académique et sur leur rendement pédagogique. De plus, une telle

...16

organisation scolaire est de nature à aider les personnes dont les compétences seront éventuellement mises à profit, à acquérir une mentalité pédagogique à laquelle leur formation particulière ne les a pas préparés. Les enseignants, de leur côté, au contact de ces praticiens d'autres professions, auront l'occasion d'enraciner davantage leur pédagogie dans la réalité concrète de la communauté qu'ils ont accepté de servir.

Bref, l'école secondaire polyvalente n'est pas une fin en soi. Elle est un moyen et le moyen le plus approprié pour atteindre les objectifs poursuivis, compte tenu des ressources humaines et matérielles ainsi que des potentialités financières et administratives du milieu québécois. La réorganisation de l'enseignement et de l'école secondaire, en particulier, n'atteindrait pas les objectifs définis plus tôt si l'on se contentait d'une simple coordina-

tion académique des programmes d'études, en maintenant juxtaposées des écoles dispensant le cours scientifique, le cours classique, le cours général, le cours commercial, ou des écoles offrant des cours de métiers, des cours d'enseignement ménager, ainsi de suite. Désormais, les divers réseaux d'écoles dispensant un enseignement de niveau secondaire ne peuvent plus être des entités isolées et refermées sur elles-mêmes. Ces écoles doivent faire partie d'un tout plus vaste: l'institution secondaire polyvalente.

Par conséquent, le ministère de l'Éducation entend-il prendre tous les moyens pour rendre accessible à tous, jeunes et adultes, cet enseignement polyvalent. L'urgence et l'ampleur des besoins à satisfaire sont telles que toute discussion sur cet objectif causerait des retards dramatiques. D'ailleurs, sur ce sujet comme bien d'autres, la phase de la consultation est nettement ter-

...18

minée. La commission d'enquête sur l'enseignement a recommandé la polyvalence; le Comité du plan de développement scolaire a endossé ces recommandations; le Conseil supérieur de l'Education a approuvé le règlement no 1 qui découle de ces recommandations. Le ministère de l'Education actuel a lui-même publié un document d'Education à ce sujet. Il reste encore à organiser la polyvalence et à en assumer toutes les conséquences. Cette tâche est évidemment colossale, mais nous sommes bien disposés à la mener à bonne fin.

L'organisation d'un enseignement secondaire polyvalent exige conséquemment la mise en commun, dans un territoire donné, de toutes les ressources humaines et matérielles dont une collectivité peut disposer, car les exigences de la polyvalence sont telles que seule une collectivité régionale est en mesure de

...19

leur faire face. La régionalisation scolaire s'est accomplie chez nous, dans les cadres d'une planification que ses défenseurs appellent "indicative" et que ses détracteurs qualifient de "technocratique". Quoiqu'il en soit, la planification par l'Etat est désormais une nécessité et, sur ce point, le ministère de l'Education entend bien ne pas se dérober à sa part de responsabilité. En fait, en procédant à la planification administrative, académique, institutionnelle et financière du système scolaire, nous ne faisons qu'assumer nos responsabilités à l'égard du bien commun. Il faut noter à ce sujet que la planification pratiquée par le ministère a été et est encore jugée de diverses manières, et bien des difficultés actuelles sont les résultats d'une incompréhension manifeste des procédures suivies dans l'élaboration et la mise en vigueur des politiques scolaires. Une enquête menée à l'automne 1966 par le Centre

... 20

de recherches en opinion publique a d'ailleurs clairement démontré que l'information de la population a été lacunaire. Aussi ne faut-il pas s'étonner si un grand nombre de difficultés et de problèmes sont nés de cette situation. Nous entendons donc prendre dorénavant tous les moyens possibles pour éclairer la population sur ce qui s'est accompli ces derniers temps et sur ce qui s'accomplira pendant les prochaines années dans le domaine scolaire au Québec. Dans cette perspective, il a été créé un Service des parents dont la fonction est d'assister ceux-ci dans leurs démarches auprès des diverses directions générales du ministère et de leur fournir toutes les informations qu'ils pourraient réclamer. De plus, le ministère a reconnu la nécessité d'attacher, à chaque bureau interrégional, un conseiller en relations publiques afin de décentraliser les services du bureau provincial d'information situé

dans la Capitale.

Plusieurs citoyens ont été peut-être quelque peu stupéfaits de notre attitude et de nos décisions, et ils n'ont pas manqué de nous rappeler un article de notre programme politique de 1966. "Le gouvernement de l'Union nationale, disons-nous dans notre programme politique de 1966, favorisera, dans toute la mesure du possible, la décentralisation de l'enseignement secondaire dans les régions rurales où l'éloignement excessif de l'école pose des problèmes aigus de transport par autobus, avec tous les dérangements profonds d'ordre physique et psychologique qui s'ensuivent chez des milliers d'enfants".

Il est vrai que des problèmes réels ont été soulevés par la régionalisation scolaire. Le transport des écoliers sur des distances considérables, parfois, est peut-être la principale dif-

... 22

ficulté rencontrée dans les milieux ruraux. Ce problème, qui aurait pu être étudié et résolu pour lui-même, a, en fait, provoqué la remise en question de la nécessité de la polyvalence, de l'école secondaire polyvalente, de la commission scolaire régionale, bref, la remise en cause, à toute fin pratique, de la régionalisation scolaire sous ses aspects académiques, administratifs, topographiques, financiers, etc... Il convient donc, à ce moment-ci, de faire connaître explicitement notre point de vue sur ce problème et les décisions auxquelles nous sommes parvenus. Le gouvernement s'est engagé à "favoriser la décentralisation de l'enseignement secondaire, dans les régions rurales, où l'éloignement excessif pose des problèmes aigus de transport..." Une analyse attentive de cette proposition indique bien clairement que le problème à résoudre est rigoureusement "exceptionnel". Les expressions

"régions rurales", "éloignement excessif", "problèmes aigus", "dérangements profonds"... démontrent clairement qu'au point de vue du gouvernement, la régionalisation scolaire dans son ensemble ne doit pas être remise en discussion. Nous avons déjà opté pour la polyvalence et ses conséquences institutionnelles, administratives et financières, comme le prouve le document d'Education no 2.

Le gouvernement s'est engagé à favoriser la décentralisation "dans toute la mesure du possible"... Cela équivaut, concrètement, à renoncer à une discussion du plan global et à accepter que l'étude du "cas exceptionnel" soit soumis à qui de droit. Mais à qui doit-on soumettre cette étude d'un cas aussi complexe? Directement au ministre de l'Education? Directement au député? Il est évident que le député, dans notre régime parlementaire, est

... 24

le porte-parole des habitants de son comté. Il est également celui qui, au sein de l'Assemblée législative et de comités parlementaires ad hoc, peut participer à l'élaboration des politiques gouvernementales. Il est enfin celui qui, une fois les décisions prises, doit en expliquer le bien-fondé à la population. Cependant, tout comme les ministres, il doit accepter que le style d'action, en politique gouvernementale en 1967, doit s'appuyer sur la consultation et la participation des corps intermédiaires représentés dans des comités d'envergure provinciale, eux-mêmes organiquement structurés et responsables.

Dès lors, si les hommes politiques - députés et ministres - peuvent avoir des opinions personnelles ou se faire les porte-parole des opinions des groupes de pression de leurs circonscriptions électorales, ils ne peuvent cependant pas penser pou-

voir modifier toute chose au gré de ces mêmes opinions. Ils doivent respecter cette force nouvelle de la démocratie et qu'on appelle couramment les corps intermédiaires. Pour autant, donc, que la régionalisation scolaire est concernée, toute modification au plan déjà établi doit normalement faire l'objet des études des organismes consultatifs actuels ou d'autres organismes analogues, aussi valables sur le plan de la représentation, soit au niveau provincial, soit au niveau régional. C'est dans cette optique que le gouvernement vient de décider la création d'un comité pour étudier les "cas exceptionnels" de régionalisation scolaire. Ce nouvel organisme aura la responsabilité de recommander au ministre de l'Éducation les mesures appropriées à la solution des "cas exceptionnels" qui font présentement l'objet de certains problèmes. Procéder autrement, à notre point de vue, équivaldrait à bafouer, pour satis-

... 26

faire des intérêts particuliers, des centaines d'organismes et des milliers de personnes qui ont oeuvré et oeuvrent encore - en partenaires bénévoles - avec le ministère de l'Education depuis bientôt trois ans. Ce serait aussi compromettre gravement l'équilibre même des plans déjà arrêtés, puisque régler à la pièce les difficultés d'aujourd'hui, en dehors des cadres généraux adoptés, signifierait, à toute fin pratique, accepter que n'importe qui peut changer n'importe quoi, n'importe comment et n'importe quand.

Lorsqu'on jette un coup d'oeil sur la situation d'ensemble dans le secteur éducationnel actuellement en pleine effervescence, on pourrait être tenté de croire que les commissions scolaires régionales sont nées seulement en 1961 avec la "Loi pour favoriser le développement de l'enseignement secondaire" ou encore, en 1964, à l'occasion du lancement de l'Opération 55. Or, tel n'est

...27

pas le cas. Lorsqu'on analyse l'évolution historique de nos lois scolaires, on se rend compte que le phénomène de régionalisation n'est pas une idée nouvelle au Québec. Dès 1905, en effet, les responsables de l'enseignement, dans la section protestante, se préoccupaient d'unir les forces locales disponibles pour offrir une meilleure éducation aux enfants. Du côté catholique, pour faire face aux difficultés soulevées par l'application du programme d'étude de 1906, le Comité catholique du conseil de l'Instruction publique forma, en 1917, un sous-comité chargé de procéder à une réforme complète du programme. Comme on le voit, les tangentes actuelles sont le fruit d'une assez longue évolution historique. Aussi cette réforme et cette réorganisation que nous entreprenons aujourd'hui s'inscrivent-elles dans l'évolution normale de notre société et sont les phases contemporaines de transformation dont était l'objet notre

système scolaire depuis 50 ans.

La mise en place de toute l'infrastructure administrative et institutionnelle a certes provoqué des difficultés qui, somme toute, sont minimales si on tient compte de l'ampleur de l'opération entreprise. Bien entendu, du fait que la régionalisation n'en est qu'à sa phase préparatoire, que l'équipement n'est pas en place partout et que la réforme pédagogique n'est pas encore amorcée, l'absence de résultats évidents n'amène pas facilement l'adhésion à une réforme qui comporte parfois des sacrifices importants. Toutefois quand on voit les choses dans une perspective globale, nous devons être plus sereins face à l'avenir. Le désordre apparent dans le domaine éducationnel fera alors place à un système homogène et à la dimension des besoins de la société québécoise contemporaine et future.

## Les commissions scolaires

Les commissions scolaires sont en voie de devenir un fouillis épouvantable.

Ont-elles, oui ou non, le pouvoir de négocier avec leurs employés ? Ont-elles, oui ou non, le pouvoir de fixer elles-mêmes leurs taux de taxes scolaires ? Et quelles sont leurs responsabilités en ce qui concerne l'enseignement proprement dit et les programmes scolaires ? Et pourquoi les barèmes d'évaluation pour fins scolaires ne sont-ils pas les mêmes partout ?

Toutes les commissions scolaires sont-elles sur le même pied ? Comment se fait-il que les commissaires ne soient pas élus par le peuple, à Québec et à Montréal ? Et si c'est le ministère de l'Éducation qui mène, comment le gouvernement du Québec peut-il venir se plaindre de la Commission des écoles catholiques de Montréal ? Ou bien le ministère n'a pas exercé suffisamment de surveillance et de contrôle, ou bien la C.E.C.M. a trop de pouvoirs. Dans un cas comme dans l'autre, c'est au gouvernement d'y voir. Mais la solution n'est pas de nommer lui-même les commissaires, mais plu-

tôt de mieux définir les fonctions des commissions scolaires.

Et les taxes ne devraient-elles pas être les mêmes partout ? Puisque bientôt nous aurons des écoles neutres et aussi des écoles confessionnelles dans lesquelles les enfants pourront être dispensés de l'enseignement religieux, est-il encore bien nécessaire que les contribuables soient classifiés en catholiques, protestants et neutres ? Ne serait-il pas beaucoup mieux d'avoir les mêmes taxes partout, sans tenir compte de l'affiliation religieuse des parents, et ensuite de répartir les fonds recueillis entre les différentes écoles.

Autrement, où les parents des enfants des écoles neutres ou des enfants dispensés de l'enseignement religieux payeront-ils leurs taxes, puisqu'il y aura des écoles neutres catholiques et des écoles neutres protestantes ? Comment les parents sans religion sauront-ils s'ils sont neutres protestants ou neutres catholiques ?

Ne croit-on pas qu'il faudra bientôt simplifier et mettre plus d'uniformité et d'ordre dans tout cela ?

C. L.

# English Education In Quebec:

## (1) The New Uneasiness



David Munroe, fourth from left, and John McIlhonné, second from right, represented English minorities when the Parent Commission reported.

Quebec's dual educational system as it is known today, was firmly established by the Union Government's Education Act of 1841 which set up separate school commissions for Roman Catholics and Protestants with independent financing and a guarantee of religious dissent.

The act was to set the framework for Quebec education. Once the tradition of separate systems was established, there was, and could be, no turning back. Both groups clung to the icon of independence, and successive laws solidified the separation.

In placing education in the hands of the province, the BNA Act prohibited the legislature from passing any law which, "shall prejudicially affect any rights or privileges with respect to denominational schools which any class of persons have by law in the province at the union."

"Two years after Confederation, the gulf between the educational systems was further widened when a law was passed setting up two separate committees, one for Roman Catholics and one for Protestants. Blueprints for a united Council of Public Instruction were scrapped, and education was split decisively into two religious groups.

In 1875, all educational matters were entrusted solely to the two committees and the post of Minister of Education was abolished, not to be re-established for almost 90 years.

This last act gave the English-speaking minority exactly what it wanted. Armed with greater autonomy than ever before, it began building the firmly entrenched position which it finds itself defending today.

Education was effectively decentralized, and Roman Catholics and Protestants went different ways. The minority, freed from Government restraint, moved into the professions and business and backed by impressive financial grassroots, made rapid progress and was soon the unquestioned superior of the two in educational accomplishment.

The decade between the early 50s and 60s was one of intense effort and struggle by the English-speaking minority to create the modern and progressive educational system they felt they required. Considerable financial sacrifices were made, and they succeeded in molding a system of which they could be proud.

But now many feel this system itself — one of the enduring monu-

ments to the English minority in Quebec — will pass out of their control into the hands of a basically French government determined to equalize educational opportunity throughout the province.

Today the Protestant system is in charge of more than 330 schools throughout Quebec, with teaching staffs totalling 5,000 and a total enrolment of more than 115,000.

The Protestant sector has continued to resist what it considers intrusion into its control of minority education, explaining that it is an extremely complicated field involving culture and sociology as well as religion, and that the minority alone must control its own destiny.

The similarity between this position and French Canada's pleas for greater self-determination in the country at large is a paradox whose irony is not lost on many observers.

For it presents the English community with the eternal dilemma of the minority: can they integrate with the system, or must they separate to survive?

A series of recent landmarks in Quebec education, including controversies over Bill 60, Operation 55, McGill grants, and Bill 25, have illustrated the problem with disturbing clarity.

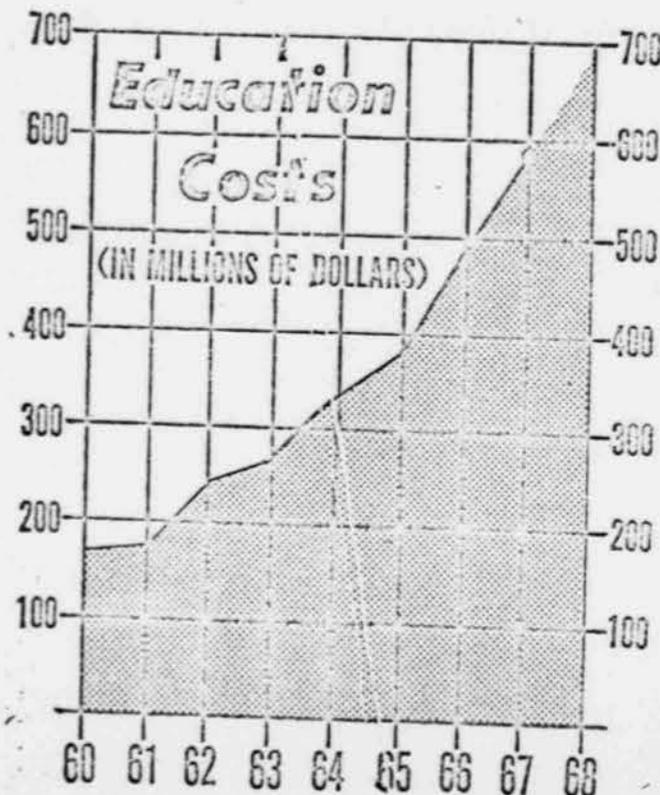
Despite efforts by both the Protestant and Catholic committees to achieve a viable centralization of their systems, the Quebec government began in the early 60s to break with its traditional policy of non-intervention to make the educational establishments of both French and English more responsive to the goals of modern Quebec.

The English-speaking minority has tended to regard this process as an erosion of its basic independence — an omen of things to come.

Government interference in education, long suspect by Quebecers, has become to many of the English-language minority the harbinger of their own decline.

Twice as much as for health

## Education again takes most of Dozois tax collection



QUEBEC, March 23 — Education again took the lion's share of Finance Minister Paul Dozois' record spending forecast of \$2,956,945,100 in 1968-69.

Earmarked for education is \$792,300,000 which with local land taxes imposed by school boards brings it to a total of \$1,200,000,000.

The major item in the education budget are the operating subsidies to schoolboards, \$382,900,000.

Second as the big money-grabbing department is health with a budget of \$643,121,000 followed by family and social welfare, \$407,252,000 and roads with \$233,369,000.

### How cash will go

Major commitments under the education heading during the next fiscal year are:

A) Construction of nine new general and vocational colleges and \$170,000,000 including school board contributions, for building secondary schools.

B) Roughly \$82,000,000 in subsidies to balance university operations compared to \$67,000,000 last year.

C) Special budget for French-language universities to catch up in research and studies at the doctorate level and creation of a second

French-language university.

D) A \$5,000,000 credit for newly-created Radio-Quebec and its educational TV facilities.

The Finance Minister noted that the education, health and welfare departments alone would account for 63 per cent of the net spending.

### Needicare — not Medicare

Despite the projected spending on health, Mr. Dozois said Quebec was not ready to adopt a universal medicare scheme as conceived by Ottawa.

Instead, Quebec was preparing a type of increased needicare which is "adapted to the needs of the people and the government's resources," he said.

The health department, however, would increase outside health clinic services, home health services and preventive medicare in schools. It also would increase personnel in psychiatric hospitals.

Another spending item is a \$5,000,000 increase which now makes it \$10,000,000 in the next fiscal year as available credit to small industry.

While the finance minister stressed the importance of this it is bound to raise criticism as not nearly enough.

## De la logique avant toute chose

**P**ARLANT des Juifs francophones de Montréal, qui sont au nombre d'environ 10,000 selon M. Naim Kattan, celui-ci ajoute, dans le premier numéro de la revue *Nouveau Monde*: "Le problème de la sauvegarde de leur culture (française) se pose puisque les écoles fréquentées par leurs enfants sont des écoles de langue anglaise en grande partie, ceci étant dû à la structure scolaire du Québec.

Pour sa part, l'Archimandrite Georges Coriaty, curé de la paroisse orientale catholique St-Sauveur de Montréal, n'a pas craint de déclarer dimanche dernier, devant le premier ministre Johnson et les ministres Cardinal et Gabias: "Bon nombre de nos frères, qui n'étaient pas tous nécessairement catholiques, ont dû ignorer ou négliger la langue française et n'ont pu s'intégrer davantage à la vie des Canadiens français. Si la grande majorité de notre communauté, dit-il, est francophone et bilingue, il en est plusieurs qui ne parlent hélas que l'anglais, n'ayant jamais pu fré-

quenter les écoles françaises ou s'étant toujours heurtés à des cloisons étanches de la part des Québécois francophones".

"Aujourd'hui, ajoute-t-il, il devient urgent de trouver une solution au problème du choix des écoles imposé uniquement par la confessionnalité de ceux qui les fréquentent, du moins en ce qui concerne les immigrants non-catholiques. Ils doivent et ils veulent devenir francophones: les règlements actuels le leur refusent pratiquement."

Bien plus! L'expérience d'un groupe de parents anglophones de Roxboro désireux de donner une instruction bilingue à leurs enfants, telle que racontée dans *Le Devoir* du 1er avril par Mme Margaret Newall, prouve qu'actuellement, les enfants protestants (hors de Montréal) se voient refuser au Québec le droit à une instruction vraiment bilingue, à moins que les parents soient capables de payer les lourds frais de scolarité (\$250) en plus des taxes scolaires.

Ces trois exemples patents de l'absurdité d'une division des écoles selon la religion, système qui nous a fait perdre des dizaines de milliers de "franco-québécois" surtout dans la région de Montréal, nous fait considérer avec beaucoup d'intérêt le document de travail de la CECM (qui sera bientôt présenté sous forme de mémoire au Conseil de restructuration scolaire de l'île de Montréal). On y favorise la disparition des divisions actuelles non seulement pour répondre aux besoins d'une société pluraliste mais pour permettre de regrouper, au plan pédagogique, des professeurs compétents qui, bien que de religions différentes, se rejoignent pourtant au niveau de la culture.

Il est trop tôt pour discuter des modalités du mémoire, mais parce que le principe logique d'une division des commissions scolaires (multiconfessionnelles) selon la langue en constitue le point le plus important, il doit être appuyé avec énergie.

Renaude LAPOINTE.

# Masse favors split in system

By TERENCE MOORE

Quebec cabinet minister Marcel Masse yesterday advocated division of the provincial education system along linguistic rather than confessional lines.

Mr. Masse, formerly attached to the education department, is now in charge of negotiations with the civil service and of modernizing administrative procedures in government departments. He spoke last night to the Côte St. Luc Lodge of B'nai B'rith.

Though the Quebec education system has always been divided between Catholic and Protestant sectors, he said, "we are moving more and more toward a system divided according to language."

He said the public "mentality" increasingly favored linguistic division, which would unite Protestants and English Catholics in an English-language system, and that the law would sooner or later catch up with public opinion in this regard.

He said he found it "stupid, so stupid I don't know why it is that way," that English Protestants should be forbidden by law from teaching English in French Catholic schools.

## Most logical

He said the most logical system would be for English-speakers to teach English in the French schools and French-speakers to teach French in the English schools. The regulations of the Protestant Committee of the Superior Council of Education were amended last summer to allow Catholics to be employed in the Protestant system, but Protestants are still not supposed to be employed to teach in the Catholic system.

"We will have to change that very very soon," Mr. Masse said. "It should have been changed last year. I hope it will be changed this year."

In response to a complaint about increasing property taxes for education, Mr. Masse said that, "since I have no election to fight," he could not promise that taxes would not rise. If school taxes are going up, he said, it is because educational services are improving.

He said the government was still studying the possibility of turning the property tax over to the exclusive use of the municipalities and financing school boards out of provincial government revenue.

## Defends Cardinal

Mr. Masse defended education minister Jean Guy Cardinal's attendance at the Paris education conference of French-speaking countries on the

grounds that the Federal Government was seeking to prevent people from talking to each other.

He said the Quebec government had the responsibility before its people for building the best possible education system, and that to do that the government had to discuss education matters with other French education authorities.

"How can we build an education system without discussing education with other people?" he demanded. "Why do men have so little right to talk with other men?"

He accused the Federal Government of trying "to stop men from discussing how we will teach chemistry in French or how we will teach Voltaire in French at the collegial level."

He said it would be "crazy" to give the federal external affairs department the job of attending an education conference

when they know nothing about education.

He said the constitutional provisions for international affairs were unclear since many people from the municipal and provincial levels of government had in the past attended international conferences and signed international agreements.

## Flight of capital

"I would never accept to live in a country that would pass a law that would forbid me to speak to other people," he concluded.

Asked what the provincial government was doing to prevent a flight of capital from the province, he said this was not a serious problem. Pointing to civil disturbances in the U.S., he said: "It is more dangerous to invest in New York or Washington than to invest in Arvida."

If there is a flight of capital,

he said, it is due more to syndicates and strikes and labor negotiations than to "the constitutional conference and things like that."

If it is dangerous to build industry in Quebec, he said, it is dangerous anywhere in the world.

Asked about the relative roles of the French and English languages in Quebec, he said too many people deal with the question emotionally rather than rationally.

If the men who run big corporations in Quebec were operating in Spain, he said, they would do business in Spanish—"not in Greek or some other language."

"It's the same thing in Quebec."

He denounced "people who stand in front of their doors saying 'Après moi, le déluge'."

"The deluge may come first," he warned cryptically.

Mémoire à la Commission Castonguay

## Un vœu des commissions scolaires de Montréal et de Québec: régir les services de santé aux élèves

par Claire DUTRISAC

Les commissions scolaires de Montréal et de Québec demandent qu'on leur confie l'organisation et l'administration des services scolaires de santé.

C'est la principale recommandation d'un mémoire présenté aujourd'hui à la Commission Castonguay qui a été préparé conjointement par les commissions scolaires catholiques et protestantes de Montréal et de Québec.

De l'avis unanime des huit experts qui ont préparé ce document officiel, les commissions scolaires sont probablement, à l'heure actuelle, "les organismes en mesure de planifier dans ce domaine, d'organiser et d'administrer de façon à faciliter l'intégration des

services scolaires de santé des grands centres urbains pour les intégrer dans les structures pédagogiques déjà existantes."

Les commissions scolaires travailleraient en liaison étroite avec les services de santé des villes.

Le financement des services scolaires devrait être assuré directement par les autorités gouvernementales responsables. "Autrement dit, explique le mémoire, il nous apparaît nécessaire qu'une commission scolaire soit responsable de ses services scolaires de santé et que les moyens financiers lui soient accordés pour réaliser ses objectifs."

Des "lacunes lamentables"

Les auteurs, chiffres à l'ap-

pui, ont dénoncé dans leur mémoire des "lacunes lamentables", en matière de services de santé dans les régions relevant de leurs quatre commissions.

Ainsi, à la CECM, sur 349 écoles fréquentées par 184,400 élèves, 63 n'ont pas reçu la visite d'un médecin au cours de l'année. Les écoles les plus fréquentées bénéficient, en moyenne, d'une visite d'un jour et un tiers par mois; 22 écoles n'ont reçu la visite d'aucune infirmière et les autres écoles ont reçu une infirmière en moyenne huit heures par semaine. Les services ont été réduits à un minimum dans les écoles secondaires de Montréal.

Quant au Bureau métropolitain des écoles protestantes de Montréal, qui desservait en

1966-1967 près de 64,000 élèves, il n'a aucun contrôle sur la qualité et la quantité des services médicaux et aucune coordination n'existe entre les différents organismes (13 municipaux et deux provinciaux) qui les offrent dans 21 municipalités distinctes.

A Québec, on a relevé que 22 écoles seulement sur 48 ont été visitées par un médecin et que la présence moyenne du médecin dans ces écoles a été de six heures par école pour l'année scolaire. Les visites d'infirmières sont plus régulières et représentent environ quatre heures par semaine par école. On déplore cependant l'absence de bureau et le manque d'équipement convenable dans un grand nombre d'écoles.

Le mémoire constate que l'enseignement de l'hygiène aux écoliers (hygiène personnelle, mentale, sexuelle ou sociale) est à peu près inexistant et dit: "A part quelques initiatives sporadiques et locales, nous ne semblons pas faire face à nos responsabilités."

Les commissions scolaires ont déclaré que "le contexte juridique imprécis dans lequel ont dû évoluer les services scolaires de santé représente une des causes des lacunes que nous constatons aujourd'hui." Les auteurs du mémoire concluent à l'impossibilité, actuellement, d'établir fermement à qui appartient la responsabilité de l'organisation, du fonctionnement et du financement de ces services et ils recommandent que cela

soit fait "dans le plus bref délai possible."

Les services requis

Dans le plus long chapitre du mémoire, les auteurs définissent, dans leurs grandes lignes, les programmes de services scolaires pour l'enfant de la maternelle, l'élève de l'élémentaire, l'étudiant du secondaire et les divers types d'exceptionnels: handicapés physiques, demi-voyants et durs d'oreille, mésadaptés socio-affectifs et déficients mentaux, ainsi que pour le personnel enseignant.

Les auteurs concluent: "L'évolution que nous connaissons présentement au Québec laisse entrevoir l'établissement possible, à brève échéance, d'une forme de médecine sociale. Dans ces conditions, nous devons être conscients de la très grande nécessité de l'établissement de services de médecine préventive; l'école nous apparaît comme le milieu idéal pour provoquer et favoriser la compréhension chez chaque membre de notre société de sa responsabilité personnelle vis-à-vis la protection continue de sa santé."

# Schools Want Own Health Services

Sixty-three of Montreal's Catholic schools lacked any visit from a doctor last year, a joint school commission report states.

This is just one example of the "unfortunate gap" in facilities for pupils' mental and physical welfare, the commissions say.

Others include lack of visits by nurses and infrequent visits by both doctors and nurses.

To end it, they recommend giving school boards the right to organize — and fund — their own health facilities.

The commissions, the Protestant and Catholic school

boards in Montreal and Quebec, presented their report to a provincial health inquiry, the Castonguay Commission, yesterday.

Of 349 Montreal Catholic schools surveyed last May, they said, 63 never received a visit from a doctor during the school year. In addition, 22 weren't visited by a nurse.

In those schools with regular doctor's visits, the physician usually spent one-and-one third days per month at the school. When nurses visited regularly, they spent eight hours a week on the average.

"Services have been reduced to a minimum in high

schools," the report states.

In Protestant schools, on the other hand, "there is no control over the quality of services given and there is no co-ordination between the 13

By Andrew Geller

municipal and two provincial agencies who offer services in 21 different municipalities."

Because school health services were interrupted in one municipality and restricted in another, the Protestant School Board has taken the responsibility for 30 schools.

It has also assumed the

responsibility for another 26 schools, 17 of which are covered by the Jacques Cartier provincial health unit. "This service has never given any health aid to schools."

The report said the Board undertook the service in the hope that municipal and provincial authorities would one day take over the responsibility themselves.

Summarizing the Montreal area, it noted that school health services have been totally abandoned in both Cote St. Luc and St. Michel.

Only in the Montreal North area have they been adequately maintained.

The commissions said a Quebec survey disclosed that 26 of 48 schools never received a physician's visit during the school year.

Of the remaining, doctors spent an average of six hours for the whole year.

Nurses' visits, however, were more frequent and averaged eight hours a week per school.

But many of the schools lacked offices for either doctor or nurse and did not have necessary equipment.

The report stated that school health services should be in the hands of the school boards instead of the municipal or provincial governments.

But unless school boards get funds from the provincial government, they won't be able to set them up.

"With the approach of medicare, the school seems the ideal place to begin a program of disease prevention," the report adds.

"The medical profession in both Europe and the U.S. has already recognized the importance of health services at the school level."

The commissions suggested that school boards establish

close liaison with city health departments and in some cases, pay the city to bring its medical personnel to schools.

They said that Quebec edu-

cation has undergone tremendous reforms and progress in school health services "must follow this rhythm, which is not the case, presently.

## School elections

WHAT parents have become a major factor in Quebec education was again evidenced in Monday's school board elections. Following a trend which began earlier in the year in Westmount, candidates backed by home and school groups won Protestant board seats in Town of Mount Royal and Montreal West. Their opponents had been supported by home owner or municipal associations. Elsewhere in the province reform candidates fell just short of unseating incumbents in a number of races. Interestingly, more and more school commission seats are being contested and election by acclamation becoming a thing of the past.

The people backing these new-look candidates want action on reform. They are not satisfied with the time-worn responses of conservative school boards. They are, it would appear, more concerned about the rights of children than protecting the interests of taxpayers. The new members will strengthen local boards; hopefully in the Montreal area they will make their views felt on the Protestant School Board of Greater Montreal.

Without detracting from this welcome trend, it must be noted that school elections in this province are still far from democratic. Montreal's Protestant and Catholic boards remain appointive, rather than elective. In other areas thousands of people are still disenfranchised because of their religion, or non-religion. Tenants still have no right to stand for office. Names are omitted from electoral lists, while notice of correcting those arrears is posted or published in some out-of-the-way place and people given only a few hours to appeal. Non-citizens, even if they own property and pay taxes, remain ineligible to vote.

Hopefully the new people coming onto school boards will move to end these abuses which many of their predecessors found convenient. Full and equal suffrage must prevail.

## LES CLASSES DE NEIGE: UN PARADIS POUR LES JEUNES

De plus en plus dans notre province, les classes de neige envahissent le système d'éducation scolaire, et ceci est une fameuse de bonne chose.

Les années dernières,

seuls les privilégiés pouvaient prendre part à ces classes de neige, dans différents centres de ski ou auberges de jeunesse de la belle Province.

Fort heureusement, le

nombre de ces "privilégiés" augmente continuellement.

Des instituteurs consciencieux promouvoient ces classes de neige qui sont un bienfait immense pour les jeunes garçons et filles, principalement ceux qui vivent dans les grandes villes et qui n'ont que quelques rares occasions d'hummer l'air bienfaisant et enivrant des grands espaces, de la campagne, des montagnes.

Il est maintenant à espérer que le gouvernement verra à rendre "ces classes de neige" obligatoires. Ils devront insérer ces jours de plein air comme partie intégrale d'un système d'éducation scolaire.

C'est bien beau de savoir lire, et écrire. Mais, l'homme a un corps. Un corps qui le suivra toute sa vie. Il faut que ce corps soit en bonne condition et qu'il puisse servir à la pratique des sports en plein air.

## L'équipement scolaire

### Nouvelles étapes dans plusieurs projets d'écoles polyvalentes

Les commissaires ont pris depuis quelques semaines plusieurs nouvelles décisions relatives à la construction de diverses écoles secondaires polyvalentes. La plus spectaculaire est sans doute la décision d'accepter les offres d'achat de la Fabrique de la paroisse St-Henri et du Foyer St-Henri Inc. totalisant \$1,525,000; on a aussi autorisé l'addition de parcs intérieurs de stationnement à quatre futures écoles polyvalentes et on a accepté, en principe, que des corridors relient une école à un gymnase et une autre à un centre de loisirs. On a aussi ratifié des plans et devis et accepté des esquisses. Finalement on a désigné les architectes, les ingénieurs et les entreprises de sondage qui seront responsables des travaux de cinq écoles polyvalentes et de deux écoles élémentaires.

#### L'école polyvalente St-Henri

D'après les ententes intervenues, l'église et le presbytère de St-Henri deviendront la propriété de la CECM le 1er mai 1969 et le foyer St-Henri, le 1er mai 1970. La

Commission paiera à la Fabrique \$700,000 et elle lui accorde pour une période de 3 ans une option d'achat sur une superficie de 25,000 pieds carrés au prix d'environ \$200,000 et une option de location sur une partie du même terrain au taux de 8% de la valeur marchande. Le prix du foyer (terrain et bâtisses) est de \$825,000. La Commission demande aussi à la ville de Montréal de lui céder la rue du Collège entre les rues St-Jacques et St-Antoine.

#### Parcs de stationnement et corridors

Les quatre écoles polyvalentes pour lesquelles on a autorisé la construction de parcs intérieurs de stationnement sont celles de Charles-Lemoine, à Pointe-St-Charles, de St-Jean-Berchmans, dans le parc Marquette, de St. Pius X, rue Papi-neau, et de Marymount, dans l'ouest de Montréal.

En acceptant l'esquisse de l'école St-Jean-Berchmans, les commissaires ont autorisé la poursuite des négociations avec la ville au sujet de la possibilité de construire sous la rue Bellechasse un corridor souterrain qui relierait l'école et les gymnases. Ils ont aussi accepté, en principe, la construction d'un corridor entre la future école secondaire polyvalente de l'Immaculée-Conception et le centre des loisirs du même nom que dirigent les Jésuites: les étudiants de l'école pourraient utiliser la piscine du Centre et ceux des Jésuites, le gymnase de la CECM.

#### Dessins, plans et esquisses

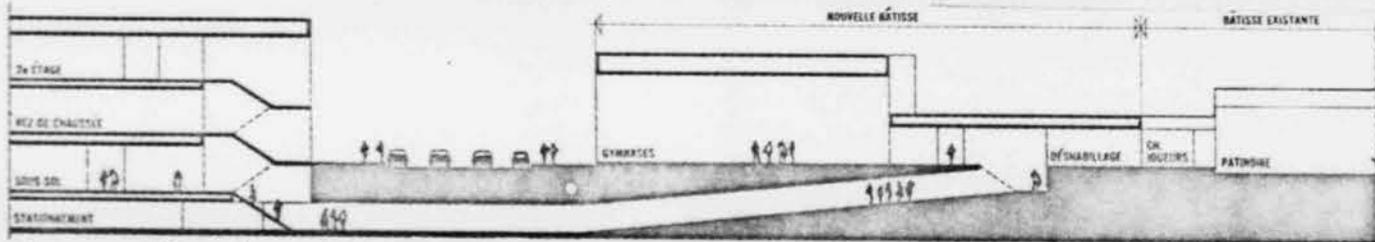
Les commissaires ont étudié et accepté les dessins préliminaires du réaménagement et de l'agrandissement de l'école St. Pius X qui doit être prête à l'été 1970; ils ont approuvé les plans et devis d'exécution de l'école Notre-Dame-de-l'Espérance dont la construction doit être terminée dans le même été; ils ont aussi pris connaissance de l'esquisse de l'école St-Jean-Berchmans

(parc Marquette) qui doit être construite pour septembre 1971. Les commissaires ont enfin étudié et approuvé les plans et devis d'exécution des écoles élémentaires Ste-Colette, St-Jean et St-Louis.

#### Architectes et ingénieurs

Les cinq écoles secondaires polyvalentes susceptibles de faire partie du projet RAS (recherches en aménagements scolaires) et pour lesquelles on a désigné les architectes et les ingénieurs sont celles de St-Henri, de St-Vincent-Ferrier, au nord du parc Jarry, de St-Stanislas, angle St-Denis-St-Grégoire, de St-Fabien, angle du boulevard Rosemont et de la rue Carignan, et de St-Roch, à l'ouest de la voie du Pacifique Canadien, au sud de la rue Jarry.

Les deux écoles élémentaires sont celles de St-Fabien et de St. Finbarr's.



Coupe, vue vers l'ouest, du projet de corridor souterrain qui relierait, sous la rue Bellechasse, la future école polyvalente St-Jean-Berchmans qui sera érigée dans le parc Marquette, au sud, — à gauche ci-dessus — et les gymnases que l'on construirait au nord, — à droite.

Au CEGEP Maisonneuve

# La police doit prêter main-forte à l'administration

par René-François DESAMORE  
et Louis-Bernard ROBITAILLE

Après avoir décidé, hier soir, de "concocter" leurs administrateurs et d'occuper le CEGEP de Maisonneuve, les étudiants ont dû déchanter, tôt ce matin, lorsque le directeur général du CEGEP, le père René Clément, fort de la présence d'une cinquantaine de policiers, leur a demandé de quitter les lieux.

Peut-être que s'ils n'avaient pas tenté d'entrer par effraction dans des locaux où la direction de l'école avait entreposé des documents qu'elle voulait préserver, les 135-étudiants qui ont occupé l'édifice toute la nuit y seraient encore.

Vers 1 h. 30 ce matin, le conseil d'administration du CEGEP Maisonneuve qui vient d'apprendre la tentative d'effraction précitée décide de demander l'intervention de la police.

Cinq heures plus tard, une cinquantaine de policiers de l'escouade anti-émeutes, casques, visière baissée et long bâton à la main prennent position à l'entrée du CEGEP.

Le directeur général du CEGEP pénètre dans l'établissement et demande aux étudiants de quitter les lieux. Toutefois, il leur précise: "Vous êtes des intrus et si vous n'obtempérez pas, je devrai vous faire expulser."

Pierre Maisonneuve, un des leaders étudiants constate: "Dans ce cas, il vaut mieux qu'on se retire".

Tout se déroule dans l'ordre, les 135 étudiants quittent l'école sans que la police doive intervenir. A 6h.30, ce matin, le calme était total. Quelques policiers sont restés de faction pour la matinée.

Le père René Clément a déclaré à LA PRESSE que cette décision a été prise "pour éviter que les choses n'aillent plus loin."

Par ailleurs, il est persuadé que les étudiants contestataires de la première occupation, au début de l'année scolaire, ont renié leur signature.

Ils s'étaient engagés à se tenir tranquilles, mais le père Clément croit qu'ils ont incité leurs camarades à une nouvelle rébellion.

Tard la nuit dernière, après avoir "expulsé" deux administrateurs et un gardien qui se trouvaient dans l'immeuble, quelque 150 étudiants et une dizaine de professeurs occupaient le CEGEP et discutaient la mise sur pied de divers comités chargés d'assurer le fonctionnement matériel de l'occupation.

Dès ce matin, ils doivent envoyer des télégrammes aux principaux administrateurs de la maison pour leur "signifier" leur congédiement. Il était également question de faire paraître des annonces dans des journaux pour trouver de nouveaux administrateurs qui, eux, seraient engagés par la commission pédagogique, composée d'étudiants et de professeurs.

La décision d'occuper le CEGEP avait elle-même été enlevée de justesse au cours d'une assemblée "monstre": sur 964 étudiants présents, 459 avaient voté en faveur, 436 contre et 19 s'étaient abstenus. Personne ne s'attendait à ce qu'une majorité se déclare en faveur d'une action aussi "directe".

Pour les partisans de l'autogestion, il s'agissait moins de mettre en oeuvre une formule réelle de fonctionnement que de "faire savoir" aux autorités du ministère de l'Éducation et au Québec tout entier qu'un groupe d'étudiants et de professeurs est décidé à "prendre en main" ce qui le concerne.

Le CEGEP "autogéré" devait s'appeler le "nouveau CEGEP démocratique de Maisonneuve". Certains voulaient mettre "du Québec" à la place de "de Maisonneuve".

Le fond de toute l'affaire: le congédiement de huit jeunes professeurs dont l'administration refuse de renouveler le contrat, disent les étudiants, à cause de leurs opinions politiques trop avancées.

Le refus, connu hier matin, du conseil d'administration, de rouvrir le dossier des huit professeurs a déclenché le mouvement.

Jusqu'à nouvel ordre, le CEGEP de Maisonneuve est fermé et le père Clément précise qu'il ne sera pas ouvert avant que les personnes qui ont des responsabilités puissent les assumer dans le calme voulu.



A l'unanimité moins quelques abstentions, environ 400 étudiants réunis hier soir au CEGEP décident de "congédier" l'administration.

photos René Picard, LA PRESSE

## Filion en a marre de voir les fonctions administratives délaissées au Québec

"La préparation des jeunes pour les fonctions administratives et pour la technologie industrielle est une priorité de la société canadienne-française. Il faut qu'au ministère de l'Éducation, à la direction des universités, des collèges et des écoles secondaires, on en prenne conscience et qu'on donne le coup de barre", a déclaré jeudi M. Gérard Filion devant les membres

du club Richelieu-Montréal, qui l'ont longuement applaudi à l'issue de la conférence.

Le président de Marine Industries, qui avait intitulé sa conférence "Quêteux à cheval", a aussi affirmé qu'une des priorités que le ministère de l'Industrie et du Commerce devrait inscrire à son programme, "c'est le regroupement des entreprises dans quelques secteurs

importants de l'industrie québécoise," même au prix de subventions gouvernementales, comme certains pays européens sont en train de faire pour empêcher la main-mise de l'industrie américaine sur leur économie.

Il faut aussi à notre province une politique économique, c'est-à-dire une attitude intelligente vis-à-vis des problèmes de croissance économique. "Il faut se mettre d'accord sur quelques idées simples comme celles-ci: avant de distribuer des richesses, il faut les produire; si l'initiative privée ne suffit pas à accélérer le développement économique, l'État doit y suppléer; il n'est pas plus immoral de taxer pour créer des emplois que pour distribuer des bénéfices sociaux."

Dénonçant le "mépris ouvert que le public affiche pour les affaires, et pour les personnes qui s'en occupent," M. Filion s'est attaqué aux programmes d'étude des 23 CEGEP de la province, qui offrent 16 options différentes en sciences humaines au détriment des domaines technique et économique.

Rappelant que tous les CEGEP avaient inscrit à leur programme des sciences comme la criminologie, la sociologie, les sciences politiques, la démographie, les services sociaux et les relations industrielles, il a noté que deux seulement offraient des cours en industrie forestière — une des in-

dustries dominantes de notre économie; que un seul CEGEP offrait des cours de technique métallurgique alors que notre province est la première au pays pour la production de l'aluminium. Il en est de même pour la technique minière inscrite au programme d'un seul CEGEP.

Durant 100 ans, nous avons reproché à nos collèges classiques de donner une formation trop libérale et nous sommes maintenant en train de répéter l'erreur: nous formons des jeunes qui ne pourrons pas se débrouiller dans la société québécoise actuelle, a-t-il dit.

En plaçant sur le même campus les étudiants en technologie et les étudiants en lettres et en sciences de l'homme, les premiers éprouvent un complexe d'infériorité les incitant à devenir eux aussi des "petits mignons à cols sales et à cheveux longs".

# Le gouvernement force 120,000 écoliers du Québec à violer sa propre loi de la fréquentation scolaire

par  
Jean LAFRANCE

Une crise sans précédent vient d'éclater dans presque toutes les écoles du Québec avec la rentrée des classes. Cette "plaie" est pour ainsi dire insoluble et généralisée à la grandeur du Québec: 105,000 élèves "violents" bien involontairement la loi de l'enseignement obligatoire parce que les locaux ne sont pas prêts.

Cette situation se manifeste à presque tous les niveaux. La crise est plus aiguë dans un nombre considérable de Commissions scolaires surtout au niveau du secondaire IV et V où on a dû organiser des cours à deux et même trois cycles.

Ce système de cycles qui consiste à donner à un premier groupe d'élèves des cours en matinée, l'après-midi et en soirée à un deuxième, à un troisième. C'est une pratique presque généralisée à la grandeur de la province.

## SYSTEME ANTI-PEDAGOGIQUE

Même si les pédagogues considèrent que cette pratique est peut-être ce qu'il y a de plus anti-pédagogique, le Ministère de l'Éducation, tente désespérément de sau-

ver la face au détriment de la formation des élèves. Ce système désocialise les élèves, en les empêchant dans une bonne proportion d'avoir des activités parascolaires et aussi en les privant d'une vie familiale normale.

Actuellement le Ministère de l'Éducation connaît sa pire impasse. Ses technocrates ne savent plus ou donner de la tête.

A certains endroits les élèves par milliers ont dû rebrousser chemin le matin de la rentrée parce que les locaux n'étaient pas finis pour la date prévue, ou encore parce que le mobilier ou le matériel didactique n'était pas encore disponible.

Il y a même des résultats d'examen de la session 1968-69 qui continuent de parvenir. Bien plus, on a vu des élèves à la régionale Le Gardeur recevoir des résultats d'examen de géographie, alors qu'ils n'en n'ont subi aucun en fin d'année dernière.

## VAINS EFFORTS

Après trois ans d'efforts soutenus et répétés pour obtenir que le ministère leur construise des polyvalentes, des commissions scolaires attendent toujours que leur projet dans sa première phase soit approuvé par le mi-

## Le gouvernement donne raison à Laliberté...

C'est le président de la Fédération des enseignants du Québec, M. Raymond Laliberté qui a, il y a quelques jours, divulgué à la presse l'étendue de ce problème. Chacun, aux quatre coins du Québec, jusqu'à ce moment avait l'impression qu'il était victime d'un "accident" purement local, ce qui était bien sûr désagréable, mais qui ne lui était pas apparu comme une crise provinciale.

M. Laliberté avait à ce moment blâmé le gouvernement en marge de la crise du monde enseignant en soulignant le fait que le manque de prévision du ministère de l'éducation et des commissions scolaires avait à toute fin pratique, le même effet qu'une grève de quelque 7,000 enseignants au Québec, puisque de toute manière les enfants ne sont pas en classe à l'encontre de la loi et de leur meilleur intérêt.

nistère. Pour la construction d'une de ces écoles une commission scolaire doit d'abord présenter au ministère une esquisse; puis si elle est approuvée un plan détaillé des raisons qui en motivent la

construction de même que les plans architecturaux de la nouvelle école. Finalement si tout est approuvé moyennant certaines modifications que le ministère aura jugées à propos, de nouveaux

plans architecturaux définitifs doivent être soumis pour approbation finale.

Comme on peut s'en douter les procédures sont parfois très longues à cause de diverses lenteurs administratives quand ce n'est pas tout simplement le ministère qui décide que la construction de telle ou telle école n'est pas prioritaire. Une décision du genre de celle-là est bien souvent prise directement à Québec sans qu'aucun expert ne soit venu vérifier sur place. Maintes décisions du genre seraient la cause directe de la confusion qui règne actuellement au Ministère.

## L'ARGENT EST RARE

D'autre part, d'ici deux ou trois mois il se pourrait très bien que des commissions scolaires ne soient pas en mesure de payer les professeurs.

Depuis quelques années les coffres du gouvernement sont toujours à sec. A tout instant il doit aller emprunter sur le marché à des taux d'intérêt exorbitants des sommes d'argent considérables pour rencontrer ses échéances à court, à moyen, et à long terme. Rappelons aussi qu'il émet régulièrement des tranches d'obligations à cour-

te et moyenne échéance qu'il a parfois beaucoup de difficulté à vendre.

## LE PIRE PAYEUR

Par suite de ses difficultés financières sans cesse accrues le gouvernement du Québec est devenu le plus mauvais "payeur" dans la Belle Province. Les commissions scolaires reçoivent leurs subventions en retard, l'autorisation de prélever la deuxième tranche annuelle de la taxe scolaire leur est souvent prise directement à Québec sans qu'aucun expert ne soit venu vérifier sur place. Maintes décisions du genre seraient la cause de ces retards gouvernementaux. Les commissions scolaires doivent négocier des emprunts avec les caisses populaires ou les banques, et il arrivera parfois qu'on les leur refuse.

On comprend facilement maintenant pourquoi le ministre de l'Éducation M. Jean-Guy Cardinal, contrairement à la majorité des membres du Cabinet, préfère ne pas répondre lui-même aux journalistes qui auraient certaines questions pertinentes à lui poser. Il laisse le soin de le faire à ses attachés de presse qui, filtrent tous les appels téléphoniques en se les faisant refiler par la téléphoniste dès qu'on lui déclenche nos noms et fonctions.

## La restructuration scolaire de Montréal, soumise à la chambre d'ici deux semaines

Le premier ministre du Québec a affirmé hier que la loi qui permettra la restructuration scolaire sur l'île de Montréal — et règlera, espère-t-il, le cas de Saint-Léonard — sera présentée à l'Assemblée nationale d'ici une semaine ou deux.

Il a précisé que le texte en est déjà rédigé et que le conseil des ministres y apporte les dernières retouches.

Au cours d'une conférence de presse "omnibus", tenue au club de Réforme, M. Jean-Jacques Bertrand a rappelé que les principes qui guident cette loi

sont déjà connus, le rapport de la commission Pagé — publié il y a un an — indiquant que les écoles et les commissions scolaires devraient être divisées selon la langue et non plus selon la confessionnalité.

Il a rappelé son attitude vis-à-vis le mandat de la commission Gendron et a dit qu'il n'était pas surpris que la majorité des mémoires qui y sont présentés soient ceux d'organismes et d'entreprises anglophones.

"Je ne suis pas surpris parce que les anglophones détiennent les cordons

de l'industrie au Québec", a dit M. Bertrand.

Le premier ministre a aussi profité de sa rencontre avec les journalistes pour démentir une nouvelle publiée par un quotidien de Québec selon laquelle il déclencherait des élections générales le 10 décembre prochain.

"A moins d'événements extraordinaires et vraiment imprévisibles, je ne songe nullement à déclencher des élections avant les congrès au leadership du Parti libéral", a-t-il dit.

Invité à commenter le congrès du Ralliement créditiste, le chef de l'Union nationale a déclaré: "C'est joliment confus. M. Caouette ne veut se présenter au Québec que si on lui apporte le poste de premier ministre sur un plateau d'argent. Ils ont de la difficulté à se brancher."

## M. R. Parenteau déplore l'inflexibilité de la structure éducative québécoise

QUEBEC — L'ancien président du Conseil d'orientation économique et de l'Office de planification économique, M. Roland Parenteau, a déploré hier l'inflexibilité de la structure éducative québécoise, "qui ne permet malheureusement pas de former des agents de promotion économique qualifiés".

Après avoir énuméré les différentes fonctions et les connaissances approfondies autant que diversifiées que les agents de promotion industrielle et économique doivent remplir et posséder, l'économiste en est arrivé à la conclusion que le système éducatif au Québec ne permettait pas encore aujourd'hui de produire autant de commissaires industriels et d'agents de développement économique que la demande l'exige.

Le président de l'École nationale d'administration a fait part de cette constatation au cours d'un panel dont le thème était "le personnel affecté à la promotion économique et industrielle a-t-il une formation suffisante?", organisé dans le cadre du colloque

de l'Union des municipalités du Québec sur le développement économique et industriel du Québec. MM. Rock Malo, président de l'Association des commissaires industriels du Québec, et Claude Lefebvre, vice-président de la maison Armand Des Rosiers, ont présenté également leur point de vue sur ce panel.

L'agent de développement économique et industriel, a noté M. Parenteau, doit tellement avoir des connaissances approfondies dans les domaines de la géographie humaine et politique, de l'économie, de la statistique, de la psychologie et de la législation qu'il est difficile de trouver cette compétence au Québec.

Par ailleurs, MM. Malo et Lefebvre, tout en partageant l'opinion émise par l'économiste, ont souligné que les municipalités peuvent difficilement se permettre de payer ce "superman" à cause de leurs budgets restreints d'une part et d'autre part à cause du manque de conviction des administrateurs municipaux pour justifier un salaire élevé.

M. Malo a, d'autre part, révélé que le ministère de l'Expansion économique régionale, dont le titulaire est M. Jean Marchand, entreprendra en collaboration avec l'Association des commissaires industriels du Québec et l'Institut canadien des adultes une série de cours sur le développement industriel. Les cours débiteront en mai à l'hôtel L'Estérel.

En dehors des colloques et des congrès, il n'existait pas auparavant de cours d'initiation à l'expansion industrielle pour les gens non-professionnels qui veulent assumer leurs responsabilités dans le développement industriel.

# Nous avons érigé des écoles à coups de millions: le contenant apparaît plus brillant que le contenu

(Raymond Bériault)

par Vianney DUCHESNE

"En éducation nous avons érigé des écoles à coups de millions pour répondre au droit de tous à l'éducation. Le contenant apparaît plus brillant que le

contenu". "La preuve est faite qu'il n'y a pas de brillants ni de sots élèves, mais bien des mauvais professeurs". "En promotion économique et industrielle,

nous pratiquons un activisme trop souvent oiseux". "L'enseignant doit devenir productif".

Voilà quelques-unes des considérations qu'a faites M. Ray-

mond-J. Bériault aux participants du colloque de l'Union des municipalités du Québec. M. Bériault est directeur du développement industriel de Longueuil et ancien président du Cegip de cette municipalité.

Selon M. Bériault, les technologies nouvelles sont au milieu de nous et elles ouvrent la porte à l'industrie de l'information. Il a rappelé qu'aux Etats-Unis, d'ici 1975, il faudra former plus d'un million de programmeurs. Il a souligné le fait qu'il est nécessaire aussi de se préparer à l'exploitation et au développement systématique des océans, d'autant plus qu'au Québec nous avons l'avantage d'être situés sur deux océans: l'Atlantique et l'Arctique.

Pour faire face à la nouvelle industrie, il faut investir dans l'éducation et la connaissance

pour préparer la génération d'initiative. Ainsi, il ne s'agit pas de rendre les pauvres riches, avec des investissements dans l'assistance sociale, mais de les rendre productifs.

Le conférencier a expliqué que dans les années 1970, 30 pour cent du produit national brut des Etats-Unis sera dépensé pour la production et la distribution des idées et d'information. "En d'autres termes", a-t-il dit, à la fin de la guerre 1939-1945, les Etats-Unis appartenaient à une économie de produits ou de consommation; cette économie est devenue une économie de la connaissance. Nous appartenons à cette économie".

Selon M. Bériault, la connaissance est devenue l'industrie primaire essentielle, celle qui

fournit à toute l'économie la source principale de sa productivité. La connaissance a remplacé la science comme fondement de l'économie moderne.

Il a ajouté que la connaissance n'éliminait pas le travail, mais qu'au contraire elle créait ses propres exigences. Elle ne supprime pas les métiers non plus, mais elle permet à ceux qui l'ont d'être des technologues capables d'exercer plusieurs métiers, de manipuler toute une variété d'outils au lieu d'exercer toute leur vie un seul métier et d'y répéter continuellement, de la même façon, la même opération.

Mentionnant que le gouvernement du Québec prévoyait des dépenses de l'ordre de un milliard deux cent millions de dollars, pour l'éducation, il a spécifié que c'était là un symptôme

quantitatif des changements apportés dans ce domaine. Pourtant, on sent une résistance du payeur de taxes qui commence à s'inquiéter de ce qu'il a pour son argent. L'éducation étant trop importante pour être laissée entre les mains des éducateurs, tout le monde se découvre expert en éducation.

"Nous avons l'éducation pour tous", a-t-il ajouté, "mais quelle éducation? Une école qui déforme plutôt qu'elle ne forme; une école où règne l'ennui, sans résultat, avec des élèves dissatisfaites. L'école était jadis une aventure, mais la télévision a tué l'aventure. Il ne s'agit pas de normes, de travailler mieux, ni de travailler davantage. Il s'agit de travailler plus intelligemment, en d'autres termes, faire autre chose et de façon différente".

Selon lui, très peu d'éducateurs voient les changements radicaux qui s'imposent. Pourtant ces changements auront lieu car il prévoit que l'éducation passera par une crise financière inévitable, non pas parce que les contribuables ne pourront pas en payer le coût, mais parce qu'ils ne pourront pas en supporter la trop basse productivité.

S'en prenant par la suite au trop grand nombre de professeurs, M. Bériault a affirmé: "L'enseignement d'aujourd'hui rappelle l'agriculture de 1750 alors qu'il fallait 20 hommes sur la ferme pour nourrir un seul citoyen. L'enseignement doit devenir productif, élargir sa sphère de travail, accroître ses connaissances et ses efforts".

## "L'enseignement se donne comme il y a deux mille ans" (Bériault)

par Eddie Labrie

"Il est renversant de penser que l'enseignement se donne encore aujourd'hui comme il y a deux mille ans".

N'y allant pas avec le dos de la cuillère, M. Raymond - J. Bériault, directeur du développement industriel de Longueuil, a, en outre, noté que "l'enseignement d'aujourd'hui rappelle l'agriculture de 1750, alors qu'il fallait vingt hommes sur la ferme pour nourrir un seul citoyen."

Portant la parole, samedi, au colloque sur la promotion économique et industriel tenu au Château Frontenac sous l'égide du comité d'action de l'Union des Municipalités, M. Bériault a enchaîné que l'enseignement doit devenir productif, élargir sa sphère de travail, accroître ses connaissances et ses efforts.

Il a poursuivi en ces termes: "Il n'y a malheureusement pas de moyen pour mesurer la valeur de l'éducation. Il y a des statistiques. Nous savons seulement que ce que tout le monde sait sur l'étude et l'enseignement est en grande partie faux. C'est là une découverte pour le moins aussi importante que n'importe quelle découverte de la science ou de la technologie nouvelles. Les plus récentes recherches nous ont appris trois choses:

a) On ne peut apprendre que s'il y a enseignement et on ne peut pas enseigner à quelqu'un à moins que celui-ci étudie; b) La preuve est faite qu'il n'y a pas de "brillants" élèves et de "sots" élèves; c) On a toujours cru que le professeur passait son temps à enseigner en classe mais personne ne s'était jamais donné la peine de vérifier. Un grand nombre se contentent de fai-

re du "baby-sitting", d'autres de la surveillance. D'autres s'affairent en réunions, voyages, comités, activités syndicales, etc.

Il reste quelques professeurs véritables.

Selon le conférencier, les méthodes d'enseignement seront changées par la force des choses.

"L'éducation des masses, les nouvelles technologies imposent des méthodes qui correspondent au caractère particulier de notre économie," a souligné M. Bériault. Il a ajouté que par définition, la connaissance innove, recherche, questionne, crée et s'adapte aux besoins, aux changements.

"Il faudrait que la connaissance qui préside à la diffusion de cette connaissance ait pour le moins autant de productivité, autant d'agressivité créatrice," a-t-il dit.

### Promotion économique et industrielle

D'autre part, toujours selon M. Bériault, "en promotion économique et industrielle, nous pratiquons un activisme trop souvent oisieux; nous cultivons la sollicitation inefficace au détriment d'un développement véritable."

"Si nous voulons réellement savoir où nous en sommes, dans la joute éducation-économie-industrielle, a-t-il ajouté, je pense qu'il faut poser la question: que faut-il entreprendre aujourd'hui en éducation pour faire face à l'économie et à l'industrialisation de demain?"

"Comment y réussir, en nous basant sur des réalités souvent à peine perceptibles, sans préciser l'orientation moderne de l'industrie et de l'économie", a conclu le panelliste.



Automobilistes ! De grâce, soyez prudents pour tous nos écoliers qui seront aujourd'hui sur la route.  
(Photo MM-Pierre Lasalle)

## Aujourd'hui EN CLASSE! POUR 1,860,000 JEUNES

Pour environ 1,860,000 jeunes, c'est ce matin à 9 heures la rentrée des classes dans les diverses institutions d'enseignement du Québec et sur ce nombre 300,000 fréquenteront les écoles élémentaires et secondaires de la région de Montréal.

Pour tout le Québec, il s'agit d'une augmentation de 32,000 élèves par rapport à l'an dernier, ce qui nécessitera, selon les estimations du ministère de l'Éducation, l'engagement de 1,900 professeurs de plus.

### A MONTREAL

A Montréal, les écoles de la CECM attendent quelque 240,000 élèves, dont 44,000 inscrits dans des écoles de langue anglaise. Les écoles sous la juridiction du Montreal School Board of Greater Montreal prévoient accueillir 62,300 élèves, ce qui constitue une légère diminution sur l'an dernier.

### L'AUGMENTATION

L'augmentation du nombre des élèves au Québec n'est pas uniforme selon les divers niveaux scolaires. Ainsi à la maternelle, les inscriptions seront moindres cette année par suite de l'arrivée à l'âge scolaire des générations moins nombreuses nées après 1965. Cette diminution du nombre des naissances n'a toutefois pas encore affecté sensiblement le nombre total des inscriptions à l'élémentaire. Mais l'intégration de plus en plus répandue des 7e année au niveau secondaire, de même que l'application du règlement numéro 1 concernant l'âge d'entrée à l'école élémentaire entraîne une diminution de 2.9 pour cent à ce niveau. Au niveau secondaire, cette intégration et l'augmentation des élèves de secondaire V impliquent une hausse de 8.1 pour cent.

Ces variations du nombre des élèves aux différents niveaux scolaires exigeront donc 1,100 enseignants de moins au niveau de la maternelle et de l'élémentaire, pendant qu'il en faudra 3,000 de plus aux autres niveaux.

### DANS LES CEGEP

L'augmentation la plus considérable, si l'on fait exception des étudiants à temps partiel de l'université, se situe au niveau collégial, tout particulièrement dans les CEGEP. Cette augmentation atteint une proportion de 15.9 pour cent par rapport à l'an dernier. L'inscription des élèves aux cours donnés par le Service d'éducation aux adultes débutera à la fin de la semaine et les cours débiteront vers la fin du mois. Dans les CEGEP, les cours doivent débiter d'ici trois semaines. (voir article page 22)

# Lignery: Québec enquête

par Gilles Provost

Le ministre de l'éducation, M. Guy Saint-Pierre, a nommé hier un enquêteur qui aura la mission de faire rapport sur l'administration de la régionale Lignery depuis sa création. Le choix du ministre a porté sur M. Guy Dumas, de la faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke.

M. Dumas devra faire rapport au ministre de l'éducation, dans les plus brefs délais possibles, normalement dans quelques semaines. Cette enquête avait été demandée par les parents et les étudiants qui mettaient en doute les capacités des commissaires et des cadres supérieurs. Ils avaient aussi demandé la mise en tutelle de la régionale et la mise en place d'administrateurs temporaires.

Il ne semble pas non plus que M. Dumas aura pour tâche d'enquêter sur les objectifs réels de l'association des parents, comme l'avait demandé la régionale.

D'autre part, les cours doivent reprendre lundi à la polyvalente Romain-Robidoux à la suite de l'accord intervenu jeudi soir entre le personnel de soutien et les autorités. Les cours étaient interrompus depuis près de trois semaines à cette école dont le personnel de soutien s'était mis en grève dès le début de l'année scolaire.

Il y a une dizaine de jours, la police avait expulsé à l'aide de gaz lacrymogènes les occupants de l'école qui réclamaient la reprise des cours et la mise sous tutelle de la régionale. Les cours avaient dû être interrompus à nouveau à cause de la pollution causée par ces gaz.

Selon l'entente acceptée à l'unanimité par les membres du syndicat du personnel de soutien, jeudi soir dernier, ces employés bénéficient d'une nouvelle échelle de salaire qui représente une augmentation pouvant aller jusqu'à 40% sur une période de 20 mois. Les em-

Le problème des surveillants qui avaient été remplacés par une agence privée a cependant nécessité un compromis de la part du syndicat: sept surveillants seulement ont été réembauchés, alors que 4 autres demeurent sur la liste d'appel. La responsabilité du service reste aux mains de l'agence privée.

Quoi qu'il en soit, il semble qu'on évolue vers une solution puisque les cours reprennent, que le conflit syndical est maintenant réglé et que le gouvernement a annoncé une enquête plus vaste portant sur toute l'administration de cette régionale depuis sa création. La plupart des mécontents se disent maintenant satisfaits.

# L'ÉDUCATION

## AU QUÉBEC

### OU LA FUITE EN AVANT

(D'un de nos correspondants particuliers.)

**L**E monde de l'enseignement traverse actuellement au Québec une période de profonde réorganisation. L'opération, naturellement, ne se fait pas sans heurts mais, vue de l'autre côté de l'Atlantique, peut présenter une image déformée. Aussi nous efforcerons-nous d'indiquer quelques-uns des jalons les plus importants de l'évolution récente du système d'enseignement québécois, afin tout au moins de situer les questions qu'il se pose dans un contexte plus fidèle à la réalité.

Le fédéralisme canadien accorde aux provinces une juridiction exclusive en matière d'éducation. Malgré cela, les gouvernements québécois eurent souvent à défendre leurs droits contre des tentatives d'empiétement du pouvoir fédéral. À l'intérieur même de sa juridiction cependant, le Québec refusa longtemps de confier l'enseignement au seul pouvoir politique. En fait, jusqu'en 1964, ce domaine échappa au contrôle direct du Parlement. Bien sûr, le gouvernement nommait un surintendant de l'instruction publique, qui avait la haute main sur toute l'organisation de l'école élémentaire et une bonne partie du niveau secondaire ; mais ce personnage tout puissant n'était pas comptable aux membres de l'Assemblée législative de l'exercice de ses fonctions. De plus, une large portion de l'enseignement secondaire, celle des collèges classiques (la plus importante qualitativement puisqu'elle conduisait au niveau universitaire) était abandonnée à des groupes privés, des communautés religieuses pour la très grande majorité. Enfin, l'université, également sous administration de sociétés privées, défendait jalousement son indépendance de l'État, au prix d'une accessibilité aussi onéreuse que restreinte aux élites.

Les tensions inévitables que créait une telle situation amenèrent le gouvernement libéral de M. Lesage, élu après seize ans de règne du parti de l'Union nationale, à créer, en 1961, une commission royale d'enquête sur l'éducation. Les premières recommandations de cette commission, dirigée par Mgr Alphonse-Marie Parent, se traduisirent par la création, au printemps de 1964, d'un ministère de l'Éducation, le seul que la province ait jamais connu.

#### Dix ans de réformes

Ce fut le signal d'une série de changements majeurs dont on n'a pas encore vu la fin, que d'aucuns ont qualifié de précipités sans pour autant en contester sérieusement le mérite, et parmi lesquels il faut relever la création, de toutes pièces, d'un réseau de commissions scolaires régionales destinées à encadrer l'enseignement secondaire à l'échelle de la province ; l'émergence d'un nouveau type de maison d'enseignement, le collège d'enseignement général et professionnel (C. E. G. E. P.), édifié sur les bases et en remplacement du collège classique traditionnel ; la mise en place, en décembre 1968, d'une Université du Québec, avec constituantes à Montréal, Trois-Rivières et Chicoutimi.

Ce vaste mouvement de réforme a complètement changé l'aspect du système d'enseignement, tant au point de vue des structures administratives qu'à celui du contenu pédagogique ou du personnel.

Si bien que l'étranger qui, après dix ans, viendrait faire un nouveau séjour au Québec y perdrait littéralement son latin. Ainsi, l'organisation de l'enseignement, sauf au niveau élémentaire, est en voie de se déconfectionner, le cloisonnement entre le secteur public et le secteur privé a disparu, la présence de l'État au niveau universitaire se fait de jour en jour plus importante et, surtout, le gouvernement assume sans équivoque la responsabilité, la coordination et l'unification de tous les efforts. (Précisons ici que la liberté académique des universités reste complète). En outre, il faut signaler que l'étudiant québécois, tout au long de sa formation jusqu'au seuil de l'université, bénéficie maintenant du classement par âge plutôt qu'en fonction de ses seuls résultats scolaires et que sa progression, à compter du niveau secondaire, se fait selon le régime de la promotion par matières et des options graduées. Enfin, la modification du régime de la promotion général permet à toute la population étudiante de tenter sa chance à l'université.

#### Le partage des langues

Le Québec, en raison de sa composition ethnique et de sa situation sur le continent nord-américain, est aux prises, depuis fort longtemps, avec « le problème de la langue ». Ce problème se répercute avec beaucoup d'acuité dans le système scolaire où il a donné lieu depuis quelques années à moult débats et à quelques affrontements de taille.

La controverse a atteint son sommet à l'automne de 1969 quand le gouvernement entreprit de garantir au moyen d'une loi le droit de chaque citoyen de faire instruire ses enfants dans la langue de son choix, le français ou l'anglais. La mesure allait de pair avec un autre projet de loi gouvernemental visant à restructurer l'administration de la chose scolaire dans l'île de Montréal.

Pour bien comprendre la question, il faut rappeler qu'au Québec l'unité de base de l'enseignement élémentaire est la commission scolaire locale, centrée sur la ville ou le village

et identifiée selon le facteur religion, à savoir catholique ou protestant. (D'où le fait que la province compte encore quelque 1.100 commissions scolaires locales). C'est à la commission scolaire confessionnelle qu'il appartient ensuite d'assurer sur son territoire, si le nombre d'élèves se réclamant de l'une ou de l'autre langue le justifie, un réseau d'écoles françaises et un autre d'écoles anglaises.

À l'extérieur de l'île de Montréal, pareil système n'a jamais causé beaucoup d'ennuis, la population étant à très forte majorité francophone et catholique. Dans la métropole canadienne cependant, la situation est tout autre. Ici, le partage selon la langue se situe à approximativement 65 et 35 %, les deux grands groupes linguistiques sont entremêlés sur toute l'étendue du territoire et l'île est découpée en une vingtaine de municipalités de tailles très variées.

#### Le cas particulier de Montréal

De sorte qu'il existe maintenant dans la zone métropolitaine de Montréal un grand nombre de commissions scolaires catholiques et protestantes avec des secteurs francophones et anglophones solidement établis du côté catholique et un secteur francophone embryonnaire du côté protestant, lequel a toujours été presque entièrement anglophone.

Le projet de restructuration scolaire dans l'île de Montréal, que le gouvernement s'apprête à faire voter, a pour objet de faire table rase des distinctions de religion et de langue, au niveau de l'administration, par la création de onze commissions scolaires unifiées couvrant de façon plus homogène l'ensemble du territoire.

La démarche suscite de l'opposition dans la minorité anglophone qui craint d'y perdre le contrôle de son réseau d'écoles. C'est précisément pour prévenir des craintes de cet ordre que le gouvernement avait décidé, en 1969, de garantir à chaque citoyen le droit de choisir la langue d'enseignement de ses enfants. À ce moment, c'est le secteur francophone qui avait vivement réagi, plusieurs voyant cette possibilité de choix individuel comme une étape certaine vers la disparition de la culture française en Amérique du Nord.

Comme on peut le constater, l'effort entrepris au Québec pour rationaliser le système d'enseignement et le mieux adapter au contexte nord-américain ne va pas sans poser de difficiles problèmes, mais déjà le chemin parcouru est immense et constitue une promesse pour l'avenir.

Le Nouveau Journal  
Paris (F)

15. Mai 1971

## Vingt-huit pour cent des dépenses de l'Etat

Terminons cet exposé fort complet par quelques notes à caractère plus pratique.

L'évolution du système d'enseignement a nécessité un vaste programme d'équipement, de renouvellement du matériel didactique et de formation du personnel enseignant. En conséquence, les dépenses nettes du gouvernement du Québec au titre de l'enseignement sont passées de 182 millions de dollars pour l'exercice 1960-1961 à 887 millions de dollars pour celui de 1969-1970. Dans la période de 1968 à 1970, l'augmentation en pourcentage des dépenses nettes du ministère de l'Éducation a été de 25,2 alors que celle de l'ensemble des dépenses du gouvernement ne fut que de 13,8. De sorte que, dans le budget de l'exercice 1969-1970, le ministère de l'Éducation absorbait 27,9 % des dépenses nettes de l'État.

Les commissions scolaires tirent leurs revenus presque exclusivement de deux sources: l'impôt foncier et les subventions gouvernementales dont la plus grande partie est de nature statutaire. Les postes de commissaires au niveau local sont électifs, sauf dans le cas de Montréal et de Québec où le gouvernement, après consultation, procède à des nominations. (Cette exception est appelée à disparaître en vertu du projet de restructuration dont il a été question plus haut). Au plan régional, l'élection des commissaires revient à un collège de délégués de chacune des commissions locales constituantes.

### Les Cégeps

L'enseignement collégial, étape intermédiaire entre le secondaire et l'université, est offert dans les collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps). Un Cégep est en général le regroupement de collèges classiques, d'instituts de technologie, d'écoles normales et d'instituts familiaux. Il dispense en deux ou trois ans de cours, selon l'option, un enseignement polyvalent conduisant à l'université ou au marché du travail. La responsabilité d'administrer le Cégep incombe à un conseil où siègent des représentants des parents, des professeurs et des étudiants ainsi que

des personnes nommées par le gouvernement en raison de leur appartenance à des groupes socio-économiques importants du territoire couvert par le collège.

### Sept universités

Le Québec compte sept universités, y compris la toute nouvelle Université du Québec, régies à l'exception de celle-ci par

des sociétés privées. L'État provincial assumant une large part du financement de ce secteur d'enseignement, son influence y est considérable. Le ministère de l'Éducation veille désormais à la planification des besoins, aidé en cela d'un organisme para-gouvernemental de création récente, le Conseil des universités.

Montréal abrite trois des universités de la province (McGill, Montréal et Sir George Williams, sans parler d'une constituante de l'Université du Québec). Les autres sont situées à Québec (Université Laval), Sherbrooke et Lennoxville (Université Bishop); Trois-Rivières, Chicoutimi et, depuis septem-

bre 1969, Rimouski sont le siège des autres constituantes de l'Université du Québec. Le nombre des inscriptions à plein temps aux universités s'établissait, en 1967-1968, à 82.600, dont 59.000 dans des maisons de langue française et 23.600 dans des maisons de langue anglaise. Par comparaison, le chiffre pour l'Ontario était de 79.000 et pour la Colombie-Britannique, de 29.400.

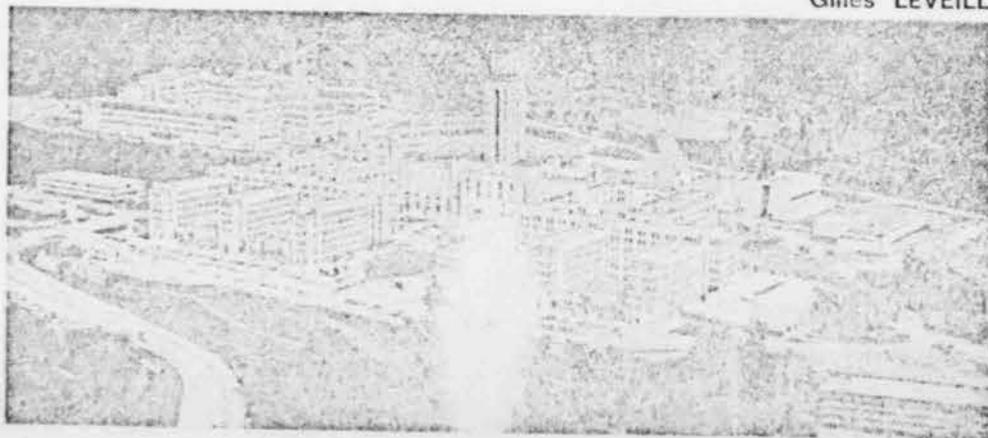
(N. D. L. R. — Etant donné que les définitions diffèrent d'une province à l'autre, ces chiffres ne sont pas rigoureusement comparables).

Le fédéralisme canadien, comme il a été mentionné au

début, reconnaît aux provinces une juridiction exclusive sur l'enseignement. Cependant, à cause de l'importance de la recherche scientifique pour l'économie du pays, le gouvernement fédéral s'intéresse de près au secteur universitaire. Ainsi, en 1965-1966, la part d'Ottawa dans les fonds de recherches subventionnées des universités du Québec atteignait 61,5 % contre 7,2 % pour le gouvernement provincial. Le gouvernement fédéral subventionne également depuis quelques années un programme de construction d'écoles techniques de niveau secondaire. Au total, on estime à 8,2 milliards par année, pour tout le Canada, les dépenses que le pouvoir fédéral consacre directement et indirectement à l'enseignement, à la recherche et à l'éducation.

L'enseignement est gratuit au Québec jusqu'au niveau collégial inclusivement. Cependant, les adultes qui cherchent à se recycler à ce palier doivent verser des frais de scolarité. L'université ne bénéficie pas encore du régime de la gratuité. En fait, les frais de scolarité constituent environ 30 % du total des revenus d'exploitation (y compris les fonds de recherches subventionnées) de toutes les universités du Québec. Un système de prêts et de bourses comble tant bien que mal les besoins des étudiants.

Gilles LÉVEILLÉ.



L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL

Le Nouveau Journal  
Paris (F)

15. Mai 1971

## Municipal Affairs

by Walter Turner



# Municipalities ask for provincial help

A thousand municipal administrators from across the province last week sent a plea for help to the provincial government.

It was the last act of the convention of the Quebec Union of Municipalities.

They claimed the request was an emergency move and the measures they suggested were temporary. But they claimed help was necessary to enable them to "face up to our obligations."

Insisting on some sort of municipal refinancing they are urging the government to assume the entire cost of education and leave the property tax clear for hard-pressed suburbs and country centres.

They suggest a portion of the education costs can be met by turning over much of the sales tax to the ministry of education. They have no suggestion as to where the rest of the money for education is to come from although individual municipal heads have frequently suggested a general income tax.

Verdun Ald. Eddie Vigneau has lost his move to set up an aldermanic committee to study the possible merger of his city and neighboring LaSalle, Lachine and St. Pierre.

Mayor J. Albert Gariépy and fellow aldermen say they're not opposed to the principle of fusion, but feel the timing is "premature and inauspicious." Their reasons: LaSalle is on the eve of a municipal election and Lachine is under government trusteeship.

The advantages listed by Ald. Vigneau include reduction of administrative expenses; increased efficiency and improved quality of public services; reduction of capital expenses; stabilization of taxes, and better chances of obtaining government grants.

Municipal Affairs Minister Maurice Tessier has approved two contracts for roads and sidewalks in St. Léonard.

The city is currently the subject of a government inquiry into its administration from 1963 until the present. But the minister says he has approved the contracts "because they involve projects whose realization is important to the citizens of St. Léonard who should not be placed in a position of doing without something they need."

The minister told THE MONTREAL STAR he doesn't feel his approval indicates any prejudice to the inquiry and, if anyone wants to read something unintended into his action, then he assumes no responsibility for their thinking.

Municipal administrators were told here recently by a panel of lawyers and a deputy minister of justice that crime is on the increase. The lawyers added that organized crime doesn't count pennies to gain its ends and said municipalities must spend more money to combat crime.

The lawyers say the money cap and should come from the provincial government.

As for long-standing political interference with provincial police chiefs, the chiefs' stand was described as follows by Roger Dulude, president of the Quebec Fire and Police Chiefs Association:

"We feel it's important to have security of employment. The chiefs aren't against proper supervision by municipal councils and city managers in setting policy and controlling expenses. We expect this. And if a chief is incompetent he should be fired. But, if he is competent — leave him alone to do his job!"

Norms for the hiring of police constables throughout the province are very strict — height, weight, eyesight, education and a clear record. But Judge Roger Gosselin, president of the Quebec Police Commission, had to admit to a suburban mayor last week no norms exist for the hiring of police chiefs.

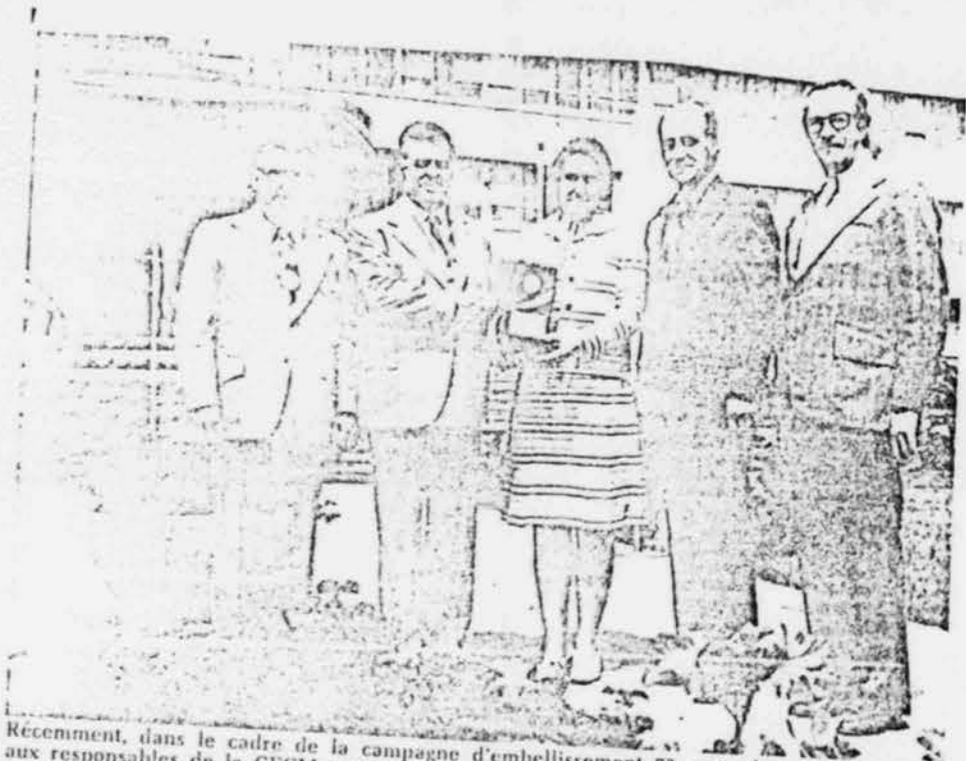
He also told Mayor Janet Burley of Pincoort that his commission had no penalties for municipalities failing to observe the norms in hiring constables.

His commission is only three years old but it appeared from last week's convention of the Quebec Union of Municipalities that its work is largely unknown to municipal administrators or is misunderstood.

Chairman Gosselin says the commission has issued annual reports which are available to the municipal councils and their executive assistants.

Municipal recreation directors are coming to the conclusion that increased co-operation between their employers — the municipal councils — and the local school boards, is a matter of vital concern. Stated one of them:

"It's just plain ridiculous for us to build a recreation centre next to a school or CEGEP with a similar centre. And not only to duplicate their facilities, but their programs." Property owners who foot the bills for both bodies could well agree with them.



Récemment, dans le cadre de la campagne d'embellissement 73, une plaque était remise aux responsables de la CECM pour la tenue particulièrement soignée des abords de l'immeuble de la CECM sis sur la rue Sherbrooke. C'est la présidente de la Commission des écoles catholiques de Montréal, Mme Thérèse Lavoie-Roux, qui devait accepter cet hommage de la ville de Montréal. Photo prise à cette occasion, alors qu'on reconnaît dans l'ordre, M. Jean-Paul Auger, directeur intérimaire du service de l'entretien, M. Fernand Desjardins, conseiller municipal, Mme Thérèse Lavoie-Roux, M. Paul-Emile Sauvageau, coordonnateur de l'Office d'embellissement, et finalement M. Jean J. Sams, sous-directeur général intérimaire de la C.E.C.M.

La chute des effectifs scolaires

# Le secteur public français est l'unique perdant

par Lise Bissonnette

Le secteur public et français est l'unique perdant dans le phénomène de la baisse des effectifs scolaires au Québec. Non seulement absorbe-t-il seul les effets de la chute de la natalité, mais encore perd-il tout autant d'élèves au profit du secteur privé français et de l'ensemble du secteur anglais, privé et public.

C'est ce que révèle — on s'y attendait un peu — un exercice de statistiques comparées entre l'année scolaire 1973-74 et 1974-75, les dernières venant tout juste d'être rendues publiques par le ministère de l'Éducation.

D'une année à l'autre, la chute des effectifs apparaît moins tragique qu'on le laisse parfois entendre puisqu'elle n'atteint même pas un pour cent de la clientèle totale. A tous les niveaux d'enseignement, sauf l'université, le Québec comptait en 1973-74 un total de 1,630,470 élèves dont il n'a vu s'envoler que 15,045 en 1974-75.

Mais le secteur public français perd à lui seul 29,487 élèves, ce qui commence à paraître un peu plus substantiel. Aucun mystère là-dedans: ce secteur est le seul à faire les frais des 15,045 "disparus" et il en voit 14,442 autres passer sous d'autres cieux. Le secteur privé français s'accroît en effet de 6,712 élèves et le secteur anglais de 7,730 (2,316 au privé et 5,414 au public).

En termes proportionnels, ces mouvements se traduisent par une baisse de 2,2% dans le secteur public français, contre une hausse de 9,3% pour le secteur privé français qui passe de 71,662 élèves à 78,374, et une hausse de 3% pour l'ensemble du secteur anglais, qui passe de 253,993 élèves à 261,723.

C'est aux niveaux élémentaire et secondaire que l'on peut mesurer le mieux l'effet de la dénatalité qui dépasse de beaucoup les pertes nettes qu'a subies le système scolaire.

Entre 1973-74 et 1974-75, l'élémentaire dans son ensemble a perdu 31,397 élèves, et le secondaire 3,539. Pour quelque temps encore, ces "trous" sont à moitié compensés par une augmentation de 2,127 élèves de maternelle, 5,392 étudiants de niveau collégial. Mais il est évident que ces ajouts n'ont rien à voir avec un relèvement de la courbe de population. Ils dépendent de l'augmentation des classes de maternelle et surtout de pré-maternelles, et de la croissance des cégeps, institutions encore assez récentes pour ressentir les effets de la démocratisation.

Le secteur le plus prospère est sans contredit celui de l'enfance inadaptée, ce qui ne laisse pas d'inquiéter. En une année, ses effectifs ont bondi de plus de 17%, gagnant 12,372 élèves pour atteindre l'année dernière un total de 83,438 élèves.

On peut bien sûr imputer pareille croissance à l'amélioration des services, comme on le fait dans le cas de la maternelle et du cégep, mais aussi se demander quelle sera sa limite et si l'école n'est pas elle-même en mésadaptation pour sécréter si rapidement des "inadaptés".

Les gains du privé sur le public sont également évidents si on les étudie par niveaux d'enseignement.

À l'élémentaire, la décroissance du secteur public est de 5%, passant de 672,230 élèves à 638,703 tandis que le secteur privé, même maigre à ce niveau, grimpe de près de 18%, passant de 13,483 élèves à 15,613.

Au secondaire, le secteur public voit partir 8,878 élèves, soit 1,4% de sa clientèle de 617,764 élèves en 1973-74, alors que le secteur privé gagne 5,339 élèves, soit 10% de sa clientèle de 54,039 élèves.

Les deux secteurs sont en hausse au collégial, mais en proportion fort différentes. Le collégial public croît de 96,799 à 100,801 étudiants (4,1%) et le collégial privé, plus florissant passe de 54,039 à 59,370 étudiants (9,9%).

Considérées par régions, les statistiques sont aussi intéressantes. Montréal demeure étonnamment stable et ne se voit soustraire que 736 élèves de son total de 856,029 en 1973-74. Il faut signaler ici que la région administrative qu'on nomme "Montréal" au ministère est beaucoup plus vaste que le Montréal métropolitain; la banlieue compense donc pour les pertes très fortes en milieu urbain, si l'on se rappelle les désastres démographiques que déplore la CECM chaque année désormais.

Et les phénomènes de transferts jouent toujours. Dans la région de Montréal, le secteur public a perdu en un an 4,457 élèves et le secteur privé en a gagné 3,721. Le secteur français a perdu 7,790 élèves et le secteur anglais en a gagné 7,054.

Seule la région de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec peut se vanter de peupler un peu plus ses écoles, d'une année à l'autre. Les élèves y étaient 32,591 en 1973-74, puis 33,700 en 1974-75.

C'est l'est du Québec qui accuse les plus fortes baisses. Elles sont de plus de 4% dans le Bas Saint-Laurent comme au Saguenay, mais de 2% dans le Nord-Ouest québécois et sont plutôt minimes — moins de 1% — dans des régions comme Québec ou l'Outaouais.

*l'enseignement de l'histoire*

# Comment l'enseignement de l'histoire nationale est disparu des écoles élémentaires

Mme Micheline Johnson, qui est professeur de didactique de l'histoire à l'Université de Sherbrooke et vice-présidente de la Société des professeurs d'histoire du Québec, a livré il y a quelque temps une communication importante sur la «coordination verticale de l'enseignement de l'histoire nationale au Québec». Nous publions aujourd'hui une première tranche des principaux extraits de sa conférence.

— 1 —

par **Micheline JOHNSON**  
collaboration spéciale

**« QU'EST-CE qu'on fait étudiants pour qui c'est la deuxième ou la troisième fois qu'ils étudient le même objet? »** Cette question était encore de mise en 1972, car les adolescents qui arrivaient au cégep et au secondaire avaient étudié l'histoire nationale à l'école. Mais aujourd'hui, même les collégiens sont nés vers 1960. Ils sont donc entrés à l'école autour de 1965. Or, depuis cette date, on le sait, tout a été changé dans les écoles. L'enseignement de l'histoire nationale est sorti bien diminué de la «révolution» scolaire. Qu'en est-il exactement?

Le règlement no 1 du ministre de l'Education, qui date de mai 1965, a créé le cadre institutionnel pour le départ de la réforme de l'enseignement public et suscité le climat de remise en question systématique de la pédagogie et des contenus d'enseignement. Au niveau élémentaire, en ce qui concerne l'histoire, cette discipline a peu à peu

été délaissée pour la mise en place des «programmes-cadres» de français et de mathématiques. D'ailleurs, le Comité catholique lui-même a condamné, en 1967, les manuels d'histoire du Canada des trois premières années: **LES MISSIONNAIRES SONT VENUS AU PAYS DES INDIENS, LES FRANÇAIS S'ETABLISSENT AU PAYS DES INDIENS, ILS ONT FAIT NOTRE PAYS** comme contraires aux visées de la nouvelle catéchèse. C'est donc dire que progressivement, depuis 1965, on a cessé d'enseigner l'histoire du Canada dans les écoles élémentaires.

Ce n'est que depuis 1971 seulement, que le programme Orientation nouvelle des sciences humaines à l'élémentaire a pé-nétré timidement dans les écoles. Il propose une approche intégrée de l'étude du milieu dont l'un des objectifs de base est l'apprentissage du concept de temps. Je suis entièrement d'accord avec cette approche, ayant contribué moi-même à la diffuser. Cependant, je sais, pour avoir été dans une cinquantaine d'écoles élémentaires réparties dans une dizaine de commissions scolaires, que la perspective historique n'est PAS vraiment présente, actuellement, dans cette étude du milieu. C'est pourquoi j'affirme que la situation actuelle est diamétralement opposée à celle qui existait il y a 10 ans à peine, alors que les élèves étaient saturés d'histoire du Canada et ne se voyaient présenter qu'une vision édifiante, voire théologique du passé. Cette vision a été critiquée, homnie, ridiculisée.

Dans le climat qui caractérise l'enseignement depuis la «révolution scolaire», ces critiques ont, à toutes fins utiles,

éliminé l'enseignement de l'histoire nationale à l'école élémentaire. D'un autre côté, le nouveau programme n'a pas encore suscité un contenu de remplacement à celui qui a été mis au rancart. C'est là la situation dans les écoles élémentaires.

### Au secondaire

Au niveau secondaire, des circonstances différentes ont entraîné le phénomène de la diminution de l'enseignement de l'histoire nationale. Au nom de la polyvalence de la formation et de l'intérêt de l'élève, on a rendu l'histoire optionnelle. M. Bruno Deshaies, responsable des sciences de l'homme au ministère de l'Éducation a souligné à plusieurs reprises les caractéristiques de cette diminution. En 1974, 38% seulement de la population scolaire du secondaire public étudiait l'histoire nationale et l'exercice des choix nuisait sérieusement à l'enseignement des sciences de l'homme à ce niveau.

Beaucoup se sont alarmés. Divers organismes ont entrepris une campagne pour rendre l'enseignement de l'histoire nationale obligatoire et ont obtenu gain de cause le 27 novembre 1974, lorsque l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité de rendre l'étude de l'histoire nationale obligatoire au niveau secondaire. Des gestionnaires de l'école secondaire ont opposé à cette loi des difficultés administratives, ont tenté de suggérer la fusion de l'enseignement de l'histoire et de la géographie nationales, pour «économiser» des périodes, ce à quoi les sociétés de professeurs ont réagi vigoureusement. Bref, le débat est devenu un débat public: à preuve, deux émissions de télévision, *Le 60* du 23 janvier 1975 et le *Parle parle*

*jase jase* du 2 mars 1975 et de nombreuses lettres dans les journaux. Encore aujourd'hui, tous les élèves du secteur professionnel échappent à la directive ministérielle.

Mais cet aspect de la question est bien partiel. Et on fausserait grandement le problème en le limitant à ses aspects administratifs. L'enseignement de l'histoire nationale pose un problème pédagogique, celui de l'enseignement, et un problème de contenu: quelle histoire enseigner? En ce qui concerne l'enseignement, de nombreuses difficultés existent. Je n'en ferai que l'énumération car il serait trop long de tout examiner.

- L'enseignement de l'histoire au niveau secondaire doit se faire par des diplômés en histoire. Dans la pratique, 63% des professeurs sont des diplômés en histoire.
- Plusieurs «spécialistes» n'enseignent pas «leur» discipline. Notamment depuis 1975, l'histoire est enseignée à plusieurs endroits par des professeurs de géographie.
- Souvent l'enseignement du «spécialiste» est trop avancé pour ses élèves parce que calqué sur ce qu'il a appris à l'université.
- Par contre l'enseignement du «non spécialiste» se réduit souvent à une distribution de travaux et d'exercices.
- Les manuels utilisés sont trop difficiles pour les élèves, parce que destinés à un public qui a «déjà une connaissance de la matière».
- L'examen annuel du ministère, tout en étant théoriquement souhaitable pour struc-

turer l'enseignement, s'est révélé dans les faits, un instrument inadéquat qui mesure ce que les élèves ignorent plutôt que de mesurer ce qu'ils savent.

En ce qui concerne le contenu, je dirais que les difficultés sont encore plus troublantes. Il me semble symptomatique qu'aux deux émissions de télévision consacrées à l'enseignement de l'histoire, on ait tenu à inviter M. Léandre Bergeron. Il symbolise à mon sens, le grand courant «réformiste» qui caractérise actuellement une certaine idée qu'on se fait de l'histoire du Canada. Aucun historien ne prend M. Bergeron au sérieux mais, curieusement, M. Bergeron reste à la mode à travers les media d'information. Cette mode se répercute chez les professeurs d'histoire qui sont volontiers «marxisants» et très souvent contestataires. De même, l'option «canadienne» a cédé le pas à l'option «québécoise», comme si, en Histoire du Canada (cette expression même est à proscrire semble-t-il), on n'avait pas TOUJOURS parlé SURTOUT du Québec. Et pendant que ce double débat se poursuit (car il n'y a pas unanimité chez les professeurs), on néglige d'expliquer le b-a-ba de l'histoire à un auditoire qui étudie l'histoire nationale pour la première fois de sa vie. Les professeurs préfèrent le commentaire à l'explication. Enfin j'exagère mais à peine.

### Au collège

L'enseignement de l'histoire, au niveau collégial, ne semble pas se porter beaucoup mieux. Là également, les problèmes sont administratifs et pédagogiques. Le premier fait à mentionner reste sans contredit le carac-

tère optionnel de l'enseignement de l'histoire au niveau collégial et ce, même, au secteur général. On constate également la petite part faite à l'histoire nationale (5 cours d'histoire canadienne dont un seul cours d'histoire du Québec) dans l'ensemble des 16 cours d'histoire offerts et le peu de possibilités pour l'ensemble des collégiens, de choisir un cours d'histoire dans le système d'options, de spécialisations et de profils d'entrées, qui favorise les cours de sciences et de mathématiques. D'ailleurs, même dans le secteur des sciences humaines, l'histoire est laissée pour compte, à cause de l'érosion progressive de l'enseignement de l'histoire au collège, au profit de cours de sciences politiques, de cours d'actualités ou d'économique. La conséquence de ces réalités est le petit nombre de collégiens qui suivent effectivement un cours d'histoire nationale: 5.5% d'entre eux en 74-75 et en 75-76 suivaient le cours d'histoire du Québec.

Voulant examiner les effets d'une telle situation, le réseau collégial a mené une importante enquête auprès des étudiants du niveau collégial en 1974-75. Près de 6,000 d'entre eux ont répondu à un questionnaire de connaissances variées sur l'histoire du Québec. Les résultats étaient fort éloquentes: 10% seulement des répondants ont obtenu plus de 60% à ce test. Autrement dit, les journaux avaient raison de titrer *Les cégepiens ignorent l'histoire du Québec*. Les auteurs du test pensaient avoir construit un questionnaire relativement facile: ils ont dû déchanter car l'ensemble des étudiants l'avait trouvé très difficile.

**DEMAIN: Comment cela devrait être**

# Les efforts pédagogiques doivent tendre vers l'apprentissage du sens de l'histoire

2  
pour Micheline JOHNSON  
collaboration spéciale

L'enseignement de l'histoire nationale a été mise en question au niveau élémentaire, au nom de la maturité intellectuelle de l'élève. Elle l'a été, au secondaire et au collégial, au nom de la polyvalence de l'enseignement et de l'intérêt de l'élève. Ce phénomène est général dans toutes les collectivités du monde industrialisé et n'est pas spécifique au Québec. Pourtant, la pertinence de l'enseignement de l'histoire nationale est justifiée quand on définit clairement les objectifs et la méthodologie spécifique à chaque niveau.

Au niveau élémentaire, l'objectif est de permettre un contact avec des personnages, des lieux, des images, des aventures du passé collectif. Ce contact assure la prise de conscience indispensable des racines de la collectivité, laquelle est une partie intégrante de l'étude du milieu. "En effet, la majorité des enfants n'ont pas l'occasion d'être en contact avec des réalités du passé, soit par le biais de leurs familles (il y a peu d'anciens de généalogie et de multiples anciens parmi le monde ordinaire) soit par celui de leur environnement physique et social; (on n'a pas tous la chance d'habiter le vieux Québec ou l'île d'Orléans).

Ces expériences peuvent prendre bien des formes, mais sont obtenues principalement par les visites de musées, les visites de sites historiques, les expositions d'objets anciens, les récits historiques, les entrevues avec les vieilles personnes et les exercices d'observation sur des gravures ou de vieilles photos. Ces expériences ne doivent pas avoir pour objectif des apprentissages de nature intellectuelle mais bien le contact physique avec les nombreux éléments du passé disponibles autour de nous". De cette manière est vécue une prise de conscience du passé collectif, aussi indispensable, à mon avis, à l'individu qu'à la collectivité.

L'époque des découvertes, la vie des pionniers, le récit du conflit anglo-français et le mode de vie d'il y a un siècle est susceptible de fournir des thèmes qui correspondent aux intérêts de l'enfant. Or, le programme actuel des Sciences Humaines à l'élémentaire permet cette approche dans le cadre global de l'étude du milieu. Plusieurs suggestions du programme en font foi: Les générations d'objets pour les 8 ans; Ma région autrefois pour les 9 ans; La vie en Nouvelle-France pour les 10 ans; La fin de la Nouvelle-France pour les 11 ans.

Toutefois, l'opinion de plusieurs institutrices sur le programme des "sciences humaines" est qu'il est préférable de faire des "sciences humaines" à l'occasion, à la faveur des cours de français (savoir parler, savoir écouter) ou des arts plastiques. Ce fait est un indice certain de la vague dite "d'intégration des matières" que l'on observe dans beaucoup d'écoles actuellement. Il y a une vingtaine d'années, M. André Lefebvre

dénonçait "le dédoublement du langage" par les disciplines scolaires ce qui coupait l'école de la réalité. Par exemple, beaucoup d'enfants apprennent la liste des affluents du St-Laurent sans réaliser que l'un d'eux était justement cette rivière qui arrosait leur village ou leur ville. Ils apprennent des dates mécaniquement sans saisir le réel historique. A cette époque, ce commentaire dénonçait une réalité effectivement lamentable et il est heureux que l'école ait, depuis lors, entrepris une démarche vers une intégration du scolaire avec le réel. Toutefois, l'école de 1976 est devenue bien différente de l'école de 1956. A mon avis, le balancier est actuellement renversé à l'autre extrémité de sa trajectoire. Au nom de l'intégration des matières, il se fait beaucoup de bonnes choses mais aussi, bien des sottises. Cette conception pédagogique de l'enseignement semble toujours souhaitable. En pratique, elle se fait presque toujours au nom d'objectifs spécifiques à une discipline en particulier. Chose certaine, elle se fait rarement, actuellement, au nom des objectifs des sciences humaines en général, et de l'histoire en particulier.

Dans la conjoncture présente, il me paraît urgent de recréer une zone académique pour les sciences humaines à l'école élémentaire. Mais je veux avant tout être réaliste. On demande actuellement aux institutrices de l'élémentaire d'être des génies universels. Je ne leur demanderais certes pas d'ajouter une formation poussée en histoire aux recyclages interminables qu'on leur impose. Leur bagage d'adulte informé est suffisant pour les objectifs de l'école élémentaire en histoire nationale. Par contre, elles ont un grand besoin de matériel adéquat, pour assurer, dans le cadre du programme Orientation nouvelle des sciences humaines à l'élémentaire, le contact avec les éléments du passé. Il me semble que nous avons besoin de disques racontant certains faits de notre histoire; de livres écrits par des spécialistes de littérature enfantine racontant les épisodes les plus vivants; de recueils de gravures exposant les modes de vie autrefois; d'images illustrant le passé; de programmes et de guides compétents pour la visite des musées et des sites historiques. A l'école élémentaire, l'histoire nationale doit avoir une voix et un visage. On doit y pénétrer avec les pieds.

## Au secondaire

Actuellement, les élèves du secteur général peuvent choisir un cours d'initiation à l'histoire en secondaire II. Alors que ce cours était naguère un cours d'histoire universelle du type *De la préhistoire à nos jours*, on suggère actuellement que ce cours initie l'élève à la discipline plus qu'à son contenu. Une sorte d'unicité s'est faite autour du slogan

"il faut que l'élève soit un apprenti-historien" et toute la didactique s'est orientée en ce sens. Mais dans les faits, il y a pléthore de "méthodes" sans compter les méthodes-maison impossibles à dénombrer. Toutes ces "méthodes" valorisent soit l'histoire thématique, soit l'histoire locale, soit l'histoire d'une civilisation, soit plusieurs de ces approches. Quant au programme, il suggère justement une approche polyvalente où ces trois "méthodes" voisinent. Toutefois, de nombreuses écoles, notamment celles du secteur privé, s'alignent encore sur le programme traditionnel de l'enseignement de l'histoire universelle. Il faut noter ici que tous les didacticiens des universités ont fait porter presque tous leurs travaux sur ce cours d'initiation à l'histoire et que l'enseignement de l'histoire nationale ne semble pas les préoccuper outre mesure si on se fie à l'indice des publications. Si on peut parler d'écoles didactiques distinctes, c'est bien pour ce cours d'Initiation à l'histoire qu'elles existent.

Dans le schéma que je suggère, le cours d'histoire nationale arrive donc à point nommé pour assurer la jonction entre la méthodologie historique vécue en secondaire II et les matériaux du passé qui avaient été entrevus à l'élémentaire. Son objectif est de présenter un cadre cohérent pour situer les personnages, les lieux et les aventures, les objets qui ont fait partie des expériences vécues à l'élémentaire. Ce cadre doit envisager simultanément l'aspect évolution (enchaînement-chronologie) et l'aspect global (conjoncture-interaction) du passé collectif. L'objectif est d'appréhender intellectuellement la trame du déroulement historique, lieu du passé collectif.

Les "histoires vraies" racontées à l'élémentaire doivent céder le pas au récit de l'histoire nationale. Je sais que le récit est actuellement un mode d'enseignement méprisé et mis au rancart. Mais je reste persuadée que cette forme d'enseignement, avec la tradition épique millénaire qui la soutient d'Homère à Sergio Leone, est la mieux adaptée pour soutenir psychologiquement une explication historique. Je renvoie ici le lecteur à Paul Maréchal qui a si bien exposé cette opinion.

Toutefois, je suis consciente qu'il ne suffit pas de raconter pour qu'un APPRENTISSAGE se produise. Le récit de la trame de l'évolution historique devra donc être accompagné de situations d'apprentissage, calquées dans la mesure du possible sur la démarche historique. L'apprentissage doit être assuré avant tout par des manipulations qui correspondent au stade d'évolution intellectuelle de la MAJORITE de la clientèle de ce niveau. Ces manipulations se

feront au moyen de cartes, de documents, de tableaux, de chronologies, d'images, d'associations, de biographies, etc. Toutefois chaque activité devra être MAÎTRISÉE INTELLECTUELLEMENT et toujours ramenée à la trame de l'évolution historique.

L'enseignement devra être complété également par des lectures. Les manuels actuellement en circulation, on l'a vu, sont trop difficiles pour la majorité des élèves. Ils sont également, en un certain sens, illisibles, entrecoupés qu'ils sont de photos hors-textes, de documents. Je pense que nos adolescents ont besoin d'un texte simple, illustré de gravures "dans le texte" et de cartes indispensables. Il y aurait peut-être lieu de leur proposer également la lecture de quelques classiques de notre historiographie, présentés non comme des tenants d'une certaine idéologie mais comme des artisans de la connaissance du passé. On écrivait autrefois l'histoire sur un mode plus littéraire que scientifique. Ces livres, à proprement parler, sont plus lisibles que ceux qu'on écrit aujourd'hui. Je ne vois pas pourquoi on s'en priverait.

Mais, la grande question restera toujours: quelle histoire enseigner? Personnellement, je pense que nos élèves n'ont pas à se soucier d'interprétations. Ce n'est déjà pas si simple de s'entendre sur les faits eux-mêmes, dans leur déroulement chronologique! Le cadre de cette trame devrait donc être le développement de la collectivité nationale en continuelle évolution par rapport au milieu physique, aux Amérindiens, aux Anglo-américains, aux Britanniques, à l'industrialisation, aux transformations économiques et sociales.

Il y a certes un risque d'envisager le passé collectif comme une structure anthropomorphe en quelque sorte, où le "pays" naît, grandit, se voit amputé de membres, traverse des épreuves, atteint la maturité et la légitimité de l'aujourd'hui. On a remis en question cette caractéristique de l'enseignement de l'histoire comme dangereuse pédagogiquement. Je pense pour ma part que ce risque est bien peu menaçant quand on considère les avantages pédagogiques que cette perspective apporte. C'est là la trame même du déroulement historique qui y prend son appui. Sa signification idéologique reste incontestable. A mon sens, l'honnêteté intellectuelle devant les FAITS

(mais peut-être que je rêve en couleurs!) est possible à travers toutes les interprétations de l'aujourd'hui. Le pays (et, ne nous le cachons pas: pour nous le pays c'est le Québec, mais un Québec qui fait tout de même partie du Canada officiel depuis 110 ans et participe, de gré ou de force selon les époques, de la réalité canadienne), le pays donc a commencé; il s'est développé, il a traversé des crises, etc.; c'est là la trame qu'il faut suivre pour expliquer et raconter l'histoire à nos élèves. Cette démarche assure une première connaissance intellectuelle du passé de la collectivité et cette connaissance intellectuelle est renforcée par des exercices qui permettent à l'élève de manipuler quelques éléments du passé collectif.

Tout cela entraîne des modifications considérables dans l'enseignement de l'histoire nationale au niveau secondaire. Tout d'abord, le programme actuel de l'histoire nationale (H-412) doit être révisé car il est trop exclusivement axé sur le politique et surtout propose un contenu trop considérable et souvent trop complexe pour les élèves. De plus les manuels qui sont utilisés, de L'AVIS MEME DE LEURS AUTEURS, sont destinés à une clientèle qui a déjà "une certaine connaissance de la matière". Il y a donc à ce niveau, un besoin urgent d'un recueil d'exercices variés et d'un livre plus simple, adaptés à la clientèle qui les utilisera. Enfin, la pédagogie des maîtres devra être remise en question. Certes, les professeurs devront connaître leur histoire: il est en effet indispensable que les maîtres du secondaire aient une formation en histoire. Également, il est capital que les enseignants se voient assigner l'enseignement de la discipline pour laquelle ils se sont spécialisés. Mais avant tout, les maîtres de l'école secondaire devront s'adresser à leur public: ils devront apprendre à expliquer simplement, à se dégager de leurs cours universitaires. Ils devront chercher ce qui fait comprendre leurs élèves et non ce qui les fait comprendre, eux. On dénigre actuellement à l'envi l'histoire événementielle. Souvent c'est dans la crainte d'en faire qu'on néglige de situer les faits les plus élémentaires. Au fond, il est vrai qu'une histoire réduite à une série de faits ENUMERES est exsangue, surtout si ces faits sont très nombreux. Mais une courte série de faits expliqués et reliés les uns

aux autres, ce n'est pas de l'histoire événementielle: c'est de l'histoire tout court, celle, en tous les cas, dont ont besoin les élèves pour comprendre. En somme, les professeurs devront se considérer comme des INITIATEURS et non des COMMENTATEURS.

### Au cegep

Il faudrait toutefois être bien naïf pour penser que la connaissance de l'histoire nationale sera assurée par une seule année d'études. C'est pourquoi il est nécessaire que l'étude de l'histoire nationale soit reprise au niveau collégial. Comme on l'a vu, il n'y a plus de saturation dans ce domaine. A mon sens, le principal malaise de l'enseignement de l'histoire au collège tient au manque de coordination verticale. Mais à partir du moment où on est assuré que les élèves des écoles secondaires n'ont eu qu'une initiation à la trame de l'évolution historique, il est moins risqué de reprendre en l'approfondissant, le contenu de l'histoire nationale. De même, si on réussit à préciser ce qui ressort de la spécialisation universitaire, on pourra plus clairement déterminer le champ de manoeuvre du niveau collégial. A mon sens, ce champ de manoeuvre est déterminé par la méthodologie plus que par le contenu. L'un et l'autre, cependant, sont dépendants, avant tout, de l'objectif que l'on poursuit.

L'objectif, cette fois, sera de provoquer la confrontation de la connaissance brute de l'histoire avec la variété des vécus historiques, la découverte de l'équivocité de l'objet historique et l'appréhension des divers liens idéologiques qui unissent le passé au présent. Il ne s'agit aucunement ici de proposer une étude systématique de l'historiographie canadienne, laquelle serait réservée au niveau universitaire, mais bien de raffiner la connaissance des événements par l'examen de leur polyvalence. C'est ici que prendraient place les insertions de l'histoire nationale dans l'histoire universelle et l'étude des réactions des différents groupes nationaux et sociaux aux divers événements du tissu historique, et l'analyse des conséquences actuelles des événements du passé. Au fond c'est au niveau collégial que peut s'effectuer réellement la formation intellectuelle PAR l'étude de l'histoire. C'est pour cette raison,

d'ailleurs, qu'il faudrait proposer qu'un tel cours d'histoire nationale soit au programme de tous les étudiants de cegeps, quelle que soit leur spécialisation.

Au niveau collégial, la méthodologie pourrait être extrêmement ouverte à la condition que soient assurées les conditions mêmes de la science historique. Recherche, analyse, synthèse, on n'a pas encore trouvé mieux pour circonscrire l'activité historique. Mais à mon sens, c'est au collège que ces trois étapes peuvent se vivre de la manière la plus dynamique. La recherche peut se faire à partir de lectures, d'examen de productions visuelles, de constitution de dossiers; la critique peut se faire par des discussions, des confrontations de textes anciens ou récents, des simulations, des analyses de textes; la synthèse par des dissertations et des productions de diaporamas. En gardant en mémoire qu'il s'agit de penser avec les matériaux que nous propose l'histoire plutôt que de faire de l'histoire, on ne risque pas de se tromper. J'ajouterai toutefois qu'à mon sens, l'étude de l'historiographie, la recherche systématique dans les archives, l'interprétation des matériaux historiques et l'histoire spécialisée devraient être réservées exclusivement au niveau universitaire.

Je suis un peu embarrassée, cependant, quand il s'agit de préciser le contenu de l'histoire nationale au collège. Chacun des cours d'histoire canadienne ou le cours d'histoire du Québec qui figurent déjà à l'annuaire de l'enseignement collégial me semblent susceptibles de fournir un syllabus intéressant. Quoi qu'il en soit, il m'apparait qu'au niveau collégial, le syllabus importe peu. Ce qui importe, c'est l'attitude devant l'histoire. Et comme ce professeur de Kénogami, François Arsenault, je suis tentée de dire: "Soyons d'accord sur une chose: en HISTOIRE, il n'y a ni religion, ni politique, ni couleur de peau, ni idéologie, ni sexe, ni siècle, ni etc..., mais seuls des faits qui nous révèlent la vérité... parfois".

C'est au niveau collégial que les besoins en matériel me semblent les moins pressants. Toutes les publications récentes de synthèses historiques, notamment les manuels utilisés présentement au secondaire, quelle qu'en soit l'orientation, devraient fournir un matériel in-

téressant pour les professeurs et les étudiants de ce niveau. On entend souvent la plainte que le matériel est peu abondant. Je distingue au contraire une très grande abondance de matériel. Mais cette abondance ne dispensera jamais un professeur de déterminer une démarche qui lui soit personnelle face à son enseignement. Il n'y a pas de méthode-miracle. Il n'y a besoin que de professeurs qui acceptent d'enseigner et qui se soucient avant tout que leurs étudiants apprennent quelque chose.

Si on veut résumer, on s'aperçoit que la coordination verticale de l'enseignement de l'histoire nationale ne présente pas de problèmes insolubles. Mais si on continue d'invoquer les impuissances du Ministère, l'absence de matériel, le grand nombre d'élèves qui ont des problèmes socio-affectifs; si on part de la prémisse que tout ce qui est antérieur à 1965 est intrinsèquement mauvais; si en somme, on préfère dénoncer les autres que de se poser soi comme partie du problème, on n'avancera pas à grand chose. Il est de bon ton d'accuser aujourd'hui la société de ne proposer aucune valeur aux jeunes. Mais, du même soufflé, on se scandalise dès qu'une valeur semble flotter quelque part en brandissant le spectre de la propagande ou de l'idéologie. Un adolescent ne peut même plus être scout sans s'attirer des quolibets. Il est clair qu'il ne sera jamais simple d'enseigner l'histoire dans un tel climat. Mais je crois beaucoup aux vertus de l'engagement personnel. L'essentiel est que tous ceux qui sont engagés dans l'enseignement de l'histoire réalisent que cet ENSEIGNEMENT doit rejoindre, quelque part, l'APPRENTISSAGE de l'histoire. En histoire nationale, tous nos problèmes ne résident-ils pas dans l'abîme qui sépare trop souvent l'un de l'autre? Entre les deux, c'est peut-être la nation qui est écartelée.

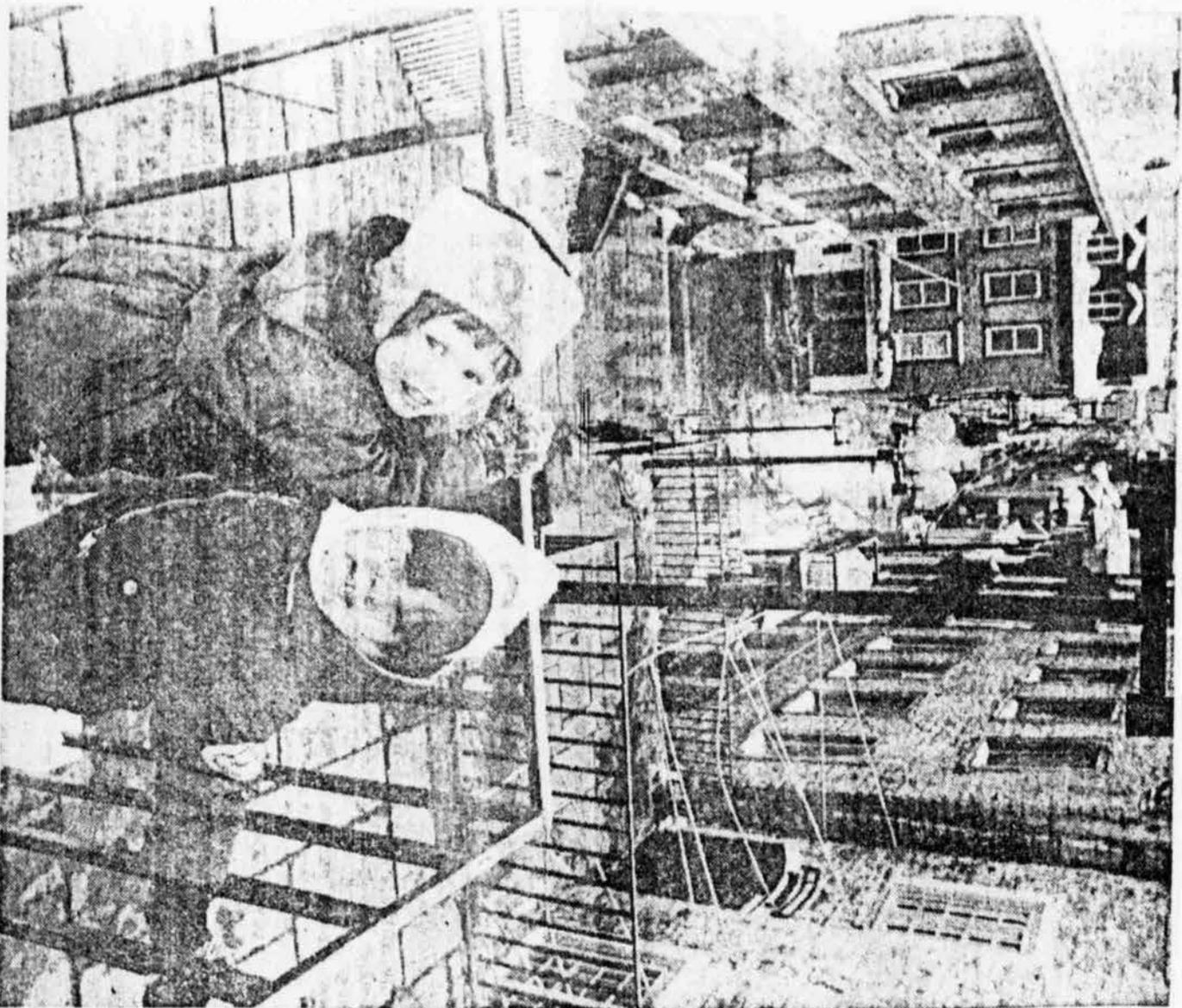


Photo P.-H. Talbot, LA PRESSE  
Tout le monde n'a pas le privilège de grandir Place Royale, dans un environnement où le sens de l'histoire peut s'acquérir naturellement, par osmose.

LA PRESSE, MONTREAL, VENDREDI 21 JANVIER 1977

Selon François Godbout

# Le corps et l'esprit, les deux vraies solitudes au Québec!

«Je suis un vrai sportif comme tous les Canadiens français. Je n'ai jamais fait de sport, mais je peux te dire la moyenne de points mérités du lanceur Ed Lopat ou te nommer le joueur de troisième but des Yankees...»

Telle est, en substance, la dernière phrase de Duplessis, avant sa mort, dans la série télévisée Il y a quelques semaines, à l'antenne de Radio-Canada. Et pour François Godbout, invité par la rédaction sportive de MCNTRÉAL-MATIN, à donner son opinion sur le thème de la politique et du sport, cette phrase est fantastique, car, pour lui, «Duplessis incarne à merveille le prototype qui a engendré le Québécois de ma génération.»

## L'antipode

«Le sport est à l'antipode de la politique, dit François Godbout. Pour atteindre son but, l'athlète doit non seulement roder sa mécanique et sa technique quotidiennement, mais il doit les doubler d'une force morale lui permettant d'écarter de sa vie tous les facteurs susceptibles de le distraire, de le freiner, de l'amoin-

drir. «On exige presque de la vie de l'athlète qu'elle soit celle d'un moine. Dans l'esprit des gens, l'athlète ne peut pas triompher. Il ne peut s'offrir la moindre cigarette, la moindre gorgée d'alcool, le moindre écart de conduite sans risquer de le payer cher par l'échec. Il doit y avoir une identification parfaite entre le résultat recherché et les moyens pour l'atteindre.»

«On exige presque de la vie de l'athlète qu'elle soit celle d'un moine. Dans l'esprit des gens, l'athlète ne peut pas triompher. Il ne peut s'offrir la moindre cigarette, la moindre gorgée d'alcool, le moindre écart de conduite sans risquer de le payer cher par l'échec. Il doit y avoir une identification parfaite entre le résultat recherché et les moyens pour l'atteindre.»

François Godbout se défend de charrier. Il souligne que la conduite de l'athlète n'a rien de méritoire. S'il se sacrifie, c'est provisoire, c'est par obligation, parce qu'il est à la poursuite d'une carrière, à la recherche d'une médaille, de l'argent, de la gloire ou des honneurs. «L'objectif peut être condamnable, dit Godbout, mais les moyens pour l'atteindre sont les plus purs qui existent. Alors que dans le cas du moine — et c'est ce qui est admirable — le geste est gratuit.»

## La politique

«En politique, les moyens pour réussir me semblent bien différents, poursuit-il. Non pas que le désir de faire une carrière politique soit irrépressible en soi — bien au contraire puisqu'il s'agit véritable-

ment du service social prioritaire. «Mais la valeur intrinsèque du candidat a souvent peu de rapport avec son élection. Celle-ci dépend bien plus d'une machine savante ou d'autres facteurs sur lesquels le politicien n'a pas d'influence. Alors que la sélection d'un athlète au sein d'une équipe nationale ou son inscription à un tournoi international sont fonction non seulement de sa valeur, de son calibre, mais aussi de son rendement.

«Pour s'assurer un vote, tous les moyens sont bons... ou presque!

«Quel est l'homme politique qui a réussi à force d'études ou parce qu'il s'est préparé autant que le fait le meilleur lanceur ou le meilleur sauteur? À mon avis, l'un des phénomènes qui démontrent que le sport et la politique s'opposent comme le jour et la nuit, c'est que le sport fait appel à des valeurs positives et la politique aux faiblesses humaines.

«C'est tellement vrai que les politiciens courtisent les athlètes pour redorer leur image. N'est-ce pas pour se gagner des votes en exploitant le culte que le citoyen voue à ses héros sportifs? Comment peut-on voter contre Guy Lafleur, Maurice Richard ou Jean Béliveau?»

«Les politiciens ne sont pas les seuls. C'est toute la société qui veut s'approprier les athlètes à ses fins, tellement le sport incarne les vertus. Contraire, lors de sa dernière campagne de souscription, n'a pas fait appel à un homme d'Etat en vue, ni à un Gilles Vigneault, ni à un Félix Leclerc, pour mousser sa publicité, mais à Guy Lafleur, une vedette de hockey.»

François Godbout propose un autre exemple à l'appui de ce phénomène, celui des politiciens. Quels sont ceux qui tournent aussi les yeux vers le sport pour purifier leur image, pour attirer le consommateur? Les fabricants d'alcool, de bière et de cigarettes, c'est bien connu.

Question qui en amène une autre: comment expliquer tout autant le succès des JO de Montréal? Jeux qui, pendant quatre ans ont servi de poubelle dans laquelle on a jeté pêle-mêle le coût des installations, les hausses périodiques, les honoraires de Taillibert, les retards sur les chantiers, la visite de la reine, les pressions de Québec pour amener Ottawa à participer au financement, les pressions pour la protection des espaces verts, puis le conflit avec Taiwan et le retrait de l'Afrique noire!

«Je pourrais répondre en citant le philosophe Konrad Lorenz: «la principale fonction du sport est de permettre la libération des impulsions agressives...» Il existe à mon avis une raison encore plus profonde, une raison naturelle — et je veux dire, ici, que je crois tellement à la philosophie de la nature que j'y puise mes principes de vie — et cette raison, c'est que le sport est le premier langage de l'homme.

«L'enfant, de sa naissance à l'âge adulte, avant d'aller à l'école, avant même de parler, commence par jouer. Tous les autres langages l'homme les apprend. Mais le jeu, du hochet à la rondelle ou au ballon, il le développe naturellement.

«C'est tellement vrai que l'homme le plus sérieux du monde, Jean Rostand et ses microbes, Pierre Elliott Trudeau et sa politique, le docteur Christian Barnard et son scalpel, Artur Rubinstein et son piano, tous, à un moment ou l'autre, se laissent prendre au jeu et bondissent soudain de leurs sièges en assistant à un événement sportif.

«Qu'il s'agisse de n'importe quelle activité intellectuelle, ajoute Godbout, celui qui la pratique a aussi un corps qui, tôt ou tard, doit s'exprimer, se manifester. Ceux qui le négligent en restent frustrés et s'identifient encore plus aux idoles sportives qui s'expriment à leur place. C'est pourquoi le sport est une denrée universelle et c'est aussi pourquoi le MONTREAL-MATIN a tant de pages de sport!»

### Notre système d'éducation

François Godbout blâme notre système d'éducation qui a produit deux grandes solitudes: le corps et l'esprit. On est passé sans transition d'un système scolaire à base cléricale à un système à saveur socio-nationaliste. On gave le cerveau des jeunes, mais son corps est laissé pour compte.

Godbout cite alors cette phrase mordante de T.D. Bouchard: «Le cléralisme est la corruption de la religion,



## ANDRÉ TRUDELLE

comme le nationalisme est la corruption du patriotisme.»

Ainsi, notre système a produit une élite intellectuelle qui, par snobisme, ignore le sport et a développé le complexe du sportif qui traite l'intellectuel d'efféminé.

Au Québec, les Ken Dryden sont à peu près inexistantes chez les francophones. Il y a peut-être Serge Savard, il y a bien un Jean Béliveau, mais leur réussite à ce plan provient de leur valeur personnelle et non d'une formation académique. Ces athlètes sont des as dans la pratique de leur sport. Curieusement, quand ils quittent l'arène, tout le monde s'attend à un mot d'esprit de leur part, à la phrase fracassante qui ne vient pas. L'athlète le sait. C'est pourquoi il ne veut pas sortir de son domaine. «J'ai vécu l'expérience comme avocat. Il m'a fallu beaucoup de temps pour me défaire de ce complexe, affirme Godbout. Et encore aujourd'hui...»

A ce point de vue, le sport crée un ghetto d'où les sportifs ne veulent pas sortir pour ne pas être humiliés, pour ne pas

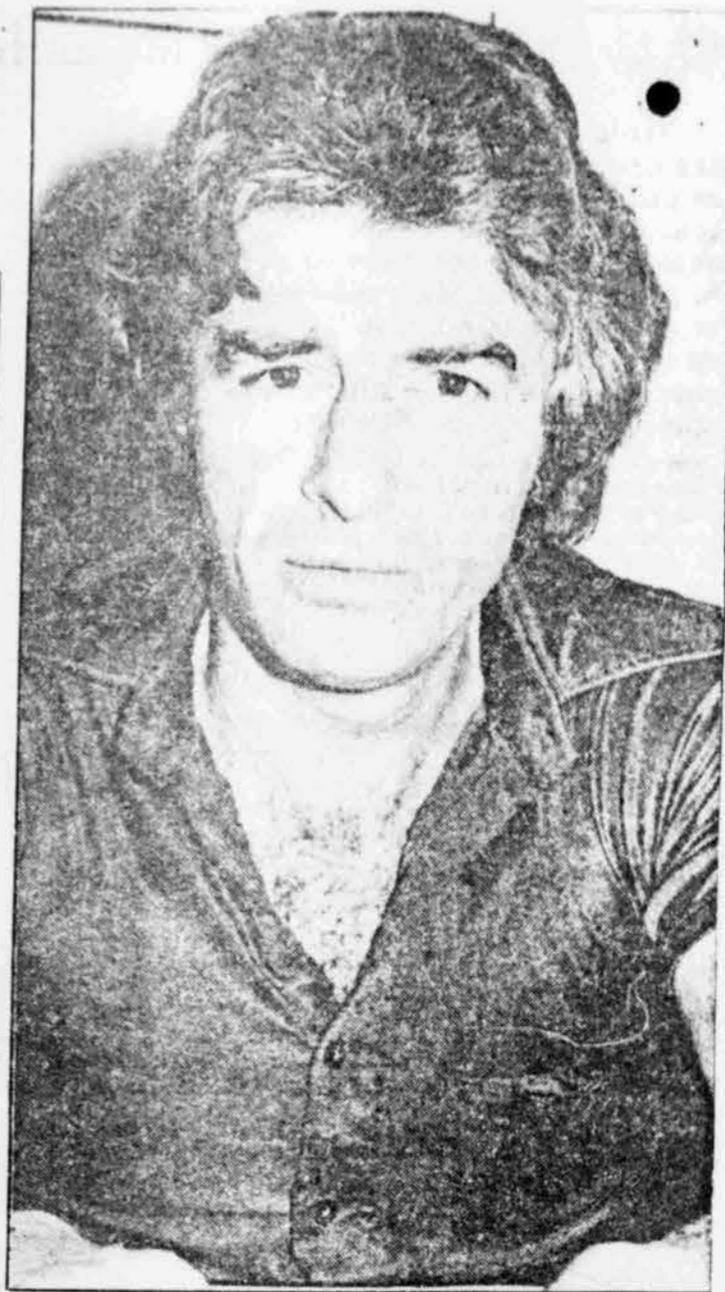
avoir à affronter les «grandes vedettes du cerveau».

### Conclusion

«Les deux grandes solitudes au Canada, conclut François Godbout, ce ne sont pas les «Français» et les «Anglais», mais c'est plutôt le corps et l'esprit. C'est le déséquilibre entre la solitude intellectuelle qui, par snobisme envers le côté physique, en fait une activité inférieure et la solitude sportive qui a dû, pour aller plus loin, sacrifier le côté intellectuel.

«Au Québec, chez les francophones, le grand bobo c'est d'avoir créé ces deux solitudes. Et c'est ce qu'il faut unir pour améliorer notre sort. Cette unité se fera par la mise sur pied d'un système scolaire qui tiendra compte de la nécessité d'épanouissement du corps autant que de l'esprit. Et c'est bien plus important, à mes yeux, que de savoir s'il faut être à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada, car la pire séparation, c'est celle du corps et de l'esprit.

«C'est là l'unité à réaliser!»



(Photo MM—VILLENEUVE)

C'est toute la société qui veut s'approprier la politique à ses fins.

## **On demande une école internationale pour Montréal**

**MONTREAL (PC) — M. Pierre Laurin, directeur de l'École des Hautes Études commerciales, et M. Frank Winser, vice-président de l'Alcan, ont recommandé mercredi au gouvernement du Québec de mettre sur pied à Montréal un réseau d'unités scolaires secondaires à caractère international.**

Le programme serait géré par une fondation établie à Genève en 1965, laquelle contrôle déjà une douzaine d'écoles de ce type au Canada. Il s'adresserait aux enfants de cadres venant de l'extérieur et aux enfants dont les parents oeuvrent dans le milieu international. Il s'agit en fait de créer un baccalauréat international au niveau du secondaire et dans des écoles existantes, aussi bien dans le secteur public que privé.

Porte-parole du COPREM (Comité de promotion économique de Montréal), Messieurs Laurin et Winser ont recommandé la formation de quatre unités (secteur anglais, français, privé et public) dans des institutions déjà existantes. Chaque unité comprendrait 200 élèves, répartis sur cinq années académiques.

Se défendant de préconiser un système élitiste, messieurs Laurin et Winser ont énuméré ainsi les conditions d'admission pour ce programme: l'excellence académique des élèves terminant le cours primaire, l'appartenance ou l'engagement des parents dans le «milieu international» et le fait de venir des autres provinces du Canada.

Demandant un statut de «projet pilote et spécial», M. Laurin a admis qu'il s'agissait là d'une sorte d'exemption des règles de la loi 101 sur l'admissibilité à l'école anglaise au niveau secondaire, mais il a mis l'accent sur le caractère particulier du projet qui renforcerait le caractère international de Montréal et ajouterait aux attraits de la ville.

# PLUS DE 300,000 QUÉBÉCOIS SONT COMPLÈTEMENT ANALPHABÈTES!

Ne pas pouvoir prendre le métro, être incapable de lire son courrier, de remplir des formulaires, de comprendre une recette ou le bulletin de son enfant, ne pas pouvoir lire une étiquette sur un produit, ou lire le calendrier, telle est la réalité à laquelle sont confrontés quotidiennement des milliers de Québécois qui ne savent ni lire ni écrire.

## Monique Girard-Solomita

Il est difficile de croire qu'il existe encore de nos jours au Québec des gens qui sont analphabètes. Complètes ou fonctionnelles, ces derniers éprouvent des difficultés à lire et à écrire.

Pourtant, en 1976, on dénombrait 316,000 analphabètes complets soit 6,8% de la population du Québec, ou 1,200,000 analphabètes fonctionnels, soit 33,4%.

## Expérience de Pointe-Saint-Charles

Dans un quartier populaire comme celui de Pointe-Saint-Charles, dans le sud-ouest de Montréal, l'analphabétisme est très répandu. On considère que plus de la moitié de la population adulte est analphabète fonctionnelle, soit 55% ou

6,000 personnes. Sur ce nombre, 1,400 ne savent ni lire ni écrire.

Depuis 1967, le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles, a mis sur pied une expérience d'alphabétisation de la population. Interrompue pendant quelques années, l'expérience a dû reprendre en 1978 à la demande du milieu.

C'est ainsi que cette année, trois animateurs dont Micheline Laperrière que *Le Journal de Montréal* a rencontrée, ont la tâche d'enseigner à lire et à écrire à vingt sept personnes inscrites à des sessions d'animation organisées deux fois par semaine.

«Ici, nous leur apprenons à «plus» parler», confie Micheline Laperrière. Elle explique que les participants sont invités à réfléchir sur leurs conditions de vie. On

leur enseigne des éléments de grammaire, ils apprennent à formuler des phrases correctes, à s'exprimer.

Le but de la semaine est d'amener ces gens à se débrouiller, à faire en sorte qu'ils ne soient plus analphabètes. Il faut deux à trois ans à un analphabète pour apprendre à lire et à écrire, et au prix de quels efforts!

Mme Laperrière raconte qu'au cours des premières sessions, les gens sortent des cours fatigués morts.

«Au niveau de l'effort», dit-elle, «on n'a pas idée de ce que ça peut leur demander. Ce sont des gens qui n'ont pas l'apprentissage du crayon. Ils n'ont pas l'habitude de se servir de leurs yeux pour lire. Et que dire du stress qu'ils ressentent au début».

## Courage

Mme Laperrière, qui oeuvre depuis des années auprès des analphabètes, déclare qu'elle n'a jamais rencontré des gens aussi attentifs et courageux qu'eux.

Les analphabètes ne s'effraient pas car c'est honteux de ne pas savoir lire ni écrire. Ils se sentent coupables.

L'expérience réalisée par le Carrefour populaire de Pointe-Saint-Charles auprès des analphabètes, est la première expérience du genre. Les résultats de l'expérience ont été relatés par Micheline Laperrière et Serge Wagner dans un document de 322 pages intitulé «L'alphabétisation à repenser».

Au Carrefour populaire de Pointe-Saint-Charles, on s'est attaché à bâtir un programme d'alphabétisation qui réponde aux besoins des adultes du milieu. On sait que les commissions scolaires offrent des cours de base pour les adultes, mais ces

derniers éprouvent souvent des difficultés à s'adapter au contenu qui n'est pas toujours relié à leur vécu quotidien.

Mme Laperrière explique cette situation de faits en disant que les commissions scolaires font de l'alphabétisation scolarisante, alors que les centres d'éducation font de l'alphabétisation populaire, c'est-à-dire qu'on y cherche à conscientiser la population.

Qui s'inscrit aux sessions données offertes par le Carrefour populaire de Pointe-Saint-Charles? Des hommes et des femmes de 40 ans, mais aussi des jeunes de 18 à 25 ans.

À ce sujet, Mme Laperrière explique que l'école est en train d'engendrer de nouveaux analphabètes. Selon elle, l'école a souvent échoué dans son rôle d'alphabétisation en «parquant» des élèves dans des voies allégées et dans le professionnel court.

«Le résultat, dit-elle, c'est que des adolescents qui sortent des polyvalentes sont aussi incapables de lire et de parler que des adultes de 40 ans qui n'ont que quatre années de scolarité.»

## Financement

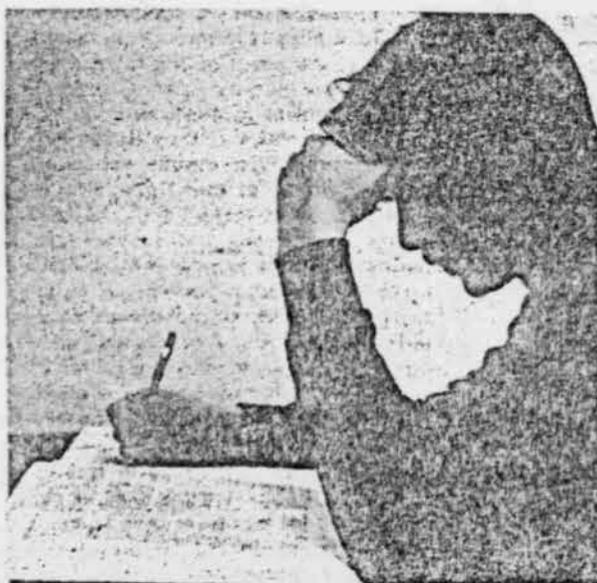
En 1980-1981, le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles a reçu \$18,000 du gouvernement. Pour la même année, les organisations volontaires (organismes volontaires d'éducation populaire, OVEP, ont reçu un budget de \$150,000 pour l'alphabétisation contre \$475,000 aux commissions scolaires.

Selon Micheline Laperrière, l'examen du budget démontre que l'alphabétisation n'est pas une priorité budgétaire. Elle déplore de plus que le gouvernement, bien qu'il reconnaisse le rôle des organismes populaires, pour alphabétiser la population, ne leur en donne pas suffisamment les moyens financiers.»



Depuis des années, Micheline Laperrière du Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles, enseigne aux analphabètes.

Photo Alfred LANCÔT



Les gens âgés ne sont pas les seuls à éprouver des difficultés à lire et à écrire. Des jeunes de 18 ans, qui sortent de l'école, éprouvent des difficultés semblables.

Photo Normand PICHETTE

# 100,000 analphabètes à Montréal

**Monique G. Solmita**  
Où en est l'alphabétisation au Québec?

C'est à cette question que M. André Ledoux, coordonnateur du fran-

çais langue maternelle et en alphabétisation à la Commission des écoles catholiques de Montréal, a voulu répondre en préparant un document de réflexion qui fait le point sur l'alphabétisation au Qué-

bec. Ce document de réflexion qui a été présenté hier au conseil des commissaires de la CECM, rappelle qu'au Québec près d'un demi-million de personnes, soit environ 8% de la

population, ignorent l'emploi convenable de la langue écrite. A elle seule la ville de Montréal compterait 100,000 sous-scolarisées.

Les commissions scolaires et les organismes volontaires d'éducation

populaire (Ovep) font de l'alphabétisation, mais les méthodes utilisées gagneraient à être révisées.

Selon l'auteur de l'étude, le programme officiel de français en alphabétisation gagnerait à être repensé entièrement, pour qu'il vise davantage à développer des habitudes linguistiques fondamentales centrées sur les réalités quotidiennes de l'analphabète.

«L'apprentissage de la langue, pour qu'il soit efficace, doit s'incarner dans les expériences et le vécu de l'adulte. Le programme actuel ne tient pas tout à fait compte de cette dimension», peut-on lire en page 20.

M. Ledoux explique que pour ce qui est de la méthodologie, l'apprentissage de la lecture n'a guère évolué en alphabétisation. «On constate toujours cette conception traditionaliste de la lecture qui, à partir des correspondances grapho-phonétiques, vont au déchiffrement et à l'oralisation, dit-il. Quand on sait qu'un adulte ne lit à peu près jamais à haute voix, cela a de quoi étonner.»

M. Ledoux affirme que sur le plan de la recherche proprement dite la tâche à accomplir est immense.

«Que savons-nous de la psychologie de l'analphabète?»

«Comment se fait-il que certains élèves du secondaire 4 au 5 ne sachent pas lire convenablement?», interroge-t-il.

Dans sa conclusion, l'auteur rappelle que les deux grands objectifs de l'alphabétisation sont la nécessité d'un apprentissage efficace de la lecture et de l'écriture et l'affirmement de l'esprit critique chez l'analphabète. Selon M. Ledoux, ces objectifs ne sauront être atteints sans le respect des clientèles, la révision des programmes et des méthodes et l'essor de la recherche.

Il semble cependant que de sérieuses menaces planent sur l'avenir de l'alphabétisation au Québec en raison des compressions budgétaires.

«Il serait bien triste que les retombées de la crise économique actuelle frappent les plus indigents de notre société dans leurs droits fondamentaux comme le droit à l'alphabétisation», conclut le document.

# Laurin propose de nouveaux modes de financement des universités

par Rodolphe Morissette

À la communauté universitaire le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) proposera demain de nouveaux modes de financement des établissements d'enseignement supérieur.

Essentiellement, le ministère propose trois modalités nouvelles:

■ La répartition des subventions gouvernementales directes aux universités (plus de 72% du budget de celles-ci) se ferait suivant une toute autre méthode que celle (dite «historique») qui prévaut depuis 1971-72. Entre autres, les nouveaux paramètres de la répartition permettraient d'établir le montant de la subvention sans égard aux sources de revenus de chaque établissement; à chaque université serait attribuée ensuite une enveloppe globale; enfin, les crédits accordés seraient pondérés en fonction des disciplines, des cycles universitaires et des types d'activité, non sans tenir compte du développement d'«actions prioritaires désignées par l'État».

■ Le gouvernement pense qu'en plus de ne point soustraire aux dépenses admissibles des universités leurs revenus autonomes et grâce à d'autres mesures d'incitation, chaque établissement pourra augmenter sa part de revenus autonomes tirés de la recherche, de contrats et de services variés, de placements et de dons.

■ Le gouvernement propose d'augmenter les droits de scolarité et d'utiliser le surplus ainsi obtenu afin d'ajuster à la hausse les prêts et bourses accordés aux étudiants les moins bien nantis.

Tels sont les trois groupes de mesures que le ministre de l'Éducation, le Dr Camille Laurin, soumettra au jugement des représentants (paritaires) de la communauté universitaire — administrateurs, professeurs et étudiants — lors du deuxième atelier demain à Montréal, sur la politique gouvernementale à venir touchant les universités.

Le ministère, dans un texte d'orientation qu'il a fait parvenir aux dix-huit participants, précise le contexte dans lequel il formule ses propositions.

D'une part, il pense que l'heure est venue «de gérer l'austérité et une certaine décroissance»: il faudra se soumettre à des restrictions financières, accroître la productivité à tous égards des institutions et effectuer des «choix nécessaires».

D'un autre côté, le ministère dit qu'il veut «maintenir et développer l'accessibilité à l'enseignement supérieur». Il croit constater ici,

toutefois, que les efforts déployés à cette fin depuis la Révolution tranquille ont laissé subsister des poches de pauvreté auxquelles il faut s'attaquer maintenant d'une façon plus sélective (viser désormais «les points faibles, des objectifs plus différenciés, des cibles mieux découpées»).

Parmi ces points faibles, le ministère mentionne la sous-représentation, à l'université encore aujourd'hui, de certaines classes sociales; le faible taux de fréquentation des francophones en regard des anglophones; la proportion trop faible d'étudiants à temps complet par rapport à ceux à temps partiel; un certain sous-développement des cycles de la maîtrise et du doctorat.

Les trois groupes de participants sont loin de s'accorder sur ces orientations fondamentales du débat, ainsi qu'on a pu l'observer lors du premier atelier de travail de vendredi dernier. D'abord, les professeurs et les étudiants contestent d'emblée l'hypothèse de la fin du développement «quantitatif» des universités; ils disent que le gouvernement ne les a point convaincus encore qu'il «fallait couper précisément dans les budgets des universités».

Quant aux administrateurs d'université, ils ont pris position séparément — et plutôt mollement à ce jour — au sujet des coupures budgétaires dont ils doivent tenir compte dans la préparation de leurs prévisions budgétaires pour les années 1982-1985 (à remettre le 1er janvier). Aujourd'hui cependant, à la veille de cet atelier sur le financement des universités, tous les recteurs rencontrent la presse pour donner leur point de vue à ce sujet.

Le MEQ propose de modifier la formule de répartition des subventions gouvernementales aux universités. Depuis dix ans, l'établissement de l'enveloppe de base révisée de la subvention «d'équilibre» budgétaire se faisait en fonction des dépenses de base indexées (depuis l'année de base 1969-70), plus les «missions particulières». La somme formait les «dépenses admissibles», auxquelles on soustrayait les revenus admissibles estimés (frais de scolarité, contrats, etc.) pour obtenir le montant de la subvention d'équilibre budgétaire.

Le MEQ propose — dans les grandes lignes seulement pour l'heure — un nouveau système qui, entre autres, ne tiendrait pas compte des autres sources de revenus des universités. Le ministère continuerait néanmoins à «gérer» le développement du réseau essentiellement de deux manières: d'abord, en pondérant ses crédits suivant les disciplines, les cycles et les types d'activités — pour tenir compte par exemple

des besoins en main-d'oeuvre; puis en «admettant (dans l'enveloppe globale de chaque établissement) une provision délimitée pour le développement d'actions prioritaires désignées par l'État». La nouvelle méthode impliquerait enfin des transferts de ressources entre les établissements.

Quant aux revenus autonomes des universités, qui formaient l'an dernier 19,5% de leurs revenus totaux en moyenne, le MEQ fait quelques suggestions. Avec Québec, les universités devraient par exemple solliciter avec plus de vigueur des fonds et contrats de recherche auprès des organismes du gouvernement fédéral à cette fin; on sait que depuis longtemps la part du Québec, comparativement à celle de l'Ontario (notamment en raison de l'importance de la région d'Ottawa) est très loin de répondre à sa population.

Le MEQ recommande aux universités de recouvrer tous les coûts engagés dans les contrats et commandites qu'elles honorent; il leur suggère de revoir leurs tarifs quant aux services à la collectivité, de même que les coûts de l'enseignement dit «populaire», qui ne conduit à aucun diplôme officiel. Le MEQ engage enfin les universités à voir comment elles pourraient augmenter leurs revenus de placement et les dons qu'elles reçoivent du secteur ou de personnes privées.

Au chapitre de la vente de produits et de services, par exemple, toutes les institutions étaient déficitaires en 1979, sauf l'École polytechnique; si la plupart des universités récupéraient de 78% à 93% de leurs coûts (sauf Sherbrooke et Bishop, avec 26% et 36%), il s'agissait d'une perte totale de quelque \$8 millions. Quant aux revenus de placement, ils représentaient 4,2% des revenus totaux de McGill en 1979, mais à une autre exception près, ils se situaient tous en deçà de 1,5%.

De même, les dons ou subventions non gouvernementales formaient 8,3% des revenus à McGill, 6,4% à Bishop et 4,6% à Sherbrooke; mais partout ailleurs, voilà qui variait entre 0,3% et moins de 4%. Quant à la recherche subventionnée par le fédéral, elles favorisent en première ligne McGill et l'Université de Montréal — les subventions de recherche du provincial s'efforçant de rétablir un peu l'équilibre.

Enfin, le MEQ refuse de continuer à s'engager dans la voie des droits de scolarité uniformément réduits pour tous; il préfère les augmenter uniformément, quitte à aider ensuite les étudiants qui en ont le plus besoin, grâce à des «programmes différenciés de prêts et bourses».

# Pour éviter les aberrations des Jeux de Montréal

■ OTTAWA (PC) — L'intervention fédérale en matière de formation de la main-d'oeuvre évitera dans l'avenir que les aberrations de la mise en chantier des Jeux olympiques de Montréal se reproduisent.

Lors d'une rencontre informelle avec la presse, en marge de la conférence des premiers ministres sur l'économie, hier, à Ottawa, le sénateur Bud Olson, ministre d'Etat au développement économique,

## DENIS LESSARD

a rappelé que les travailleurs du chantier olympique profitant de la rareté de main-d'oeuvre spécialisée avaient pu exiger des salaires allant jusqu'au double du traitement habituel.

«Il est très dangereux de manquer de travailleurs ayant une formation adéquate», a dit M. Olson rappelant l'intention fédérale d'intervenir de plus en plus dans le secteur de l'enseignement post-secondaire.

Alors qu'Ottawa montre sa détermination à axer le développement de l'économie du pays sur l'implantation de méga-projets d'exploitation de ressources naturelles, la menace d'une pénurie de main-d'oeuvre hautement spécialisée devient de plus en plus lancinante.

Le fédéral prévoit que d'ici la fin du siècle plus de \$440 milliards seront consacrés à ces méga-projets.

«Notre inquiétude est de voir que ni le nombre ni le type de gens formés ne correspondent à la demande», a-t-il dit ajoutant qu'il comprenait «le sentiment de frustration des provinces» devant l'intrusion fédérale dans le secteur de l'éducation. «Ce n'est pas un problème facile», a-t-il admis.

# Mother of six decides it's time to learn to read

By **CLAUDIA CATTANEO**  
of **The Gazette**

Claire Auger, 51, a mother of six, has never read a book, a newspaper, or the name of her own street.

Her grocery lists consist of drawings and symbols. They represent meat, canned food or other goods depending on where they are placed on the list. Her children have all mastered her communication method, she said.



**CLAIRE AUGER**  
Can't ride Metro

She can't take the Metro because she can't read the sign to know where to get off.

Often, she said, she pays her bills twice because she can't tell which bill she has already paid.

Auger, a resident of the Hochelaga-Maisonneuve working-class district in Montreal's east end, is just one of Quebec's million people who are functionally or totally illiterate, according to statistics of the Protestant

School Board of Greater Montreal (PSBGM).

Last week, millions around the world were holding special activities, organized by the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) and local organizations, to mark World Literacy Day.

It was a special day for Auger, who, like many of her district's 28,000 illiterates — people who can neither read nor write — never went to school, but decided last year to join a local group, Le Tour de Lire, to do something about her lifelong "problem."

Like some of the group's members, she will talk to neighbors about the importance of reading and writing.

"I often attempted to read, because I could recognize some of the alphabet's letters," she said during an interview in one of the non-profit organization's unconventional classrooms at 1475 Bourbonniere St.

"But it never made sense."

Robert Chatigny, 28, one of the group's five university-trained workers, said about 30 Quebec groups are running programs to help adults with reading and writing programs.

PSBGM's Susan Craig, who runs a special operation called Reclaim and offers regular night classes, said every English school board offers such programs. For information on when and where they are being held, call 1-800-383-3669.

Chatigny's organization, which is funded by federal and provincial governments but has a hard time making ends meet — workers haven't seen a pay cheque since June — helps up to 35 illiterates a year and has a waiting list of up to 25.

### ■ Démographie scolaire

Le rapport annuel du démographe Albert Côté du Conseil scolaire de l'île de Montréal révèle que la population scolaire de l'île a en 82-83 diminué de 2,8% par rapport à 81-82. Il s'agit de la baisse la plus faible depuis 1971. Chez les francophones, la baisse a été de 0,4% contre 7,7% chez les anglophones. Les catholiques ont perdu 2,5% de leur clientèle contre 4% chez les protestants. Le réseau franco-protestant est fortement en hausse avec 19,9% tandis que le réseau franco-catholique a régressé de 1%. Les réseaux anglo-catholiques et anglo-protestants ont respectivement baissé de 7,6% et 6,6%. Seule la commission scolaire Sainte-Croix a vu ses effectifs augmenter de 0,9%. Au 30 septembre dernier, on comptait 231,389 élèves dans les huit commissions scolaires de l'île.

La confessionnalité des écoles

## Lancement d'une pétition pour le retrait du projet de loi 40

Un grand nombre d'organismes ont décidé de mettre leurs efforts en commun pour obtenir du gouvernement québécois qu'il retire le projet de loi 40 parce que celui-ci va à l'encontre des droits des parents, des enfants et des communautés catholiques et protestantes.

A cet effet, il sont mis sur pied un comité appelé **Coalition pour la confessionnalité scolaire** qui aura pour responsabilité de faire cir-

culer une pétition qui s'appuie sur les quatre éléments suivants pour trouver appui auprès de la population:

- 1) Les parents ont le droit de choisir des institutions qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants (extrait du préambule de la loi du ministère de l'Éducation)
- 2) Les catholiques et les protestants du Québec ont des droits acquis depuis plus de

cent ans qui leur assurent des commissions scolaires confessionnelles pour gérer leurs écoles.

3) La consultation du Livre vert a démontré que la majorité de la population a demandé le maintien des écoles confessionnelles et des commissions scolaires catholiques et protestantes.

4) Le Gouvernement n'a jamais reçu de véritable mandat pour abolir les commissions scolaires catholiques et protestantes.

### Voici les organismes qui ont appuyé la pétition.

- Association des enseignants catholiques du Québec
- Association des juristes catholiques du Québec
- Association des parents catholiques du Québec
- Association des parents de Saint-Henri
- Commission des écoles catholiques de Montréal
- Commission des écoles catholiques de Verdun
- Commission des écoles protestantes du Grand Montréal
- Conseil de pastorale Notre-Dame de Pompéi
- English Speaking Catholics for Parental Rights in Education
- Famille du Sacré-Coeur de Jésus
- Fédération canadienne des amis des

Frères de Saint-Gabriel

- Fédération nationale des communautés de vie chrétienne
- Filles d'Isabelle - état de Montréal
- Groupes de vie mariale
- Institut de la famille de Montréal Inc.
- Légion de Marie (Sénatus Montréal)
- Les publications Marie et notre temps Inc.
- Montreal Pro Life
- Mouvement Couple et Famille (Montréal)
- Mouvement eucharistique de Montréal
- Mouvement scolaire confessionnel
- Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem
- Réseau scolaire Chomedey de Laval
- Respect de la vie - mouvement d'éducation (Montréal)
- Service d'orientation des foyers de Montréal



Voici dans l'ordre habituel les porte-parles de la coalition: Messieurs Allan Butler, président de la Commission des Ecoles protestantes du grand Montréal, Jean Pomminville, représentant de l'Association des juristes catholiques du Québec, Marcel Parent, président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, James Corbett, représentant de l'Association English Speaking Catholics for Parental Rights in Education.

# Lancement d'une pétition pour le retrait du projet de loi 40

Un grand nombre d'organismes ont décidé de mettre leurs efforts en commun pour obtenir du gouvernement québécois qu'il retire le projet de loi 40 parce que celui-ci va à l'encontre des droits des parents, des en-

fants et des communautés catholique et protestante.

A cet effet, il sont mis sur pied un comité appelé **Coalition pour la confessionnalité scolaire** qui aura pour responsabilité de faire circuler une pétition qui

s'appuie sur les quatre éléments suivants pour trouver appui auprès de la population:

1) Les parents ont le droit de choisir des institutions qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect

des droits de leurs enfants (extrait du préambule de la loi du ministère de l'Éducation)

2) Les catholiques et les protestants du Québec ont des droits acquis depuis plus de cent ans qui leur assurent des commissions scolaires confessionnelles pour gérer leurs écoles.

3) La consultation du Livre vert a démontré que la majorité de la population a demandé le maintien des écoles confessionnelles et des commissions scolaires catholiques et protestantes.

4) Le Gouvernement n'a jamais reçu de véritable mandat pour abolir les commissions scolaires catholiques et protestantes.

**Voici les organismes qui ont appuyé la pétition.**

- Association des enseignants catholiques du Québec

- Association des ju-

ristes catholiques du Québec

- Association des parents catholiques du Québec

- Association des parents de Saint-Henri.

- Commission des écoles catholiques de Montréal

- Commission des écoles catholiques de Verdun

- Commission des écoles protestantes du Grand Montréal

- Conseil de pastorale Notre-Dame de Pompéi

- English Speaking Ca-

tholics for Parental Rights in Education

- Famille du Sacré-Coeur de Jésus

- Fédération canadienne des amis des Frères de Saint-Gabriel

- Fédération nationale des communautés de vie chrétienne

- Filles d'Isabelle - état de Montréal

- Groupes de vie mariale

- Institut de la famille de Montréal inc.

- Légion de Marie (Senatus Montréal)

- Les publications Ma-

- Montréal Pro Life

- Mouvement Couple et Famille (Montréal)

- Mouvement eucharistique de Montréal

- Mouvement scolaire confessionnel

- Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem

- Réseau scolaire Chomedey de Laval

- Respect de la vie - mouvement d'éducation (Montréal)

- Service d'orientation des foyers de Montréal.



Voici dans l'ordre habituel les porte-paroles de la coalition: Messieurs Allan Butler, président de la Commission des Ecoles protestantes du grand Montréal, Jean Pomminville, représentant de l'Association des juristes catholiques du Québec, Marcel Parent, président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, James Corbett, représentant de l'Association English Speaking Catholics for Parental Rights in Education.

## ANALPHABÉTISME EN HAUSSE AU QUÉBEC

# Montréal détient le record des grandes villes du Canada

■ Peu importe la dispute des chiffres pour dénombrer entre 300.000 et plus d'un million d'analphabètes au Québec continue. Mais peu importe, parmi les grandes agglomérations urbaines du Canada, Montréal détient sans conteste la palme du taux de scolarité le plus faible chez ses citoyens de 15 ans et plus, un indice pour mesurer l'analphabétisme. Et ce problème, de plus en plus répandu chez les jeunes québécois, découle en bonne partie des « baffouillages du système scolaire ».

### NICOLE BEAUCHAMP

Ces faits ont motivé la tenue, en fin de semaine à l'Université du Québec à Montréal, d'un premier colloque québécois sur « l'alphabétisation communautaire ». L'ampleur du problème est telle qu'il faut mettre à contribution les ressources existantes dans les diverses communautés », disent MM. Fernand Benoit et Martin Forest, l'un responsable du dossier en « alpha » au service d'éducation des adultes à la CÉCM et l'autre au ministère de l'Éducation.

Pour eux comme pour M. André Dugas, directeur du module de linguistique à l'UQAM, les chiffres boursoufflés ou réducteurs ne dévoilent que la pointe de l'iceberg. Un sondage, réalisé l'automne dernier par le MEQ a ainsi identifié 90.000 illettrés. Quelque 250.000 autres personnes sont incapables d'écrire une phrase ou de déchiffrer un texte simple.

### Analphabète de père en fils

La réalité observée sur le terrain déborde de cet aspect comptable. La carte géographique de l'analphabétisme se juxtapose à celle de la scolarité et de la pauvreté. « Les jeunes analphabètes ont en général des parents qui le sont aussi », de signaler M. Forest. « Il y a dix ans, les gens dans la cinquantaine venaient surtout suivre les cours à la CÉCM. Aujourd'hui, les adultes de 18 à 35 ans forment la majorité », ajoute M. Benoit.

Autre découverte troublante : près de la moitié des 12.000 personnes rejointes l'an dernier par les 70 commissions scolaires et les 70 organismes populaires offrant des services en « alpha », ont fréquenté l'école secondaire durant une à quatre années. « Cet état de fait est en bonne partie imputable aux baffouillages du système scolaire. On assiste d'ailleurs à une remise en question des approches pédagogiques, et cette crise tracasse également nos voisins américains et canadiens », affirment MM. Forest et Benoit.

### Un problème de culture

Selon eux, les principaux obstacles pour contrer l'analphabétisme ne tiennent pas d'abord aux budgets limités du gouvernement (\$1,5 million d'octrois aux groupes populaires et environ \$3 millions dans les commissions scolaires). « Par définition, un analphabète n'avoue pas son handicap. Il le cache comme une maladie honteuse parce que l'humiliation le pourchasse constamment dans sa vie quotidienne. Pour le motiver nous pensons qu'il faut développer un modèle d'intervention plus respectueux de la culture et des besoins réels de l'individu situé dans son milieu social », expliquent-ils.

L'« alphabétisation communautaire » emprunte donc aux pratiques d'animation populaire. Les abécédaires et l'arithmétique s'échappent des classes formelles et des manuels scolaires. On apprend les codes pour savoir lire, écrire et compter, en les faisant coller aux réalités concrètes : le nom des rues du voisinage, la feuille de temps à remplir, la liste d'épicerie etc. C'est aussi l'expérience de résidents des Habitations Jeanne-Mance à Montréal qui s'alphabétisent en entreprenant des actions d'entraide comme celle de tourner un vidéo pour sensibiliser d'autres citoyens vivant dans les HLM. Le colloque permettra un tour d'horizon des interventions menées en ce sens au quatre coins du Québec par des groupes populaires et des commissions scolaires.

## **Pour améliorer la qualité de l'école publique, IL FAUT VOTER**

(PC) — Convaincue que la qualité de l'école publique doit être améliorée, la Fédération québécoise des comités de parents (FCPPQ) sollicite une participation massive aux élections des comités d'école devant se tenir entre le 1er et le 20 mai.

Rollande Parent

L'an dernier, le taux de participation variait, selon les régions, de 15 à 20 pour cent.

Mais le président de la FCPPQ, Henri Gervais, est confiant de voir plus de parents se présenter cette année à l'assemblée générale de leur école puisque la loi 3 sur l'enseignement primaire et secondaire pulit leur octroie un pouvoir décisionnel accru.

En effet, la nouvelle législation qui entrera en vigueur le 1er juillet 86 réserve le tiers des postes de commissaires aux parents.

Une fois que les membres des comités d'école seront choisis, au plus tard le 20 mai, ceux-ci désigneront, au cours de la semaine suivante, les parents qui siégeront aux comités de parents.

La fédération mènera une campagne d'information auprès de ses membres et dans les médias locaux afin d'informer les parents sur les structures créées et leur vanter la possibilité qui leur sera donnée d'améliorer le fonctionnement du réseau public d'éducation.

Le congrès du 31 mai, 1er et 2 juin à Cap-Rouge devrait aider également les parents à prendre toute leur place à titre de premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, espère-t-il.

Les comités d'école actuels regroupent 40,000 parents dans les 3,000 écoles du Québec.

M. Gervais a noté chez les parents un regain d'intérêt. Cette poussée d'énergie suit une période de demobilisation explicable, estime-t-il, aux multiples projets de chambardement du système scolaire, tel le livre blanc sur la réforme du système scolaire, le projet de loi 40, le projet de loi 3 et finalement la loi 3.

Par ailleurs, le président de la FCPPQ a refusé de commenter la contestation de la loi 3 amorcée lundi en Cour supérieure par les commissions protestantes du Québec qui soutiennent que le droit constitutionnel leur accorde celui d'administrer leur propre système scolaire.

# UNE OCCASION POUR FAIRE LE BILAN DU SYSTÈME D'ÉDUCATION

Les Etats généraux sur la qualité de l'éducation se veulent l'occasion de «faire le bilan du système d'éducation et d'en tracer les grandes orientations pour les années à venir».

On s'y interrogera, notamment, sur le rôle et la mission de l'école, les valeurs qu'elle doit ou non promouvoir ainsi que les types et niveaux d'apprentissage qu'on y dispense.

On débattrà en outre des caractéristiques de la relation maître-élèves et de la formation des maîtres.

Les discussions se dérouleront dans le cadre d'une soixantaine d'ateliers abordant

des thèmes élaborés à partir de ces grands axes.

Si, à ce stade-ci, il semble hasardeux de chercher à spéculer sur les conclusions qu'on tirera de ce meeting, les organisateurs déclarent quant à eux détenir un «outil de référence» à cet effet.

Un sondage réalisé par la firme SORECOM, l'automne dernier, auprès d'environ 1,200 répondants, aurait permis de savoir, selon M. Légaré que «la population semble relativement satisfaite du système d'éducation actuel même s'il n'est pas parfait. On ne le décrie cependant pas autant que les médias le font», s'empresse-t-il d'ajouter.

## Etats généraux sur la qualité de l'éducation

# LES PARENTS SERONT PLUS NOMBREUX QUE LES ÉTUDIANTS

Parents et étudiants compteront pour environ 25 pour cent des participants aux Etats généraux sur la qualité de l'éducation, cet événement qui rassemblera plus de 5,000 personnes préoccupées par l'avenir du système public d'enseignement, à Montréal, en début d'avril.

### Mario Villeneuve

Jusqu'ici, les parents revendiquent plus de 17 pour cent des 3,800 inscriptions compilées à ce jour (sur les 4,800 reçues). La proportion d'étudiants inscrits s'établit pour sa part à 8 pour cent.

Des chiffres qui semblent rejoindre les

attentes de la grande majorité des intéressés, dont le président de cette vaste opération de consultation, Gabriel Légaré.

Celui-ci constate avec satisfaction que ses chiffres correspondent aux objectifs qu'on s'était fixés en regard de ces groupes.

Il se dit convaincu qu'on tendra une oreille

toute spéciale à leurs propos et opinions en leur qualité d'usagers de ce système.

A cet égard, il offre la même persuasion que le président de la Fédération des comités de parents du Québec, Henri Gervais. Ce dernier se dit en effet assuré qu'à cette occasion, les «professionnels de l'éducation» démontre-

ront un souci tout particulier de les entendre s'exprimer.

D'autant plus, soulignent-ils, qu'ils se feront, dans bien des cas, l'écho de leurs milieux respectifs puisque des assemblées régionales ont été tenues l'automne dernier, en prévision des Etats généraux.

D'entrée de jeu, M. Légaré a bonne confiance qu'ils sauront occuper la tribune qu'il leur est offerte. Il en tient pour garantie le rôle actif que jouent

déjà la plupart d'entre eux dans les comités de parents ou associations étudiantes.

Dans l'esprit des deux hommes, il ne fait aucun doute que ces représentants de tous les niveaux du système scolaire se prévaudront de leur droit au micro, condition du succès de cet événement prévu pour se dérouler entre «partenaires».

### Régions

Interrogés à ce sujet, les responsables des comités de parents des régions de Montréal, de la Rive-sud et de la Rive-nord, ont unanimement réagi dans le même sens.

Ils ont tous fait état de leur étonnement face à la réponse massive des parents en dépit du fait que les Etats généraux se déroulent en semaine. On y observe une volonté de ne pas rater une telle opportunité susceptible de relancer l'intérêt de la population pour la question de l'éducation.

On note encore que cette participation n'aurait certes pas été aussi grande sans le soutien financier des commissions scolaires. La majorité d'entre elles, se réjouit-on, auraient consenti à défrayer le prix d'inscription (\$100 ou \$125)

de représentants de comités de parents et d'étudiants de leur réseau scolaire. A défaut de cette aide, on s'imaginera facilement qu'ils auraient été beaucoup moins nombreux à pouvoir accepter l'invitation.

Pour sa part moins optimiste, le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale a récemment déploré l'absence de

moyens mis à la disposition des groupes communautaires pour s'assurer leur présence.

Son président, Jacques Lizée, juge dommage que la chose se tienne en semaine et qu'il en coûte autant pour y prendre part (frais de gardiennage, de transport, d'hébergement, de repas...), surtout pour ceux qui demeurent en région.

L'Actualité

AVRIL 1986

# Rapport sur l'école



SERGE BEAUCHEMIN

L'ACTUALITÉ/AVRIL 1986

L'ACTUALITÉ/AVRIL 1986

VINGT ANS après la réforme scolaire, l'insatisfaction est générale et profonde. Taux d'échec et d'abandon inacceptables, inadaptation au marché du travail, lourdeur et rigidité bureaucratiques, plaintes des enseignants... Si un pareil système d'éducation avait le malheur d'être géré par le gouvernement fédéral ou par des anglophones, on devine la croisade qu'il provoquerait.

NOM  
NAME

NO.

*Une enquête de JEAN BLOUIN et JACQUES DUFRESNE*

Il y a exactement 25 ans, en mars 1961, le nouveau gouvernement libéral de Jean Lesage instituait une Commission d'enquête sur l'éducation, présidée par Mgr Alphonse-Marie Parent. A l'époque, le secondaire public ne comptait même pas 250 000 élèves, le Québec avait besoin d'urgence d'un réseau d'écoles publiques gratuit, moderne, efficace.

La réforme scolaire a été fulgurante. Moins de 10 ans plus tard, il y avait 640 000 enfants au secondaire. Entre 1964 et 1969, on avait créé le ministère de l'Éducation, les polyvalentes, les cégeps, l'Université du Québec; les commissions scolaires avaient été regroupées, l'inspection des écoles abolie, les collèges classiques, de même que les écoles techniques et commerciales, fermés. Les enseignants formés par milliers sur le tas, et syndiqués «à la planche». Bref, on a moins chambardé le système d'éducation français en 300 ans que le système québécois en cinq.

«Jamais nous n'avions imaginé un pareil bouleversement!» dit Gérard Filion, ancien directeur du *Devoir* et vice-président de la Commission Parent. «Nous proposons un programme de 25 ans. Mais l'opération a viré à l'improvisation. Ce sont les tech-

nocrates du ministre qui ont décidé de faire table rase de tout ce qui existait. Sans discernement.»

Ces technocrates, les mandarins, comme on les appelait, se sont emparés de l'école. Pour les jeunes, ce fut le vertige. L'école cyclotron. Les corridors de polyvalentes sont sillonnés, toutes les 50 minutes, par des errants à la recherche d'un enclos. A la fin du cégep, un élève a vu défiler 110 enseignants! Sans compter les nombreux suppléants. Quant aux «maîtres», ils rencontrent jusqu'à 300 élèves par année, 3000 en 10 ans: la population moyenne d'une municipalité.

M. Émile Robichaud, directeur de l'école secondaire Louis-Riel, à Montréal, se souvient de la réaction des parents au moment des grandes réformes: «Des écoles de 2500 élèves, disaient-ils, c'est une horreur. Ils trouvaient aberrant d'avoir à choisir une orientation dès l'âge de 14 ans. Et savaient que pour apprendre l'orthographe, il n'y a qu'une façon: les dictées. Ils avaient raison. Malheureusement, on ne les a pas écoutés suffisamment; les technocrates l'ont emporté.»

Jean-Claude Delorme, président de Téléglobe Canada, a reçu, en février 1986, le prestigieux Distinguished Friend of Educa-

## RAPPORT SUR L'ÉCOLE

tion Award: «Je suis un profane, insiste-t-il. Mais je sais que j'ai raison contre tous les soi-disant experts. Nous avons erré.»

Si on juge l'arbre à ses fruits...

Car deux décennies après le séisme, l'insatisfaction est générale. Elle s'exprime non seulement dans les discours et les interviews des élites, mais dans la plainte incessante des enseignants, leurs grèves nombreuses, les colloques et les rapports à répétition, et jusqu'à ces «États généraux de l'éducation», réunis ce mois-ci au Palais des Congrès de Montréal, et qui sont, autant qu'une occasion de réflexion et d'interrogation, un exercice de relations publiques du ministère de l'Éducation et de ses alliés, à la veille de coupes sombres dans les dépenses publiques. Si ce système scolaire avait le malheur d'être fédéral, il ferait beau voir la véritable croisade nationale dont il serait l'objet!

L'insatisfaction se manifeste aussi par l'inadaptation des jeunes au marché du travail, leur taux élevé d'échecs et d'abandon scolaire. Moins du tiers des jeunes Québécois obtiennent le minimum de formation requis sur le marché du travail, le diplôme d'études collégiales. Un sur trois ne termine même pas son secondaire! Certains parents qui en ont les moyens se tournent vers les écoles privées qui comptent déjà plus de 100 000 élèves. C'est un désaveu que n'atténuent en rien les sondages les mieux conçus pour donner l'illusion que tout va bien.

C'est peut-être qu'on a chargé l'école de toutes sortes de «missions»: intégrer les handicapés, les minorités, les pauvres, réduire les inégalités.

«L'école a pour objectif la transmission des savoirs», dit Guy Brouillet, professeur de philosophie au collège Maisonneuve et directeur de la revue *L'Analyste*. «Pour réduire les inégalités, il y a le ministère de la Justice et le ministère des Affaires sociales. Pour les délinquants, il y a les centres d'accueil. L'école ne

peut compenser pour toutes les lacunes de la famille et de la société.»

L'écologiste Pierre Dansereau met en garde: «La tentation est grande de jeter un pareil système par-dessus bord. Mais de grâce, pas une autre crise de structuration aiguë! La moitié de la population ne comprend pas encore le système actuel. Cherchons plutôt à y mettre de la qualité.»

L'enquête que nous avons effectuée au cours des 10 dernières semaines nous a permis de dégager trois grandes constatations:

■ D'abord, que le mal profond de l'école québécoise, c'est la rigidité bureaucratique et la lourdeur du système, incarnées dans les conventions collectives, et perpétuées par elles.

■ L'opinion publique ne parvient pas à amorcer les changements nécessaires parce qu'elle est intoxiquée par cinq illusions, cinq mensonges:

- l'école est publique,
- elle offre une grande diversité de choix aux élèves,
- les diplômes qui marquent la sortie des études ont une valeur et une signification,
- les enseignants sont devenus de véritables professionnels,
- les directeurs des maisons d'enseignement ont l'autorité et les moyens de les diriger.

Aucune de ces propositions ne peut sérieusement être démontrée!

■ Les propositions susceptibles d'améliorer la situation quant au statut des écoles, au type de formation qu'on devrait y donner, les responsabilités des pouvoirs publics, des enseignants, des individus, sont partout présentes dans le système et largement partagées. Nul besoin de nouvelle commission d'enquête: il suffit d'écouter. Ce que nous avons fait.

## L'éducation en dollars

### Le coût de l'école



primaire-secondaire public:	4 200 000 000 \$
collégial:	826 000 000 \$
universitaire:	1 188 000 000 \$
enseignement privé:	280 000 000 \$
	<b>6 414 000 000 \$</b>

aide aux étudiants:	276 000 000 \$
	<b>6 690 000 000 \$</b>



### Nombre d'élèves



maternelle:  
primaire:  
secondaire:

93 000  
530 000  
440 000  
**1 063 000**

### Coût par élève

1984-85: **4 359 \$**  
(392\$ en 1964)



nombre d'enseignants:  
cadres professionnels  
et soutien:

63 609  
27 179



### Cégeps



élèves:  
enseignants:  
cadres et professionnels  
et soutien:

137 115  
10 993  
6 361

### Salaire moyen

1984-85: **32 126 \$**



L'ACTUALITÉ/AVRIL 1986

L'ACTUALITÉ/AVRIL 1986

## Les cinq mensonges du système

- Le Québec a un système scolaire public
- Les diplômes ont la même valeur partout
- Le système offre des choix variés aux jeunes
- Les directeurs sont responsables de leurs écoles
- Les enseignants sont des professionnels... **FAUX!**

**D**epuis 20 ans, le ministère de l'Éducation a dépensé 65 milliards de dollars. Mais le Québec n'a toujours pas d'écoles publiques. Sauf pour le financement. On a inventé une nouvelle forme de démocratie scolaire: la taxation sans représentation. Le sociologue Fernand Dumont, un des auteurs du livre blanc de Camille Laurin sur le développement culturel, explique ce paradoxe:

«Dans un système vraiment public, dit-il, l'État ne se contente pas de donner les grandes lignes des programmes. Il s'assure que ce contenu est bel et bien enseigné aux élèves. Ce n'est pas le cas au Québec.»

■ Les principaux moyens d'évaluer l'enseignement sont l'inspection et les examens nationaux. Les inspecteurs d'école ont été emportés dans la réforme et la tornade syndicale. Quant aux examens nationaux, les seuls qui existent se situent à la fin du secondaire. Mais le dernier des cancrenards sait qu'ils donnent lieu à une opération dite de «normalisation», un rajustement de notes qui n'a pas pour but de renseigner le ministre sur la réalisation des objectifs, mais d'empêcher que n'éclate la vérité des échecs!

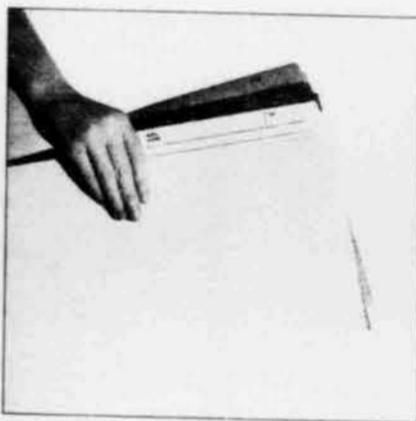
«Quant aux cégeps, continue Fernand Dumont, ce sont à toutes fins pratiques des institutions privées. Le ministre signe des diplômes sur lesquels il n'a absolument aucun contrôle.»

■ L'absence d'examen nationaux officiels fait des enseignants des niveaux primaire et collégial des juges et parties à la fois. Ils sont comme des entraîneurs olympiques qui enverraient une note d'évaluation au Comité international au lieu de présenter leurs athlètes à la compétition!...

En 1961, 70 % des jeunes se rendaient à l'école secondaire; aujourd'hui, ils y sont presque tous. Pour le cégep, on est passé d'un maigre 16 % à 55 %. Et de 7 à 19 % à l'université.

Mais souvent, le secondaire ou le collégial ne sont qu'un primaire ou secondaire prolongés. Au cégep du Vieux-Montréal, 50 % d'un échantillon d'élèves de première session ont fait une faute ou plus tous les 10 mots dans un test!

«Faute d'examen nationaux», ajoute



Roland Doré, directeur de l'École polytechnique, «le diplôme d'études collégiales n'a pas la même signification partout. C'est selon l'individu, selon le professeur, selon l'institution... Les employeurs et les universités ont dû se fabriquer une cotation secrète des cégeps pour évaluer la valeur des diplômes.»

Les diplômes n'en continuent pas moins de donner accès aux mêmes responsabilités et aux mêmes salaires, de quelque collège qu'ils viennent. Cette fausse scolarisation est l'équivalent de l'inflation en économie.

Maurice Lagoux, auteur de *Marxisme des années 60*, qui lui a valu, en 1981, le prix du Gouverneur général, est professeur de philosophie à l'Université de Montréal:

«Environ 80% des étudiants d'université échoueraient à un examen sérieux de français. Mais aucun professeur n'ose le dire, de peur de blesser ses étudiants.»

«A l'université, il y a les facultés où les normes d'admission sont élevées, où l'on travaille beaucoup et où l'on est tenu de passer des examens: médecine, Polytechnique, Hautes Études Commerciales, droit, sciences, génie... Et, d'autre part, les facultés «molles»: sciences de l'éducation, sciences humaines et sociales, lettres, art. La contestation y a tout rejeté: les structures universitaires, l'évaluation, les examens, les travaux écrits.»

■ Le système est censé offrir aux élèves, à tous les niveaux, des choix variés. Oui. Comme un magasin où toutes les boîtes et

les bouteilles porteraient des étiquettes collées au hasard! Au collège, le contenu réel des cours diffère souvent du programme officiel, au gré de la direction ou des professeurs. Un exemple parmi d'autres: «Le fils d'un ami, raconte Roland Doré, s'était inscrit à un cours de calcul intégral dans un cégep. A sa grande surprise, il découvre que le professeur avait plutôt décidé de continuer son cours de statistique de la première session.» Ce genre de bricolage se pratique partout. Il conduit nombre d'étudiants à changer de cégep.

■ Les administrateurs portent ce titre et sont payés en conséquence, mais les conventions collectives les ont réduits en fait au rôle de simples figurants.

«Les directeurs des maisons d'enseignement, principalement à l'élémentaire et au secondaire, ne sont plus que de simples concierges!» dit Richard Carter, professeur de sciences économiques à l'Université Laval. «Non seulement n'administrent-ils que les dépenses — leurs revenus sont versés par l'État —, mais la presque totalité de ces dépenses leur échappe: salaires, chauffage, électricité, téléphone.»

Un véritable directeur établit les objectifs de son école, engage les employés, supervise et évalue leur travail, les congédie le cas échéant. Les directeurs d'école et de cégep n'administrent pas du personnel, seulement des choses.

■ Au moment où, collectivement, les enseignants devenaient de plus en plus forts, ils ont été individuellement déposés de leurs responsabilités et de leurs prérogatives.

«Quel crime avons-nous commis», demande Ghyslaine Lemaire, professeur de chimie à la polyvalente de Drummondville, «pour que les décisions vitales nous concernant soient prises par des psychiatres, des comptables et des avocats? Quel chirurgien tolérerait d'opérer suivant les consignes des travailleurs sociaux qui ont charge de ses patients? Quel peintre accepterait de s'en remettre aux directives des spécialistes en psychologie de la perception? L'école déploie toutes ses énergies à réparer les dégâts causés par les technocrates.»

# L'école aux mains liées

■ La bureaucratie ■ Les conventions collectives

L'éducation coûte aux Québécois sept milliards de dollars par année. Le quart du budget de l'État. Le coût de l'enseignement est de 4037 dollars par élève. En Ontario, le même élève revient à 3821 dollars. Pourquoi est-ce plus cher ici?

«Il y a trop de surveillants par rapport aux soldats», répond André Boutin, membre du Conseil des universités et vice-président de Northern Telecom. «La bureaucratie étouffe la machine.»

Aux 2420 fonctionnaires du ministère de l'Éducation, il faut ajouter les 1460 cadres des commissions scolaires et les 708 cadres des cégeps. Sans compter le personnel administratif. Et si le nombre d'élèves diminue, les effectifs des commissions scolaires et les cadres, eux, augmentent. En 1974, on comptait un cadre pour 971 élèves; le rapport est maintenant d'un pour 631 élèves. En Suède, pour une population équivalente, le ministère de l'Éducation compte 500 employés.

«Le secteur privé investit ses ressources dans les services directs aux élèves à l'école même, dit un directeur de polyvalente. C'est ce type de gestion qui explique avant tout son succès. Dans le secteur public, nous avons moins de services dans les écoles et nous perdons un temps fou à remplir la paperasse qu'exigent les bureaucrates.»

Ainsi, pour encadrer ses 60 000 élèves de la région de Montréal, l'Association des institutions d'enseignement secondaire, qui regroupe 114 écoles privées, dispose de 24 employés. Pour encadrer ses 100 000 élèves, la Commission des écoles catholiques de Montréal en a besoin de 1200.

«Les cadres tiennent les commissions scolaires en otage», dit Gary Caldwell, auteur d'ouvrages sur l'école et sur la minorité anglophone, et qui a été commissaire d'école à Coaticook, dans l'Estrie. «Les exigences administratives passent avant tout le reste.»

Cette bureaucratie se défend contre toute tentative de réforme. Elle est passée maître dans l'autojustification. Aux débuts du ministère de l'Éducation, alors que le premier sous-ministre était M. Arthur Tremblay, aujourd'hui sénateur, les délégations venues exposer leurs doléances avaient un nom pour cette dialectique qui les convainquait... momentanément: se faire «arthuriser».

Le sociologue Fernand Dumont est catégorique: «La bureaucratie empêche les réformes. Elle est tellement complexe, enchevêtrée, que les centres de décisions sont impossibles à repérer. Le projet d'un



André Boutin, du Conseil des universités: «Trop de pions.»

groupe de travail auquel j'ai participé a mis neuf ans à franchir les différentes étapes administratives! Pour finalement remonter à la surface complètement défigurée. Ma grande crainte, c'est qu'on diserte encore longtemps sans poser d'action concrète.»

La bureaucratie administrative a enfanté la bureaucratie syndicale. Le symbole de leur complicité: l'épaisseur des conventions collectives.

A Ottawa, la convention collective des enseignants du secondaire totalise 96 pages. Au Québec? 202 pages! 90 000 mots, un document qui ressemble à l'annuaire téléphonique de la ville de Québec. A cette brique, il faut ajouter 50 pages de «dispositions locales» (ententes propres à une commission scolaire), un «guide d'interprétation» d'une quarantaine de pages, des «lettres d'entente» pour les aspects non couverts par la convention collective — s'il en reste! «Attendez, c'est pas fini!» s'exclame un directeur d'école. «Ajoutez les 170 pages de la convention collective des employés de soutien et les 180 pages de celle des professionnels.»

«Ces contrats sont un carcan qui rend toute réforme impossible. Leur esprit, c'est que toutes les écoles doivent être semblables. Ils sont si précis que l'école fonctionne sur le pilote automatique.»

Les conventions collectives consacrent aussi le règne du maquignonnage: «Les élèves ont besoin de plus de cours de français? O.K., mais tu nous enlèves une période de surveillance.» On monnaye le bien de l'enfant. Dans d'autres pays ou provinces, les contenus pédagogiques relèvent des autorités seules. Ils ne sont

surtout pas décidés dans le bruit et la fureur des rapports de force avec le syndicat.

Administrateurs et leaders syndicaux maintiennent l'école en tutelle. Même le budget de perfectionnement — 141 dollars par enseignant — est administré centralement par des comités paritaires où sont représentés la commission scolaire et le syndicat. Lointains, paperassiers, soupçonneux de tout particularisme, ces comités, assure-t-on, découragent les initiatives.

Les conventions collectives ont une autre conséquence, selon Jean-Luc Migué, professeur à l'École nationale d'administration publique: l'échelle de rémunération ne récompense pas les meilleurs. «Les enseignants y perdent comme individus dans ce nivellement. Ce ne sont pas de mauvais maîtres, mais ce sont des maîtres qui n'ont aucune raison d'être bons. Si le salaire ne récompense pas la performance, la qualité de l'école publique ne peut que décliner.»

Adalbert Saint-Pierre est conseiller pédagogique à la commission scolaire de Charlesbourg, près de Québec: «Les conventions collectives ont instauré le règne de la mentalité industrielle: tant de minutes d'enseignement, tant de minutes de surveillance... Comme si l'enseignement était un métier comme les autres! A mes débuts, en 1961, les enseignants préparaient leurs cours le soir à l'école, ensemble.»

Le consensus est net: sous la botte des conventions collectives actuelles, le système scolaire public va continuer à dépérir.

## Des propositions pour demain

■ Libre choix de l'école par les parents ■ Concurrence entre les écoles publiques ■ Des écoles autonomes ■ Redonner l'école aux praticiens ■ La centralisation des pouvoirs ■ L'accent sur la formation générale ■ Recrutement des professeurs par concours ■ Rajeunir le corps enseignant

Certains analystes, comme les économistes Jean-Luc Migué et Richard Carter, préconisent une reprivatisation totale du système d'enseignement! Dans un tel régime, écoles et collèges constituent autant de PME indépendantes. Les usagers paient directement leurs services. Le marché remplace l'État. Théoriquement, la concurrence est très vive, les parents choisissent les meilleures écoles, seules survivent celles dont les résultats sont probants. Théoriquement.

Mais le consensus général, c'est que les Québécois veulent une école publique, universelle et gratuite.

«Les Québécois ne veulent pas de réforme globale, mais de la qualité», dit André Boutin, du Conseil des universités. «Dans le domaine scolaire, je ne connais que deux incitatifs à la qualité: la concurrence entre les écoles et la liberté de choix des parents.»

Comment un système public peut-il intégrer le principe de la concurrence et celui de la liberté de choix?

Le mot à la mode dans le monde de l'éducation est «décentraliser». Aujourd'hui, même les bureaucrates l'entonnent avec enthousiasme, rendant ainsi l'idée suspecte! Ils proposent la création, en aval du Ministère et au-dessus des commissions scolaires, de «directions régionales», sortes de mini-ministères ou de «super-régionales» que l'on met déjà en place. En somme, une nouvelle bureaucratie insérée entre les deux anciennes.

«C'est vers l'école elle-même qu'il faut décentraliser et non vers une troisième bureaucratie», dit Émile Robichaud, directeur de la polyvalente Louis-Riel, à Montréal, auteur de nombreux livres et articles sur la question. «Il faut redonner à l'école la marge de liberté qu'elle a perdue dans le nivellement actuel. La centralisation bureaucratique nie la diversité et encourage l'irresponsabilité. L'autonomie pédagogique rendrait possibles plusieurs projets d'école.»

Telle école mettrait l'accent sur les arts, telle autre sur les sports, telle autre encore aurait une philosophie particulière de l'éducation. Aux parents de choisir. Le vrai pouvoir des parents, ce n'est



Guy Brouillet: «Redonner l'école aux maîtres et directeurs.»

pas la «participation» encadrée dans des «ateliers pédagogiques» et des comités parents-maîtres étroitement contrôlés par la machine et aux pouvoirs inexistantes. Le vrai pouvoir des parents, c'est le choix de l'école.

Gary Caldwell a été membre du comité de parents de la polyvalente La Frontalière, dans les Cantons de l'Est:

«Je n'ai jamais vu de parents faire fermer une école ni faire congédier un professeur grâce aux discours de leurs représentants! Mais ils peuvent y parvenir simplement en changeant d'école. La liberté de choix est le meilleur système d'information: il exprime ouvertement l'opinion des usagers sur les services scolaires.»

Pour que ce choix soit réel, l'État doit rendre publics tous les résultats des examens nationaux et faire circuler toute l'information recueillie par le système d'inspection. Autrement dit, permettre de repérer les bonnes écoles, et les mauvaises. D'autre part, un véritable système public décentralisé suppose un certain nombre de fonctions centralisées: pour établir les programmes, pour évaluer le rendement des enseignants et des institutions au moyen d'examen nationaux et d'un système d'inspection. Ces opérations nécessitent certes du personnel, mais

beaucoup moins que l'encadrement du laisser-faire pédagogique actuel.

«On ne peut prendre d'un système seulement ce qui fait notre affaire», dit un sous-ministre qui nous a demandé de préserver son anonymat. «Quand on finance nationalement, on fixe les programmes nationalement, on fait des examens nationaux et on inspecte nationalement! L'État doit contrôler la formation du maître à sa sortie de l'école normale.»

«Ce seraient les seules limites à la liberté de chaque école: le respect des finalités et des programmes, déterminés par les pouvoirs publics. Dans ce contexte de marché, le problème de la qualité aurait de meilleures chances de se régler. Les écoles médiocres ne survivraient pas longtemps. Une part du financement pourrait même être attribuée comme prime à l'excellence.»

«Si l'on enlève l'école aux bureaucrates et à l'establishment syndical», dit Guy Brouillet, auteur de *Quelle école?*, «ce doit être pour la redonner aux praticiens: les maîtres et les directeurs. En équipe. La qualité n'est pas possible sans eux. Partout où ça marche, c'est grâce à leur engagement profond, au-delà de toute convention collective.»

Nous avons visité des écoles qui «marchent». La recette est simple: une bonne

dose de sens commun, le refus des complications, le retour à un certain nombre d'évidences.

■ A l'école secondaire Louis-Riel, à Montréal, les élèves sont classés selon leur force: il y a les forts, les moyens et les élèves en difficulté d'apprentissage. Chaque groupe a son titulaire et sa salle de cours. Ce sont les professeurs qui se promènent de classe en classe, et non pas des masses d'élèves.

On a donc éliminé la «promotion par matière».

«Nos trois profils, forts, moyens et en difficulté, satisfont 95 % des itinéraires individuels, dit le directeur, M. Robichaud. Les élèves forts en mathématiques et faibles en français sont l'exception. Or c'est en fonction d'eux qu'on a construit le système compliqué de promotion par matière! Ici, les groupes sont stables. La confection des horaires prend trois jours au lieu de trois mois. C'est autant d'énergie sauvée qu'on peut investir dans la pédagogie. Et l'émulation reste la meilleure garantie d'excellence, tout en étant un exutoire à la violence.»

Louis-Riel offre une philosophie humaniste de l'éducation. Les programmes du Ministère sont considérés comme un simple minimum; les cours vont beaucoup plus loin. En français, par exemple, les élèves lisent des auteurs classiques, font de l'étude de vocabulaire, apprennent des fables de La Fontaine par cœur. Le soir, il y a de la récupération à l'école, en présence des professeurs, selon un calendrier précis. Et c'est gratuit!

■ La polyvalente Samuel-de-Champlain, à Beauport, près de Québec, a remonté une longue côte: 30 % des enfants du secteur s'en allaient à l'école privée! En deux ans, le pourcentage a été réduit de moitié.

«Nous avions une réputation terrible auprès des parents, dit le directeur, Roch Blouin. Les enseignants et la direction ont pris l'école en main ensemble. Nous avons impliqué les parents. Avec leur assentiment, les voies ont été rétablies: enrichie, régulière et celle des élèves en difficulté. Les cinq années du secondaire sont consacrées à la formation générale. La formation professionnelle est reportée dans une sixième année et donnée de façon intensive.

«Nous faisons aussi savoir aux élèves, dès l'inscription, que nous exerçons le droit à la suspension et même à l'expulsion!»

L'école Samuel-de-Champlain fait aussi un marketing constant auprès des écoles primaires du secteur. Quand nous y sommes allés, un dimanche, on y offrait un brunch aux familles des élèves de sixième année. Plus de 700 personnes sont venues. Les professeurs et le personnel de l'école étaient présents.

«Quand on a des services de qualité et



L'école secondaire Louis-Riel: «Forts, moyens et faibles.»

qu'on les fait connaître, dit Roch Blouin, les gens sont preneurs. Nous disons aux parents: venez voir notre monde, notre installation, nos services. Puis faites votre choix. De plus en plus, ils choisissent Samuel-de-Champlain.»

Ces écoles placent l'apprentissage, l'acquisition de connaissances au cœur de leur projet éducatif:

«Nous avons erré en privilégiant l'école-jeu, dit l'écologiste Pierre Dansereau. Le plaisir de l'école, c'est d'apprendre. Le reste vient de surcroît.»

■ A la polyvalente Victoriaville, on a regroupé les décrocheurs dans une section spéciale appelée «Atelier de culture». La pédagogie y est centrée sur l'appartenance de l'élève à un groupe et sur des tâches concrètes. Le français, l'histoire et les mathématiques y sont étudiés dans le prolongement de travaux concrets. Lors de notre visite, les membres de l'atelier étaient en train de rédiger des lettres de remerciement aux chefs d'entreprise et aux hommes publics dont ils ont reçu de l'aide pour organiser une exposition sur la récupération du papier. Ces lettres, ils les ont recommencées jusqu'à ce qu'elles soient impeccables.

«Il faut des voies et des groupes stables au secondaire», dit Normand Maurice, professeur à l'Atelier de culture. «Ce qui est tragique, ce n'est pas l'échec, c'est d'être échoué, comme la baleine dans le lac Saint-Pierre!»

\*\*\*

La réforme a erré sur un autre point important, selon Jean-Claude Delorme, président de Téléglobe Canada: «Avec le progrès des technologies, on a cru que le système traditionnel était déficient. Or, plus que jamais l'objectif de l'école doit

être de former l'intellect, d'habituer à la discipline, de fournir les connaissances et les habiletés de base.»

Au Japon, aux États-Unis, l'élève ne reçoit pas d'enseignement professionnel avant l'âge de 18 ans. Les écoles secondaires du Québec offrent, dès la troisième année, un total de 251 spécialités! L'ensemble du système scolaire offre 649 spécialités, même si on ne dénombre que 417 occupations ou groupes d'occupation sur le marché de l'emploi!

«Au secondaire, une bonne formation générale suppose un programme simple autour de quelques savoirs essentiels, dit Guy Brouillet, directeur de *L'Analyste*: langue maternelle, langues secondes, mathématiques, sciences, histoire, géographie. Les pressions politiques ont surchargé les programmes en multipliant les matières secondaires: éducation sexuelle, morale, religion, éducation physique, enseignement ménager, etc. Tout ne doit pas être enseigné à l'école. La surcharge est aussi un moyen de maintenir l'ignorance.»

Pierre Ducros, directeur général de DMR Limitée, une importante entreprise de gestion de l'information, a présidé une commission d'enquête sur l'industrie du logiciel et de l'électronique: «Même l'enseignement collégial et universitaire doit mettre davantage l'accent sur la formation générale. Pour nous, cinq ans, c'est de l'histoire. La technique évolue vite. Seule une bonne formation générale permet de s'adapter.»

Fernand Dumont qualifie les cégeps de «monstres de spécialisation»: «Il faut instaurer un tronc commun beaucoup plus important, intégré, pas seulement quelques cours de français et de philosophie.»

Le président de M. Delorme, a eu deux

enfants au cégep: «Les cours de cégep sont comme des îlots de connaissances à la dérive, auxquels il manque un continent. L'enseignement technique doit s'ouvrir. Dans la société informatisée, c'est la matière grise qui compte. A Télé-globe Canada, les diplômés étrangers font mal paraître les nôtres: ils ont un meilleur jugement, plus de méthode, une discipline intellectuelle supérieure. Sans compter qu'ils s'expriment plus aisément.»

Aux États-Unis, le document qui a provoqué un vent de réforme, *A Nation at Risk*, repose sur une simple constatation: les résultats récents à des concours internationaux montrent que les jeunes Américains se classent au 9e ou 10e rang là où ils étaient premiers il y a 20 ans.

«Pour la première fois, une génération complète se trouvait en recul sur la précédente», dit Jean-Paul Brodeur, professeur de criminologie à l'Université de Montréal. «Aucune comparaison semblable n'est possible pour le Québec: nous n'allons jamais nous mesurer au reste du monde. C'est la première chose à corriger.»

Il reste la question des enseignants. Les grands discours sur le recyclage et le perfectionnement sont choses du passé. Ils ont d'ailleurs servi bien davantage à améliorer les salaires — par l'ascension dans l'échelle des rémunérations — qu'à améliorer l'enseignement. Aujourd'hui, on parle davantage de recrutement.

Ainsi, on regrette l'absence de concours nationaux pour recruter les jeunes maîtres, à la sortie de l'université. Actuellement, le remplacement se fait non seulement lentement, mais par des voies obscures. Les postes disponibles sont rares, et personne ne connaît le chemin sûr d'y accéder. Généralement, il semble qu'il soit utile de connaître des membres des comités d'engagement! Un concours, avec garantie d'emploi pour les meilleurs, serait une solution préférable.

Cette lenteur du ressourcement de la profession est le résultat d'une autre caractéristique du système actuel: la permanence en béton armé. René Gour, 31 ans, enseigne au collège du Vieux-Montréal depuis 1979... quand on a besoin d'un remplaçant. «C'est d'autant plus insultant, dit-il, que les permanents ne sont jamais évalués. Ils ont tous plus de 40 ans.»

Dans certains collèges américains, comme Dartmouth College, dans le New Hampshire, on a établi une pyramide d'âge fixe: les enseignants doivent y entrer et en sortir pour protéger cet équilibre. On peut imaginer d'autres formules; l'important c'est qu'elles évitent de bloquer totalement le rajeunissement du système et assurent l'entrée constante d'un certain nombre de jeunes maîtres. Les meilleurs.

## Des universités pour qui et pour quoi?

150 000 jeunes fréquentent l'université. Livre-t-elle la marchandise?

**A**u sommet de la pyramide scolaire, il y a l'université. Mais est-ce vraiment le sommet? La pyramide n'est-elle pas tronquée?

Le gouvernement, en effet, prétend encourager l'accès à l'université, mais réduit les budgets. Les universités compensent en augmentant le nombre des élèves. On y compte aujourd'hui 150 000 étudiants à plein temps.

«Il faut réduire ce nombre considérablement», pense le directeur de l'École polytechnique, Roland Doré. André Boutin, membre du Conseil des universités, préférerait lui aussi la qualité plutôt que le nombre:

«Quand on n'encourage pas au dépassement, on encourage la médiocrité. Les plus talentueux doivent pouvoir se distinguer. La nouvelle conjoncture internationale nous condamne à l'élitisme. Il nous faudrait des grandes écoles à la française.»

«La croissance des effectifs s'est surtout faite dans les programmes courts et dans les études libres ne menant à aucun diplôme, déplore-t-il. Au niveau de la maîtrise et du doctorat, le Québec ne produit toujours que la moitié des diplômés de l'Ontario.»

Les «grandes écoles», ce sont Polytechnique, Centrale, l'École nationale d'administration, l'École normale supérieure. Elles écrèment le pays entier par voie de concours. Sept pour cent des candidats y sont admis, à qui un emploi de prestige est assuré. Ils sont même payés, dans certains cas, pour étudier. On les considère déjà comme des serviteurs de l'État, et comme une ressource naturelle.

Les grandes écoles ne font pas l'unanimité, pas plus en France qu'ici. «Je préfère une élite qui se fait dans la vie pratique plutôt qu'à l'université», dit Pierre Ducros, président de DMR Limitée. Elles sont néanmoins de plus en plus recherchées.

Aux États-Unis, les grandes universités comme Harvard, Princeton ou Berkeley jouent un rôle équivalent.

«Il faut trouver le moyen de regrouper les meilleurs pour former les grands professionnels dont nous avons besoin», dit Maurice Lagueur, professeur de philoso-

phie à l'Université de Montréal. «Entre l'élitisme formel du système français et la médiocrité généralisée du système québécois, pourquoi pas des voies enrichies? De véritables programmes avec des exigences très élevées. Ces programmes seraient accessibles à 20 % des étudiants. Pour les autres, prévoyons des programmes généraux.»

Les universités coûtent de plus en plus cher. Elles accusent un déficit de 40 millions de dollars par année. L'une des solutions proposées: l'augmentation des frais de scolarité. Ils sont de 500 dollars par année au Québec, 1200 dollars en Ontario, 1800 en Colombie-Britannique et 2700 au Vermont.

«Débourser un fort montant de sa poche reste le meilleur incitatif à l'excellence», dit Richard Carter, professeur d'économie à l'Université Laval. «Quand on paye, on ne se traîne pas les pieds et l'on exige des cours de qualité. Et l'on ne va pas s'inscrire dans des programmes débouchant sur le Bien-Être social. Quant aux universités, qui sont financées à 90 % par l'État, elles n'accepteraient plus de véritables illettrés.»

Mais avant de refiler la note à la clientèle, peut-être faudrait-il s'assurer que le dégraissage bureaucratique a été fait.

«Il faut aussi revaloriser l'enseignement par rapport à la recherche, soutient Fernand Dumont. On en est rendu à noter dans le dossier des professeurs les montants de subvention obtenus. L'université reçoit un pourcentage de ces sommes. Ceux qui se contentent d'être de bons professeurs ou d'écrire des livres sont défavorisés.»

Certains souhaitent aussi plus de mobilité des professeurs entre le cégep et l'université comme dans nombre de pays. Les deux niveaux d'enseignement auraient tout à gagner d'une telle ouverture.

Pierre Dansereau, enfin, regrette que les dirigeants universitaires soient devenues de simples managers: «Ils n'exercent plus aucun leadership intellectuel ni social. Sous prétexte de démocratisation, on n'impose plus rien. On se contente de recevoir d'en bas. C'est la pédagogie de la percolation.»

## Témoignage d'un enseignant. Qui en a ras-le-bol!

«Il se passe des choses dans les écoles du Québec. Malgré des budgets tout juste suffisants pour enseigner comment faire du Jello. Et ce sont les profs qui s'y mettent!»

**P**ourquoi faut-il que les dossiers sur l'éducation soient toujours si négatifs! Je veux vous dire qu'il se passe quelque chose dans les écoles du Québec. A titre d'exemple: l'école où je travaille. Une école comme les autres.

Chez nous, à la polyvalente du Transcontinental, à Pohénégamook, on a transformé un vieux collège des Clercs de Saint-Viateur en polyvalente. Bon. C'est-à-dire qu'on a construit un gymnase, un atelier de mécanique, un de menuiserie.

pratique... budget d'un an! En cuisine professionnelle, avec ce qu'on lui allouait au début de l'année, l'enseignante pouvait tout au plus donner les techniques du Jello de septembre à décembre. Nouveau programme de français: tous les étudiants doivent avoir leur livre. La belle affaire! Ça a fait bonne presse et long feu! Et parlant de presse, devinez qui va payer les abonnements aux quotidiens lorsqu'on les étudiera?

J'arrête. C'est au Québec que ça se

deux de nos jeunes à Grenoble assister aux jeux mondiaux de la paix.) Depuis plusieurs années, plusieurs ont visité différentes régions du Canada et du Maine lors de voyages d'échanges organisés par... des profs.

■ Deux enseignantes invitent une *drop-out* en puissance à souper, l'amènent veiller, discutent avec elle pour la garder à l'école. A leurs frais et bénévolement... On a «décroché» du MEQ (Ministère) une petite subvention qui nous a permis d'engager une psychologue pour nous aider à résoudre ce problème.

■ En éducation physique, il y a deux profs à l'école. Le premier est l'entraîneur bénévole du club Les Vaillants qui a mené des athlètes jusqu'au marathon de Boston. L'autre, toujours bénévolement, est le fondateur d'un club de badminton qui a fait des championnats provinciaux.

Ce n'est rien, cela?

■ Pour l'enseignement professionnel et les étudiants en difficulté d'apprentissage, deux enseignants ont aussi «décroché» un budget spécial dans le but d'équiper l'école d'ordinateurs, de matériel de bureautique. Ils ont aussi rédigé un volume de travail pour ces étudiants, volume maintenant publié aux éditions Turgeon.

■ Nous avons de plus «décroché» un budget spécial du ministère des Affaires culturelles afin d'améliorer la lecture chez nous.

■ Projet pièce de théâtre...

■ Projet bingo pour renflouer la caisse de la vie étudiante.

Et tout ça, en plus de la tâche normalement dévolue à un prof!

Les enseignants du Québec se sont scolarisés. Quelle interprétation? C'est une course aux diplômes pour augmenter leur salaire! Et après, pourquoi pas? Les travailleurs forestiers ne sont-ils pas passés du godendard à la tronçonneuse pour augmenter leur salaire? Si pour eux l'amélioration des outils a augmenté la productivité, je suppose qu'il y a eu aussi un peu de cela en éducation.

J'arrête là. Je me suis défoulé. C'est ça, le plaisir du texte. On se sent léger, après. On en sort guéri.

**Florido Levasseur**  
Prof à Pohénégamook



La polyvalente du Transcontinental, à Pohénégamook.

On a aménagé la cafétéria. Point. Pas de peinture. Pas de beaux plafonds suspendus. Pas de moustiquaires aux fenêtres. Des mouches par jours ensoleillés d'automne, en veux-tu? y'en a. Ça fait romantique au printemps, quand elles se réveillent sur l'appui des fenêtres! Des murs en placo-plâtre qu'un étudiant peut facilement défoncer d'un coup de pied... Ça arrive, des sautes d'humeur! Un système de chauffage qui laisse à désirer: pourquoi se forcer quand le nordet entre par les interstices des fenêtres comme s'il était chez lui! Un système d'alarme fonctionnel: il fonctionne à tort et à travers...

Le budget? déficitaire ou une farce: 500 dollars pour les ateliers du secondaire

passer. Plus (et pourtant, c'est possible)... plus, ce serait trop.

Pourtant, il se fait des choses à l'école polyvalente du Transcontinental.

■ Les parents acceptent de payer des frais d'inscription de 20 dollars par enfant: pour le papier, le matériel d'arts plastiques, la vie étudiante.

■ Nous avons un système d'encadrement des élèves que nous appelons «la famille», et qui vise à aider les étudiants. Rencontre en dehors des cours, activités étudiantes... activités de financement pour permettre à nos jeunes d'aller à la piscine (la plus proche est à 50 km), d'aller faire du ski (idem), et à divers camps. (L'an dernier, nous avons envoyé

## La machine au service de la « machine »

La bureaucratie s'est donné quatre fois le budget total d'achat de logiciels scolaires!

L'ordinateur est entré dans les écoles québécoises dans des conditions bizarres, mais néanmoins pour y rester. Le ministère de l'Éducation l'y a introduit en catastrophe, à la suite d'un article de *L'Actualité*. (Voir décembre 82, *Les nouveaux analphabètes*, par Jean Blouin.) Trois ans plus tard, on en trouve 25 000 dans les classes. D'un modèle unique, le Max 20, fabriqué sur commande. Mais ils servent plus ou moins...

Comment transformer en effet aussi rapidement cette machine en outil pédagogique? On a formé des utilisateurs, mais dans les universités, loin des écoles, sans toujours le personnel nécessaire.

Alors, que faire de ces belles machines? Y passer des cours sur ordinateur? Qu'il suffise de savoir qu'il faut de 500 à 700 heures de travail pour mettre un cours d'une heure sur ordinateur!

Marcel Labelle, conseiller pédagogique à la Commission des écoles catholiques de Montréal, un des pionniers de l'implantation de l'informatique à l'école, dit que

l'ordinateur doit plutôt servir d'outil:

«Des logiciels permettent de faire des recherches en groupe, d'autres développent la capacité de déduction, certains petits Atlas rendent concrètes les réalités géographiques. L'ordinateur doit s'intégrer à l'école traditionnelle. C'est simplement un outil plus puissant.»

Mais encore faut-il des logiciels. Or le budget total de production et d'achat de logiciels, cette année, est de quatre millions de dollars pour l'ensemble du Québec (en Ontario, on dépensera 10 millions), dont le quart ira à une société d'État, le GRICS (Gestion des ressources informatiques des commissions scolaires) pour équiper les écoles justement de ce qu'elles ne veulent pas, des morceaux de cours sur disquette! En Ontario, c'est 10 millions de dollars qui sont consacrés à la production de logiciels. Manque d'argent? Le CRAPO (Centre de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur, un autre organisme de recherche créé par le gouvernement Lévesque)

dispose à lui seul d'un budget de 14 millions, près de quatre fois ce qu'on dépensera pour équiper les écoles de logiciels! En même temps, on lésine sur le versement des droits aux producteurs indépendants de logiciels. L'un d'eux, qui a repéré dans une université une centaine de copies d'un de ses logiciels qu'il n'y a jamais vendu, songe à poursuivre le ministère de l'Éducation pour un million de dollars.

Le gouvernement a aussi confié aux universités la recherche sur l'utilisation de l'ordinateur à des fins pédagogiques, même si la recherche appliquée n'est pas la mission première de l'université ni sa force (80% de la recherche universitaire ne produit pas de résultats concrets).

«Il faut se défaire de la tutelle universitaire», dit Michel Arcouet, conseiller pédagogique à la régionale Honoré-Mercier, dans les cantons de l'Est. «C'est dans les écoles mêmes que la recherche doit se faire, au milieu des gens concernés. C'est plus près de leurs préoccupations. Et les retombées se font sur le champ.» ■

## Carnet de l'éditeur

# Le Rapport Blouin-Dufresne

*Dix semaines d'entrevues et de recherche sur l'école québécoise. Pour les États Généraux de l'éducation.*

**A** deux, nos collaborateurs, Jean Blouin et Jacques Dufresne, totalisent plus de 40 années d'enseignement. Membre de l'équipe de *L'Actualité* depuis sept ans, Jean Blouin est aussi professeur au Collège du Vieux-Montréal où il enseigne le français. Ici, il a -ouvert- le développement régional et surtout l'éducation. Ses reportages sur les ordinations scolaires, sa grande enquête de 1982 sur les carrières offertes aux étudiants sont devenus des textes de référence. Il a aussi écrit sur les décrocheurs, la formation des maîtres, la Régie de la langue française, le futur du Québec.

Jacques Dufresne, lui, a été professeur de philo au Collège Ahuntsic pendant plusieurs années, membre fondateur de la revue *Critère* et organisateur des colloques du même nom. Il a, depuis, quitté la profession d'enseignant pour créer une entreprise de recherche et de communication, l'Agora.

A la veille des États Généraux de l'éducation, qui va réunir à Montréal dans deux semaines, pour la première fois depuis la Commission Parent et la grande réforme de l'éducation, les divers milieux impliqués, nos deux collaborateurs présentent leur propre «Rapport Blouin-Dufresne». Pendant 10 semaines, ils ont visité des maisons d'enseignement, interviewé leurs directeurs, professeurs, des élèves, des universitaires, des gens



Jean Blouin (à gauche) et Jacques Dufresne.

d'affaires, des chercheurs, etc.

Leurs articles, qui résument un dossier de plus de 100 pages, ne sont pas un réquisitoire, encore moins une commission d'enquête — nul journal n'a ces moyens —, mais un document offert à la discussion des participants aux États Généraux, un document qui expose les grandes lignes du mal-vivre de l'école québécoise et quelques propositions recueillies dans le milieu.

Autre dossier clé qu'ouvre Jean Blouin, celui du libre-échange. Après plus d'une année de travaux d'approche, de tergiversations, de discours pour rassurer et se rassurer, s'amorce la négociation d'un nouveau pacte économique entre les États-Unis et le Canada.

*L'Actualité* a réclaté dès l'origine que cette question cruciale soit l'objet d'un véritable débat national. Nous n'en sommes pas encore là. Mais nous présentons, à partir de ce mois, une nouvelle chronique qui sera exclusivement consacrée au libre-échange: portraits (nous commençons avec les chefs des deux équipes de négociation), interviews, analyses... *L'Actualité* a fréquemment accès à des dossiers exceptionnels, des travaux de recherche, des études sur le sujet. Jean Blouin, qui prépare pour l'automne un ouvrage sur le libre-échange, sera responsable de la sélection des thèmes, de la recherche, de la compilation, des interviews et de la rédaction de cette nouvelle chronique. ■

COMPARÉS AUX ÉCOLIERS DU RESTE DE LA PROVINCE

# Les élèves de la CÉCM déçoivent encore

■ Encore une fois l'an dernier, les élèves de la Commission des écoles catholiques de Montréal ont moins bien réussi les examens du ministère de l'Éducation que les élèves du reste de la province, mais l'écart a diminué.

## ANDRÉ PRATTE

C'est ce qui ressort des données rendues publiques hier par la CÉCM.

Par exemple, en mathématique, 70 p. cent des élèves du secondaire de la commission ont réussi les examens administrés par le ministère en juin dernier, contre 80 p. cent des élèves des autres écoles de la province.

L'écart est donc important, 10 p. cent, mais est moins élevé qu'en 1985, alors qu'il était de 14 p. cent.

C'est que la proportion d'élèves de la CÉCM qui ont réussi cet examen est passée de 67 p. cent à 70 p. cent de 1985 à 1986.

À la CÉCM, dans la plupart des cas, la note de passage est 60 p. cent.

En langue maternelle (93 p. cent) et en langue seconde (83 p. cent), le taux de réussite des élèves de la CÉCM est maintenant presque le même que celui des étudiants du reste de la province.

En sciences cependant, seulement 64 p. cent des étudiants de la commission scolaire montréalaise ont réussi les examens du ministère en juin dernier, 10 p. cent de moins qu'ailleurs en province.

L'écart est quand même moins élevé qu'en 1985, alors que seulement 58 p. cent des étudiants de la CÉCM avaient passé ces examens, 16 p. cent de moins que ceux des autres commissions scolaires.

Certains cours de chimie et de physique posent beaucoup de problèmes aux élèves montréalais.

Les chiffres rendus publics hier révèlent par ailleurs que les étudiants de la

CECM sont beaucoup plus faibles en sciences humaines que leurs collègues du reste de la province. Ainsi, seulement 47 p. cent d'entre eux ont passé leurs examens de géographie, histoire et économie, contre 68 p. cent dans les autres écoles.

Au niveau primaire, les comparaisons entre la CÉCM et le reste de la province sont impossibles, puisque le ministère de l'Éducation n'administre pas d'exams à ce niveau.

La CÉCM elle-même cependant fait passer des examens uniformes dans toutes ses écoles primaires en français et en mathématique. En français, l'examen était administré pour la première fois l'an dernier, et 93 p. cent des élèves l'ont réussi.

En mathématique, le taux de succès était beaucoup plus élevé aux examens de 1986 qu'à ceux de l'année précédente. Par exemple, en quatrième année, 86

p. cent des étudiants ont passé leur examen final de mathématique, contre 62 p. cent l'année précédente.

Les taux de réussites baissent cependant à mesure que les enfants vieillissent. En sixième année, seulement 67 p. cent des élèves ont réussi l'examen de mathématique de la CÉCM.

Toutes ces données ont fait dire au directeur du service des études de la commission M. André Langevin que «il n'y a pas de quoi faire sonner le grand carillon, mais on voit que l'amélioration est entreprise dans la grande proportion des disciplines et c'est très encourageant».

La CÉCM attribue l'amélioration des résultats obtenus par ses élèves aux mesures qu'elle a prises depuis deux ans, notamment au niveau du perfectionnement du personnel.

Le directeur du service des études souligne aussi que la commission distribue

maintenant des documents aux professeurs qui leur permettent de mieux suivre les programmes du ministère.

La CÉCM reconnaît que dans certaines disciplines, les écarts entre ses élèves et ceux d'ailleurs en province restent importants.

À ce sujet, le président de la commission Me Michel Pallascio a expliqué que plusieurs facteurs, notamment le caractère multi-culturel de la clientèle de la CÉCM et le milieu urbain qu'elle dessert, expliquent les résultats plus faibles de ses élèves.

Aussi, a soutenu Me Pallascio, «on ne saurait comparer la CÉCM à nulle autre qu'à elle-même».

La commission s'engage à poursuivre les efforts entrepris pour améliorer la performance de ses élèves, notamment pour ce qui est des mathématiques et des sciences humaines.



Photo Jacques Grenier

Au Collège Jean-de-Brébeuf, le nombre de demandes d'admission au secondaire-I- s'est accru cette année de 10 % par rapport à l'an dernier.

# Le retour de l'école privée

PIERRE CAYOUILLE

L'enseignement privé au Québec connaît un second souffle. Depuis dix ans, la proportion d'élèves qui fréquentent les écoles secondaires privées a plus que doublé et s'élève à près de 20 %.

L'annonce au début du mois par le ministre de l'Éducation Claude Ryan de la création de trois nouvelles écoles secondaires privées pour l'année 1987-88 n'a fait que confirmer ce que tous savaient. L'avenir est rose pour l'école privée.

Comme au temps des collèges classiques, l'une des trois nouvelles écoles, le Mont-Bénilde, rouvrira ses portes sous la direction d'un groupe de Frères des écoles chrétiennes. La presque totalité, soit 109 sur 137, des élèves inscrits à ce jour utiliseront le service de

pensionnat, « une solution au désarroi dans lequel se trouve aujourd'hui l'institution familiale », a dit M. Ryan en annonçant sa création.

« Ce qui nous réjouit n'est pas tant l'ouverture des trois écoles à Rimouski, Saint-Angèle de Laval et Compton. Ces trois écoles ne représentent que 971 élèves de plus pour le privé. Ce qui nous fait plaisir, c'est la profession de foi du ministre Ryan à l'égard de l'enseignement privé », dit M. Yvon Robert, président du Mouvement pour l'enseignement privé (MEP).

Cet organisme fougueux, voué à la promotion de l'école privée et à la défense du libre-choix, est né il y a quatre ans, durant les « jours sombres du Parti québécois et de l'école privée », rappelle son président.

Depuis l'avènement du Parti libéral, tout a changé. Finie la loi 11, le gouvernement a levé le moratoire sur l'école privée. En somme, « le ministre est de notre bord et on le sait », glousse M. Rosaire Legault, secrétaire général du MEP. Il craint toutefois que le gouvernement ne s'arrête à l'écorce et cède aux pressions des syndicats. Au MEP, on rêve de Hollande. Là, le secteur privé assure 70 % de l'éducation primaire et secondaire.

À la Centrale des enseignants du Québec (CEQ), on redoute un retour à l'ère des collèges classiques. On trouve absurde qu'à l'heure où le ministère restreint les budgets des commissions scolaires et met des professeurs en disponibilité, il se permette d'accroître le financement du secteur privé.

À l'Alliance des professeurs de Montréal, la présidente Mme Lorraine Pagé conteste le principe du financement par l'État de l'enseignement privé. « C'est comme si on subventionnait l'achat de voitures chez ceux qui refusent d'utiliser le transport en commun ».

Tout cela affaiblit le secteur public, croit-on à la CEQ. « Si la tendance à la privatisation se poursuit, d'ici à l'an 2000, 40 % des élèves de niveau secondaire fréquenteront l'école privée, s'inquiète Jocelyn Berthelot, conseiller à la recherche à la CEQ. Quand on connaît les critères de sélection du privé, on peut craindre que l'école publique ne devienne une école de deuxième ordre ».

Selon M. Berthelot, le Québec accordait six fois plus de subventions au privé en 1981 que l'Ontario. En 1982, le Québec fournissait 78,3 % des fonds consacrés à l'enseignement privé au Canada.

Entre 1970 et 1980, la proportion d'élèves québécois qui fréquentent l'école privée est passée de 3,6 % à 7 % de la clientèle scolaire totale des écoles primaires et secondaires. En 1985-86, cette proportion était de 8,7 %. Pour l'ensemble du Canada, la proportion d'élèves qui fréquentent le privé n'est que de 3,7 %. « De tous les élèves qui fréquentent le privé aux niveaux primaire et secondaire au pays, le Québec en compte 43 % », note Jocelyn Berthelot.

Il y a 10 ans, 85 741 élèves québécois fréquentaient les écoles privées. L'an dernier, ce nombre s'était accru à 95 303 et ce malgré la baisse démographique. À ceux-ci, s'ajoutent les 18 622 qui fréquentent le niveau collégial privé, portant le total à 113 925.

Une rapide enquête effectuée dans une vingtaine d'écoles secondaires privées de la région montréalaise révèle que, cette année, le nombre de demandes d'admission en secondaire I a augmenté d'en moyenne 15 %.

« À l'automne 1984, il aurait fallu 7 337 places supplémentaires dans les écoles privées pour faire face à la demande », souligne M. Yvon Robert, président du MEP.

Le ministère de l'Éducation dépensera cette année \$ 213 millions pour l'enseignement privé aux niveaux primaires et secondaire, soit \$ 3,2 millions de plus que l'an dernier.

Le budget total du ministère de l'Éducation est de \$ 4,5 milliards. « La part du financement au privé ne représente que 5 % du budget total », rappelle le ministre Claude Ryan.

L'État finance de 60 % à 65 % des dépenses des écoles privées déclarées d'intérêt public. Quand elles sont reconnues pour fins de subvention, les écoles privées sont subventionnées à 50 %.

À gauche comme à droite, l'ouverture manifestée par le ministre Ryan à l'égard de l'école privée ravive de vieux débats. L'école privée offre-t-elle un enseignement de meilleure qualité ? Un élève du privé a-t-il plus de chances de se rendre à l'université ?

Au ministère de l'Éducation, on ne dispose pas de statistique à ce sujet. Du moins pas selon M. Denis Olivier, de la direction de l'enseignement privé.

Les seules données comparatives portent sur les performances aux examens de fin du cours secondaire rendement. Entre 1979 et 1984, les résultats moyens des étudiants de niveau secondaire V du secteur privé aux examens de français ont été de 25 % supérieure à celle des élèves du public.

Aux yeux de la CEQ, ces velléités de comparaison sont vicieuses. « Si l'on compare en fonction des voies et en fonction de données socio-économiques, les résultats se rejoignent, explique M. Jocelyn Berthelot. Jusqu'à tout récemment, l'école secondaire privée n'accueillait qu'en grande partie des jeunes des voies enrichies et régulières, pendant que le public recevait les élèves de toutes voies.

La réponse, avoue-t-on de part et d'autre, est davantage idéologique que statistique.

# Give credit to public schools for doing their job well

By JOSEPH RABINOVITCH

Jasba Simpson, 16, spent four weeks at university last summer studying such topics as genetic engineering, robotics and artificial intelligence. His chemistry teacher at MIND High School helped him prepare for the program.

Erin Feeny, 11, is learning compassion and responsibility, in addition to her full schedule of subjects, as a regular student in a reverse integration program at the Mackay Centre.

Joy Coldwell, 35, is working regularly after hours to find on-the-job training assignments that will help her senior high school students secure employment after graduation.

Jasba and Erin are students and Joy is a career adviser at the Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM). Quebec's pub-

## DIALOGUE

*A column of opinion  
and commentary  
open to readers*

• *Joseph Rabinovith is director general of the Protestant School Board of Greater Montreal.*

lic education system is providing them — as it is most of their colleagues — with the programs, services and support they require to learn, to work and to prepare for the future.

Public education is not perfect. It faces a chronic shortage of funds and an increasingly challenging list of responsibilities to fulfill. But ask its users, and you will likely be told that public education is meeting those challenges with dedication

and success.

Hundreds of students, more fluent in English and French than many of their parents will ever hope to be, are graduating from public schools each year. Many are receiving top marks in maths and sciences, on exams written in French — their second and often their third language. They have benefited from the PSBGM's international reputation for excellence in French immersion instruction.

Every PSBGM student is acquiring knowledge in another language as well — the one spoken by computers.

Thanks to the multicultural nature of the public school population, students are gaining a sensitivity and respect for Canada's cultural diversity. That augers well for the future of our society.

Many students are acquiring

technical job skills through constantly updated courses and work-study experiences. Others were potential dropouts who, through our Outreach School System, are turning their prospects around.

Parents are playing an important role in public schools as well. Their energy and involvement have been known to turn school closures around. They are consulted on all major issues touching upon school life.

### Writing new programs

Consultants in public education are writing and implementing new programs in subjects ranging from computer education to peace studies. More often than not, these programs are later installed in Quebec's private schools.

Professionals are providing support services for exceptional

students, be they gifted or learning-disabled. Such initiatives may not be reflected in statistics on exams results. But they figure very strongly in the lives of the families they serve.

Unlike the private school system, the public school system belongs to each of us. As such, it is accountable to each of us, and therein lies one of its greatest strengths. Public schools reflect the needs and concerns of the communities they serve. When there are problems, they are quickly recognized and honest and concerned attempts are made for effect improvements.

But the community can only judge the performance of its schools if it has the complete story on all aspects of public education — the positive and the negative.

Jasba Simpson, Erin Feeny and Joy Coldwell are all part of the

story. Jasba expects to pursue a career in computer science. His university professors suggest that his potential is limitless. Erin will return to Elizabeth Ballantyne, her old PSBGM school, having acquired new friends and a new goal — to work with people in a helping profession.

### Looking to the future

Joy Coldwell is looking to the future as well. "Since we started our co-operative education program, a remarkably high percentage of our graduates have found jobs, even in years of recession," she notes. "Now, we've applied for a federal grant to expand our current job training programs."

These are but three illustrations of our public schools working for the people they serve. More often than not, that job is done very well, indeed.

## D'autres hauts cris contre les écoles privées

(LE DEVOIR)— L'Association des commissions scolaires de la région Laval-Laurentides-Lanaudière a élevé hier de vives protestations à l'encontre de la décision du ministère de l'Éducation de créer de nouvelles écoles privées. « La nouvelle politique de financement des écoles privées, déclare l'Association, met en péril la survie de certaines écoles publiques ».

L'Association craint en particulier l'impact de la nouvelle politique à Sainte-Thérèse et à Mirabel, notamment sur la qualité des services offerts dans les écoles publiques de

ces localités « sans compter l'imposition d'un fardeau financier supplémentaire que devraient assumer les commissions scolaires en raison de la relocalisation des élèves et des frais de transport supplémentaires qui pourraient en découler ».

L'Association trouve « inacceptable » l'injection de \$ 3,2 millions dans le réseau privé alors que le secteur public doit supporter des coupures de \$ 23,4 millions en 1986-1987 et de \$ 20 millions l'année suivante. Elle réclame donc du MEQ le rétablissement du moratoire sur l'enseignement privé.

## Fewer CEGEP students registering for this term

By MARIAN SCOTT  
of The Gazette

Summer is over for Laurie Bisson and more than 150,000 other CEGEP students across Quebec.

Bisson, 17, was one of thousands of Dawson College students registering for courses yesterday at the Palais des Congrès. Classes start Friday.

The first-year nursing student from Marathon, Ont., said she's glad summer holidays are over. "I want to get settled in," she said.

Bisson said she chose to study in Montreal to improve her French.

Second-year social sciences student Moise Cohen, 20, was also eager to start classes.

"I'm glad summer's over so I can get through school," said Cohen, who hopes for a career in public relations or communications. "I'm looking forward to university."

Attendance at Quebec's 44 public CEGEPs is down this year to about 134,000 students from 138,000 in

1986-87, the Education Department reports, and fewer than 20,000 students attend the 47 private colleges.

Attendance at Dawson has dropped to about 7,000 students from 7,600 last year, registrar Ellen Bounsall said.

She attributed the decrease to a drop in the under-25 age group and to an improvement in the economy.

"There are more jobs, so more students intend to work," she said.

But first-year electrotechnology student Lloyd Charlton, 24, was looking forward to becoming a student again after working for a few years.

"I'm doing this for myself."

Cynthia, 28, a first-year nursing student, was also returning to studies after holding down several hospital and factory jobs.

"I'm excited about the challenge," said Cynthia, who declined to give her last name.

As a student nurse, she expects to work from 8 a.m. until 5 p.m. "It's going to be hard at the beginning."

## Admission des enfants à l'école

# ENCORE DE LA CONFUSION

Ce n'est pas cette année que le gouvernement libéral respectera son engagement électoral de modifier les critères sur l'âge d'admission des enfants à l'école.



Photo d'Archives  
Claude Ryan: quelques cas de dérogation.

Daniel Brosseau

• Les demandes des parents se font de plus en plus nombreuses, au ministère de l'Éducation, pour que soient admis à l'école maternelle leurs enfants qui n'ont pas atteint 5 ans au 30 septembre », a confié hier M. Luc Rhéaume, porte-parole du ministre Claude Ryan.

L'engagement électoral libéral visait à repousser d'un mois, chaque année, cet âge d'admission, de telle sorte qu'un élève né le 31 octobre, il y a cinq ans, serait admis cette année en maternelle, et qu'un élève qui aurait 5 ans le 30 novembre, l'année prochaine, le serait lui aussi.

• Mais cela n'arrivera pas cette année. Comme il aurait fallu accepter environ 8 000 enfants de plus chaque an-

née, a expliqué M. Rhéaume, le Conseil du trésor a refusé ces dépenses additionnelles évaluées à environ 80 millions de dollars. •

Cependant, le ministre Ryan possède l'autorité pour faire admettre à l'école des enfants qui n'ont pas l'âge légal.

Chaque cas est traité séparément et doit rencontrer certains critères pour échapper à la règle. Environ 400 cas de dérogation ont été approuvés l'an dernier.

Le principal critère est le préjudice que subirait l'enfant s'il n'était pas admis, ce qui veut dire que s'il est exceptionnellement doué ou handicapé et que les parents

peuvent démontrer ce qu'ils avancent, par exemple à l'aide d'un rapport de psychologue, l'enfant est admis.

C'est la même chose si la famille n'effectue qu'un séjour temporaire au Québec.

Par exemple, les enfants ontariens qui ont 5 ans au 1<sup>er</sup> janvier sont admis à la rentrée qui précède, en septembre.

• Le ministre est d'ailleurs sur le point d'augmenter le nombre de critères de dérogation de trois ou quatre, dès la semaine prochaine. Mais cette façon d'agir, conclut M. Rhéaume, n'aura pas pour conséquence de faire indirectement ce qui n'est pas permis de faire directement. •

# Cette année, les écoles accueilleront un tout petit peu plus d'élèves que l'an dernier

ANDRÉ PRATTE

■ Les vacances des écoliers du Québec tirent à leur fin. D'ici 15 jours, ils seront tous de retour en classe.

Dans la plupart des cégeps, les cours reprendront dès lundi prochain, le 22 août, ou dans les jours qui suivent. Dans une dizaine de cégeps, la rentrée n'aura lieu que la semaine suivante, le 29 ou le 30 août.

Dans la grande majorité des écoles primaires et secondaires, privées et publiques, la rentrée se fera dans la semaine du 29 août. Dans le réseau public, les écoles

des commissions scolaires Jérôme-Le Royer, Lakeshore et des Manoirs seront les premières à accueillir leurs élèves, le lundi 29 août.

Suivront, le mardi 30 août, les écoles des commissions scolaires Baldwin-Cartier, Taillon, Millelles, Greenfield Park, Jacques-Cartier, Les Écores et Saint-Exupéry.

Le mercredi 31 août, ce sera le tour des écoles des commissions scolaires de Verdun et Chomedey-de-Laval.

Le jeudi 1er septembre sera jour de rentrée à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), à la Commission des écoles protestantes du Grand-

Montréal (CEPGM), et aux commissions scolaires Sainte-Croix, Sault-Saint-Louis et Le Goéland.

Il faut souligner que dans plusieurs écoles secondaires, la rentrée se fera de façon progressive, par exemple un niveau l'avant-midi, un autre l'après-midi, deux autres niveaux le lendemain, etc. De plus, dans plusieurs écoles primaires, les premières journées ne sont que des demi-journées. Les parents et les étudiants qui n'ont pas été informés des modalités de la rentrée devraient donc communiquer avec leur école ou leur commission scolaire.

Après une chute vertigineuse au cours des 15 dernières années, le nombre d'élèves qu'accueillent

les écoles primaires et secondaires du Québec se stabilise. Le ministère de l'Éducation prévoit même qu'il y aura un tout petit peu plus d'étudiants cette année que l'an dernier, soit 1 029 600 contre 1 028 300. La population scolaire devrait demeurer à peu près au même niveau dans les prochaines années, toujours selon les prévisions du ministère.

Les cégeps, de leur côté, souffrent à retardement de la baisse du nombre de naissances. Leur clientèle diminuera cette année pour la quatrième année consécutive. On attend 130 700 élèves dans les collèges publics cet automne, contre 133 400 l'an dernier.

## LES TEMPLES DU SAVOIR ANGLAIS SONT TRÈS COURUS!

(MV) — Alors que les écoles primaires et secondaires anglophones se sont à moitié vidées durant la dernière décennie, les universités et collèges anglophones ont vu leur population augmenter de 15 pour cent.

L'ensemble des trois universités anglophones du Québec (McGill, Concordia et Bishop) rassemblaient l'an dernier un effectif de 54.557 étudiants qui se répartissait ainsi: 33.965 étudiants anglophones (62%), 11.202 étudiants francophones (20%) et 9.390 étudiants allophones (18%).

De 1979 à 1987, le nombre d'étudiants francophones dans ces universités a connu une hausse de 32%, passant de 8.449 à 11.202.

Les populations anglophone et allophone ont augmenté respectivement de 13% et 2% durant la même période.

Dans les collèges publics anglophones, on dénombrait 23.969 inscriptions (étudiants réguliers à temps plein) en 1986: 12.935 anglophones, 6.675 allophones et 4.360 francophones.

On constate que la proportion d'étudiants francophones y a plus que doublé en neuf ans pour s'établir à 18%, en 1986. En 1977, ils ne représentaient que 8% de leur clientèle.

La proportion d'allophones a grimpé de 18% à 28%.

En fait, il n'y a que les cégépiens de langue maternelle anglaise qui, proportionnellement, ont perdu du poids dans les cégeps anglophones. Alors qu'ils comptaient pour 74% de l'effectif en 1977, ils n'en représentaient plus que 54% en 1986.

### Francophones

La population étudiante des cégeps francophones (112.858 étudiants en 1986) s'est accrue au même rythme (15%) que celle des universités et cégeps anglophones depuis environ dix ans.

Il est toutefois à noter que, parallèlement, celle des universités francophones a augmenté de 68% pour se chiffrer à 180.759 étudiants (toutes catégories comprises) l'an dernier.

Le développement du réseau de l'Université du Québec et l'attitude agressive des universités francophones en matière de recrutement (mise en place de programmes et services adaptés aux adultes, formation en entreprise, etc.) expliqueraient pour une bonne part ce bond impressionnant.

produits qu'elle désire se procurer. Dans la mesure du possible, de tels renseignements seraient fournis sous forme graphique de façon à supprimer, même dans ces quelques cas, l'épineuse question de la « prépondérance » du français.

À mon avis, même abstraction faite du jugement de la Cour suprême, cette légère tolérance de l'anglais à l'intérieur des grands espaces commerciaux, surtout à Montréal et aussi dans certaines régions, est rendue nécessaire en raison de l'évolution structurelle de l'économie québécoise depuis dix ans. Ce n'est plus seulement des Québécois ou même des Canadiens anglophones dont il s'agit, mais d'un continent de deux cent quarante millions de parlants anglais, sans compter la clientèle croissante du Sud-Est asiatique pour qui l'anglais est généralement la seconde langue d'usage. À l'aube de la mise en place du libre-échange avec les États-Unis, la prudence s'impose, certes, pour pouvoir parer au fur et à mesure aux nouvelles menaces pour le français qui en résultera. Mais, c'est en redoublant de confiance en nous-mêmes, et non en refermant par la force un cordon protecteur français sur ses cinq millions d'habitants qui aspirent enfin à leur pleine émancipation économique, que l'on parviendra à faire de cette langue un idiome capable de permettre aux Québécois d'exprimer, avec justesse, les réalités du continent et du monde nouveau qui s'ouvrent à eux aujourd'hui.

Un grand nombre de clients potentiels ne savent même pas que le français doit prédominer à Montréal et, dans leur complète ignorance de cette langue, ils seraient aussi désemparés dans des établis-

---

## *L'affichage est comme le drapeau d'un peuple*

---

sements exclusivement francophones que je le suis à Tokyo. Mais, à Tokyo, je retrouve ma tranquillité d'esprit chaque fois que je lis une inscription dans une langue que je comprends, dans ce cas, l'anglais. C'est pourquoi je considérerais comme de simples mesures de saine hospitalité que certains renseignements utiles en anglais, dans les bornes mentionnées plus haut, soient fournis aux clients non francophones des grands établissements commerciaux. Le français, dont les permis d'affichage seraient illimités, ne s'en trouverait pas meurtri mais, au contraire, pleinement valorisé en tant que langue commune des habitants du lieu.

En se refusant à imposer la clause dérogatoire à l'intérieur des établissements, en laissant au contraire subsister la plus grande incertitude sur la nature des réglementations à venir, il est possible que le gouvernement Bourassa ait voulu se concilier les anglophones québécois, de même qu'il a pu croire se concilier les francophones en prescrivant le français à l'extérieur. Or, s'agissant d'une question aussi émotive que la langue, la « majorité silencieuse » est particulièrement instable. Il n'existe à vrai dire que deux positions, radicales l'une et l'autre, mais opposées. Ces positions sont tenues par des minorités actives qui, chaque fois que la question linguistique suscite une

crise aiguë, peuvent aisément mobiliser à leur profit « leur » fraction de la « majorité silencieuse ». Les réactions aux lacunes du programme réglementaire de la loi 178 ont démontré une fois de plus la justesse de l'énoncé suivant: en matière linguistique au Québec, aucun compromis n'est susceptible de satisfaire à la fois Alliance Québec et la Société Saint-Jean-Baptiste.

La voie dans laquelle le gouvernement doit s'engager me paraît claire. D'abord, il se doit d'agir rapidement au sujet de la réglementation à l'intérieur des établissements afin de dissiper l'insécurité dans laquelle se trouvent les francophones à ce sujet. L'affichage a valeur de symbole: il est le signe visible de la présence du français au Québec, il représente pour les francophones ce qu'est un drapeau pour un peuple.

Il ne saurait donc être question de surseoir jusqu'après les prochaines élections à l'application des règlements. Ce serait la une dérobade indigne du Premier ministre.

Et il serait ridicule de convoquer un « sommet » sur cette question tant les décisions à prendre sont manifestement du ressort du gouvernement: imaginons la tour de Babel, la cacophonie que deviendrait un pareil « sommet »!

Il ne saurait être question non plus — le ministre Gil Remillard a été clair sur ce point — de troquer la clause « nonobstant » pour la notion de « société distincte » contenue dans l'accord éventuel du lac Meech. Le sens de la clause dérogatoire est précis; celui de la notion de « société distincte » ne sera connu que lorsque les tribunaux seront appelés à statuer à son sujet.

Il est également impensable que, pour atténuer la colère de certaines provinces à la suite du recours par le Québec à la clause « nonobstant », ce dernier accepte que soit le moins modifié l'accord du lac Meech. Heureusement, le Premier ministre du Canada et celui du Québec ont été, l'un et l'autre, explicites sur ce point.

Si le gouvernement du Québec devait viser à limiter l'affichage en anglais à l'intérieur des établissements dans le sens que je suggère, rien ne s'opposerait à une réglementation rapide et limpide qui redonnerait aux Québécois la sécurité linguistique qui leur est indispensable et qui, à mon avis, rendrait la loi 178 acceptable et même, pour plusieurs, bienvenue, parce qu'elle répond à un nouveau besoin.

## FORMATION PROFESSIONNELLE

# Claude Ryan chargera les députés d'annoncer les nouveaux programmes

**Jean-Pierre Proulx**

CE SONT les députés, y compris ceux de l'opposition, qui vont, dans quelques jours, annoncer aux commissions scolaires concernées les quelques 70 nouveaux programmes d'enseignement professionnel qu'elles pourront dispenser en septembre prochain. Ils les informeront, en

même temps, des budgets d'investissements nécessaires à leur implantation.

C'est qu'a indiqué hier au DEVOIR, le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan. Il suivra en cela la tradition qu'il a déjà instaurée pour l'annonce de constructions d'écoles. S'il ne l'a pas fait l'an passé, c'est que, a-t-il expliqué, il y avait trop de programmes à implanter.

Les commissions scolaires atten-

dent impatientement les réponses du MÉQ aux demandes qu'elles ont fait l'automne dernier en vue d'organiser la rentrée de septembre. La rumeur courait la semaine dernière que le retard du MÉQ s'expliquait par la décision des stratèges du gouvernement d'attendre le déclenchement des élections pour en confier l'annonce aux candidats libéraux pendant la prochaine campagne électorale. Les fonctionnaires du MÉQ, responsables de ces dossiers, ont même reçu instruction de préparer toutes leurs réponses pour le 28 avril prochain.

Depuis deux ans, le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires s'affairent à implanter la réforme de l'enseignement professionnel. Cette réforme a conduit à redéfinir les programmes menant à un certificat d'études professionnelles, à un diplôme d'étude professionnelle, ou encore à une attestation de spécialisation. Il appartient aux commissions scolaires de les implanter après avoir reçu l'autorisation du MÉQ compte tenu, notamment, des impératifs de coordination régionale.

L'implantation de ces nouveaux programmes suppose aussi, dans plusieurs cas, des réaménagements d'ateliers ou l'achat d'équipements.

LE DEVOIR a appris que sur l'île de Montréal, le MÉQ a déjà approuvé les programmes suivants:

- Jérôme-Le Royer: comptabilité informatisée et finance (école Pointe-aux-Trembles); charpenterie-menuiserie (école Daniel-Johnson); « office automation » (école Laurier-MacDonald).
- Sainte-Croix: aménagement intérieur et, probablement, organisation de voyage (centre Cible).
- Commission des écoles catholiques de Montréal: dessin de mécanique et bâtiment, vente et service en bijouterie et horlogerie électronique (polyvalente Saint-Henri);
- Sault-Saint-Louis: électricité d'entretien industriel ( Pavillon professionnel); « general welding », « machining technics », « construction electricity » ( Pavillon professionnel); « general drafting » (école Cavalier-de-Lasalle); réfrigération (école Dalbé-Viau).

## **Recherche et développement**

### **«Il faut s'empres- ser de rattraper le temps perdu» — Serge Godin**

Si le Québec veut faire face d'une façon honorable à la concurrence internationale, le gouvernement et les entreprises devront se prendre en main et changer leurs priorités tant dans le domaine de la recherche et du développement et de la conversion technologique des entreprises que dans celui de l'amélioration de notre système d'éducation.

*Jean-Guy Martin*

Tel est le cri d'alarme lancé hier à l'assemblée annuelle de la Fédération de l'informatique du Québec par M. Serge Godin, président du groupe CGI et de la chambre de commerce de Montréal, dans son allocution intitulée «Notre projet collectif : bâtir le Québec technologique».

Par exemple, M. Godin révèle que le Canada se classe bon dernier en investissements dans la recherche et le développement parmi les 15 pays les

plus industrialisés. Or, pour être sur un pied d'égalité avec les autres, il faudrait doubler les investissements dans ce domaine.

Il est aussi nécessaire de centrer les efforts sur la recherche appliquée et rétrécir les délais de mise en marché des nouveaux produits. M. Godin cite le cas du Japon qui met trois ans pour rendre sur le marché un nouveau produit alors que le Canada en met sept.

En éducation, qui ne semble pas une priorité pour le gouvernement, il faudrait injecter \$ 150 millions dans nos universités les deux prochaines années. Si on ne le fait pas, les coûts sociaux seront encore plus élevés.

En faveur d'une réforme de l'éducation, M. Godin révèle qu'à l'élémentaire, le Québec se classe 4<sup>e</sup> sur 16 pays, au premier cycle du secondaire, 7<sup>e</sup>, et au deuxième cycle du secondaire, bon dernier. «C'est évident qu'il faut faire quelque chose si l'on ne veut pas se «tiersmondiser», d'affirmer M. Godin.

Il nous faut aussi voir à faire la conversion technologique des entreprises, voir à l'émergence de nouvelles entreprises de haute technologie et augmenter la capitalisation des entreprises.

Pour ce faire, M. Godin suggère que l'on réactive le REA en le publicisant et en le rendant plus attrayant. Il faudrait aussi créer des incitatifs fiscaux pour obtenir du financement par débentures convertibles en actions.

Enfin, pour augmenter la capitalisation des entreprises il serait nécessaire d'obliger les caisses de retraite à investir au Québec une partie de leurs capitaux.